

AMÉRIQUE CENTRALE.

COLONISATION

DU DISTRICT

DE SANTO-THOMAS DE GUATEMALA

PAR

LA COMMUNAUTÉ DE L'UNION,

FONDÉE PAR

LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

COLLECTION DE RENSEIGNEMENTS

Publiés ou recueillis par la Compagnie.



PARIS.

RIGNOUX, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE

ET DE LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION,

rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

1844



Cette collection est divisée en quatre parties, qui ont chacune leur pagination particulière et leur table des matières.

La première contient, outre les renseignements sur la colonisation du district de Santo-Thomas, les *Statuts* de la Compagnie belge de colonisation, l'*Acte de concession* de Santo-Thomas, et le *Règlement organique* de la Communauté de l'Union.

La deuxième est relative à l'*exploration du territoire concédé.*

La troisième renferme les extraits des ouvrages où il est question de Santo-Thomas et de l'Amérique centrale, ainsi que les articles publiés par les journaux belges sur la Compagnie belge de colonisation, sur son but et ses travaux.

Enfin la quatrième présente l'opinion de la presse française sur la colonisation entreprise par la Compagnie belge au moyen de la *Communauté de l'Union.*



CHRONOLOGIE

des actes relatifs

A LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

1841

25 février. — Première réunion des fondateurs de la *Compagnie belge de colonisation,* chez M. le comte de Mérode.

18 septembre. — Acte constitutif de la Société, passé par-devant Me Evenepoel, notaire à Bruxelles.

19 septembre. — Assemblée générale des actionnaires de la *Compagnie belge de colonisation,* où sont adoptés les statuts de la Compagnie en 55 articles.

7 octobre. — Arrêté royal autorisant la formation de la *Compagnie belge de colonisation* et approuvant ses statuts.

9 novembre. — Départ d'Anvers, à bord du navire de l'État *la Louise-Marie,* d'une commission d'exploration dans l'Amérique centrale.

Cette commission avait pour chef M. de Puydt, colonel du génie, commissaire spécial du gouvernement près l'État de Guatemala. Elle se composait de MM. T'Kint, du ministère de l'intérieur; Petit, lieutenant de vaisseau, et Dechanges, docteur en médecine, nommés par le gouvernement belge, et de MM. de Binckum, membre du comité des directeurs de la Compagnie; Devercy, capitaine; G. de Puydt, lieutenant d'artillerie; Carette, lieutenant du génie, et B. Van Lockhorst, interprète et dessinateur, nommés par la *Compagnie belge de colonisation.*

1842

6 janvier. — Arrivée de *la Louise-Marie* dans la baie de Santo-Thomas, au fond du golfe de Honduras.

La commission commença aussitôt ses opérations. Ses membres explorèrent le pays, tantôt réunis, tantôt séparés. Leurs explorations durèrent cinq mois; ils se rembarquèrent le 30 mai à Belise pour revenir en Europe.

9 mai. — Acte de concession du port et du district de Santo-Thomas, délivré à la *Compagnie belge de colonisation,* par le président de l'État de Guatemala, en vertu du décret de l'assemblée constituante de cet État, en date du 4 mai.

29 septembre. — Assemblée générale des actionnaires de la *Compagnie belge de colonisation,* où sont adoptées diverses modifications aux statuts.

1er octobre. — Impression et publication du rapport de M. de Puydt, chef de la commission d'exploration de l'Amérique centrale.

11 octobre. — Acte passé par-devant Me Evenepoel, notaire, des modifications adoptées dans l'assemblée du 29 septembre.

25 octobre. — Arrêté royal approuvant ces modifications.

5 et 19 novembre. — Acte passé par-devant Me Evenepoel, notaire, du *règlement organique* de la *Communauté de l'Union*, délibéré et adopté par le conseil général de la *Compagnie belge de colonisation*, dans ses séances des 1er et 18 novembre.

26 novembre. — Arrêté royal approuvant le règlement organique de la *Communauté de l'Union.*

— Conditions réglementaires arrêtées par le conseil général de la *Compagnie belge* pour la prise de possession de 20 hectares de terre en dehors de la *Communauté de l'Union*, et pour les personnes qui se rendront à leurs frais à Santo-Thomas afin de cultiver ces terres.

30 novembre. — Émission de *titres de la Communauté de l'Union*, au taux de 500 francs.

1843

1er février. — Émission de *titres de la Communauté de l'Union* au taux de 750 francs, conformément à l'art. 5 du règlement organique de la Communauté.

6 mars. — Bénédiction de la chapelle en bois destinée à Santo-Thomas de Guatemala, par le cardinal-archevêque de Malines.

16 mars. — Départ d'Anvers des navires *le Théodore*, *la Louise-Marie*, et *la Ville-de-Bruxelles*, pour Santo-Thomas.

Cette première expédition de la *Communauté de l'Union* se composait de colons, chefs de familles, et des membres de la direction coloniale.

12 avril. —Arrivée de *la Louise-Marie* à Ténériffe.

16 avril. — Arrivée du *Théodore* à Madère.

19 avril. — Traité supplémentaire et explicatif de l'acte de concession du 9 mai 1842, passé entre la *Compagnie belge de colonisation* et Mgr de Vitery, évêque de San-Salvador, légat du pape, envoyé extraordinaire de l'Amérique centrale, et seul représentant officiel en Europe de l'État de Guatemala.

14 mai. — Mort de M. Simons, directeur colonial à Santo-Thomas, à bord de *la Louise-Marie.* Dans la crainte d'un pareil événement, la Compagnie avait désigné le R. P. Walle pour le remplacer momentanément; mais le R. P. Walle ayant dû, dans l'intérêt de la colonie, se rendre à Guatemala, le capitaine Philippot a été nommé directeur provisoire par le conseil colonial.

20 mai. — Arrivée du *Théodore* à Santo-Thomas. Ce navire, à bord duquel se trouvait le R. P. Walle, portait des colons qui se mirent aussitôt à l'œuvre, assistés de nègres et d'Indiens, loués à la journée. Un terrain fut déblayé; des magasins furent élevés, des maisons construites. La route pour aller rejoindre la rivière de Montagua fut tracée et commencée sur une largeur de 10 mètres; on abattit des arbres pour le chargement des premiers navires en retour pour l'Europe.

1er juin. — Décret de l'assemblée constituante de Guatemala, autorisant le gouvernement à accorder à la *Compagnie belge* une prolongation pour l'exécution de la colonisation, et à expliquer, sans l'intervention de la chambre, diverses clauses de l'article de concession (cette explication a été l'objet du traité du 19 avril, passé avec Msr de Vitery).

7 juin. — Arrivée de *la Louise-Marie* à Santo-Thomas.

8 juin. — Arrivée de *la Ville-de-Bruxelles* à Santo-Thomas.

Ces navires portaient aussi des colons, qui se sont réunis aux premiers. Peu après leur arrivée a eu lieu l'érection de l'église bénie par le cardinal-archevêque de Malines.

Les colons seront rejoints par leurs familles, qui partiront à bord d'une nouvelle expédition, dont le départ aura lieu au mois de décembre, et qui conduira à Santo-Thomas, outre les familles des premiers colons, de nouveaux colons prêts à partir.

12 juillet. — Le marquis d'Aycinena, ministre des finances et des affaires étrangères de la république de Guatemala, en remerciant la Compagnie de l'attention qu'elle a eue de lui adresser une collection riche et variée des meilleurs ouvrages modernes, lui annonce que la Chambre législative a pris un arrêté autorisant l'établissement des jésuites dans l'État de Guatemala, et ordonnant au gouvernement de les seconder en tout ce qui serait en son pouvoir.

20 juillet. — Le président de la république, don Mariano Rivera Paz, dans une lettre officielle adressée à M. le comte de Hompesch, président du *comité des directeurs* de la Compagnie belge de colonisation, lui annonce que cette Compagnie pourra, dans toutes les circonstances, compter sur son appui, et que le gouvernement la secondera efficacement; il ajoute que les divers échantillons des produits belges que lui a remis le commissaire de la Compagnie lui donnent une très-haute idée de l'industrie de ce pays.

2 août. — Retour de *la Louise-Marie* à Ostende (*le Théodore* et *la Ville-de-Bruxelles,* chargés de bois et de produits de Santo-Thomas, sont en retour pour la Belgique).

4 août. — M. T'Kint de Roodenbeck, commissaire spécial de la Compagnie près des États de l'Amérique centrale, écrit qu'à son retour à Santo-Thomas, le R. P. Walle a trouvé la colonie dans un état parfait d'activité et de santé.

De son côté, M. T'Kint annonce à la Compagnie que ses négociations sont couronnées de succès : la Compagnie obtient une sympathie générale aussi bien parmi les Indiens que chez les blancs de toutes les classes. Le général Carrera lui a confié le soin de témoigner à la Compagnie combien il porte intérêt à la naissante colonie de Santo-Thomas, pour le succès de laquelle il fera tout ce qui dépendra de lui.

Le commissaire de la Compagnie annonce aussi qu'il a obtenu de l'État, avec des concessions nouvelles, la ratification de toutes les modifications accordées par Msr de Vitery dans le traité intervenu le 19 avril 1843.

1er septembre. — Émission de *titres de la Communauté de l'Union* au taux de 1,000 francs, conformément à l'article 5 du règlement organique, et en vertu d'une décision du conseil général.

Par suite de cette émission, une souscription a été ouverte à Paris, le 5 septembre, chez MM. de Rothschild frères, banquiers, et Noverre, agent de change de la Compagnie.

15 septembre. — Nomination de M. Guillaumot, major commandant le corps des pontonniers belges, aux fonctions de *directeur colonial* à Santo-Thomas. M. Carette, lieutenant du génie, est nommé *secrétaire général* de la direction. Ces nominations, faites par la Compagnie, sont approuvées par le gouvernement. — M. Guillaumot, ainsi que les officiers qui

l'accompagneront, conservera son ancienneté, son grade et son traitement dans l'armée belge.

28 octobre. — Présentation au roi des Belges de la grande *carte de l'Amérique centrale*, publiée sous les auspices de la Compagnie belge de colonisation, et dédiée par elle à son auguste protecteur, S. M. Léopold Ier.

— Arrivée à Terneuse, dans l'Escaut, en destination de Gand, du navire *le Théodore*, revenant de Santo-Thomas avec une cargaison de bois et d'autres produits de la colonie.

26 décembre. — Départ d'Anvers du navire *le Dyle*, portant à Santo-Thomas le nouveau directeur colonial, des employés et des colons. — Cette expédition sera suivie d'autres expéditions, qui partiront de quinze jours en quinze jours.

COMMUNAUTÉ DE L'UNION.

COLONISATION DU DISTRICT DE SANTO-THOMAS

(Amérique centrale).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

EXPOSÉ SOMMAIRE.

---

§ 1er. — Objet de la Communauté de l'Union, fondée par la Compagnie belge de colonisation.

La *Communauté de l'Union* a pour objet :

1° La création d'établissements agricoles, industriels et commerciaux dans le district de Santo-Thomas;

2° L'établissement de relations de commerce avec les États de l'Amérique centrale.

Elle a été fondée par la *Compagnie belge de colonisation*.

§ 2. — Compagnie belge de colonisation. — Son organisation. — Son système de colonisation.

Cette Compagnie, composée d'hommes des plus honorables de la Belgique, est elle-même constituée par une ordonnance royale, et officiellement placée sous le patronage de S. M. le roi des Belges. Elle est administrée par un *comité de directeurs*, et régie par un *conseil général*. Les fonctions des membres du comité et des membres du conseil général sont gratuites; ils ne touchent aucun traitement.

La Compagnie belge se distingue de toutes les entreprises faites dans un but de colonisation, par la prudence qui préside à ses opérations.

Son système est de ne procéder que graduellement et progressivement, de n'envoyer de colons que là où un premier établissement et un premier défrichement, préparés par ses soins, à l'aide des gens du pays, garantissent la subsistance et la santé de ces colons; de faire préparer par les premiers arrivés les terres et les maisons des colons qui arrivent ensuite, et ceux-ci, à l'abri d'inquiétudes personnelles, travaillent à leur tour pour ceux qui doivent venir après eux. La tranquillité d'esprit, la santé, le bien-être de tous, sont ainsi assurés, et la prospérité des établissements coloniaux en découle naturellement.

Tous les travaux, voyages et négociations ayant pour but d'explorer les localités les plus avantageuses et d'obtenir les concessions de territoires, préliminaires indispensables de toute entreprise basée sur la prudence, et dépenses considérables, mais nécessaires, ont été faites par la Compagnie. La Compagnie ne vend point les terres dont elle a obtenu la concession; elle les apporte dans la communauté aux conditions auxquelles elle les a obtenues, sans réclamer en sa faveur aucune prime sur son traité d'acquisition.

Et, outre ces terres qu'elle donne ainsi sans exiger aucun bénéfice sur le prix qu'elle les a payées, elle abandonne à la Communauté, libéralement et sans rien demander pour cet abandon, les priviléges de toute nature qui lui

ont été concédés, tels qu'exemption d'impôts, de monopoles, de droits de douane, etc.

Si, par sa prudence et son désintéressement, la Compagnie belge diffère de toutes les compagnies anglaises et américaines dont les spéculations ont eu pour objet la vente des terres aux colons émigrant d'Europe, et pour but de grands bénéfices sur ces ventes, elle n'en diffère pas moins par son mode de colonisation, dont la *Communauté de l'Union* est la forme légalement fixée et approuvée par un arrêté royal.

§ 3. — Organisation de la Communauté de l'Union.

En fondant cette Communauté, la Compagnie belge de colonisation avait pour but d'associer la propriété et le capital, et d'appeler le travail au partage des dividendes. Elle y a réussi, car elle a fixé une équitable répartition des produits nets ou bénéfices entre :

1° La *terre,* qui fournit l'élément du travail ;

2° Le *capital,* qui donne les moyens d'exploiter la terre ;

3° Le *travail,* qui, aidé par le capital, la fait fructifier.

C'est la Compagnie qui donne la terre et qui réunit les capitaux nécessaires à l'exploitation ; c'est elle qui a la direction supérieure et qui imprime l'impulsion; c'est elle qui, prévoyant les besoins de chacun des membres de la Communauté, crée et entretient des magasins où ils trouvent au prix de revient, et moyennant une simple commission, tous les objets et toutes les denrées dont ils peuvent avoir besoin.

La Communauté est administrée, sous l'autorité supérieure de la Compagnie belge de colonisation, par un directeur colonial, assisté d'un conseil. Elle se compose :

De la *Compagnie* donnant la terre et imprimant l'impulsion ;

Des *capitalistes* non travailleurs ;

Et des *travailleurs.*

Les travailleurs, outre leur salaire, ont droit à une part proportionnelle dans la somme des bénéfices réservés au travail.

La Communauté emploie aussi *temporairement* des ouvriers, qui, n'étant liés à elle par aucun contrat, n'ont droit à aucun des avantages qu'elle assure à ses membres.

La classe des travailleurs *membres de la Communauté* comprend :

Tous ceux qui, par leur *travail intellectuel* ou leur *travail manuel,* concourent au bien de la Communauté; le directeur colonial, le directeur ecclésiastique, les chefs de diverses branches d'administration et de travail, et enfin les ouvriers de toute espèce.

La direction coloniale, celle des diverses branches d'administration et de

travail, sont confiées à des agents nommés par la Compagnie belge de colonisation.

La direction religieuse et l'éducation appartiennent à des ecclésiastiques catholiques, placés sous l'autorité diocésaine, mais désignés ou acceptés par la Compagnie.

Un service médical et une pharmacie sont organisés dans la Communauté.

Enfin la moralité, la santé et le bien-être des membres de la Communauté, sont l'objet de la sollicitude de la Compagnie; elle ne néglige aucun moyen d'y pourvoir.

§ 4. — Titres de communauté. — Titres de propriété.

(Voir les Modèles de ces titres, pages 13 et 15.)

Les terres concédées à la Compagnie, et qu'elle a mises en communauté, sont exploitées à l'aide des capitaux recueillis en échange de *titres de communauté;* ces titres sont au nombre de 8,000.

Chaque acquéreur d'un titre de communauté reçoit, en outre, le *titre de propriété* incommutable de 20 hectares de terres placées en dehors de la Communauté, et dont il peut disposer à son gré.

Les sommes payées en échange des titres de communauté n'appartiennent pas à la Compagnie; elles sont versées dans la caisse, et exclusivement consacrées aux besoins et aux développements de la Communauté.

Les titres de communauté, indépendants des titres de propriété (de 20 hectares), sont à ordre, et transmissibles par endossement; ils peuvent être divisés en cinq coupons.

Ils donnent droit à un dividende annuel dans les bénéfices, et offrent ainsi un placement à ceux qui veulent se créer un revenu.

Par sa nature, la *Communauté de l'Union* est, en outre, une sorte de caisse d'épargnes territoriale, la plus value des terres étant un résultat forcé de la colonisation. Les titres de communauté sont destinés à acquérir une valeur croissante.

Les titres de propriété de 20 hectares, délivrés aux souscripteurs de titres de communauté, offrent aux pères de familles un moyen de créer pour chacun de leurs enfants une fortune en rapport avec celle dont ils ont joui eux-mêmes, et qui, divisée entre plusieurs, cesserait d'être suffisante. Car ces terres, alors même qu'elles resteraient longtemps sans culture, doivent se ressentir des avantages de la colonisation voisine, et, comme les terres de la *Communauté de l'Union,* acquérir une grande valeur.

§ 5. — Avantages assurés aux travailleurs et aux capitalistes.

La répartition des bénéfices a lieu annuellement. Ils sont divisés en trois portions égales.

Un tiers est réparti entre tous les porteurs de titre de communauté représentant le capital.

Un second tiers est distribué au *prorata* des salaires annuels entre tous les travailleurs.

Le dernier tiers appartient à la Compagnie de colonisation représentant la terre.

Les travailleurs ont un double avantage dans la Communauté: un salaire et une part dans les bénéfices; ils deviennent aussi, après un certain temps, propriétaires de terres que la Compagnie leur donne gratuitement, et ont droit, après vingt ans, à une pension de retraite. Le sort de leurs veuves et de leurs enfants est assuré.

La position du capitaliste n'est pas moins avantageuse: outre les 20 hectares dont il devient propriétaire (comme cela a été expliqué au § 4), il possède un *titre de communauté*, qui lui assure une part dans les bénéfices, et, lors de la liquidation de la Communauté, dont la durée est fixée à vingt ans, et en cas de non-prorogation, il a droit à une part proportionnelle dans toutes les terres et valeurs appartenant à la Communauté.

Ainsi, le capitaliste, tout en *conservant la propriété* des 20 hectares dont il a été mis en possession, peut néanmoins, à l'aide d'un simple transfert, *réaliser son capital* représenté par le titre de communauté.

En accordant au travail une part dans les bénéfices, la *Communauté* assure le succès de ses opérations. Ses employés et ses associés sont intéressés à se surveiller et à s'exciter mutuellement. Ils travaillent ainsi à la prospérité commune, dont résultent leur bien-être présent et leur sécurité dans l'avenir.

§ 6. — Possessions territoriales de la Communauté de l'Union. — Leur situation. — Leur étendue. — Port de Santo-Thomas.

Les possessions territoriales que la Compagnie belge de colonisation a mises dans la Communauté de l'Union sont situées dans la baie de Honduras, et lui ont été concédées par l'État de Guatemala, un des cinq et le plus riche de ceux qui composent les États-Unis de l'Amérique centrale.

Ces terres forment le district de Santo-Thomas, ainsi nommé parce qu'il renferme le port de ce nom, le plus beau, le plus sûr, le plus vaste de la mer des Antilles. Ce port, où les plus grands navires peuvent entrer et mouiller à l'abri en tout temps, appartient à la Communauté de l'Union. C'est à Santo-Thomas que la Communauté a créé son principal établissement. C'est là que sont ses magasins, ses ateliers, son hôpital, sa pharmacie; Santo-Thomas est la résidence de ses chefs de service et de son directeur colonial.

Les possessions de la Communauté ont une étendue superficielle de deux cents lieues carrées (404,666 hectares). Placées entre deux cours d'eau navi-

gables, au Sud, la *Montagua,* fleuve que des bâtiments de dix tonneaux peuvent remonter à soixante-dix lieues de son embouchure, et au Nord, le *Polochic,* rivière où des goëlettes de même tonnage peuvent naviguer, et qui communique avec la mer par le lac d'Ysabal et le Golfete, ces possessions sont baignées à l'Est par la mer des Antilles, et limitées à l'Ouest par une ligne tirée de Gualan sur la Montagua jusqu'au confluent du Cajabon dans le Polochic. Les terres, au centre desquelles règne une chaîne de hauteurs boisées, y sont riches, fertiles et salubres, élevées suffisamment au-dessus du niveau de la mer, du lac et des rivières, exposées à l'action bienfaisante des vents, qui rafraîchissent et assainissent l'air.

§ 7. — États-Unis de l'Amérique centrale. — Leur population. — Leur position commerciale. — Jonction des deux océans.

Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica, sont les cinq États formant la république fédérale de l'Amérique centrale. Leur population est évaluée par M. de Humboldt à 1,800,000 habitants, et par Malte-Brun à 2,000,000. — Le recensement officiel fait et publié en 1825 indique un total de 512,120 habitants pour le seul État de Guatemala, dont la capitale renfermait 30,775 individus. On comptait dans le Guatemala trois autres villes, dont la population s'élevait de 10 à 13,000 habitants, trois où elle était de 8 à 10,000, seize de 5 à 8,000, trente-trois de 3 à 5,000, trente de 2 à 3,000, et un grand nombre au-dessous. Ces populations agglomérées prouvent une civilisation assez avancée; elles annoncent une agriculture soignée et un commerce actif.

Les avantages de la situation de l'Amérique centrale, relativement au commerce général du monde civilisé, sont incontestables. C'est dans l'Amérique centrale que doit être tracée la nouvelle route commerciale avec l'Océanie, la Chine et l'Inde. C'est dans les États qui composent la fédération du *Centre-Amérique* que s'ouvrira le grand canal de jonction des deux océans Atlantique et Pacifique. Quant au lieu où il devrait être creusé, M. de Humboldt hésite entre l'isthme de Panama et celui de Nicaragua; Malte-Brun, après avoir examiné tous les projets, s'est prononcé pour un canal dont la Montagua, ou le lac d'Ysabal serait la voie principale, et qui, traversant l'isthme de Guatemala, irait aboutir au golfe d'Istapa ou d'Amatitlan. Le célèbre géographe fait remarquer que, dans ce cas, le canal de jonction des deux mers aurait l'avantage d'avoir des deux côtés des ports susceptibles de recevoir et d'abriter les flottes du commerce. La position remarquable du beau port de Santo-Thomas acquerrait une grande importance par l'exécution de ce canal.

§ 8. — **Avantages particuliers du district de Santo-Thomas. — Salubrité. — Fertilité, richesses minérales, etc. — Priviléges commerciaux concédés a la Communauté de l'Union.**

Le district de Santo-Thomas offre de grands avantages à la colonisation,

1° Par sa situation entre la mer, des lacs et des cours d'eau navigables qui lui offrent des voies de transport naturelles et peu coûteuses.

2° Par son climat salubre et tempéré. Sur les côtes, le thermomètre ne s'élève en moyenne qu'à 22 degrés R., et dans l'intérieur qu'à 17.

3° Par sa fertilité naturelle, qui est telle que les forêts vierges qu'il renferme sont peuplées des arbres et des végétaux les plus précieux pour les constructions civiles et navales, pour la teinture, l'ébénisterie, la marqueterie, les arts et la médecine. On y trouve en abondance du gayac, de la salsepareille, de la vanille. — Dans des terres découvertes, le cacaotier, le caféier, le cotonnier, l'indigotier, la canne à sucre, sont d'une culture facile et riche en produits. Le nopal y nourrit l'insecte précieux qui fournit la cochenille, et le mûrier y présente une végétation vigoureuse, qui permet d'y élever en grand les vers à soie. — Tous les fruits des tropiques, les ananas, les sapotes, les plantains, les bananes, les orangers, les citrons, les cocos, les grenadilles, y sont excellents; les racines nourrissantes, l'igname, la patate, le manioc, les légumes secs (haricots, fèves, lentilles), y abondent; le maïs et le riz y réussissent partout; le froment et les céréales d'Europe y prospèrent dans les lieux élevés.

4° Par les richesses minérales qu'il renferme et qui pourront donner lieu un jour à de fructueuses exploitations. Sans parler des métaux précieux, tels que l'or et l'argent, on peut citer parmi ses minéraux le cuivre et le plomb, dont les filons se montrent quelquefois à la surface de la terre. Il y existe des indices de mines de houille ou d'anthracite. — Le Guatemala renferme des terrains ignés qui peuvent fournir au commerce du soufre à très-bon marché. On n'a pas songé encore à l'y exploiter.

5° Enfin par une population indigène active et laborieuse, qui offre à la colonie nouvelle des moyens immédiats et peu coûteux de se développer.

Au contraire de ce qui existe dans la plupart des autres pays que l'on cherche à coloniser, les défrichements dans le district de Santo-Thomas, loin d'être onéreux, sont l'occasion de bénéfices immédiatement réalisables. — L'exploitation des bois y fournit des chargements de matériaux de construction, de végétaux (arbres et arbustes) propres à la teinture, et d'un débit facile en Europe. La potasse faite par l'incinération des branches et sarments, dont on ne peut tirer un autre parti, offre aussi un article de commerce avantageux. Des calculs établis sans exagération permettent d'espérer que, dans la première année seulement, le double produit de l'exploitation du bois et de la fabrication de la potasse pourra donner un bénéfice de 500,000 fr.

Ce bénéfice, indépendant de ceux de la colonisation, et résultant des défrichements seuls, s'accroîtra chaque année et pendant longtemps.

La *Communauté de l'Union,* qui, dans l'État de Guatemala, a tous les droits attachés à la nationalité guatemalienne, y jouit en outre de priviléges de nature à lui permettre de développer promptement d'importantes opérations commerciales; ce sont des exemptions d'impôts, de monopoles, de droits de douanes pour ses colons et pour les objets de toute nature qui leur sont nécessaires; elle y possède enfin le monopole de la navigation à vapeur sur la Montagua, c'est-à-dire sur la principale voie navigable, conduisant dans l'intérieur de l'Amérique centrale.

D'après les renseignements officiels et autres qu'il a été possible de se procurer et qui sont dignes de foi, la colonie anglaise de Belise fait avec le Guatemala, et par le Guatemala avec l'Amérique centrale, un commerce d'importation et d'exportation qui n'est pas moindre de 60 millions par an. Le port de Santo-Thomas, par sa position, est destiné à enlever ce commerce à Belise. Les communications qui s'établiront par ce port avec la Montagua (la route de quatre lieues qui doit y conduire est déjà en partie tracée) donnent pour les transports de marchandises une économie de 700 fr. par tonneau, sur les transports effectués de Belise à Ysabal et d'Ysabal par les montagnes, dans l'intérieur des terres.

§ 9. — Résumé.

En résumé, l'établissement de Santo-Thomas offre de grands avantages comme *siége d'une colonisation* par la salubrité et la fertilité de son territoire, et comme *entrepôt commercial* par l'excellence de son port, la facilité et l'économie de ses communications avec l'Amérique centrale.

La Communauté de l'Union que vient d'y fonder la Compagnie belge de colonisation est, quoique bien nouvelle encore, en pleine voie de prospérité. Les terres s'y défrichent, les routes s'y ouvrent, les embarcadères du port s'y préparent, les chargements de navires s'y effectuent, les magasins et les habitations s'y élèvent. Le travail et l'activité y règnent. Une église en bois, apportée d'Europe, y est édifiée. Les populations indigènes, déjà chrétiennes, viennent saluer avec empressement les prêtres et les colons qui les initieront au bien-être que procurent la bonne conduite, l'intelligence et le travail.

La *Communauté de l'Union* moralise par la religion et utilise par le travail les classes que l'état actuel de la société laisse souvent sans occupation et sans ressource: d'ouvriers inoccupés, elle fait des producteurs et des consommateurs; de prolétaires turbulents, elle fait des propriétaires intéressés au maintien de l'ordre; elle offre aux capitaux un emploi utile et fructueux. C'est à la fois une bonne œuvre et une honorable spéculation.

—

Ce Talon reproduit le texte du Titre de communauté. Il est revêtu des mêmes signatures.

COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

(Modèle n° 1 avec son Talon.)

Numéro **Série.**

COMMUNAUTÉ DE L'UNION,

FONDÉE

PAR LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION,

PAR ACTES REÇUS PAR Me EVENEPOEL, NOTAIRE A BRUXELLES, LES 3 ET 19 NOVEMBRE 1842,

APPROUVÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 26 NOVEMBRE 1842.

Le Fonds de la Communauté se compose du *Port* et du *District* de *Santo-Thomas de Guatemala*, d'une superficie de 404,666 hectares.

Le Produit des Souscriptions est entièrement employé pour le compte et le mieux des intérêts de la Communauté de l'Union.

Le Règlement organique de cette Communauté forme la Loi des Parties.

TITRE DE COMMUNAUTÉ

Délivré à M

Souscripteur au Lot N° *lui donnant droit à une part des bénéfices du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, plus au partage, lors de la liquidation, de tous les biens meubles et immeubles de ladite Communauté.*

Fait double à Bruxelles, le

LE SECRÉTAIRE, LE TRÉSORIER, LE PRÉSIDENT,

LE SOUSCRIPTEUR,

TRANSFERT.	*TRANSFERT.*	
TRANSFERT.	*TRANSFERT.*	
TRANSFERT.	COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION. **TITRE DE COMMUNAUTÉ.**	

COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

Ce Talon reproduit le texte du Titre de propriété. Il est revêtu des mêmes signatures.

Modèle nº 2 avec son Talon.)

Numéro Série.

COMMUNAUTÉ DE L'UNION,

FONDÉE

PAR LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION,

PAR ACTES REÇUS PAR Me EVENEPOEL, NOTAIRE A BRUXELLES, LES 3 ET 19 NOVEMBRE 1842,

APPROUVÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 26 NOVEMBRE 1842.

RÈGLEMENT DU 26 *NOVEMBRE* 1842.

(Le texte de ce Règlement est trop étendu pour être imprimé dans ce modèle, dont le verso, comme pour le précédent, est, dans l'original, consacré aux transferts.)

TITRE DE PROPRIÉTÉ

Délivré à M

Souscripteur au Lot N° *lui conférant tous les droits de pleine et entière propriété sur* 20 *hectares de terre, en dehors de la Communauté de l'Union, dans le district de Santo-Thomas, État de Guatemala, Amérique centrale.*

Fait double à Bruxelles, le

LE SECRÉTAIRE, LE TRÉSORIER, LE PRÉSIDENT,

LE SOUSCRIPTEUR,

RÈGLEMENT ORGANIQUE

DU 26 NOVEMBRE 1842,

Pour la prise de possession des 20 hectares de terres concédés en dehors de la Communauté de l'Union, et pour les personnes qui se rendront, à leurs frais, à Santo-Thomas pour y cultiver des terres.

Art. 1er. — Les 20 hectares de terre, en dehors de la Communauté, par chaque lot souscrit, seront situés :

1° Le long de la Montagua, à partir du débarcadère, qui sera établi à l'extrémité de la route de Santo-Thomas à cette rivière, en remontant son cours jusqu'aux Encuentros;

2° Sur la partie située entre le chemin d'Ysabal aux Encuentros, et la limite intérieure du territoire concédé. A cet effet, il sera formé dans ces deux localités, par les soins de la Direction coloniale, des agglomérations de 3 à 400 hectares de terre cultivables et classées par ordre numérique.

Art. 2. — Chaque souscripteur, ou son délégué, qui se rendra sur les lieux, pourra choisir les terres auxquelles il a droit parmi celles classées comme il est dit ci-dessus, à la charge de les cultiver. Ce choix se fera au fur et à mesure de l'arrivée des souscripteurs, en suivant l'ordre de leur inscription sur le navire qui les conduira à Santo-Thomas.

Art. 3. — Tout souscripteur, son concessionnaire, ou le délégué de l'un deux, qui se rendra à Santo-Thomas, devra s'engager à ne jamais employer, sans y être autorisé par le Conseil colonial, aucun des travailleurs de la Communauté; et ce, sous peine de perdre son titre, ainsi que sa part et ses avantages dans la Communauté, et de payer à celle-ci, par chaque travailleur qu'il emploierait, 500 fr., plus les dettes que ce dernier pourrait avoir contractées envers elle.

Art. 4. — Chaque personne qui se rendra à Santo-Thomas pour cultiver des terres, soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui, devra:

1° Payer son passage et se munir de vivres pour la traversée;

2° Justifier de ses moyens d'existence, pour six mois au moins, à dater de l'arrivée sur les lieux;

3° Avoir un trousseau convenable pour l'usage d'une année au moins.

Chaque famille devra posséder, en outre, les instruments aratoires et de ménage nécessaires à l'exploitation de sa propriété, ainsi qu'un capital d'au moins 600 fr., pour construire son habitation, acheter une vache, un cochon, de la volaille, etc. etc.

Art. 5. — Aucun départ ne pourra avoir lieu avant l'avis que les premiers travaux d'installation à Santo-Thomas sont effectués.

A partir de cette époque, la Compagnie devra être prévenue par ses agents des départs qui auront lieu de l'étranger, au moins un mois à l'avance, afin qu'elle puisse en donner avis à la Direction de la Communauté, pour préparer la réception des colons; cet avis devra lui parvenir les 10 et 15 de chaque mois, au plus tard.

Art. 6. — A l'arrivée de chaque expédition à Santo-Thomas, le Directeur de la Communauté mettra immédiatement les colons en possession des terrains qu'ils choisiront, et leur donnera tout l'appui possible pour faciliter leur installation.

Art. 7. — Toutes les personnes qui se rendront à leurs frais à Santo-Thomas trouveront dans les magasins de la Communauté les marchandises et les ustensiles qui leur seront nécessaires, aux mêmes prix que les travailleurs de la Communauté.

Art. 8. — La Communauté choisira de préférence les travailleurs qui seront nécessaires parmi les personnes qui se seront rendues à leurs frais à Santo-Thomas.

Art. 9. — Chaque souscripteur allant à Santo-Thomas devra s'engager à se conformer aux règlements d'ordre et de police établis par la Communauté. Il sera tenu de faire le service de la Garde coloniale.

Art. 10. — La religion catholique est la religion dominante du Guatemala et du district de Santo-Thomas.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ en conseil général de la Compagnie belge de colonisation, le 26 novembre 1842.

NOTE

SUR LA

COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION

ET

LA COLONISATION DE SANTO-THOMAS.

Les nombreux renseignements demandés sur la Compagnie belge de colonisation, sur ses travaux, son organisation, son système, son but et ses résultats probables, nous ont engagés à formuler d'une manière succincte les réponses aux diverses questions que fait naître habituellement la formation de toute Société nouvelle.

Ces questions sont généralement :

1° Cette Compagnie présente-t-elle des garanties morales et matérielles suffisantes ?

2° Quelle est sur elle l'opinion du public et de la presse?

3° La Compagnie peut-elle, au besoin, compter sur le concours du gouvernement?

4° L'exploitation de ses produits est-elle facile?

5° Leur réalisation sera-t-elle prompte?

6° Les capitaux employés par la Compagnie peuvent-ils obtenir un intérêt convenable?

7° La Compagnie a-t-elle un avenir commercial?

A ces questions générales, nous devons ajouter celles-ci, qui nous ont été faites directement :

8° Pourquoi le prix des lots de la Communauté de l'Union a-t-il été successivement augmenté ?

9° Comment la Compagnie belge peut-elle espérer réussir dans une colonisation, quand tant d'autres entreprises analogues ont échoué?

Nous pensons que les éclaircissements qui suivent suffiront pour faire apprécier l'avenir de cette entreprise sous le point de vue moral et matériel, commercial et politique; les hommes sérieux verront que la Compagnie, en s'occupant d'améliorer la condition des classes ouvrières dans ses établissements, a su faire tourner cette amélioration au profit de la colonie.

OBERT,

Agent général de la Compagnie belge de colonisation.

QUESTION I.

Cette Compagnie présente-t-elle des garanties morales et matérielles suffisantes?

RÉPONSE.

La Compagnie, en vertu d'une ordonnance royale, est placée sous le patronage du roi des Belges.—Son *Conseil général* est présidé par M. le comte Félix de Mérode; le comte de Hompesch préside le *Comité des directeurs*, et dirige personnellement l'administration de la Compagnie; tous deux sont nommés par arrêté royal.

Le gouvernement nomme aussi deux commissaires, l'un à Bruxelles, l'autre à Santo-Thomas, pour surveiller les opérations de la Compagnie.

La direction coloniale avait été d'abord confiée à un des hommes les plus distingués de la Belgique, M. l'ingénieur en chef Simons, créateur des chemins de fer belges. La mort l'a enlevé, il est remplacé par un homme non moins capable, et aussi généralement estimé, le major d'artillerie Guillaumot, qui a organisé et commandé longtemps le corps des pontonniers. Le gouvernement conserve à cet officier supérieur son grade, son ancienneté, et sa solde d'activité.

De hauts dignitaires de l'Église, des ecclésiastiques distingués, ont, en France et en Belgique, pris la Compagnie sous leur protection; plusieurs d'entre eux font partie de son conseil, soit comme *conseillers honoraires*, soit comme *conseillers correspondants*.

Un ordre à qui l'on n'a jamais contesté l'esprit d'organisation et la science de la colonisation, qui a civilisé les Indiens du Paraguay et les sauvages de la Californie, s'est associé au but et aux travaux de la Compagnie.

Le concours de tant d'hommes éminents ne peut laisser aucun doute sur les garanties morales que présente la Compagnie.

Dans le but d'affranchir la Compagnie de toute charge, les fondateurs-administrateurs, après avoir fait à leurs propres risques les frais de l'exploration, ne se sont réservé, pour tout traitement, qu'une part des bénéfices.

Au 31 mars 1843, la Compagnie comptait deux années d'existence réelle, et dix-huit mois d'existence officielle; elle avait envoyé dans l'Amérique centrale, de concert avec le gouvernement belge, une *Commission d'exploration* chargée de visiter et d'examiner cette contrée. — La Commission se composait de quinze personnes (médecins, ingénieurs, militaires et savants); son voyage dura neuf mois. Il eut pour résultat la concession du district de Santo-Thomas. — Après le retour de cette commission, et sur son rapport favorable, trois navires, transportant les premiers colons chargés de prendre possession du district concédé à la Compagnie par l'État de Guatemala, et d'y exécuter les premiers travaux d'installation, y furent envoyés; ils portaient en même

temps les vivres, les outils, les ustensiles, les habillements nécessaires à ces colons pendant la première année, ainsi que des maisons et une chapelle.

Par suite de son organisation administrative et de l'économie éclairée qui y préside, la Compagnie avait dépensé dans ces deux années (février 1841 à mars 1843) seulement :

1° Pour frais d'administration......................	11,490 fr.	»
2° Pour le voyage de la commission d'exploration (non compris le navire et le matériel scientifique, qui ont été fournis par l'État)................................	20,939	59
3° Pour frais généraux de toute nature.............	11,666	09
Ensemble pour tous frais d'administration, y compris ceux d'un voyage transatlantique....................	44,096 fr.	40 c.
Les frais faits pour obtenir la concession du territoire de Santo-Thomas (frais indépendants du prix d'acquisition) s'élèvent à..	114,574	72
Il a été employé, pour l'expédition des trois navires portant les premiers colons, un capital de...............	385,091	28
Total des dépenses au 31 mars 1843.......	543,762 fr.	40 c.

Cette somme comprend : les espèces, lettres de crédit, marchandises et ustensiles, confiés au chef de l'expédition pour la mise en exploitation de la concession, pour payer les nègres chargés des défrichements et pour subvenir aux besoins des colons pendant une année; articles divers qui s'élèvent à 311,796 fr. 32 c.

A la somme des dépenses, il faut ajouter le prix d'acquisition, qui est de 160,000 piastres, soit fr..............	840,000	»
Plus le prix de 2,000 fusils et de 18 canons, qui, suivant l'acte de concession, sont donnés au gouvernement de Guatemala par la compagnie........................	114,000	»
En sorte que la concession à perpétuité d'une des plus riches provinces de l'Amérique centrale, et la prise de possession du plus beau port des Antilles, ne reviennent en totalité qu'à la somme de.........................	1,497,762 fr.	40 c.

Les nouveaux capitaux que la Compagnie appelle, afin de donner un développement plus prompt à ses opérations, trouvent donc une garantie réelle, non-seulement dans la conduite prudente suivie par la Compagnie, dans la modicité de ses dépenses administratives et autres, mais encore dans les valeurs réservées pour l'exploitation. — Ces capitaux ont en outre une garantie im-

portante et non moins positive dans les 404,666 hectares de terre dont la Compagnie est légalement propriétaire en vertu d'une loi de l'État de Guatemala.

La terre est la garantie qui de tout temps a été considérée comme offrant la sûreté la moins contestable. Dans cette circonstance, la terre acquérant une plus value dans la proportion du nombre des colons qui s'y rassembleront et des travaux qu'ils y exécuteront, la valeur de la garantie territoriale grandira progressivement, au fur et à mesure des défrichements (1).

QUESTION II.

Quelle est sur la Compagnie l'opinion du public et de la presse?

RÉPONSE.

Jusqu'à ce jour, la Compagnie n'a rencontré d'antagonistes que chez les hommes qui, jugeant sans approfondir, et par analogie, se sont arrêtés à son titre de *Compagnie de colonisation.* Cette opposition, qui n'avait de base ni raisonnable, ni réelle, n'a pas duré. La Compagnie compte aujourd'hui parmi ses partisans avoués ceux qui, avant d'avoir étudié son organisation, s'étaient déclarés ses adversaires, et qui, par l'examen sérieux, consciencieux, de sa constitution, de ses moyens de colonisation, ont reconnu l'influence utile et avantageuse qu'elle peut exercer sur le commerce et les destinées de l'Amérique centrale.

Le Roi ne cesse de donner des témoignages positifs de l'intérêt qu'il porte à la Compagnie. Le clergé belge, les catholiques en Belgique, sont ses protecteurs naturels; la Compagnie a des partisans nombreux parmi les protestants éclairés, et parmi les membres des deux Chambres législatives, à quelque parti qu'ils appartiennent.

En France, un grand nombre de personnes honorables et de toutes les classes de la société ne lui portent pas moins d'intérêt. Le commerce l'a déjà appréciée; des traités mutuellement avantageux ont été faits entre la Compagnie et une société de fabricants parisiens. Le ministère français a manifesté, dans plusieurs circonstances, de la bienveillance pour la Compagnie, dont il apprécie le but et l'utilité.

La presse, en Belgique comme en France, s'est montrée unanime en faveur de la Compagnie : ainsi l'on peut citer :

---

(1) Voir, pour ces *défrichements,* la note n° IV, indiquant le mode et les moyens d'exploitation de la Compagnie.

En France, outre les journaux des départements, la majeure partie des journaux de Paris.

Les Débats ; — le Globe; — le Constitutionnel; — la Presse ; — le Moniteur universel; — le Moniteur parisien; — le Journal du commerce ; — le Messager; — l'Univers; — la Patrie; — le Siècle; — le Courrier français; — la Gazette de France; — la Quotidienne; — la Réforme; — la Législature; — l'Écho du monde savant; — la Revue de l'Orient; — le Moniteur industriel, etc. etc.

En Belgique : *l'Indépendance; — l'Observateur; — l'Émancipation. — le Commerce; — le Politique; — le Courrier belge; — le Journal de Bruxelles; — le Précurseur*, etc. etc.

En Allemagne, la *Gazette d'Augsbourg*, la *Gazette de Cologne*, et tous les journaux les plus influents, ont spontanément approuvé les plans et les opérations de la Compagnie.

On trouve, en outre, dans le *Journal des Voyages*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, dans les *Annales maritimes*, dans la *Revue Britannique*, dans le *Colonial Magazine*, des articles sur l'Amérique centrale, publiés avant l'existence de la Compagnie, et qui prouvent la sagesse du choix fait par elle pour le siége de ses établissements coloniaux.

Une approbation aussi manifeste de la part du Gouvernement, du Clergé et de la Presse, est, avec les actes du Commerce, une garantie nouvelle pour les capitaux que la Compagnie consacre à ses opérations.

QUESTION III.

La Compagnie peut-elle, au besoin, compter sur le concours du gouvernement?

RÉPONSE.

Déjà deux voyages à Santo-Thomas de Guatemala ont été faits par un navire de l'État et aux frais du gouvernement belge, qui a mis à la disposition de la Compagnie: canons, fusils, instruments de mathématiques, de physique, etc. etc.

La direction des chemins de fer a ouvert à la Compagnie ses magasins pour qu'elle y choisisse des rails, ainsi que des ustensiles et machines de tout genre pour faciliter les travaux d'exploitation.

Des officiers du génie et de l'artillerie, des pontonniers de l'armée, des ingénieurs, des employés du ministère, sont mis à la disposition de la Compagnie. Ils ont la permission de se rendre à Santo-Thomas, où ils sont maintenus dans leurs grades et conservent leur traitement.

QUESTION IV.

L'exploitation des produits de la colonie est-elle facile?

RÉPONSE.

Un coup d'œil sur la *carte du district de Santo-Thomas*, annexée à la présente note, suffirait seul pour résoudre cette question.

Le district de Santo-Thomas, couvert de forêts vierges, riche en produits naturels de tout genre, borné au nord par le lac Ysabal et la rivière Polochic, au sud par la rivière Montagua, possède le plus beau port des Antilles, d'une sûreté et d'une salubrité constatées par tous les officiers de marine, depuis les Espagnols du XVI[e] siècle jusqu'aux Français du XIX[e] (1).

Il est traversé dans toute sa longueur par la chaîne des montagnes du *Mico*, dont la crête s'élève à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dont les contreforts viennent aboutir à la baie de Santo-Thomas, en formant un cercle de collines qui la mettent à l'abri de tous les vents.

Entouré de trois côtés par des voies navigables, présentant une largeur moyenne de 10 lieues, ce district, par les versants du *Mico*, et les nombreuses rivières qui se jettent dans le lac, dans la Montagua et dans la baie, offre une grande facilité pour l'exploitation des bois, et tous les avantages de position qui favorisent la culture variée des tropiques.

Les premiers produits que la Compagnie doit réaliser sont ceux des forêts couvrant le territoire qui lui appartient. Ces forêts sont peuplées d'arbres gigantesques propres aux constructions navales et civiles, d'acajous, de palissandres, de cèdres, d'ébéniers, de citronniers, de bois de teintures, de bois durs, enfin de tous les bois que peut réclamer l'industrie. Sur une étendue de plus de cent lieues, elles n'ont pour limites que les eaux de la mer, du lac Ysabal, de la rivière Polochic et du fleuve Montagua; le port de Santo-Thomas, d'une circonférence de plus de trois lieues, est bordé par des montagnes dont le déboisement peut s'opérer sans autres frais de transport que ceux du fret pour l'Europe.

Ce fret, en employant les navires qui ont amené les colons, et ceux qui, hors de la saison de chargement des sucres, cotons et cafés, doivent en partie retourner sur lest, ne peut s'élever en moyenne au delà de 25 francs par tonneau ou mètre cube, tandis qu'en France même, le prix du transport sur les lieux d'exploitation est de 1 franc le mètre cube pour 4 kilomètres.

Les bois de Santo-Thomas pourront donc être rendus à Paris presque à meilleur compte que ceux des départements français de l'intérieur.

---

(1) Voir le *Rapport* adressé à M. le ministre de la marine, par M. de Maussion-Candé, et inséré dans les *Annales maritimes* de février 1842.

Cependant personne ne conteste la valeur d'une forêt en France, même placée dans les conditions les moins favorables.

Quant à la récolte des productions naturelles, salsepareille, vanille, quinquina, gommes, résines, caoutchouc; aux produits de la fabrication de la potasse, de l'extraction des graines oléagineuses, de la préparation des nombreuses plantes textiles et filamenteuses; enfin, quant aux produits des cultures qui suivront immédiatement les premiers défrichements, telles que le tabac, l'indigo, le riz, le maïs, le plantain, personne ne révoquera en doute la facilité de leur exportation et la certitude de trouver dans la Belgique seulement un marché prêt à les accueillir avec empressement.

Les avantages mêmes que présentent ces exploitations, et les moyens que la Compagnie emploie pour les rendre plus productives sont exposés dans les réponses consacrées aux questions qui restent à résoudre.

QUESTION V.

La réalisation des produits de la colonie sera-t-elle prompte?

RÉPONSE.

Compte d'une exploitation de forêts à Santo-Thomas.

Le district de Santo-Thomas se compose de forêts dans lesquelles on trouve des bois de très-grande dimension propres aux constructions navales et civiles.

Les produits de Belise, l'établissement anglais le plus rapproché de Santo-Thomas, étant identiques à ceux des forêts de la Compagnie, on prendra cet établissement comme point de comparaison et pour exemple de ce que peut faire la *Communauté de l'Union.*

Belise doit sa naissance, son accroissement, sa prospérité, à l'exploitation des forêts. Fondée par des coupeurs de bois, qui, jusqu'en 1825, eurent à lutter contre les pirates de la mer des Antilles, Belise, suivant le *Colonial Magazine,* comptait, en 1841, 5,076 individus, dont 222 blancs seulement.

La valeur foncière et mobilière y était évaluée à 5,000,000 livres sterling; soit... 125,000,000 fr.

La valeur créée chaque année s'élevait à 1,000,000 livres sterling, ou... 25,000,000

D'après les *Archives du commerce* et le *Dictionnaire de Mac Culloch,* en 1824, il avait été exporté de Belise :

En acajou..	18,722 tonneaux.
En campêche......................................	4,815 *id.*
En cèdre...	2,190 pieds cub.

En 1836, malgré des difficultés qui chaque année augmentent (1), l'exportation de l'acajou avait presque doublé : elle était de 32,560 tonneaux.

Dans l'année 1824, les exportations se sont élevées :

En bois et marchandises, à 494,700 livres sterling, soit.	14,367,500 fr.
En piastres et lingots, à...........................	18,900,000
Total.................	33,267,500
Les importations se sont élevées à 422,000 livres sterl...	10,550,000
Le mouvement commercial était donc de..............	43,817,500 fr.

Depuis cette époque, ce mouvement a presque doublé, bien que le port insalubre de Belise ne soit qu'une rade foraine, où les navires sont obligés de décharger à trois lieues en mer; le chargement et le déchargement, très-dispendieux, ajoutent au prix des marchandises. Les bois de valeur commencent à manquer, et cependant la prospérité de Belise ne diminue pas.

Santo-Thomas possède un port salubre, où les plus grands navires peuvent en tout temps opérer leur chargement et leur déchargement. L'exportation des bois, qui y est faite par les nègres, ainsi que cela se pratique à Belise, est rendue facile par la proximité du port et des rivières. Santo-Thomas est, sous tous les rapports, dans des conditions plus favorables que Belise.

On peut, sans trop de présomption, espérer, dans un temps assez rapproché, qu'une grande partie des affaires de Belise sera faite par Santo-Thomas, qui, par la seule exploitation des bois, donnera une valeur considérable aux lots de propriété et de *Communauté de l'Union:* par conséquent, un bénéfice raisonnable sera acquis aux souscripteurs actuels.

Pour donner un aperçu de ce bénéfice, on va présenter le compte des produits d'une coupe de bois bien dirigée.

A Belise, un nègre, coupeur de bois, qui travaille d'après les ordonnances coloniales, doit abattre et équarrir 18 pieds cubes de bois dans une journée de neuf heures; il fait beaucoup plus lorsqu'il travaille pour son compte ou à la pièce : ce dernier mode d'exploitation, étant le meilleur, sera celui de Santo-Thomas; cependant on établira le compte suivant, en se basant seulement sur la somme du travail exigée par les ordonnances.

A Belise, la journée d'un nègre est de 2 shellings et six pence, soit 3 fr. 10 c. On comptera ici pour Santo-Thomas la journée à raison de 4 fr.

(1) Les coupeurs de bois de Belise ne trouvent plus le cèdre et l'acajou qu'à 30 milles dans l'intérieur, et à 2 et 3 lieues des cours d'eau; cependant, l'exploitation de ces bois est encore considérée comme une très-bonne opération.

Le travail de cent nègres, coupant et équarrissant chacun 18 pieds cubes, produira par jour 1800 pieds cubes de bois équarri, ou environ 43 tonneaux; chaque tonneau de fret se compose de 42 pieds, qu'on calculera, en moyenne, devoir peser 1,000 kilogrammes, bien que tous les bois d'acajou (1) aient un poids beaucoup plus considérable.

Les bois d'Amérique les plus ordinaires se vendent, au Havre, 8 fr. les 50 kilos. Les *acajous* varient de 14 à 35 fr.

A Santo-Thomas, coupant les bois sans distinction d'espèce, ne prenant l'acajou et les autres bois précieux que lorsqu'ils se rencontrent, choisissant à mesure qu'ils se présentent, ici les bois de construction, là les bois d'industrie, brûlant, pour en faire de la potasse, ce qu'on ne veut pas exporter, et calculant les bois choisis au prix le plus bas, c'est-à-dire 8 fr. les 50 kilos, on aura, pour 1,000 kilos ou par tonneau, 160 fr.

Et ne comptant en même temps, à cause de la saison des pluies, que sur 200 jours de travail, et seulement sur 42 tonneaux de produit par jour, on aura 8,400 tonneaux qui, à 160 fr., donneront un total de... 1,344,000 fr.

L'exploitation aura coûté :

1° Pour la journée de 100 nègres à 4 fr. par jour, 400 fr.; soit pour deux cents jours.. 80,000 fr.

2° Fret de 8,400 tonneaux à 25 fr.......................... 210,000

3° Frais d'outillage et entretien (par exagération)........... 50,000

4° Frais de transport du lieu de l'exploitation à la mer....... 80,000

5° Frais d'administration et autres frais imprévus (2)........ 80,000

Total....... 500,000 fr.

Ainsi donc, en faisant ce que les Anglais font à Belise depuis longtemps, et comme eux, en employant les nègres à la coupe des bois; en comptant pour rien le travail des Européens; en basant toute la spéculation sur l'emploi de cent nègres, exagérant les frais au delà de toute proportion; dépréciant outre mesure la valeur des produits, on trouve encore un bénéfice de... 844,000 fr.

On remarquera que nous avons laissé de côté les produits naturels autres que les bois, produits qui, dans tous les cas, peuvent être récoltés par les blancs, et qui sont loin d'être sans importance, ainsi que l'indiquent les documents officiels sur la consommation qui se fait en France de ceux de ces produits que le territoire de Santo-Thomas fournit en abondance.

Suivant les *Tableaux statistiques des importations* publiés en 1843 par l'administration des douanes, la France, en 1841, a reçu et consommé des

---

(1) Le pied cube d'acajou pèse de 28 à 34 kilos, ce qui porte le poids des 42 pieds de 1176 à 1428 kilos.

(2) Les frais portés aux articles 4 et 5 ne sont pas moins exagérés que ceux portés à l'article 3.

bois de construction et à œuvrer pour.................... 38,400,000 fr.

Suivant les mêmes tableaux, la consommation des bois d'ébénisterie et de teinture a été de........ 6,500,000

La potasse, ce résultat important de l'exploitation des forêts, y a donné lieu à une importation de............... 2,340,000

L'importation du *caoutchouc* pour la consommation a été de. 274,000

Celle de la salsepareille, de......................... 220,000

— de l'huile de palme, coco, ricin, etc., de.......... 464,000

— du quinquina, de...... 1,100,000

— de la vanille, de....... 933,000

Total........... 50,231,000 fr.

Ainsi les produits naturels obtenus sans culture, et dont les analogues abondent dans le district de Santo-Thomas, figurent dans la consommation annuelle française pour une somme de 50,231,000 fr.

Si à cette production spontanée, et dont la récolte peut être faite immédiatement et sans autres frais que ceux d'exploitation, l'on ajoute le *rocou*, les *baumes*, les *gommes* et les plantes médicinales qui se trouvent en abondance dans ces forêts, on reconnaitra que la Compagnie récoltera des produits, dont la réalisation, prompte et avantageuse, lui permettra de soigner la culture et d'attendre la récolte,

1° du *cacao*, dont on consommait en 1841 pour....... 1,500,000 fr.

2° du *tabac*.. 29,700,000

3° de l'*indigo*...................................... 21,000,000

4° du *coton*... 98,000,000

5° de la *cochenille*.................................. 4,300,000

6° du *café*.. 12,000,000

Ensemble................. 166,500,000 fr.

Ces produits, dont la supériorité est bien reconnue lorsqu'ils proviennent de Guatemala, trouveront un placement avantageux et immédiat en France; leur consommation, y compris celle des bois, potasse, vanille, etc., dont le chiffre est ci-dessus posé, s'élève à...................... 216,731,000 fr.

Les colonies françaises ne fournissant à cette consommation que pour une somme de.......................... 5,133,250

Il reste donc une consommation de....... 211,597,750 fr.

à laquelle la colonie de Santo-Thomas pourra fournir sa part.

La Compagnie, quel que soit le développement que prendront ses établissements, est, pour longtemps encore, assurée d'un débouché pour ses produits.

D'après cet aperçu, on peut juger si elle a lieu d'espérer une prompte réalisation de bénéfices, et si elle présente des avantages aux capitalistes.

QUESTION VI.

Les capitaux employés par la Compagnie obtiendront-ils un intérêt convenable?

RÉPONSE.

Les éclaircissements qui viennent d'être donnés sur la réalisation prompte et facile des produits de la colonie semblent répondre suffisamment à cette question; toutefois, il convient de faire connaître en outre les avantages qu'assurent à la Compagnie :

1° L'organisation de la *Communauté de l'Union,* association formée pour la création et l'exploitation de la colonie de Santo-Thomas;

2° Le mode établi pour le payement des salaires et des appointements des travailleurs de la Communauté;

3° La retenue faite sur les bénéfices nets de la Communauté.

Ce sont trois causes plus ou moins directes d'un accroissement de bénéfices, et par conséquent d'un intérêt plus élevé à distribuer aux capitaux effectivement employés.

Les détails succincts qui suivent prouveront qu'en contribuant réellement à améliorer le sort des travailleurs, l'organisation de la Communauté de l'Union n'est ni la combinaison d'une fausse philanthropie, ni une impraticable utopie.

Les colons envoyés à Santo-Thomas, afin d'en prendre possession et d'y jeter les bases de l'établissement colonial, ceux qui les suivront pour continuer et étendre l'exploitation de ce territoire, ne sont pas des hommes pris au hasard, devant opérer isolément, sans ordre, divisés d'intérêts, mais bien des hommes d'une moralité reconnue, d'une solide constitution, possédant entre eux les diverses industries nécessaires à toute société naissante, et tous individuellement intéressés au succès de l'entreprise commune.

Leurs forces ne sont pas éparpillées et livrées à elles-mêmes, mais concentrées vers un but commun, par une volonté unique et ferme.

Ces colons sont organisés en ateliers d'exploitation, placés sous la direction supérieure d'un homme d'une capacité et d'une probité incontestables, secondé lui-même par des chefs d'ateliers intelligents; ces ateliers sont organisés de telle sorte que l'ordre, émanant du directeur, arrive sans peine jusqu'aux derniers manœuvres.

Par ce mode simple et facile, l'exploitation forestière, agricole et commerciale du district de Santo-Thomas, n'offre pas plus de difficultés, moins peut-être que n'en présentent l'exploitation de nos forêts en Europe, la di-

rection des ateliers des chemins de fer, et l'administration des comptoirs de nos armateurs.

La direction de la *Communauté de l'Union* étant une, les travaux sont collectifs et offrent par leur ensemble une grande régularité, qui permet une économie administrative difficile à rencontrer ailleurs.

Chaque employé, ouvrier ou manœuvre, reçoit un traitement ou salaire proportionné à son travail; après un temps donné, il devient en outre propriétaire d'une portion de terre, et a droit, au *prorata* de son salaire, à une part dans le tiers des bénéfices généraux de l'exploitation; en sorte que chacun d'eux est intéressé, dans une proportion équitable, à la prospérité de la Communauté.

Ce traitement régulier (qui est proportionné à la capacité et au zèle des travailleurs, à la bonté et à la quantité des produits qu'ils procurent), le droit qu'ils ont à une portion des bénéfices, tout les stimule et les engage à se surveiller mutuellement. La part accordée au travail facilite donc l'exploitation; elle permet en même temps d'exercer une discipline plus sévère.

Tout employé, ouvrier ou manœuvre, qui refuse de se conformer aux règlements d'ordre de la colonie, perd ses droits au partage, et peut même être renvoyé des ateliers de la Communauté : par ce moyen, en même temps que l'on obtient la régularité dans le travail, on procure une garantie au capital.

Chacun étant intéressé à ce que les bénéfices soient importants, la part du capital ne peut que grandir par suite de la part d'intérêt accordé au travail.

Passons au mode établi pour le payement des salaires:

Les espèces payées pour le prix des lots de la *Communauté de l'Union* sont versées dans la caisse et forment son capital métallique; c'est celui qui a droit à une part des bénéfices; or, ce capital est plus que doublé par cela seul,

Que, conformément aux statuts, le numéraire est employé en Europe à fournir aux magasins de la Communauté tous les objets nécessaires à la consommation des colons,

Et que la main-d'œuvre et tous les appointements sont payés en *bons d'échange*, contre lesquels les travailleurs se procurent dans ces magasins les objets et les denrées qu'ils désirent soit pour eux-mêmes, soit pour leur famille.

Ces objets, dans l'origine, ont, il est vrai, exigé l'emploi d'un capital; mais peu de temps suffira pour que le capital employé à leur acquisition soit en grande partie le résultat des produits du travail collectif des membres de la Communauté, ou celui des échanges de ces mêmes produits.

La retenue sur les bénéfices n'est pas moins utile.

Aux termes des statuts de la *Communauté de l'Union*, une retenue de 40 p. %, destinée à augmenter le capital d'exploitation, doit être faite sur les bénéfices annuels : cette retenue permettra à la *Communauté* de prendre en

peu de temps un grand développement sans faire d'appel de fonds. Son capital primitif, ainsi accru, suffira avec le temps pour mettre en exploitation ses ,propriétés dans toute leur étendue.

Cette combinaison si simple répond sans doute à la question quant aux avantages futurs des opérations de la colonie; ces avantages seront considérables si on les compare à ceux qui ont produit la fortune actuelle de Belise mise en parallèle avec la fortune première de ses fondateurs.

Une dernière réflexion reste à faire.

On a vu, par les calculs contenus dans la note précédente, quels étaient les bénéfices résultant du travail de cent nègres employés à l'exploitation des bois; la Communauté, disposant de fonds suffisants, peut, à sa volonté, employer un plus grand nombre de nègres; chacun calculera facilement quels seront, dans ce cas, les dividendes à distribuer aux capitaux qui lui prêtent un utile concours.

QUESTION VII.

La Compagnie a-t-elle un avenir commercial?

RÉPONSE.

La *carte* (ci-jointe) *de l'Amérique centrale* doit faire apprécier au premier coup d'œil l'importance commerciale du district de Santo-Thomas, relativement à l'Amérique centrale; aucun autre point n'y présente les mêmes avantages.

La *carte de la mer des Antilles et du golfe de Mexique* rend manifeste la situation particulièrement favorisée de l'Amérique centrale elle-même, sous le rapport du canal de jonction entre les deux océans Pacifique et Atlantique. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'endroit où ce canal si important doit être tracé et ouvert : sur les cinq points où l'on a supposé une facilité d'exécution, quatre se trouvent dans l'Amérique centrale, et deux, soit qu'on doive faire un *canal de simple transbordement* ou un *canal de grande navigation* (sans changement de navire), appartiennent à la Compagnie belge de colonisation.

Le seul point en dehors des cinq États de l'Amérique centrale où l'on avait cru pouvoir espérer d'ouvrir un *canal de grande navigation,* celui de Chagres à Panama, vient d'être reconnu impraticable pour les navires d'un fort tonnage. — Un des bateaux à vapeur français, qui appartient à l'État, *le Gomer,* a constaté que les *stéamers* d'une force inférieure à 220 chevaux pouvaient seuls arriver à Chagres, à cause des bas-fonds qui bordent cette côte.

La question postale est résolue, et le transport direct des dépêches y est devenu impossible. Les navires marchands d'un tonnage plus faible que celui qui est généralement employé pour la navigation de la mer du Sud pourront seuls profiter du canal de Chagres à Panama, si jamais il s'exécute, car on peut raisonnablement en douter. Il est facile de canaliser les rivières, et de tracer, au besoin, un profond sillon à travers les montagnes; mais il est impossible de se frayer un chemin certain et durable à travers les sables et les écueils des rivages de l'Océan, qu'une grande marée, une violente tempête, ou même un simple coup de vent, changent et modifient essentiellement.

Indépendamment de la voie maritime, dont l'ouverture peut être mise de longtemps en doute, l'Amérique centrale est dans une position magnifique, relativement au commerce du monde entier. — L'examen de la *mappemonde planisphère* ci-jointe rendra sensible la vérité de cette assertion; et l'on y verra que le port de Santo-Thomas, situé au fond de la baie de Honduras, est placé de telle façon qu'il doit un jour servir de tête et de réunion à toutes les routes commerciales qui divergeront dans l'intérieur du pays.

Les lois prohibitives que le Mexique vient d'établir contribueront à étendre la circonférence de ce rayon si important pour le commerce. C'est de Santo-Thomas et non plus des ports du Mexique que les importations auront lieu, dans une grande partie du vaste territoire qui a jadis appartenu aux Espagnols.

La situation du port de Santo-Thomas, sa salubrité, sa sûreté, en font le seul point où, si Chagres est réellement impraticable, il soit possible d'établir la station des bateaux à vapeur et le centre des communications postales futures de l'Europe avec l'Amérique des mers du Sud, l'Océanie, l'Australie, et l'Asie orientale (Chine, Turquie, Cochinchine, Japon, etc.).

La Compagnie a l'espérance fondée que le gouvernement adoptera cette ligne et désignera cette station.

Au reste, quel que soit le point choisi pour l'ouverture du canal de jonction des deux océans, le port de Santo-Thomas restera toujours, en raison de sa sûreté, le seul où il sera possible d'établir un entrepôt général des marchandises européennes.

Une telle situation n'est-elle pas de nature à lui assurer un brillant avenir commercial? Pour en être convaincu, il suffit de se rappeler :

1° Que, moins favorablement placée, puisqu'elle ne pouvait servir qu'au commerce de transit entre différentes parties de l'Asie méridionale, la ville de Singapour, port franc de la Malaisie, fondée en 1818, dans un lieu où habitaient seulement 200 pêcheurs ou pirates, comptait en 1840 une population de 40,000 habitants, et était devenue le centre d'une navigation de 220,000 tonneaux, suivant les documents officiels.

2° Que la ville de Hong-Kong, fondée en 1841 par les Anglais, sur un

point favorable au commerce avec la Chine seulement, possédait déjà, à la fin de 1842, une population de 13,000 habitants, dont 10,000 Chinois.

On peut, d'après ces deux remarquables exemples, se rendre compte de l'avenir commercial réservé à la Compagnie, et du développement que doit prendre, sous le rapport de la population et du commerce, la ville maritime de Santo-Thomas, la plus avantageusement située de l'Amérique centrale, qui est si heureusement placée elle-même, relativement aux communications et au commerce du monde chrétien et civilisé.

La possession du port Santo-Thomas par une Compagnie qui, de sa nature, et en raison de sa position, restera étrangère aux débats des grandes puissances politiques, donne l'assurance que ce port sera toujours ouvert au commerce de toutes les nations, et que sa prospérité, protégée par une neutralité que toutes auront intérêt à respecter, s'accroîtra sans rencontrer d'obstacles, et grandira incessamment.

QUESTION VIII.

Pourquoi la Compagnie a-t-elle d'abord fixé le prix des lots de la *Communauté de l'Union* à 500 francs, puis à 750, puis enfin à 1,000? Pourquoi doit-elle encore augmenter progressivement ce prix?

RÉPONSE.

Les opérations de la *Compagnie belge de colonisation* sortent de la ligne des affaires ordinaires, les conditions sur lesquelles elle opère doivent en sortir aussi.

La Compagnie, désirant devenir concessionnaire d'un vaste territoire dans l'État de Guatemala (Amérique centrale), devait, avant de rien entreprendre, faire légaliser cette concession par le gouvernement de cet État; elle devait en même temps faire reconnaître si le territoire qu'elle avait en vue était convenable pour un établissement commercial et agricole; jusque-là tout était encore soumis au hasard : il y avait risque. — Il était nécessaire avant tout d'envoyer une commission pour résoudre sur les lieux ces différentes questions. Il fallait donc un premier capital, que nous pouvons appeler *capital de recherches.*

Les fondateurs de la Compagnie, ne voulant pas appeler des fonds étrangers dans une opération encore hasardeuse, prirent sur eux les chances premières, et fournirent ce capital.

Après examen de la *Commission d'exploration,* la concession du port et du district de Santo-Thomas fut faite à la Compagnie par l'État de Guatemala,

et ratifiée par la Chambre législative et constituante : il y eut dès lors propriété légale pour la Compagnie; bien des éventualités disparurent; mais, pour donner une valeur plus positive à la concession, il fallait y envoyer des colons, et en prendre définitivement possession. — Alors la *Communauté de l'Union* fut fondée, et reçut de la *Compagnie belge,* à titre d'apport, le territoire de Santo-Thomas, avec les charges et priviléges, sans qu'il fût rien réservé pour la Compagnie, sauf une part dans les bénéfices d'exploitation et dans la liquidation de la Communauté. — Le produit de toutes les ventes, quel que soit leur prix, est acquis à la *Communauté* pour former son *capital d'exploitation.*

Le *Conseil général* et le *Comité des directeurs* de la Compagnie continuent à tout administrer et diriger gratuitement.

Pour réunir les colons, les conduire à Santo-Thomas, leur fournir les objets nécessaires à l'exploitation de ce district, il fallait un second capital, que nous appellerons *capital d'installation.*

Les résultats étaient encore éventuels. La valeur des terres à Santo-Thomas devant se développer progressivement par la réunion sur les lieux d'un nombre de colons croissant successivement, il n'eût pas été rationnel, au début, de fixer un prix définitif pour les 8,000 lots que la *Communauté de l'Union* avait à mettre en vente : le prix de ces lots devait augmenter graduellement, comme cela arrive pour toute propriété, à mesure que les éventualités et les difficultés d'exploitation disparaîtraient.

Chaque lot se compose :

1° D'un *titre de communauté,* donnant droit au partage des bénéfices de toutes les opérations commerciales et agricoles de la Communauté, et au partage en liquidation des propriétés foncières et mobilières lui appartenant.

2° D'un *titre de propriété* de 20 hectares de terre, dont le titulaire peut faire tel emploi qu'il juge convenable. Le prix de chaque lot doit être employé pour conduire des colons, exploiter les forêts, les terres, et approvisionner les magasins de la Communauté.

Après le retour de la Commission d'exploration et la ratification legislative de la concession, la première opération à faire consistait dans la réunion des colons, et de tout ce qui leur était nécessaire pour aller prendre possession et construire les habitations. Le prix des premiers lots mis en vente fut fixé à 500 f.; un capital plus que suffisant fut ainsi obtenu. — Trois navires, portant des colons de toutes les professions, munis de vivres et de ce qui pouvait leur être utile pour occuper la concession et installer le premier établissement, furent expédiés d'Anvers et d'Ostende. Avec ces colons partirent des ecclésiastiques, des médecins, des ingénieurs. La direction de l'expédition était ainsi confiée à des hommes spéciaux et d'une moralité reconnue.

Cette expédition partie, une première difficulté était vaincue; déjà les

éventualités étaient moins grandes; dès lors le prix de chaque lot fut porté à 750 fr. par le conseil général de la Compagnie.

Enfin, un des trois navires envoyés à Santo-Thomas revint à Ostende, apportant la nouvelle que la prise de possession s'était accomplie heureusement, que les habitants avaient parfaitement accueilli leurs nouveaux compatriotes, qu'ils les secondaient dans les travaux nécessaires à la fondation de la ville, que la protection du gouvernement local était assurée, et qu'enfin les deux autres navires allaient revenir chargés de bois d'ébénisterie, de construction et de teinture.

Par cette occupation définitive et ce commencement d'exécution des travaux, le capital recevait assurément une garantie nouvelle. La propriété était devenue réelle, il n'y avait plus rien de contestable dans l'opération; il ne s'agissait plus que de persévérer pour obtenir des résultats certains. Dès ce moment, le prix de chaque lot fut porté à 1,000 fr., et ce prix, on doit le comprendre, est loin d'être définitif.

Aussi longtemps qu'il restera des lots à la disposition de la Compagnie, ces lots seront augmentés de la plus value que les progrès faits par la Communauté leur donneront naturellement.

Mais, il faut en faire la remarque, cette augmentation, loin d'avoir pour but de réaliser un bénéfice particulier, profite à tous les souscripteurs de lots, puisque, quel que soit le prix de la vente, le capital qui en résulte doit *absolument* être versé dans la caisse de la Communauté, pour être employé dans ses opérations et à son profit.

Chaque lot jouit des mêmes droits dans la Communauté, quel que soit le prix auquel il a été acheté primitivement; et l'augmentation progressive du prix des lots profite dans une proportion égale à chaque membre de la Communauté.

QUESTION IX.

Comment la Compagnie peut-elle espérer réussir dans une colonisation, quand tant d'autres entreprises analogues ont échoué?

RÉPONSE.

Si les calculs précédents, basés sur des minimums de produits et des débouchés faciles et assurés sont exacts, comme il le paraît, d'où vient, dit-on, que tant d'essais de colonisation ont échoué, ou ont absorbé des frais d'établissement immenses, hors de toute proportion avec les résultats?

Les causes de ces mécomptes et de ces insuccès sont bien simples.

1° Les efforts individuels sont impuissants là où tout est à créer. De la ruine et de la misère particulières naissent la ruine et la misère générales, les maladies qui déciment, la nostalgie qui tue le moral, le dégoût et la lassitude, la discorde et l'anarchie.

A Santo-Thomas, tous les besoins sont prévus, le nombre des colons envoyés ne dépasse jamais les moyens de la Compagnie pour leur assurer dès leur arrivée une existence aisée, un abri contre les intempéries de l'air; ces colons sont assujettis à un travail modéré, approprié aux exigences du climat, à une hygiène sévère; ils ont, avec toutes les ressources de la science et de l'art, les distractions intellectuelles et les consolations de la religion, qui agissent si puissamment sur l'esprit et le moral.

2° Presque toutes les colonies, fondées par les gouvernements européens, sont dues, soit à la conquête, soit à la ruse et au système d'envahissement, soit à l'usurpation des droits et des propriétés des indigènes. De là, état d'hostilité, nécessité de défense, armements de troupes, constructions de forteresses, marine militaire, etc. etc.; enfin, une dépense obligée de sommes considérables, improductives; et pour résultat, la conquête, l'esclavage, l'abrutissement des indigènes, leur travail forcé, et la paresse des blancs, qui se croient déshonorés par le travail, là où le travail est la tâche d'un Nègre ou d'un Indien.

A Santo-Thomas, pas de conquête, pas d'usurpation, pas de ruse; la possession commence par la légitimité. Appelée par les vœux des indigènes, identifiée avec leurs intérêts et leurs croyances religieuses, la Communauté de l'Union n'a pas à se préoccuper du soin de sa défense, elle peut s'abandonner sans arrière-pensée aux travaux pacifiques; et, réunissant des hommes capables dans toutes les sciences et de tous les métiers, utiliser les ressources intarissables de ce pays riche et fertile, où les anciens conquérants, avides de métaux précieux, ont négligé la surface de la terre pour en fouiller les entrailles, et ont fait périr dans les travaux des mines des populations entières, tandis qu'eux-mêmes se livraient aux excès et aux vices, enfants de l'oisiveté et de l'orgueil.

La *Communauté de l'Union* appelle les indigènes à partager ses travaux et leurs produits; elle acquiert leur confiance. La religion qu'elle professe les attire et les civilise; enfin, le concours de l'État de Guatemala lui assure au besoin parmi eux le nombre de bras nécessaires pour la confection des routes ou des canaux, et pour suppléer les ouvriers européens dans tout ce qui exigera de trop grandes fatigues.

Le gouvernement protége la Communauté; il vient au-devant de toutes ses demandes; il voit dans une alliance intime avec elle le seul moyen de tirer enfin l'Amérique centrale de l'état languissant et misérable auquel, depuis

plusieurs siècles, l'indifférence despotique des anciens conquérants et les troubles civils semblaient l'avoir condamnée. C'est par la Compagnie belge de colonisation que l'Amérique centrale entrera dans le mouvement de la civilisation et du commerce européens, auxquels elle devra bientôt sa régénération et sa prospérité.

COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

PAR ACTE *de Édouard-Egide-Joseph Evenepoel, notaire à Bruxelles, le* 18 *septembre* 1841, *enregistré à Bruxelles, le* 22 *du même mois.*

M. *Théophile-Antoine-Guillaume,* comte *de Hompesch,* propriétaire, domicilié à Saint-Josse-ten-Noode, agissant tant en nom propre que comme se faisant et portant fort de M. *Alexandre-Charles,* comte *Van der Burch,* propriétaire, domicilié à Ixelles, sur la Chaussée, n° 480, par lequel il s'est obligé à faire ratifier ces présentes.

M. le comte *Jean Arrivabene,* propriétaire, demeurant à Bruxelles, agissant en nom propre et au nom et comme fondé de pouvoir de M. *Félix-Balthazar-Othon,* comte *de Mérode,* ministre d'État, élu représentant, domicilié à Rixensart, province du Brabant, en suite de sa procuration, sous seing privé, datée de Villersexel (France), le quinze du courant, enregistrée à Bruxelles, le dix-huit du même mois, volume quarante-six, fol. vingt-six, verso, case sept, reçu deux francs quinze centimes, additionnels compris, le receveur, signé : Barré, laquelle est restée annexée pour dépôt à la minute des présentes.

M. *Dirck,* baron *Van Lokhorst,* propriétaire, demeurant à Ixelles, rue de la Reine.

M. *Louis-François Fournier,* directeur au ministère des finances, domicilié à Bruxelles, rue Saint-Ghislain.

M. *Remy de Puydt,* colonel du génie, domicilié en la commune de Schaerbéek-lez-Bruxelles.

M. le chevalier *Joseph Van Denberghe de Binckum,* membre de la députation permanente du Brabant, domicilié en la commune de Lubbéek, arrondissement de Louvain.

M. *Laurent Veydt,* membre de la députation permanente de la province d'Anvers, domicilié à Anvers.

M. *François-Joseph de Pouhon,* agent de change, domicilié à Bruxelles, rue de Saint-Michel, n° 3.

M. *Léo-Louis-Aimé-Élie Picot de Lapeyrouse,* propriétaire, domicilié en la commune d'Ixelles, rue de la Paix, n° 317.

M. *Guillaume-Frédéric-Désiré Polydore,* prince de *Looz Corswarem,* propriétaire, domicilié à Grez-Doiceau, canton de Wavre, arrondissement de Nivelles.

M. *Louis-Henri-Charles Obert,* ancien négociant, domicilié à Bruxelles, rue du Nord, n° 4, agissant tant en nom propre que comme fondé de pouvoirs de M. *William Campbell-Gillan,* agent du parlement impérial, et membre de l'honorable Société de Middle-Temple, demeurant *Parliament Street, Westminster,* comté de Middlesex, en Angleterre, en suite de sa procuration, sous signature privée, datée de Westminster, le quatorze septembre courant, dont l'original, avec la traduction, faite par le sieur Hanssens, traducteur juré, en cette ville de Bruxelles, en date du seize du même mois de septembre, enregistrée à Bruxelles, le dix-sept septembre mil huit cent quarante-un, volume quarante-six, folio vingt-cinq, verso, case quatre, reçu deux francs quinze centimes, additionnels compris, sans renvoi, le receveur, signé : Barré, sont restés annexés pour dépôt à la minute des présentes, après avoir été certifiés véritables par le sieur mandataire.

Et M. *Pierre-Philippe Bourson,* chef de division au ministère de la justice, domicilié à Bruxelles, boulevard de l'Observatoire, n° 25.

Désirant faire une Société anonyme pour créer des établissements agricoles, industriels et de commerce dans les différents États de l'Amérique centrale et autres lieux, et d'établir des relations de commerce entre ces pays et la Belgique, ont arrêté les statuts de la susdite association.

Cet acte a été approuvé par arrêté royal, en date du 7 *octobre* 1841, *dont extrait suit :*

LÉOPOLD, roi des Belges.

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'expédition ci-annexée d'un acte public reçu le 18 septembre de cette année par Me E.-E.-J. Evenepoel, notaire à la résidence de Bruxelles, acte portant constitution, et renfermant les statuts d'une Société anonyme, dite *Compagnie belge de colonisation,* pour l'établissement de laquelle on demande la sanction prescrite par le Code de commerce.

La copie certifiée conforme par ledit notaire du contrat d'acquisition de ces mêmes terres;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — La formation de la *Compagnie belge de colonisation* est autorisée, et ses statuts, tels qu'ils résultent de l'acte public reçu le 18 septembre dernier par Me Evenepoel, notaire à Bruxelles, sont approuvés.

Art. 2. — Les présentes autorisation et approbation sont accordées, sous les réserves et conditions ci-après établies, de commun accord avec la Compagnie :

1° Une expédition d'exploration sera faite sur les lieux;

2° Cette expédition se fera aux frais de la Compagnie, sauf le subside consenti par le gouvernement, lequel constituera la seule participation du gouvernement dans les frais et risques de cette expédition; toutes les autres charges et conséquences incombant à la Compagnie;

3° Les rapports de la commission d'exploration et du commissaire du gouvernement seront portés à la connaissance du public par la voie du *Moniteur;*

4° Aucun envoi de colons ou de travailleurs ne pourra avoir lieu avant la publication des rapports officiels de la commission explorative et du commissaire du gouvernement, qui participera à l'exploration.

Art. 3. — De plus, il est fait les additions et changements suivants aux statuts et règlements de la Compagnie.

1° Au 1er § de l'art. 52 des statuts, seront ajoutés les mots suivants : *Des actionnaires convoqués à cet effet, et réunissant les trois quarts des actions et actionnaires.*

Art. 4. — Nous nous réservons de nommer ultérieurement le ou les commissaires du gouvernement auprès de la Compagnie.

Art. 5. — Sans préjudice des droits des tiers, les présentes autorisation et approbation seront retirées en cas de violation ou de non-exécution des statuts et des règlements de la Compagnie et du présent arrêté.

Art. 6. — Le présent arrêté sera imprimé en tête des statuts.

Art. 7. — Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles le 7 octobre 1841.

LÉOPOLD.

Par le roi :

Le ministre de l'intérieur,

NOTHOMB.

———

PAR UN AUTRE ACTE *passé par-devant le susdit Me Evenepoel, notaire à Bruxelles, le 11 octobre 1842, enregistré le 13 du même mois.*

M. le comte *Jean Arrivabene*, propriétaire, domicilié à Bruxelles.

M. Dirck, baron *Van Lockhorst*, propriétaire, domicilié à Ixelles, rue de l'Arbre-Béni.

M. Remy de Puydt, colonel du génie, domicilié à Schaerbéek-lez-Bruxelles.

Et *M. François-Joseph de Pouhon*, agent de change, domicilié à Bruxelles, rue de Saint-Michel, n° 3.

Tous membres du comité des directeurs de la Société anonyme, dite *Compagnie belge de colonisation*, constituée par acte passé devant ledit notaire, en présence de témoins, le dix-huit septembre mil huit cent quarante et un, enregistré le vingt-deux du même mois, approuvé par arrêté royal du sept octobre suivant, et autorisé aux fins des présentes par délibération de l'assemblée générale des actionnaires de ladite Compagnie, en date du vingt-neuf septembre dernier, dont un extrait certifié conforme par M. de Lapeyrouse, secrétaire de l'assemblée générale des actionnaires de ladite Compagnie, enregistré à Bruxelles le dix octobre mil huit cent quarante-deux ; reçu deux francs quinze centimes, additionnels compris, sans renvoi pour le receveur en congé; le verificateur, signé : J. Jadot, est annexé à la minute des présentes.

Ont requis de passer acte authentique des modifications apportées aux articles treize, cinquante-deux, cinquante-cinq des statuts de la susdite Compagnie, telles qu'elles ont été arrêtées par l'assemblée générale dans sa susdite séance du 19 septembre.

Cet acte modificatif a été approuvé par arrêté royal, en date du 25 octobre 1842, dont la teneur suit :

LÉOPOLD, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'expédition ci-annexée d'un acte public reçu, le 11 octobre 1842, par Me E.-E.-J. Evenepoel, notaire, résidant à Bruxelles, acte portant plusieurs modifications aux statuts de la Société anonyme dite *Compagnie belge de colonisation*, pour lesquelles on demande notre approbation, et renfermant la traduction, certifiée conforme à l'original, d'un décret de cession à cette Compagnie, par l'assemblée constituante de l'État de Guatemala;

d'un territoire compris dans cet État, ledit décret en date du 4 mai 1842.

Revu les statuts de la Compagnie, tels qu'ils ont été approuvés par notre arrêté du 7 octobre 1841.

Vu les articles 29 et suivants du Code de commerce;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. — Les modifications apportées aux statuts de la Société anonyme dite *Compagnie belge de colonisation.*

Par résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 29 septembre dernier, sont approuvées telles qu'elles résultent de l'acte public du 11 octobre 1842, mentionné ci-dessus.

Art. 2. — Sans préjudice des droits des tiers, la présente approbation, ainsi que l'autorisation et l'approbation données par notre susdit arrêté du 7 octobre 1841, seront retirées en cas de violation ou de non-exécution des statuts modifiés.

Art. 3. — Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 25 octobre 1842.

Signé : LEOPOLD.

Par le roi :

Le ministre de l'intérieur,

Signé : NOTHOMB.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Signé : CH. SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

STATUTS

DE LA

COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION,

TELS QU'ILS RÉSULTENT DES ACTES PRÉCITÉS.

CHAPITRE PREMIER.

Établissement et dénomination de la Compagnie, sa durée, ses opérations.

Art. 1er. — Il est établi en Belgique, sous le patronage du roi, une Société anonyme sous le titre de COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

Le siége de la Compagnie est fixé à Bruxelles.

Art. 2. — La durée de la Compagnie est de 70 ans, à partir de la date de l'arrêté royal portant approbation des présents statuts.

Sur une décision, prise par l'assemblée générale, réunissant les 3/4 au moins des actionnaires et avec l'approbation du gouvernement, la durée de la Compagnie pourra être prolongée.

Art. 3. — La Compagnie a pour but principal :

1° De créer des établissements agricoles, industriels et de commerce, dans les différents États de l'Amérique centrale et autres lieux ; elle vendra, achètera, fera défricher et cultiver les terres, et exploiter les produits naturels de celles-ci.

2° D'établir des relations de commerce entre ces pays et la Belgique.

Art. 4. — La Compagnie aura le droit, pour desservir ses établissements, de créer un ou plusieurs services de navigation, entièrement à son compte, ou de s'intéresser à des services établis par des tiers.

Art. 5. — La Compagnie pourra avoir des comptoirs en Belgique, et des agences partout où elle le jugera convenable.

Toutefois, l'autorisation préalable du gouvernement sera nécessaire pour établir des agences à l'étranger.

Art. 6. — La Compagnie recevra en consignation, et même vendra, pour compte d'autrui, les marchandises qui lui seront confiées

elle devra donner des comptes de vente exacts, et ne pourra jamais, sous aucun prétexte, prélever de commissions au-dessus de 5 pour cent, les frais étant à la charge des vendeurs.

Elle pourra même se charger d'opérer des retours, aux conditions ordinaires du commerce.

Lorsque la Compagnie le jugera convenable, des avances seront faites sur les marchandises consignées.

Art. 7. — Les divers établissements de la Compagnie devront être continuellement approvisionnés, par ses soins, de tous les objets nécessaires à l'entretien des travailleurs des Communautés.

Tous ces objets seront fournis aux Communautés, aux prix d'achat, plus les frais augmentés d'une simple commission, qui ne pourra jamais excéder 5 pour cent.

Art. 8. — La Compagnie pourra, d'après des règlements à approuver par le gouvernement, établir entre elle, les acquéreurs de terres et les ouvriers, des Communautés d'intérêt; elle pourra fonder des caisses de prévoyance applicables au soulagement des malades, des vieillards, des veuves et des orphelins, et à l'instruction des enfants des colons et des ouvriers.

Art. 9. — Aussitôt qu'une Communauté sera organisée, un fonds de réserve, formé par un prélèvement sur les bénéfices nets de la Communauté, sera affecté aux frais de la religion catholique.

Le taux de ce prélèvement sera déterminé par le conseil général, selon les besoins du culte; en attendant, la Compagnie pourvoira à ces besoins.

Art. 10. — Les conditions de vente des terres seront successivement soumises à l'approbation du gouvernement.

Les trois quarts des produits nets de la vente seront capitalisés pour être employés dans les opérations agricoles, industrielles et commerciales de la Compagnie, y compris le transport des colons; le tout par les soins du comité des directeurs, qui ne pourra engager la Compagnie pour une somme quelconque excédant lesdits trois quarts; le conseil général décidera de l'emploi de l'autre quart; cependant, dans aucun cas, ce quart ne pourra être réparti entre les actionnaires, à titre de bénéfice.

Il en sera de même du produit des ventes qui auront lieu dans la suite.

Art. 11. — Pour faciliter les échanges et les transactions entre la Compagnie, ses employés, et les colons, celle-ci aura le droit de créer en Belgique, et d'émettre, après la première expédition des colons, des bons au porteur, pour être employés exclusivement dans ses établissements coloniaux; ces bons ne devant servir que de valeur représentative, la Compagnie ne pourra jamais en émettre que pour une valeur équivalente aux deux tiers des marchandises existantes dans les magasins coloniaux, et lui appartenant.

La Compagnie sera tenue de recevoir ces bons en payement des marchandises qu'elle livrera, et des terres qu'elle vendra; elle devra, en outre, remettre au porteur qui l'exigera, la même valeur en traites à vue, sur la caisse de la Compagnie, à Bruxelles.

Elle s'interdit toute autre émission de billets de banque.

Art. 12. — Toutes opérations qui ne se lieraient pas immédiatement au but de la Compagnie lui sont formellement interdites.

CHAPITRE II.

Apport et fonds social.

Art. 13. — L'apport de la Compagnie se compose du port et du district de Santo-Thomas avec les charges et priviléges, sans aucune exception ni réserve, qui y sont attachés; et tel surplus que le tout est décrit en l'acte de concession passé à Guatemala, le 16 avril 1842, entre MM. Antoine Colon et Manuel Arrivillaga, au nom du gouvernement de Guatemala, et M. le colonel de Puydt, délégué de la Compagnie; ledit contrat ratifié à Guatemala le 4 mai suivant, et à Bruxelles le 12 août 1842, par la Compagnie belge de colonisation. La traduction duquel contrat, faite par M. Hanssens, traducteur juré, est demeurée annexée à un acte reçu par Me Evenepoel le 11 octobre 1842.

La contenance du district concédé est, d'après les réductions indiquées par le colonel de Puydt, de 404,666, répondant à celle imprimée en mesures guatemaliennes dans le susdit acte de concession.

Art. 14. — Le fonds social consiste dans l'apport ci-dessus décrit; il est représenté par cent dix actions : il ne pourra jamais en être émis au delà de ce nombre. Chaque action pourra être divisée en dix coupons. Tout propriétaire d'un coupon, admis comme il est dit à l'art. 17, est réputé actionnaire. Les actionnaires ne sont passibles que de la perte du montant de leur intérêt dans la Compagnie.

Art. 15. — Pour prix de l'apport, les fon-

dateurs ci-dessus nommés recevront trente actions réparties entre eux comme suit :

M. le comte Félix DE MÉRODE, deux,
M. le comte DE HOMPESCH, deux,
M. le comte VAN DER BURCH, deux,
M. le comte ARRIVABENE, deux,
M. le baron VAN LOCKHORST, deux,
M. le baron DE LAPEYROUSE, deux,
M. le prince DE LOOZ, deux,
M. Louis-François FOURNIER, deux,
M. Remy DE PUYDT, col. du génie, deux,
M. William CAMPBELL-GILLAN, deux,
M. François-Joseph DE POUHON, deux,
M. le chevalier VAN DENBERGHE DE BINCKUM, deux,
M. Laurent VEYDT, deux,
M. Louis-Henri-Charles OBERT, deux,
M. Pierre-Philippe BOURSON, deux,

Les quatre-vingts actions qui restent seront réparties sur décision du conseil général pour le mieux des intérêts de la Compagnie.

CHAPITRE III.

Des actions.

Art. 16. — Toutes les actions seront en nom, et ne pourront être mises au porteur.

Art. 17. — Aucun transfert d'actions ou de coupons de celles-ci ne peut avoir lieu sans l'agrément du conseil général.

Ce transfert se fait conformément à l'art. 36 du Code de commerce.

(La propriété des actions peut être établie par une inscription sur les registres de la Société ; dans ce cas, la session s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur les registres, et signé de celui qui fait le transport ou d'un fondé de pouvoir.)

Les actions ou coupons d'actions de fondateurs intervenant au contrat seront inaliénables pendant cinq ans, sauf le cas de décès.

Art. 18. — En cas de transfert d'une action appartenant à un conseiller, cette cession ne donne pas le droit au cessionnaire de faire partie du conseil général.

Il en est de même, en cas de décès d'un actionnaire, pour l'ayant cause auquel cette action vient à échoir.

Art. 19. — En cas de faillite d'un actionnaire, ses droits sont réglés d'après le bilan fait à la fin de l'année précédente, et ce qui est survenu depuis, en bénéfices ou pertes, demeure au compte de la Compagnie, laquelle, à prix de conditions égales, a toujours la préférence pour racheter, à son profit, les actions du failli.

En cas de transfert d'une action, à quelque titre que ce soit, la Compagnie jouit du même privilége.

La Compagnie pourra céder, en tout ou en partie, l'action achetée par elle.

CHAPITRE IV.

De l'administration.

Art. 20. — Tous les intérêts de la Compagnie sont régis par un conseil général composé de dix-sept conseillers au plus, et de douze au moins, tous actionnaires, nommés et révocables par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera renouvelé, par quart, chaque année, à dater du 31 décembre 1846.

Le sort règle l'ordre de sortie, les membres sortants sont rééligibles.

Art. 21. — Tout membre du conseil n'a qu'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Art. 22. — L'administration journalière est confiée, sous la surveillance du susdit conseil, à un comité des directeurs, composé de sept membres choisis par et parmi les membres du conseil général, à la majorité absolue des suffrages, au scrutin secret, et révocable par lui.

La Compagnie a, en outre, un agent général à nommer et révocable par le conseil général, sur la proposition du comité des directeurs.

Néanmoins, et par dérogation à ce qui précède, l'agent général pourra la première fois être nommé pour un terme de 20 ans.

Art. 23. — Le roi nomme auprès de la Compagnie un ou deux commissaires, chargés de surveiller l'exécution des statuts, ainsi que celle des règlements organiques du travail et des conditions pour la vente et l'exploitation des terres.

L'indemnité à allouer à ces commissaires sera fixée par le gouvernement de commun accord avec la Compagnie; celle de l'un des commissaires nommés sera à la charge de la Compagnie.

Ces commissaires ne peuvent être intéressés dans la Compagnie. Ils ont le droit d'assister aux délibérations du conseil général, d'inspecter les livres, les terres et les établissements de la Compagnie, pour l'accomplissement de leurs devoirs.

Ils font un rapport semestriel au gouvernement.

Art. 24. — Le roi nomme le président et le vice-président du conseil général, sur une liste double de candidats, choisis par le conseil au scrutin secret et dans son sein. Ils sont nommés pour trois ans, et ils peuvent toujours être continués dans leurs fonctions.

Lorsque le nombre des membres du conseil, requis par l'art. 20, cessera d'être complet, il sera pourvu au remplacement des membres manquants par la prochaine assemblée générale.

Art. 25. — Le Comité des directeurs nomme et révoque tous les agents ou employés de la Compagnie en Belgique et en Amérique; il entend au préalable l'agent général.

Le conseil général détermine le taux de chaque traitement, ou émolument à accorder : il règle les attributions de tous les agents ou employés.

Art. 26. — Tous les conseillers doivent faire élection de domicile à Bruxelles.

Art. 27. — Le conseil général ne pourra délibérer que quand la moitié des membres seront présents.

Les résolutions seront prises à la majorité absolue des voix : en cas de partage, la voix du président sera prépondérante. Sur la demande du président ou de deux membres au moins, les résolutions se prendront au scrutin secret.

Les procès-verbaux des séances du conseil général sont signés par le président et le secrétaire,

Le président, ou vice-président, en cas d'absence, est remplacé par le conseiller le plus ancien, en suivant l'ordre d'inscription au tableau.

Il en sera de même pour le remplacement du président du comité des directeurs.

Art. 28. — Le conseil général a une séance obligatoire au moins une fois par mois; le président le convoquera chaque fois qu'il le jugera convenable, et il est tenu, en outre, de le faire, sur la demande écrite de trois conseillers, ou du président du comité des directeurs.

Les convocations se feront huit jours au moins à l'avance par lettres personnelles, sauf le cas d'urgence.

Art. 29. — Les membres du conseil général n'ont droit à aucun traitement fixe.

Trois pour cent des bénéfices nets seront partagés entre eux en jetons de présence.

Art. 30. — Les membres du comité des directeurs sont nommés pour un terme de cinq ans; cependant, la première sortie aura lieu le 30 avril 1845, et les autres successivement chaque année à la même époque; le sort désignera l'ordre de sortie. Ils sont toujours rééligibles.

En cas de décès ou de démission, le conseiller nommé pour le remplacer achèvera son terme.

Art. 31. — Le comité des directeurs nomme son président et son secrétaire : celui-ci peut être pris en dehors du comité. Dans aucun cas, le secrétaire n'aura voix délibérative.

Un directeur délégué est chargé d'exécuter toutes les résolutions du comité, de lui faire rapport sur toutes les affaires, et de lui faire toutes les propositions que réclament les intérêts de la Compagnie.

Le conseil général nomme le directeur délégué, règle ses attributions, et révoque au besoin.

Les actions judiciaires sont suivies au nom du conseil général, tant en demandant qu'en défendant, à la poursuite et diligence du directeur délégué.

Art. 32. — Le comité des directeurs ne prend des résolutions qu'au nombre de quatre membres au moins.

Art. 33. — Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tous les membres présents signent, séance tenante, un sommaire de procès-verbal.

Art. 34. — Les membres du comité des directeurs n'ont droit à aucun traitement fixe.

Cinq pour cent des bénéfices nets sont partagés entre eux comme ils le décideront; le conseil général pourra néanmoins accorder une indemnité fixe à celui d'entre eux qui serait chargé d'un travail spécial.

Art. 35. — L'agent général se doit entièrement à l'administration de la Compagnie; il est immédiatement sous les ordres du directeur délégué, pour l'exécution des résolutions du comité.

Il peut assister aux assemblées du conseil général et du comité des directeurs pour y donner tous les renseignements qui intéressent la Compagnie.

Il a voix consultative pour soutenir les propositions qu'il aurait à soumettre. Néanmoins, sur l'invitation du président, il doit se retirer.

Art. 36. — L'agent général demeure au siége de la Compagnie; il a droit à un traitement en rapport avec l'importance des opérations. Ce traitement est fixé annuellement par le conseil général.

La caisse de la Compagnie est déposée dans un des établissements financiers de la Belgique.

Art. 37. — Les mandataires de la Compagnie ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu : ils ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la Compagnie.

CHAPITRE V.

De l'assemblée générale.

Art. 38. — L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires possesseurs d'une action ou de dix coupons d'action, inscrits un mois avant la réunion ordinaire ou extraordinaire de l'assemblée.

L'actionnaire qui a les pouvoirs d'autres actionnaires, réunissant dix coupons d'action ou plus, inscrits dans le même terme, est aussi membre de l'assemblée générale.

Un actionnaire absent, quel que soit le nombre de ses actions, ne peut constituer dans l'assemblée générale qu'un seul mandataire.

Art. 39. — Les membres de l'assemblée générale ont dans les délibérations autant de voix qu'il possèdent, ou qu'ils représentent de fois une action ou dix coupons d'action; cependant, chaque membre de l'assemblée générale ne peut avoir plus de trois voix, soit en nom, soit comme mandataire.

Art. 40. — Un membre de l'assemblée générale ne peut représenter qu'un seul actionnaire absent, à moins que la réunion de plusieurs mandats ne soit nécessaire pour compléter avec ses propres coupons d'action le nombre de dix coupons qui lui donnent le droit d'assister à l'assemblée générale.

Les pouvoirs de ces mandataires doivent être vérifiés dans les bureaux de l'administration avant le jour fixé pour la réunion de l'assemblée, par un délégué de l'administration.

Art. 41. — La réunion ordinaire de l'assemblée générale a lieu, chaque année, le premier mardi d'avril, à midi, au local de la Compagnie, à Bruxelles. Un avis publié à deux reprises différentes, et, pour la première fois, quinze jours au moins à l'avance, rappelle l'époque et le lieu de la réunion.

Art. 42. — L'assemblée générale entend dans sa réunion ordinaire le compte annuel qui lui est rendu, par l'administration, des opérations de la Compagnie : elle examine le bilan qui lui est soumis. Les membres du conseil à remplacer le seront à la majorité des voix par l'assemblée générale, avant la clôture de la séance.

L'assemblée générale peut être extraordinairement convoquée par décision du conseil général.

Art. 43. — Les décisions à prendre pour dissoudre la Compagnie seront prononcées à la majorité des deux tiers des actionnaires possédant entre eux les trois quarts au moins des actions.

Cette décision sera soumise à l'approbation du gouvernement.

Art. 44. — Les bénéfices de la Compagnie consistent exclusivement dans le produit de toutes les opérations, déduction faite des charges et dépenses de la Compagnie.

Le produit de la vente des terres ne peut y être compris, ni en tout ni en partie, ce produit entier devant exclusivement être employé comme il est dit à l'article 10.

Art. 45. — Au 31 décembre de chaque année, les livres de la Compagnie sont arrêtés, et le comité des directeurs forme le bilan. Le premier bilan se fera le 31 décembre 1843. Le comité doit y tenir compte de la dépréciation du matériel et de l'avoir de la Compagnie.

Art. 46. — Le bilan, dressé par les soins du comité des directeurs, est soumis, le 1er mardi d'avril, à l'examen de l'assemblée générale, jour fixé pour sa réunion ordinaire.

Le bilan est transmis au ministre de l'intérieur avec un état de situation; une copie en sera déposée au tribunal de commerce de Bruxelles.

Art. 47. — Les bénéfices, déduction faite de toutes les dépenses et charges de la Compagnie, constituent les dividendes à partager, ainsi qu'il suit :

Soixante pour cent seront acquis aux actionnaires, et répartis entre eux dans la proportion de leurs actions.

Trente pour cent forment un fonds de réserve destiné à subvenir aux besoins imprévus, ou à donner plus de développement aux opérations de la Compagnie.

Trois pour cent sont répartis en jetons de présence entre tous les membres du conseil général.

Cinq pour cent sont répartis entre les membres du comité des directeurs.

Un pour cent est acquis à l'agent général.

Un pour cent est réservé pour être distribué entre ceux des employés ou agents de la Compagnie qui se seront fait remarquer par les services rendus. Ces récompenses seront accordées par le conseil général sur la proposition du comité des directeurs, l'agent général entendu.

CHAPITRE VI.

Liquidation, cas de dissolution.

Art. 48. — La dissolution de la Compagnie peut être prononcée par l'assemblée générale, avec l'approbation du roi, sur la demande des deux tiers des actionnaires possédant entre eux les trois quarts des actions.

Art. 49. — En cas de dissolution de la Compagnie, le roi nomme un commissaire liquidateur; le conseil en nomme deux : ces trois commissaires opèrent la liquidation sous la surveillance de l'assemblée générale. Les mêmes dispositions seront prises pour la liquidation d'une communauté d'exploitation.

Art. 50. — Toutes contestations entre les associés, la Compagnie, les acheteurs de terres, les colons et tous autres ayant traité avec elle, seront jugées à Bruxelles en dernier ressort, sans appel, requête civile, ou recours en cassation, par deux arbitres souverains, amiables compositeurs, nommés respectivement par les parties. Les contestations qui s'élèveraient en Amérique y seront jugées de la même manière.

Art. 51. — En cas de partage, les arbitres nommeront un tiers arbitre pour les partager, et, à défaut de s'entendre sur son choix, ils requerront sa nomination d'office par le président du tribunal de commerce de Bruxelles.

Art. 52. — Aucun changement ne peut être apporté aux statuts, que par une résolution de l'assemblée générale dûment avertie, dans la forme et dans les délais prescrits par l'art. 41, de l'objet à mettre en délibération.

Les changements aux règlements, pour la vente des terres et l'organisation du travail en communauté, ne peuvent être faits que par le conseil général réunissant les deux tiers au moins des membres qui le composent.

Les résolutions portant modifications aux statuts et aux règlements devront être approuvées par le gouvernement avant de pouvoir être mises à exécution.

Dispositions générales.

Art. 53. — Les attributions spéciales des conseillers, des membres du comité des directeurs et de l'agent général, la marche et l'ordre des travaux du conseil général et du comité des directeurs, comme aussi toutes dispositions non prévues ci-dessus, seront, en se conformant aux présents statuts, l'objet d'un règlement intérieur; ampliation de ce règlement sera envoyée au ministre de l'intérieur.

Dispositions transitoires.

Art. 54. — Sont nommés par les présents statuts, pour la première fois :

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

MM. le comte Félix DE MÉRODE;
Le comte DE HOMPESCH;
Le comte ARRIVABENE;
Le comte VAN DER BUCH;
Le baron VAN LOCKHORST;
Le baron DE LAPEYROUSE;
Le prince DE LOOZ;
FOURNIER;
Le colonel du génie Remy DE PUYDT;
William CAMPBELL-GILLAN;
DE POUHON;
Le chevalier VAN DENBERGHE DE BINCKUM;
Laurent VEYDT.

M. DE LAPEYROUSE *est nommé secrétaire du conseil général.*

MEMBRES DU COMITÉ DES DIRECTEURS.

MM. le comte DE HOMPESCH, *président;*
Laurent VEYDT;
Le colonel Remy DE PUYDT, *directeur délégué;*
Le comte ARRIVABENE, *trésorier;*
Le chevalier VAN DENBERGHE DE BINCKUM;
DE POUHON;
FOURNIER.

Secrétaire du comité :

M. Philippe BOURSON.

Agent général de la Compagnie :

M. Louis-Henri-Charles OBERT, *nommé pour vingt ans.*

M. William CAMPBELL-GILLAN, en sa qualité de conseiller correspondant, est exempté de l'élection de domicile à Bruxelles.

Art. 55. — Le conseil général pourra s'adjoindre six conseillers honoraires et des conseillers correspondants où il le jugera convenable aux intérêts de la Compagnie.

Les conseillers honoraires et correspondants auront droit d'assister aux délibérations du conseil général, et auront voix consultative. Ils recevront toutes les publications qui, sous les auspices de la Compagnie, paraîtront sur la colonie.

Il leur sera fait hommage d'échantillons des produits naturels les plus rares de Santo-Thomas.

ACTE DE CONCESSION

DU PORT ET DU DISTRICT DE SANTO-THOMAS.

José Venancio Lopez, président de l'État souverain libre et indépendant de Guatemala, dans l'Amérique centrale.

Attendu qu'il a plu à l'assemblée constituante de l'État d'émettre le décret conçu en ces termes :

L'assemblée constituante de l'État de Guatemala, ayant pris en considération le contrat passé, le 6 avril dernier, entre MM. le docteur Antonio Colon et le licencié Manuel Arrivillaga, en qualité de commissaires nommés par le gouvernement, et le sieur Remy de Puydt, fondé de pouvoirs de la Compagnie de colonisation établie à Bruxelles, ayant pour objet l'ouverture du port de Santo-Thomas et la colonisation de son territoire;

Vu le rapport dudit gouvernement, et conformément aux conclusions de la commission spéciale chargée d'examiner l'affaire,

A résolu de ratifier ledit contrat dans les termes et avec les modifications contenues dans les articles insérés ci-après mot à mot.

Art. 1er. — Est cédé en pleine propriété aux directeurs de la Compagnie de colonisation établie à Bruxelles, capitale du royaume de Belgique, le territoire compris dans les limites ci-après.

Depuis la barre de la rivière Montagua, en suivant la rive gauche, ou, ce qui est la même chose, la rive du côté de Santo-Thomas, jusqu'aux limites de Gualan; de ce point, tirant une ligne droite jusqu'à l'embouchure du Cajabon, dans le Polochic, jusqu'à son embouchure dans le lac d'Ysabal; de là, suivant la rive sud-est du lac, celle du Golfite et de la rivière Angostura jusqu'à la mer; partant de ce point, dans la direction du midi, en longeant la côte maritime par la baie de Santo-Thomas, celle de la Graciosa, et en doublant le cap des trois pointes jusqu'à la barre de la Montagua. Les îles qui se trouvent à trois lieues de distance de ces côtes sont comprises dans la concession.

Art. 2. — Sont exceptées de la cession toutes les terres qui, en vertu de titres légaux, appartiennent à des particuliers ou à des villages déjà établis, lesquels doivent toujours avoir au moins l'étendue d'une lieue de rayon, à partir de la place principale; sont également exceptées cinquante caballerias de terre pour la ville à construire, sa commune, ses fortifications, la douane et autres établissements.

Art. 3. — Ces terres exceptées, la Compagnie aura la propriété absolue et perpétuelle du territoire compris dans les limites, pour en jouir comme tout propriétaire du pays, le défricher, cultiver, y couper les bois, les vendre, etc., en se conformant aux lois faites ou à faire dans l'État, suivant les conditions du présent contrat.

Art. 4. — La cession que fait l'État à la Compagnie belge de ce territoire, dans le but d'y établir des colons qui feront partie de ses sujets et de le cultiver, ne peut jamais être entendue comme une vente du pays ou comme une renonciation aux droits de souveraineté qui appartient à l'État sur ces terres. Il n'est fait cession ni explicitement ni implicitement de cette souveraineté, ni de la juridiction sur ledit territoire, et, avant tout, on déclare solennellement, et de la manière la plus positive, que lesdites terres cédées font et feront toujours partie intégrante du territoire de Guatemala, de même que sont toutes celles qui, à titre de propriété ou de toute autre manière, appartiennent à ses habitants, et qui, d'aucune façon, ne peuvent être démembrées pour former un État séparé et indépendant.

Art. 5. — Les nouvelles populations (colons), par le fait seul de leur présence sur le territoire cédé, deviennent indigènes de Guatemala, et, en conséquence, reconnaissent que l'État de Guatemala est libre, souverain et indépendant. Elles sont soumises à la constitution et aux lois existantes ou à faire, et doivent obéir aux autorités créées en vertu de la constitution et des lois; elles perdent le caractère de Belges ou de toute autre nation à laquelle elles auraient appartenu; elles ne peuvent, en aucun cas et sous aucun prétexte, ni pour elles ni pour leur agents, ou ayants cause quels qu'ils soient et de quelque caractère qu'ils soient investis, articuler aucune réclamation à titre d'étrangères; enfin, elles s'engagent de la manière la plus formelle à ne reconnaître aucune espèce de sujétion ou d'obéissance envers le gouvernement auquel elles auront appartenu antérieurement.

Art. 6. — En retour, l'État reçoit les nouveaux colons comme des véritables Guatema-

liens, leur accorde tous les droits civils et politiques dont jouissent les nationaux ; les autorités leur donneront la même protection qu'aux enfants du pays, et en outre, il leur est octroyé les exemptions et priviléges exprimés dans le présent acte.

Art. 7. — La Compagnie belge ne pourra transférer le présent contrat à aucun individu, corporation, compagnie ou gouvernement, sans avoir au préalable obtenu le consentement de l'État de Guatemala.

Art. 8. — Lorsque la Compagnie cèdera des terres, elle devra faire en sorte de ne jamais vendre au même individu ou à la même compagnie plus de quatre cents caballerias; cette condition est obligatoire pour l'acquéreur.

Art. 9. — La Compagnie belge ne pourra également vendre la plus petite portion même du terrain compris dans la présente cession à aucun gouvernement ; cette condition est également obligatoire pour tout acheteur.

Art. 10. — Si parmi les terres cédées il en est pour lesquelles l'autorisation exclusive d'y couper des bois aurait été accordée par l'autorité compétente, la Compagnie devra respecter ce droit ainsi accordé.

Art. 11. — Les ventes de terres, faites par la Compagnie à l'étranger, seront soumises aux droits d'enregistrement, comme si la vente était faite dans le pays.

Art. 12. — La superficie du territoire cédé est évaluée provisoirement à huit mille caballerias et la Compagnie à dix ans pour en prendre possession par des occupations successives.

Art. 13. — La Compagnie payera le prix total de l'acquisition, par dixième, à raison de 20 piastres par caballerias, ou, ce qui revient au même, 16,000 piastres par an ; le montant du premier dixième sera fourni en deux termes, savoir : 8,000 piastres le 1er janvier 1843, 8,000 piastres le 1er juillet 1843; les autres neuf dixièmes seront payés, d'année en année, à partir de 1843. Les payements que la Compagnie devra effectuer, en exécution du présent article ou de tout autre article de cette convention, se feront expressément en espèces d'or ou d'argent, et nullement en obligations à charge du gouvernement, quelles que soient leur nature et leur origine.

Art. 14. — La Compagnie se réserve le droit de prendre possession de la totalité du territoire et d'en payer le prix dans un temps plus court.

Art. 15. — Le plus tôt possible et avant l'expiration des dix années, il sera fait un mesurage général de la totalité du territoire cédé; s'il dépasse 8,000 caballerias, la Compagnie pourra acquérir le surplus, à dire d'experts ; si le résultat fait connaître qu'il y a moins de 8,000 caballerias, le gouvernement suppléera au déficit par des terres incultes et non défrichées, sur quelque autre point du pays, au choix de la Compagnie.

Art. 16. — Indépendamment du prix stipulé, la Compagnie fournira aussi 2,000 fusils de première qualité et du modèle adopté pour l'armée belge, ainsi que six pièces de canon de campagne, lesquels seront introduits dans l'État dans le courant de 1843. Elle coopérera à la construction de la ville et de ses fortifications de la manière qui sera déterminée ci-après; enfin la Compagnie, suivant le désir exprimé par elle, s'engage à transporter en Amérique, pour être mises à la disposition du gouvernement, quatre familles d'ouvriers, qui sachent travailler la soie, avec les machines et outils nécessaires à cet effet.

Art. 17. — La Compagnie commencera ses travaux de défrichement par le terrain contigu à la baie de Santo-Thomas, et s'occupera immédiatement de la construction de la ville à y fonder, et qui s'appellera Santo-Thomas de Guatemala.

Art. 18. — La nouvelle ville sera défendue par un fort, qui sera élevé dans la position la plus convenable; l'entrée du port sera défendue par un autre fort élevé sur la pointe N.-O. de la baie ; à cet effet la Compagnie soumettra à l'approbation suprême de l'État, dans le courant de l'année, à dater du présent contrat, le plan de la ville et des fortifications.

Art. 19. — La Compagnie payera la cinquième partie des frais de la construction des forts, qui sera dirigée par ses agents, sous la surveillance du gouvernement, pour l'armement des forts ; la Compagnie fournira, dans les deux ans, 8 canons de fonte, en fer, avec leurs affûts, dont 4 du calibre de 18 et 4 du calibre de 12.

Art. 20. — Les dépenses pour construction de magasins, entrepôts et autres édifices, destinés au service du port et de la douane, sont au compte du gouvernement; les dépenses pour la construction de la ville sont au compte de la Compagnie.

Art. 21. — Le gouvernement, lorsqu'il le jugera convenable, mettra dans les forts une garnison de troupes à sa solde, dont il pourra augmenter ou diminuer le nombre à sa volonté.

Art. 22. — Il ne pourra y avoir à l'intérieur de la ville aucun poste militaire, si ce n'est des postes de milice coloniale, en cas qu'elle s'organise.

Art. 23. — Le territoire cédé à la Compagnie belge fera partie d'un district qui s'appellera district de Santo-Thomas, dont le gouvernement déterminera les limites, et qui restera toujours subordonné aux divisions qu'ordonnera le corps législatif, pour le territoire de l'État.

Art. 24. — La Compagnie belge s'engage à introduire dans le district de Santo-Thomas, au moins cent familles par an, jusqu'au nombre total de mille familles à cinq individus par famille. Les familles ou individus qui s'y établiraient sans être introduits par la Compagnie ne compteront pas dans le nombre stipulé de familles à introduire.

Art. 25. — Les nouveaux colons introduits par la Compagnie seront expressément catholiques, Belges, Alsaciens, Suisses, ou de toute autre partie agricole du continent européen ou des îles Canaries.

Art. 26. — L'époque de l'introduction des familles ne comptera que du 1er janvier 1843, sans préjudice de la faculté qu'a la Compagnie d'introduire des colons plus tôt, si elle le peut.

Art. 27. — Les nouveaux colons seront libres de disposer en tout temps de leur propriété, soit pour retourner en Europe, soit pour s'établir partout ailleurs.

Art. 28. — Les nouveaux colons établis dans le district de Santo-Thomas seront exempts de toutes charges ou contribution, pour le temps et de la manière déterminés par le décret du 22 janvier 1824, émané de l'assemblée constituante. Néanmoins ils sont obligés de payer les contributions communales ou toutes autres que le corps municipal considérerait comme étant nécessaires pour couvrir les dépenses de police, d'entretien du culte catholique et de l'instruction publique. Le montant de ces contributions, la manière de les répartir et de les percevoir, seront déterminés par le corps municipal.

Art. 29. — Les nouveaux colons du district de Santo-Thomas seront également exempts, pendant 20 ans, de toute espèce d'*estanco* ou monopole, excepté celui de la poudre, en cas qu'une loi l'établisse. En conséquence, ils pourront exercer toute espèce de commerce ou d'industrie; mais il ne pourra être introduit, de la nouvelle colonie dans l'intérieur de l'État, aucun produit soumis à l'*estanco;* toute contravention à cet article devra être punie des peines comminées contre les contrebandiers ou par celles que les lois établiraient dans la suite.

Art. 30. — Les colons seront aussi exempts pendant 20 ans de tout service militaire. Cependant ils seront obligés de prendre les armes en cas que le port de Santo-Thomas ou le district seraient attaqués par l'étranger; ils pourront organiser, avec l'agrément du gouvernement, et afin de maintenir la tranquillité à l'intérieur, une milice urbaine, laquelle ne pourra jamais prétendre à aucun des avantages réservés à la troupe.

Art. 31. — Pendant 20 ans les nouveaux colons du district de Santo-Thomas seront exempts de tous droits de sortie à l'exportation des produits de leur industrie ou de leur commerce.

Art. 32. — Ils seront de même exempts, pendant 20 ans, de tout droit d'importation sur les objets suivants : les vivres et provisions de bouche nécessaires aux nouveaux colons; les armes et munitions pour la chasse et pour le service de la milice coloniale; les outils en fer ou autres, propres à l'agriculture; les machines et objets de mécanique de tous genres qui servent à l'industrie et aux arts; les matériaux pour construction de maisons; les livres ainsi que tout ce qui peut servir à l'instruction morale.

Art. 33. — Les nouveaux colons jouiront perpétuellement, de même que les autres habitants du Guatemala, du droit de pêche dans les limites du territoire concédé à l'article premier. Les lois de l'État excluent les étrangers de ce droit.

Art. 34. — La Compagnie s'engage à ouvrir dans les deux ans, à compter du 1er janvier 1843, un chemin pour voitures entre le Rio Montagua et le port de Santo-Thomas : elle aura le privilége exclusif de percevoir sur ce chemin, pendant dix ans, un droit de péage conforme au tarif ci-après :

Tarif de péage sur la route de Santo-Thomas au Montagua, à l'aller ou au retour.

	réaux.
Pour chaque baril ou caisse de toute sorte de liquide ou autre marchandise, formant une demi-charge	1
Pour idem, formant une demi-charge.	2
Pour chaque castellana de tout liquide, formant le quart d'une charge.	½
Pour une charge de baume.	1
Pour chaque *andote* ou caisse de liqueur quelconque.	½
Pour une charge de bouteilles d'huile d'olive.	1
Pour une caisse de raisins.	¼

Pour un quintal de fer, cuivre ou tout au-

tre métal en barres, ou converti en articles manufacturés, tels que pioches, pics, etc. 1

Pour une tête de grand bétail. 1

Pour une idem de moindre espèce. . . ¼

Pour une voiture ou chariot 1

Pour tous fardeaux, surons, paquets, caisses, non dénommés dans ce tarif, la charge. 2

Sont exempts du droit de péage :

1° Les chevaux avec ou sans cavaliers; les mulets de monture ou de charge;

2° Les grains étrangers;

3° Les vivres et provisions de bouche, venant de l'intérieur, pour la consommation des colons, et les grains allant à l'intérieur.

Art. 35. — La Compagnie aura la préférence, à offres égales, pour la construction de toute route ou canal que le gouvernement jugera à propos d'établir dans le district de Santo-Thomas.

Art. 36. — La Compagnie s'engage à établir, en-déans les trois années, à dater du 1er janvier 1843, une ligne de navigation à vapeur sur le Rio Montagua, depuis le point où aboutit le chemin de Santo-Thomas jusqu'à Gualan ; elle aura, pendant dix ans, le privilége exclusif de cette navigation.

Art. 37. — Si la Compagnie prolonge ladite navigation au delà de Gualan, la durée du privilége augmentera, à raison d'une année pour deux lieues de prolongement.

Art. 38. — La colonie ou les colonies qu'on établira dans le district de Santo-Thomas seront administrées à l'intérieur, par des fonctionnaires municipaux, en toute conformité avec les lois de l'État. Aussitôt que le corps municipal de la ville de Santo-Thomas sera organisé, il aura sous son administration les cinquante caballerias de terres réservées à l'usage commun de la colonie, et dirigera cette partie en qualité de chef de la municipalité, toujours conformément aux lois de l'État.

Art. 39. — Il y aura, pour tout le district, un chef ou corrégidor, nommé par le gouvernement, payé sur le trésor de l'État.

Art. 40. — La justice sera administrée, en première instance, par un tribunal, nommé par le gouvernement et rétribué par l'État. Les autres degrés de juridiction appartiennent aux tribunaux de l'État.

Art. 41. — Le prêtre ou les prêtres nécessaires aux nouvelles populations seront soumis à l'ordinaire ecclésiastique, de la même manière, et non autrement que le clergé de l'État.

Art. 42. — Si dans le courant d'une des cinq années, la Compagnie n'exécutait pas l'une des conditions fondamentales auxquelles elle est tenue par le présent contrat, celui-ci sera considéré comme non avenu, et la Compagnie perdrait tout droit aux sommes payées jusqu'alors par elle. Les terres en possession desquelles elle serait entrée ou devrait entrer redeviendront la propriété exclusive de l'État; si le manque d'exécution était postérieur aux cinq années, la peine consistera seulement dans le double payement des 16,000 piastres, à payer chaque année qui restera à courir; enfin, si dans les années suivantes la même faute se continue, le contrat sera également considéré comme nul, les terres redeviendront la propriété de l'État; toutefois, le gouvernement, dans chacun de ces cas, protégera et traitera comme nationaux les colons qui auront été introduits dans le pays.

Art. 43. — La Compagnie ne pourra achêter des terres, ou le droit de couper des bois, ou tout autre droit d'un particulier quelconque, sans qu'auparavant les titres de propriété de celui-ci aient été reconnus légitimes par le gouvernement.

Art. 44. — La présente convention est obligatoire pour l'État de Guatemala, à dater du présent décret, et le sera, pour la Compagnie belge, à dater de sa ratification par les directeurs, ce dont il sera donné avis au gouvernement avant le mois de décembre prochain. Dans l'intervalle, il ne sera fait aucune vente, ni concession, dans les limites du territoire concédé; mais si, à la date du 1er janvier 1843, le gouvernement n'avait pas reçu avis de cette ratification, le contrat sera tenu pour nul.

Art. 45. — Le président de l'État fera remettre à l'agent de la Compagnie avec lequel le contrat a été fait les copies nécessaires, approuvées par lui, contresignées par le secrétaire, et scellées du sceau de l'État. Le gouvernement est chargé de la publication et de l'exécution du présent décret.

Donné dans la salle des sessions à Guatemala, le 4 mai 1842. — Alexandre Marure, président. — José-Domingo Estrado, secrétaire. — Marcos Dardon, idem. — Guatemala, le 9 mai 1842. — Pour être mis à exécution : José-Venancio Lopez, au seigneur secrétaire, chargé de la dépêche générale, Jean-José Flores. — Et par ordre du seigneur président de l'État, le présent sera imprimé, publié et mis en circulation. — Guatemala, le neuf mai, mil huit cent quarante-deux. — Signé : Flores.

En exécution de ce qui a été prévu par le décret cité plus haut, nous ordonnons que la

présente copie soit remise à l'agent de la Compagnie belge, signée de notre main, contresignée par le secrétaire du gouvernement, et scellée du sceau de l'État, à Guatemala, le 9 mai, signé : José-Venancio Lopez. Le secrétaire chargé de la dépêche générale, signé : Jean-José Flores.

Pour traduction conforme de la copie originale espagnole. Bruxelles, le 27 septembre 1842, signé : J. Hanssens, traducteur juré.

TRAITÉ SUPPLÉMENTAIRE ET EXPLICATIF

PASSÉ LE 19 AVRIL 1843,

ENTRE LA COMPAGNIE ET MONSEIGNEUR DE VITERY,

Et faisant suite à l'Acte de concession en date du 9 mai 1842.

Nous, docteur Georges de Vitery y Ungo, évêque de San-Salvador, prélat domestique de Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, assistant au trône pontifical, légat apostolique, envoyé extraordinaire de l'Amérique centrale près du Saint-Siége, ayant entendu, en notre qualité de seul représentant officiel en Europe de l'État libre et indépendant de Guatemala, les diverses observations que M. Obert, agent général de la Compagnie belge de colonisation, a été chargé par elle et en son nom de nous communiquer sur le contrat de concession qui lui a été fait par l'État de Guatemala, du port et du district de Santo-Thomas, par acte de la législature, en date de Guatemala, le 4 mai 1842; considérant que ladite Compagnie, par l'emploi qu'elle vient de faire de trois navires transportant un certain nombre de personnes chargées de commencer les travaux pour la construction de la ville et du port Santo-Thomas, ainsi que tous les objets nécessaires à l'existence de ces personnes, et pour faciliter ces travaux, a pris les mesures les plus efficaces pour créer promptement un premier établissement dans le district de Santo-Thomas.

Considérant en même temps que la Compagnie, en faisant accompagner cette première expédition de deux ecclésiastiques, en envoyant une église et tous les ornements et objets nécessaires à l'exercice du culte catholique, a rempli les vues du gouvernement en accomplissant un acte dont la nécessité se faisait le plus vivement sentir, puisque aujourd'hui, par lui, les populations qui avoisinent le port de Santo-Thomas pourront enfin jouir des secours de la religion, dont elles sont depuis si longtemps privées; considérant, en outre, que, bien que par sa rédaction le contrat de concession pouvait être sur certains points interprété dans un sens défavorable aux intérêts de la Compagnie, cette dernière, en donnant ordre à M. Klée de payer pour son compte le premier semestre, en envoyant une grande partie des armes qu'elle s'est engagée de fournir, a donné des preuves de la confiance que lui inspire la loyauté du gouvernement de Guatemala.

Considérant, enfin, que, par suite de la fausse interprétation que quelques personnes donnent, d'après ce qu'on nous a dit, au contrat de concession, la Compagnie rencontre des préjugés qui l'entravent dans sa marche et s'opposent au développement de ses opérations, ce qui ne peut qu'être préjudiciable aux intérêts de l'État de Guatemala : à ces causes, bien que notre voyage était principalement fait dans le but de régler auprès du Saint-Siége les intérêts du clergé dans l'Amérique centrale, voulant éviter des retards qui pourraient porter préjudice à l'État de Guatemala, nous avons interprété, au nom dudit gouvernement et sur la demande de la Compagnie, les divers articles du contrat qui, par leur rédaction, peuvent présenter quelque doute dans leur application.

En conséquence, ayant, par suite de la qualité que nous possédions lors de la rédaction du contrat, comme député à l'assemblée constituante de l'État, une connaissance parfaite du but tout honorable et loyal que se proposaient le gouvernement et l'assemblée de Guatemala en faisant cette concession, et l'esprit qui les animait; étant bien convaincu d'avance que le gouvernement approuvera et ratifiera les explications et interprétations que nous allons donner en son nom audit contrat, mais sans cependant préjudicier en rien aux droits du gouvernement de l'État libre de Guatemala, et

sous réserve de ratification de la part dudit gouvernement, nous déclarons :

1° Quant aux termes des articles 2, 17, 18, 20 et 38, les cinquante caballerias de terrains réservés pour la construction de la ville, la commune et ses fortifications, étant en apparence exclues de la propriété de la Compagnie, que cependant, le défrichement de ce même terrain et la construction de la ville étant à la charge de la Compagnie, après approbation du plan, qui doit être soumis au gouvernement, l'effet de ces conditions est que ces divers articles offrent entre eux une contradiction telle, qu'il résulterait des uns que la propriété à l'égard de la Compagnie présente quelques doutes, et que les autres lui imposent des charges qui, nécessairement, entraînent avec elles le droit de propriété; en conséquence, l'interprétation à y donner est celle-ci :

A. Que la partie des terres comprises dans ces cinquante caballerias et qui sera indiquée dans le plan à soumettre au gouvernement, pour y construire des habitations particulières, après approbation dudit plan par le gouvernement, sera la propriété entière et perpétuelle de la Compagnie, à la charge par elle de faire lesdites constructions ou d'offrir lesdites terres en vente publique après les avoir défrichées dans le même but, afin que la construction de la ville soit effectuée dans un délai convenable;

B. Les rues et places publiques seront la propriété de la ville, représentée par la municipalité, à la charge par elle de les entretenir en bon état;

C. Les forts, magasins, entrepôts et autres édifices publics, construits aux frais du gouvernement, seront propriété de l'État;

D. Afin d'assainir promptement la ville et ne pas mettre obstacle à son développement par le manque de défrichement des terres qui l'avoisinent, toutes les terres comprises dans les cinquante caballerias en dehors de la ville seront, autant que cela ne portera pas atteinte aux lois et coutumes en vigueur dans l'État de Guatemala, à la disposition de la municipalité et de la Communauté de l'Union, soit pour les donner par parties en toute propriété aux travailleurs à titre de récompense, lesquels devront les défricher, soit pour les défricher elle-même; les terres défrichées par ou aux frais de la Communauté de l'Union, opération à laquelle la municipalité ne pourra pas mettre obstacle, soit pour les mettre en culture, soit pour y établir des constructions, deviendront la propriété entière et perpétuelle de ladite communauté; en conséquence, elle pourra les vendre lorsqu'elle le jugera convenable.

2° La Compagnie belge de colonisation, en constituant la Communauté de l'Union et en lui réservant le produit des souscriptions, a établi d'une manière incontestable que chez elle il n'y avait aucune idée de spéculation sur la vente des terres, qu'elle voulait réellement créer des établissements agricoles, industriels et commerciaux; en conséquence, nous ne craignons pas de déclarer ici que, quel que soit le sort de la Compagnie, c'est-à-dire que, même le cas de déchéance prévu par l'art. 42 arrivant, le gouvernement ne pourra faire moins dans sa loyauté que de respecter le droit des tiers, au nombre desquels est placée naturellement la Communauté de l'Union, et que les souscripteurs aux huit mille lots mis en souscription, aux termes de l'art. 3 du règlement organique de la Communauté, ne seront pas troublés dans leurs droits, non plus que dans la propriété des vingt hectares qui leur seront accordés en dehors de la Communauté; que ces vingt hectares, aussitôt le prix de leur souscription entièrement versé par eux dans la caisse de la Communauté, et après avoir été enregistrés comme il est dit art. 11, seront la propriété entière et définitive du souscripteur, lequel pourra en disposer en tout temps, et de telle manière qu'il jugera convenable; la Compagnie ayant exposé en outre qu'elle désire, tout en satisfaisant aux payements stipulés art. 13, obtenir des délais plus longs, en considération des fortes dépenses qu'a exigées la première expédition et la faculté de pouvoir effectuer ces payements en fournitures d'objets d'utilité publique, tels que armes, machines, ustensiles, rails en fer, ou enfin de pouvoir employer cet argent en travaux publics, tels que voies de communication, travaux de port ou constructions à faire par l'État; ces propositions nous semblent tellement conformes au but que l'État s'est proposé, que, partageant l'opinion exprimée par M. Mariano de Aycinena dans son discours lors de la discussion du contrat, nous n'hésitons pas à déclarer que nous emploierons tout notre pouvoir, afin d'obtenir le consentement du gouvernement pour lesdites propositions, à la condition que lesdites fournitures et travaux se feront de commun accord avec le gouvernement de Guatemala.

3° La Compagnie, ayant voulu aplanir les difficultés inséparables à tout établissement colonial, et à cet effet, ayant envoyé des hommes de toutes professions à Santo-Thomas, pour

y construire les premières habitations, voulant éviter les dangers que présente, sous les tropiques, une agglomération trop prompte d'Européens, s'est opposée à ce que tous les hommes faisant partie de cette expédition emmenassent, pour cette fois, avec eux leurs femmes et leurs enfants.

Persuadé que le gouvernement appréciera toute la sagesse et l'humanité d'une telle mesure, nous ne doutons pas qu'il ne l'approuve, et ne considère, comme nous le faisons nous-même, la simple introduction des chefs de famille pendant l'année 1843, comme l'accomplissement de la condition imposée par l'art. 24 du contrat de concession, à la condition par la Compagnie d'introduire dans le district de Santo-Thomas, lorsque le premier établissement sera terminé, pendant l'année 1844, le complément des familles, ainsi que l'exige ledit art. 24, outre celles qui correspondent à cette même année 1844. Quant au rayon d'une lieue, dont il est fait réserve à l'art. 2, nous déclarons que cette clause ne peut être appliquée qu'aux villes ou villages ayant une église et une municipalité constituée par l'État, mais non aux terrains déjà accordés à des particuliers, ni à l'agglomération fortuite de quelques maisons.

Nous déclarons en outre que, dans les huit mille caballerias formant la concession du district de Santo-Thomas, ne sont pas compris les rochers, marais ou terrains non cultivables, car il serait contraire à la loyauté et à l'intérêt du gouvernement de faire payer comme valables des terres sans valeur, et que le but de l'État, en faisant cette concession, était fondé sur le désir d'attirer des populations et de développer la culture du sol, et non sur un intérêt pécuniaire, lequel n'a été exigé que comme garantie de l'exécution du contrat.

4° Sur la demande qui nous est faite, nous déclarons que, la constitution ne s'y opposant pas, dans le cas de décès d'un colon dans l'Amérique centrale, ses héritiers, quel que soit le lieu qu'ils habitent, ont le droit de lui succéder.

Persuadé que le gouvernement de l'État de Guatemala approuvera et ratifiera l'interprétation donnée par nous au contrat de concession du district de Santo-Thomas, accordé à la Compagnie belge de colonisation, nous croyons avoir entièrement satisfait aux vues de cette dernière; mais il nous reste un devoir à remplir vis-à-vis de notre pays, et nous espérons que la Compagnie ne refusera pas d'accéder au vœu que nous formulons ci-après :

1° Qu'il soit réservé par elle, jusqu'au 1er septembre prochain, sur les huit mille lots mis en souscription aux termes de l'art. 3 du règlement organique de la Communauté de l'Union, deux mille lots, sans augmentation, soit à raison de cinq cents francs chacun, dont seize cents lots pourront être pris par l'État et quatre cents ou le tout pourront être offerts au public de Guatemala (jusqu'à cette époque); après le 1er septembre, l'augmentation fixée par la Compagnie sera supportée, pour les lots qui resteront à prendre, par les souscripteurs.

2° En dehors des droits qu'a tout citoyen de Guatemala de s'établir dans le district de Santo-Thomas, en respectant les droits de la Compagnie, l'État de Guatemala aura la faculté d'introduire, dans le district de Santo-Thomas, pour y être occupé par la Communauté et jouir des mêmes priviléges que les colons, à la charge, par eux, de se conformer aux règlements de la Communauté, un nombre de naturels égal à celui des Européens introduits par la Compagnie.

3° Que la Compagnie consentira à ce qu'il soit nommé, par le gouvernement de Guatemala, deux commissaires, l'un au siége de la Compagnie à Bruxelles, l'autre auprès de la Communauté de l'Union, pour représenter les intérêts du gouvernement dans l'exécution du contrat et des règlements organiques de la Communauté; ces commissaires auront voix consultative dans les assemblées; en cas de difficulté, ils s'entendront, au préalable, avec le président du comité des directeurs, à Bruxelles, ou avec le directeur de la Communauté à Santo-Thomas, et feront leur rapport direct au gouvernement.

4° Que la Compagnie use de toute son influence pour que tous les produits naturels du Guatemala, exportés par la Compagnie pour être expédiés en Belgique, jouissent dans le pays de tous les avantages réservés ou à réserver au commerce national, comme une juste réciprocité des priviléges que le contrat accorde à la Compagnie dans l'État de Guatemala; afin d'établir en Belgique les droits des tiers, nous nous engageons à demander au gouvernement de Guatemala qu'un consul soit nommé en Belgique, avec pouvoir d'enregistrer toutes les ventes faites par la Compagnie dans les limites des territoires cédés, et de percevoir les droits d'enregistrement pour compte du gouvernement de Guatemala, que les parties, ainsi vendues et enregistrées resteront la propriété exclusive des acquéreurs, pour en jouir et disposer à leur convenance, sans que, par aucune cause quelconque, la libre propriété puisse leur en être contestée.

Enfin nous déclarons ici que la Compagnie doit comprendre que les colons qu'elle introduira à Santo-Thomas doivent, aux termes de l'article 25, être catholiques, apostoliques et romains.

M. Obert, en sa qualité d'agent général, agissant au nom de la Compagnie, approuve, sauf ratification du conseil, les propositions faites par nous.

Les présentes, sans aucun préjudice des droits du gouvernement de l'État libre et indépendant de Guatemala, et sous réserve expresse de sa ratification, qui, nous l'espérons, ne nous sera pas refusée, ont été signées en triple à Paris, le 19 avril 1843.

Signé : Jorge, obispo de San-Salvador, Obert.

La présente convention ayant été soumise au conseil général de la Compagnie belge de colonisation, en séance extraordinaire du 12 mai 1843, à l'effet de recevoir Mgr de Vitery, évêque de San-Salvador, les membres soussignés déclarent, aux termes de l'art. 20 des statuts, accepter et ratifier la susdite convention, en exprimant à Mgr de Vitery, ici présent, leur reconnaissance pour les sentiments bienveillants et l'intérêt qu'il porte à la Compagnie.

Ont signé :

Comte de Hompesch, chevalier de Sauvage, R. de Puydt, L. de Lapeyrouse, A. Huyttens de Beaufort, J. de Binckum, J.-G. Mettenius, P.-J. de Pouhon.

RÈGLEMENT ORGANIQUE

DE

LA COMMUNAUTÉ DE L'UNION

Des 5 et 19 novembre 1842.

PAR ACTES passés par-devant Me *Édouard-Égide-Joseph* EVENEPOEL, notaire royal, à Bruxelles : l'un, le cinq novembre mil huit cent quarante-deux, enregistré le même jour; l'autre, le dix-neuf novembre mil huit cent quarante-deux, enregistré le même jour :

M. *Théophile-Antoine-Guillaume,* comte *de Hompesch,* propriétaire, domicilié à Saint-Josse-ten-Noode; M. le comte *Jean Arrivabene,* propriétaire, domicilié à Bruxelles; M. *Remy de Puydt,* colonel du génie, domicilié à Schaerbéek; et M. *François-Joseph de Pouhon,* agent de change, domicilié à Bruxelles, rue de Saint-Michel, numéro trois; tous membres du comité des directeurs de la Société anonyme, dite Compagnie belge de colonisation, constituée par acte passé devant moi, notaire soussigné, en présence de témoins, le dix-huit septembre mil huit cent quarante-un,, enregistré le vingt-deux du même mois, approuvé par arrêté royal du sept octobre suivant, et autorisés aux fins desdits actes, par les délibérations du conseil général prises dans les séances ci-après rappelées, ont requis cedit notaire de passer acte authentique du règlement organique de la Communauté de l'Union, tel qu'il a été adopté par le conseil général dans ses séances des premier et dix-neuf novembre mil huit cent quarante-deux, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article cinquante-deux des statuts modifiés par acte reçu par le notaire Evenepoel, soussigné, en présence de témoins, le onze octobre dernier, enregistré le surlendemain, approuvé par arrêté royal donné, à Paris, le vingt-cinq du même mois, et ce, ainsi qu'il suit :

Arrêté royal.

LÉOPOLD, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu les expéditions ci-annexées de deux actes publics, reçus, l'un le 3, et l'autre le 19 novembre 1842, par Me E.-E.-J. Evenepoel, notaire résidant à Bruxelles, actes renfermant un nouveau règlement de la Communauté de l'Union pour lequel la Compagnie belge de colonisation demande notre approbation ;

Revu les statuts de la Compagnie, tels qu'ils ont été approuvés par notre arrêté du 7 octobre 1841, et modifiés par notre arrêté du 23 octobre 1842 ;

Vu les articles 29 et suivants du Code de commerce,

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Le règlement organique de la Communauté de l'Union adopté par résolutions du conseil général de la Compagnie belge de colonisation, en date du 1er et du 18 novembre courant, est approuvé tel qu'il résulte des actes publics des 3 et 19 du même mois, mentionné ci-dessus.

En conséquence de quoi, sont annulés les anciens règlements pour la vente et l'exploitation des terres, et pour l'organisation du travail, approuvés par notre arrêté du 7 octobre 1841.

Art. 2. — Sans préjudice des droits des tiers, la présente approbation, ainsi que les autorisations et approbations données par nos arrêtés des 7 octobre 1841 et 25 octobre 1842, seront retirées en cas de violation ou de non-exécution du règlement prérappelé.

Art. 3. — Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ardenne, le 26 novembre 1842.

Signé : LÉOPOLD.

Par le roi :

Le ministre de l'intérieur,

Signé : NOTHOMB.

Pour expédition conforme :

Le secrétaire général du minist. de l'intérieur,

Signé : SOUDAIN DE NIEDERWERTH.

CHAPITRE PREMIER.

But. — Dispositions préliminaires. — Communauté.

La Compagnie belge de colonisation ayant choisi le port de Santo-Thomas, qui lui a été

concédé ainsi qu'il est dit art. 13 de ses statuts, modifiés par l'acte précité, pour y fonder son premier établissement de commerce, et désirant créer ses établissements coloniaux dans le district du même nom, qui lui a également été concédé; le conseil général, dans sa séance du 1er novembre 1842, et en vertu de l'art. 20 des statuts de ladite Compagnie, considérant que cette concession exige des dispositions nouvelles pour son exploitation, a déclaré non avenu l'acte reçu par Me Evenepoel, notaire à Bruxelles, en présence de témoins, le 2 septembre 1841, contenant les conditions pour la vente et l'exploitation des terres dans la Vera-Paz, et en conséquence ledit conseil a arrêté, le même jour, les règlements qui suivent, ayant pour objet l'exécution des art. 8 et 10 des statuts, lesquels établissent entre ladite Compagnie et les acquéreurs de terres une communauté d'intérêts pour l'exploitation du port et du district de Santo-Thomas, et ce, sous les conditions suivantes, qui feront la loi des parties :

Art. 1er. — La Compagnie belge de colonisation déclare fonder dans le district de Santo-Thomas une Communauté sous le titre de *Communauté de l'Union*. La Compagnie belge de colonisation apporte à la Communauté le port et le district de Santo-Thomas, d'une étendue de 404,666 hectares environ, avec les charges et priviléges qui y sont attachés, sans aucune exception ni réserve, et tel, au surplus, qu'il est décrit en l'acte de concession passé à Guatemala, le 16 avril 1842, entre MM. Antonio Colon et Manuel Arrivillaga, au nom du gouvernement de Guatemala, et M. le colonel de Puydt, délégué de la Compagnie, enregistré à Bruxelles, sur la traduction de M. Hanssens, le 5 novembre 1842, vol. 47, fol. 50, R°, Ce 7, reçu 2 fr. 15 c. additionnels compris, 7 ½ rôles, sans renvoi, le receveur, signé : Barré. — Ledit contrat ratifié, avec modification, à Guatemala, le 4 mai suivant, par la législature dudit État, dont la traduction faite par M. Hanssens, enregistrée à Bruxelles, le 11 octobre 1842, vol. 49, fol. 42 R°, Ce 7, reçu 15 centimes, additionnels compris, 5 ½ rôles, 2 renvois, pour le receveur, le vérificateur signé : Jadot, est demeurée annexée à un acte contenant des modifications aux statuts. — Reçu par le même notaire Evenepoel, le 11 octobre 1842, enregistré le lendemain, et sous certaines réserves, par la Compagnie belge de colonisation, à Bruxelles, le 12 août 1832, ainsi qu'il conste d'un extrait du registre des délibérations du conseil général, signé par M. le secrétaire de Lapeyrouse, enregistré à Bruxelles, le 3 novembre 1842, vol. 47, fol. 50, R°, Ce 2, reçu 2 fr. 15 c. additionnels compris, sans renvoi, le receveur, signé : Barré, restera annexé aux présentes. — Outre les charges ci-dessus indiquées, la Communauté tiendra compte à la Compagnie de tous les frais et déboursés que celle-ci a faits ou fera pour l'obtention de la concession et la création des établissements.

Art. 2. — Le fonds de la Communauté se compose de l'apport stipulé à l'art. 1er et est représenté :

1° Par les actions de la Compagnie belge de colonisation;

2° Par des titres de communauté donnant droit chacun à une part proportionnelle dans tous les bénéfices de la Communauté, comme cela est stipulé art. 55; plus, au partage des biens meubles et immeubles de ladite Communauté, comme il est dit art. 60.

Art. 3. — 8,000 lots, de 25 hectares chacun, sont offerts en souscription, par la Compagnie, au nom et pour compte de la Communauté, aux prix stipulés ci-après.

Chacun de ces lots peut, sur la demande du souscripteur, être divisé en cinq coupons.

Le conseil général dispose de l'excédant des terres au profit et pour le mieux des intérêts de la Communauté.

Art. 4. — Sur chaque lot, cinq hectares font partie de la Communauté. Les vingt hectares restants peuvent être exploités par le souscripteur, en dehors de celle-ci.

Art. 5. — Le prix de la souscription est fixé à 20 fr. par hectare, soit 500 fr. par lot, pour tous les acquéreurs qui auront souscrit dans le courant des 30 jours pour la Belgique, et 60 jours pour l'étranger, qui suivront l'ouverture de la souscription.

Ce prix sera de 30 fr. par hect., soit 750 fr. par lot, pour les personnes dont la souscription aura lieu dans les trois mois qui suivront cette première période.

Après cette époque, le prix de la souscription sera augmenté : cette augmentation sera fixée par décision ultérieure du conseil général.

Art. 6. — Le payement de la souscription s'effectue de la manière suivante :

1° 25 p. c. au moment de la souscription;
2° 25 » le 1er mai 1843;
3° 25 » le 1er juin suivant;
4° 25 » le 1er juillet suivant.
———
100

Art. 7. — Le souscripteur reçoit, contre le

premier versement, deux titres provisoires : un de communauté, un de 20 hectares de terres en dehors de celle-ci, pour en disposer quand et de la manière qu'il jugera convenable.

Ces titres provisoires sont échangés contre des titres définitifs, au jour du dernier versement, époque à laquelle seulement la Compagnie mettra les souscripteurs en possession de 20 hectares de terres.

Art. 8. — Tout souscripteur qui ne ferait pas, dans le temps voulu, le second versement, ou l'un des suivants, est déchu, par ce seul fait, de tous les droits que lui confèrent ses titres, et les versements effectués par lui sont acquis à la Communauté, sans qu'il puisse exercer aucun recours contre la Compagnie ou la Communauté, qui, de leur côté, n'ont alors aucune autre réclamation ou poursuite à exercer contre ledit souscripteur.

Néanmoins, le souscripteur en retard a un mois, à dater du jour du versement, pour réclamer auprès de l'administration de la Compagnie. Cette réclamation est soumise au Conseil général, qui a le droit de maintenir cette déchéance ou d'en relever.

Art. 9. — Les souscripteurs ne sont jamais tenus à aucun autre versement que celui du montant du prix fixé pour chaque souscription.

Il ne peut jamais être exercé contre eux aucune réclamation de ce chef, même en restitution de part des bénéfices; du jour où cette part leur est comptée, elle leur est définitivement acquise.

Art. 10. — Chaque titre est détaché d'un registre à souche : ce titre peut être échangé contre cinq coupons, formant autant de titres particuliers.

Art. 11. — Les coupons séparés donnent droit à une part proportionnelle des avantages réservés au titre entier.

Art. 12. — Le transfert, au dos du titre, ne confère au concessionnaire, de droits définitifs qu'autant que ledit transfert a été inscrit sur les registres de la Compagnie.

Il est payé à la Compagnie, au moment de l'inscription du transfert, un franc par lot ou par coupon de lot.

CHAPITRE II.

SECTION 1re.

De la Communauté.

Art. 13. — La Communauté de l'Union se compose :

1° De la Compagnie belge de colonisation.

2° De tous les porteurs de titres de communauté mentionnés en l'art. 7.

De plus, la Communauté admet au partage, dans le tiers des dividendes, ainsi qu'il est dit art. 55, toutes les personnes qui, aux termes de l'article ci-après, sont considérées comme travailleurs de la Communauté.

Art. 14. — Sont considérées comme travailleurs de la Communauté et jouissent des priviléges et immunités attachés à cette qualité, toutes les personnes qui, en se conformant aux règlements, ont, à quelque titre que ce soit, été employées par ladite Communauté, pendant une année entière au moins, et en Amérique. La jouissance de ces priviléges n'a lieu qu'aussi longtemps que durent leurs fonctions.

Les employés ou ouvriers en Belgique pourront être admis à jouir de tous les avantages attachés au titre de travailleurs de la Communauté, sur la proposition de l'agent général.

Art. 15. — La durée de la Communauté est fixée à vingt années, qui commencent à courir de ce jour; après l'expiration de ce délai, elle peut, aux termes de l'art. 61, être prolongée.

Néanmoins, dans les cas imprévus et de force majeure, elle peut être dissoute avant le terme ci-dessus fixé, avec l'approbation du gouvernement et sur la demande d'au moins la moitié des porteurs de titres de communauté, possédant entre eux les $^3/_4$ de ces titres.

Le siége de la Communauté est fixé à Bruxelles.

Art. 16. — La Communauté a pour objet :

1° D'associer la propriété et le capital, et d'appeler le travail au partage des dividendes.

2° De créer des établissements agricoles, industriels et commerciaux dans le district de Santo-Thomas.

3° D'établir des relations de commerce entre ce pays et la Belgique.

Art. 17. — Les terres exploitées par la Communauté, les constructions, les établissements agricoles, commerciaux et autres, fondés ou acquis par elle, les meubles, ustensiles et instruments nécessaires à l'exploitation de ces établissements, forment une propriété indivise jusqu'à l'époque de la liquidation.

Art. 18. — Les divers établissements de la Communauté, à Santo-Thomas, doivent être, en tout temps, approvisionnés, par ses soins, de tous les objets nécessaires à l'entretien des travailleurs.

Tous ces objets leur sont fournis comme il est dit art. 19.

Art. 19. — Aux termes de l'art. 11 des statuts de la Compagnie, il est créé par celle-

ci des bons au porteur pour le compte de la Communauté; tous les membres de la Communauté en Amérique sont tenus de les recevoir en payement. Tous les objets de première nécessité pour l'usage des membres de la Communauté et de leur famille sont à leur disposition dans les magasins de la direction; ils les obtiennent en échange de ces bons, au prix de revient, plus les frais et une commission, qui ne peut dépasser 5 pour cent pour les objets manufacturés en Europe et à un prix taxé par le conseil de la Communauté, d'après le prix de revient pour les objets provenant de ladite Communauté.

Ces prix sont augmentés d'au moins 10 pour cent quand on paye en espèces.

Ces mêmes bons sont reçus en payement dans les caisses de la Communauté.

Tout travailleur, porteur de ces bons, qui le désire, reçoit, en échange de la direction, des traites à vue, sur la caisse générale de la Compagnie, à Bruxelles.

Ces bons ne devant servir que de valeur représentative, il ne pourra jamais en être émis pour une valeur supérieure aux deux tiers de celle des marchandises existantes dans les magasins de la Communauté et lui appartenant.

SECTION II.

Devoirs et droits des travailleurs.

Art. 20. — Hors des ateliers, magasins et bureaux de la Communauté, après avoir satisfait aux conditions stipulées en l'art. 22, et en se conformant aux règlements de la Communauté, chaque travailleur est libre de vivre à sa convenance et de disposer du temps qui lui reste, ainsi que de la part du bénéfice lui revenant. Il a le droit de posséder particulièrement, à titre de propriété ou autre, toute espèce de biens, meubles et immeubles.

Art. 21. — La cessation des fonctions d'un travailleur dans la Communauté, soit par sa volonté, soit par suite de révocation, entraîne avec elle la perte de cette qualité et de tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Art. 22. — Les travailleurs à Santo-Thomas doivent à la Communauté :

1° Soit un travail journalier dont la durée, selon les saisons et l'espèce de travail, est réglée par la direction et approuvée par le conseil colonial, soit l'accomplissement d'une tâche à convenir.

2° Leur concours pour le maintien de l'ordre et le service de la garde de la Communauté.

Art. 23. — Pour être admis dans la Communauté, le travailleur doit être muni des papiers suivants, en due forme :

1° Un acte de naissance;

2° Un certificat de l'autorité communale, attestant sa moralité et sa bonne conduite.

Art. 24. — Les frais de passage des travailleurs leur sont, au besoin, avancés par la Communauté.

Art. 25. — Dans chaque atelier il est ouvert individuellement à tous les travailleurs un compte courant, sur lequel sont portées, à leur débit, les avances des frais de traversée; leurs parts de bénéfice sont portées à leur crédit : ce compte est arrêté et balancé tous les ans.

Art. 26. — Les frais de traversée sont retenus, en trois ans, sur les parts de bénéfices.

Art. 27. — Tous les travailleurs de la Communauté, sans exception, sont soumis à des règlements d'ordre, rappelés sur les livrets et acceptés par eux.

L'application de ces règlements est faite par un jury ou par un tribunal de prud'hommes choisis parmi les membres de la Communauté et constitués par le conseil général.

Art. 28. — Les travailleurs ont, suivant leurs grades et leurs attributions, droit à des appointements ou à un salaire journalier.

Art. 29. — Outre leurs appointements ou leur salaire, il sera partagé, entre les travailleurs de la Communauté, un tiers des produits nets, au marc le franc, du montant des journées ou du salaire gagné par eux, pendant le courant de l'année, ainsi qu'il est stipulé article 55.

Art. 30. — Les travailleurs ont droit encore, et sans aucun frais personnel :

1° A l'usage des écoles fondées par la Communauté, où leurs enfants reçoivent l'éducation religieuse et morale et l'instruction primaire;

2° Aux avantages de la création d'un service de santé, pour soigner, en cas de maladie, eux, leurs femmes et leurs enfants. Outre les soins du médecin et les médicaments qui leur sont fournis par la pharmacie, il sera pourvu, par les soins de la direction, et suivant les règlements adoptés par le conseil général, aux besoins de tous les travailleurs malades ou impotents, ainsi qu'à ceux de leurs familles;

3° Après avoir fait continuellement partie de la Communauté pendant vingt ans, les travailleurs qui ont atteint quarante-cinq ans ont droit à une retraite, qui leur est payée annuellement jusqu'au moment de leur décès : cette retraite équivaut à la moitié de ce que leur rapportaient annuellement leurs journées ou leurs appointements au moment de leur retraite;

4° La veuve d'un travailleur qui aura été

employé par la Communauté pendant trois ans consécutifs a droit, tant qu'elle ne se remarie pas, à une pension viagère et annuelle, équivalente, soit au quart des appointements ou du salaire journalier de son mari au moment de son décès, soit à la moitié de sa retraite;

5° Les enfants d'un travailleur décédé sont élevés par les soins, sous la surveillance, et aux frais de la Communauté;

6° Tout travailleur en retraite a droit, pour lui et sa femme, au passage franc jusqu'à Anvers ou Ostende, s'il désire revenir en Europe. La veuve d'un travailleur qui a droit à la retraite jouit du même privilége : ces frais de passage sont supportés par la Communauté;

7° Tout travailleur en retraite, ou sa veuve, touche cette retraite, à son choix, soit à la direction de la *Communauté de l'Union*, à Santo-Thomas, soit au siége de la Compagnie, à Bruxelles. Ces divers services sont à la charge de la caisse de prévoyance.

Art. 31.— Les MILLE PREMIERS COLONS TRAVAILLEURS de la Communauté, arrivés à Santo-Thomas, indépendamment de leur part de bénéfices, reçoivent gratuitement des parcelles de terre pour en jouir immédiatement.

Ces terres sont réparties de la manière suivante :

1° A chaque travailleur 50 ares de terre;

2° Chaque travailleur de la Communauté, qui se marie à Santo-Thomas, acquiert, par ce fait, 50 ares de plus;

3° A la naissance de chaque enfant, issu de mariage, 25 ares.

La propriété des terres accordées de cette manière ne sera définitivement acquise aux travailleurs qu'après trois années consécutives de travail non interrompu dans la Communauté :

1° Après dix ans de travail continu, les parts ci-dessus stipulées sont doublées;

2° Elles sont triplées pour ceux qui ont continué leurs services, sans interruption, pendant vingt ans. Ces terres, d'après décision du conseil général, peuvent être admises dans la Communauté.

Art. 32. — Les enfants des membres de la Communauté ont le droit d'en faire partie, à titre de travailleurs, aussitôt qu'ils sont en état de lui rendre des services.

La Communauté récompensant personnellement les services, le grade acquis par un travailleur ne constitue aucun droit et ne crée aucun privilége en faveur de ses fils.

Art. 33. — Tout travailleur de la Communauté qui a rempli ses engagements peut la quitter lorsqu'il le juge convenable.

SECTION III.

Direction principale.

Art. 34. — La Compagnie belge de colonisation a la haute direction des établissements de la Communauté, sur lesquels elle est chargée de veiller.

Elle connaît la situation de la Communauté par des rapports mensuels.

Elle établit annuellement la part revenant à chacun des membres dans les productions.

Art. 35. — Tous les intérêts de la Communauté sont régis par le conseil général de la Compagnie, administrés par le comité des directeurs, et surveillés par les commissaires du gouvernement. Ces derniers ont auprès de la Communauté les mêmes attributions qu'auprès de la Compagnie.

Art. 36. — Le conseil général fait les règlements d'ordre et d'administration de la Communauté; ampliation en est adressée au ministre de l'intérieur.

Art. 37. — Le conseil général peut déléguer à Santo-Thomas un ou plusieurs conseillers ou l'agent général, chargés de pouvoirs spéciaux près la direction.

Art. 38. — L'agent général de la Compagnie est chargé de faire exécuter les décisions du conseil général et du comité des directeurs.

Art. 39. — Les règles prescrites par le chapitre IV des statuts de la Compagnie, pour le conseil général, le comité des directeurs et l'agent général, sont en tout applicables à l'administration de la Communauté.

Art. 40. — Le premier établissement de la Communauté est créé dans le port de Santo-Thomas, où sera le directeur.

Art. 41. — La direction se compose:

1° D'un directeur;

2° D'un secrétaire général;

3° D'un conseil.

Art. 42. — Le directeur colonial dirige seul la Communauté à Santo-Thomas. En se conformant aux instructions et règlements émanant du conseil général, il n'est responsable de ses actes qu'auprès du conseil général ou de ses délégués.

Art. 43. — Le directeur colonial peut être pris en dehors des membres de la Compagnie belge de colonisation; mais, dans ce cas, il doit être propriétaire d'au moins vingt titres de communauté. Il en est de même du secrétaire général; l'un et l'autre sont nommés et

révoqués directement par le conseil général, sur la présentation du comité des directeurs, l'agent général entendu.

Art. 44. — Tous les actes de la direction sont signés par le directeur et contresignés par le secrétaire général.

SECTION IV.

Conseil colonial.

Art. 45. — Le conseil colonial se compose des chefs des diverses branches administratives et de travail, savoir :

1° Du directeur ecclésiastique;
2° Du président des prud'hommes;
3° Du chef de la garde communale;
4° Du médecin en chef;
5° Du directeur commercial;
6° De l'ingénieur en chef;
7° Du directeur industriel;
8° Du directeur agricole.

Le conseil choisit son secrétaire parmi les agents comptables; il est présidé par le directeur colonial.

Le conseil se réunit pour éclairer le directeur sur la marche des opérations de la Communauté.

Le conseil entendu, le directeur seul décide et arrête les mesures à prendre.

Procès-verbal des séances du conseil colonial et des arrêtés qui les suivent doit être exactement tenu.

Le procès-verbal est signé, en double minute, par tous les membres présents, contresigné par le secrétaire, et envoyé au conseil général.

Art. 46. — Le conseil colonial, convoqué sur la demande de l'un de ses membres, peut, à l'unanimité et en présence de l'agent du gouvernement chargé de faire un rapport sur les faits, suspendre le directeur dans les cas suivants :

1° Dans le cas de malversation avouée;
2° Dans le cas de violation de mandat;
3° Dans le cas d'abus de pouvoirs.

Dans ces divers cas, comme dans celui de décès, le vice-président prend la direction par intérim, jusqu'à la nomination du nouveau directeur par le conseil général.

Si cette suspension est le fait du conseil colonial, le nouveau directeur ne peut être choisi dans son sein.

Le conseil colonial est chargé, sur l'ordre du conseil général, de faire reconnaître le directeur par la Communauté, comme aussi de faire exécuter sa déchéance.

Art. 47. — Un conseiller, ou l'agent général délégué par le conseil général auprès de la Communauté, a le droit de contrôler tous les actes du directeur colonial, le conseil colonial entendu; de le suspendre de ses fonctions, ainsi que le secrétaire général, et de nommer leur successeur par intérim, jusqu'à la décision du conseil général. Il en est de même à l'égard de tous les membres de la Communauté.

Art. 48. — Le vice-président du conseil est choisi parmi ses membres et nommé par le directeur colonial.

Art. 49. — Le conseil colonial se réunit au moins une fois par semaine au siége de la direction coloniale.

Art. 50. — Le conseil colonial commence ses opérations aussitôt que deux de ses membres sont dans l'exercice de leurs fonctions. Il se complétera au fur et à mesure que les opérations de la Communauté permettront de nommer aux divers emplois emportant la qualité de membre du conseil.

SECTION V.

Bilan. — Dividende. — Caisse d'épargne.

Art. 51. — Au 31 juillet de chaque année, le bilan de la Communauté est établi par les soins du conseil colonial, ou de telle autre manière que le conseil général le juge convenable, et adressé immédiatement au siége de la Compagnie.

Art. 52. — Chaque année, à la réception du bilan, le conseil général se réunit en permanence, à l'effet de reconnaître les comptes de la Communauté.

Les comptes généraux de la Communauté sont arrêtés au 31 juillet de chaque année, et le partage des bénéfices est réglé par le conseil général, sous la surveillance des commissaires du gouvernement, nommés en exécution de l'article 23 des statuts.

Art. 53. — Les comptes sont arrêtés par le comité des directeurs.

Après approbation du conseil général, la répartition du produit net est faite entre tous les membres de la Communauté, comme il est dit art. 65.

Cette répartition a lieu, à partir du 1er juillet de chaque année, par les agents comptables et sous la surveillance du conseil colonial. La balance générale de la Communauté, indiquant la part proportionnelle revenant à ses membres, est annuellement imprimée et affichée, quinze jours avant la répartition générale, dans tous les ateliers et dans tous les bureaux de la Communauté.

Art. 54. — Sur les produits nets résultant

des exploitations agricoles, industrielles et autres, créées par la Communauté, il est opéré une retenue de 40 pour cent pour fonder :

1° Une caisse de prévoyance pour subvenir aux frais du culte catholique et des écoles, pourvoir à l'entretien des orphelins et assurer le service sanitaire ;

2° Une caisse de pensions de retraite;

3° Enfin, lorsque les divers services sont assurés, pour être employés aux travaux d'utilité générale, tels que communications, établissements agricoles et industriels propres à faciliter le défrichement et à amener l'amélioration de la propriété rurale.

Aussi longtemps que la retenue ci-dessus mentionnée ne sera pas suffisante pour assurer ces divers services, il y sera pourvu par la Communauté.

Art. 55. — Cette retenue opérée, le restant des produits nets est partagé, par les soins du conseil général, de la manière suivante :

Un tiers appartient aux souscripteurs et est partagé entre tous les porteurs de titres de Communauté.

Un tiers appartient à la Compagnie, et est partagé entre tous ses actionnaires, comme il est dit à l'article 47 des statuts.

Enfin, le dernier tiers, ainsi qu'il est dit article 13, appartient aux travailleurs de la Communauté, et est partagé entre eux. Ce partage se fait au marc le franc des sommes touchées, dans le courant de l'année, par chaque travailleur, pour rémunération de ses services à la Communauté : la part lui afférant est portée à son compte; sur cette part, il est fait une retenue de $^4/_{10}$ pour être déposée à la caisse d'épargnes, fondée à cet effet. Cette retenue cesse toutes les fois que les sommes déposées présentent un capital égal à quatre années de journées ou appointements des travailleurs.

Les $^6/_{10}$ restants leur sont payés le 1er juillet de chaque année.

Art. 56. — Les $^4/_{10}$ retenus sur la part de répartition revenant aux travailleurs sont déposés à la caisse d'épargne, portés à leur compte, et produisent intérêt à 5 pour cent.

Le titulaire peut prélever sur ce dépôt :

1° En cas de mariage, 20 pour cent ;

2° A la naissance de chaque enfant, 10 pour cent ;

3° En cas de maladie, 5 pour cent.

Celui qui cesse de faire partie de la Communauté a le droit de retirer les fonds qu'il a à la caisse d'épargne ; le remboursement lui en est fait dans les six mois qui suivent sa demande.

Il en est de même à l'égard des héritiers d'un membre de la Communauté.

On reçoit, à cette caisse, tous les versements partiels qu'il plaît aux travailleurs d'y faire; ces dépôts portent un intérêt de 5 pour cent; les déposants peuvent les retirer, en tout ou en partie, lorsqu'ils le jugent convenable.

SECTION VI.

Assemblée générale.

Art. 57. — Chaque année, le premier lundi de mai, il est tenu une assemblée générale au siége de la Compagnie, à Bruxelles.

Cette assemblée se compose de tous les membres de la Communauté, inscrits un mois avant la réunion ordinaire ou extraordinaire de l'assemblée.

Art. 58. — L'assemblée générale entend dans sa réunion ordinaire le compte annuel, qui lui est rendu par l'administration, des opérations de la Communauté; elle examine le bilan qui lui est soumis et la répartition établie d'après le mode indiqué en l'art. 55.

Art. 59. — Chaque année, le premier lundi de septembre, il sera élu un délégué par chaque division de travailleurs. Ces délégués seront chargés de prendre connaissance des opérations de la Communauté, d'examiner ses comptes et sa situation, et de dresser procès-verbal du tout. Ce procès-verbal sera adressé immédiatement au siége de la Compagnie, à Bruxelles, pour être soumis à l'assemblée générale par un représentant nommé par lesdits délégués, auprès de cette assemblée.

SECTION VII.

Liquidation.

Art. 60. — En cas de liquidation, à l'expiration du terme de la Communauté ou pour toute autre cause, les plans des propriétés de la Communauté seront dressés; inventaire sera fait des établissements agricoles, industriels et commerciaux, bâtiments, usines, navires, marchandises, etc. etc.

Il sera fait reprise d'une contenance de terres égale à celles successivement accordées par le conseil, à titre de récompense, et qui auront été réunies à celles de la Communauté.

L'emplacement de ces terres sera choisi de la manière la plus convenable à l'intérêt des colons et à l'agglomération de la population.

Le restant des terres rurales de la Communauté sera divisé en deux grands lots, présentant le plus d'égalité possible ; ces deux lots seront tirés au sort.

L'un de ces lots appartiendra aux porteurs de titres de Communauté, et sera distribué comme il est dit ci-après; l'autre appartiendra à la Compagnie belge de colonisation.

Le tirage au sort aura lieu à Bruxelles, au siége de la Compagnie, afin de fixer lequel des deux lots appartiendra à la Compagnie, et quel sera celui des porteurs de titre de Communauté.

Après ce tirage, le lot appartenant à ces deux derniers sera divisé en autant de parcelles qu'il y aura de titres de Communauté; chacun de ces lots portera un numéro d'ordre. Tous les noms des porteurs de titres seront placés dans une urne. Le premier nom sortant sera propriétaire du lot portant le premier numéro, s'il ne possède qu'un seul titre; dans le cas où il en posséderait plusieurs, il sera propriétaire d'autant de lots en suivant les numéros d'ordre, de manière que sa propriété ne forme qu'un seul pourpris.

Le même mode de partage sera suivi pour les propriétaires de coupons de titres de Communauté, dont le tirage se fera aussitôt après celui des propriétaires de titres entiers.

Le partage des parcelles des terres accordées dans la Communauté, à titre de récompense, se fera de la même manière. Ces parcelles sont divisées par lots de 25 *ares;* chaque nom sortant recevra un groupe composé d'autant de fois 25 *ares* qu'il lui en aura été accordé par le conseil général. Quant aux établissements agricoles, industriels et commerciaux, aux bâtiments, usines, machines, meubles, navires et marchandises de la Communauté, portés à l'inventaire, la Compagnie aura le droit, soit de les vendre pour le mieux des intérêts de la Communauté, soit de les conserver pour son compte, en tout ou en partie, au prix de cet inventaire.

Après avoir assuré le capital nécessaire pour desservir les pensions de retraite, les fonds disponibles dans les caisses de prévoyance seront compris dans la liquidation.

La Compagnie aura cinq ans pour opérer cette liquidation et pour acquitter le prix de ce qu'elle aura conservé pour son compte,

Elle vendra les lots de ceux qui ne voudront pas les conserver. Cette vente se fera au mieux de leurs intérêts.

Art. 61. — A l'expiration du terme fixé pour la liquidation de la Communauté, elle sera continuée, si la moitié au moins des porteurs de titres de Communauté, possédant entre eux au moins les 3/4 de ces titres, le demandent.

Art. 62. — Toutes les contestations entre les souscripteurs, les travailleurs et la Compagnie seront jugées, ainsi qu'il est dit art. 50 et 51 des statuts de la Compagnie belge de colonisation.

Art. 63. — Avant le départ de la première expédition, les attributions du directeur et de ses subordonnés, les règlements disciplinaires, ceux relatifs à l'organisation communale, aux écoles, ainsi que ceux sur l'hygiène, seront déterminés et adoptés par le conseil général. Ampliation de ces règlements sera adressée au ministre de l'intérieur.



RÈGLEMENT ORGANIQUE

DU 26 NOVEMBRE 1842.

Conditions réglementaires.

Pour la prise de possession de 20 hectares de terres en dehors de la Communauté de l'Union, et pour les personnes qui se rendront à leurs frais à Santo-Thomas pour cultiver ces terres.

Art. 1er. — Les 20 hectares de terres, en dehors de la Communauté, par chaque lot souscrit, seront situés :

1° Le long de la Montagua, à partir du débarcadère, qui sera établi à l'extrémité de la route de Santo-Thomas à cette rivière, en remontant son cours jusqu'aux Encuentros;

2° Sur la partie située entre le chemin d'Ysabal aux Encuentros, et la limite intérieure du territoire concédé. A cet effet, il sera formé dans ces deux localités, par les soins de la direction coloniale, des agglomérations de 3 à 400 hectares de terres cultivables et classées par ordre numérique.

Art. 2. — Chaque souscripteur, ou son délégué, qui se rendra sur les lieux, pourra choisir les terres auxquelles il a droit parmi celles classées comme il est dit ci-dessus, à la charge de les cultiver. Ce choix se fera au fur et à mesure de l'arrivée des souscripteurs, en suivant l'ordre de leur inscription sur le navire qui les conduira à Santo-Thomas.

Art. 3. — Tout souscripteur, son concessionnaire, ou le délégué de l'un d'eux, qui se rendra à Santo-Thomas, devra s'engager à ne jamais employer, sans y être autorisé par le conseil colonial, aucun des travailleurs de la Communauté, et ce, sous peine de perdre son titre, ainsi que sa part et ses avantages dans la Communauté, et de payer à celle-ci, par chaque travailleur qu'il emploierait, 500 fr., plus les dettes que ce dernier pourrait avoir contractées envers elle.

Art. 4. — Chaque personne qui se rendra à Santo-Thomas pour cultiver des terres, soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui, devra :

1° Payer son passage et se munir de vivres pour la traversée;

2° Justifier de ses moyens d'existence, pour six mois au moins, à dater de l'arrivée sur les lieux ;

3° Avoir un trousseau convenable pour l'usage d'une année au moins.

Chaque famille devra posséder, en outre, les instruments aratoires et de ménage nécessaires à l'exploitation de sa propriété, ainsi qu'un capital d'au moins 600 fr., pour construire son habitation, acheter une vache, un cochon, de la volaille, etc. etc.

Art. 5. — Aucun départ ne pourra avoir lieu avant l'avis que les premiers travaux d'installation à Santo-Thomas sont effectués.

A partir de cette époque, la Compagnie devra être prévenue, par ses agents, des départs qui auront lieu de l'étranger, au moins un mois à l'avance, afin qu'elle puisse en donner avis à la direction de la Communauté, pour préparer la réception des colons ; cet avis devra lui parvenir les 10 et 15 de chaque mois, au plus tard.

Art. 6. — A l'arrivée de chaque expédition à Santo-Thomas, le directeur de la Communauté mettra immédiatement les colons en possession des terrains qu'ils choisiront, et leur donnera tout l'appui possible pour faciliter leur installation.

Art. 7. — Toutes les personnes qui se rendront à leurs frais à Santo-Thomas trouveront dans les magasins de la Communauté les marchandises et ustensiles qui leur seront nécessaires, aux mêmes prix que les travailleurs de la Communauté.

Art. 8. — La Communauté choisira de préférence les travailleurs qui seront nécessaires parmi les personnes qui se seront rendues à leurs frais à Santo-Thomas.

Art. 9. — Chaque souscripteur allant à

Santo-Thomas devra s'engager à se conformer aux règlements d'ordre et de police établis par la Communauté. Il sera tenu de faire le service de la garde coloniale.

Art. 10. — La religion catholique est la religion dominante du Guatemala et du district de Santo-Thomas.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ en conseil général de la Compagnie belge de colonisation, le 26 novembre 1842.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Rignoux, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale, rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

EXPLORATION

DE

L'AMÉRIQUE CENTRALE,

ET PARTICULIÈREMENT

DE LA PROVINCE DE VERA-PAZ

ET DU

DISTRICT DE SANTO-THOMAS DE GUATEMALA.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

ET

RAPPORTS.



INTRODUCTION

A LA COLLECTION DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION D'EXPLORATION (1).

Les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation, dont le but essentiel est d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de l'industrie nationale, voulant asseoir leur entreprise sur des bases solides et durables, ont dû s'enquérir de la contrée qui, par sa position géographique, son climat et ses productions, réunirait le plus d'avantages, afin d'y créer des établissements coloniaux et d'y établir avec sécurité ceux de leurs compatriotes qu'ils croiront propres à la direction des comptoirs, à la formation des ateliers et à l'exploitation des terres.

L'Amérique centrale, placée sur l'un des points les plus resserrés du continent américain, paraît être appelée, *aussitôt que des communications régulières y seront établies,* à devenir la voie qui reliera un jour l'océan Atlantique à la mer Pacifique : alors cette partie du nouveau monde servira

---

(1) Cette introduction a été imprimée pour la première fois en tête de la *Collection* publiée à Bruxelles en octobre 1842.

de transit aux productions des régions occidentales de l'Amérique du Sud que l'Europe viendra chercher dans ses ports, en y apportant les marchandises destinées à ces contrées. Terre vierge, presque ignorée, à peine exploitée, malgré sa fécondité merveilleuse, d'une influence climatérique favorable aux productions végétales de toutes les espèces connues, l'Amérique du Centre peut donc être considérée comme le point commercial qui présente le plus d'avenir aux opérations d'une colonie nouvelle.

Les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation ayant reçu des offres de concession de terrains dans le département de la Vera-Paz et le district de Santo-Thomas, État de Guatemala, république de l'Amérique centrale, s'empressèrent de les agréer, mais sous toutes réserves et toutes conditions que la prudence peut indiquer.

Afin de surmonter les immenses difficultés que rencontrent tous ceux qui, agissant isolément et sans aucun lien d'intérêt avec leurs voisins, veulent former des exploitations dans les contrées américaines, les fondateurs de la Compagnie, au contraire, voulant que la devise belge fût une verité, ont réuni comme en un faisceau tous les intérêts de ceux qui doivent concourir à leur entreprise, en adoptant ce principe fondamental de toute colonisation : **Association équitable du propriétaire, du capitaliste et du travailleur.**

En conséquence, par acte du 18 septembre 1841, passé devant le notaire Evenepoel, la Compagnie belge de colonisation fut constituée sous le patronage du roi, et les statuts de cette Compagnie, consacrant le principe de *l'Association du travail, du capital et de la propriété,* furent sanctionnés par un arrêté royal en date du 7 octobre de la même année.

Dès lors, une foule de personnes de toutes classes et de tous les états se présentèrent dans les bureaux de la Compagnie, dans le but de prendre part à ses opérations coloniales; mais avant de répondre à leurs demandes, les membres du conseil, dans la crainte de leur faire partager les mauvaises chances qu'ils pourraient rencontrer, et voulant éviter cet écueil de toutes les entreprises de ce genre, décidèrent: «que, les concessions de territoire «dans le Guatemala qui avaient été proposées à la Compagnie n'ayant été ac«ceptées par elle que sous la réserve expresse de les refuser si cette contrée «n'offrait pas toutes les garanties désirables de succès, la Compagnie enver«rait sur les lieux une commission d'exploration chargée de reconnaître la

« vérité des relations, rapports et documents qui lui avaient été remis sur le « Guatemala, et de constater d'une manière précise et officielle les avantages « que cette contrée présenterait. »

Plus tard, et lorsque la commission était déjà partie pour remplir son mandat, bien que les statuts autorisassent la Compagnie à percevoir sur chaque souscription qui serait faite pour achat de terres, cinq pour cent du montant de cette souscription, les fondateurs réunirent par eux-mêmes, entre eux, les sommes nécessaires à la mise en œuvre de leur opération, afin que nul, excepté eux, ne fût passible des pertes qui pourraient résulter de sa non-exécution.

Il fut alors arrêté : — que, tout en admettant les souscripteurs qui s'étaient présentés et ceux qui se présenteraient de nouveau, aucun appel de fonds n'aurait lieu jusqu'au moment où M. le colonel de Puydt, commissaire spécial du gouvernement et chef de la commission d'exploration, alors dans l'Amérique centrale, aurait envoyé son rapport définitif et officiel sur cette contrée ; — que le nom de chaque souscripteur serait simplement inscrit sur les registres de la Compagnie ; cette inscription ne constituant aucun engagement de la part du souscripteur, puisque sa demande serait regardée comme non avenue s'il ne la confirmait par un versement de vigt-cinq pour cent, opéré dans les trente jours qui, aux termes des statuts, doivent suivre le rapport officiel de M. le colonel de Puydt ; — enfin que, quels que pussent être les documents reçus par la Compagnie sur ce pays et le nombre des personnes inscrites comme colons, nul ne serait envoyé sur les lieux avant l'arrivée du rapport de M. de Puydt.

La Compagnie, n'ayant fait aucun appel de fonds ni consenti au départ d'aucun colon, a cru pouvoir s'abstenir jusqu'à ce jour de livrer à la publicité une seule des pièces relatives au Guatemala qu'elle a en sa possession ; mais aujourd'hui que M. le colonel de Puydt est de retour, elle reconnait qu'il est de son devoir de soumettre au public tous les documents qu'elle a reçus jusqu'à présent, afin de donner à chacun les moyens de juger avec connaissance de cause du degré d'importance de ses opérations et des avantages que ceux qui y prendront part pourront en recueillir.

La publication du rapport de M. le colonel de Puydt établira d'une manière définitive ce que l'on doit attendre de l'entreprise au succès de laquelle la Compagnie s'est dévouée.

En outre, la Compagnie, par l'organe de ses agents, offre à toutes les

personnes qui en feront la demande, dans le but d'étudier la question, une collection complète des statuts, mémoires, rapports, extraits, renseignements, instructions et autres pièces qu'elle a fait paraitre jusqu'à ce jour et qu'elle publiera incessamment.

1er octobre 1842.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

DONNÉES

A LA COMMISSION D'EXPLOITATION.

L'exploration projetée de l'Amérique centrale, et notamment de la *Vera-Paz*, a un double objet :

Éclairer le gouvernement belge sur le climat et les variations de la température :

Éclairer la Compagnie de colonisation sur la nature et la valeur du sol, sur la statistique générale du commerce et de l'industrie.

Le premier point donnera lieu à un rapport presque immédiat, qui pourra être expédié d'Amérique au gouvernement et à la Compagnie, deux mois au plus tard après l'arrivée de la commission sur les lieux.

Le second point, exigeant des recherches plus étendues, embrassera toutes les opérations de l'exploration; le temps n'est pas rigoureusement déterminé pour compléter ce travail; il en sera fait un rapport général au retour de l'expédition en Europe.

D'après cela, considérant les travaux de la commission dans leur ensemble, ils se résument dans les trois questions suivantes :

1° Quelle est la nature du climat?

2° Quelle est la constitution géologique du pays?

3° Quelles sont ses productions naturelles, ses ressources agricoles, industrielles et commerciales?

Ces questions principales sont plus ou moins complexes; de sorte que pour en donner la solution la plus satisfaisante possible, il faut traiter avec développement toutes les questions accessoires qui s'y rattachent.

DU CLIMAT.

L'Amérique centrale ne connaît, disent les voyageurs, que deux saisons :

La saison des pluies, qui dure depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre inclusivement ;

La saison sèche, d'octobre en mai.

Cette division de l'année est-elle bien exacte? car les divers écrivains que nous avons consultés diffèrent d'opinion sur ce point.

Il importe donc de fixer exactement la durée moyenne des pluies et les limites rigoureuses des saisons.

Les pluies ont-elles la même intensité à toutes les hauteurs? Cette question est importante. Depuis le pied des Cordilières jusqu'à la mer des Antilles, la pente absolue du terrain de la Vera-Paz est de plus de 3,000 mètres, sans compter l'élévation des montagnes proprement appelées pics, dont les chaînes principales et secondaires sont hérissées : cette pente étant rachetée par plusieurs grands plateaux, il est indispensable de déterminer les conditions atmosphériques de chacun.

Les pluies peuvent en effet varier suivant les hauteurs; elles n'arrivent probablement pas partout aux mêmes heures et avec la même abondance; comme ces faits doivent influer sur les productions de la terre, sur la manière de vivre et la santé des habitants, il sera bon de répéter les observations à toutes les hauteurs.

«La température habituelle d'un pays est modifiée par plusieurs circon-«stances du sol, telles que la surface aride ou aqueuse, nue ou boisée, son «élévation ou son abaissement au niveau de la mer, son exposition à tel ou tel «aspect du ciel, enfin et par-dessus tout, l'espèce et la qualité des courants «de l'air, c'est-à-dire des *vents* qui parcourent cette surface, d'où il suit que «le sol devient un élément constituant de la température.»

Ces observations sont dues à un homme qui a visité l'Amérique, à Volney, elles doivent être mises à profit par ceux qui veulent faire de ce pays une étude raisonnée.

Les vents jouent un grand rôle dans le climat des pays tropicaux; il est d'autant plus intéressant d'en observer la marche et les allures dans la Vera-Paz, qu'à cause de la baie de Honduras qui pénètre dans les terres, les vents de mer doivent avoir une action sur ceux de terre, de manière à contribuer aux modifications de la température.

D'après *Dampier*, les vents réguliers des côtes, entre les 10e et 20e degrés de latitude nord, sont presque constamment d'ouest.

«Les vents les plus irréguliers et les plus changeants sont ceux qui «soufflent entre le cap *Gracias a Dios*, au nord du pays des Mosquitos, et «le cap *la Vela*, presqu'île de Maracaïbo. Les plus ordinaires des vents de ces «parages des Antilles sont le *nord-est* à l'*est :* ils soufflent constamment «entre mars et novembre, excepté lorsqu'ils sont repoussés par les ouragans «de terre assez fréquents sur ces côtes dans le cours des mois de *mai*, *juin*, «*juillet* et *août*, surtout entre le *Darien* et *Costa Rica*.

«Depuis octobre jusqu'en mars, il y a des vents d'ouest qui ne sont ni cer-«tains ni violents; ils règnent principalement au mois de décembre et de «janvier.

«Lorsque le vent d'ouest souffle le plus longtemps et le plus fortement «sur la côte, le vent d'est ne règne pas moins en mer, comme dans tout «autre temps.»

D'un autre côté, Volney indique le vent d'est comme étant le plus continu dans la mer des Antilles; c'est, selon lui, un grand entassement d'air, provenant des vents alisés, qui viennent s'engouffrer dans les différents golfes formés par les échancrures des deux Amériques.

Il résulterait de là, que si ces vents continus sont néanmoins interrompus vers les côtes, pendant quelques mois de l'année, à l'époque des pluies, on peut en déduire une règle utile à la navigation des côtes et à la pêche.

Ces interruptions constituent des ouragans; ils ont lieu ordinairement de juillet en septembre, c'est-à-dire au milieu de la saison des pluies. Le vent est alors refoulé par l'état atmosphérique du continent de l'Amérique centrale, et par la chaîne des Cordilières; ce refoulement se fait sentir plus ou moins loin en mer.

Tout cela mérite d'être étudié et doit faire l'objet de l'attention des explorateurs : toutes les fois qu'il leur sera possible de recueillir à cet égard des données, il faudra qu'ils les consignent dans leurs rapports journaliers.

Dans le golfe de Honduras, la marée s'élève, en temps ordinaire, de 3 à 4 mètres, et il règne depuis le cap *Gracias a Dios* un courant presque constant, qui se porte dans la direction *nord-ouest* vers le cap *Catoche* à l'extrémité de la presqu'île d'Yucatan; en général les courants suivent la direction des vents réguliers.

Sans vouloir que la commission approfondisse scientifiquement les questions relatives aux vents, aux marées et aux courants, on doit désirer cependant que ses membres puissent recueillir le plus de notions possible concernant l'action de la mer sur les phénomènes atmosphériques et terrestres, ou concernant l'action de ces phénomènes sur l'état de la mer. Il paraît, d'après ce qui a été observé jusqu'à présent, qu'il y a communauté et réciprocité d'influence, dans certaines limites, au delà desquelles, d'une part, les vents et les courants du large n'obéissent plus qu'aux grandes causes primitives et constantes qui les dirigent, et d'autre part, les phénomènes terrestres ne sont plus troublés dans leur marche régulière.

Cette action réciproque, ces limites, peuvent être déterminées plus ou moins, car leurs lois intéressent les établissements à former sur les côtes et même à l'intérieur des terres.

La température de l'Amérique centrale a été décrite par la plupart des voyageurs qui ont parcouru le pays depuis sa découverte, d'une manière vague et plutôt d'après les sensations individuelles qu'en suite d'observations scientifiques; M. de Humboldt seul a donné sur le climat des anciennes possessions espagnoles, des notions exactes et raisonnées, et fait une remarque très-juste, c'est que la température ne doit pas se mesurer d'après la latitude géographique seule, elle est encore relative aux hauteurs du terrain au-dessus de la mer, remarque semblable, quant au fond, à celle qu'a faite également Volney.

Il suit de là que, pour se rendre exactement compte de la température des régions équinoxiales, il y aura encore ici autant de séries d'observations à faire qu'il y a de plateaux distincts sur le grand plan incliné du terrain depuis les Cordilières jusqu'à la mer, si l'on veut déterminer les variations du thermomètre d'une manière utile, et fixer convenablement les idées sur l'état atmosphérique.

Les observations doivent se faire le jour et la nuit, avec des thermomètres placés à l'air libre, au soleil et à l'ombre simultanément.

Les membres de la commission, quoique chargés chacun de travaux différents, peuvent cependant tous s'occuper de l'étude du climat et des variations atmosphériques, dans les diverses localités où ils se trouveront. On arrêtera un modèle de tableau, pour que les observations y soient consignées d'une manière uniforme. Les renseignements recueillis seront ensuite coordonnés par le chef de l'expédition et concourront à la rédaction du rapport général. Les instruments dont il sera fait usage seront vérifiés à l'avance et mis en concordance, afin d'éviter les anomalies.

Le temps et les moyens matériels manqueront pour faire des profils généraux du terrain; il reste donc la ressource de mesurer les principales hauteurs au baromètre; c'est pour ces opérations surtout qu'il importe de bien coordonner les instruments. Ceux qu'on mettra à la disposition de la commission seront faits sur le même modèle, d'après la méthode de Gay-Lussac. S'il y a quelques légères variations entre eux, il sera nécessaire de s'en assurer par plusieurs épreuves et d'en tenir exactement compte dans les calculs. Il faudra également avoir soin de préparer pour les calculs et corrections, des tables uniformes. Ces dispositions pourraient être prises pendant la traversée.

L'influence des variations de la température sur la santé des habitants est le but des recherches qu'on a en vue. L'établissement d'Abbottsville, formé depuis 3 à 4 ans, servira efficacement à juger cette influence. Les notions à recueillir auront pour objet :

Les maladies ordinaires à chaque saison;
Les précautions à prendre pour s'y soustraire;
Les moyens de traitement usités.

Il est bon aussi de s'assurer dans quelles circonstances et à quelles époques de l'année les Européens qui abordent dans ce pays sont plus exposés aux effets du climat que les naturels.

La géographie de l'Amérique centrale n'étant pas absolument fixée, l'on devra, pendant l'exploration, déterminer astronomiquement la position des lieux ci-après :

Santo-Thomas de Castilla;
Ysabal;
L'embouchure du Polochic dans le lac d'Ysabal;
L'embouchure du Cajabon dans le Polochic;

En général, la position des principaux affluents de cette rivière;
Abbottsville;
Chimiqui, sur le Polochic;
Enfin, différents points du cours de la Montagua.

DE LA CONSTITUTION GÉOLOGIQUE.

Nous n'avons pas la prétention de faire une étude géologique bien approfondie du Guatemala; il faudrait pour cela des travaux longs et coûteux: nous pensons seulement que des observations attentives peuvent conduire à reconnaître, autant que de besoin, l'écorce du terrain; ce ne sont pas des lois géognostiques qu'il s'agit d'établir, mais des faits généraux qu'il faut constater.

Sans entrer dans l'examen des nombreuses classifications de terrains admises par plusieurs géologues, nous pensons qu'on peut se borner, pour le but que nous avons à atteindre, à trois grandes divisions, fondées sur la nature du terrain, savoir :

Terrain calcaire, terrain schisteux, terrain siliceux.

Cette nomenclature exclut nécessairement la recherche des causes de formation; elle n'a rien de scientifique, elle ne se rattache à aucun système; elle est toute de pratique et ne se rapporte qu'aux faits.

Ainsi, dans les terrains calcaires, on comprendra toutes les variétés de roches, où le calcaire domine, et toutes les masses non stratifiées, qui ont la chaux pour base, comme les marnes, les dépôts coquilliers, etc., quand bien même il s'y rencontrerait des parties de sable ou des argiles.

Dans les terrains schisteux, on comprendra les roches schisteuses de toute nature; les amas argileux, même ceux qui seraient accompagnés de marne, de veines de sable, de houille, etc.

Enfin les terrains silicieux ont la silice pour base; mais ils alternent fréquemment avec d'autres natures, dans les lieux élevés; dans les régions basses, au contraire, les amas de sable sont plus homogènes.

Ces trois divisions suffiront, avec les observations de détail qu'on y joindra et les indications des mouvements du sol, pour faire bien juger l'aspect général du pays.

Cependant, en classant de la sorte les contrées qu'on aura à parcourir, il faut bien remarquer les variétés qu'offrent les roches et ne pas négliger les caractères extérieurs visibles de leur stratification. C'est surtout dans les ravins, sur les berges des vallées, qu'on peut le mieux reconnaître la nature des roches, en suivre la direction et déterminer l'inclinaison des couches. Si l'on apporte dans le commencement une attention suivie à ces recherches, on ac-

quiert promptement une grande habitude et l'on épargne beaucoup de temps et de peine.

Pour compléter cette étude, il est nécessaire de décrire l'état de la végétation suivant la nature du terrain, tant sous le rapport des espèces d'arbres et de plantes propres à chaque terrain, que sous ceux de leur vigueur de croissance et de leur abondance.

Ces observations seront utiles à la Compagnie de différentes manières; pour l'agriculture d'abord, parce que, selon la nature générale du sol, on a plus ou moins de chances à courir dans l'exploitation de telle ou telle production; ensuite, pour l'industrie et notamment pour les constructions : il sera bon d'après cela d'indiquer les localités où l'on peut le plus facilement se procurer des pierres à bâtir, de la chaux, des ardoises, des terres à briques, etc. C'est là le résultat pratique le plus intéressant de cette espèce d'étude géologique confiée aux membres de la commission d'exploration.

Les explorateurs remarqueront aussi les indices de la présence des minéraux dans les localités qu'ils traverseront, et devront les constater par tous moyens qu'offre une recherche superficielle, afin que dans la suite on puisse facilement retrouver les localités et y faire au besoin des travaux de reconnaissance.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Pour les questions qui précèdent, la commission d'exploration n'a besoin que de ses propres observations; ses membres peuvent apprécier seuls, et sans le concours des habitants se procurer la plupart des renseignements nécessaires : il convient même qu'à certains égards ils s'isolent entièrement, pour s'attacher uniquement à prendre la nature sur le fait.

Mais ici la mission prend un autre caractère; il faut non-seulement voir quel parti les hommes du pays ont tiré jusqu'à présent du terrain qu'ils habitent, mais encore ce qu'il sera possible d'obtenir par des perfectionnements, par des applications nouvelles, par des exploitations plus variées.

Il y a donc deux choses à voir, sous le rapport de l'agriculture et de l'industrie :

Ce qui est fait; ce qui peut être fait.

Examinons d'abord les moyens agricoles tels qu'ils sont et les produits actuels du sol.

Quoique la Vera-Paz puisse être considérée comme un pays vierge, elle renferme cependant les lieux habités où la culture a été plus ou moins développée; les explorateurs, s'occupant des détails de l'agriculture, auront soin de porter leur attention sur les points suivants :

Moyens employés pour préparer la terre, ensemencer et récolter;

Époques des ensemencements et des récoltes pour les différents produits;

Frais que nécessitent ces diverses opérations, prix des journées, durée du travail.

Y a-t-il des cas où l'on emploie des engrais, et de quelle nature sont-ils?

Peut-on obtenir successivement les mêmes produits d'une même terre, ou bien faut-il varier?

Quelles sont les méthodes d'assolement?

Chacun des explorateurs devra prendre des notes sur les dépenses de toutes natures, la valeur des produits, et faire des croquis de tous les instruments employés au travail de la terre, aux transports, etc.

Il faut aussi recueillir le plus de notions possible sur les animaux domestiques, leur utilité, leur valeur, la manière de les élever.

Enfin l'on décrira les bâtiments de tous genres à l'usage du cultivateur; on en dressera des croquis et des aperçus estimatifs.

Sans vouloir exiger une histoire naturelle du Guatemala, on désire cependant avoir la description des plantes et des arbres le plus en usage pour les besoins des habitants, avec quelques détails sur la manière de les cultiver et sur le parti qu'on en tire.

La plupart des produits agricoles de l'Amérique centrale sont des objets de commerce et servent à diverses industries; il est donc intéressant pour la Compagnie de colonisation, de bien connaître l'origine de ces produits et la manière de les obtenir et de les améliorer.

Cette étude conduira à découvrir les défauts des méthodes usitées, ainsi que les moyens de perfectionnement. C'est en voyant les procédés employés sur les lieux, qu'on est le plus frappé de leurs défauts.

Il ne sera donc pas inutile de consigner dans des rapports particuliers que l'on fera sur chaque objet, les réflexions critiques auxquelles on aurait été entraîné, et d'indiquer la marche qui pourrait être suivie pour perfectionner.

Il est évident, d'après toutes les relations des voyageurs, que l'agriculture est dans un état d'enfance dans toute l'étendue des anciennes possessions espagnoles; ce qui a été fait sous ce rapport laisse par conséquent beaucoup à désirer : les explorateurs auront soin d'examiner dans quelles circonstances diverses les perfectionnements des arts mécaniques peuvent être introduits sans trop de frais, et sur quelles productions on peut d'abord opérer pour améliorer sans secousses et avec certitude de succès la condition de l'agriculture.

Ces observations à faire sur l'agriculture sont inséparables de celles qui ont rapport à l'industrie et au commerce; sur ce point, une question domine toutes les autres, c'est celle des moyens de transports. C'est pour n'en avoir pas tenu compte sur le nouveau continent, que tant d'entreprises agricoles et industrielles, tentées par des Européens, ont échoué, en causant la ruine des sociétés qui les avaient conçues.

Quand nous comparons les perfectionnements des arts mécaniques en Europe aux grossiers procédés des Américains, nous embrassons, tout d'abord et d'un seul coup d'œil, les immenses avantages à retirer de l'introduction de nos machines parmi eux; et, faisant abstraction de toute la série d'améliorations générales et intermédiaires par lesquelles il a fallu passer pour arriver au point où nous sommes, nous venons à penser qu'on peut, sans danger, franchir cet intervalle de progrès successifs; il n'en est rien cependant, et de funestes expériences ont prouvé le danger d'une pareille idée.

Pour développer l'industrie d'un pays, il faut deux choses essentielles: augmenter les moyens de production et agrandir le marché de la consommation; mais avec mesure et en combinant l'action d'une de ces choses sur l'autre. Or, cela exige la création simultanée de moyens de communications, parce qu'il y a nécessité de transporter toujours de plus en plus loin une masse sans cesse croissante de matières premières et de matières fabriquées.

Cette question devra fixer l'attention des explorateurs dans ses moindres applications.

Les seuls moyens de communication faciles aujourd'hui sont le cabotage et la navigation de quelques rivières, dans la partie de leurs cours avoisinant les côtes. Une fois à l'intérieur, tout change: il faut transborder, et l'on n'a plus alors pour faire les transports plus avant, que les bêtes de somme; les routes sont mauvaises, montueuses; les rivières n'ont pas de ponts, ce qui rend impossible le transport par voiture.

En traversant les rivières ou en suivant leurs cours, il faudra sonder la profondeur du lit, reconnaître les gués, la vitesse, la pente et le produit d'eau.

Il s'agit enfin de mettre la Compagnie de colonisation à même d'apprécier les moyens de créer des communications plus faciles, non-seulement dans les localités où les établissements coloniaux se formeront, mais encore dans les localités voisines, avec lesquelles ces établissements sont destinés à ouvrir des relations commerciales avec les rivières et avec les mers qui baignent les deux rives de l'Amérique centrale. Quand on connaîtra ce qu'il est possible de faire pour multiplier les moyens de transport, on pourra mieux prévoir les améliorations à apporter dans les procédés agricoles et industriels.

Les recherches de cette nature se lient entièrement à l'examen de l'état actuel de l'industrie en général; on y trouvera le secret de leur imperfection.

Les explorateurs devront s'enquérir de ce que deviennent les productions naturelles et les matières premières de l'industrie; ils visiteront les fabriques, les ateliers de tous genres.

Ils tiendront note des moyens de travail, du prix des fabricants, recueilleront au besoin des échantillons.

Outre les productions indigènes, le Guatemala consomme des denrées provenant de l'étranger; il a des exportations, des importations, un transit. Ces

différentes phases du commerce devront être classées méthodiquement; et dans chaque catégorie, les explorateurs décriront les marchandises, leurs pays de provenance ou de destination, les prix et les quantités, de manière à pouvoir fournir à la Compagnie un relevé statistique aussi complet que possible.

Il faut aussi connaitre par quelles voies les marchandises s'introduisent ou s'écoulent, le nombre et l'espèce de navires qui servent aux transports, les prix du fret, les droits établis à l'entrée, à la sortie, au transit.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Cependant, tout en s'occupant des questions spéciales qui touchent le plus immédiatement aux projets de colonisation, la commission pourra compléter son travail par des investigations sur la géographie, l'histoire, l'état politique et l'administration du pays.

Dans la description générale de la Vera-Paz, on fera entrer le plus de détails possible sur les races d'hommes qui l'habitent, sur leur manière de vivre, leurs mœurs, etc. On fera connaître les productions de tous genres, du règne animal, végétal ou minéral.

Il existe probablement des archives au chef-lieu du gouvernement et dans les principaux couvents ; on les consultera toutes les fois qu'on en trouvera l'occasion, relativement à l'histoire, aux antiquités et aux révolutions politiques que le pays a snbies.

Dans chaque localité un peu importante, il faudra s'enquérir des monuments quels qu'ils soient, et recueillir les traditions existantes.

Enfin on réunira tous les documents propres à éclairer sur la forme du gouvernement, les moyens d'administration et d'exécution des lois, l'organisation militaire et les institutions publiques de toute espèce.

Les explorateurs devront avoir soin de se procurer toutes les cartes qu'ils pourront trouver, anciennes et nouvelles, ainsi que les plans particuliers de villes, édifices publics et projets de travaux de communications ou autres.

Le travail dont la commission est chargée n'a pas, comme on pourrait le croire, pour objet unique les intérêts de la Compagnie de colonisation : nous avons dit qu'il devait servir à éclairer à la fois le gouvernement et la Compagnie, sur l'utilité des relations à ouvrir avec l'Amérique centrale. Ainsi donc, si la commission se pénètre bien de l'importance des études auxquelles elle va se livrer sous le rapport scientifique autant que sous le rapport agricole et commercial, elle comprendra qu'il s'agit ici d'une œuvre nationale, et que, pour la rendre véritablement profitable au pays, il faut que toutes ses recherches soient dirigées consciencieusement, les documents re-

cueillis avec discernement et exactitude, les calculs établis avec une rigueur mathématique.

On recommande aux explorateurs de ne jamais oublier que c'est pour Belgique qu'ils travaillent.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES.

Les marches, reconnaissances de terrains, et généralement toutes les recherches que nécessite l'exploration de la Vera-Paz, se feront probablement à pied dans la plupart des localités.

Chaque explorateur devra être muni d'un approvisionnement d'effets d'habillement et de chaussure, propres à ce genre de vie, et suffisant pour n'avoir pas besoin de faire des achats sur les lieux. Il devra prendre avec lui des armes de chasse et des armes défensives, ainsi que les munitions nécessaires pour une durée de six à huit mois de séjour à terre.

On pense que le costume le plus convenable pour la marche, c'est la blouse, la veste, le pantalon de toile, de forts souliers et un chapeau de paille. Il est nécessaire aussi d'avoir un espèce de havre-sac dans le genre de la carnassière du chasseur, pour y mettre les instruments et les objets d'usage journalier.

Un ou deux sapeurs mineurs devant accompagner l'explorateur isolé, ces hommes seront chargés des objets de campement; ils auront de plus une hache et un sabre-poignard: les grands instruments pourront être portés par des hommes de peine pris sur les lieux.

Les objets d'usage constant sont: le registre-journal, pour y inscrire les observations de tous les instants; les croquis et les notes; de l'encre de Chine, des plumes métalliques, des crayons, des compas, un mètre pliant, une boussole de poche.

Les instruments à usage commun seront distribués d'après la division du travail; à cet effet il sera mis à la disposition de la commission:

Un théodolite répétiteur,
Deux sextants,
Deux équerres d'arpenteur,
Un niveau à bulle d'air,
Deux chronomètres,
Six baromètres à siphon,
Six thermomètres,
Deux mires, deux chaînes métriques,
Les fournitures de bureaux.

DU PERSONNEL DE L'EXPLORATION.

L'exploration de la Vera-Paz étant à la fois scientifique et industrielle, la distribution du travail doit avoir lieu comme ci-après :

Pour la partie scientifique, il faut deux ingénieurs jeunes et actifs, qui, pendant six mois environ, resteront sur le terrain et le parcourront dans différentes directions; il faut aussi un médecin.

L'un des ingénieurs s'occupera des observations astronomiques, il constatera les faits relatifs à la température et à l'état atmosphérique : il recueillera les notions propres à fixer les idées sur le climat et sur les phénomènes terrestres qui peuvent exercer le plus d'influence sur la santé des habitants. Il s'occupera aussi de mesurer les hauteurs et de la reconnaissance détaillée des rivières, ainsi que de tout ce qui a rapport à leur navigabilité, de manière à pouvoir fixer les idées sur l'hydrographie du pays.

L'autre sera plus spécialement employé aux opérations géodésiques, au choix des terrains pour la colonisation : il aura particulièrement égard à la position des lieux relativement à la mer, aux rivières et aux communications existantes par terre. Il prendra en considération les facilités qu'offre tel ou tel canton pour l'établissement de communications meilleures.

Il recueillera les documents statistiques de tous genres dans les limites du terrain à parcourir.

Ces deux personnes, quoique agissant séparément, resteront cependant en rapport l'une avec l'autre, et se communiqueront mutuellement les observations générales ou particulières qu'elles auraient faites, dans le sens de leurs attributions combinées.

Le médecin constatera, immédiatement après le débarquement, l'état hygiénique des parties habitées du littoral.

De là il se rendra à l'établissement anglais d'Abbottsville, où il prendra des renseignements parmi les colons. Il poussera ensuite ses recherches aux environs, au milieu de la population indigène.

Le rapport du médecin, sur cette partie du travail, pourra être fait un mois au plus tard après l'arrivée de la commission en Amérique.

Comme géologue, la personne dont il s'agit s'occupera, pendant trois à quatre mois, de l'étude du terrain dans l'étendue des cantons où l'on fera choix d'emplacements propres aux établissements coloniaux.

La distribution du temps et l'itinéraire à suivre, pour ces trois membres de la commission, seront déterminés par le chef de l'expédition après le débarquement.

La commission comprendra encore une quatrième personne, chargée d'examiner le pays sous le rapport agronomique.

La durée de ce travail est indéterminée.

Le chef de l'expédition, quoique chargé d'une mission du gouvernement, consacrera cependant le premier mois de son séjour dans le pays aux travaux de l'exploration proprement dite. Il présidera à la recherche des renseignements nécessaires pour le rapport à envoyer immédiatement sur le climat et l'état du sol.

Ce rapport fait, il distribuera le travail ultérieur entre les différents membres, suivant leurs instructions particulières, et se rendra ensuite dans les chefs-lieux des différents États de l'Amérique centrale, pour s'y occuper de sa mission spéciale.

Il sera accompagné d'une personne de confiance comme secrétaire d'abord, et ensuite pour travailler avec lui à la réunion des documents statistiques au moyen desquels on établira la situation commerciale.

Le chef de l'expédition ira, à diverses reprises, rejoindre les membres de la commission opérant dans la Vera-Paz, afin de s'assurer de la marche de leurs travaux respectifs.

Si, dans l'intervalle, on reçoit avis du prochain départ d'Europe d'une expédition de colons, le chef de l'expédition fera préparer le terrain choisi pour le premier établissement et y fera disposer les logements nécessaires aux colons.

Il sera rédigé ultérieurement des instructions particulières pour chaque spécialité de travail : le chef de l'expédition s'occupera de ce soin pendant la traversée.

RAPPORT OFFICIEL

DE

M. DE PUYDT,

Colonel du génie, chef de la Commission d'exploration.

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

Messieurs,

Chargé par le gouvernement belge, comme commissaire spécial, de présenter au gouvernement de Guatemala des lettres d'introduction, et de préparer les voies à des arrangements commerciaux avec l'Amérique centrale, j'ai rendu compte de cette mission au Roi et au Ministre des affaires étrangères.

Chargé par vous de diriger en même temps les opérations de la commission d'exploration dans la Vera-Paz et le district de Santo-Thomas, je viens vous mettre sous les yeux l'exposé des observations que mon séjour dans le pays m'a permis d'y faire.

La négociation relative à l'acquisition du district de Santo-Thomas ayant absorbé une partie de mon temps, j'éprouve le regret de ne pouvoir vous donner de plus amples renseignements : puissent-ils, cependant, dans l'état où je les offre, vous aider à entrevoir les résultats importants que peuvent procurer l'exploitation agricole de ce pays et les relations commerciales à ouvrir avec son gouvernement.

Le colonel
R. DE PUYDT.

INTRODUCTION.

Motifs de l'exploration.

En 1834, la compagnie anglaise connue sous la dénomination de *Compagnie agricole et commerciale des côtes orientales de l'Amérique du Centre* obtint du gouvernement de Guatemala la concession d'un vaste territoire, à charge de le défricher et d'y introduire des colons européens, destinés à devenir citoyens de la république de Guatemala.

En 1841, une *compagnie belge,* formée à Bruxelles dans un but *de colonisation,* sous-traitant avec la compagnie anglaise, acquit à prix d'argent une partie du terrain concédé, et contracta l'obligation de remplir la part des conditions de la concession, relative au territoire qu'elle achetait, tant pour elle que pour les colons qu'elle se proposait d'y transporter.

Dès ce moment, le gouvernement belge a compris que le mouvement d'émigration vers le continent américain, imprimé depuis plusieurs années aux populations françaises, suisses, allemandes, irlandaises, etc., allait se propager jusqu'en Belgique; et quoique ces émigrants dussent renoncer, au moins temporairement, à leur patrie, il n'a pas voulu échapper au devoir d'éclairer et de protéger leurs démarches. Il leur a continué sa sollicitude jusqu'au dernier moment; c'est dans ce but qu'une exploration du pays, où nos compatriotes doivent s'établir, a été convenue avec la Compagnie, et immédiatement entreprise.

L'objet de l'exploration est évident, il s'agissait de reconnaître la position du terrain, d'en constater la fertilité, la salubrité, et de s'assurer des moyens d'en faire une échelle commerciale pour la Belgique, si la situation des lieux et l'état des communications pouvaient le permettre.

Nécessité de l'exploration.

Cette exploration préalable, d'une utilité incontestable pour les intérêts du pays en général, et pour ceux de la Compagnie en particulier, était d'autant plus nécessaire que les projets de colonisation avaient, dès le début, donné lieu à des attaques prématurées et irréfléchies de la part d'une partie de la presse. Prématurées, puisque la Compagnie, retenue par une prudence bien louable et pourtant méconnue, avait jugé convenable de ne commencer aucune opération avant de s'être assurée de la possibilité et des moyens de le faire avec avantage pour les colons. Irréfléchie, puisque ceux qui se livraient le plus

ardemment à cette polémique, ne connaissaient l'Amérique centrale que par l'enseignement de nos écoles; c'est-à-dire, à l'égard du pays dont il s'agit, par un enseignement de géographie pire qu'une ignorance complète, car il ne donne que des notions inexactes ou mensongères, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par un séjour de quelques mois dans le pays.

L'Amérique centrale est la partie du nouveau continent située au fond de la mer des Antilles, entre les 8e et 10e degrés de latitude nord, et les 82° 10' et 94° de longitude ouest de Greenwich. — Ce territoire, baigné par deux océans, d'une longueur de 300 lieues, et d'une largeur moyenne de 100 lieues, forme une espèce d'isthme prolongé entre les deux Amériques du Nord et du Sud, comprenant l'ancienne vice-royauté de Guatemala.

L'Amérique centrale n'est que peu ou point connue en Europe: rien d'exact n'a été publié, en quelque pays et en quelque langue que ce soit, sur l'histoire, la statistique et la géographie de cette contrée (1).

Or, pour les côtes maritimes, dont le levé a été fait avec assez de soin par les marins espagnols et anglais, excepté les travaux géodésiques de J. Ulloa, publiés au milieu du siècle dernier, ceux de La Condamine et de Humboldt, qui, du reste, n'ont parlé de l'Amérique centrale qu'avec une extrême réserve, sous le point de vue de la position de quelques montagnes, aucune donnée rigoureuse n'est venue jusqu'à nous; aucune carte ne donne une idée vraie de l'intérieur du pays, et ne fixe d'une manière certaine l'emplacement des lieux principaux.

Par exemple, la ville de Guatemala la Nueva, construite depuis 60 ans seulement, n'a pas de position arrêtée, si l'on consulte les géographes: les uns la placent au pied des Andes, au midi de *Guatemala Antigua*, tandis qu'elle se trouve à 8 lieues au N.-E.; d'autres la supposent sur le bord de la mer Pa-

---

(1) L'opinion que nous émettons ici, sur les inexactitudes dont fourmillent les ouvrages où il est question de l'Amérique centrale, est corroborée par celle qu'exprimait, au commencement du XIXe siècle, le père Juarros, dans son histoire du Guatemala, intitulé: *Compendio de la historia de la ciudad de Guatemala.* On lit dans le chapitre premier le passage suivant.

« Pero vemos con la mayor admiracion, que despues de tres siglos de descubierto este vasto continente, se encuantran en el, reynos y provincias tan poco conocidos, como si ahora se acabase de los conquistar.

« Para quedar convencidos de la verdad de esta proposition, no es menester mas que abrir un libro de geografia: luego se encuentran omitidos los lugares mas famosos, y las provincias mas floridas: si se hallan notados algunos de sus pueblos, no se dice de ellos, mas que el nombre. Los pocos que se describen con alguna extencion, es con tantas equivocaciones, y falsedades, que se quedan mas incognitos, de lo que estaban. Mas, como sera conocido este reyno, mientras no se haga una description ponctual y veridica de sus provincias? y como se hara esta, por los habitantes del mundo antiguo, con la exactitud que se desea, cuando a nosotros, nacidos y criados en Guatemala; se nos difficulta adquirir noticias de muchos lugares de esta comarca? »

cifique, dont elle est réellement éloignée de près de 30 lieues ; d'autres, en décrivant ces deux villes, les confondent le plus souvent en attribuant à l'une des édifices, des institutions, des vicissitudes politiques, ou des catastrophes physiques, qui doivent être attribués à l'autre.

L'étendue du pays, les limites des États qu'il renferme, ne sont pas établies d'une manière uniforme par les voyageurs ou écrivains qui ont prétendu en faire la description : tantôt on y comprend des provinces qui font partie du Mexique ou de la Colombie ; tantôt on incorpore dans la république de Guatemala la côte de Mosquitos, dont les peuplades aborigènes ont cependant échappé jusqu'ici au joug des Européens ; tantôt on diminue la surface de l'Amérique centrale au profit de l'une ou de l'autre des Amériques du Nord ou du Sud.

Il est des géographes qui font couler vers le golfe du Mexique des fleuves dont l'embouchure est dans le golfe de Honduras ou la mer des Antilles ; et ce qui est plus étrange encore, nous voyons, dans certaines cartes, des cours d'eau prendre naissance sur un versant de la Cordilière, et, sans égard pour des hauteurs de 2 à 3,000 mètres qui les en séparent, se diriger ensuite sur le versant opposé.

Les renseignements sur les populations, sur l'agriculture, le commerce, et notamment sur l'histoire naturelle de Guatemala, ne sont pas plus dignes de foi, du moins ceux consignés dans les dictionnaires et traités de géographie. Souvent on donne à un district la population de tout un département ; on suppose des villes populeuses là où il n'existe qu'un hameau et quelquefois même une simple *hacienda* ou ferme ; ou bien, on étend à l'Amérique centrale en entier des phénomènes géognostiques qui n'appartiennent réellement qu'à des localités dont les limites naturelles servent de bornes à ces phénomènes (1).

Quant aux éclaircissements fournis par les voyageurs, il est impossible de les prendre pour règle. Aucun voyageur n'a vu le pays en entier : la plupart n'ont traversé rapidement une partie du territoire que pour des motifs de commerce, et se sont bornés à visiter une ou deux villes, sans porter leur attention sur les parties intermédiaires. Ceux qu'appelait dans ces contrées l'amour de la science s'attachaient à une spécialité : c'est ainsi que des botanistes ont parcouru quelques provinces de l'Amérique centrale, s'occupant des végétaux et négligeant les autres branches des sciences naturelles ; que les minéralogistes, cherchant, dans les rameaux secondaires des Andes, à découvrir des mines d'or, d'argent, de cuivre ou autres métaux, n'ont pas étudié la structure du terrain, n'ayant en vue, le plus souvent, qu'un intérêt de spéculation ; et que des ornithologistes ont employé tout leur temps à faire des collections d'oiseaux, sans s'attacher aucunement à l'étude du sol.

---

(1) Nous avons constaté dans Balbi plusieurs erreurs de la nature de celles que nous signalons ici.

Il n'y a pas jusqu'aux journaux des États-Unis ou de France qui, rapportant des événements récemment arrivés dans l'Amérique du centre, en étendent les limites, et font exercer l'autorité dans une république par des gouvernements et des commandants militaires d'une autre république, lorsque toutes deux sont séparées l'une de l'autre par un troisième État indépendant.

L'absence d'une exploration bien dirigée explique donc comment on a pu rester jusqu'à présent sans notions certaines sur l'Amérique centrale; mais ce qui ne s'explique pas aussi clairement, c'est que dans les livres on traite la matière dont il s'agit comme si elle avait été étudiée, et l'on y parle de Guatemala avec autant d'assurance que si l'on parlait de Paris ou de Londres.

La partie de la presse hostile au projet de la Compagnie a donc pu se tromper en consultant des ouvrages où se trouvent consignés tant de faits erronés, on le conçoit facilement; mais, en se livrant trop ouvertement à cet entraînement d'opposition, elle aurait pu égarer l'opinion publique au lieu de l'éclairer, si heureusement, la Compagnie, plus sage et mieux conseillée par le sentiment d'intentions droites et pures, n'était parvenue à arrêter l'effet de ces attaques, en manifestant elle-même ses propres doutes, et en envoyant sur les lieux une commission chargée de résoudre les questions soulevées. Or, on a vu ici un fait singulier et qui s'écarte de la marche ordinaire des spéculations industrielles: ça été, d'une part, les fondateurs d'un établissement colonial projeté, qui, loin de se préoccuper de la pensée d'un succès incontestable, loin de s'abandonner à l'engouement inséparable d'une entreprise de cette nature et de chercher à faire partager cet engouement à d'autres, ont mis toute espèce de circonspection dans leurs démarches, et se sont avancés, pour ainsi dire, la sonde à la main, afin de reconnaître la voie qui mène à la vérité; ça été, d'autre part, certains organes de ce qu'on est convenu d'appeler l'opinion publique, qui, se livrant sans mesure à des sentiments tout contraires, ont semé devant eux les ténèbres et l'erreur.

Aujourd'hui, l'exploration est faite: la manière d'envisager les projets de la Compagnie doit éprouver nécessairement des modifications; l'opinion se fondera sur des données au moins plus certaines, car ce que nous dirons du pays que nous avons parcouru, nous le dirons franchement, consciencieusement, comme gens qui ont vu et entendu.

De la commission d'exploration et de ses opérations.

Avant de mettre sous les yeux de la Compagnie l'exposé des observations recueillies sur les lieux, nous devons rappeler comment l'expédition était composée et indiquer la division des travaux.

L'exploration de l'Amérique centrale devait se faire par deux commissions, agissant ensemble ou séparément, suivant les circonstances.

Une commission du gouvernement, composée de MM. Petit, lieutenant de

vaisseau, Dechange, médecin, et T'Kint, employé du ministère de l'intérieur.

Une commission de la Compagnie belge de colonisation, composée de MM. le colonel R. de Puydt, de Binckum, membre du comité des directeurs de la Compagnie, le capitaine Devercy, G^{e} de Puydt, lieutenant d'artillerie, Carette, lieutenant du génie, et B. Van Lockhorst, attaché à la Commission en qualité de dessinateur.

Le 6 janvier 1842, l'expédition, embarquée à bord de la goëlette *la Louise-Marie,* arriva dans la baie de Santo-Thomas, au fond du golfe de Honduras.

Dès le 7, les reconnaissances du terrain commencèrent : des courses furent entreprises à l'intérieur du pays, soit en visitant les rivières qui débouchent dans la baie, soit en pénétrant dans les forêts, soit en visitant, le long de la côte de Honduras, les habitations et les plantations des Caraïbes. Ces recherches durèrent jusque vers le 20 du même mois.

Du 20 janvier au 6 février, la Commission se transporta, par le Rio-Dulce, le lac d'Ysabal et le Polochic, à Abbottsville (Boca Nueva), colonie anglaise de la Vera-Paz. Là, après un séjour d'une semaine, plusieurs membres se dispersèrent dans diverses directions.

M. Petit, rebuté par quelques obstacles plus apparents que réels, obstacles surmontés d'ailleurs par d'autres, renonça au voyage de Guatemala, pour lequel des arrangements avaient été concertés avec le colonel de Puydt, et se décida à retourner à bord de *la Louise-Marie,* sans avoir vu le pays, sans avoir inspecté les terrains, dont on devait faire choix pour l'emplacement de la colonie projetée.

MM. G^{e} de Puydt et Carette commencèrent leurs excursions dans le pays, pour reconnaître les terrains mis à notre disposition par la compagnie anglaise.

M. T'Kint, désirant mettre à profit le court séjour qu'il devait faire alors en Amérique, partit seul pour Guatemala, par la route de Salama.

M. de Binckum, voulant revoir les parties du district de Santo-Thomas qui environnent la baie de ce nom, prit des dispositions pour y retourner avant le départ de *la Louise-Marie,* qui devait le ramener en Europe.

Le 14 février, le colonel de Puydt, accompagné du capitaine Devercy, après avoir laissé le reste de la Commission dans la Vera-Paz, pour y continuer les opérations commencées, quitta également Abbottsville, remonta le Polochic, s'arrêta quelques jours à Taltic, à San-Geronimo, et arriva, le 28 février, à Guatemala, où il séjourna jusqu'au 11 mai suivant.

Dans cet intervalle, M. Petit, accompagné du docteur Dechange, arriva à Ysabal et y renouvela la tentative de voyage à l'intérieur qu'il avait abandonnée le 6 février à Abbottsville; le 9 et le 10 il passa le Mico, contre-fort de la Cordilière, séparant la vallée du Polochic de celle de la Montagua; le lendemain il atteignit Gualan, où une indisposition du docteur Dechange les

obligea à s'arrêter : après quelques jours de repos, tous deux revinrent sur leurs pas, et le commandant Petit fut attendre à bord de son navire le retour de M. T'Kint, qui, n'ayant été arrêté par aucun obstacle, accomplit seul sa mission, autant que la brièveté du temps a pu le lui permettre, et se réunit à ses collègues, moins heureux, le 4 mars.

Le colonel de Puydt, après un séjour de trois mois à Guatemala, employés à assurer à la Compagnie belge l'appui du gouvernement, se remit en route par la rive droite de la Montagua, pour Ysabal, après y avoir donné rendez-vous aux membres de la Commission restés dans la Vera-Paz. Enfin, le 30 mai ils s'embarquèrent tous, à l'exception de M. Van Lockhorst fils, sur une petite goëlette de commerce, pour Belise, afin de passer de là en Europe.

Dans cet intervalle de 9 mois, dont 5 de séjour en Amérique, la Commission a-t-elle pu traiter convenablement tous les points à éclaircir, a-t-elle pu recueillir assez de matériaux pour rectifier surtout les nombreuses erreurs géographiques et statistiques répandues en Europe sur la contrée qu'elle a parcourue et étudiée, autant que la position de chacun l'a permis? Non, sans doute : elle est loin de prétendre avoir fait un travail complet; plusieurs circonstances imprévues l'ont même obligée à modifier en partie son programme. Mais la Commission a obtenu un immense résultat matériel par l'acquisition du district de Santo-Thomas : elle a, de plus, résolu grand nombre de questions intéressantes.

Ce résultat place la *Compagnie belge de colonisation* dans une position nouvelle et meilleure, et la met en relation directe avec le gouvernement de Guatemala.

D'un autre côté, l'exploration de la Vera-Paz, sous le rapport spécial de la convenance d'un établissement colonial dans ce département, ayant porté la Commission à conseiller l'ajournement de tout projet de défrichement dans cette partie du pays, qui ne pouvait offrir toutes les chances de succès aussi complétement que le district de Santo-Thomas, ce sera principalement à ce district que s'appliqueront les observations à déduire de nos recherches.

Si les travaux de la Commission ne sont pas directement de nature à profiter à la science, s'ils ne sont, à proprement parler, qu'une ébauche, ils auront au moins cet avantage, d'avoir ouvert la carrière à de curieuses et intéressantes investigations. Tout est à découvrir dans l'Amérique centrale, et les trois siècles écoulés depuis la conquête n'ont rien appris à l'Europe de l'intérieur de ce pays, comme ils n'ont rien produit pour sa civilisation morale ou matérielle. Un compagnon d'Alvarado, qui se réveillerait aujourd'hui dans le sein de la ville de Guatemala, retrouverait la même physionomie à la population, les mêmes mœurs, la même ignorance; il ne serait frappé d'aucun perfectionnement agricole ou industriel; il se croirait encore au temps où, pour la première fois, les Espagnols ont étendu leur domination sur ces belles contrées.

L'Europe alors apportait au nouveau continent des populations laborieuses avec les perfectionnements des arts et métiers; si elle a négligé l'Amérique du Centre, ou si ceux à qui elle est tombée en partage n'ont pas su faire valoir les richesses que la nature a répandues avec profusion dans ce sol resté vierge, c'est à nous à réparer le temps perdu, à venir en aide aux populations indigènes; apprenons-leur l'art de travailler, et la récompense de nos efforts dépassera, nous osons le dire, toutes les prévisions.

APERÇU

SUR

L'AMÉRIQUE CENTRALE.

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES SUR L'AMÉRIQUE CENTRALE EN GÉNÉRAL.

Époque ancienne, depuis 1524 jusqu'en 1808.

Nous exposerons très-succinctement l'état ancien et l'état moderne du territoire de l'Amérique centrale, sous les rapports historique et politique, avant de décrire le pays géographiquement.

L'ancien empire du Mexique, à l'époque des conquêtes de Fernand Cortez, s'étendait jusque dans l'Amérique centrale; mais on n'a jamais bien connu les limites de cette domination, et rien ne prouve que les provinces au midi de Guatemala aient fait partie de cet empire.

D'un autre côté, il est avéré que, même au nord de l'Amérique centrale, il existait des provinces indépendantes, telles que le territoire de *Chiapa*, que les Mexicains n'ont jamais pu soumettre; le territoire de *Quiché*, qualifié de royaume dans les anciennes chroniques, et dont la Vera-Paz semble avoir fait partie.

Il paraît donc assez probable, d'après ces faits, que le Yucatan d'une part, et le littoral de l'océan Pacifique de l'autre, jusqu'aux limites de l'État de San-Salvador, étaient les seules dépendances de Mexico dans cette direction.

Après la prise de Mexico, Cortez tourna ses regards vers ces contrées, et détacha son lieutenant Pedro Alvarado, avec 300 fantassins et 100 cavaliers espagnols, auxquels se joignirent 4,000 auxiliaires de Tlascala.

Chiapa se rendit volontairement, et fut immédiatement réuni à la vice-royauté de Mexico.

La majeure partie des provinces de Guatemala, San-Salvador et Honduras, fut conquise par Alvarado dans les années 1524 et suivantes. Le conquérant fonda la ville de Guatemala la Vieja, dont les vestiges existent encore au N.-O. de Guatemala Antigua.

La province de Vera-Paz résista longtemps aux armes des Espagnols, mais elle fut enfin subjuguée par les missionnaires, sous la conduite de Barthélemy de Las Casas, vers 1535.

Costa-Rica et Nicaragua avaient été envahis en 1522 par Gonzalès d'Avila, autre aventurier espagnol : elles se soumirent ensuite à Alvarado.

Ces différentes provinces formèrent la capitainerie générale de Guatemala, administrée depuis cette époque pour le compte de l'Espagne. Elles n'éprouvèrent que peu ou point de changements dans leur organisation intérieure, jusqu'au moment de la révolution des colonies espagnoles, au commencement du siècle actuel.

Époque moderne, depuis la révolution jusqu'en 1842.

Pendant trois siècles, l'Amérique centrale resta dans une situation fort paisible, mais sans faire aucun progrès industriel; le gouvernement de Madrid n'attachait que peu de prix à un pays qui n'a pas de mines en exploitation, et dont la prospérité doit dépendre entièrement de la culture d'un sol d'une fécondité cependant incontestable. Ce dédain du gouvernement, cette espèce de mépris pour des biens qu'on n'obtient qu'avec le travail et le commerce, était déjà passé en proverbe à l'époque de la conquête, et Pierre Martyr, écrivain du temps, disait en 1555 : *Auri rabida sitis a cultura Hispanos divertit.*

En 1808, l'invasion de l'Espagne par les armées françaises fit éclater l'insurrection dans la Péninsule. Des juntes et des gouvernements provisoires, érigés tumultueusement par le peuple, créant à leur tour des autorités, les déposant capricieusement, méprisant à la fois les ordres et les remontrances du gouvernement de fait de Madrid et du gouvernement légitimiste de Cadix, donnèrent aux colonies un funeste exemple. Ces colonies y puisèrent un enseignement qui ne devait pas être perdu pour elles.

Les premiers soulèvements contre l'autorité de la métropole eurent lieu dans l'Amérique méridionale. Ils s'étendirent de la Colombie au Chili, du Chili au Pérou. Le Mexique vint ensuite aggraver la position de l'Espagne. Enfin, l'Amérique centrale, restée d'abord inactive au milieu de cette fermentation du nouveau continent, se décida à y prendre part.

C'est sous l'administration de don José Bustamente y Guerra, que les idées de liberté et d'indépendance commencèrent à se manifester. Ce nouveau capitaine général venait d'être installé, et les cérémonies de son entrée dans la capitale avaient été accompagnées de quelques acclamations trahissant les dispositions du public. Personne n'était plus propre que Bustamente à aider à leur développement : homme dur, inflexible, absolu, il contribua puissamment, par des mesures acerbes, à hâter la révolution.

La province de San-Salvador donna le signal, dans le commencement de décembre 1811. La ville Léon de Nicaragua suivit cet exemple peu de jours après, et vers la fin du même mois, Grenade et toute la province de Nicaragua se joignirent au mouvement.

Cependant, les démarches des insurgés manquèrent d'ensemble au commencement, comme cela arrive presque toujours en pareil cas, et, soit inexpérience, soit par l'effet de l'ambition désordonnée de quelques chefs, l'insurrection fut étouffée, et se termina après une faible lutte, par la condamnation, à une détention plus ou moins longue, des principaux meneurs.

Toutefois, l'impulsion donnée, ses effets ne furent que suspendus; les germes d'indépendance se répandirent peu à peu dans toutes les classes, tant sous l'administration despotique de Bustamente, que sous celle de son faible successeur don Carlos Urrutia, qui prit les rênes de l'administration en 1818.

Enfin, lorsque la constitution espagnole, de nouveau proclamée dans la mère patrie en 1820, amena la liberté de la presse dans les colonies non encore émancipées, plusieurs journaux s'établirent à Guatemala, et dès lors la propagation des principes de liberté n'éprouva plus d'obstacles.

Peu après cette époque, don Gavino Gainza ayant succédé à Urrutia, volontairement retiré des affaires, ce nouveau gouverneur se montra favorable à l'émancipation de l'État de Guatemala; mais ses désirs et ses efforts pour amener une séparation sans secousses furent paralysés par les événements.

Deux partis s'étaient formés et divisaient la population.

Les uns voulaient l'indépendance immédiate et absolue, c'étaient les libéraux exaltés.

Les autres, plus modérés, désiraient qu'on suivît l'exemple du Mexique, où le colonel Iturbide venait de proclamer la convention connue sous le nom de *plan d'Iguala*, et qu'on attendît le résultat des efforts faits par les Mexicains pour en amener l'exécution.

Ce plan, publié le 24 février 1821, consacrait trois principes essentiels proposés comme base d'un traité avec l'Espagne :

L'indépendance du Mexique sous une monarchie modérée;

La conservation de la religion catholique comme religion de l'État;

L'union intime des Américains et des Européens, sous les rapports politiques et commerciaux.

Dans ce débat, le parti exalté l'emporta, et le 15 septembre 1821, au milieu des délibérations d'une assemblée nationale improvisée, l'indépendance de l'Amérique centrale fut proclamée; on convoqua un congrès pour le 1er mars 1824, et, jusqu'à sa réunion, don Gavino Gainza resta gouverneur sous la surveillance d'une junte consultative, composée des représentants des diverses provinces.

Ce congrès n'eut pas le temps de se réunir : les événements devancèrent les prévisions; dès le 5 janvier 1822, la réunion au Mexique fut résolue en dehors de l'action du pouvoir, et, malgré la dissidence de plusieurs provinces, entre autres, celle de San-Salvador, et partie des États de Honduras et de Nicaragua, l'Amérique centrale abdiqua son indépendance absolue pour se soumettre volontairement à la monarchie improvisée d'Iturbide, qui, le 19 mai

de cette même année, s'était fait proclamer empereur du Mexique, sous le nom d'Augustin Ier.

La dissidence des provinces que nous avons désignées avait fait éclater une guerre civile; une division de troupes mexicaines, sous le commandement du général Filisola, vint au secours de Guatemala, dont les forces avaient été repoussées, et entra dans cette ville en juin 1822, puis se porta immédiatement contre San-Salvador. — On s'attendait à une lutte prolongée, parce que les patriotes les plus fervents s'étaient réfugiés dans cette province; mais heureusement la conduite prudente du général mexicain amena la convention du 10 septembre, par laquelle San-Salvador consentit à se réunir à Guatemala, moyennant quelques conditions; et quand Iturbide désapprouva plus tard cette convention, Filisola s'empara de vive force de San-Salvador, désarmé par suite de la convention, et réunit cette province à l'empire.

La chute d'Iturbide, survenue peu après, apporta de nouveaux changements dans le sort de l'Amérique centrale. Le général Filisola, comprenant l'impossibilité de maintenir la réunion au Mexique, dont la position politique était d'ailleurs entièrement changée, provoqua lui-même un congrès général, où les bases de l'organisation des États fussent discutées et arrêtées définitivement.

Ce congrès commença ses travaux en janvier 1823, et le premier juillet suivant, un décret constitutif institua la *république des États-Unis de l'Amérique centrale,* composée des États de Guatemala, San-Salvador, Honduras, Nicaragua et Costa-Rica : le décret contient ces mots :

« *Que las provincias de que se componia el reyno de Guatemala eran*
« *libres, independientes de la antigua Espana, de Mejico, y de cual-*
« *quiera otra potentia asi del antiguo como del nuevo mundo; y que*
« *no eran ni debian ser el patrimonio de persona ni familia alguna.* »

La république ainsi constituée se maintint jusqu'en 1839, époque où la fédération des cinq États fut dissoute, de sorte que chacun se gouverne séparément sans pouvoir central.

Ce que nous venons de dire en quelques mots sur la position politique du pays s'applique à l'ensemble des provinces composant l'Amérique centrale : nous nous proposons d'y revenir en ce qui concerne Guatemala en particulier, quand nous aurons décrit le pays sous le rapport physique, et quand nous aurons fait connaître les renseignements statistiques qui doivent servir à éclairer l'exécution des projets de la *Compagnie belge de colonisation.*

FORME GÉNÉRALE DU PAYS.

Direction des montagnes.

Pour bien saisir la forme générale du terrain de l'Amérique centrale, ainsi que ses divisions topographiques, il faut commencer par se rendre compte de la structure des montagnes, ou, pour mieux dire, de l'ossature de cette contrée.

La chaîne des Andes est ici, comme dans les deux Amériques du Nord et du Sud, l'arête principale à laquelle se rattachent tous les rameaux secondaires. Cette chaîne, dont la marche est régulière depuis le cercle polaire arctique jusque vers le cap Horn, prend la dénomination de Cordilière de Guatemala, en entrant dans l'Amérique centrale, par l'isthme de Tehuantepec, pour en sortir par l'isthme de Panama. A chacun de ces deux étranglements du continent, la chaîne est continue, élevée à peu près uniformément; mais entre ces deux points extrêmes et sur toute l'étendue du terrain intermédiaire, elle s'interrompt, varie dans sa hauteur, se divise en projetant plusieurs rameaux, courant tous dans des directions appartenant au seul versant de l'Océan atlantique, et embrassant dans leur marche et leurs développements, tantôt des plateaux vastes et élevés, tantôt des vallées profondes, d'une pente plus ou moins rapide.

A partir de l'isthme de Tehuantepec, la chaîne des Andes court au sud-est, jusque vers le 15e degré de latitude nord, et de là, une branche s'étend vers le nord et va s'abaisser entre les deux rivières Utsumasinta et Tabasco, près la baie de Campêche.

Du même point, qui forme une espèce de nœud, on voit diverger deux autres lignes : l'une se porte par le N.-E. sur la presqu'île de Yucatan, en donnant naissance sur sa route à une branche qui enveloppe par le nord le lac d'Ysabal et longe les côtes du golfe de Honduras et de la mer des Caraïbes. A cette ligne appartiennent les monts Chicé et Châma, deux points culminants de la Vera-Paz. L'autre se dirige par l'ouest, entre le Polochic et le Rio-Grande ou Montagua jusqu'à Santo-Thomas, au sud du golfe de Honduras.

Cette dernière branche, et celle qui longe la côte du golfe de Honduras, paraissent avoir formé d'abord une seule masse de montagnes, servant de bassin au golfe Dulce (lac d'Ysabal), qui, dans cette hypothèse fort probable, aurait été un véritable lac, sans communication avec la mer. En effet, le canal de sortie des eaux, appelé Angustura, est un passage étroit, dont les berges perpendiculaires et très-rapprochées sur plusieurs points, représentent parfaitement une de ces déchirures du terrain si fréquentes dans les montagnes de l'Amérique. La surface des eaux du lac étant alors plus étendue, l'évaporation seule pouvait suffire pour absorber le produit des affluents qui l'ali-

mentent ; le courant de l'Angustura, extrêmement faible, comparé au courant du Polochic, quoique celui-ci soit beaucoup plus large, prouve que, dans l'état actuel des choses, l'évaporation est encore très-grande.

Entre les 14 et 15ᵉ degrés de latitude et à la longitude du lac d'Ysabal, une autre branche se porte par la rive droite du *Rio-Grande* ou *Montagua*, vers la côte de Honduras, et se termine au rivage par le pic appelé montagne d'Omoa.

Depuis Guatemala, la chaîne principale prend une direction à l'est, sur une distance de près de 150 lieues, perpendiculairement à la côte des Mosquitos, d'où elle se dirige ensuite vers le sud, parallèlement à cette côte ; et, passant à travers la province de *Costa-Rica*, se prolonge dans l'isthme de Panama.

Vers le 87ᵉ degré de longitude (Greenwich), on voit un second nœud, par lequel se rattachent à la grande Cordilière :

1° Plusieurs branches secondaires qui divergent vers différents points des côtes de Honduras et des Mosquitos, suivant des directions variant entre le N. et le N.-E.

2° Deux branches plus méridionales, dont la bifurcation enveloppe le lac de Nicaragua, pour rejoindre la ligne principale, au sud du lac.

Telle est la disposition d'ensemble de ces montagnes, composant le système particulier de la Cordilière de Guatemala. Nous avons traversé ce système sur deux points, et quelque rapides qu'aient été nos observations, elles nous ont laissé de bien vives impressions ; elles ont éveillé en nous le désir de voir le pays plus en détail. Du reste, rien n'est beau, rien n'est grand comme l'aspect que présentent les nœuds ou points de départ de plusieurs branches, quand on est placé sur un piton élevé et qu'on porte ses regards au loin. Il semble d'abord que tout soit désordre dans la position des montagnes, et que, jetées çà et là par une main toute-puissante, elles soient retombées au hasard ; mais avec un peu d'attention, la confusion apparente disparaît, on peut suivre et apercevoir la marche de chaque chaîne séparée, et ce n'est pas sans admiration qu'on saisit enfin la disposition harmonieuse des diverses crêtes et des vallées qu'elles dominent.

Ces chaînes forment la charpente de l'Amérique centrale ; la manière dont elles sont liées entre elles, par les terrains de recouvrement, varie selon les phénomènes qui ont opéré les superpositions les plus récentes. L'étude de ces phénomènes, curieux à observer, aurait exigé un long séjour dans le pays ; nous ne pouvons en parler que par aperçu.

Il y a plusieurs observations à faire sur la combinaison des lignes de la Cordilière de Guatemala :

D'abord, le grand tronc du système ne donne naissance à aucune branche secondaire sur le versant de l'océan Pacifique : nous l'avons déjà fait remarquer. Depuis l'isthme de Tehuantepec, jusqu'à celui de Panama, cette

chaîne longe seule la côte du grand Océan comme un mur continu destiné à lui servir de barrière. La bifurcation qui contourne le lac de Nicaragua pourrait être considérée comme une anomalie, mais il faut admettre, d'après la nature des choses, que la véritable direction de la Cordilière est par le nord du lac, tandis qu'au midi ce n'est pas une chaîne continue, mais une série de pics isolés, dont la plupart sont des volcans formés par soulèvement.

En second lieu, c'est que tous les rameaux du versant de l'océan Atlantique ont une élévation moyenne pour le moins égale à celle du tronc principal, et que plusieurs se terminent, sur les divers rivages qu'ils vont atteindre, par des pics très-prédominants.

Enfin, une autre observation non moins digne d'attention, c'est que tous les volcans de l'Amérique du Centre appartiennent à la grande Cordilière, et qu'il ne s'en trouve aucun dans les rameaux du versant atlantique, tandis que les plus importants sont sur les bords de la mer du Sud. Aussi le versant atlantique a-t-il toujours été préservé des catastrophes causées par les volcans; et si l'on y a ressenti quelquefois des secousses faibles et éloignées, ce n'est que par communication et sans aucun bouleversement de terrain.

Les volcans répandus sur toute l'étendue de l'Amérique centrale sont au nombre de 25 au moins, dont 4 seulement en activité :

Dans l'État de Guatemala,	9	25
Dans l'État de San-Salvador,	5	
Dans l'État de Nicaragua et Costa-Rica,	11	

On voit, d'après cela, que, dans l'État de Honduras, dont le territoire se trouve en entier sur le versant atlantique, il n'y a pas de volcans (1).

La Cordilière de Guatemala a généralement une hauteur de 2,000 mètres, mesurée à la partie moyenne des crêtes.

Les points élevés ne dépassent guère 2,800 mètres, et les volcans principaux, comme points tout à fait culminants, s'élèvent à 3,000 et 3,500 mètres.

---

(1) Comme on a beaucoup parlé des dangers d'habiter un pays où il existe des volcans, nous devons faire remarquer que le district de Santo-Thomas n'est pas sur le terrain volcanique; il appartient au versant atlantique, entièrement à l'abri, par sa constitution géognostique, des secousses de tremblements de terre.

D'un autre côté, les volcans aujourd'hui en activité sur l'autre versant des Andes causent infiniment moins de ravages que ne le rapportent les relations de ces accidents, toujours empreintes d'un grand esprit d'exagération, et faites par des voyageurs européens.

Prenons un exemple fort remarquable; Guatemala et ses catastrophes successives.

Guatemala-Vieja fut fondée en 1527, et ruinée en 1541 par une inondation provenant d'un lac existant alors dans le cratère d'un volcan appelé *l'Agua*. On trouve imprimé partout que c'est une éruption du volcan qui a détruit la ville; tandis qu'il n'y a eu ni tremblement, ni éruption volcanique proprement dite, et que la rupture accidentelle des digues naturelles de ce lac n'aurait produit aucun effet désastreux, si l'on n'avait pas eu l'imprudence de placer la ville dans une gorge de la montagne, sous les eaux mêmes du lac.

Guatemala, rétablie à une lieue plus loin, fut exposée, pendant près de deux siècles, à plus de

Les chaînes secondaires ont, la plupart, la même élévation que la Cordilière, sauf que l'on y rencontre des cols plus abaissés, servant à rendre le passage des montagnes plus facile.

Pour mieux caractériser ces faits, nous indiquerons l'itinéraire que nous avons suivi de la côte du nord à la plaine de Guatemala, par la vallée du Polochic, et de la même plaine au lac d'Ysabal, par la vallée de Montagua.

	Hauteur au-dessus de la mer.
Bocca-Nueva,	25 mètres.
Plaine de Taltic (Vera-Paz),	1,000 »
Plaine de Patal et Santa-Rosa,	1,200 »
Plaine de Salama et San-Geronimo,	1,500 »
Plaine de Guatemala,	1,400 »

Pour arriver de Bocca-Nueva à Taltic, on franchit la ligne de montagnes qui contourne le lac d'Ysabal par le nord, en passant un col d'une hauteur au moins de 1,200 mètres.

De Taltic à Patal et Santa-Rosa, on traverse un contrefort de la chaîne qui passe au midi du lac d'Ysabal, par des hauteurs de 1,600 à 1,700 mètres.

De Santa-Rosa à Salama, on s'élève de nouveau à des hauteurs qui atteignent environ 2,000 mètres.

De Salama au Rio-Grande, on traverse la partie principale de la chaîne, au midi du lac d'Ysabal, à des hauteurs de 1,800 mètres.

Enfin, du Rio-Grande à Guatemala, on passe la Cordilière, qui a environ 2,000 mètres.

Par la route du lac, on traverse cette cordilière sur un autre point, à une hauteur au moins égale; et, après avoir passé la vallée de la Montagua, on a de nouveau, devant soi, la chaîne méridionale du lac d'Ysabal, qui porte en cet endroit le nom de Mico; sa hauteur est de 1,000 à 1,200 mètres.

---

vingt tremblements de terre, dont le dernier, celui de 1773, occasionna de nouveau sa translation dans la plaine où elle est aujourd'hui.

Non-seulement ces tremblements de terre causaient peu de ravages, mais même celui de 1773 n'a été qu'un prétexte dont on s'est servi pour changer l'emplacement de la ville.

La véritable cause de cette translation, c'est une question d'indemnité et d'intérêts pécuniaires, sur laquelle il est inutile de s'expliquer ici.

Le docteur Juarros, dans son *Histoire de Gualemala*, se plaint aussi de l'exagération des récits qu'on a faits de cette catastrophe, et cite une multitude de faits:

« Los autores de estas relaciones se empenaron en presentarnos una pintura de la referida ruina, tan realsada y abultada, que no es posible conoscamos por ella su prototipo. »

Pour donner, du reste, une idée de l'exagération des effets de cette catastrophe, il suffit de rappeler que, sur une population de 40,000 habitants, il n'a péri que cinq ou six personnes.

Canal de Nicaragua. — M. de Humboldt.

Pour terminer ce que nous avons à dire sur la structure du pays, nous examinerons, avec toute la réserve possible, les doutes émis par M. de Humboldt relativement à un point de la Cordilière de Guatemala.

« Cette Cordilière, dit-il, que l'on suppose réunir les Andes du Pérou aux « montagnes du Mexique, a-t-elle sa chaîne centrale à l'ouest ou à l'est du « lac de Nicaragua? L'isthme de Papagayo offre-t-il un terrain montueux, ou « un simple seuil, une simple arête? Voilà des problèmes dont la solution in- « téresse autant l'homme d'État que le physicien-géographe. Existe-t-il une « chaîne de montagnes non interrompue dans les provinces de *Veragua* et « de *Nicaragua?* »

Ce problème peut s'interpréter et se résoudre de deux manières :

Si l'on entend, par interruption d'une chaîne, la solution de continuité qui serait due à ce que les parties séparées prendraient des directions divergentes pour ne plus se réunir, nous dirons que la chaîne des Andes, dans l'Amérique centrale, n'est pas interrompue;

Si l'on entend par là un abaissement subit, un col, une gorge, pénétrant jusqu'à la base des montagnes, nous résoudrons la question affirmativement.

Vers le lac de Nicaragua, la *chaîne centrale* de la Cordilière passe, comme on l'a dit, entre l'océan Atlantique et le lac, mais avec une interruption causée par la vallée du rio San-Juan, qui sert de décharge aux eaux de celui-ci. Quand on considère la hauteur de la chaîne, qui n'est pas de moins de 2,000 mètres, et l'abaissement du lac par rapport à la crête des montagnes (sa hauteur au-dessus de la mer n'étant que de 39^{m} 01), on peut se figurer quelle profonde coupure les eaux ont dû se faire dans cette immense barrière, pour s'ouvrir un passage; ou plutôt, il est plus naturel de croire que cette coupure est due à une autre cause que l'action seule des eaux, puisque, du côté opposé, elles pouvaient se frayer, vers l'océan Pacifique, un chemin plus facile et plus court. En effet, dans cette langue de terre étroite, qui sépare le lac du grand Océan (25,936 mètres), le terrain est tellement abaissé, que son point culminant au-dessus de la mer n'est que de 187^{m} 75 (1).

Mais ici, l'on peut raisonnablement supposer encore une de ces catastrophes que la présence de grand nombre de volcans rend fort probable : depuis *Rea-*

---

(1) Le canal des deux mers intéresse trop le commerce du monde entier, pour que nous n'en disions pas quelques mots.

Ce projet date de la conquête du Mexique par les Espagnols. Fernand Cortez est le premier qui s'en soit occupé: il s'agissait alors de s'assurer de la possibilité d'opérer la jonction par l'isthme de Tehuantepec.

Depuis lors, les idées se sont arrêtées sur l'isthme de Panama, et c'est généralement ce der

lejo, au nord-ouest du lac de Nicaragua, jusqu'à Cartago, au sud-est, dans l'État de *Costa-Rica*, il y a huit volcans, y compris ceux de l'île de Maderas au milieu du lac. Non-seulement ces puissants agents de bouleversements, dont cette contrée offre tant de traces, ont pu occasionner une rupture dans la ligne de montagnes et donner naissance au rio San-Juan, mais peut-être aussi le lac lui-même n'est-il qu'un résultat de ce travail? On abandonne volontiers ces considérations à l'appréciation des géologues; ici, nous n'avons à constater que des faits, sans en chercher la cause.

L'interruption de la chaîne des Andes existe donc sur les deux branches de la Cordilière enveloppant le lac de Nicaragua. La principale, qui, par exception, se rapproche plus de l'océan Atlantique que de l'océan Pacifique, est coupée par le lit du rio San-Juan; l'autre branche est presque effacée sur toute la longueur de la langue de terre qui longe le lac; on ne peut pas compter comme chaîne les trois volcans isolés qui se trouvent dans cette distance, quoiqu'il y en ait un élevé de plus de 3,000 mètres au-dessus de la mer.

---

nier projet que beaucoup de personnes considèrent comme le plus réalisable, parce que la distance, d'une mer à l'autre, y est moindre que partout ailleurs, le trajet en ligne droite n'étant que de 30 lieues environ.

Mais les difficultés ne sont pas dans la longueur du trajet à parcourir, la forme seule du terrain est le principal obstacle. Ni l'isthme de Panama, ni l'isthme de Tehuantepec, ne sont favorables au tracé d'un pareil canal, à cause de la hauteur des points culminants. D'un côté, il faudrait percer la montagne au moyen d'un souterrain, de l'autre, la série des nombreuses écluses montantes et descendantes rendrait la construction très-coûteuse; et l'alimentation de la navigation serait très-précaire.

Le projet qui réunit le plus de chances de succès est celui de M. l'ingénieur Baily, par le lac de Nicaragua.

La distance à parcourir est de 60 lieues environ; elle comprend trois sections:

Le rio San-Juan,	35 lieues.
Le lac de Nicaragua.	15 »
L'isthme entre ce lac et le grand Océan,	5 »

La pente totale du rio San-Juan est de $39^{m},01$, ce qui fait $0^{m},22$ par kilomètre: or, comme la limite maximum de la navigation à voile sur les rivières est $0^{m},25$ par mille mètres, cette navigation est possible sur le rio San-Juan, moyennant quelques corrections à son lit.

Le lac est également navigable pour des navires de 400 à 500 tonneaux.

Du lac à l'océan Pacifique, la différence de niveau est, comme on l'a dit, de $39^{m},01$; mais, sur le terrain intermédiaire, se trouve un point culminant de $148^{m},74$ au-dessus du lac, ou $187^{m},75$ au-dessus de la mer. Il y a par conséquent lieu à faire un canal à deux versants, dont la montée serait, d'après le nivellement, d'environ 61 mètres, et la descente 100 mètres, ce qui nécessiterait la construction de cinquante écluses au moins pour racheter une pente totale de 161 mètres.

Toutes les puissances maritimes et commerçantes de l'Europe, l'Angleterre exceptée, ont intérêt à la réalisation de cette entreprise; les États-Unis et le Mexique y ont également un avantage direct et immédiat. Qui donc en a empêché jusqu'à présent l'exécution? Il y a là-dessus des opinions opposées: en Amérique, on attribue tous les obstacles à ceux qui, en Europe, passent au contraire pour les plus empressés à faire le canal.

Il est difficile de comprendre, du reste, comment un aussi judicieux observateur que M. de Humboldt a pu émettre des doutes sur un fait dont l'exactitude semblait depuis longtemps suffisamment justifiée. D'une part, le rio San-Juan, comme canal d'écoulement du lac à la mer des Antilles, lui était connu; de l'autre, la langue de terre entre le lac et l'océan Pacifique avait été visitée par différents voyageurs, qui en ont publié des descriptions; on ne peut expliquer cette réserve que par un excès de scrupule. M. de Humboldt est trop véridique pour n'être pas en garde contre des récits, lorsqu'il avait si bien contracté l'habitude de voir par lui-même.

Quoi qu'il en soit des opinions répandues, il existe actuellement des documents authentiques suffisants pour fixer irrévocablement les idées sur cet objet, autrement que par de simples relations de voyages.

M. Baily, ingénieur anglais, résidant à Guatemala, a consacré plusieurs années de sa vie et une partie de sa fortune à étudier le projet de canal navigable entre les deux mers, par le lac de Nicaragua. Son travail, consciencieusement fait, dont il nous a donné communication, est déposé aux archives de Guatemala. Il établit, par un nivellement détaillé, les hauteurs diverses du terrain, et constate par des plans topographiques, d'une manière incontestable, la position réelle des lieux.

DES PLATEAUX ET DES VALLÉES.

On voit par la disposition des montagnes et l'on conclut de la marche de la chaîne principale de la Cordilière, que l'Amérique centrale est divisée par cette chaîne en deux versants très-inégaux.

Le versant de l'océan Pacifique forme une bande étroite, dont la plus grande largeur ne dépasse pas 30 lieues.

Le versant de l'océan Atlantique, beaucoup plus élargi, présente parfois un développement de plus de 80 lieues, de la chaîne principale à la mer.

Le premier versant est presque entièrement composé de plateaux. La plaine où est assise la ville de Guatemala-Nueva n'est qu'une partie, circonscrite par quelques montagnes peu élevées, d'une plaine plus vaste, traversant l'Amérique centrale dans sa région moyenne, sur un développement de 100 lieues environ; plus ou moins large, suivant que la chaîne des Andes se rapproche ou s'éloigne de la mer. Ce plateau général, élevé de 14 à 1500 mètres, a plusieurs subdivisions de niveaux différents, depuis ce maximum jusqu'à la plage de la côte du sud.

Ces immenses gradins, descendant du pied des Cordilières, sont coupés par grand nombre de petites rivières, dont les vallées ont cela de remarquable, comparées aux vallées du versant opposé, qu'elles se présentent comme de larges crevasses, au lieu d'être formées, suivant la disposition commune, par

des lignes de montagnes. Il résulte de là que, près de la mer, beaucoup de ces rivières sont très-encaissées dans des berges presque perpendiculaires.

Dans l'élargissement de la Cordilière et sur les points de jonction ou de départ des branches divergentes, il y a aussi de vastes bassins ou plateaux entourés de tous côtés par des montagnes, constituant les points culminants du système.

Sur le versant de l'océan Atlantique et à partir de ces plateaux intermédiaires, on voit se développer, entre toutes les branches secondaires de la Cordilière, d'immenses vallées descendant par toutes les directions possibles, au golfe du Mexique, à la mer de Honduras et à la mer des Antilles.

RIVIERES.

Versant de la mer Pacifique.

D'après la division générale du terrain indiquée ci-dessus, on voit que les rivières affluant à l'océan Pacifique sont fort bornées dans leur cours, et qu'elles devraient avoir une pente d'autant plus rapide qu'elles ont moins de développement; cependant, nous ferons observer que le plan des sources de ces cours d'eau est beaucoup moins élevé que celui des rivières affluant à l'autre océan; il y a donc moins de disproportion dans la pente relative des unes et des autres.

La disposition particulière des vallées transversales contribue beaucoup à rendre les affluents de la mer Pacifique impropres à la navigation; car, indépendamment des berges escarpées contre lesquelles le courant vient souvent heurter, ce qui met obstacle à un hallage régulier, elles ont en outre l'inconvénient de charrier beaucoup de parties détachées d'un terrain friable de sa nature, et que les eaux entraînent sans efforts : aussi les embouchures sont-elles toutes barrées, et exposées à un ressac très-incommode aux embarcations légères, les seules dont on puisse faire usage pour les franchir.

Le nombre de ces rivières est très-grand, et comme il n'entre pas dans nos vues actuelles de nous en occuper, il est inutile de les mentionner.

Versant de l'océan Atlantique.

Les bassins des grandes rivières du versant atlantique ont un autre caractère : ils prennent naissance dans la Cordilière aux points les plus élevés, et suivant les directions des chaînes de montagnes qui leur servent de berges.

Ces bassins se subdivisent, dans leur profil longitudinal, à peu près uniformément en trois régions :

1° Au point supérieur, un plateau, dans lequel le *thalweg* de la rivière prend sa pente par le creusement du lit, souvent à une très-grande profondeur et avec des escarpements de berges presque verticaux; cette disposition a de l'analogie avec le régime des vallées opposées, déjà décrites;

2° A la partie intermédiaire, un plan incliné de tout le terrain, où les montagnes et la vallée suivent le même mouvement;

3° Enfin à la partie inférieure, le fond de la vallée s'abaisse seul, laissant les berges des deux rives la dominer davantage, à mesure que le courant descend à la mer.

Les rivières principales, sont: la rivière de la Passion ou *Utsumasinta,* débouchant dans le golfe du Mexique;

La rivière de Belise, le Polochic et la Montagua, débouchant dans la mer des Antilles, au nord de la côte de Honduras.

La rivière de Ségovie et la rivière Saint-Jean, débouchant à la côte des Mosquitos.

Toutes sont connues pour être navigables dans leur état naturel, et susceptibles de perfectionnements qui en augmenteront la navigabilité.

Ces rivières ont également des barres à leur embouchure; mais comme elles peuvent devenir dans la suite d'une grande utilité comme moyen de communication intérieure, à mesure que le pays se peuplera, que l'agriculture et l'industrie, plus développées, exigeront de plus grands et de plus prompts moyens de transport, il faudra alors recourir à des moyens d'art pour neutraliser les effets de ces barres d'embouchures. En ce qui concerne quelques-unes de ces rivières, nous avons examiné cette question, et nous en parlerons plus amplement en décrivant le cours de la Montagua, qui va nous occuper spécialement, comme artère principale du système de communication du district de Santo-Thomas.

DE LA NATURE DES TERRAINS.

Les plateaux compris dans les élargissements de la Cordilière et ceux du versant de l'océan Pacifique constituent des terrains volcaniques; ce sont des amas de produits d'éruptions qui ont rempli les intervalles des montagnes. Cette formation est facile à reconnaître dans les énormes crevasses que l'on trouve dans toutes les plaines, depuis le 14 jusqu'au 16e degré de latitude, et que limitent la mer Pacifique et la Cordilière: les déchirures dont il s'agit semblent descendre jusqu'à la surface du terrain primitif, et doivent avoir été entretenues lors des dépôts successifs de matières volcaniques, par les cours d'eau qui en occupent le fond; leurs parois donnent la coupe géologique du terrain, et l'on y voit, par bandes horizontales, les couches de différentes es-

pèces de lave dont ces bassins ont été remplis à des hauteurs qui varient entre 100 et 500 mètres, suivant les localités.

Le plateau de Guatemala la Nueva, situé à environ 1400 mètres au-dessus de la mer, et celui de Guatemala-Antigua, un peu moins élevé, sont évidemment composés de pareils terrains. Aussi, aux environs de Guatemala-Nueva, les cours d'eau sont-ils placés de beaucoup au-dessous du niveau de la plaine ; de sorte que, pour alimenter la ville, on a eu besoin d'aller chercher à deux et trois lieues dans les montagnes environnantes, des sources assez abondantes pour en conduire le produit dans la ville par des aqueducs. Les montagnes qui bornent les plaines ne présentent plus à l'œil que leur partie supérieure, le reste ayant été recouvert par des superpositions volcaniques.

La grande quantité de volcans existants dans la Cordilière de Guatemala, sur tout son développement, permet de supposer que cette formation a été opérée assez promptement ; aussi le terrain a-t-il, à peu près partout, d'après les coupes dont nous avons parlé, une contexture uniforme.

Les bouleversements auxquels ce pays a dû être exposé pendant ce grand travail de la nature sont cause que l'on n'a guère de chances de trouver des mines métalliques ailleurs que dans les montagnes primitives ; aussi les recherches paraissent-elles n'avoir abouti, jusqu'à présent, qu'à faire rencontrer des amas isolés dans quelques-uns de ces comblements de vallées.

Les terrains du versant de l'Atlantique sont d'une toute autre nature. Les grandes vallées de la Montagua, du Polochic, de la rivière de la Passion, de la rivière de Belise, renfermées dans des lignes de montagnes, tantôt granitiques, tantôt calcaires ou de formations variées, sont composées de couches alluvionnaires, recouvertes de forts amas de détritus de végétaux. Beaucoup de ces montagnes secondaires contiennent, dans leurs cavités, des dépôts argileux à de très-grandes profondeurs : ces dépôts, lavés par les pluies périodiques, contribuent à exhausser insensiblement les parties inférieures des vallées.

Ces montagnes renferment aussi des minéraux, tels que plomb, fer et cuivre, dont les filons se manifestent quelquefois à la surface : jusqu'à présent on n'a tiré dans le pays aucun parti de ces mines, dont les naturels ne semblent faire aucun cas.

Des terres basses.

Dans les parties du pays que nous avons parcourues, nous n'avons pas rencontré de terrains qu'on puisse considérer comme marécageux, en ce sens qu'il serait difficile ou impossible de les dessécher. Le pays, en général, est trop accidenté, trop coupé de rivières et de lacs, pour qu'il n'y ait pas partout des moyens naturels d'écoulement pour les eaux.

Cependant il existe des terres basses dans la partie inférieure des vallées

du Polochic et de la Montagua, ainsi que sur quelques points de la côte; mais ce ne sont pas, à proprement parler, des marécages.

Le fond de ces terrains est sablonneux, fréquemment lavé par les inondations de la saison pluvieuse, et il ne s'en exhale aucun miasme nuisible. Dans tous les cas, ces parties du terrain offrent peu de surface, sont rares, et quand on voudra les utiliser, les occuper, à des époques où l'on aura défriché et peuplé les régions plus élevées ou mieux situées, on pourra le faire avec des travaux peu coûteux et en employant, pour exhausser le sol, les rivières mêmes qui l'inondent.

CLIMAT.

Le climat de l'Amérique centrale est loin d'être aussi uniforme qu'on le prétend généralement.

On compte habituellement deux saisons : la saison sèche et la saison des pluies, ou l'été et l'hiver; et l'on suppose ces deux saisons d'égale durée.

Cela n'est pas rigoureusement exact. Il y a d'abord, entre la sécheresse absolue et les pluies les plus fortes et les plus continues, des époques de transition, qui sont de deux à trois mois environ, pour passer d'un état à l'autre. En outre, ces variations de température ne commencent pas aux mêmes époques, et n'ont pas la même durée, dans toutes les parties de l'Amérique centrale.

On distingue trois régions, où les modifications sont assez bien tranchées pour être apparentes et auxquelles se rapportent des observations faites par quelques personnes instruites du pays : nous y joindrons nos propres observations, toutes fugitives qu'elles soient. Ces régions sont la côte du nord, la côte du sud et l'intérieur du pays.

La côte du nord, s'entend généralement du terrain baigné par l'océan Atlantique;

L'intérieur du pays, c'est la partie de la contrée qui s'élève au moins à 500 mètres au-dessus de la mer;

La côte du sud est le terrain au-dessous de cette hauteur, sur le versant de la mer Pacifique.

Pour bien se rendre compte de ces régions, il faudrait tracer, sur une carte topographique, des courbes horizontales fixant les limites d'influence atmosphérique dont il s'agit : il en résulterait, en ce qui concerne la côte du nord, par exemple, que la courbe pénétrant dans le pays par le lac d'Ysabal et le Polochic, ainsi que par la vallée de la Montagua, comprendrait, dans sa première région, une grande partie du terrain du district de Santo-Thomas et de la Vera-Paz.

Cette même courbe, à la côte du sud, embrasserait dans son tracé toutes les vallées et *quebradas* ou coupures du terrain, descendant de la Cordilière, jusqu'à la hauteur de 500 mètres.

Ces deux régions inférieures représentent assez bien ce que les Indiens appellent *tierras calientes*.

La région supérieure à ce plan peut être considérée comme renfermant la partie du pays appelée aussi par les Indiens *tierras frias*.

M. de Humboldt reconnaît au Mexique trois régions qualifiées d'une manière caractéristique par les Indiens. Aux deux que nous venons de désigner, il ajoute une région intermédiaire sous la dénomination de *tierras templeadas*.

Dans cet ordre de choses propre au Mexique, la *tierra fria* est beaucoup plus élevée : elle se compose des sommets de montagnes et des plateaux supérieurs à 1500 mètres; mais nous n'avons pas trouvé les mêmes divisions dans le Guatemala, où les Indiens les réduisent à deux.

Ces distinctions exercent une influence sur les habitudes des peuplades aborigènes et servent de règle à leur culture; nous y reviendrons plus tard, lorsque nous nous occuperons de l'agriculture et des productions du pays.

La saison sèche, ou saison d'été, est censée commencer sur les côtes en décembre et finir en juin, et l'autre partie de l'année constituerait la saison des pluies, ou l'hiver.

La saison sèche n'a réellement que trois mois de durée : février, mars et avril.

La saison des pluies, trois autres mois : juillet août et septembre.

Entre ces deux époques, les pluies sont intermittentes; elles alternent avec des jours de beau temps.

Les deux saisons, ainsi déterminées, sont donc précédées et suivies d'un temps passable, dont le caractère, au commencement et à la fin de ces périodes de transition, se rapproche plus ou moins des périodes fixes. Entre le nord et le sud, il y a néanmoins quelques légères variations dans la durée de ces intermittences.

Dans la partie du pays intermédiaire, et à partir de la hauteur en *minimum* de 500 mètres, les pluies commencent régulièrement au milieu du mois de mai : elles restent intermittentes pendant cinq à six semaines, deviennent intenses après cette période pour une durée de près de trois mois; ensuite, par des variations nouvelles, l'atmosphère se prépare à une saison sèche.

Lorsque les pluies sont les plus continues, il fait cependant assez beau le matin, jusque vers onze heures; alors l'eau tombe sans discontinuer jusque vers le milieu de la nuit.

A l'une et l'autre côte, les nuits amènent de la rosée, de sorte que la végétation est toujours belle. Il n'en est pas de même sur les plateaux de l'intérieur, et surtout à 1000 ou 1200 mètres au-dessus de la mer; la terre est alors aride et brûlée; pendant tout ce laps de temps, les nuits sont aussi sèches que les jours, et l'air ne conserve pas la moindre humidité.

Toutes ces pluies sont beaucoup plus fortes qu'en Europe, surtout celles qui, pendant les époques de transition, tombent par intervalles : l'ondée, du-

rant quelques heures, est souvent tellement abondante, qu'en un instant la terre est couverte d'eau, comme si l'on était dans le lit d'un ruisseau : mais aussi, en moins d'une demi-heure après que l'ondée a cessé, le ciel reprend sa sérénité, le soleil absorbe l'humidité de l'air, et la terre devient en un instant aussi sèche que s'il n'était pas tombé une goutte d'eau. C'est à cette époque que la végétation est la plus belle, la plus vigoureuse. C'est aussi l'époque des promenades et des parties de plaisir pour la population des villes et des bourgades.

Pendant la durée des pluies continues, l'abondance des eaux qu'elles versent dans un instant donné est moins grande, il y a moins d'absorption et d'évaporation : c'est l'époque des crues des rivières et des inondations périodiques des terres basses.

En général, les pluies sont chaudes, elles ne refroidissent presque pas l'atmosphère et n'incommodent pas comme les pluies d'Europe. Quand les naturels du pays sont surpris par une ondée à la campagne, en route, et partout où il est difficile de se mettre à l'abri, ils ont pour habitude de se dépouiller de leurs vêtements pour les préserver du contact de l'eau ; ils reçoivent l'averse à nu, et, au retour du beau temps, ils s'essuient et se recouvrent de leurs vêtements secs.

A ces époques diverses de l'année, la chaleur varie peu, et jamais une heure ou un jour de pluie ne bouleverse la température ; jamais on ne passe brusquement du chaud au froid, du sec à l'humide, variations si dangereuses de nos climats, et qui sont cause d'une foule de maladies inconnues sous les tropiques.

Voici le tableau des jours de pluies et des jours de sécheresse pendant une année, d'après les renseignements qui nous ont été fournis sur les lieux :

LOCALITÉS.	JOURS			
	DE PLUIES CONTINUES.	DE SÉCHERESSE CONTINUE.	SANS PLUIE, DURANT LES TRANSIT.	DE TEMPS VARIABLE.
Côte du nord.	105	110	30	120
Côte du sud.	90	125	40	110
Intérieur.	100	130	45	90

Le temps variable est la période pendant laquelle il pleut quelques heures de nuit et de jour, avec des intervalles de beau temps ; c'est la saison la plus agréable de l'année ; on peut y ajouter les chiffres de la 3e colonne, parce que les jours qu'ils désignent sont intercalés dans le temps variable.

Le thermomètre, à la côte du nord et sur le plateau de Guatemala, a éprouvé, durant notre séjour en Amérique, les variations ci-après :

	6 à 9 heures du matin.	1 à 3 heures après midi.	2 heures de la nuit.
Janvier : du 6 au 31.....	18°	23	13 ½
Février : du 1er au 15....	18 ⅓	23 ½	14 ¾
Mai : du 20 au 30........	22	26	18
PLATEAU DE GUATEMALA.			
Février : du 20 au 28....	14	20	12
Mars : du 1er au 31......	14 ½	20	12
Avril : du 1er au 30......	14	21	12 ½
Mai : du 1er au 31.......	14	23	12 ½
BELISE			
Juin : du 2 au 12........	22	28	20

La chaleur la plus forte que nous ayons en Belgique, dans les années moyennes, en exceptant les saisons extraordinaires, comme l'été de 1842, correspond assez à la chaleur continue de l'Amérique du Centre, aux côtes du nord et du sud pendant les époques de sécheresse. Les variations du thermomètre, dans ce cas de chaleur continue, sont peu sensibles pour l'homme, soit que le thermomètre s'élève, en maximum, à 20, 23 ou 26 degrés (Réaumur).

Dès le matin, à 6 heures, on commence à ressentir la chaleur, mais sans incommodité aucune. L'air calme alors s'en imprègne un peu à la fois. Vers 8 ou 9 heures, la chaleur devient sensiblement plus forte, et finirait par être insupportable; mais heureusement, la brise s'élève à la côte du Nord et à celle du Sud, et, jusqu'au soir, elle tempère l'ardeur du soleil.

Sur le plateau de Guatemala et généralement dans toute la région intermédiaire aux côtes, la chaleur moyenne est de 17 degrés, pendant l'été. Le vent est presque toujours au nord; de sorte que ce climat, comparé à celui des côtes, où la chaleur moyenne est de 22 degrés, est presque froid, au dire des habitants du pays.

On peut très-bien s'accoutumer à ces températures : seulement il faut agir avec prudence dans le commencement d'un premier séjour ; ne pas se livrer à un travail excessif, et, sans précisément craindre le soleil, ne pas trop s'y exposer sans se couvrir la tête : combiner son travail avec un régime alimentaire convenable, se vêtir légèrement, enfin s'acclimater par degrés.

Les Indiens ne sont vêtus au milieu du jour que d'un caleçon en coton très-court; ils ont le haut du corps, les cuisses et les jambes nus, le tour de la tête enveloppé d'un mouchoir en turban, recouvert d'un chapeau de paille. Ils marchent au soleil, et transpirent peu, surtout dans les plaines élevées, comme celles de Taltic, Salama, Guatemala.

Les habitants aisés de la ville de Guatemala sont presque toujours vêtus d'un pantalon en drap léger d'étoffes blanches et de couleurs, avec une veste analogue : ils ne portent presque jamais de cravates et mettent par-dessus leurs vêtements, pour sortir et surtout pour marcher au soleil, un grand manteau de drap.

Cependant ils ont l'habitude de rester chez eux au milieu du jour, et sont généralement sédentaires et indolents.

Les Indiens voyagent par les plus fortes chaleurs, en portant de très-grands fardeaux : dans leurs voyages, ils se reposent toujours à l'air, mangent et boivent peu, dorment sur une natte qu'ils étendent à terre, enveloppés dans une couverture de laine très-légère.

Cette habitude, de braver la chaleur et même l'ardeur du soleil, est très-salutaire quand on est depuis quelque temps dans le pays; elle vous aide à vivre sans éprouver d'incommodités sous un ciel brûlant. Nous en avons fait l'expérience avec succès en voyageant toujours dans le milieu du jour, quand le soleil était au zénith; on éprouve alors de fortes transpirations, mais sans accidents possibles, parce qu'il n'y a pas de brusques variations dans la température, comme en Europe.

Il est une autre circonstance qui contribue aussi à rendre les grandes chaleurs du jour plus supportables sous les tropiques que celle de certains de nos étés sous des latitudes plus septentrionales : c'est la différence de longueur des jours.

En Belgique, les jours les plus longs de l'année sont, à la latitude de Bruxelles, de :	16 heures 27 min.
Les nuits les plus courtes, de :	7 heures 33 min.
A la latitude de Guatamela, les jours les plus longs de l'année sont de :	12 heures 52 min.
Les nuits les plus courtes, de :	11 heures 8 min.

Le soleil reste donc sur l'horizon de Bruxelles 3 heures et 3 minutes de plus pendant les jours du solstice d'été qu'à Guatemala; et c'est précisément dans ces jours que le soleil est plus près de notre zénith; tandis que, dans les jours les plus longs de Guatemala, le soleil a dépassé le zénith.

Ces observations peuvent paraître futiles; mais, si l'on considère l'influence des rayons solaires, on devra bien admettre que trois heures et demie de leur présence sur l'horizon doivent contribuer à rendre la chaleur plus active et par conséquent plus insupportable; l'égalité presque constante entre les jours et les nuits des tropiques contribue, au contraire, à modérer ces mêmes effets.

DES MALADIES ET DE QUELQUES INCONVÉNIENTS DU PAYS.

Si les instructions données à la commission d'exploration ne prescrivaient pas l'obligation de recueillir des renseignements sur la nature et l'influence des maladies auxquelles on peut être exposé par le séjour dans l'Amérique centrale, nous nous serions bien gardés d'aborder cette matière, qui exige non-seulement des connaissances spéciales, variées, approfondies, mais encore une expérience qui nous manque complétement. Les instructions sont positives; nous nous efforcerons de nous y conformer en exposant de simples faits, en rapportant des opinions exprimées sur les lieux par les hommes de l'art que nous avons été à portée de pouvoir consulter.

Lorsque l'on mentionne en Europe les maladies les plus ordinaires et quelquefois les plus inoffensives de climats éloignés et très-différents du nôtre, on a pour habitude d'en concevoir de fâcheuses impressions; et le mal réel, grandissant par l'effet du mal de la peur et de la distance, on se figure des populations entières constamment frappées par des fléaux destructeurs; tandis que le plus souvent ces mêmes maladies règnent autour de nous, ne nous causent aucune impression, et n'empêchent pas la population européenne de s'accroître toujours.

Une autre singularité de notre nature sociale, c'est que tout récit de voyageur qui a pour objet de faire connaître les merveilles d'un pays lointain est ordinairement taxé de mensonge : on ne veut pas admettre ce qui serait *mieux* que le bien dont on jouit; mais s'agit-il des inconvénients d'un autre climat, des dangers qu'il présente et auxquels on s'expose en voyageant sur un autre hémisphère, oh! alors, on admet tout comme vrai, et la crédulité passe à l'état d'exagération le plus prononcé.

C'est ainsi qu'on a accueilli avec une sorte d'avidité tout ce qu'on a débité contre la possibilité de former des établissements coloniaux dans l'Amérique centrale, et que les dangers à résulter de certaines maladies, vraies ou supposées, ont été exagérés à un tel point, qu'on aurait pu en conclure qu'un semblable pays devait être au moins aussi dépeuplé que le désert de Sahara. Mais heureusement que ces terreurs sont aussi faciles à dissiper qu'elles ont été promptes à naître dans quelques esprits : il suffira, pour cela, de dépeindre ce qui est, c'est-à-dire, ce que tout le monde sait depuis la découverte de l'Amérique : bien entendu que nous excluons *de tout le monde* ceux qui ont des opinions toutes faites à l'avance.

Nous nous sommes mis en garde contre cette tendance accusée plus haut, et, voulant juger sans prévention, nous nous sommes défiés de nos propres sensations pour n'admettre que ce qui serait par trop évident, et pour soumettre tous nos doutes aux gens éclairés du pays que nous avions à explorer :

nous avons cependant peu vu, le temps nous ayant manqué pour approfondir nos observations, et c'est pour cela que nous nous bornerons à citer les faits qui nous ont paru le moins contestables.

Le nombre de maladies qui affligent l'humanité est infiniment moins grand dans l'Amérique centrale que dans beaucoup de contrées européennes; quelle qu'en soit la cause, c'est un fait constaté et avoué par les médecins espagnols. En général, toutes les affections qui sont occasionnées par des suppressions de transpiration y sont à peu près inconnues. Aux côtes du nord et du midi, on transpire beaucoup, au moindre mouvement que l'on se donne, et même dans certaines heures du jour en restant immobile dans son hamac; cependant on n'est point exposé à des accidents; l'air ne se refroidit pas sensiblement, et les variations atmosphériques ne sont même pas très-grandes du jour à la nuit.

Les Indiens, qui portent en voyage de fortes charges, ont pour habitude, dans leurs marches, de se reposer dans des lieux très-frais, à l'ombre des arbres et des rochers, sur le bord des ruisseaux, et quand ils arrivent là, ils sont ordinairement plus ou moins échauffés, et se couchent ou sur les pierres de la rive, ou sur l'herbe; mais que l'on soit à l'ombre, que l'on soit dans un lieu frais, il règne toujours dans l'air une chaleur pénétrante, dont l'effet, dans ces cas, est d'empêcher la répercussiou de la transpiration. Aussi les Indiens sont-ils rarement affectés de rhumes, de pleurésies ou autres maladies de poitrine.

Les maladies les plus communes sont celles de l'estomac; ce n'est pas chez les Indiens qu'on les trouve, mais dans les grands centres de population, à Guatemala, San-Salvador, etc.: les gens du pays ont, pour combattre ces affections, une médecine domestique à l'usage de tout le monde et qui s'applique sans l'intervention des médecins. Malgré ces habitudes et l'usage immodéré des épices dans la cuisine espagnole, les maladies dont il s'agit passent rarement à l'état chronique; du moins on nous a assuré, à Guatemala, que, par des remèdes familiers, on en obtenait facilement la prompte guérison. On pourrait conclure de là qu'elles sont peu dangereuses.

On nous a déclaré également que les apoplexies étaient extrêmement rares dans tout le pays.

La fièvre jaune, qui, pendant un certain temps, a exercé périodiquement des ravages aux États-Unis, après avoir quitté quelques parages où elle avait paru d'abord, sévit encore tous les ans à la Havane, à la Nouvelle-Orléans, à Charleston, et sur plusieurs points de la côte orientale du Mexique. On sait quels dangers présente cette maladie pour les Européens qui viennent pour la première fois sous les tropiques, et l'on s'est beaucoup préoccupé de la question de savoir si les côtes de l'Amérique centrale étaient exposées à ce fléau.

Cette question est décidée par un simple renseignement, parce que c'est une question de fait. Depuis que la fièvre jaune est connue en Amérique, elle ne s'est jamais montrée sur les côtes et dans l'intérieur de l'Amérique centrale: le détroit, entre le cap Antonio de Cuba et le cap Catoche du Yucatan,

semble être la limite à laquelle cette maladie s'arrête. A Belise, lieu réputé très-malsain, où il règne parfois des fièvres intermittentes qui attaquent de préférence les nouveaux venus, on n'a jamais vu la moindre trace de fièvre jaune. Cependant Belise est en communication constante avec la Havane, et, à l'époque où la fièvre jaune règne dans cette dernière ville, ces communications ne sont pas interrompues; on ne prend aucune des précautions usitées en Europe : il n'y a pas de visite des navires, pas de quarantaines; enfin on s'abandonne pour ainsi dire sans défense au fléau.

Nous ajouterons à ces observations qu'au mois de juin dernier nous nous sommes embarqués à Belise, pour passer à New-York, sur un navire qui venait de la Havane, où il avait pris une partie de son chargement, qu'il était venu compléter à Belise. Cependant la maladie exerçait en ce moment même ses ravages à la Havane, et les habitants de Belise ne semblaient pas s'inquiéter le moins du monde de la présence de ce navire sur leur rade.

A Ysabal, port du Guatemala par lequel arrivent toutes les marchandises de Belise, il n'y a jamais eu de fièvre jaune, et l'on n'y prend pas plus de précautions qu'ailleurs pour empêcher l'invasion de la maladie.

Mais si l'Amérique centrale est exposée à moins de maladies que certains autres pays, elle n'en est pas exempte d'une manière complète; et, à part les affections dont nous signalons, ou l'absence, ou la bénignité, il en reste encore assez dans le catalogue des maux de l'humanité, pour qu'on doive, là comme ailleurs, soumettre sa manière de vivre à des précautions et des règles qu'on ne viole jamais impunément.

De toutes ces maladies, communes à l'Amérique centrale et à notre pays, nous n'en citerons qu'une, parce que c'est celle à laquelle les colons peuvent être le plus immédiatement exposés : c'est la fièvre intermittente, connue en Belgique sous le nom de *fièvre des polders*.

Cette fièvre atteint parfois les Européens sur les rivages d'Amérique. Cependant, il est une remarque à faire, c'est qu'en Belgique cette maladie est épidémique, tandis que dans le Guatemala elle est purement accidentelle : le pays étant entièrement couvert de bois, on ne s'établit jamais sur un point quelconque sans être obligé de faire un défrichement, et dès le moment qu'on commence de semblables travaux, non-seulement en Amérique, mais en Europe, mais dans le monde entier, il est connu qu'ils font presque toujours éclater des fièvres intermittentes parmi les travailleurs.

Ce n'est donc pas là un mal inhérent au pays où l'on veut se fixer, mais un mal inséparable des premières opérations sur le terrain. Nous ne dirons donc pas qu'il y a des fièvres intermittentes dans l'Amérique centrale, mais qu'il y a des fièvres intermittentes dans les défrichements, soit que vous les opériez en Europe ou en Amérique.

Il faut ajouter, pour la sécurité de ceux que cela peut intéresser, qu'une fois le défrichement fait sur une assez grande étendue, l'influence morbide s'af-

faiblit pendant la continuation du travail, et la fièvre finit par disparaître bientôt tout à fait.

Ces observations se rapportent autant à la côte du sud qu'à celle du nord; mais, comme à la côte du sud il y a plus de terrains en culture, des défrichements plus anciens, plus étendus, c'est précisément par suite des faits constatés dans ces travaux, à diverses époques, qu'on a pu se convaincre de la prompte diminution du mal opéré par les défrichements, alors qu'ils ont acquis un certain développement; et il serait peut-être possible, en poussant l'examen de ces faits plus loin, de déterminer les limites précises où la fièvre disparaît et cesse d'accompagner les défrichements ultérieurs.

Du reste, cela paraît pouvoir être très-facilement soumis au raisonnement: si la fièvre est déterminée par l'effet des miasmes renfermés, ou tenus en suspens, dans une profonde masse de forêts impénétrables à l'air ambiant, si ces miasmes, mis en mouvement, agissent sur les travailleurs, on comprend, dès lors, qu'une fois les forêts traversées par des percées, divisées par des défrichements, les parties qui en restent étant environnées de courants atmosphériques sans cesse renouvelés, les miasmes sont dispersés par ces courants, au point que les mêmes travaux, dans les parties de bois ainsi isolées, cessent d'être une cause du développement de la maladie; on peut alors donner une grande extension à l'exploitation, sans avoir à redouter les effets presque inévitables de son début.

Le caractère de ces fièvres n'a rien de pernicieux: on les guérit promptement par des moyens simples. En Amérique comme en Europe, il y a des précautions hygiéniques à prendre qui contribuent à entretenir la santé ou qui atténuent l'effet des maladies qu'on peut accidentellement contracter. C'est à ceux qui dirigent des travaux à se charger de ces soins; c'est par le moyen d'une discipline salutaire et par l'empire d'une volonté ferme, à laquelle les travailleurs doivent se plier, qu'on les préservera de ces maux, moins à craindre, du reste, en Amérique, que dans les terres basses des Flandres.

En définitive, il paraîtrait démontré, d'après cette manière d'envisager les *fièvres des défrichements*, que c'est durant la première période de leur invasion qu'il faudrait chercher à les prévenir ou à les combattre activement, jusqu'à ce qu'on ait atteint la seconde période, pendant laquelle la cause diminue pour disparaître ensuite tout à fait.

Nous ne croyons pas nécessaire de nous occuper des autres maladies du pays: il n'y en a aucune qui ne soit propre à l'Europe; il n'y en a pas surtout qui présentent en Amérique un caractère plus dangereux qu'ailleurs. Nous dirons plus loin comment nous entendons l'organisation des travaux coloniaux, et par quelles dispositions d'ordre nous pouvons en assurer le succès et en écarter les dangers de maladies.

Les populations du pays sont généralement bien constituées, et dans tous les lieux que nous avons visités, nous avons remarqué que les habitants avaient

l'humeur fort gaie et présentaient tous les caractères extérieurs d'une bonne santé habituelle.

Enfin le nombre des médecins y est très-petit, relativement à la population.

DES ANIMAUX ET INSECTES MALFAISANTS.

Si l'on n'avait pas présenté l'existence de certains animaux particuliers à l'Amérique comme un obstacle à l'établissement de colonies belges dans cette contrée, nous nous serions abstenus d'en parler, nous aurions abandonné à la raison et à la réflexion le soin de faire justice de ces terreurs puériles ; mais nous avons entrepris la tâche de prendre tout au sérieux.

Quoique les espèces d'animaux sauvages soient moins nombreuses, moins variées, sur le nouveau, que sur l'ancien continent, les forêts du Guatemala, comme celles de beaucoup d'autres parties de l'Amérique, en renferment un grand nombre. Partout où la population est rare et dispersée, les animaux sauvages abondent. L'homme étant leur plus grand ennemi, ils diminuent en nombre ou disparaissent tout à fait, quand la population augmente. Il n'est donc pas étonnant que, sur les points inhabités, les animaux se multiplient ; rien ne gêne leurs allures ; ils ont un grand espace libre, et le gibier ne leur manque pas.

Quadrupèdés. — Les animaux de l'espèce féline, dans l'Amérique centrale, sont le cougouard, espèce de petit lion sans crinière ; la panthère, l'oscelet, le chat-tigre et le chat sauvage. On les voit rarement auprès des habitations, et c'est toujours dans les parties les plus reculées de la montagne qu'il faut les aller chercher, quand on veut se livrer à cette chasse. Lorsqu'un cougouard ou une panthère viennent rôder autour d'une ferme, pour guetter un veau ou un mouton, on est toujours averti de leur présence ou par leurs propres rugissements, ou par les cris des chiens ; les tentatives de vol sont alors punies par la mort de l'agresseur. Du reste, il suffit d'un homme pour les faire fuir et leur ôter de longtemps l'envie de se montrer. Le gibier est très-abondant : ce n'est pas la faim qui attire ces animaux près des lieux habités, c'est le hasard ; et, loin qu'on paraisse les craindre, leur apparition est une occasion de réjouissance par la chasse qu'on leur donne. Les Indiens sont très-adroits à ce genre de poursuite, dont ils font leur profit : la peau de l'animal se vend une piastre ou deux, suivant l'espèce ; ils font des spécifiques contre les blessures avec la graisse, et mangent la chair.

Parmi les autres animaux qui ont attiré l'attention, il n'y a que le sanglier et le danta ou tapir, dont on ait paru craindre le voisinage.

Le sanglier de l'Amérique centrale est plus petit que celui d'Europe, dont

il n'est qu'une variété, connue sous le nom de pecari ou cochon sauvage : cet animal est herbivore et vit dans les bois, sur les lieux élevés. Les pecaris vont toujours par troupes, et loin d'être considérés comme dangereux, on aime à les savoir dans le voisinage, parce qu'ils détruisent les serpents, les lézards et les crapauds. La chair du pecari est bonne à manger, ressemble beaucoup à celle du cochon, sauf qu'elle est moins chargée de lard.

Le danta ou tapir est le plus grand des animaux sauvages de l'Amérique. Il est à peu près de la taille d'une génisse d'un an. Cet animal est également herbivore, et sa chair est assez bonne à manger : aussi les Indiens lui donnent-ils la chasse dès qu'il approche d'un lieu habité, ce qui est extrêmement rare ; et quand on soupçonne la présence d'un danta dans une partie de la forêt, il faut user de beaucoup de précautions pour faire une enceinte, car il est très-timide et s'éloigne au moindre bruit. On a dit que la peau du danta était impénétrable à la balle : c'est une erreur, les habitants de l'Amérique centrale qui ont eu le hasard d'en voir et d'en tuer les ont toujours abattus avec des chevrotines.

Ces différentes espèces de quadrupèdes sont les seules qu'on ait signalées à l'attention publique comme dangereuses, tant pour l'homme que pour le bétail : on comprend que les animaux herbivores ne sont pas grandement à craindre. Quant aux animaux carnassiers dont nous venons de parler, ils causent si peu de dommage, que, sur la côte du nord, où cependant il existe beaucoup de bétail, il ne se perd pas, dans toute une année, un veau ou un mouton dont on puisse attribuer la mort aux cougouards ou aux panthères.

Reptiles. — Les serpents tiennnent, sans contredit, le premier rang parmi les reptiles dont le voisinage peut être à redouter, et dans les forêts de l'Amérique centrale ils se trouvent en grand nombre et d'espèces très-variées. Cependant, ni à Guatemala, ni à la côte du nord, ni dans la contrée intermédiaire, que nous avons parcourue par deux directions, on n'a pu nous citer un seul cas de blessures faites par les serpents, qui ait causé la mort d'un homme. Il faut donc, ou que les blessures de ce genre soient très-rares, ou qu'elles soient, en définitive, moins dangereuses qu'on ne le prétend en Europe. Cette dernière opinion nous semble la plus probable.

Le docteur Drivon, médecin très-instruit, et propriétaire d'une grande hacienda à la côte du sud, nous a assuré avoir eu, depuis 12 à 15 ans qu'il est dans le pays, plusieurs ouvriers blessés par des serpents réputés très-venimeux, entre autres, les serpents à sonnettes ; et il a guéri ses ouvriers en moins de deux à trois jours, par des moyens extrêmement simples, tels que l'application de l'alcali volatil, ou d'un acide quelconque ; il pense aussi qu'on attribue à la morsure des serpents en général des effets exagérés.

Les Indiens prétendent non-seulement guérir les morsures de serpents, mais même en prévenir les effets fâcheux par des infusions d'une plante qu'ils appellent *guaco.*

Quoi qu'il en soit de ces moyens, toujours est-il que la présence des serpents n'est pas considérée, par les indigènes, comme un inconvénient bien redoutable : ces reptiles n'attaquent pas l'homme, ils le craignent et le fuient; mais, si par hasard on leur marche sur le corps, ils se redressent alors et mordent leur adversaire. Cependant les indigènes voyagent toujours à pieds nus et parcourent ainsi les bois et les montagnes, sans s'inquiéter en aucune manière des serpents; et quand ils en rencontrent, ce sont eux au contraire qui les attaquent; il suffit alors d'un léger coup de baguette pour les tuer.

Comme tous les animaux qui ont l'homme pour principal ennemi, les serpents se retirent devant les défrichements et s'éloignent des lieux habités. A la côte du nord, ils sont plus nombreux qu'à celle du sud, où il y a moins de bois et plus de population. Sur le plateau de Guatemala, on les trouve plus rarement encore, et, à mesure que la civilisation se développera, on les verra reculer jusque dans les retraites inaccessibles des montagnes.

Lézards et crapauds, etc. — Les lézards sont très-nombreux, surtout dans les terrains pierreux, au bord des ruisseaux et dans les parties escarpées des montagnes; mais les lézards sont inoffensifs et incapables de faire aucune piqûre.

Les crapauds de l'Amérique centrale sont généralement plus gros que ceux d'Europe; ils ont des mouvements plus agiles. On en voit peu, du reste, et on les considère comme utiles, parce qu'ils détruisent beaucoup d'insectes. Cet animal n'est pas plus dangereux pour l'homme dans le Guatemala qu'en Belgique.

On trouve, dans ce pays, une partie des espèces d'araignées du nôtre, et quelques-unes aussi qui nous sont inconnues. Nous avons remarqué, entre autres, une araignée vagabonde, très-grande, qui se plaît dans les maisons; elle n'inspire aux habitants ni crainte ni horreur : ils s'étonnaient même de nous voir mettre un certain empressement à les détruire. Il n'y a pas d'araignées vénimeuses.

Mosquitos. — Zanculos. — Les mosquitos, ou moustiques, sont de petites mouches habitant de préférence les lieux bas et les côtes de la mer : ils se trouvent en abondance dans les plantations de mangliers. Dans les terrains défrichés, il n'y en a pas, et sur les lieux élevés, défrichés ou non, ils sont très-rares.

Les mosquitos sont très-incommodes; leurs morsures occasionnent des ampoules, légères il est vrai, mais accompagnées de démangeaisons qui en rendent la guérison plus lente. Ils attaquent de préférence les nouveaux débarqués.

Les zanculos, espèce de cousins très-agiles, sont surtout gênants pendant la nuit.

Pour se préserver de ces insectes, les Indiens enfument leurs habitations pendant le jour, et couchent sous un *moustiquaire*. Le premier procédé est

plus incommode que l'animal même, et dans tous les cas fort inutile, car le jour les Indiens vont, viennent, et ne restent jamais dans leurs cases.

Les mosquitos se retireront de la côte quand on aura formé les établissements coloniaux. Pendant les premiers temps du séjour des Européens, il sera nécessaire de chercher à s'en garantir, et, pour cela, l'emploi du moustiquaire est ce qu'il y a de mieux; car tant que l'on est en mouvement, ils sont peu à redouter.

Caïmans. — Les rivières de la côte du nord de Guatemala sont habitées, vers leur embouchure, par des caïmans, espèce de crocodiles.

C'est à tort qu'on a considéré cet animal comme redoutable, au moins dans les parages de l'Amérique centrale. Ils sont extrêmement peureux, s'éloignent au moindre bruit, au plus léger mouvement que l'on imprime à l'eau. Ces caïmans sont généralement petits; les habitants de la côte disent n'en avoir jamais vu qui aient plus d'une vare et demie de longueur (1m,27).

Ces animaux ne remontent pas les rivières au delà du point où commence la pente du lit. Ils se plaisent dans les eaux vaseuses; aussi n'en voit-on pas dans les affluents et à l'intérieur du pays.

DE LA FERTILITÉ DU SOL.

Le terrain de l'Amérique centrale présente deux divisions organiques, ayant chacune des qualités agricoles dépendantes de leur constitution géognostique.

Le versant de la Cordilière, à la mer du Sud, et les plateaux supérieurs, compris dans les élargissements de la chaîne centrale, constituent des terrains volcaniques.

Le versant opposé, et toutes ces grandes vallées qui, du haut de la chaîne centrale, se prolongent dans la direction de l'océan Atlantique, constituent un terrain composé du détritus des roches supérieures et des terres déposées dans ces roches; c'est une formation de transport ou d'alluvion.

Ces deux espèces de terrains sont d'une fertilité extrême, et quoique de natures différentes, ils présentent une grande analogie dans les productions végétales, parce que cette différence de nature n'est que dans la base de formation, tandis que l'écorce des terrains est exactement la même pour chacun; c'est-à-dire une couche plus ou moins épaisse de matières végétales décomposées, dont les dépôts successifs se modifient sous l'influence du sol inférieur.

Les plateaux à base volcanique ont été plus anciennement cultivés; c'est là que s'est agglomérée la population blanche, non-seulement dans l'Amérique centrale, mais encore sur toute l'étendue de l'Amérique méridionale. Le versant de la mer Pacifique ayant été le premier occupé, la culture, dirigée par

des mains européennes, y est plus intelligente, plus variée; et, quoique depuis trois siècles on ne cesse de fatiguer cette terre par un travail toujours renouvelé, elle est encore à l'état vierge, puisqu'il n'est pas nécessaire de recourir à des moyens artificiels pour en activer la production.

Sur le versant atlantique, la fertilité n'est pas moins remarquable : l'humus proprement dit a une épaisseur très-considérable, tant dans les forêts que dans les savanes inondables. Dans les forêts, il y a accumulation continuelle de végétaux en décomposition; les arbres même, tombant de vieillesse, pourrissent sur place, et contribuent à augmenter la masse du terreau. La puissance de cette couche de terre végétale nous semble avoir produit un effet assez extraordinaire sur les habitudes de la croissance des arbres; on en voit très-peu dont les racines s'enfoncent dans le terrain; la facilité avec laquelle celles-ci trouvent leur substance nutritive dans la couche supérieure du sol les dispose à se diriger presque horizontalement dans tous les sens; de manière que les plus grands arbres sont plutôt appuyés sur la surface de la terre, que plantés dans son sein. Cette disposition contribue à rendre la circulation très-difficile dans l'intérieur des forêts, où la multitude de racines de toutes espèces d'arbres, qui s'entrelacent les unes dans les autres, oppose un obstacle continuel à la marche.

Cette partie du pays est beaucoup moins cultivée que l'autre. Presque entièrement habitée par les tribus de la nation indienne, elle ne présente pas d'aussi grandes agglomérations de population, ni une culture aussi variée, aussi perfectionnée que la terre habitée par les créoles; mais toutes les exploitations agricoles des Indiens sont disposées et conduites avec une simplicité de moyens qui est la marque caractéristique de la puissance productive du sol.

Les habitants des campagnes n'ont point de charrue, point de herse, pas même une bêche pour ouvrir ou travailler la terre : c'est qu'ils n'en ont pas besoin, les terres produisant sans secours étrangers. Le seul instrument dont on fasse usage est une espèce de sabre appelé en espagnol *machete :* la lame est large, assez semblable au briquet de nos soldats, et le manche est comme celui d'un couteau de cuisine. Cet instrument sert à toutes espèces d'usages : pour couper les broussailles, les arbrisseaux, des arbres même d'une certaine grosseur, et tracer des laies dans les bois : il sert à nettoyer la terre des plantes parasites, à en remuer la surface pour la disposer à recevoir la graine qu'on veut lui confier. Avec la *machete,* on moissonne, on coupe le riz, le maïs, les cannes; on arrache à la terre les racines qu'elle a produites. La *machete* sert à tuer le bétail, à le dépecer : elle sert à tous les usages de cuisine, en menuiserie, en charpente; enfin elle est l'arme des Indiens, qui marchent rarement sans la porter attachée à la ceinture, ou sans la tenir en main.

L'aspect d'un établissement agricole dans le Guatemala ne ressemble en rien à ce que nous connaissons. Le bétail, très-abondant partout, jouit d'une

complète liberté, et va paître dans les bois jusqu'à une grande distance de l'habitation du propriétaire : quelques-uns de ceux-ci ont des enclos pour le retenir la nuit, mais ces enclos ne sont pas couverts. Point d'écuries pour les chevaux, ni d'étables pour les vaches : pas de fumier, aucun engrais, puisqu'on n'en fait aucun usage. Les moissons, consistant en maïs ou autres produits, s'accumulent sous des hangars ; mais ces sortes d'approvisionnements ne sont jamais considérables, la récolte se faisant à des termes peu éloignés. La volaille est également libre ; elle vague autour des habitations pendant le jour, et niche dans les arbres qui l'environnent.

Au reste, sans entrer dans l'examen des dispositions particulières du sol, son extrême fertilité se manifeste à la vue, de la manière la plus évidente, par le prodigieux développement d'une végétation très-variée. La grandeur des arbres, la beauté du feuillage, le nombre infini d'espèces, tout cela forme un de ces spectacles qui frappent toujours d'étonnement les Européens abordant pour la première fois sur les rivages des pays tropicaux ; et la pensée se reportant rapidement de l'effet à la cause, il n'y a personne qui n'ait, au premier instant, reconnu là un indice certain de la richesse du sol.

Nous n'avons pu suivre la marche de la culture dans le pays avec beaucoup de continuité ; mais pendant un séjour de quatre à cinq mois, les productions de la terre se diversifient assez pour permettre d'asseoir un jugement sur ce qui se fait le plus communément : il suffit, d'ailleurs, de visiter quelques établissements agricoles un peu importants pour acquérir des notions essentielles sur les procédés en usage.

La culture présente des caractères différents, dirigée par les Indiens, ou dirigée par les créoles, ou par les Européens.

Les Indiens habitent rarement la région appelée *tierra caliente,* et si l'on y trouve quelques villages ou des cabanes isolées, ce n'est cependant jamais sur les côtes. Ils cultivent les différentes espèces de légumes du pays, le maïs, la banane, le platano, et généralement tous les fruits. Il est rare que des Indiens se livrent à une industrie agricole quelconque, si ce n'est pour leur usage particulier ou pour avoir des moyens d'échange.

La culture dirigée par les créoles est plus importante. Ceux-ci établissent de grandes fermes appelées *haciendas,* où l'on réunit différents genres d'exploitations : la culture du maïs et du platano pour la subsistance de la famille d'abord, et pour la vente ; puis la fabrication du sucre, de l'eau-de-vie. Mais l'objet principal de ces établissements, c'est presque toujours l'élève du bétail : il suffit pour cela d'avoir un domaine un peu étendu pour laisser paître le bétail, et quelques gardes intelligents qui le surveillent et savent toujours retrouver les bêtes dans leurs excursions même les plus éloignées.

La culture de la cochenille, de l'indigo, de la vanille, du cacao, du café, fait l'objet de travaux spéciaux, en ce sens que les produits soient destinés au commerce ; car, dans beaucoup d'*haciendas* et de cultures particulières, on

récolte du café ou du cacao pour les besoins personnels : ce n'est alors qu'un accessoire.

Dans l'énumération suivante des productions du sol, nous ferons entrer autant que possible les moyens employés pour les obtenir, et le parti qu'on en tire commercialement.

PRODUCTIONS DU PAYS.

Légumes et fruits.

Nous mentionnerons d'abord les productions les plus nécessaires à la vie, et qui sont le fondement de la nourriture des habitants.

Maïs.— Il faut placer en première ligne, le maïs ou blé indien. On le trouve dans toutes les parties de l'Amérique, et surtout dans les différentes régions du Guatemala.

Le maïs est d'une culture facile; il exige peu de soins, entraîne peu de frais.

La terre n'a besoin d'autres préparations que d'être débarrassée des broussailles : on met la graine dans un petit trou, que l'on fait avec le premier instrument venu: en trois ou quatre mois, le fruit est mûr, et l'on peut le récolter. Le cultivateur s'arrange pour avoir du maïs à recueillir continuellement, en plantant successivement de mois en mois. Ce procédé ne souffre aucune difficulté sous un climat chaud, où la verdure est sans cesse renouvelée.

Le maïs est la base de la nourriture des habitants, et principalement des Indiens. On en fait des galettes appelées *tortillas*, après l'avoir simplement écrasé sur une pierre plate, au moyen d'un rouleau également en pierre. La fabrication des *tortillas* est réservée exclusivement aux femmes. On fait également de la bouillie de maïs que les Indiens appellent *atole;* il y a plusieurs espèces d'*atoles*, suivant les ingrédients qu'on y mêle.

Le maïs se mange aussi en épis rôtis, ou cuits à l'eau; on le réduit en farine, de manière à en faire du pain et de la pâtisserie.

Par le moyen d'une légère fermentation, on fait avec le maïs différentes liqueurs, dont la plus commune, appelée *chicha*, est très-estimée des habitants du pays.

Le maïs est un objet d'échange pour le commerce intérieur.

Enfin, le maïs sert à nourrir les chevaux, les mules, les bestiaux, la volaille, les cochons. La bonne ou mauvaise récolte de maïs exerce une influence très-grande sur presque toutes les denrées nécessaires à la vie.

Platano. — Le platano, ou plantain, ou bananier, est un de ces végétaux précieux auxquels la nature s'est plu à accorder mille qualités utiles, pour en faire un moyen de satisfaire grand nombre des besoins de l'homme; il en est

peu, en effet, qui, toutes choses égales, produisent autant de substance nutritive.

Le platano est un arbrisseau de 3 à 4 mètres de haut tout au plus. Pour former une plantation de ces arbrisseaux, on plante les drageons ou rejetons, provenant de la racine : en 18 mois, l'arbrisseau a acquis toute sa croissance; mais à 10 mois, et avant d'être entièrement développé, il commence à donner des fruits. Quand un champ de platano (*platanar* en espagnol) est formé, il se renouvelle de lui-même par les rejetons de racines; il suffit, pour l'entretenir régulièrement, d'avoir soin de couper les tiges dont les fruits ont été cueillis, et de choisir, dans les rejetons, le plus vigoureux et le mieux placé, pour remplacer la tige qui a produit : ce rejeton donne ordinairement du fruit deux mois après celle-ci.

Un cultivateur qui a établi son *platanar* et ensemencé son champ de maïs a assuré la subsistance de sa famille; il est considéré comme riche et peut vaquer sans inquiétude aux soins divers d'une exploitation plus étendue; les travaux de l'entretien peuvent alors être confiés aux femmes.

Le fruit du platano est allongé, de 20 à 25 centimètres; il se forme par grappes appelées *régimes :* chaque régime contient de 50 à 100 fruits, suivant la fertilité du terrain, pesant de 20 à 40 livres.

Ce fruit se mange cuit sous la cendre ou au four, bouilli dans l'eau, avec d'autres légumes. Quand il est rôti, il sert de pain; en le laissant sécher à l'air, il se conserve comme les figues. On peut aussi en extraire de la farine en le pilant après l'avoir séché.

Bananier. — La banane proprement dite est une variété du platano; le fruit en est plus petit; on le laisse mûrir davantage sur l'arbre, pour le manger cru : il est très-savoureux, d'un goût sucré et agréable.

Les plantations de ces deux espèces d'arbrisseaux s'établissent de manière à laisser un espace libre, de 3 mètres environ, entre des touffes composées de 4 à 5 tiges, provenant de la même racine. Ces touffes produisent moyennement, par an, un régime par tige. En supposant cinquante touffes sur une surface de 20 mètres carrés, on aurait moyennement 6,750 livres de bananes ou platano, sur la vingt-cinquième partie d'un hectare, et de quoi subvenir à la nourriture de toute une famille.

Manioc. — On cultive dans le Guatemala, le long des côtes et dans les régions basses et chaudes, le juca ou manioc, arbrisseau de médiocre grandeur. La racine de ce végétal, convertie en farine, sert à faire de grandes galettes fort minces, qu'on appelle pain de cassave. Pour obtenir cette farine, on râpe la racine; on soumet ensuite le résidu à une pression qui a pour but d'en faire écouler le suc, réputé nuisible.

Le juca se plante par boutures, et demande à être débarrassé du voisinage des herbes parasites : il faut avoir soin de remuer périodiquement la terre autour des racines, pour les recouvrir, ainsi que cela se pratique en Europe pour

les pommes de terre. Il faut 8 mois de culture pour que la racine puisse être arrachée.

Nous n'avons trouvé cette culture que sur les côtes, et près des habitations des Caraïbes, qui paraissent l'avoir introduite : dans aucune exploitation indienne de l'intérieur, on ne cultive le manioc.

Pommes de terre. — Les pommes de terre portent en Amérique le nom de *papas :* on les cultive dans la *tierra fria.* Elles n'ont pas les mêmes qualités qu'en Europe et ne sont pas farineuses, mais plus aqueuses et plus sucrées. Leur culture exige, en général, peu de soins; car elles viennent fort bien au milieu d'un grand nombre de plantes parasites.

Igname. — L'igname est aussi une plante dont la racine sert de nourriture comme la pomme de terre. Sa culture est très-simple. La racine acquiert en peu de mois un très-grand volume.

Camote. — Les camotes ou batates, plantes à racine blanche et jaune, de la famille du *convolvulus.*

Quand on a planté ou semé des batates dans un terrain, il n'y a plus de soins à en prendre, à moins que ce ne soit pour limiter la culture, car elle s'étend partout.

La racine a quelque peu le goût de l'artichaud; on la mange cuite à l'eau, ou rôtie au four et sous la cendre.

Tomate. — Cette plante connue en Europe, et dont le fruit est employé pour faire des sauces, sert aux mêmes usages dans le Guatemala.

Piment. — Les différentes espèces de piments sont très-communes; on en trouve dans toutes les plantations, auprès de chaque cabane : le piment, d'un usage général chez les Indiens, leur sert à faire une préparation nommée *chilé,* qu'ils emploient comme assaisonnement indispensable de tous les mets.

Haricots. — Dans cette nomenclature des denrées servant à la subsistance des habitants, nous ne devons pas oublier les haricots ou *frijoles :* l'usage qu'on en fait est général, et l'on peut les considérer comme une des plus grandes ressources de l'Amérique centrale.

Les haricots se distinguent en deux espèces : les blancs et les noirs. Ces derniers sont les plus communs; ils se trouvent partout, dans les régions hautes et basses du pays. Un plat de haricots noirs est un met obligé sur toute table créole. Il constitue, avec le *maïs* et le *platano,* le fondement de la cuisine de l'Indien.

Lentilles. — Les lentilles viennent également très-bien partout : elles sont, en général, plus petites que les lentilles d'Europe; mais elles n'en ont pas moins bon goût.

Ces deux légumes forment l'objet d'un commerce intérieur fort important, parce qu'ils entrent dans les approvisionnements de quelque durée, et font toujours partie du bagage des voyageurs, des arrieros ou muletiers, et des Indiens, qui circulent d'une province à l'autre.

Riz. — Le riz qu'on cultive le plus communément dans le Guatemala est le riz de montagne; il vient sur la pente des terrains médiocrement élevés, et n'exige pas autant de travaux que le riz que l'on cultive dans le midi de l'Europe. On le récolte dans les deux saisons, mais celui qui se récolte après la saison des pluies est plus abondant que celui de la saison sèche. Il y a lieu de croire que si l'on apportait quelques soins à irriguer le terrain, on pourrait améliorer la seconde récolte du riz et la rendre égale à la première.

Froment et autres céréales d'Europe. — Il est reconnu que les céréales d'Europe viennent très-bien dans les parties du Guatemala qui s'élèvent de 1500 à 2,000 mètres au-dessus de la mer, comme les plateaux du Quezaltenango, par exemple. Mais au-dessous de cette élévation, la plante pousse vigoureusement et ne donne que peu ou point de graine : elle ne peut alors servir qu'à nourrir les bestiaux. Mais comme ceux-ci ont une abondante nourriture dans les bois et dans tous les terrains non défrichés, la culture des céréales d'Europe se borne à un petit nombre de localités.

Fruits. — On trouve dans les régions élevées du Guatemala plusieurs fruits d'Europe; mais, en général, ils ont la chair plus dure, plus fibreuse, et leur goût est altéré. On prétend dans le pays qu'à la côte du nord, où la température est plus chaude, ces fruits ne réussiraient pas; mais, comme l'expérience n'en a pas été faite, il est impossible d'avoir à cet égard une opinion positive.

Les fruits du pays sont variés, abondants, et généralement très-bons.

L'ananas y est infiniment plus gros que celui que l'on cultive dans nos serres : il ne demande aucune culture. Il suffit d'en réunir un certain nombre de plantes dans un défrichement, pour avoir constamment des fruits pendant toute l'année; cela n'exige aucun soin et pousse au milieu des broussailles.

Les oranges y sont très-belles ; les arbres donnent également des fruits pendant toute l'année, et l'on voit toujours sur le même pied des boutons, des fleurs et des fruits mûrs.

Les *cocos*, les diverses espèces de *sapotes*, les *grenadilles*, les *bananes*, les *limons*, les *citrons*, les *avocates*, tous fruits savoureux et recherchés, abondent de toute part, et n'exigent d'autre peine que celle de les cueillir; car, jusqu'à présent, nous n'avons pas vu qu'on apportât aucun soin à l'entretien des arbres fruitiers.

Nous ne pousserons pas plus loin cette nomenclature, n'ayant pas l'intention d'aborder l'histoire naturelle du pays, et nous allons passer en revue quelques-unes des productions végétales qui servent au commerce.

BOIS.

Les forêts renferment une grande variété de bois, utilisés en constructions et pour divers usages. Nous les distinguerons en plusieurs classes, suivant leurs qualités essentielles et l'emploi qu'on en fait.

Bois très-durs pour les constructions

Mora. Coloré en jaune, susceptible de poli et brunissant avec le temps.

Madre de cacao, ou *madera negra.* Ce bois est brun, très-pesant. Le cacaotier croît à l'abri de cet arbre, ce qui lui a fait donner son nom.

Quebracho. Bois d'un brun foncé; il se conserve longtemps sous terre.

Guilliguiste. Assez semblable au precédent.

Almendro. Très-beau bois, par l'élancement de son tronc. On s'en sert pour les ponts en charpente.

Valador. Arbre également très-haut et très-droit.

Ces six espèces se distinguent par leurs dimensions, qui permettent d'en tirer des poutres de $0^{m},40$ à $0^{m},50$ d'équarrissage, et de 15 à 16 mètres de longueur. Ils sont éminemment propres à la charpente.

Chapulastapa. Bois brun, veiné de blanc, à fibre longue et droite: il est réputé le plus bel arbre du pays.

Chaperno. Bois très-dur.

Culebro. Très-bel arbre, grand et droit: bois blanc et dur.

Palo colorado. Bois de couleur rose, quand il n'est pas vieux, mais pâlissant avec le temps.

Cortes blanco. Bois d'un blanc sale.

Ces cinq espèces sont très-bonnes pour la charpente, quoiqu'à un degré moins élevé que les précédents.

Bois moins durs.

Amate. Grand arbre, le plus commun des forêts de la côte: bois poreux, fibre courte.

Conacaste. Grand arbre: bois bon pour faire des planches. On s'en sert aussi pour pirogues, jantes de roues.

Il y en a deux espèces, blanc et rouge.

Caoba. Acajou du pays: assez commun.

Excellent bois pour les charpentes légères, la menuiserie, les roues de machines, les pirogues: sa couleur est rouge.

Bois pour meubles, marqueterie.

Cèdre. Variété du caoba : sert aux mêmes usages que le précédent.
Ronzon. Imitation du palissandre : très-élastique.
Funero. Bois brun à raies violettes : très-élastique.
Grenadillo. Joli bois, brun, nuancé de rouge.
Meloncillo. Bois jaune foncé.
Pie de cabre. Bois jaune, veiné de noir.

Bois d'usages spéciaux.

Quita Calesones. Variété du cèdre : bois purgatif par sa graine.

Nacascolote. Bois de fer : il sert à faire des dents d'engrenages pour les roues de machines, des chevilles, etc. ; le fruit de cet arbre est employé pour faire de l'encre.

On trouve, dans beaucoup de forêts, des chênes, des pins et sapins, mais on ne s'en sert pas.

L'écorce même du chêne n'est pas employée en tannerie ; elle est remplacée par l'écorce du manglier rouge.

Tous les bois de charpente que nous avons nommés ont des qualités supérieures, beaucoup d'élasticité, une grande résistance, et sont longtemps inaltérables à l'air. Il en est plusieurs qui seraient éminemment propres aux constructions navales ; mais, comme il n'a jamais existé de chantiers dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Centre, il n'est pas possible de citer des faits à l'appui de cette opinion. Cependant elle se fonde sur des observations que chacun peut apprécier. Ces bois sont de très-grande dimension, durs, élastiques, ce qui dénote une résistance absolue très-forte : ils se conservent bien en terre et dans l'eau, et l'on peut se procurer abondamment toutes espèces de courbes dans les enfourchures des énormes branches dont les arbres sont couronnés. Ces qualités nous paraissent être celles qui conviennent aux bois de marine.

Beaucoup de ces bois peuvent être considérés comme objets de commerce ; tels sont le caoba et le cèdre ; le bois de marqueterie, *ronzon, funero, grenadillo*, etc., ainsi que le *nacascolote*, qu'on emploierait avec avantage partout, pour certaines parties des machines à l'usage de l'industrie.

Les forêts d'Amérique étant, pour la plupart, à l'état de forêts vierges, la culture des arbres n'est pas soignée : on n'y fait pas de coupes, de manière que les vieux arbres, tombant d'eux-mêmes, brisent souvent les arbres voisins, et les gênent par l'accumulation du bois pourri. Avec des soins et de l'intelligence dans l'aménagement de ces forêts, on obtiendrait des produits infiniment meilleurs encore que ceux dont la nature est déjà si prodigue.

CULTURE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Indigo.— L'indigotier, ou *indigofera* en botanique, est une plante bisannuelle, qui sert à faire la teinture bleue appelée indigo.

Cette plante se cultive avec beaucoup de succès dans l'Amérique centrale, à la côte du sud principalement. Quelques rares établissements ont été formés sur plusieurs points du versant atlantique, dans la région de la *tierra caliente.*

L'indigotier se sème à plusieurs époques de l'année : quatre mois après, lorsque la floraison commence, on coupe la plante. L'indigo s'obtient par l'infusion à froid de la feuille, sèche ou verte, et par divers procédés relatifs à ces deux états de la matière première.

L'indigotier donne jusqu'à trois ou quatre coupes par an; mais il faut avoir soin, quand on fait la récolte, de couper la tige à quelques centimètres de la terre, pour que les rejetons puissent repousser plus librement.

L'indigo de Guatemala est le plus estimé dans le commerce, et ce n'est que depuis peu de temps que d'autres contrées rivalisent avec lA'mérique centrale, pour fournir des indigos de qualité supérieure sur les marchés d'Europe : c'est là un danger que des fabricants intelligents doivent toujours chercher à conjurer. Nous pensons qu'en ce qui concerne Guatemala, la supériorité se rétablira complétement, attendu qu'on vient de faire tout récemment des perfectionnements très-remarquables dans un des principaux établissements du pays. Les échantillons de la fabrication nouvelle, essayés par M. Drivon, dans son *hacienda* de *San-Antonio*, près de Sonsonate, ont été bien accueillis en Angleterre.

Vanille.— Le vanillier est une plante de la nombreuse famille des orchidées. Cette plante aime les lieux humides et s'attache aux arbres, autour desquels elle s'entrelace ; elle produit des gousses assez semblables à celles des haricots; on leur fait subir une préparation, pour qu'en se desséchant elles ne perdent pas l'odeur suave qui en fait le mérite. Ces travaux sont très-simples et peu coûteux.

La vanille se recueille dans l'Amérique centrale de deux manières : en allant la chercher dans les bois, où elle croît librement; en en formant des plantations régulières. Dans ce dernier cas, cela fait l'objet d'une exploitation d'autant plus importante, que les dépenses de culture sont peu élevées, en égard à la grande valeur du produit.

Cacao. — L'arbre qui produit le cacao est de médiocre grandeur; il s'élève de 4 à 5 mètres de haut; son tronc est garni de peu de branches jusqu'au couronnement, qui est assez touffu. Néanmoins les fleurs et les fruits viennent tout le long du tronc, aussi bien que sur les branches de la tête de l'arbre.

Cet arbre croît librement dans les forêts, mais on en forme des plantations pour l'exploitation en grand. Il faut de quatre à cinq ans pour que le cacao puisse être en état de produire d'une manière continue. Cependant, il y a des personnes qui prétendent qu'on peut former une plantation de cacao avec des arbres qui auraient déjà cet âge, ou à peu près, en allant les prendre dans la forêt et en les transplantant avec des précautions particulières. De pareils procédés appartiennent à la culture perfectionnée d'Europe, et rien ne nous autorise à en admettre ou rejeter la possibilité sur la terre d'Amérique, attendu qu'on n'a pu nous en citer aucun exemple.

Le cacao de Guatemala est d'une qualité supérieure, surtout celui qu'on récolte à la côte du sud, comparé au cacao des terrains plus élevés. Comme la côte du nord offre les mêmes conditions de terrain et de température que la côte du sud, il est probable que la qualité du cacao y sera la même : on n'en peut juger par expérience, parce qu'il n'y existe pas de plantations, mais l'arbre y vient très-bien naturellement, et c'est une présomption suffisante (1).

Café. — Le caféier, dit-on, n'est pas originaire du nouveau monde: mais qu'il provienne de l'Arabie, ou qu'il soit naturel à l'Amérique, cela importe peu : il est de fait que cet arbre croît parfaitement dans le Guatemala, et peut y devenir, par une culture soignée, la source d'un riche produit.

L'arbre atteint communément en croissance de 4 à 5 mètres de haut; il donne du fruit à peu près pendant toute l'année, et vient aussi bien dans la *tierra caliente* que dans la *tierra fria*.

Une plantation de caféiers doit avoir deux à trois ans, pour commencer à bien produire; il suffit alors de l'entretenir, en remplaçant les arbres qui meurent, et l'on est assuré d'en recueillir d'immenses avantages.

Le fruit du caféier du Guatemala ressemble à celui du Brésil; mais il est d'une qualité supérieure; cela provient de ce que le café mûrit mieux sous le climat de l'Amérique centrale, et qu'on n'est pas obligé, comme pour celui du Brésil, d'employer des moyens artificiels pour détacher la fève de son alvéole.

Coton. — La culture du cotonnier est presque entièrement abandonnée aux Indiens, dans toutes les parties du pays. C'est dans la *tierra fria* que ceux-ci se livrent à ces travaux.

En traversant les montagnes, depuis la côte du nord jusqu'à Guatemala on a fréquemment occasion d'observer une singularité fort remarquable des

---

(1) Les Indiens font une espèce de chocolat avec l'amande d'un fruit nommé *sapote*, qui est extrêmement abondant dans le pays: le fruit est gros à peu près comme la noix de coco, mais l'amande qu'il renferme a 2 à 3 pouces dans sa plus grande longueur: ce chocolat, ainsi composé, est d'un fort bon goût. Il s'en vend une telle quantité que, sur le seul marché de Quesaltenango, le débit annuel du sapote s'élève à plus de 30,000 francs.

mœurs indiennes : c'est cette disposition à l'isolement qui les porte à choisir les sites les plus escarpés, les flancs inabordables des hautes vallées, pour y établir leurs demeures. Ici, les goûts particuliers de ces peuples sont parfaitement d'accord avec le genre d'exploitation auquel ils se livrent. Le cotonnier vient très-bien sur ces terrains plus ou moins arides; sur ces pentes rapides, dominées par des pics élevés, qui le protégent contre les vents et les orages. L'aspect de ces plantations et de ces cabanes jetées çà et là, au milieu de quelques groupes d'arbres, est tout à la fois un spectacle agréable pour les voyageurs et un sujet de méditation : cette alliance d'une vie et d'une nature sauvages avec un travail civilisateur semble un signe précurseur des merveilles que l'intelligence humaine peut développer sur cette terre. Plus léger alors, plus dispos, on oublie les fatigues de la route, et l'on marche gaiement vers son but avec des idées de progrès.

Les Indiens font grand usage des étoffes de coton : on en fabrique partout dans le pays, de sorte que la culture du cotonnier y est fort répandue. La qualité des produits que nous avons vus nous a paru assez belle ; mais, avec du soin dans le choix des espèces et dans la disposition des plantations sur des terrains convenables à chacune, on obtiendra des perfectionnements qui permettront de faire du coton du Guatemala, aujourd'hui consommé entièrement dans l'intérieur, l'objet d'un commerce d'exportation.

Cochenille. — La production de la cochenille exige l'emploi de vastes terrains et de soins très-minutieux. Cette production ayant lieu par le moyen du nopal, sur les feuilles duquel l'insecte appelé cochenille se produit et se développe, c'est à cette culture qu'il faut d'abord s'attacher.

Nous n'entrerons à cet égard dans aucun détail, parce que cette industrie est connue : nous n'avons ici autre chose à faire que de constater un fait, c'est que le terrain et le climat du Guatemala sont éminemment propres à la culture du nopal et à la propagation de la cochenille. — Si jusqu'ici les nopalières ont été presque exclusivement formées à la côte du sud, il est néanmoins reconnu qu'on peut, avec le même succès, en établir à la côte du nord dans la partie moyenne de cette région. Les grands bénéfices qu'offre cette industrie la rendent très-intéressante pour une entreprise destinée à embrasser plusieurs genres de produits.

On a dit quelque part que les *nopaliers* ou producteurs de cochenille du Guatemala étaient en perte depuis deux ans. Ce fait n'est pas exact. — La cochenille rapportait, il y a 8 ou 10 ans, des bénéfices qui s'élevaient jusqu'à 200 et 300 p. 100. Aujourd'hui, cette industrie étant plus répandue, les bénéfices sont réduits, et dans les bonnes années il n'est pas rare de voir des établissements rapporter encore de 60 à 70 p. 100. Cela peut être considéré comme une perte relative, mais ce n'est pas une perte réelle qui doive faire renoncer à cette industrie, comme on l'a prétendu fort mal à propos.

Canne à sucre. — La culture de la canne à sucre est très-répandue dans

tout le pays, mais on ne fabrique que le sucre nécessaire pour la consommation intérieure.

Le sucre fabriqué dans le Guatemala ne s'y raffine pas; on l'emploie brut à divers usages, et principalement pour la fabrication du rhum. Ce sucre brut, en forme de demi-sphère, de 10 à 15 centimètres de diamètre, s'appelle *raspadura;* les Indiens le mangent sans aucune préparation avec leurs tortillas, comme nos ouvriers mangent du fromage avec leur pain.

Le même sucre, fabriqué dans l'État de Salvador, se raffine dans les usines du pays, d'où on le tire pour la consommation du Guatemala : il est d'un beau blanc, se cristallise bien et sucre parfaitement. On en peut conclure que, si l'on améliorait la fabrication du sucre dans le Guatemala, en employant des procédés plus perfectionnés, cette contrée pourrait fournir à l'Europe des sucres qui ne laisseraient rien à désirer. En voyageant dans l'intérieur des provinces, il est impossible de faire 3 à 4 lieues sans rencontrer des plantations de cannes et un *trapiche* ou moulin à sucre. Ces usines sont très-imparfaites, et, à peu d'exceptions près, dans l'état où elles étaient quand on en a formé pour la première fois; mais, telles qu'elles sont, elles demandent peu de frais d'installation, et suffisent aux besoins.

Vers à soie. — Nous terminerons ce que nous avons à dire sur les principaux objets de culture industrielle et commerciale, par celle qui sert de fondement à la production de la soie.

Le mûrier, dont la feuille nourrit le ver à soie, ne se développe dans aucun pays avec autant de promptitude que dans l'Amérique centrale : la chaleur du climat, la fertilité du sol, contribuent à faire, de ce qui n'est en Belgique qu'un chétif arbrisseau, un arbre d'une certaine grandeur, produisant des feuilles pendant toute l'année, et cela sans autres soins que de former des plantations régulières.

Les vers à soie viennent également très-bien, et la soie qu'ils produisent nous a paru remarquable. Si cette industrie s'étend, se propage dans le pays, comme il n'y a pas à en douter, ce sera aux soins et au zèle éclairé de M. le marquis d'Aycinena, actuellement ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, que ce résultat sera dû.

DES HABITANTS ACTUELS ET DE LA POPULATION.

Les races aborigènes qui ont occupé le Guatemala avant la conquête d'Alvarado formaient un grand nombre de tribus, toutes gouvernées par des lois différentes, et se faisant continuellement la guerre. Cependant on distingue, au milieu de l'obscurité des traditions venues jusqu'à nous, que plusieurs de ces tribus ont été réunies sous un gouvernement régulier, ressortant plus ou moins de l'empire mexicain, et que d'autres vivaient d'une façon tout à fait nomade.

Les Indiens actuels ont conservé, pour la plupart, le souvenir de l'ancien royaume de *Quiché;* ils parlent avec un certain orgueil de la splendeur des villes qui existaient alors et de la puissance de leurs ancêtres : de cette splendeur, il reste en effet quelques ruines fort remarquables (1); mais la puissance des peuples antiques du Guatemala n'a laissé aucune trace dans les mœurs.

---

(1) Sur plusieurs points de l'Amérique centrale on trouve des ruines d'anciennes cités qui, par le caractère de leur architecture, rappellent les monuments de l'Égypte.

Nous ne parlerons pas des ruines de Palenqué, elles ont été décrites, ainsi que celles de Quiché et de Copan; mais ce qui nous intéresse, ce sont les monuments existants dans le district de Santo-Thomas, à Quirigua, sur les bords de la Montagua.

Voici ce qu'on lit dans un journal intitulé *el Tiempo*, qui se publie à Guatemala :

« Un viagero ingles, M. Fréderico Catherwood, que en el presente ano vino aqui con el « señor Estephens, ministro de los Estados Unidos, acaba de visitar las ruinas que existen « en Quirigua, à dondé fué, desde esta capital, expresamente despues de haber estado en las « de Copan.

« Daremos à luz una copia de los apuntamientos que formo el señor Catherwood sobre el « mismo terreno de Quirigua, a presencia de varias personas que lo acompañaban, entre « ellas dos de los dueños de aquella tierra, que son los hijos del difunte don Juan Payés y Safont.

« Una estatua de 3 $\frac{1}{3}$ varas de alto, caida en el suelo.

« Otra » de 3 $\frac{1}{3}$ varas, con la cara viendo al cielo.

« Otra » de 8 $\frac{1}{2}$ » inclinada mas que la torre de Pisa.

« Otro monumento de 7 $\frac{2}{3}$ varas, perpendicular, y como en forma de obelisco, lleno de « yeroglificos.

« Otra estatua de 3 varas que representa una mujer.

« Otra » de 6 $\frac{2}{3}$ varas de un lado mujer, y del otro hombre, mejor conservada.

« Una cabeza de gigante, de 2 varas de diametro.

« Dos altares bien labrados.

« Un obelisco de 4 varas de alto.

« Cuatro otros monumentos, en distentos lugares, siendo uno de ellos en forma circular so- « bre una pequeña eminencia, formada de piedras del rio. En el centro del circo, al qual se « baja por grados muy angosto, hay una grande piedra redonda, cuyo contorno presenta mu- « chos yeroglificos y inscriptiones : dos cabezas de hombre de un tamaño mayor que el natu- « ral, parecen sostener aquella mesa, cubierta de vejetacion en sua mayor parte. »

Cette découverte de M. Catherwood a fourni aux journaux de Paris le sujet de l'article suivant inséré dans *le Moniteur parisien* et reproduit par diverses autres feuilles.

RUINES DE QUIRIGUA,

ANCIENNE VILLE AMÉRICAINE.

L'Amérique centrale renferme les ruines de Palenqué, de Quiché, de Mitla et de Copan, que les travaux des Humboldt et des Varden ont rendues célèbres. Ces villes, cachées au fond des solitudes américaines, ont été bâties par des peuples antérieurs à ceux qui ont fondé les empires du Pérou et du Mexique, et ces peuples ont disparu. Les débris de leurs monuments attestent une civilisation assez avancée, bien qu'entièrement différente de celles des peuples de l'Asie et de l'Europe. Tout d'ailleurs n'est pas encore connu, et il est possible que de nouvelles explorations jettent quelques lumières sur l'histoire de ces anciens habitants de l'Amérique. Nous lisons, sous la date du 7 mai, dans *le Temps* (*el Tiempo*), journal de Guatemala, des

Les diverses tribus parlaient grand nombre de langues, ce qui contribuait à maintenir entre elles des distinctions. Aujourd'hui encore, les Indiens des peuplades de l'intérieur de la Vera-Paz ne se font que très-difficilement comprendre de ceux de la province de Salvador ou toute autre du midi, et tous les dialectes des *pueblos* un peu éloignés les uns des autres présentent des différences très-sensibles.

Dans la province de la Vera-Paz, il existe encore des tribus qui n'ont presque pas de relations avec le reste du pays, et qui vivent dans un état tout à fait sauvage : beaucoup d'entre ces Indiens ont conservé les habitudes de la vie nomade, même parmi ceux qui avoisinent les centres de population blanche. Ainsi, par exemple, ils ne forment pas de villages et se dispersent par familles dans la *tierra fria;* d'autres viennent occuper un terrain couvert de bois, le défrichent, exécutent ce qu'il y a de plus difficile et de plus coû-

---

détails curieux sur de récentes découvertes faites par un voyageur anglais, à Quirigua, près des bords de la Montagua.

« Ce voyageur, M. Frédéric Catherwood, dit le journal guatemalien, informé par des Indiens, à son retour des ruines de Copan, que d'autres ruines existaient sur les bords du fleuve dans la partie méridionale du district de Santo-Thomas qui vient d'être concédé à la Compagnie belge de colonisation, s'y rendit, accompagné de M. Stephens, ministre des États-Unis, et de quelques autres personnes, parmi lesquelles se trouvaient les fils de don Juan Payez y Safont, anciennement propriétaire d'une partie de ce territoire. Il était assisté d'un nombre suffisant d'Indiens et de nègres. Là, au milieu de superbes forêts vierges, où abondent le cèdre, l'acajou, le campêche et une foule d'arbres précieux, il découvrit, en s'y faisant jour avec la *machete* (petite hache indienne), et sous une masse de broussailles et de lianes accumulées par la végétation luxuriante des tropiques, les ruines de plusieurs monuments antiques qui semblent avoir appartenu à un temple ou à un palais.

« Décrire ces monuments serait trop long; nous nous bornerons à signaler, comme ayant plus particulièrement fixé l'attention de M. Catherwood et de ses compagnons, quatre bâtiments séparés les uns des autres, mais formant un vaste carré au centre duquel s'élève, sur une petite éminence, un édifice circulaire bâti en cailloux du fleuve, et dans lequel on descend par des gradins très-rapprochés; au milieu de l'arène centrale de ce cirque, se trouve une table ronde de pierre, dont le pourtour est chargé de dessins hiéroglyphiques. Cette table est soutenue par deux têtes d'hommes sculptées, plus grandes que nature.

« D'autres monuments sont épars aux environs du grand carré. Deux statues de 10 pieds de dimension gisent à terre, recouvertes de végétation; elles représentent des prêtres ou des seigneurs en grand costume. Une autre statue haute de 25 pieds est à moitié enfouie en terre et plus penchée que la tour de Pise. Une statue de femme de 9 pieds de hauteur est debout ainsi qu'une statue colossale de plus de 20 pieds, et qui, comme le célèbre hermaphrodite de la villa Borghèse, ou mieux encore comme la statue *hindoue* qui représente une des incarnations de Wishnou, est femme par un côté et homme par l'autre (*por un lado mujer y por otro hombre*). Une tête gigantesque de 6 pieds de diamètre, deux autels ornés de sculptures, et deux obélisques, dont l'un, encore debout et tout couvert d'hiéroglyphes, a plus de 21 pieds de hauteur perpendiculaire, sont aussi au nombre des monuments dont M. Catherwood a rapporté les dessins à Guatemala.

« Il y a lieu d'espérer, dit *el Tiempo*, en terminant cette énumération, que les défrichements prochains de la Compagnie belge sur les bords de la Montagua donneront lieu aussi à des découvertes intéressantes. Nous aurons soin, dans ce cas, de les faire connaître à nos lecteurs. »

teux dans les travaux nécessaires pour mettre ce terrain en état de produire, et quand ils ont obtenu une récolte ou deux, au lieu de jouir paisiblement des avantages à résulter de leur travail, ils se transportent ailleurs, et vont recommencer le même genre de vie. Ces habitudes traditionnelles sont surtout entretenues par l'éloignement que leur inspirent les blancs, malgré la déférence instinctive qu'ils ont pour eux, et malgré la communauté de religion; car toutes les tribus indiennes sont catholiques.

Ces peuples sont en général d'un caractère fort doux, très-soumis à leurs chefs, intelligents, laborieux et serviables; mais, pour ce dernier point, il faut, par un moyen quelconque, capter leur bienveillance ou employer l'intermédiaire de leurs chefs, pour en obtenir des services et du travail.

Les Indiens sont religieux observateurs des conditions d'un contrat quelconque, quoique verbalement convenu. Les peuplades les plus voisines des villes et des communications suivies par le commerce portent, comme nous avons dit, les marchandises à l'intérieur, ou des rivages d'Ysabal et d'Istapa à Guatemala. Ces transports ont lieu sans surveillance; les Indiens vont librement par le sentier qu'ils connaissent le mieux, ou qu'ils préfèrent, avec des marchandises souvent très-précieuses, dont ils connaissent la valeur; il est cependant sans exemple qu'un ballot ait jamais été égaré ou détourné, pendant des voyages qui durent quelquefois jusqu'à vingt jours.

Ladinos.

Les ladinos sont des hommes de sang mêlé : on comprend même sous cette dénomination des familles de créoles espagnoles, dont l'origine s'est perdue, et qui ont vécu depuis plusieurs siècles parmi les Indien. Quoique blancs, quoique affectant une certaine supériorité sur les Indiens, les ladinos n'ont pas les qualités de ces derniers, et ils en partagent les défauts : ils sont adonnés à l'ivrognerie comme les Indiens; de plus, ils sont querelleurs, paresseux, indolents, et généralement d'une constitution débile.

Créoles espagnols.

Les créoles espagnols sont les descendants des conquérants. Ils sont aujourd'hui les dominateurs du pays. La race s'est conservée sans mélange, mais elle a perdu l'énergie qui distinguait ses ancêtres. Cette qualité essentielle pour ceux-ci s'est éteinte dans l'oisiveté d'une possession non contestée et par l'habitude de faire exécuter tout travail, de quelque nature qu'il soit, par les Indiens.

Beaucoup de personnes croient que l'indolence des blancs, dans cette contrée, est due à l'influence du climat : cette opinion résulte, nous semble-t-il, de l'irréflexion, car ces blancs sont acclimatés depuis trois siècles; aussi bien constitués que les Indiens, ils ont sur eux l'avantage du développement de

l'intelligence, dû à l'instruction. Il n'y a aucune raison pour qu'ils subissent l'influence du climat, autrement que les Indiens eux-mêmes; mais ce n'est pas là qu'il faut chercher la cause de cet état de chose : leur inaptitude à beaucoup de travaux est un héritage d'orgueil ; c'est par point d'honneur qu'ils ne travaillent pas. Les conquérants du Mexique et de l'Amérique centrale ont subjugué les Indiens; c'était à ceux-ci à se courber devant leurs vainqueurs et à les servir : faut-il en vouloir à leurs descendants d'avoir conservé les sentiments de leurs pères?

Caraïbes.

Il existe à la côte du nord quelques villages peuplés de noirs, auxquels on a donné très-improprement le nom de Caraïbes : ce sont de véritables créoles nègres, sans mélange avec aucune race indienne. Ces noirs viennent de différents points de la côte de Honduras : ils ont été amenés, pour la plupart, sur les rivages du Guatemala, par suite des révolutions survenues dans le Honduras; d'autres y ont été jetés par les Anglais, qui les avaient chassés de l'île de Ruatan, où ils avaient essayé de former un établissement.

Ces nègres sont laborieux, intelligents et adroits, mais fort exigeants et quelque peu fiers et hautains, par l'effet de leur émancipation : ils parlent anglais et sont très-dévoués à la colonie de Belise. Le nombre de ceux qui habitent sur les côtes du Guatemala ne s'élève pas à plus de 500.

On a quelquefois dit que les Caraïbes étaient plus forts et plus actifs au travail que les Indiens : nous sommes loin de convenir de cette supériorité. Les Caraïbes ont plus de vivacité que les Indiens; ils parlent beaucoup, à haute voix, et gesticulent continuellement; mais les habitudes de bavardage nuisent à leur travail et leur font perdre du temps. Les Indiens, plus lents dans leurs mouvements, aussi forts que les Caraïbes, nous ont paru appliquer au travail pour le moins autant de force utile que ceux-ci.

Cependant, les Caraïbes ont une qualité que les Indiens n'ont ni veulent avoir : ils savent naviguer. Habitant les bords du golfe de Honduras, ils pêchent la tortue, et font, par ce moyen, un commerce avec Belise, dont ils tirent directement tout ce qui leur est nécessaire pour vêtements, ustensiles et vivres.

Population absolue.

Telles sont les races qui habitent aujourd'hui l'État de Guatemala : nous n'avons pas mentionné quelques nègres et mulâtres qui se trouvent dispersés en très-petit nombre dans plusieurs provinces.

Le chiffre exact de la population est très-difficile à établir, parce qu'il n'existe pas de moyen de recensement : dans les provinces où les Indiens dominent, il nous paraît impossible de faire une opération rigoureuse, attendu

que les naissances et les décès sont très-imparfaitement constatés. D'un autre côté, la population blanche a souvent passé, en partie, d'un lieu dans un autre, sans que ces mutations aient été bien observées. Ainsi, entre *Guatemala Antigua* et *Guatemala Nueva,* il y a eu une population flottante, sur le nombre de laquelle on n'est pas fixé, ce qui jette de l'incertitude sur la population absolue de chacune de ces deux villes.

En 1778, par ordre du gouvernement espagnol, on a fait un relevé de la population de la capitainerie générale de Guatemala.

Ce relevé portait le chiffre total à	805,339 habitants.
Mais on comprenait dans ce nombre la population des provinces de Chiapa, Honduras, Nicaragua, Salvador et Costa-Rica, dont le montant était alors de	274,480
Reste, pour l'État de Guatemala seul,	430,859

Si l'on divise cette population suivant les races, on trouve :

Espagnols :	15,232
Ladinos :	27,676
Indiens et nègres :	377,951
Total égal :	430,859

Il y a loin de là aux évaluations qui ont été faites depuis, et que l'on voit figurer dans les traités de géographie.

Balbi porte la population de l'Amérique centrale, représentant la capitainerie générale de Guatemala, moins quelques parties de son territoire, à	1,650,000 habitants.
M. Lapie, dans l'introduction de son *Atlas général,* adopte le même nombre.	
Malte-Brun l'estime à	2,000,000
D'après le *Dictionnaire général universel,* M. de Humboldt aurait évalué, en 1823, la population de l'Amérique centrale à	1,600,000
Et plus tard il l'aurait portée à	1,800,000
Un envoyé anglais, M. Thompson, qui a passé plusieurs années dans le Mexique et l'État de Guatemala, porte la population au moins à	2,500,000

Comment se guider au milieu de ces opinions contradictoires, et sur quels fondements établir un calcul? Ces questions se présentent naturellement et paraissent difficiles à résoudre; cependant, si l'on se demande comment ces diverses évaluations ont été obtenues, on est forcé de convenir qu'elles ne sont basées sur aucun document authentique; car, depuis 1778, il n'a pas été fait de recensement (voir la note page 82). L'évaluation résultant de cette opération est donc celle qui paraît avoir un degré de certitude, mais pour l'époque où elle a été faite.

Admettant ce fait, admettra-t-on également que, depuis lors, la population a pu doubler, et, selon quelques-uns, tripler? Cela est également impossible à établir.

Sous la domination espagnole, la population de l'État de Guatemala (Amérique centrale) est presque constamment restée stationnaire : ce pays, gouverné comme il l'était alors, ne présentait aucune des chances ordinaires d'accroissement.

Depuis que les colonies sont émancipées, le pays n'a pas joui d'assez de tranquillité, les institutions y ont été peu modifiées, et n'ont pas encore pu se consolider; l'agriculture n'a rien gagné, l'industrie n'a fait aucun progrès; pourquoi la population se serait-elle accrue? Disons plutôt que le contraire a eu lieu, et nous serons plus près de la vérité.

Ce raisonnement fort simple nous porte à admettre, comme calcul le plus approximatif, le résultat des relevés faits en 1778. Nous sommes d'autant plus disposés à ne pas majorer ce chiffre, que, par nos propres observations, et durant un séjour de trois mois dans la ville de *Guatemala Nueva,* nous avons eu occasion de faire un contrôle de la population de cette cité, et nous pensons que le nombre de ses habitants est plutôt au-dessous qu'au-dessus de 24,000, chiffre donné par le recensement de 1778 : or, si Guatemala, où se trouve aujourd'hui, plus que jamais, toute la vie, toute l'activité, n'est pas plus peuplé qu'à l'époque dont il s'agit, pourquoi le reste du pays, exposé depuis 24 ans à tant de troubles intérieurs, aurait-il gagné?

COMMERCE.

Le commerce de l'Amérique centrale est loin d'être aussi étendu que le comporterait la richesse productive du pays.

Sous la domination espagnole, on avait soumis le commerce à des conditions et des restrictions conçues et imposées dans l'intérêt assez mal entendu de l'Espagne, et dont l'effet inévitable a été de paralyser toutes les forces agricoles et industrielles des colonies.

Depuis l'émancipation, les progrès sont à peu près nuls; le pays a eu à peine le temps de jouir de sa liberté, parce que son organisation est restée faible, à l'état d'enfance, faute d'éléments nécessaires pour la constituer vigoureusement. Au commencement des troubles, beaucoup de familles influentes ayant quitté l'Amérique, les capitaux ont diminué. La défiance de l'avenir a rendu les indigènes très-circonspects; de sorte que les étrangers seuls, pendant quelques années, sont venus exploiter le marché de Guatemala. Or, les affaires qui se font de cette manière profitent rarement au pays où elles se font : ces étrangers s'établissent là temporairement, pour y faire fortune et

rentrer ensuite dans la patrie primitive. Ce sont autant de canaux par lesquels s'écoulent les capitaux du sol qu'on exploite. En un mot, enfin, les habitants de l'Amérique centrale n'ont pas encore travaillé par eux-mêmes à développer leurs ressources matérielles, et se sont affaiblis par l'inaction. Cependant ils commencent à sentir le besoin de prendre part à cette activité qui travaille le monde entier; ils sont d'ailleurs plus ou moins stimulés par les succès obtenus sous leurs yeux, et déjà ils font concurrence aux importateurs étrangers établis à Guatemala. Mais ce mouvement est lent, routinier; ils font ce qu'ils ont vu faire longtemps avant, sans réfléchir que les circonstances ont changé. Il en est résulté que le marché s'encombre, les bénéfices se subdivisent à l'infini, et le découragement arrête ces premiers efforts. Si l'on ajoute à cela l'influence de la crise commerciale qui afflige l'Amérique entière, on comprendra facilement l'état particulier de la stagnation des affaires dans la république de Guatemala.

La presque totalité du commerce de l'État de Guatemala se fait dans la capitale, ou par des négociants qui s'y sont établis.

Avec l'Europe, il y a presque exclusivement échange de marchandises, sans importation de numéraire; par le Mexique, le Pérou et le Chili, il y a importation d'espèces monnayées, contre marchandises.

Importations.

La France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne, ainsi que l'Amérique du Nord, sont à peu près les seuls pays qui envoient des marchandises à l'Amérique du Centre, et à Guatemala principalement.

La France expédie des vins, des eaux-de-vie, des objets de modes, de soieries, un peu de quincaillerie, des draps légers, et des armes de luxe qu'elle tire de Liége, sous marque française.

L'Angleterre fournit des étoffes de laine, de coton, de soie, des draps, des faïences, de la gobeletterie, de la quincaillerie, de la sellerie, et du fer.

L'Allemagne, importe aussi des vins, quelques étoffes, de la gobeletterie, et du verre à vitre.

L'Espagne et la Havane fournissent des huiles, des vins, des fruits secs.

Les États-Unis fournissent des farines, de la viande salée, du fromage, et du verre à vitre provenant d'Europe et probablement de Belgique, à en juger par les marques.

Exportations.

Les exportations du Guatemala consistent en cochenille, indigo, salsepareille et autres plantes médicinales; vanille, cacao, tabac, bois d'ébénisterie et de teinture; quelques pierres précieuses.

On ne peut pas, dans cette nomenclature, qui se rapporte à des marchandises d'une certaine importance comme valeur, comprendre une foule d'objets expédiés en petites quantités, telles que les produits d'histoire naturelle, les oiseaux, les plantes, les peaux d'animaux, les ouvrages en fils d'aloès ; on n'y comprend pas non plus le café, le sucre, le riz, quoique ces produits sortent quelquefois du pays et qu'il soit possible de les cultiver plus en grand, de manière à en faire l'objet d'un commerce sérieux.

Voies suivies par le commerce.

Il est facile de voir que la plus grande partie du commerce se fait par les Anglais.

Belise est l'entrepôt général, où arrivent les produits d'Europe, où l'on envoie ceux du Guatemala.

Les Anglais de Belise ont deux moyens d'introduire leurs marchandises dans le pays :

Par la voie directe et légale, en les transportant à Ysabal, d'où on les expédie à l'intérieur, après payement des droits de douane : pour ces transports, on emploie de petites goëlettes, qui font le trajet entre Belise et Ysabal en quatre jours, et qui portent environ 30 tonneaux de marchandises ; les déclarations en douane n'accusent généralement que la moitié de la valeur des importations.

Le second moyen consiste dans la fraude par filtration, et cette fraude, très-considérable, se fait en grande partie par les consommateurs eux-mêmes. Presque toute la population de la Vera-Paz et des départements voisins vient s'approvisionner à Belise, sans égard aux difficultés du voyage. Les Indiens ne comptent jamais la distance et le temps qu'ils mettent à la parcourir : quand ils savent qu'à Belise ou sur tout autre point du pays très-éloigné de chez eux, il se trouve des objets à leur usage, d'un prix d'achat moindre qu'aux magasins ou dépôts de leur voisinage, ils partent, traversent quelquefois plus de 100 lieues de pays montueux, par des chemins affreux, et font leurs approvisionnements, qu'ils apportent dans des espèces de hottes suspendues à la tête et appuyées sur le dos.

Ces habitudes, établies depuis longtemps, augmentent considérablement le débit des marchandises anglaises à Belise, et comme ce n'est pas seulement dans les départements du Guatemala que cette filtration a lieu, mais aussi dans le Yucatan, la province de Chiapa et autres parties du Mexique, l'on pense généralement que le commerce de fraude de Belise égale au moins le commerce licite.

Les importations des pays européens autres que l'Angleterre, et celles des États-Unis, ont lieu aussi par Ysabal et quelquefois par la mer du Sud.

Le port d'Ysabal n'est qu'une rade sur le lac de ce nom. Les petites goë-

lettes, qui seules peuvent franchir la barre de l'entrée du *Rio-Dulce,* mouillent à 1,000 mètres de la côte, en face d'Ysabal; les chargements et déchargements se font au moyen de pirogues. Cette rade est très-sûre; les vents les plus forts n'obligent jamais les navires à quitter leur ancrage. Le port d'Ysabal est le seul en communication avec l'océan Atlantique.

Sur la côte du sud, nom que l'on donne au rivage de l'océan Pacifique, il y a deux ports à l'usage de l'État de Guatemala :

Istapa, à 30 lieues de la capitale, rade foraine, dangereuse pendant une grande partie de l'année : les navires sont obligés de mouiller au large, ayant entre la terre et eux un ressac assez fort, occasionné par la barre de la rivière Michatoya; le service se fait aussi par des pirogues;

Acajutla, près Sonsonate, à 50 lieues de Guatemala, rade moins dangereuse que celle d'Istapa, mais où les navires ne seraient pas en sûreté dans un coup de vent.

Enfin une partie des transports de marchandises a lieu par les routes de terre, pour communiquer avec le Mexique.

Dans certains cas particuliers, des marchandises sont arrivées à Guatemala par la rivière Saint-Jean, qui, du lac de Nicaragua, descend à la mer des Antilles. Il y a aujourd'hui des services de paquebots à vapeur établis entre Carthagène et diverses possessions anglaises : ces paquebots touchent au fort Saint-Jean, à l'embouchure de la rivière; mais on comprend que ce n'est là qu'une communication accidentelle.

Les navires de la mer du Sud viennent aussi au port de l'Union, État de San-Salvador, et, de ce port, il se fait quelquefois des transports par terre. Cette communication, également accidentelle, sert, dans ces cas, aux relations avec le Pérou et le Chili.

Les prix des transports à l'intérieur et du cabotage entre Belise et Ysabal sont très-variables : ces prix se calculent par charges de mules, et ce mode, convenable pour les transports par terre, n'est plus aussi rationnel pour le frêt de navires où la mesure est le tonneau de mer; il en résulte un vaste champ pour l'arbitraire.

Pour fixer les idées sur l'importance des frais, examinons les moyens usités, et appliquons-y un exemple :

De Guatemala à Ysabal, les transports se font à dos d'Indiens ou à dos de mules : les Indiens portent en maximum six arrobes ou 150 livres; les mules, le double; cependant le maximum n'est jamais atteint.

Suivant la saison, la charge de mule, pour la cochenille, se paye environ dix réaux (une piastre valant huit réaux) par arrobe, prix moyen sur une année, ce qui fait 14 piastres la charge. Ce prix est quelquefois doublé, et, dans d'autres moments, il peut être réduit à moins de la moitié.

Quelquefois on loue un certain nombre de mules, à raison de 10 à 16 piastres, pour faire le voyage; on compte ensuite à part les frais de nourriture

des arrieros et des mules, et l'on charge le maximum de 12 arrobes par mules. Mais, pour pouvoir agir de cette manière, il faut une saison où il y ait peu de mouvement de marchandises.

Pour rendre ce calcul plus sensible par comparaison, nous dirons que le transport de Guatemala à Ysabal coûte moyennement 50 centimes par kilogramme, ce qui fait 500 francs par tonneau de mille kilogrammes, ou enfin 7 francs par tonneau et par lieue; dépense énorme, et dont nos frais de transport les plus élevés n'approchent pas.

Ce prix de transport, comparé à la valeur de la cochenille, d'après ce qu'on la paye sur les lieux, est de plus de 12 p. 100.

Pour aller de Guatemala à la côte du sud, les transports sont beaucoup plus prompts; la route n'est que moitié de la longueur de celle d'Ysabal, mais elle n'exige pas le quart du temps, à cause de la facilité des chemins : aussi le prix n'est-il que du cinquième.

On ne fait les transports à dos d'Indiens que pour les marchandises qui peuvent facilement se diviser et qui demandent certains soins et ménagements qu'on ne peut pas garantir avec les mules. Le prix de ces transports est d'environ 30 p. 100 moins élevé. On prend aussi de préférence les Indiens, quand il faut expédier des objets d'un certain encombrement et qu'on ne pourrait pas mettre sur des mules, tels que des meubles; dans ce cas, si les pièces sont un peu grandes et lourdes, il faut que plusieurs hommes s'en chargent et se relayent : le prix alors est beaucoup augmenté, d'abord à cause du nombre de porteurs, qui n'est plus en rapport avec le poids, et payé en raison du temps. Les Indiens, avec de petites charges du poids de 5 à 6 arrobes, ou 125 à 150 livres, mettront de 10 à 12 jours pour faire le trajet : avec une charge encombrante, ils emploieront de 12 à 20 jours.

Dans les autres directions de transport intérieur, soit pour aller vers San-Salvador, soit pour aller au Mexique ou dans les départements voisins de Guatemala, les prix sont encore très-variables : quand la distance n'est que d'une journée ou moins d'une journée, on paye proportionnellement moins que quand la route est longue, parce que les mules qui reviennent d'un grand voyage doivent rester un certain temps à la prairie avant de pouvoir être employées de nouveau. Cependant on fera remarquer que les prix, sur la route d'Ysabal, sont, à peu de chose près, le maximum des différents prix de transport.

Le frêt d'Ysabal à Belise est très-élevé aussi; il est d'environ 12 à 16 réaux par charge de mule; du reste, il est difficile d'énoncer une règle à cet égard, car il y a des charges d'encombrement et d'autres d'un poids élevé sous un petit volume : de sorte que c'est plutôt l'arbitraire qui règle ce frêt.

Belise étant le lieu actuel de dépôt de toutes les marchandises, nous n'avons à examiner la nature des dépenses que le transport exige que jusqu'à ce point. Dans l'hypothèse de l'établissement d'un port sur la côte de l'État de Guatemala, où les navires de commerce pourraient librement aborder, cette situa-

tion anomale cesse, et le frêt du transbordement, entre Belise et Ysabal, se trouve naturellement supprimé.

Le commerce de l'Amérique centrale est donc aujourd'hui hérissé d'entraves et soumis à des charges très-fortes : par la mer du Sud, les arrivages ne sont à peu près sûrs que pendant une faible partie de l'année; par la mer des Antilles, ou la côte du nord, il faut que tout passe entre les mains de négociants intermédiaires, pour rompre charge. Or, d'après la position de Belise, cette partie du commerce est une espèce de monopole qui paralyse non-seulement les indigènes, mais qui rend nuls les efforts de la concurrence des autres nations. Aussi la consommation est-elle bornée, ainsi qu'on peut le voir, par les calculs ci-après, établissant le montant du commerce du pays.

La valeur des exportations s'établit de la manière suivante :

Cochenille, 6,000 surons ou 900,000 livres, à six francs, valeur acquise sur le marché européen; francs	5,400,000
Indigo, sortant par Ysabal, 3,500 surons ou 525,000 livres, à 6 francs :	3,150,000
Indigo, sortant par la côte du sud ou les frontières de terre, 3,000 surons, ou 450,000 livres :	2,700,000
Salsepareille, vanille, et autres objets désignés ci-dessus, expédiés tant en Europe qu'au Mexique et autres parties de l'Amérique :	800,000
Total des exportations :	12,050,000
La valeur des importations, calculée d'après les déclarations en douane, est d'environ :	14,500,000
Celle des marchandises fraudées et pénétrant par diverses directions, à partir de Belise, est de :	3,000,000
Total des importations :	17,500,000
Récapitulation. Exportations :	12,050,000
Récapitulation. Importations :	17,500,000
Total du commerce : fr.	29,550,000

APERÇU

SUR

LE GUATEMALA.

DE LA COLONISATION DU GUATEMALA.

De la négociation relative à Santo-Thomas.

Lorsque la Compagnie de colonisation s'organisa à Bruxelles, en 1841, elle avait particulièrement en vue de former des établissements agricoles dans l'intérieur de la Vera-Paz, l'une des provinces les plus vastes du pays, la moins peuplée en même temps, et dans laquelle on trouve le plus de terrains vierges.

Le contrat passé avec la compagnie anglaise dite des Côtes orientales de l'Amérique du Centre, concessionnaire de la Vera-Paz, lui donnait le droit de choisir, par lots de 25,000 acres à la fois (10,166 hectares), jusqu'à concurrence d'un million d'acres de terre (406,640 hectares).

Bien que la province de Vera-Paz confinât jadis à la mer par deux portions de côtes assez étendues, l'une au nord de l'embouchure du *Rio-Dulce*, l'autre au midi, en contournant le golfe de Honduras et la pointe Manabique, jusqu'au *Rio-Montagua*, on doit cependant reconnaître qu'aujourd'hui cette province n'a plus de côtes : des circonstances particulières ayant, depuis quelques années, modifié l'état de choses primitif, elles devaient influer sur la nature des projets de la Compagnie belge.

D'abord, la société qui a fondé Belise, autorisée, antérieurement à l'existence de la *Compagnie des côtes orientales*, à couper, dans certaines limites, des bois de mahoni et de teinture, en vertu d'un contrat avec le gouvernement espagnol, se trouve en possession de fait de la première section de ces côtes. D'un autre côté, la seconde section fait partie du district de Santo-Thomas, lequel a été séparé du département de la Vera-Paz depuis assez longtemps, et devait faire l'objet d'une concession spéciale, dont la compagnie anglaise des côtes orientales poursuivait la demande auprès du gouvernement de Guatemala.

D'après cela, les compagnies belge et anglaise, n'ayant pas de moyen d'avoir un port de mer, devaient forcément renfermer leurs premiers établissements dans des bornes assez circonscrites: elles ne pouvaient songer à leur donner une destination commerciale que dans une hypothèse très-peu réalisable, c'est-

à-dire le partage de la concession de Santo-Thomas entre les deux compagnies.

Certes, la colonisation, dans ces conditions, offrait encore de beaux avantages aux colons et à la Compagnie : mais les résultats commerciaux qu'on a droit d'espérer de semblables établissements, formés même sous pavillon étranger, deviennent, sinon problématiques, au moins dépendants de chances entièrement rejetées dans un avenir douteux.

C'est donc avec l'intention d'améliorer cette position commune que la commission de la Compagnie est partie pour la Vera-Paz. Elle devait en faire l'exploration, non-seulement pour reconnaître la nature du sol, son état de salubrité, choisir l'emplacement le plus favorable à l'assiette des établissements; mais aussi pour en apprécier sur les lieux les conditions de succès, sous le double point de vue de l'exploitation agricole et de la combinaison de cette exploitation avec des relations commerciales à résulter d'arrangements ultérieurs, soit avec la compagnie anglaise, en aidant celle-ci dans ses démarches, soit avec le gouvernement de Guatemala.

Parmi les arrangements éventuels, on devait, comme nous l'avons dit, placer en première ligne la possibilité de partager avec la compagnie anglaise les avantages de la concession du district de *Santo-Thomas*, pour laquelle celle-ci était en demande. Or, quelque secondaire que dût être notre position, il était permis de fonder sur cet espoir le développement à donner aux projets de colonisation, parce que la situation de Santo-Thomas, comme port, mettra toujours tout établissement immédiatement en contact avec l'extérieur, sans obligation de transbordement.

C'est sous ce point de vue que nous avions naguère considéré les chances de l'entreprise. A l'arrivée de la commission d'exploration en Amérique, la situation a paru changée. Nous avons trouvé la compagnie anglaise, vis-à-vis du gouvernement de Guatemala, dans une position qui ne laissait aucun espoir de lui voir obtenir le district de Santo-Thomas; nous avons trouvé aussi la colonie d'Abbottsville si peu avancée et le terme fixé par l'acte de concession de la Vera-Paz, pour lui donner un développement déterminé, si rapproché, qu'il devait paraître physiquement impossible, pour elle, de remplir en temps utile les conditions prescrites.

Ces complications engagèrent le chef de la commission d'exploration à se rendre immédiatement à Guatemala, où déjà l'agent de la compagnie anglaise l'avait précédé. Là, des embarras nouveaux nous sont apparus : non-seulement le gouvernement avait refusé la concession demandée, mais il avait pris la résolution de ne plus accorder le territoire à personne, à titre gratuit. D'un autre côté, plusieurs notables du pays avaient adressé au gouvernement des propositions tendant à morceler le district de Santo-Thomas, pour en faire plusieurs concessions particulières.

Ces circonstances, toutes imprévues, nous décidèrent à prendre un parti

immédiat en dehors des instructions données à la commission et commandé par l'imminence des événements. Il fallait sauver la concession de Santo-Thomas avant tout : le seul moyen d'atteindre ce but, c'était de la demander directement au gouvernement, en se conformant aux nouvelles idées qu'il avait adoptées. De cette manière, la commission d'exploration, sans nuire à la Compagnie anglaise, plaçait au contraire la Compagnie belge en position de prendre, avec la première, les arrangements qu'elle croirait utiles aux intérêts de toutes deux pour porter remède aux événements, soit pour l'exploitation en commun, soit par des échanges dans les convenances de chacun, avec des parties de la Vera-Paz. En conséquence, le chef de la commission, bien que cela ne fût pas directement dans ses pouvoirs, demanda la concession de Santo-Thomas à prix d'argent, et l'obtint par acte du gouvernement.

On jugera la situation nouvelle qui est faite à la Compagnie par les détails dans lesquels nous allons entrer sur l'étendue et les dispositions particulières du terrain que nous avons acquis; sur sa fertilité, sa salubrité et l'état actuel de ses communications. Nous dirons les mesures à prendre pour approprier le terrain à sa destination.

Cependant, nous devons d'abord faire connaître l'état politique actuel de la république de Guatemala, cet exposé étant nécessaire pour faire juger la portée de quelques conditions du traité conclu avec le gouvernement.

ÉTAT ACTUEL DE GUATEMALA.

La république des États-Unis de l'Amérique centrale, constituée par acte du 29 mars 1823, a été, de commun accord entre les États qui la composaient, dissoute le 17 avril 1839; elle a eu une durée d'existence de seize années.

Il n'y a donc plus de gouvernement central, et les cinq États de l'Union forment aujourd'hui autant de républiques indépendantes.

Nous n'avons pas à nous occuper des motifs qui ont décidé tout ou partie de ces États à opérer cette dissolution, ni à juger l'influence que cela a pu exercer sur les relations extérieures : nous nous bornerons à examiner la situation actuelle de l'État de Guatemala.

Pendant toute la période écoulée depuis la déclaration d'indépendance jusqu'à la dissolution de la fédération, l'État de Guatemala a joué le principal rôle politique : c'était à la fois le plus étendu, le plus populeux, et le plus important sous le rapport des relations commerciales. La ville de Guatemala a toujours été la capitale de l'Amérique centrale, depuis la conquête ; elle devint ensuite le chef-lieu du district fédéral pendant l'union.

La république de Guatemala est bornée au midi par les États de Honduras et de San-Salvador, au nord par le Mexique ; elle est baignée d'un côté par la mer des Antilles, dépendant de l'océan Atlantique, de l'autre par l'océan Pacifique.

Nous avons dit précédemment que, d'après un recensement fait sous le gouvernement espagnol, la population de l'Amérique centrale tout entière s'élevait à 805,339 habitants.

Nous avons dit par quels motifs nous considérions cette population comme n'ayant pas dû s'accroître dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis lors, et, faisant l'énumération des données de ce recensement applicables aux provinces qui composent aujourd'hui la république de Guatemala, nous trouvons que sa population doit être d'environ 436,849 habitants (1).

Il en résulte que cette république est à elle seule plus peuplée que les quatre autres.

Gouvernement.

Le gouvernement se compose d'un président, chef de l'État, et de deux ministres: l'un pour les affaires étrangères et l'intérieur, l'autre pour la guerre et les finances. Le président actuel est le sieur don Mariano Rivera Paz; les ministres sont: le marquis d'Aycinena, pour les affaires étrangères et l'intérieur; don Juan Mateo, pour la guerre et les finances.

Une assemblée législative constituante, élue par le suffrage universel, est chargée de faire une constitution; mais jusqu'à présent ce travail s'élabore avec lenteur. L'assemblée, en attendant, gouverne plus ou moins, et, dans toutes les affaires de quelque importance, le président la consulte et en provoque une décision.

L'administration des provinces est restée à peu près la même que sous la domination espagnole; le pouvoir judiciaire est dans les mêmes mains que le pouvoir administratif, et dans ses degrés inférieurs, il se confond avec l'autorité municipale.

Les finances publiques se composent des droits de douanes, de quelques droits sur les fabrications, et de centimes additionnels perçus sur le mouvement des marchandises et des produits à l'intérieur.

L'armée n'est pas permanente, au moins quant à son organisation. Elle se compose habituellement de 1,000 à 1200 hommes, dont la plus grande partie est en garnison à Guatemala; le reste est réparti entre quelques points principaux, par faibles détachements: à *Guatemala-Antigua,* à Quezaltenango, à Ysabal, et au fort Saint-Philippe, près l'entrée du lac d'Ysabal, pour y garder le dépôt des condamnés.

Cette armée se compose d'infanterie, formée en bataillons, d'un faible corps de cavalerie, et de canonniers sédentaires, l'État n'ayant pas de matériel d'artillerie de campagne.

---

(1) M. de Puydt, en écrivant son rapport, n'avait pas encore eu connaissance du recensement officiel fait en 1825 dans l'État de Guatemala, et d'après lequel la population s'y élevait à 512,120 habitants.

A la tête de l'armée, se trouve le général Carrera, homme d'action, parvenu à la suprême puissance militaire par son courage, et qui exerce dans le pays une influence due à la part qu'il a prise à la dissolution de la fédération (1).

Le gouvernement n'a que peu d'action à l'intérieur. Dans tous les États européens, cela serait considéré comme faiblesse : dans la république de Guatemala, rien n'est plus naturel. L'action du gouvernement est inutile en beaucoup de cas où elle est utile chez nous : l'absence de contributions, de conscription militaire, de juridiction centrale pour la justice, l'indépendance totale du clergé, les priviléges de la commune, tout rend cette action superflue.

---

(1) Pendant l'impression du présent mémoire, nous avons eu connaissance d'un extrait de journaux allemands, par lequel le général Carrera est représenté comme hostile à la Compagnie belge. Nous ne pouvons mieux démentir la fausseté de ces assertions, qu'en rendant un compte exact des démarches de la Commission belge à Guatemala.

Le colonel de Puydt est arrivé à Guatemala le 26 février 1842.

Le 28, il a été présenter au président de la république la lettre d'introduction dont il était chargé de la part du gouvernement belge.

Le 3 mars, il a envoyé au même président une note contenant la demande de concession du district de Santo-Thomas.

Le 10 du même mois, le président fait savoir au colonel que la demande dont il s'agit est soumise à l'assemblée législative.

Le 13, l'assemblée législative autorise le président à nommer une commission pour régler, avec le colonel, les conditions de la concession.

Le colonel fait visite au général Carrera et débat provisoirement avec lui les conditions principales du contrat projeté, sur lesquelles ils se mettent parfaitement d'accord.

Le colonel fait don au général Carrera d'une épée, avec le nom du général gravé sur la poignée ; celui-ci l'accepte avec gratitude.

Du 20 mars au 16 avril, la Commission nommée par le gouvernement discute le contrat avec le colonel ; le 16 avril, le contrat est signé et envoyé au président.

Le 20 avril, le contrat est définitivement soumis à l'assemblée constituante pour ratification.

Le général Carrera écrit à la Commission pour donner son approbation particulière à la concession proposée.

Le 21, l'assemblée nomme une Commission chargée de faire rapport sur l'acte dont elle est saisie. Le rapport est fait dans la séance du 24.

Le 25, les discussions devaient commencer à la chambre, mais l'assemblée n'ayant pas été en nombre ce jour-là, ni le lendemain, le général Carrera, ensuite d'une conférence avec le colonel, fait inviter les membres manquants à se trouver aux séances.

La discussion s'ouvre le 28 et continue sans interruption jusqu'au 4 mai, jour où l'assemblée vote sur l'ensemble des articles et ratifie le contrat.

Le 29, le colonel, invité à un banquet donné par le général Carrera, avait reçu à l'avance les félicitations du général sur le succès de sa négociation, et les témoignages de tout l'intérêt qu'il y prenait.

Enfin, dans les différentes circonstances où le général et le colonel se sont entretenus de cette affaire, ils ont constamment été d'accord sur les mesures d'exécution à prendre, pour faire la colonisation du district de Santo-Thomas, dans l'intérêt commun de la Belgique et de l'État de Guatemala.

La loi fondamentale n'étant pas faite, et les règles du gouvernement n'étant pas arrêtées, le pouvoir passe souvent d'une main dans une autre par des influences en dehors des formes habituelles de la loi de tout autre pays ; chacun de ces changements serait considéré, au point de vue de l'Europe, comme une révolution. A Guatemala, cela cause et doit causer peu de sensation, et déjà à une certaine distance de la capitale, on s'en aperçoit à peine ; le remplacement du chef de l'État fait éprouver au pays moins de secousses qu'un changement de ministère en France ou en Belgique.

Aussi longtemps que cet état de choses durera, et jusqu'à ce que la constitution ait fixé définitivement la forme du gouvernement et les conditions de l'exercice du pouvoir, ces petites révolutions se feront de temps à autre, mais sous une influence qui les dirige toujours vers le même but, l'influence du général Carrera, dont on ne peut méconnaître l'utilité, vu la position particulière où est le pays.

Dans la république romaine, lorsque la patrie était en danger, on créait un dictateur et l'on suspendait l'action des lois ordinaires. A Guatemala, la dictature est à côté du gouvernement, en attendant la loi fondamentale. La puissance de Carrera, exercée par lui avec l'instinct d'un patriotisme sincère, est un contre-poids au déréglement des ambitions personnelles, ambitions qui seraient évidemment fatales à un pays où il n'existe pas encore de pondération entre les pouvoirs.

Enfin, la république du Guatemala n'est pas, comme on l'a prétendu quelquefois, dans un état d'anarchie, mais elle est dans l'enfantement de l'ordre : elle y procède avec un calme que l'on n'aurait pas attendu d'une population composée d'éléments si divers, et sous un ciel où les passions sont si vives.

Ce gouvernement, qui a peu de relations au dehors, sent le besoin d'en créer. Il voudrait aller au-devant de la civilisation européenne, l'appeler à son secours pour augmenter la population du pays, y accroître et activer le travail. Déjà en 1824, par un décret du 22 janvier, il avait offert de grands avantages aux étrangers qui viendraient habiter le territoire de la république, soit par des concessions de terrains, soit par des exemptions temporaires de différentes charges. Plusieurs individus isolés ont répondu à cet appel et sont venus former des établissements. Aujourd'hui, le même gouvernement, toujours guidé par les mêmes pensées, accorde aux colons européens des avantages plus grands encore : il les associe immédiatement à la grande famille, en leur donnant des droits civils et politiques ; il exige par là de ceux qui viennent apporter au pays leur industrie et leur esprit de travail, qu'ils y utilisent aussi, dans l'intérêt de tous, l'expérience des affaires publiques, acquise sur un plus grand théâtre.

C'est par l'effet de cette tendance à accueillir toutes les propositions dont le but est de développer les éléments de prospérité du pays, que le gouvernement de Guatemala a consenti à accorder à une compagnie belge la conces-

sion du territoire de Santo-Thomas, refusée précédemment à la Compagnie anglaise.

Avant de faire cette concession, le gouvernement avait pris connaissance des projets de colonisation de la Compagnie, ainsi que de l'exposé des moyens qu'elle se propose de mettre en œuvre : il résulte donc de cet acte une communauté de vues qui implique une solidarité par laquelle le gouvernement s'associe pour ainsi dire à nos projets. Or, comme nul ne peut, mieux que les hommes chargés de l'administration de la république, connaître ses ressources matérielles, ni apprécier plus judicieusement les conditions nécessaires pour les faire valoir, nous devons trouver dans leur franche coopération, dans leur empressement à nous favoriser, la garantie la plus certaine de l'utilité générale de la colonisation, ou, en d'autres termes, la garantie de son succès.

DISTRICT DE SANTO-THOMAS.

Position du district.

Le territoire que la Compagnie a obtenu du gouvernement de Guatemala confine à la mer des Antilles, depuis le *Rio Dulce* jusqu'à l'embouchure de la Montagua. Le développement des côtes est d'environ 20 lieues ; mais en ne comptant pas la petite presqu'île basse, formant la pointe Manabique ou cap des Trois-Pointes, ce développement n'est que de 12 lieues.

Dans cette étendue sont compris le fond du golfe de Honduras et la baie ou port de Santo-Thomas.

A l'intérieur, ce territoire est limité : au nord, par le *Rio Dulce* ou *Angustura,* le *lac d'Ysabal,* et une partie du cours du Polochic jusqu'à la rencontre du *Rio Cajabon,* environ 30 lieues à partir de la mer; au midi, par le *Rio Montagua,* jusqu'à Gualan ; longueur, 46 lieues. Les deux points extrêmes de ces lignes sont joints par une droite traversant la chaîne du Mico.

La surface totale du terrain inscrit dans ces limites est d'environ 200 lieues carrées.

La position de l'entrée du Rio Dulce est à 15° 50' latitude nord, 88° 45' longitude ouest de Greenwich.

État du terrain ; ses produits de tous genres.

Ce district est sans contredit un des plus beaux et des plus fertiles de l'État de Guatemala : il est aujourd'hui entièrement couvert de bois de la plus grande croissance; sur tous les points, la nature fécondante du terrain se montre dans la multitude de ses productions végétales et dans leur variété infinie.

A l'exception du nopal, dont nous n'avons trouvé de traces qu'au delà de Zacapa, ce district produit tous les genres de légumes, fruits, arbrisseaux, etc., que nous avons désignés comme propres à l'Amérique centrale.

Dans la chaîne de montagnes du Mico, qui se prolonge entre le lac d'Ysabal et la Montagua, jusqu'à la longitude de Santo-Thomas, où elle vient s'effacer par un abaissement presque insensible, on trouve à chaque pas des indices de minerais de fer : la situation de ces gîtes serait d'autant plus favorable pour l'exploitation qu'ils se trouveraient entre deux lignes de communications navigables. Un peu plus à l'intérieur, et vers la limite qui se dirige de Gualan au *Rio Cajabon,* un contrefort de la chaîne porte le nom de *Sierra de Las Minas*, il renferme, au dire des habitants, plusieurs espèces de mines : c'est un fait que nous n'avons pu vérifier.

Toutes les observations que nous avons présentées précédemment, relativement au climat et à la division des saisons de la côte du nord, s'appliquent au district de Santo-Thomas.

Population.

La population de toute cette étendue de pays ne s'élève pas à 1500 individus.

Sur la côte du golfe de Honduras, au midi de *Rio Dulce,* il y a cinq hameaux renfermant 150 habitants, presque tous Caraïbes.

A Ysabal, la population est en ce moment de 300 âmes : ce nombre ne reste pas fixe, parce qu'il y a dans cette population une partie flottante, ce qui est dû au mouvement des affaires, Ysabal étant le port de *deposito* (entrepôt) de la république.

Le *Mico* est un village situé sur le versant méridional de la montagne de ce nom, où se trouvent à peu près 50 habitants.

Le *Poso,* autre village dans la même direction, c'est-à-dire sur la route d'Ysabal à Guatemala, mais plus rapproché de la Montagua, compte 200 habitants, y compris ceux des *Ranchos,* de *Quiriga* et *Santa-Catarina.*

Dans l'intérieur du district se trouve en outre une tribu d'Indiens qui ne compte guère plus de 800 individus, partagés en plusieurs villages.

Enfin, l'on peut ajouter à ces nombres les habitants de Lewingston, bien que ce village n'appartienne pas au même district, mais il en est très-rapproché; sa population est de 220 individus.

Salubrité du district de Santo-Thomas.

Ce que nous avons dit précédemment du climat de l'Amérique centrale étant applicable au pays en général, nous avons réservé quelques renseignements statistiques pour le moment où nous nous occuperons de Santo-Thomas.

Ces renseignements aideront à juger la salubrité du district, où nous n'avons pas séjourné assez longtemps pour fournir d'autres moyens d'asseoir l'opinion.

Dans les deux hameaux les plus rapprochés de la baie de Santo-Thomas, il y a 39 habitants caraïbes, parmi lesquels une famille de ladinos. Depuis quatre années qu'ils y sont, il n'y est mort que trois enfants en bas âge, dont l'un, estropié quelques jours après sa naissance, a langui pendant une année.

Dans les trois hameaux suivants, jusqu'à l'embouchure du Rio Dulce, nous n'avons pu constater aucun fait propre à établir un calcul statistique.

A Lewingston, situé au nord de *Rio Dulce*, la population, comme nous l'avons dit, est de 220 individus, divisée en 35 familles : dans ce nombre se trouvent trois familles habitant des cases le long de la rivière et en dehors du groupe principal, établi sur la pointe de l'embouchure.

D'après le relevé donné par l'alcade, la mortalité, depuis 1836 jusqu'en janvier 1842, est de 31 individus, en comptant deux hommes qui ont été noyés par le naufrage d'une pirogue entre Lewingston et Belise.

A Ysabal, l'état civil est régulièrement tenu et constate rigoureusement toutes les mutations; le nombre des décès s'élève, année moyenne calculée sur les cinq années de 1836 à 1840, à 7 personnes de tout âge et de tout sexe. On ne comprend pas, dans ce nombre, deux habitants de l'intérieur, qui y sont morts de maladies contractées pendant leur voyage, ni les Indiens étrangers à la population qui meurent accidentellement pendant leur séjour dans le village, lorsqu'ils y viennent prendre ou apporter des charges de marchandises.

Le Poso, hameau nouvellement construit, n'a pas d'administration en propre; il dépend du village de Mico, moins considérable en population, mais beaucoup plus anciennement établi. Nous n'avons pu y obtenir des renseignements officiels. Plusieurs habitants nous ont assuré que, depuis 3 années, il n'y était mort qu'environ 6 ou 7 enfants en bas âge; un majordome, ou agent d'une hacienda voisine, nous a confirmé cette assertion, en déclarant toutefois que, depuis son arrivée dans le hameau, c'est-à-dire depuis 1840, deux personnes étrangères à la localité y avaient succombé : l'une à la suite d'une chute dans le passage du Mico, et l'autre par l'effet d'une maladie qui a duré près de trois mois. A ces faits concernant le Poso, il faut ajouter que la population est en progrès sensibles depuis l'établissement du village.

Nous n'avons rien pu apprendre de la situation statistique des villages indiens existant dans la montagne, sinon qu'il s'en établit de temps en temps dans des localités où il n'y en avait pas : cela tient-il à l'accroissement de cette population? Cela tient-il aux habitudes nomades de ces peuples? C'est ce que nous ne pouvons savoir, faute d'avoir parcouru cette partie de la contrée.

D'après ces données, on peut apprécier l'état de la mortalité dans la presque totalité de la population du district de Santo-Thomas.

Sur les habitations de la côte du golfe de Honduras elle est annuellement de 1 sur 52

A Lewingston,	1 » 42 63
A Ysabal,	1 » 37 50
Au Poso,	1 » 44 44

La moyenne générale est 1 sur 41 22.

Le calcul serait beaucoup plus favorable sur l'ensemble de ces populations, sans la cote de mortalité d'Ysabal, que nous croyons plus élevée qu'elle ne doit être; ce qui serait attribuable aux variations fréquentes du chiffre total des habitants de ce village.

Si donc l'on borne le calcul aux données relatives aux populations du golfe de Honduras, plus directement applicables au territoire du port de Santo-Thomas, on n'aura qu'à opérer sur les deux premiers chiffres; ce qui donne une moyenne générale de 1 sur 43 82.

Quoique ces résultats soient moins absolus que si nous avions pu suivre le mouvement de la population du pays, en tenant compte des naissances et des chances d'accroissements annuels, cependant ils peuvent fixer les idées sur un point principal, la mortalité. Pour rendre l'observation plus sensible, nous les comparerons aux moyennes de même nature en Belgique, en prenant pour données les chiffres de population et de décès fournis par M. Quetelet.

On obtient en effet les rapports suivants :

En 1815, pour tout le royaume,		1 sur 39 37
1825	»	1 » 43 71
1838	»	1 » 39 27

Ces rapports peuvent n'être pas rigoureusement exacts en ce qui concerne les années 1815 et 1825, parce qu'il a fallu rechercher les nombres applicables aux provinces de l'ancien royaume des Pays-Bas qui composent aujourd'hui la Belgique, provinces dont plusieurs ont été morcelées; mais on pense que l'approximation est suffisante pour la comparaison qu'on a en vue.

PORT DE SANTO-THOMAS.

Historique de ce port.

Au XVI[e] siècle, le débarquement des marchandises d'Espagne à destination de l'Amérique du Centre a eu lieu pendant longtemps (à peu près 80 ans) dans le port de *Caballos*, côte de Honduras; on appelait *flottille des Honduras* les navires employés à ces transports. Mais, au commencement du dix-septième siècle, le port de *Caballos* n'étant pas fortifié, et les pirates hollandais infestant ces parages, on jugea nécessaire de chercher un autre lieu de débarquement, mieux garanti et facile à fortifier.

A cet effet, le président, don *Alonzo de Castilla,* chargea le pilote *Francisco Navarro* de cette recherche, et ce fut le 7 mars 1604, jour consacré à saint Thomas d'Aquin, qu'il fit la découverte de la baie, à laquelle on donna, à cause de cette circonstance et en considération du président de l'ayuntamiento, le nom de *Santo-Thomas de Castilla.* L'alcade ordinaire, don Estevan de Alvarado, fit les sondages de la baie, et constata les avantages qu'elle offrait pour le mouillage des navires espagnols. En 1607, on s'occupa avec beaucoup d'ardeur de la question de fortifier le port de Santo-Thomas : plusieurs juntes se réunirent à cet effet, mais rien ne fut résolu.

En attendant, un dépôt provisoire s'y était établi, exposé cependant aux déprédations des pirates. Dans cette même année 1607, un capitaine marchand, nommé *J. de Monasterios,* commandant deux navires, fut attaqué plusieurs fois par des corsaires hollandais, dans les parages de *Caballos* et de *Santo-Thomas:* il se décida, pour sa propre sécurité, à fortifier lui-même ce dernier point, et fit élever dans la baie une batterie de 7 pièces, avec l'artillerie de ses navires; mais comme le gouvernement ne décidait rien quant aux moyens définitifs de défense, et comme tous les capitaines de navires n'étaient pas en état de faire ce qu'avait fait *J. de Monasterios,* on fut encore obligé d'abandonner ce dépôt provisoire, et d'en établir un plus à l'intérieur.

C'est alors qu'on choisit le lieu appelé aujourd'hui *Bodegas Viejas*, situé un peu à l'est d'*Ysabal*, sur le lac de ce nom. En 1646, on établit le fort *San-Felipe* à l'entrée du lac, et depuis lors la route commerciale resta dans cette direction, après toutefois que le dépôt de *Bodegas Viejas* eût été transféré au lieu où est aujourd'hui *Ysabal.*

Cependant, en 1792, le gouvernement, considérant les grandes difficultés du passage du Mico et les dommages fréquents qu'éprouvait le commerce par les accidents qui survenaient dans ce passage, tourna de nouveau ses regards vers d'autres points de débarquement. On chargea, en conséquence, l'ingénieur don Antonio Porta de faire la reconnaissance du *Rio Montagua*, et de décider, dans le cas où cette rivière serait susceptible d'être améliorée, où il convenait mieux de fixer le lieu de dépôt, soit à *Omoa,* côte de Honduras, plus facile à fortifier que *Caballos*, soit à *Santo-Thomas.* Nous parlerons plus au long de ces opérations, quand nous décrirons le cours de la Montagua.

Le port, ou, pour parler plus exactement, la baie de Santo-Thomas, est située au fond du golfe de Honduras, à sa partie méridionale : vue du centre, elle a une forme presque circulaire, et ses rives paraissent avoir une courbe très-régulière ; mais quand on les côtoie de près, on reconnaît qu'elles offrent cinq à six enfoncements ou anses plus ou moins étendus.

La plus grande largeur est de 5,500 mètres, mesurée de l'est à l'ouest.

L'entrée, placée au nord, a une largeur de 2,000 mètres environ, et, comme le golfe de Honduras est beaucoup plus large, cette entrée présente deux pointes, qui n'ont pas plus de 4 à 500 mètres en développement.

Les sondes, prises sur l'axe de l'entrée, jusqu'à 600 mètres du rivage, donnent un minimum de 4 brasses $1/2$ et un maximum de 5 brasses $1/2$. A 400 mètres du rivage, la profondeur est de 3 $1/2$ brasses ; elle est de 3 brasses à 300 mètres, d'où elle diminue constamment pour arriver, par une pente insensible du fond, jusqu'à zéro. Le fond est de sable, avec un peu de vase aux embouchures des affluents.

Depuis l'entrée, en suivant la côte vers l'est, sur un tiers à peu près du développement de la baie, la côte est basse, sans être marécageuse, le fond du terrain étant un sable ferme, de la nature des îlots ou kays, dont est parsemé tout le littoral en remontant jusqu'à Belise. Ce terrain est entièrement couvert de bois.

A partir de cette distance, et sur les deux autres tiers, le terrain se relève et va se rattacher à un contrefort de la chaîne du Mico, puis s'abaisse de nouveau près de la pointe ouest de l'entrée de la baie, où cependant le rivage seul forme une plage sablonneuse, tandis qu'à peu de distance en arrière, on remonte, par une rampe très-prolongée, jusqu'aux montagnes qui terminent l'horizon de ce côté.

Le fond de cette baie présente un site très-favorable pour l'assiette d'une ville. Elle serait exposée au nord, dont les brises viennent journellement tempérer la chaleur de l'atmosphère, et garantie, à une certaine distance, au midi, par le prolongement de la chaîne du Mico, contre les vents du sud, dont l'influence est la plus incommode pendant la saison des pluies.

La baie offre un mouillage sûr ; elle est à l'abri de toute espèce de vents, et la surface de l'eau y est aussi tranquille, par tous les temps possibles, que celle d'un étang, même dans les bourrasques qui agitent parfois la mer des Antilles.

La distance du centre de la baie au cap des Trois-Pointes est de cinq lieues : elle est de trois lieues jusqu'à l'embouchure du Rio Dulce. En suivant ces deux directions dans le golfe de Honduras, les sondes donnent une profondeur qui n'est jamais moindre de 6 brasses. Le golfe de Honduras est également, dans cette partie, à l'abri des influences de la haute mer, et partout on y peut mouiller en sûreté.

Il y a peu de choses à faire pour rendre la baie de Santo-Thomas commode aux navires de commerce. Le point principal, c'est d'y construire des embarcadères, pour rendre l'abordage facile. Ces travaux sont d'une exécution d'autant plus simple, qu'il n'y a pas de marées, et que le fond, d'une immobilité constante, permet d'y asseoir, à peu de frais, des constructions en charpente dont les matériaux couvrent de toutes parts le rivage. Ces constructions, peuvent s'avancer jusqu'à la distance de 4 à 500 mètres, pour trouver un mouillage convenable.

Voici l'opinion émise par l'ingénieur *Porta*, en 1792, sur l'état de la baie de Santo-Thomas :

« La baie est garantie contre tous les vents : à son entrée, elle a 5 brasses, et 6 au milieu, jusque près du rivage. La distance par terre, de cette baie jusqu'au Rio Montagua, est de 3 lieues environ. »

DES COMMUNICATIONS EXISTANTES.

Montagua.— État actuel de cette rivière.

Cette rivière prend sa source non loin de *Quiché*, département de *Soloha*, à 30 lieues au nord de *Guatemala*, puis se dirige par le N.-E. jusqu'à la mer des Antilles, où elle débouche près la côte de Honduras. Son cours total, y compris les détours de son lit, est d'environ 100 à 110 lieues.

Cette rivière est aujourd'hui navigable pour de petites pirogues, depuis *Chico-Sapote* jusqu'à la mer (70 lieues), et pour de grandes pirogues, depuis Gualan jusqu'à la mer (46 lieues). Ces pirogues franchissent la barre de l'embouchure, et font le cabotage jusqu'à *Omoa*. De la barre à Gualan, on pourrait, dans l'état actuel, naviguer avec de plus grandes embarcations, mais sans prendre la mer.

Nous allons décrire l'état de la rivière dans les trois sections que nous venons de déterminer :

Depuis sa source jusqu'au *Rio Chico-Sapote*, la rivière a tout le caractère d'un torrent : elle coule au milieu des montagnes, et de chute en chute, pardessus les arêtes des rochers qui traversent son lit, ou les énormes pierres roulées qui en obstruent le fond, elle franchit une pente de plus de 1500 mètres de hauteur. Dans cette distance, la Montagua n'est pas navigable, et ses rives ne sont pas habitées; on voit seulement, de loin en loin, quelques ranchos ou cabanes d'Indiens, vers les embouchures des ruisseaux affluents.

Du *Rio Chico-Sapote* jusqu'à Gualan, il y a une distance de 25 lieues. La vallée a des détours nombreux, et, sur les deux rives, les montagnes, plus ou moins rapprochées, rendent les bords de la rivière presque toujours fort escarpés, sur les dix premières lieues, c'est-à-dire jusqu'au village de *Madalena*, situé à la rive gauche. De ce point à *Estensuela*, près l'embouchure du *Rio de Zacapa*, la rive gauche seule est montueuse, et la rive droite présente une plaine de 1,000 à 1200 mètres de largeur, presque de niveau, à 4 ou 5 mètres au-dessus de la ligne d'eau ; depuis l'embouchure du *Rio de Zacapa*, les montagnes se rapprochent de nouveau jusqu'à Gualan.

Dans cette distance, on compte 35 rapides, où la profondeur de l'eau, dans les sécheresses, n'est que de 20 à 30 centimètres, et dont la vitesse varie entre $2^m,10$, 2^m,1^m, 60 et 1^m,50 par seconde.

Hors ces rapides, le reste du courant a une vitesse qui varie entre 1^m et

$0^m,60$, avec des profondeurs de 35 à 40 centimètres en minimum dans les sécheresses.

La largeur du lit, d'abord de 35 mètres en moyenne, s'accroît ensuite successivement jusqu'à 60 mètres.

Les affluents sont assez nombreux, mais peu considérables : les principaux sont le *Rio San-Augustin* et le *Rio Zacapa.*

De Gualan à la mer, le cours de la rivière continue à être tortueux, mais les montagnes qui la bordent se séparent à quelques lieues à l'aval des *Encuentros ;* alors la rivière coule plus librement dans une vallée élargie, sous des rives boisées, d'une élévation de 5 à 8 mètres, jusqu'à 6 lieues environ de son embouchure, où elle se divise en plusieurs branches formant un delta, à travers des terres basses et inondables dans les hautes eaux.

Cette section présente encore environ 20 rapides, presque tous de *Gualan* aux *Encuentros;* leur profondeur, dans les basses eaux, varie de 25 à 35 centimètres, et leur vitesse de $1^m,40$ à $1^m,60$ par seconde.

La vitesse du restant du courant n'est plus que de $0^m,50$ à $0^m,60$, avec des profondeurs dont le minimum est de 1 mètre.

La largeur du lit s'accroît jusqu'à 110 mètres.

Les affluents sont plus nombreux et plus considérables que sur la partie supérieure : les principaux sont le *Rio de Gualan, los Limones,* la *Palmilla, Rio de los Lagartos, Rio de Bobos, Rio de los Animas, Rio Quirigua, Rio Nueve.*

Le *Rio de Bobos* tire son nom d'un poisson appelé bobo, et qui est très-abondant dans ce ruisseau : il est réputé le meilleur poisson du pays.

De l'amélioration de cette rivière.

Nous avons dit précédemment que l'ingénieur Porta avait été chargé, en 1792, de faire la reconnaissance de la Montagua, et de proposer des projets d'amélioration pour sa navigation.

Cette opération fut entreprise et exécutée par lui, du 4 mai au 15 juin de cette année. Il partit de l'embouchure, avec une grande pirogue et deux canots ou petites pirogues; arrivé à Gualan en 10 jours, il y séjourna pendant quelque temps, et de là se rendit à *Chico-Sapote,* avec les petites pirogues seulement, après avoir laissé la plus grande à Gualan.

Le travail de l'ingénieur *Porta* fut terminé dans cette même année 1792 ; il embrassait tout le cours de la Montagua jusqu'au *Rio Chico-Sapote,* et proposait l'établissement d'une navigation régulière, en deux sections, dont l'une, depuis la mer jusqu'à Gualan, aurait été exécutée immédiatement, et l'autre, plus en amont, devait être ajournée, jusqu'à ce que les effets de la première vinssent concourir à la rendre nécessaire, par l'accroissement du mouvement commercial.

L'espèce de bateaux à employer sur la rivière devait consister en barques plates, d'un tonnage utile de 100 surons ou 15,000 livres, c'est-à-dire 7 tonneaux et demi.

Les travaux devaient être exécutés par une compagnie, qui se serait chargée, en même temps, de l'exploitation de la navigation.

Comme il avait été reconnu que les barques plates [de l'espèce proposée pouvaient franchir la barre de la Montagua, sur laquelle il y a constamment 85 centimètres d'eau, le port d'Omoa était désigné comme étant le plus propre à recevoir les marchandises. De ce port à la rivière, il n'y a qu'une distance de 3 lieues à parcourir par la barque.

Le montant des frais de premier établissement, pour curer la rivière et en détruire les principaux obstacles, était évalué à la somme de 39,950 piastres, ou	francs 209,737
Les dépenses pour exploitation, administration, entretien annuel de la rivière, etc., s'élevaient à 157,200 piastres,	825,300
Total de l'exécution et de l'exploitation, etc.,	1,035,037

Pour couvrir ces dépenses, l'ingénieur fait le relevé des marchandises importées et exportées par la route du golfe; il suppose un droit à établir sur les transports de ces marchandises par la nouvelle voie, et trouve le résultat suivant :

Importations :	321,810 piastres.		
Exportations :	216,782		
Total :	538,592 piastres ou	francs	2,827,598
Les dépenses étant :			1,035,037
Il devait y avoir un bénéfice de			1,792,561

Ensuite du rapport de l'ingénieur, une compagnie s'organisa à Guatemala en 1796, au capital de 50,000 piastres; elle s'engageait à faire tous les travaux et à conduire toutes les marchandises de Gualan à la mer, moyennant une concession de péage de 12 ans.

La lenteur avec laquelle les affaires se traitaient sous le gouvernement espagnol ne permit pas de faire décider cette entreprise avant la guerre de la Péninsule, de sorte que le projet fut ajourné indéfiniment.

Depuis lors, l'attention a été fréquemment réveillée sur le parti qu'on pourrait tirer de la Montagua, mais la situation financière du pays n'a pas fourni, jusqu'à présent, le moyen de réaliser aucun projet.

Polochic. — Lac d'Ysabal, et Rio Dulce.

La ligne de navigation qui forme la limite nord du district de Santo-Thomas ne mérite pas moins notre attention que la Montagua elle-même.

Cette ligne se compose du Polochic, du lac d'Ysabal et du Rio Dulce, communiquant du lac au golfe de Honduras.

Le Polochic prend sa source dans une branche secondaire des Andes, non loin du plateau de Salama, traverse la partie méridionale de la Vera-Paz, et vient déboucher dans le lac d'Ysabal.

Le développement total du Polochic est de 35 à 40 lieues, y compris les détours de son lit.

A la partie supérieure de son cours, la rivière a deux branches, distantes de quelques lieues à leur origine, et qui se réunissent bientôt un peu au-dessous de San-Miguel.

Sur 20 lieues environ, le Polochic n'est pas navigable; son cours torrentueux, d'une pente très-rapide, est fréquemment barré par des roches transversales et par des masses de pierres roulées: mais vers Santa-Catarina, à quelques lieues au-dessus de Telemen, il commence à porter des pirogues. Sa profondeur permettrait la navigation de barques beaucoup plus grandes, si l'embouchure n'était pas obstruée par un atterrissement, qui s'étend sur toute sa largeur, recouvert d'environ 40 centimètres d'eau.

Cette rivière est très-belle, d'une largeur de 50 à 60 mètres, au point où elle commence à porter des pirogues; d'une profondeur souvent très-grande, et qui n'est jamais au-dessus de 1 m 50, à l'exception de l'embouchure.

La vitesse de surface du courant varie entre 0m,40 et 0m,60, par seconde, sur une longueur d'environ 10 lieues; plus haut, et sur 5 à 6 lieues, elle est de 0m,60 à 0m,75 par seconde.

Outre le Cajabon, rivière assez considérable, qu'il reçoit par la rive gauche, le Polochic a un assez grand nombre de petits affluents. Plus bas que le point de la jonction du Cajabon, sa largeur augmente sensiblement, de manière à atteindre de 80 à 100 mètres près de l'embouchure.

Sur les quatre dernières lieues, le Polochic parcourt des terres basses, qu'il inonde plus ou moins pendant la saison des pluies. Lorsque le pays sera plus peuplé, on sentira la nécessité de fixer le régime de cette partie de la rivière par un endiguement; et, en rétrécissant l'embouchure, on pourra faire cesser les inconvénients de la barre, qui fait aujourd'hui obstacle à la navigation des grandes barques.

Le lac d'Ysabal a 10 lieues de longueur environ, et 4 à 5 lieues de largeur. Il est suivi d'un lac plus petit, appelé Golfete, de trois lieues de longueur sur une largeur d'une lieue, et tous deux communiquent avec le golfe de Honduras, par l'Angustura ou Rio Dulce, grand et magnifique canal formé par la nature, à travers une masse de roches calcaires, dont les berges perpendiculaires s'élèvent, de chaque côté, à des hauteurs de 50 à 60 mètres, pendant près de 3 lieues.

Sur la barre de l'embouchure du Rio Dulce, la profondeur d'eau n'est que de 2 mètres environ; sans cette circonstance, l'Angustura, le Golfete et le

lac d'Ysabal seraient propres à la navigation de bâtiments de 150 à 200 tonneaux. Cette barre peut être corrigée en exhaussant le milieu du banc qui la forme, de manière à en faire une digue de 1 mètre au-dessus de la ligne d'eau ; on aurait alors, contre chaque rive de l'embouchure, un chenal qui se creuserait de lui-même par l'accélération du courant. Il n'y a aucun obstacle physique à ces travaux : le fond est solide, le courant peu sensible, et la mer ne s'élève jamais à plus de 30 ou 40 centimètres au-dessus de son niveau ordinaire.

Route d'Ysabal à Guatemala.

Ysabal étant le lieu de dépôt des marchandises amenées par le cabotage, il a fallu rendre aussi facile que possible leur transport jusqu'à Guatemala, principal centre de consommation et de commerce.

A cet effet, on a pratiqué à travers les bois et la montagne du Mico ce qu'on appelle dans le pays une *picadura*, c'est-à-dire une laie plus ou moins large, suivant la nature du terrain. C'est par là que les hommes, les chevaux et les mules cheminent aujourd'hui par petites caravanes, pour se prêter un mutuel secours dans les passages périlleux. Du reste, aucune intelligence du tracé des routes dans la direction de cette espèce de chemin ; il perce pour ainsi dire le pays par la ligne la plus droite possible, sans égard aux pentes du terrain. A 6 ou 7 lieues d'Ysabal, ce chemin atteint la Montagua, vis-à-vis le village *Encuentros*, appelé probablement ainsi, à cause du passage de la rivière. A partir de ce point, on remonte la vallée de la Montagua, en passant par Gualan, Zacapa, Chimalapa et Agostatoya, où l'on entre dans la Cordilière, pour arriver ensuite sur le plateau de Guatemala. Cette route a toujours porté le nom de route du Golfe.

Telles sont les diverses communications praticables, chacune dans certaines conditions, enveloppant et traversant le district de Santo-Thomas. Elles servent à démontrer qu'au moyen d'une étude un peu approfondie de ce terrain, on peut y faire des routes et des lignes navigables, d'une très-grande utilité pour la colonisation et le développement du commerce du pays.

DES MOYENS DE COLONISER SANTO-THOMAS.

Opinion sur l'incapacité des Européens, non fondée.

Avant d'aborder ces détails, plusieurs questions se présentent : il faut les résoudre.

1° Les Européens peuvent-ils travailler dans les régions intertropicales?

Il est difficile de comprendre pourquoi cela est mis en question, puisque les Européens travaillent partout, même sous l'équateur; et, quoique nous ayons

dit nous-mêmes que les créoles du Guatemala vivent dans une sorte d'oisiveté, il n'en faut pas conclure que nous considérions le climat comme un obstacle à leur activité. Cette manière d'être, nous l'avons fait observer, est une habitude traditionnelle; les créoles de l'Amérique centrale ne sont pas indolents parce qu'ils sont descendants d'Espagnols et par conséquent d'Européens, mais parce qu'ils sont descendants des conquérants, dont ils tiennent et croient tenir l'habitude et le droit de faire travailler les Indiens. Ceci, cependant, étant la règle générale, il y a parmi eux d'honorables exceptions, et ces exceptions détruiraient seules tous les doutes, si l'on n'avait d'autres exemples à offrir.

L'observation des faits vient ici à notre secours : dans l'Amérique centrale, l'application de la loi du 22 janvier 1824, stipulant des avantages en faveur des étrangers qui viendraient s'y établir, a fait arriver dans le pays un assez grand nombre de familles qui se sont établies sur différents points : à *Guatemala-Nueva* et dans la plaine environnante; à *Guatemala-Antigua;* à *Amatitan;* à *Escuintla,* près la côte du sud; à *Sonsonate;* à *San-Salvador,* etc. Leurs exploitations sont, en général, celles où il règne le plus de mouvement, et l'on peut remarquer que le travail y est d'autant plus actif, qu'il y a un plus grand nombre d'Européens dans l'établissement.

Les exploitants qui veulent réussir dans leurs entreprises ou détruire une concurrence quelconque cherchent toujours à se procurer des ouvriers d'Europe, et, à cette occasion, on fera observer qu'ils demandent de préférence des ouvriers allemands. Ils demandent des ouvriers d'Europe, parce qu'ils les considèrent comme plus intelligents, et des ouvriers allemands, parce qu'ils les croient plus laborieux que tous autres.

Enfin, le voyageur qui parcourt le pays a souvent occasion de se convaincre de la supériorité des Européens et de leur plus grande aptitude au travail que les indigènes : si, du haut des monts qu'on traverse, on aperçoit dans la vallée une habitation dont les environs soient mieux soignés, une exploitation agricole où se trouve la trace d'une activité plus évidente qu'ailleurs, c'est qu'il y a là, ou une tête européenne qui dirige, ou des bras européens qui exécutent.

2° Les Européens font-ils autant d'ouvrage en Amérique qu'en Europe?

A cela, nous répondrons non, quoiqu'ils en fassent plus que les indigènes.

Les Indiens et les Caraïbes placés sur la côte, où la chaleur est la plus intense, ne sont cependant pas abattus par cette chaleur, puisqu'aux époques des travaux de l'agriculture et de la pêche, on les voit dans leurs champs, au milieu du jour, ou harponnant dans le golfe le poisson nécessaire à leurs provisions; mais ils exécutent moins d'ouvrage qu'on ne le fait en Europe dans des travaux semblables, parce qu'ils n'ont pas besoin d'en faire plus. Avec une quantité donnée d'efforts, on obtient des produits doubles et triples de ceux de notre agriculture. Les Indiens et les Caraïbes sont actifs en

proportion du besoin qu'ils ont de l'être, ils le seraient davantage si la nécessité les y obligeait.

Cependant, dans les entreprises agricoles et industrielles, on préfère, comme nous l'avons dit, la coopération des Européens. C'est ainsi que M. le marquis d'Aycinena, qui cultive des mûriers et élève des vers à soie, demande des ouvriers belges, pour imprimer à son exploitation un plus grand développement et plus d'activité. M. le docteur Antonio Colon, l'un des commissaires du gouvernement chargés de régler avec nous les conditions du contrat relatif à Santo-Thomas, a demandé aussi à avoir quelques familles belges, pour son *hacienda*, où il cultive la canne et fabrique du sucre et du rhum. Ces personnes, guidées par l'expérience des faits, désirent avoir des ouvriers européens, dont ils connaissent la supériorité par des exemples qu'ils ont sous les yeux. Il en est de même de MM. Klee et Drivon, qui, déjà avant notre arrivée à Guatemala, avaient écrit à Hambourg pour qu'on leur expédiât des familles allemandes, destinées à leur exploitation d'indigo d'Acajutla, près la côte du sud.

3° Enfin, on a demandé maintes fois s'il était possible de former dans ces contrées des colonies sans nègres.

Cette question doit être fondée sur l'opinion où sont beaucoup de personnes qu'il n'existe pas de colonies intertropicales sans nègres. Or, c'est là une erreur facile à détruire.

Quelques-unes des Antilles sont des colonies à nègres; mais, sur la terre ferme, à l'exception de quelques habitations de la Guyane et d'une partie du Brésil, il n'y a pas de nègres. Les vastes possessions espagnoles, qui comprenaient le Chili, le Pérou, l'Amérique centrale, le Mexique, et quelques autres parties du continent, n'ont jamais eu de nègres. S'il en existe aujourd'hui quelques-uns, et en très-petit nombre, dans des républiques de l'Amérique méridionale, ce sont des hommes libres, qui ont été s'y établir de leur propre mouvement. Mais jamais, sur cette terre, on n'a considéré comme indispensable de confier exclusivement la culture à des noirs, esclaves ou non.

Dans l'Amérique centrale, et notamment dans l'État de Guatemala, non-seulement il n'y a pas de nègres travaillant à la terre, mais encore le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour repousser ceux qui, accidentellement, pourraient vouloir s'établir dans le pays. Il a permis aux Caraïbes de la côte du nord d'y prendre refuge, mais il ne leur a pas concédé le territoire définitivement; c'est-à-dire qu'il ne les a pas même admis au bénéfice de la loi du 22 janvier 1824. Nous ajouterons à ce fait que, dans la discussion du contrat de Santo-Thomas, vis-à-vis de l'assemblée constituante, il a été proposé de prononcer l'exclusion des noirs des colonies à former. Mais, comme cette proposition était contraire aux principes tacitement admis, on s'est borné à nous faire à cet égard des recommandations particulières. Les habitants de l'État de Guatemala ne croient donc pas les nègres indispensables, ni même utiles, aux travaux de colonisation.

Toutes ces considérations, tendant à établir que les blancs ont toujours fait valoir par eux-mêmes et à l'aide des indigènes les terrains de l'Amérique centrale, nous paraissent de nature à écarter les objections qu'on a déjà faites à ce sujet et qu'on pourrait vouloir reproduire; les faits y repondent victorieusement.

D'un autre côté, si la plupart des Antilles sont aujourd'hui cultivées par des noirs, elles ne l'ont pas toujours été. A l'époque de leur occupation primitive, au commencement du XVI[e] siècle, ce sont des Espagnols, des Français, des Anglais, des Hollandais, qui, les premiers, ont colonisé Saint-Domingue, Cuba, la Jamaïque, Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique, etc. Les débuts de ces établissements ont été troublés par des guerres intestines, mais ces colonies ont prospéré rapidement; les exploitations agricoles y ont acquis, en très-peu d'années, un developpement prodigieux; d'immenses fortunes s'y sont faites, et tout cela bien antérieurement à l'époque où les habitants de ces colonies, amollis par l'opulence, ont trouvé plus commode de chercher en Afrique des bras pour continuer à cultiver leurs terres.

Qu'on lise l'histoire de ces colonies, et l'on verra que la pensée d'y introduire des noirs n'est venue aux habitants que par suite de l'émigration des Caraïbes, premiers possesseurs du pays; ceux-ci aidèrent, dès le commencement, les Européens dans les travaux de la culture; des divisions survinrent, puis la guerre, et l'expulsion des Caraïbes. Alors les Européens se sont trouvés en trop petit nombre pour maintenir les exploitations avec tout leur développement, et c'est ce qui a été l'origine de l'introduction des noirs dans les colonies des Antilles.

Cette opinion, défavorable aux Européens, n'existe qu'en Europe : à quoi peut-elle être due? Nous croyons en trouver la raison dans des faits récents et imputables aux Européens eux-mêmes, c'est-à-dire à l'insuccès de plusieurs essais de colonisation, tentés dans le siècle dernier et au commencement du siècle actuel; et cependant, si ces faits exercent une influence, c'est qu'on oublie, d'une part, que les colonies existant dans les latitudes tropicales ont été formées peu après la découverte de l'Amérique, par ces Européens, aujourd'hui considérés comme ne pouvant y travailler ni y vivre; c'est que, d'autre part, on ne tient pas compte des véritables causes qui ont fait échouer quelques entreprises de même nature.

Lorsque les premiers aventuriers, courant sur les pas de Christophe Colomb, se sont jetés sur l'Amérique, on mettait en général moins de calcul dans ces entreprises qu'aujourd'hui; on les commençait souvent avec des ressources très-bornées, sans organisation première, sans point d'appui en Europe, et cependant on réussissait, parce qu'à cette époque les expéditions de ce genre se composaient d'hommes d'action, soutenus par une ferme conviction, entraînés par une force d'impulsion dont le principe se trouvait dans leur volonté. Nul obstacle ne pouvait les effrayer : ni les dangers d'un climat nouveau,

ni les guerres à soutenir avec les peuples aborigènes de ces contrées; ces hommes agissaient par eux-mêmes, pour eux-mêmes, et à l'aide de leurs propres moyens.

Quand, deux et trois siècles après, on a de nouveau songé à coloniser des terres vierges dans l'Amérique du Nord, au Mexique, au Texas, pourquoi n'a-t-on pas également bien réussi? C'est qu'alors l'entraînement, la conviction, la force d'impulsion, ne résidaient plus chez les hommes qui se rendaient dans ces pays lointains. Cette spontanéité d'action, caractère distinctif et principe de succès des entreprises du XVIe siècle, se trouvait remplacée, dans les temps modernes, par l'esprit de spéculation.

Les projets de colonisation conçus par les compagnies du Mississipi et de l'Ohio s'exécutaient au moyen d'un envoi d'hommes choisis indifféremment, comme matière première d'une entreprise, sans égard aux conditions essentielles, parce que les compagnies n'avaient en vue qu'une vente pure et simple du terrain entre les hommes destinés à les défricher, parce que les compagnies ne s'étaient imposées d'autre devoir que de faire conduire ces hommes à leur destination, et qu'après les avoir jetés sur le rivage, elle croyaient avoir accompli toutes leurs obligations en leur disant: « Voilà vos terres, cultivez-les! »

Qu'en pouvait-il résulter? Le sol le plus fertile, le terrain le mieux situé, dans un pays favorablement disposé pour un établissement agricole, industriel, commercial, tout cela ne sert en rien à l'homme abandonné à ses propres ressources, quand elles sont bornées, sans point d'appui, sans moyen en réserve pour subvenir à des besoins imprévus, pour combattre les premiers obstacles, et le soutenir au milieu des fatigues et des maladies qu'entraînent inévitablement des travaux de premier défrichement.

C'est ainsi que les essais sur l'Ohio et le Mississipi n'ont été que de grandes catastrophes.

C'est ainsi qu'il y a douze ans environ, une tentative faite par 2 à 300 Français, sur un point de l'isthme de Tehuantepec, n'a eu d'autre résultat que d'en faire périr une moitié au moins de misère et de maladie.

Si ces hommes étaient allés là de leur propre mouvement, en prenant eux-mêmes toutes les dispositions nécessaires, ou si les compagnies dont ils étaient les émissaires avaient fondé leurs spéculations, non sur la vente pure et simple du terrain, mais sur la prospérité de la colonie elle-même, en transportant, avec les colons, des ressources permanentes et des moyens continus d'exécution, le succès aurait couronné de pareils efforts.

Cet ordre de choses est le seul dont on puisse attendre un bien quelconque. Dans la manière de faire des compagnies de l'Ohio et autres, les colons devaient succomber (1).

(1) Voici ce qu'on lit dans un ancien ouvrage sur les premiers établissements des Antilles : « L'île Saint-Christophe étant partagée entre les Français et les Anglais qui s'y trouvaien

Moyens à employer pour Santo-Thomas.

La Compagnie belge de colonisation se trouve dans les conditions les plus propres à conduire ses opérations dans cette voie rationnelle que nous indiquons.

Par ses statuts, elle s'engage à cultiver les terres en communauté avec les colons, et à partager avec eux les bénéfices du travail.

Elle établit des magasins, fonde des hôpitaux et des écoles, assure l'établissement du culte.

Elle crée des caisses d'épargne au profit des travailleurs.

Elle récompense ceux qui s'attachent à la communauté pendant un nombre continu d'années.

« il faut avouer que les Anglais eurent de très-grands avantages pour faciliter et conduire à « chef leurs desseins. Car, outre que cette nation-là, qui est née au sein de la mer, supporte « plus facilement que nous les fatigues des voyages de long cours, et qu'elle s'entend mieux à « faire de nouvelles peuplades, la compagnie établie à Londres pour la direction de la colonie « anglaise de Saint-Christophe pourvut si généreusement qu'elle fût assistée, dès sa naissance, « d'hommes et de vivres qui étaient nécessaires pour leur subsistance, jusqu'à ce que la terre « leur en eût produit, et elle eut tant de soin, que de temps en temps elle fût rafraîchie de « nouveaux secours et de toutes choses dont elle pouvait avoir besoin, dans ces commence- « ments, qu'elle prospérait à vue d'œil, pendant que la nôtre, qui était dépourvue de toute ces « assistances, ne faisait que languir et même se fût facilement écroulée, si l'affection qu'elle « avait pour son chef, et la haute estime qu'elle avait conçue de sa valeur, ne l'eussent entre- « tenue à sa dévotion et liée très-étroitement à son service.

« Les nouveaux colons arrivèrent tous à Saint-Christophe au commencement du printemps « de 1627; et, bien qu'ils eussent beaucoup souffert pendant la route, et qu'ils fussent malades « pour la plupart, et affaiblis, ils ne se laissèrent point abattre à ces rudes épreuves; mais, se « souvenant que les grandes entreprises sont toujours accompagnées de grandes difficultés, et « que les roses ne se recueillent que parmi les épines, ils commencèrent dès lors à mettre la « main à l'œuvre, et ayant appris dans peu de jours, de ceux qu'ils avaient trouvés dans l'île, « tout l'ordre qu'il faut tenir pour défricher les bois, dresser des habitations, cultiver la terre, « planter les vivres et le tabac, et pour faire tous les devoirs qui sont requis dans les nouveaux « établissements, ils secondèrent les généreux desseins de leur capitaine, qui les animait puis- « samment par ses paroles et par son bon exemple. »

(*Histoire naturelle et morale des Antilles.*)

Les défrichements des provinces à l'ouest des États-Unis se sont opérés en gran de partie par des hommes isolés, qui s'enfoncèrent dans le désert, eux, leur famille et quelques serviteurs, avec des ressources très-bornées. De pareilles entreprises sont généralement couronnées d'un plein succès, quoique ces travailleurs aient à lutter contre les fatigues, les privations et les maladies. Mais ce sont des hommes courageux, résolus, agissant de leur propre mouvement, bien pénétrés d'avance des obstacles qu'ils auront à combattre, et que n'arrêtent ni la crainte des bêtes féroces, ni le danger des excursions des sauvages. Ces hommes enfin sont doués de toutes les qualités qui manquaient aux colons envoyés sur les mêmes lieux par les compagnies formées sous la régence par suite du système de Law, compagnies dont les désastreuses opérations ont laissé des impressions parvenues jusqu'à nous, et toutes-puissantes encore sur certains esprits.

Enfin, elle s'associe à toutes les chances de l'entreprise et pourvoit à toutes les éventualités, de manière à prévenir les maux qu'on redoute plus communément, à vaincre les obstacles, de quelque nature qu'ils soient.

Il y a, dans cette manière de procéder, soutien moral, appui matériel, et solidarité d'engagements.

Pour atteindre efficacement le but qu'elle se propose, la Compagnie doit se charger des premiers travaux d'établissement et préparer le terrain à l'arrivée des colons. Ceci est nécessité par la force des choses. Toute famille de colons, en arrivant à Santo-Thomas, doit y trouver sa maison et ses plantations.

Les hommes qui quittent leur patrie pour aller travailler une terre étrangère se créent toujours plus ou moins d'illusions : quelques précautions que l'on prenne pour les prémunir contre cette tendance, quelques avertissements qu'on leur donne, on ne peut les empêcher de se figurer, sinon un Eldorado, au moins un pays où, sans grand'peine, on trouve le comfort dont on jouit en Europe. En arrivant, ces illusions se dissipent dès le premier instant : on se trouve sur une terre à peu près déserte, sans un gîte pour se mettre à couvert, sans moyen de subsistance auxquels on soit accoutumé ; des travaux plus pénibles qu'on ne l'avait pensé d'abord; pas de possibilité d'apprécier la durée de ces privations et de ces travaux. De là, découragement immédiat, et, par l'effet du découragement, affaissement moral, maladie.

Cependant, ces premiers travaux et leurs conséquences ne doivent avoir réellement qu'une courte durée.

En une saison, c'est-à-dire en six mois, on peut défricher un espace convenable pour l'établissement de cinquante familles, y construire des cases d'habitation, et faire les ensemencements de maïs nécessaires.

Ces dispositions sont suffisantes pour que les familles dont il s'agit trouvent, en arrivant, un logement approprié à leurs besoins, une récolte à faire, de manière à n'avoir plus qu'à continuer les travaux commencés. Elles sont surtout indispensables pour prévenir le danger des fièvres occasionnées par les défrichements; les travaux de cette espèce étant, dans ce cas, effectués par les indigènes, plus accoutumés au climat.

La Compagnie, adoptant ce mode d'exécution, devra expédier en Amérique un agent de son administration, avec un petit nombre d'hommes d'action, prémunis contre les prétendus inconvénients du climat, et propres à diriger les ouvrages que l'on confierait aux indigènes. Ces hommes doivent être des artisans, tels que charpentiers, scieurs de long, cultivateurs, etc.

Terrain à occuper le premier.

Le terrain où il faut s'établir d'abord, c'est le fond de la baie de Santo-Thomas, entièrement au sud; là serait l'emplacement de la ville, comme premier centre de population. A partir de ce point, on opérera le défrichement

dans la direction du midi, jusqu'à la rencontre du Rio Montagua, où l'on devra former un second centre de population.

La colonie, occupant de la sorte le bord de la mer et le rivage de la principale rivière navigable, se trouvera installée agricolement et commercialement dès le premier moment. La route à ouvrir entre ces deux points se fera pour ainsi dire d'elle-même, à mesure que le défrichement s'étendra.

Dans les six autres mois, après le temps employé à former le premier établissement, on continuera les arrangements préliminaires, afin d'épargner constamment aux colons, qui seront successivement expédiés d'Europe, les fatigues de la prise de possession d'un terrain vierge.

Quoique les familles nouvellement arrivées puissent avoir, par suite de ces précautions, leur subsistance assurée, il faudra cependant que la Compagnie tienne en réserve, sur les lieux, un approvisionnement en grains, farines, et légumes secs, afin d'aider les colons durant une certaine période de transition, nécessaire pour les accoutumer à la manière de vivre du pays. Dans l'Amérique centrale, le maïs et le platano constituant le fondement de la nourriture des indigènes, ces substances remplacent le pain et les pommes de terre avec des qualités à peu près égales; mais il est toujours utile que le changement ne soit pas trop brusque.

L'initiative que prendra la Compagnie dans les travaux de défrichement ne doit pas être considérée comme un retard pour les opérations de la communauté: bien loin de là, les colons, qui trouvent encore en débarquant un établissement formé qui ne leur a coûté aucune peine, seront plus aptes à se livrer bientôt aux travaux productifs; sans inquiétude sur le sort de leur famille, ils rempliront leur tâche avec d'autant plus d'ardeur qu'ils reconnaîtront, dans les dispositions prises pour leur avantage, la sollicitude de la Compagnie et la marque la plus certaine de l'union, qui est le principe de l'entreprise.

Ces travaux consistent dans diverses plantations, telles que le *café*, le *cacao*, la *canne à sucre*, le *tabac*, etc. Ces plantations ne commenceront à fructifier qu'à des époques plus ou moins éloignées; il faudra donc qu'elles soient combinées de manière à ce que les bâtiments nécessaires pour donner aux produits de chacune la préparation qui lui est propre soient élevés en lieu et en temps convenables. Il devra, en conséquence, être fait un choix et une désignation de terrains pour ces divers usages, en même temps que l'on fixera l'emplacement des habitations.

DU COMMERCE DES ÉTABLISSEMENTS COLONIAUX.

Le commerce entre les établissements coloniaux et la Belgique présentera deux périodes, soumises chacune à des conditions qui leur seront propres, et

influencées par des relations dont la politique de l'Amérique centrale et de la Belgique favorisera le développement.

La première période suivra immédiatement l'ouverture du port de Santo-Thomas.

La seconde prendra naissance dès l'instant que les exploitations agricoles auront commencé à fournir des denrées coloniales sur les marchés d'Europe, et que l'Amérique centrale aura pu apprécier la valeur et la qualité des produits de l'industrie belge.

Première période.

Nous avons vu précédemment que la plus grande partie du commerce de l'Amérique centrale se fait par l'intermédiaire de Belise, que cet intermédiaire est obligé à cause du transbordement qu'occasionne la barre de l'entrée du Rio Dulce. Belise est on ne peut mieux placée pour un dépôt semblable : quoiqu'à une distance de plus de 100 lieues d'Ysabal, la navigation le long des côtes n'y présente pas le moindre danger pour les petits bâtiments qui font ce cabotage; la mer y a peu de profondeur, elle est parsemée de petits îlots, près desquels on peut toujours mouiller quand on est surpris par un gros temps.

D'un autre côté, Belise a la facilité de pouvoir faire la contrebande avec le Mexique et le Guatemala par le district de Péten et par le Yucatan.

Mais ces avantages sont plus ou moins paralysés par la position défavorable du port d'Ysabal, dont les conditions physiques nécessitent des frais extraordinaires pour rompre charge. Aussi le port de Santo-Thomas doit-il avoir, dès son ouverture, la préférence sur Ysabal.

On peut donc considérer que tout le commerce licite de Belise avec l'Amérique centrale se dirigera sur Santo-Thomas, soit que les maisons qui y sont établies continuent leurs expéditions sans rien changer à leur assiette actuelle, soit qu'elles forment des succursales à Santo-Thomas même, pour réunir, aux bénéfices de leurs opérations commerciales, les profits d'un établissement agricole.

Pendant notre séjour à Belise, nous avons été à même de connaître les dispositions où se trouve le commerce de cette place. L'intérêt qu'il doit prendre à la création du port de Santo-Thomas ne nous a pas paru douteux un instant. Quoique Belise soit une jolie ville, d'une population de 4 à 5,000 habitants, ce n'est cependant, jusqu'à présent, qu'un établissement temporaire, où tout se ressent des vicissitudes qui peuvent, tôt ou tard, influer sur son sort. Belise aujourd'hui n'est pas une ville, c'est un camp qu'on pourrait être forcé de lever si le gouvernement de l'Amérique centrale venait à changer son système douanier, ou à faire des traités de commerce avec l'Amérique du Nord, de manière à favoriser le commerce de celle-ci.

Avec l'établissement de Santo-Thomas, ces éventualités disparaissent; le

commerce de l'Amérique centrale est consolidé au moyen des priviléges accordés à la concession, autant dans l'intérêt du commerce en général que dans celui du concessionnaire même. Il s'ensuit que Belise, acquérant plus de sécurité, plus de garanties contre l'instabilité des lois douanières, continuera, par Santo-Thomas, les expéditions dirigées aujourd'hui sur Ysabal avec plus de chances de succès.

Outre les inconvénients du transbordement, Belise éprouve encore une autre espèce d'obstacle au libre développement de son commerce : c'est le haut prix des transports entre Ysabal et Guatemala.

Cette seconde cause de renchérissement des marchandises dépend moins de la longueur de la route que de certaines difficultés locales, presque toutes accumulées sur deux points : le passage du Mico et le passage de la Montagua aux *Encuentros*. C'est donc entre Ysabal et Gualan que se trouve l'obstacle : aussi remarque-t-on, en analysant le prix des transports, que le frêt est plus élevé pour aller d'Ysabal à Gualan, sur une distance de moins de 20 lieues, que sur la distance de Gualan à Guatemala, laquelle est triple de la première.

L'ouverture du port de Santo-Thomas fait également disparaître cet inconvénient.

Les obstacles physiques entre Ysabal et Gualan restent sans influence, puisque les marchandises doivent remonter la rivière Montagua, et que le transport par mules ou à dos d'Indiens ne commencera plus qu'à Gualan, dans les premiers temps de l'établissement de la colonie ; et probablement un peu plus tard à Zacapa, puis à Chimalapa ; puis enfin à Santo-Augustino, à 6 lieues plus en amont, quand les améliorations de la rivière se seront étendues successivement jusqu'à ces divers points.

Nous pensons qu'admettant ces prémisses, on admettra facilement aussi que, si la partie licite des importations par Belise doit inévitablement suivre la route du port de Santo-Thomas, une autre partie des importations en contrebande pourra s'y réunir et rentrer dans la voie légale ; puisque les avantages de cette contrebande se trouveront considérablement modifiés par ces établissements.

D'après l'exposé sommaire du commerce général de l'Amérique centrale, le chiffre total des importations et des exportations s'élève à	Fr. 29,550,000
Si l'on en déduit la somme qui représente le mouvement des marchandises entrant ou sortant par la côte du sud et par la frontière de terre, laquelle peut être évaluée à	5,700,000
Il restera	Fr. 23,850,000

Cette dernière somme, nous la considérons comme devant exprimer la valeur du commerce à faire immédiatement par le port de Santo-Thomas. Il ne peut y avoir à cet égard aucune espèce de doute, puisque le gouvernement

de Guatemala a pris l'engagement de déclarer ce port seul entrepôt du commerce de la côte du nord, en remplacement d'Ysabal (1).

Il est cependant un élément de prospérité du port de Saint-Thomas à évaluer.

C'est l'augmentation du commerce actuel, par la suppression d'une partie de la contrebande dont nous avons parlé, et que la position nouvelle faite à Belise rendra inutile, par des avantages d'une autre nature.

Pour fixer le montant de la contrebande, nous n'avons, sur son importance, d'autres données que celles à déduire du travail publié, en 1829, par M. Thompson, secrétaire de la commission commerciale anglaise, envoyée vers cette époque au Mexique, dans l'Amérique centrale, etc.

Il résulte d'un relevé produit alors, qu'il y avait, entre Belise, la Jamaïque et l'Angleterre, un mouvement de marchandises estimé à la somme de Fr. 117,375,000

Sur cette somme, les relations de Belise avec l'Amérique centrale absorbent une valeur de 23,850,000

Il resterait donc, pour la contrebande, la valeur de Fr. 92,525,000

Ne connaissant pas les détails qui ont servi à établir une semblable appréciation, nous sommes portés à croire cette dernière somme exagérée, ou du moins nous ne pouvons penser que l'Amérique centrale seule occasionne un si grand mouvement de commerce illicite; il faut bien alors qu'une partie considérable de ces marchandises pénètre dans le Mexique par le *Yucatan* et par la province de *Chiapa*.

Cependant, et pour rester dans des limites restreintes, nous supposerons que l'État de Guatemala et les provinces circonvoisines participent à ce mou-

(1) *Extrait d'une lettre du ministre de l'intérieur de Guatemala à M. le colonel de Puydt.*

« Invité, par M. le président, à répondre à la lettre que vous lui avez écrite le 25 avril « dernier, je viens vous informer que le contrat conclu pour la colonisation du port de Santo-« Thomas, dont le corps législatif discute en ce moment la ratification, doit être le principe de « grandes relations entre cet État et la Belgique, relations qui, tout en resserrant les nœuds d'une « étroite amitié entre les deux pays, doivent aussi augmenter le commerce de chacun, etc.

« Guatemala, 1er mai 1842. Le ministre,

« (Signé) Flores. »

Extrait d'une lettre du consul de Hambourg à Guatemala à M. le colonel de Puydt.

« D'après une conférence que j'ai eue avec le nouveau ministre, je puis vous annoncer que « l'intention du gouvernement est toujours de faire de Santo-Thomas le port de *deposito* de la « côte du nord, en remplacement d'Ysabal. Le ministre, M. le marquis d'Aycinena, me charge « de vous dire qu'il se dévouera entièrement à la réussite des projets de colonisation, etc.

« Guatemala, 12 juin 1842. « (Signé) Klee. »

vement pour une somme égale à la valeur du commerce licite et régulier, c'est-à-dire pour la somme de Fr. 23,850,000

L'avenir des relations commerciales du port de Santo-Thomas, borné à la nature des affaires actuelles, à effectuer par Belise, serait dans ces diverses hypothèses susceptible de s'élever à la somme de Fr. 47,700,000

Seconde période.

Mais, au delà de ce premier avenir mesuré sur le mouvement actuel du commerce entre l'Amérique centrale et l'Europe, il y a un autre avenir, plus éloigné, et qui renferme en lui des développements à donner à toutes les branches de produits; plus, une extension de consommation réciproque.

L'importance de ces accroissements peut déjà se présumer dès aujourd'hui, rien qu'en se renfermant dans l'examen de la consommation en Belgique des denrées coloniales que l'Amérique centrale peut produire, c'est-à-dire le café, le cacao, le sucre, le tabac, le coton, les bois d'ébénisterie et de teinture. La valeur de ces importations se trouve indiquée dans les tableaux statistiques publiés tous les ans par le gouvernement, et ces documents peuvent nous guider dans nos calculs.

Mais il se présente naturellement, et avant tout, une question. La Belgique, pour la consommation de ces denrées coloniales, est en grande partie tributaire de l'étranger; si elle reçoit des marchandises coloniales par navires belges, elle en reçoit aussi beaucoup par l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, la France; et c'est de Java, du Brésil, de la Havane, des États-Unis, qu'elles proviennent. Rompra-t-elle ces relations pour aller exploiter directement un marché unique? Nous répondrons à cela que c'est l'intérêt du commerce qui en décidera. Nous ne pouvons, d'une manière positive, absolue, prévoir en ce moment ce qui en adviendra; mais nous ne manquons cependant pas de données pour baser des conjectures fort probables.

Les produits de l'Amérique centrale dont nous avons fait l'énumération ne sont pas, pour la qualité et le prix, au-dessous des produits analogues d'autres colonies.

Le café du district de Santo-Thomas est supérieur à celui du Brésil; il est moins avariable, parce que la fève se sépare mieux de son alvéole.

Le cacao, qui se cultive sur les bords de la Montagua et dans les gorges du Mico, approche beaucoup du cacao de Soconusco; c'est dire qu'il est supérieur à la plupart des cacaos qu'on trouve aujourd'hui dans le commerce.

Le sucre est de première qualité.

Le tabac vaut les meilleurs tabacs des Antilles, quand il est bien préparé; car c'est en cela seul que les habitants du pays restent au-dessous de leurs voisins. Mais, comme ils n'en font pas commerce, rien, jusqu'à présent, ne leur

a servi de stimulant, pour les engager à perfectionner leurs procédés de fabrication.

Le coton est abondant, et les étoffes qu'on en fabrique, quoique grossières, permettent de juger des qualités de la matière première : elle ne le cède en rien aux cotons de l'Amérique du Nord.

Dans cet état de choses, il peut être permis de fonder un grand espoir sur des éléments de commerce dont la réunion dans un terrain donné offre des avantages incontestables. Ce n'est pas dès les premières années qu'on verra toutes ces dispositions concourir à un but unique : le temps doit d'abord instruire chacun par des expériences à la portée de tous ; mais ce temps rigoureusement nécessaire une fois écoulé, c'est à la Compagnie à hâter les résultats.

Pour l'exploitation agricole, les règlements généraux de la Compagnie ont posé les principes de l'organisation du travail.

Pour les relations à ouvrir avec l'Amérique centrale, elle pose également les bases de l'organisation commerciale.

Dans l'état actuel des affaires de la Belgique avec les pays étrangers, les échanges ne peuvent pas s'établir régulièrement, et c'est cependant par les échanges qu'on peut espérer d'obtenir, dans les résultats du commerce général, la plus grande somme de bénéfice pour le pays.

Aujourd'hui, le négociant en denrées coloniales, soit qu'il les tire directement du pays de provenance, soit qu'il les achète sur de grands marchés européens, sacrifie toujours une portion quelconque du bénéfice absolu, en exposant de l'argent ou en souscrivant à des hausses auxquelles on s'expose sur ces marchés. De son côté, le producteur belge n'obtient pas de ses exportations la totalité de leur valeur, surtout s'il les échange contre du numéraire; et cependant c'est uniquement de cette manière que le commerce peut se faire et se fera, aussi longtemps que le producteur et le négociant agiront isolément.

Il est évident que, si le producteur ou fabricant belge était en même temps marchand de café, de sucre ou autres denrées coloniales, il ferait, sur la fourniture des produits de son industrie, échangés contre ces denrées, deux bénéfices plus grands chacun que les bénéfices séparés que font aujourd'hui les individus qui se livrent à ces opérations.

Or, ce qui est vrai pour des hommes d'une spécialité déterminée devient bien plus vrai encore si l'on suppose un seul industriel, négociant, pour tout un pays, lequel livrerait à l'étranger la totalité des divers produits manufacturiers du pays, en échange de la totalité des denrées coloniales qu'on y consomme. Évidemment cet industriel négociant réaliserait la plus grande somme de bénéfices qu'il soit possible de faire avec des quantités quelconques de marchandises échangées.

Cela établi, passons du simple au composé : ne peut-on pas dire que la totalité des producteurs du pays s'entendant avec la totalité des négociants du

haut commerce, de manière à faire une association, cette personne collective serait dans la position la plus favorable pour livrer à la consommation de la Belgique les meilleures denrées coloniales, au meilleur marché désirable, en même temps qu'elle livrerait à l'Amérique du centre les marchandises européennes que celle-ci consomme. Or, c'est le but de la Compagnie de colonisation.

Ces idées admises comme principes, pourquoi ne seraient-elles pas réalisables un jour? On dira: c'est un monopole, et le contraire de ce qui est prévu arriverait; c'est-à-dire qu'au lieu du bon marché, il en sortirait un renchérissement. Mais cela n'est pas à craindre, car la concurrence, n'existant plus dans le pays, existerait au dehors, et c'est là, on doit en convenir, la véritable concurrence utile pour les intérêts nationaux. Avec les avantages qu'offre ce système, on aurait bien plus de force pour lutter contre l'étranger; c'est alors seulement qu'il y aurait espoir de voir plus tard notre industrie à la hauteur de beaucoup d'industries rivales.

Cette question se rattache entièrement aux aperçus que nous avons présentés. La solution que nous indiquons justifie les calculs d'accroissement de commerce avec l'Amérique centrale, qu'on peut, en ce moment, fonder sur les données fournies par notre consommation.

Nous avons dit que les éléments de ces appréciations se trouvaient dans les documents officiels du gouvernement; nous nous servirons, en conséquence, des relevés de 1839.

Les denrées coloniales consommées en Belgique, de la nature désignée plus haut, y sont évaluées comme suit:

Cacao,	Fr.	42,539
Café,		23,530,271
Indigo,		2,420,759
Sucres,		14,700,793
Tabac,		6,549,736
Coton,		7,532,709
Bois,		1,156,019
Total :	Fr.	55,932,826

L'Amérique centrale reçoit aujourd'hui, en marchandises anglaises, des étoffes de coton, du drap, et des soieries, de la quincaillerie; des faïences: elle reçoit de la France des objets de modes, des cristaux, de la gobeletterie; l'Allemagne lui fournit, outre diverses étoffes, de la verrerie, des joujoux, etc.

La Belgique, en se plaçant, par l'organisation du commerce, au moyen de la Compagnie de colonisation, dans une position de concurrence favorable, pourra exporter un jour, à la même destination, conjointement avec ces différentes contrées, des marchandises semblables; elle fournira, de plus, des den-

telles, des toiles, du fer, et beaucoup d'autres produits que les relations entre les deux pays donneront à connaître aux habitants de Guatemala.

Cette exportation, considérée comme échange, représenterait alors une valeur égale à celle des denrées que le Guatemala est susceptible de livrer à la Belgique.

Récapitulant ces diverses données, on trouve que le commerce général à résulter des relations qui naîtront des établissements de Santo-Thomas peut s'évaluer comme ci-après :

Mouvement du commerce licite actuel :	Fr.	23,850,000
Mouvement résultant de la suppression de la fraude :		23,850,000
Mouvement à venir :		111,865,000
Total :	Fr.	159,565,000

DU CONCOURS DE LA MARINE BELGE.

La réalisation des projets de la Compagnie belge de colonisation, dans le district de Santo-Thomas, amènera le développement de la marine marchande du pays, et nécessairement aussi l'agrandissement de la marine militaire, destinée à protéger le commerce, à faire connaître partout, au moyen d'un signe visible de puissance, l'existence de la nation belge.

Si, comme on ne peut le méconnaître, l'importance de notre marine va augmenter par la colonisation, ne doit-il pas paraître rationnel de voir cette marine, dans son état actuel, concourir au succès d'une entreprise dont elle recueillera un des premiers fruits, par le lustre qui va rejaillir sur elle? Le gouvernement avait sans doute entrevu déjà cet avenir, lorsqu'il a expédié la goëlette *la Louise-Marie* au port de Santo-Thomas, avec la commission d'exploration, vers la fin de 1841. Ce premier service rendu par la marine, cet appui de l'État accordé à une entreprise dont le caractère a été pour le moins aussi bien apprécié à l'étranger qu'en Belgique même, n'a pas laissé que de contribuer puissamment à attirer les regards du gouvernement de Guatemala sur une nation qu'il considère aujourd'hui comme aussi propre à remplir ses vues pour une alliance commerciale, que telle autre, dont l'amitié pourrait devenir pour lui une charge pesante.

Ce résultat est encourageant; nous conseillerons, en conséquence, à la Compagnie de continuer à solliciter le secours de la marine, d'abord par *la Louise-Marie*, qui accompagnerait les premières expéditions, et puis aussi, par l'affrétement d'un navire de commerce, à bord duquel on mettrait un équipage composé en partie de marins de l'État. Les circonstances amèneraient d'elles-mêmes alors la nécessité d'acquérir un ou deux navires du port de 3 à

400 tonneaux, qui, avec un demi-armement, seraient à la fois commerçants et militaires.

Nous n'avons pas l'opinion qu'aucune puissance étrangère puisse ouvertement vouloir mettre obstacle aux établissements coloniaux de Santo-Thomas, mais certains faits, qui se sont passés pendant la négociation de la concession de ce district, nous ont trop convaincus de la jalousie de quelques voisins de l'Amérique du Nord, pour qu'il ne nous paraisse pas utile, convenable, peut-être indispensable, de démontrer, par la protection ouvertement manifestée de notre gouvernement, qu'il avoue nos projets et les regarde comme avantageux à ses intérêts, et conformes à sa politique.

Ces considérations méritent une sérieuse attention de la part de la Compagnie.

Belise n'est pas une colonie anglaise, c'est tout simplement un établissement particulier assis sur un territoire temporairement concédé. Cependant, chaque fois que Belise a eu besoin de l'appui ostensible de l'Angleterre, la station navale des Antilles lui a prêté son secours. La Belgique ne peut faire moins dans des circonstances de même nature.

DE QUELQUES ARTICLES DU CONTRAT POUR SANTO-THOMAS.

Avant de terminer cet exposé, nous devons présenter une dernière observation, qui est relative à quelques conditions du contrat d'acquisition du district de Santo-Thomas.

L'article 5 du contrat stipule que les populations nouvelles qui viendront occuper le territoire concédé doivent, par le fait même de la prise de possession, renoncer à leur qualité d'étranger, et devenir dans toute l'étendue du mot, indigènes de l'état de Guatemala.

Au premier aspect, cette disposition nous avait paru présenter quelques inconvénients, comme étant de nature à blesser la susceptibilité des colons : mais, en y réfléchissant davantage, nous avons fini par ne pas y attacher plus d'importance qu'elle ne mérite.

D'abord, la disposition existe dans la charte de la Vera-Paz; elle était également introduite dans l'acte de concession provisoire du district de Santo-Thomas à une compagnie anglaise, et cependant celle-ci ne s'en était nullement préoccupée.

De deux choses l'une : ou les émigrants se rendent dans l'Amérique centrale pour s'y établir à demeure avec leur famille, et s'y créer une existence; ou ils s'y rendent avec des pensées de retour. Dans le premier cas, qu'importe la renonciation à leur qualité primitive? la patrie est là où l'on forme un établissement prospère et durable; dans le second cas, la naturalité obtenue mo-

mentanément sur la terre d'Amérique se perd du moment qu'on rentre en Belgique, par une simple déclaration devant une autorité compétente.

Pour rendre cette faculté plus sensible, et afin d'écarter à cet égard toute espèce de doute, nous avons, en conséquence, et comme correctif de la disposition de l'article 5, fait insérer dans le même contrat, à l'article 27, une autre disposition ainsi conçue : *Les nouvelles populations seront libres de vendre leur propriété et de retourner en Europe ou de se rendre dans tout autre pays.*

Nous savons que cette déclaration de l'article 27 est inutile, et que cela est du droit commun ; mais nous n'avons pas voulu que l'on pût interpréter trop défavorablement le sens de l'article 5, en le présentant comme trop absolu.

D'un autre côté, cette naturalisation des colons offre un avantage qu'il faut savoir envisager sans prévention. La prospérité des établissements à former à Santo-Thomas sera singulièrement favorisée par des facilités de tous genres, à obtenir du gouvernement ; et ces facilités, il les accordera plus étendues et plus complètes à des populations considérées comme indigènes qu'à des étrangers.

Cette opinion se trouve corroborée par la disposition de l'article 6 du même contrat, qui accorde aux colons des droits civils et politiques dès l'instant de leur arrivée sur le territoire de la république.

Pour celui qui connaît l'organisation du pays et son esprit public, l'influence de cette grande naturalisation ne peut être douteuse. Une agglomération de 5 à 6,000 Européens seulement, dans le district de Santo-Thomas, sera, pour l'État de Guatemala, un foyer de lumières, dont le gouvernement de ce pays est loin de redouter les effets.

On a dépeint le gouvernement de Guatemala comme extrêmement faible et défiant envers les étrangers. Ceux qui ont parlé de la sorte ne connaissent pas le pays, n'y ont pas pénétré, et ne se sont pas trouvés en position de juger la marche de son gouvernement, ni les hommes qui prennent part aux affaires publiques. Il y a imprudence, témérité blâmable, à parler d'une manière aussi hasardée, lorsqu'il s'agit d'éclairer la politique de son pays ; nous avons hâte de rectifier ces opinions.

Si la terre de l'Amérique centrale est vierge, le gouvernement, de son côté, est jeune ; mais il a l'instinct de l'avenir auquel le pays peut prétendre. Il marche avec lenteur, et, pour ainsi dire, à tâtons. A la conscience de son inexpérience, il joint le désir sincère de s'appuyer des exemples et des conseils dont le but ou l'effet tendrait au bien-être des populations, à la prospérité de l'État. Il y a loin de là à la faiblesse, c'est au contraire la route qui mène à la force.

Le gouvernement de Guatemala a compris l'utilité de relations de commerce avec l'Europe, dont il veut se rapprocher : mais la politique de tous les États de l'Europe ne lui inspire pas la même confiance ; il en est, il faut le dire, dont les vues, à tort ou à raison, lui inspirent, au contraire, de la défiance, et quoi-

que ce sentiment soit répandu dans tous les cœurs centro-américains, la démarche de la Belgique, venant apporter à Guatemala des paroles d'amitié et d'alliance, a été appréciée et accueillie comme un premier pas vers un contact généralement désiré.

Il est facile de comprendre, d'après cela, l'espèce de sympathie qui a porté les négociateurs du traité pour Santo-Thomas à établir, par l'article 6, un lien entre les deux populations. Loin de se mettre en garde contre les Belges appelés à venir exploiter cette terre, ils les admettent immédiatement à prendre part aux intérêts politiques et administratifs du pays. Il y a également loin de là à cette défiance instinctive qu'on suppose exister chez ces mêmes hommes.

Le pavillon belge ne flottera pas sur les établissements de Santo-Thomas; mais l'esprit belge y vivra, pour nourrir cette sympathie destinée à confondre deux peuples dans un même intérêt général, pour opérer une fusion matérielle et morale sans conquête et sans armée. L'un répandra sur l'autre cette force civilisatrice qui abonde en Europe, et recevra, en retour, les produits de cette luxuriante végétation, de cette puissance agricole d'une terre privilégiée. Puisse cette union devenir assez intime, pour qu'on en vienne un jour à se demander si les Belges de Santo-Thomas sont Centro-Américains, ou si les Centro-Américains de Guatemala sont Belges.

CONCLUSION.

Nous terminerons ici ces considérations sur l'Amérique centrale. Nous aurions voulu les étendre davantage, mais le temps et les circonstances nous imposent l'obligation de les réduire aux proportions d'un rapide exposé.

En résumé :

L'Amérique centrale est un pays qui, par sa position géographique et la nature de son sol, renferme les éléments d'une grande prospérité agricole, industrielle et commerciale; il n'y manque que l'application d'une force matérielle sagement mesurée.

La température est chaude, mais le pays est salubre. Les Européens peuvent facilement s'y acclimater, y bien vivre, et y conserver leur activité.

L'Amérique centrale, sous le rapport politique, n'est pas dans une position de régime fixe et définitif; mais son enfantement politique n'est pas de nature à inspirer la moindre inquiétude. On manque, en Europe, de données exactes sur le caractère des affaires publiques de ce pays; les faits qui s'y passent n'ont aucune analogie avec ce qui se passe sur l'ancien continent: de là vient que les mots dont on se sert pour faire connaître les événements expriment des nonsens.

Sous le rapport agricole, l'Amérique centrale présente des ressources nombreuses pour nourrir et entretenir une grande population.

Sous le rapport industriel, les ressources ne sont pas moins remarquables, puisqu'elle produit avec abondance et facilité la matière première de beaucoup de fabrications importantes.

Au point de vue commercial, l'Amérique centrale se trouve dans des conditions spéciales par sa position entre les deux Amériques du Nord et du Midi, et par le rapprochement des côtes des deux océans. Cette position, que rendent plus favorable encore les moyens naturels de communications intérieures, peut devenir la source d'un grand commerce, comme elle peut continuer à rester sans influence, selon que l'on fera plus ou moins de travaux pour en tirer parti.

Enfin, l'Amérique centrale, par la combinaison des ressources agricoles avec les moyens industriels, c'est-à-dire par la colonisation, peut devenir un grand marché de consommation et de production, pour l'avantage commun des Belges et des Centro-Américains.

Le colonel R. de Puydt.

GUERRES CIVILES

DE

L'AMÉRIQUE CENTRALE.

L'incohérence des assertions des différents organes de la presse belge, concernant les guerres civiles de l'Amérique centrale, m'oblige à consigner ici quelques détails extraits de plusieurs publications officielles; je dirai les événements en peu de mots.

Il y a eu trois époques de guerre civile dans l'Amérique centrale depuis sa séparation d'avec l'Espagne.

La première époque prend naissance à la réunion de l'État de Guatemala avec le Mexique au commencement de 1822. Elle se termine vers le milieu de 1823; sa durée est de dix-huit mois environ.

La seconde époque commence après l'établissement de la république fédérale en 1824, elle finit en 1826.

La troisième époque date des efforts faits par quelques États, pour amener la dissolution de la fédération, c'est-à-dire vers la fin de 1837, jusqu'en 1839. C'est ce qu'on appelle dans le pays la guerre de Morassan et de Carrera.

Depuis mars 1839, le pays est en repos, et tout semble présager que ce repos se prolongera indéfiniment, parce que la cause primitive des dissensions politiques n'existe plus.

L'ancienne capitainerie générale de Guatemala, formée depuis trois siècles, se composait de provinces qui, originairement, avaient été des États indépendants, habités par des peuples différents de mœurs, de caractère et de langage. Ils furent réunis sous la domination, ou plutôt comprimés sous le joug espagnol. Il y avait unité, mais l'unité d'asservissement.

Quand vint à surgir la première pensée d'indépendance au commencement du siècle présent, on vit poindre en même temps le premier germe des dissensions qui ont depuis déchiré le pays.

Ce n'était pas comme Centro-Américains voulant se soustraire au joug espagnol, que le désir de liberté se fit jour; mais comme habitants du Honduras, de San-Salvador, de Costa-Rica, de Guatemala ou de Chiapa. L'ancien sentiment national, propre à chacun de ces peuples, se réveilla chez eux. S'ils unirent leurs efforts alors, c'est qu'il fallait combattre et chasser l'ennemi commun : une fois cette tâche accomplie, les ferments de discorde éclatèrent. Ainsi, quoiqu'il y eût unanimité de désirs et de vœux pour l'indépendance, il n'y

avait pas uniformité, fusion d'intérêts; et c'est là la cause fécondante de toutes les guerres intestines de ce pays.

Mon intention n'est pas de faire l'histoire de ces guerres, mais d'en indiquer seulement le caractère, afin de mettre le public en état de juger, d'après leur principe originel, s'il y a, ou non, possibilité de les voir se renouveler. Il suffira pour cela d'en esquisser rapidement les principaux événements.

Première époque. — Guerre occasionnée par la réunion au Mexique.

Il y a presque toujours, dans les révolutions du genre de celle des colonies espagnoles, deux puissances motrices, dont les efforts se réunissent un moment, tout en tendant à des buts séparés.

La première, c'est l'ambition de quelques hommes qui veulent se créer des positions personnelles.

La seconde, c'est l'intérêt et le désir de la masse du peuple, stimulés par les événements.

La force des choses produit le plus souvent cet effet, que la première de ces puissances dirige la seconde, dont le but est alors plus ou moins manqué, ce qui fait naître une cause permanente d'opposition.

Quand les Espagnols furent chassés du continent américain, il fallut songer à réédifier après avoir démoli. Alors s'éleva la question de la réunion au Mexique. C'est ici que l'ambition personnelle d'un petit nombre d'hommes dans les différents États, et principalement à Guatemala, amena un résultat contraire au vœu du plus grand nombre.

Cette réunion, obtenue par surprise, consommée malgré l'opposition de quelques provinces, fit éclater cette première guerre civile qui, sans avoir eu un foyer unique, sans avoir acquis à aucune époque un développement bien sérieux, s'est cependant prolongée, par l'effet même du principe originel dont j'ai parlé, jusqu'après la durée éphémère de l'empire d'Iturbide. Étouffée aujourd'hui sur un point, elle renaissait le lendemain sur un autre. Les différentes phases de cette guerre n'ont jamais eu de liaison, parce qu'elles prenaient leur source dans des intérêts divers de plusieurs provinces, tendant à une dislocation. Semblables à ces incendies mal éteints, auxquels tout aliment n'a pas été enlevé, on voyait de loin en loin, au moindre souffle des intérêts provinciaux froissés, l'incendie reparaître, grandir, pour s'apaiser de nouveau, et se rallumer ensuite plus tard sur un autre point.

Le peu de gravité des faits particuliers de ces guerres a contribué à les prolonger. On croyait trop généralement que le conflit cesserait de lui-même faute de moyens matériels pour l'entretenir : on ne jugeait pas nécessaire de faire de grands efforts pour en amener la fin.

Si le gouvernement central avait eu plus de force, si l'organisation militaire

avait été mieux entendue, et l'armée mieux dirigée, peut-être serait-on parvenu à étouffer les germes mêmes de ces dissensions et à consolider l'union entre toutes les provinces : mais ces moyens ayant manqué au pouvoir supérieur, la dissolution de la fédération a dû être la suite inévitable d'un gouvernement trop faible.

San-Salvador est la première ville où l'opposition devint flagrante. Les partisans de l'indépendance s'armèrent : on nomma un chef de troupes qui fut en même temps chef d'un gouvernement séparé.

Le chef de l'État de Guatemala, don Gavino Gainza, voulant étouffer cette insurrection à sa naissance, donna ordre au colonel Abos Padilla de marcher contre San-Salvador avec la garnison de Sonsonate; une rencontre entre les troupes des deux partis eut lieu à la *hacienda d'Espinal,* non loin de Santa-Anna, où Padilla fut mis en déroute.

Ce combat, le premier où le sang centro-américain fut versé par les Centro-Américains eux-mêmes, est peu important, mais il entraîna une série d'événements dont le pays eut longtemps à souffrir.

« Este combate (dit Marure, dans son *Histoire des révolutions*) fue el pri-
« mer que se dio entra tropas de Guatemala y San-Salvador : insignificante y de
« ningun importancia por si mismo, pero muy remarcable en nostra historia,
« porque en el campo del Espinal quedo sembrada la semilla de la guerra civil. »

Une nouvelle colonne de troupes de Guatemala, commandée par le colonel Arzu, attaquá San-Salvador le 3 juin 1822; elle fut également mise dans une déroute complète. Cependant cette affaire n'occasionna pas une grande perte, malgré la durée de l'attaque et l'opiniâtreté de la défense, ainsi qu'on le voit par les annales du temps.

Despues de nueve horas de un ataque muy bien sostenido, y en que la perdida por una y otra parte fue de muy poca consideracion, Arzu tuvo que emprender su retirada, etc.

Après la défaite d'Arzu, l'empereur Iturbide envoya le général Filisola avec une division mexicaine pour apaiser tous les troubles : plusieurs escarmouches s'ensuivirent; la principale est celle du 14 janvier 1823, *en que salio gravemente herido el coronel mejicano Miranda, y perecieron de veinte a treinta salvadorenos.*

Enfin, le 7 février, Filisola livra combat aux habitants de San-Salvador sous les murs de leur ville, où il entra deux jours après. Une capitulation compléta la soumission des insurgés le 21 du même mois.

Ce premier acte de la guerre a duré un an; il ne fut pas le seul occasionné par le décret de réunion au Mexique.

Vers le même temps, des contestations s'élevèrent dans l'état de Nicaragua entre les villes de Léon et de Grenade, par suite de la nouvelle division du territoire, qui mettait les intérêts de ces deux villes en opposition.

Des bandes de partisans, de 1,000 hommes environ chacune, se mirent en

campagne : après une lutte insignifiante, les Léoniens, repoussés par les Grenadiens, se retirèrent. Cet événement se passa le 13 février 1823, et n'eut pas d'autres suites.

Une autre scène de ce genre se passait vers le milieu de 1823 dans l'état de Costa-Rica, sous les mêmes influences d'opposition, et toujours dans le but d'une séparation d'intérêts entre les provinces.

San-Jose, capitale de l'Etat, tenait pour l'indépendance absolue, *Cartago* pour l'empereur. Le 5 avril, il y eut entre les habitants de ces villes un combat assez sérieux dans la plaine des Lagunes; les indépendants furent vainqueurs.

Ces événements auraient pu devenir plus graves, mais l'union avec le Mexique ayant été rompue, la guerre civile qu'elle avait enfantée cessa partout.

Deuxième époque.

Les États de l'Amérique centrale, constitués en république, ne parvinrent pas cependant à jouir immédiatement d'un repos complet. Les raisons qui avaient porté plusieurs provinces à repousser la domination mexicaine cessaient à la vérité: avec la séparation, elles ne devaient plus exercer d'influence; mais les sentiments de nationalité, particuliers à chaque État de la fédération, avaient poussé de nouveaux germes depuis leur affranchissement de l'Espagne. Ce que chacun désirait avant tout, c'était de redevenir soi-même.

Il résulta de ces dispositions un mécontentement sourd dans plusieurs provinces, qui devait un peu plus tôt ou un peu plus tard se manifester d'une manière éclatante.

Ce mécontentement fut mis à profit par les partisans de l'Espagne, en petit nombre à la vérité, mais existant dans quelques localités, où ils cherchaient à se faire des adhérents.

Ainsi, par exemple, pendant que le congrès fédéral s'occupait de poser les bases de la constitution, une sédition militaire éclata à Guatemala le 14 septembre 1825, deuxième anniversaire de la déclaration d'indépendance : elle était dirigée par le général Ariza, au nom de la couronne d'Espagne.

Un pareil attentat excita une indignation générale: chacun oublia ses motifs, fondés ou non, de mécontentement particulier, et de toutes parts on se disposait à voler au secours de la capitale, lorsqu'on apprit que la sédition avait été étouffée sans grande effusion de sang, et les fauteurs du désordre punis.

En 1826, un réfugié colombien, le colonel Zamora, tenta, à son tour, d'opérer un soulèvement ayant le même but, dans l'État de Costa-Rica; il fut arrêté et immédiatement fusillé.

A ces deux faits, d'un caractère à part, il faut ajouter le renouvellement des troubles de Léon et de Grenade, où des partis organisés militairement, les uns en faveur d'une séparation des États, les autres en faveur de la fédération, ame-

nèrent quelques conflits de peu d'importance. Le général Arzu, à la tête de 500 hommes du Salvador, pacifia enfin cette province, quelques mois après le commencement des dissensions dont elle avait été le théâtre.

Comme dernier fait de cette période, nous devons mentionner les débats entre le président de la république et le chef de l'État de Guatemala.

Ces débats prouvent, par les causes qui les ont produits et les circonstances qui les ont accompagnés, que le gouvernement central était plutôt considéré comme un obstacle au bien du pays que comme une source d'avantages. Ils durèrent près d'un an, et, de même que toutes les contestations de ce genre, occasionèrent des conflits sanglants. Deux combats, entre les troupes fédérales et les troupes de l'État de Guatemala, furent livrés dans le courant de 1826.

Dans l'un, les troupes de Guatemala, sous les ordres de Pierson, lieutenant-colonel français, défirent leurs adversaires à Salcaza, près de Quesaltenango, avec une perte de 40 hommes tant tués que blessés (*con perdida de mas de cuarenta hombres entre heridos y muertos*).

Dans l'autre, Pierson fut surpris par une embuscade dans une marche forcée sur Malacatan; sa troupe ayant été entièrement dispersée, il dut lui-même prendre la fuite, ce qui mit fin au conflit. Dans cette affaire il y eut 12 morts et 5 blessés.

Doce muertos y cinco heridos quedaron en el sitio del ataque sin que el vencedor hubiera tenido la mas pequena perdida.

Toutes les séditions étant apaisées, et le pouvoir du président de la république raffermi, on célébra, le 15 novembre, à Guatemala, dans une fête publique, le triomphe de la fédération.

Troisième époque. — Dissolution de la fédération.

Dix années s'écoulèrent, sinon dans une paix profonde, au moins sans désordres et sans guerre civile. Il semblait que tous les partis s'étaient entendus pour laisser au temps et à l'expérience le soin de justifier ou condamner leurs principes respectifs. L'union des États étant consommée, on voulait en attendre quelques résultats, avant de juger son bien ou son mal. C'était un essai qui devait décider définitivement la question.

Dans cet intervalle, beaucoup de fautes furent commises par le gouvernement central. Les mesures d'intérêt général, celles dont le résultat ne pouvait être immédiatement et directement apprécié par aucun État en particulier, bien qu'elles exigeassent le concours des sacrifices de tous, venaient à tout instant renouveler le mécontentement mal éteint des provinces; et le gouvernement fédéral, au lieu de ménager les susceptibilités, ne faisait que les blesser de plus en plus. Chaque acte de cette espèce était pour ainsi dire enregistré, et leur accumulation devait un jour ou l'autre faire explosion.

L'expérience gouvernementale se faisait, et tous les jours on acquérait la

conviction qu'elle devait conduire à une nouvelle révolution. Si l'Amérique centrale avait été plus avancée dans la pratique des mouvements et variations politiques, elle aurait pu opérer les réformes dont la nécessité se démontrait à chaque instant, sans bouleversement et sans effusion de sang. Mais avec les éléments qui composent sa population, cela était impossible. Le moment n'est pas venu où un accord parfait puisse diriger les affaires, où une fédération soit praticable.

Cependant le gouvernement fédéral, sans cesse en conflit avec les gouvernements particuliers de chaque État, devenait un obstacle à l'harmonie. S'il avait continué à exister quelques années de plus, il aurait eu pour résultat de mettre les armes à la main à tout le monde. Il fallait donc qu'il succombât devant la force des circonstances et l'intérêt du plus grand nombre. Cela n'a pu avoir lieu malheureusement qu'après une lutte plus ou moins vive et prolongée.

Dès 1827, le président de la république, rencontrant de plus en plus des entraves à l'exécution de telle ou telle mesure souvent impolitique, dont les gouvernements particuliers de chaque État ne comprenaient pas l'utilité, résolut de les convaincre par la force, et dirigea des troupes tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Il n'y avait pas de combats, mais de l'oppression et quelques résistances partielles, considérées comme rébellion à l'autorité.

Les gouvernements particuliers, à leur tour, se mirent en mesure d'opposer la force à la force, et Guatemala donna l'exemple.

Raphael Carrera, jeune officier plein d'ardeur et de patriotisme, qui s'était distingué dans quelques-unes de ces résistances partielles, fut mis à la tête des troupes de l'état de Guatemala; la guerre avec Morassan, président de la république fédérale, devint son affaire personnelle : de là, la dénomination de *guerre de Morassan et de Carrera.*

Les chambres de plusieurs États se réunirent et déclarèrent la nécessité de dissoudre la fédération; la résistance dès ce moment devint légale. L'influence de quelques hommes ralentit cependant l'élan, et retarda l'événement qui devait arriver; ce n'était plus qu'une question de temps. Mais dans l'intervalle, les partis armés s'étaient de nouveau mis en campagne; le sang recommença à couler.

Carrera et Morassan, tour à tour vainqueurs et vaincus, tinrent la solution en suspens pendant plus d'une année.

Il y eut un combat assez sérieux à l'*Antigua,* un autre à *Amatiltan;* de chaque côté les pertes s'élevèrent de 15 à 20 hommes tant tués que blessés.

Enfin une dernière affaire, celle du 19 mars 1839, décida tout. Morassan, vaincu, se retira en pays étranger, et la dissolution de la fédération, déjà prononcée par un congrès réuni à cet effet, fut consommée.

Dans ce dernier combat, le plus sanglant de toutes les guerres, Carrera commandait une armée d'environ 1500 hommes, et Morassan au plus 800 hommes. L'affaire dura deux heures, sous les murs mêmes de Guatemala.

Soixante hommes restèrent sur le champ de bataille, et les troupes de Carrera entrèrent dans la capitale.

Voilà quelles furent les guerres civiles de l'Amérique centrale.

Opinion sur ces guerres.

Si l'on additionne les années pendant lesquelles les dissensions politiques de l'Amérique centrale ont mis, de temps à autre, les armes à la main aux partisans des différents systèmes de gouvernement, on trouve une durée totale de six années, dont quatre depuis 1822 jusqu'à la fin de 1826, et deux de 1837 à 1839. Mais si l'on suit avec un peu d'attention la marche des événements militaires, on est surpris de la courte durée de chacun d'eux et du peu d'importance de forces employées de part et d'autre.

L'armée la plus considérable qui ait tenu la campagne dans cet intervalle est celle du général Filisola. Quand elle est entrée à Guatemala le 12 juin 1822, elle se composait d'un peu plus de 600 hommes. Ce nombre fut porté à 2,000 hommes pendant les opérations contre San-Salvador, par l'adjonction des troupes de Sonsonate et d'autres détachements. Les forces de San-Salvador n'ont jamais dépassé 1200 hommes.

Dans la guerre du Nicaragua, les partis qui ont tenu la campagne pendant quelque temps s'élevaient en maximum à 1,000 hommes.

Ariza, Arzú et Pierson n'ont jamais commandé de détachements de plus de 800 hommes chacun.

Les armées sous les ordres de Morassan et Carrera sont également restées toujours au-dessous de 1500 hommes.

Ces bandes, mal équipées, mal armées, manquant souvent de munitions, ne pouvaient se faire grand mal : aussi les affaires les plus sanglantes n'ont-elles pas eu un résultat qui dépassât 60 hommes tant tués que blessés.

Aujourd'hui encore, si l'État de Guatemala était obligé de mettre de grandes forces sur pied, il ne pourrait pas porter son armée à plus de 2,500 à 3,000 hommes, parce que la république ne possède que 3,000 fusils, dont un tiers seulement peut être considéré comme en état de servir.

Dans aucune des rencontres en campagne il n'y a eu d'artillerie employée, le peu de pièces qui existent dans le pays n'étant pas mobiles. Ce n'est que dans les défenses de villes telles que San-Salvador ou Grenade qu'on a pu se servir d'artillerie. On cite, comme une chose remarquable dans l'attaque de San-Salvador par Arzu, l'effet d'une *couleuvrine* placée dans la rue principale, et qui arrêta pendant plusieures heures les efforts des assaillants.

Considérant les guerres de l'Amérique centrale dans leurs résultats immédiats, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'exagération avec laquelle on a calculé les désastres qu'elles ont pu occasionner. Il n'a peut-être pas péri 500 hommes dans les différentes rencontres qui ont eu lieu, et cependant

beaucoup de personnes se figurent qu'elles ont dû être une cause de dépopulation, parce qu'elles jugent ces événements avec des préjugés européens, et qu'aux mots *armées, batailles, siége,* se rattachent des idées fort loin de la réalité.

Considérant les mêmes guerres sous le rapport des causes qui les ont produites, on peut dire avec quelque probabilité qu'elles ne se renouvelleront plus. Les États, aujourd'hui, restent entièrement indépendants les uns des autres : ils n'ont pas de motifs de rivalité. Si jamais il vient à naître entre eux un intérêt commun, loin que cela puisse nuire à la bonne harmonie, ce sera, il faut l'espérer, le moyen le plus propre à amener une fusion pour le moment inutile et impossible.

DE LA DERNIÈRE EXPÉDITION DE MORASSAN.

Avant d'en finir sur cet objet, nous avons quelques mots à dire sur la dernière expédition de Morassan, et, comme ici nous sommes en désaccord avec une assertion de M. T'Kint à laquelle on paraît avoir attribué un sens qu'elle n'a pas, nous éclaircirons la question par l'exposé des faits.

Lorsque les cinq républiques de l'Amérique centrale se décidèrent, en 1839, à rompre leur pacte d'union, le général Morassan, président de la fédération, essaya de s'opposer au décret de dissolution. Il se croyait sûr de l'appui et du concours de l'armée, dont il était le chef, mais il se trompa; ses partisans, en trop petit nombre, ne purent le soutenir, et il fut exilé.

Absent depuis trois ans, le général Morassan a reparu sur le territoire de l'Amérique centrale : il a débarqué près de Léon, État de Nicaragua, dans les derniers jours de janvier 1842. N'ayant trouvé dans cette province aucune sympathie pour sa cause, il s'est retiré après huit ou dix jours de vaines tentatives. Le 17 février suivant, il a débarqué au port de l'*Union,* État de San-Salvador, accompagné de 60 officiers colombiens et péruviens, parmi lesquels se trouvait le colonel *Saget,* ancien militaire français.

Deux jours après son débarquement, le général Morassan se porta sur *Sonsonate,* à 60 lieues de Guatemala et à 3 lieues du port où il avait donné rendez-vous à quelques personnes avec lesquelles il devait s'entendre pour organiser l'insurrection. Là, des débats s'élevèrent sur la question des officiers étrangers formant l'entourage de Morassan, et dont la présence portait l'ombrage aux nationaux; on s'aigrit de part et d'autre, et on se sépara sans résultat. Morassan s'étant convaincu, après quelques jours passés sur la côte, que son parti n'avait pas d'influence, s'embarqua au port d'Acajutla vers le milieu de mars. Ainsi finit cette tentative mal combinée, et qui, selon toute apparence, n'avait dans aucun cas des chances suffisantes de réussite. Morassan manqua

de tact en blessant la susceptibilité des Salvadoriens; il devait connaître leur esprit national et n'aurait pas dû recourir à des officiers étrangers pour commander les bandes qu'il espérait pouvoir réunir.

Cependant l'alarme s'était répandue dans Guatemala dès le commencement de février, et le gouvernement, craignant que, de l'État de Salvador, dans le cas d'un succès quelconque, Morassan ne songeât à passer la frontière pour envahir le territoire de la république, s'empressa de prendre des mesures vigoureuses pour le repousser. Un décret de l'assemblée législative autorisa le général Carrera à faire une levée extraordinaire de 1200 hommes, pour porter l'armée à 2,000 hommes; une somme de 40,000 piastres fut mise à la disposition du général pour la solde de ses troupes.

Ces préparatifs se firent du 15 février au 8 mars, jour où le général Carrera partit de la capitale, à la tête d'une colonne de 1500 hommes, pour se rendre à *Santa-Anna*, à deux journées de marche de San-Salvador. On croyait alors que Morassan s'était porté sur cette ville, et l'intention du général Carrera était de défendre le territoire sur les bords du *Rio de la Paz*, qui en forme la limite. En arrivant à Santa-Anna, il apprit le rembarquement de Morassan et se décida immédiatement à revenir à Guatemala.

Les nouvelles levées furent licenciées le 20 avril, et l'armée réduite au minimum de 800 hommes environ.

Nous avons été témoins de ces divers événements, et nous avons pu juger l'effet qu'ils produisaient sur l'esprit public.

Le général Morassan a des partisans dans Guatemala, mais ils appartiennent presque tous à cette classe de la société qui ne prend aucune part active dans les révolutions populaires; il eût donc fallu, pour qu'il trouvât de l'appui dans la capitale, qu'une partie des troupes pût être gagnée par l'influence de ces hommes, et rien n'était moins possible qu'une semblable défection. La majeure partie de la population restait indifférente au mouvement et semblait en attendre l'issue pour se ranger du parti du plus fort.

Les affaires commerciales n'ont pas été interrompues un seul instant dans cet intervalle de deux mois environ; et, hors la ville de Guatemala, où arrivaient chaque jour les nouvelles les plus contradictoires de Sansonate et de San-Salvador, on ne s'est guère occupé dans le pays de la présence de Morassan sur le territoire de l'Amérique centrale.

Quant aux affaires administratives, elles ne se sont ressenties en aucune manière des événements actuels ni de l'éventualité d'une guerre; c'est pendant que Carrera marchait sur Santa-Anna avec sa troupe, que la commission, chargée de régler les conditions du contrat d'acquisition de Santo-Thomas, s'occupait avec nous de l'examen du projet. C'est aussi dans le même temps que le nouveau consul de France, M. Huet, se rendit à San-Salvador pour reprendre le service des mains de son prédécesseur et faire transporter ses archives à Guatemala.

Enfin, si de temps à autre, dans les conversations intimes, on ne s'était pas entretenu de Morassan et de ses marches et contremarches supposées, personne ne se serait douté de l'imminence de certains événements possibles.

Tels sont les faits qu'on voudrait faire passer pour une guerre civile ou nationale, peu importe le nom; telle est cette révolution où les adversaires n'ont pas été en présence, et où pas un seul coup de fusil n'a été tiré.

Ces événements ne se lient en rien au changement survenu dans la présidence de la république de Guatemala du 12 au 15 mai dernier, qui n'a été, comme nous l'avons dit, qu'une démission et une réélection.

La république de Guatemala, ainsi que toutes celles de l'Union, a toujours eu son gouvernement en propre. La dissolution de cette Union, arrivée en 1839, a laissé chacun de ces gouvernements intacts, seulement le district fédéral a été supprimé.

Le colonel R. de Puydt.

CARRERA ET MORASSAN.

La publication des différents rapports de la commission d'exploration de l'Amérique centrale vient de soulever, dans plusieurs journaux, des discussions assez vives sur les projets de la Compagnie belge de colonisation. Toutes les grandes questions d'industrie, de commerce, d'agriculture, de topographie qu'elle renferme, sont devenues autant de thèses à controverse sur lesquelles chacun s'exerce, affirme ou nie, suivant les doctrines qui lui sont familières.

Cette préoccupation d'intérêts purement matériels, et dont nous ne voulons pas contester l'importance, a laissé derrière elle un point qui devait marcher de pair. On a parlé de la situation commerciale de la colonie future, et l'on s'est tu sur les conditions morales dans lesquelles elle se trouverait placée; on a posé le chiffre des projets et des pertes, compté les surons de cochenille ou d'indigo qu'elle pourrait fournir, précisé la nature et le nombre des marchandises qu'elle absorberait, et l'on ne s'est guère soucié de savoir quelles seraient les garanties réelles assurées aux habitudes particulières que nos colons porteraient avec eux et aux croyances religieuses qui leur sont chères. C'est là cependant un côté de la question qu'il importe d'éclairer, et d'où le sort de la colonie dépend tout autant que des combinaisons mercantiles auxquelles on s'attache; car celles-ci seraient évidemment bornées dans leur essor, le jour où le calme et l'ordre, qui leur sont nécessaires, cesseraient de les protéger et d'être placées avec elles sous les garanties politiques et religieuses que nos populations aiment à retrouver autour d'elles. Quelle est donc, sous ce double rapport, la situation du gouvernement de Guatemala? Ses lois, ses traditions et les hommes qui les composent, constituent-ils un ordre de choses sous lequel la propriété et la famille

puissent être sûrement placées? La réponse à ces questions se trouve dans l'appréciation d'un seul homme, du chef actuel du gouvernement guatemalien, du général Carrera, qui, résumant en lui toute la puissance du pays, est appelé à donner à ses destinées le caractère qui lui est propre.

Un journal publiait récemment la biographie de Carrera. Bien qu'elle ne donne pas une notion toujours exacte des événements, elle suffit cependant à l'appréciation d'un caractère dont l'éloignement nous dérobe d'ailleurs les nuances intimes, et ne laisse à découvert que les grands traits et les déterminations éclatantes.

Les révolutions de l'Amérique centrale sont récentes, mais bien qu'elles n'aient éclaté qu'après l'accomplissement des nôtres, on peut dire qu'elles en dérivent et qu'elles sont les dernières convulsions de ce grand mouvement d'idées qui bouleversa le monde européen. Sous des prétextes différents, dans des occasions diverses, ce sont toujours les mêmes causes qu'on retrouve, tendant vers des résultats pareils; c'est l'esprit d'indépendance luttant contre l'autorité, et se perdant dans le désordre même qu'il enfante.

La conclusion morale, inévitable, de toutes les agitations tumultueuses, c'est pour les peuples un grand effroi de la confusion qu'ils ont jetée autour d'eux, un besoin pressant d'ordre et de paix, et la nécessité de réédifier les ruines mêmes qu'ils ont faites. Il est des hommes merveilleux que la Providence enfante alors pour ces circonstances solennelles; nous avons eu les nôtres, l'Amérique centrale a dû chercher le sien, et peut-être l'a-t-elle rencontré dans l'homme qui tend à la dominer aujourd'hui, et qui tire du moins des circonstances étranges qui l'ont amené une valeur exceptionnelle.

La proclamation de l'indépendance de l'Amérique centrale eut pour premier résultat de livrer les vainqueurs à l'incertitude des moyens propres à utiliser la victoire. On avait été à peu près d'accord dans les moments de conspiration et de lutte, on fut désuni lorsque le jour de l'ordre et de la réorganisation fut venu. Ce fut un nouveau sujet de guerre après celle qu'on venait d'accomplir; car c'est le sort des révolutions de produire après elles des événements qui les doublent. Les uns, prenant au sérieux et dans toute leur étendue les principes d'indépendance dont ils s'étaient inspirés, voulaient, dès le premier jour, en obtenir les conséquences les plus avancées, et pour n'avoir pas avec le régime déchu les moindres rapports d'idées ou de mots, ils condamnaient tout système de centralisation des États au profit d'une fédération modelée sur celle des États-Unis; ce furent les radicaux.

Les autres, qui n'avaient vu dans le mouvement révolutionnaire auquel ils avaient aidé que l'affranchissement d'une autorité métropolitaine, avaient réservé tous les principes politiques et sociaux qu'ils savaient être identiques à la nature même du pays et qu'ils n'avaient jamais voulu mettre en question; ce furent les centralisateurs, ou, pour mieux dire, cette classe éclairée de toute société qui, dans les grandes catastrophes sociales, emporte et sauve, dans les

plis de son manteau, les grands principes d'ordre, de propriété, de famille, de religion, qu'elle restitue comme un dépôt sacré échappé par ses soins aux fureurs des tempêtes.

La question fut ainsi nettement posée, et les faits qui la traduisirent, quelle qu'ait pu être leur étrangeté, ne sauraient la faire perdre de vue. C'est, en apparence, une lutte engagée sur deux formes de gouvernement opposées; c'est réellement au fond le principe de désorganisation ou d'indépendance, d'anarchie sociale et religieuse, mis en présence du principe contraire. Les événements le prouvèrent de reste, et les hommes qui y participèrent expliquèrent suffisamment la nature de leur cause par le caractère de leurs œuvres. Au milieu d'eux et de la tourbe que toute agitation soulève, Morassan et Carrera se dessinent seuls et résument fidèlement en eux, dans leurs entreprises aux jours de victoire, par leur manière d'en user, les véritables tendances de leur parti.

La fédération était sortie victorieuse des discussions théoriques qui s'engagèrent après la chute de la domination espagnole; soutenue par les hommes d'action qui prévalaient encore, elle fut installée par eux au mépris des esprits calmes et expérimentés dont le jour n'était pas encore venu. Ils signalèrent les incompatibilités matérielles des divers États qui devaient bientôt faire éclater le lien qu'on essayait de nouer autour d'eux; leurs voix se perdirent dans le bruit des professions de foi patriotiques.

Les protestations ne se firent pourtant pas attendre, et la lutte s'engagea à quelques jours de distance. Faible, craintive, sans direction arrêtée au début, elle ne prit que quelques années plus tard le caractère menaçant des discordes civiles. Les extorsions et la mort du fédéraliste Florez, assassiné par les siens au pied des autels, en furent le premier signal; et elles n'eurent plus de bornes le jour où le général Morassan vint placer la ville de Guatemala sous la domination des principes démagogiques dont il était l'expression suprême. L'épouvante l'avait précédé, de sanglantes réactions l'accompagnèrent, et la propriété, la sécurité des familles, les prêtres, l'ordre social et le culte catholique vinrent comme toujours, s'abîmer dans les saturnales de l'ivresse populaire. Le vainqueur essaya plus tard d'organiser le désordre qu'il avait semé: le code Levingston fut proclamé, c'est-à-dire, la confiscation des biens du clergé, l'abolition du culte, le mariage civil, et toutes ces institutions philanthropiques, héritage honteux des conventions nationales qu'on acceptait sous bénéfice d'inventaire. Le rôle de Morassan se trouve ainsi nettement tracé; ce n'est plus seulement le système de la fédération qu'il protége, mais plutôt celui d'une réorganisation sociale empruntée aux inspirations les plus audacieuses de la philosophie et de la terreur.

Cet ordre de choses devait naturellement avoir la durée qui lui était propre: intolérable à ceux-là mêmes qui y avaient aidé, il devait bientôt succomber sous les efforts nouveaux de ceux qu'il avait sacrifiés. Mais, dispersés par l'exil, inti-

midés par la vengeance qui les poursuivait encore, leurs tentatives se perdaient dans leur isolement, et ils attendaient un homme qui eût le courage de les rallier entre elles ; le hasard vint le leur offrir.

Victime des proscriptions de Morassan, un simple ouvrier, Carrera, dont le nom n'était guère connu que des propriétaires dont il dirigeait la ferme, vivait au fond des montagnes qui lui servaient d'asile.

Surpris par les soldats de Galvez, il vit sa femme violée par eux, et conçut une vengeance implacable contre ses premiers ennemis. Des outrages et des malheurs communs rassemblèrent bientôt autour de lui quelques partisans dévoués appartenant à cette race croisée de blancs et d'Indiens nommés ladinos. Il exerça par sa résolution une influence décisive sur les hommes de couleur, et entreprit avec eux cette lutte héroïque dont lui seul, peut-être, entrevoyait déjà la fin merveilleuse. On a dit que Carrera devint ainsi le chef d'une guerre nationale, entreprise en haine de la domination étrangère, et destinée à servir d'expiation aux premières barbaries de celle-ci ; c'est d'abord une assertion que les faits ultérieurs démentent, et qui ne peut s'autoriser d'ailleurs de sa qualité originelle.

Le ladinos n'est point, en effet, un Indien, mais un intermédiaire entre celui-ci et la race blanche, de sorte que, si la couleur devait exercer une influence sur le caractère politique de Carrera, ce ne serait point au profit exclusif de l'une des deux races, mais naturellement à celui de l'une et de l'autre entre lesquelles il se trouve placé comme une transition naturelle. Nous croyons même que c'est à cette mission de conciliation qu'il semble particulièrement destiné.

Les partisans du nouveau chef lui donnèrent donc, par leur nombre, une importance réelle, et il put bientôt tenter de pénétrer avec eux dans la capitale même de Guatemala. Le découragement et la faiblesse du pouvoir, l'absence de Morassan, rendaient d'ailleurs l'entreprise facile, et le code Levingston ne s'y opposait pas. Les portes restèrent donc ouvertes pour laisser sortir, d'un côté, les troupes fédérales, et entrer, de l'autre, les bandes armées que Carrera entraînait après lui. Ces hordes sauvages d'hommes qui semblaient porter avec eux toutes les vengeances des défaites qu'ils avaient essuyées et les longues souffrances de l'exil avaient frappé la ville d'une terreur profonde.

On craignait de payer par de nouveaux désastres le triomphe sanglant des premiers vainqueurs, et l'on attendait en silence la terrible résolution de ces hommes inconnus et de leur chef. Mais bientôt l'effroi se dissipe, l'étonnement succède à la crainte, à la vue de ces barbares prosternés aux pied des autels qui leur étaient rendus, et entonnant des hymnes d'actions de grâces à la gloire d'un Dieu vengeur. Si la brutalité et des tentatives de pillage s'essayèrent après ce premier mouvement, elles furent bientôt arrêtées par Carrera lui-même, qui, dirigeant seul cette foule égarée, se posa devant elle, arrêtant dans leur dernier élan ces instincts qu'il avait soulevés, et les sacrifiant comme un premier gage donné à l'œuvre de pacification qu'il commençait déjà.

Carrera avait ainsi, dès le premier jour, compris sa mission : le barbare avait déjà, dans son ignorance, l'intuition des nécessités sociales qu'il devait satisfaire, mais il n'osa pas l'entreprendre encore, et il se retira, laissant entrevoir aux hommes d'ordre et de paix qu'ils sauraient où trouver désormais celui qu'ils avaient si longtemps attendu.

Ainsi, deux circonstances analogues ont fourni aux chefs des deux partis l'occasion de traduire nettement dans le domaine du fait leurs véritables pensées. Le triomphe de Morassan ou de la fédération signifie celui des réactions, du bouleversement; la victoire de Carrera ou de la centralisation n'est que celle des principes sociaux, rétablis sans le cortége odieux des vengeances privées et des expiations publiques. Ces deux caractères gardent dans la suite des événements leur unité d'action, car il est impossible d'échapper aux fatalités logiques des principes et des idées.

Carrera s'étant donc retiré de Guatemala, la fédération conçut bientôt des espérances nouvelles; Morassan vint les soutenir, et quelques succès qu'il obtint livrèrent encore les destinées du pays aux efforts disséminés de quelques bandes de partisans. Les faits se perdent ici dans la confusion de ces luttes particulières pour ainsi dire, disséminées sur un grand espace et qui n'eurent d'autres résultats que le bouleversement des lieux où elles passèrent. Rien de décisif encore; victorieux un jour, battus le lendemain, Morassan et Carrera reparaissent et se perdent tour à tour, et ne se retrouvent que dans la dernière lutte, dernier acte de ce drame confus où l'imprévoyance de Morassan laisse tomber, pour la dernière fois, ce pouvoir dans les mains de Carrera. Celui-ci craignit cependant d'en assumer sur lui toute la responsabilité, et il en déposa le titre suprême dans les mains du président Rivera Paz; mais il conserva toute l'influence réelle qui, le lendemain des troubles civils, devait s'attacher à sa qualité de chef d'armée. Sous cette protection calme et forte, les dissensions intestines furent réduites au silence; les proscriptions, les confiscations cessèrent; le code philosophique de Levingston fut anéanti, et l'ère de la paix et de la réorganisation put commencer sans trouble. La religion, la propriété, la sécurité des familles, en furent les premières bases, et l'instinct d'un barbare suffit à réduire au néant les prétentions ambitieuses d'un soldat philosophe.

Un caractère aussi nettement tranché devait nécessairement devenir un sujet de discussion. Les idées dont il est l'expression fidèle devaient diriger contre lui les jugements passionnés de celles qui leur sont hostiles; destinée commune à tous ces hommes d'exception, à tous ces hommes-principes, si l'on peut dire, qui, résumant en eux les tendances d'une époque, viennent coudoyer en chemin des résistances inutiles.

Chacun veut pénétrer dans les intentions secrètes du héros et prophétiser, suivant ses propres vues, les résolutions mystérieuses qu'il prépare; et le vulgaire, qui redoute toujours ce qu'il a peine à comprendre, se plaît à donner

à ces têtes majestueuses une foudre pour auréole. Ainsi le ladinos Carrera est devenu, pour quelques-uns, l'ange exterminateur des blancs et le contre-coup de Pizare et de Cortez, sans songer que les 66 membres du congrès, les premiers officiers de l'armée, les chefs de l'administration, le clergé, étaient tous sortis de la race proscrite. Serait-ce donc qu'on voulût rapporter au clergé catholique, confident et inspirateur avoué de Carrera, ces sanglantes préméditations ?

Certes, nous n'essayerons pas la réfutation d'une pareille erreur; nous dirons seulement qu'elle rend impossibles les réactions futures qu'on prête à Carrera, puisque c'est dans la race blanche même qu'il choisit les organes avoués de sa pensée, les chefs de ses troupes sur lesquelles sa puissance repose, et que c'est à l'aide du clergé qu'il cherche à accomplir la mission civilisatrice qui lui est départie.

Des suppositions dans l'avenir ne peuvent rien changer à la réalité des faits accomplis; on est bien forcé d'accepter comme un ami des blancs celui qui les réinstalla dans leurs priviléges et dans leurs biens; comme un soutien des lois divines et humaines, l'homme qui en a rétabli le cours; et comme un protecteur naturel de nos populations catholiques, celui qui, par les concessions les plus larges et des priviléges inespérés, cherche à les attirer autour de lui, pour consolider avec elles les bases encore mouvantes de l'édifice que sa main puissante a relevé.

(*Courrier belge*, 14 et 16 novembre 1842.)

DES INDIENS

DE

L'AMÉRIQUE CENTRALE.

On a vu par la polémique des journaux quelles opinions diverses sont répandues dans le public sur la situation de la nation indienne.

Les uns appellent les peuples aborigènes de l'Amérique centrale, *Peaux rouges,* ce qui, dans leur manière d'entendre cette dénomination, signifie sauvages, barbares et idolâtres.

D'autres ont été jusqu'à les dire anthropophages.

Les auteurs des rapports publiés dans *le Moniteur belge* dépeignent, à leur tour, les Indiens comme une race inférieure à la nôtre, livrée à une foule de vices, l'ivrognerie, la paresse, le vol, etc.

Dans le XVIe siècle, on confondait tous les aborigènes des colonies espagnoles sous le nom d'*hommes sans raison:* c'était une manière de caractériser la différence entre cette partie de l'espèce humaine éclairée par les lumières de l'Évangile, et tous les peuples du nouveau continent qui n'avaient pu être visités par les apôtres. Mais, au moins alors, on ne les calomniait pas, on les plaignait et on les catéchisait.

Il semblerait que, dans un siècle positif, où l'on s'accoutume tous les jours de plus en plus à n'admettre que ce qui est démontré, et à ne juger qu'après investigation, on ne devrait pas condamner si légèrement et confondre sous les mêmes caractères toute une nation, dont les différentes tribus, répandues sur un vaste territoire, s'y distinguent diversement, par leur aptitude aux travaux agricoles et industriels, par la régularité de leurs mœurs, et, il faut dire aussi, par la sagesse de leurs coutumes.

Les annales de ces peuples sont obscures, parce qu'on s'est, jusqu'à présent, donné peu de peine pour les débrouiller et jeter quelque lumière sur leur histoire. D'après l'opinion des hommes instruits du pays, quiconque voudra se livrer à une recherche assidue, consciencieuse et bien dirigée, parviendra à mettre au jour des détails curieux et instructifs sur l'antiquité de l'Amérique centrale. Notre conviction, à nous, qui avons eu occasion de nous entretenir quelquefois sur cet objet avec différentes personnes du pays, est que l'on trouvera toute espèce d'appui pour des recherches semblables, et que le concours des autorités du pays, quand on voudra s'y livrer, ne manquera pas aux voyageurs instruits et laborieux.

Le roi Philippe II, par une cédule en date du 23 septembre 1580, ordonna aux autorités supérieures de la Nouvelle-Espagne de recueillir dans le pays tous les renseignements nécessaires pour faire une histoire aussi complète que possible des Indiens, de leurs mœurs, de leurs lois et de leurs guerres. On ramassa alors des objets de sculpture, des manuscrits antiques, des peintures, etc.; mais la plupart de ces objets et documents, aujourd'hui enfouis dans des couvents, n'ont été ni mis en ordre ni livrés à la critique; de sorte que tous ceux qui ont publié des mémoires sur la matière ne se sont attachés qu'à des parties séparées, sans avoir pu tirer un parti utile des travaux antérieurs : il n'y a donc sur ce sujet aucun ouvrage complet, malgré l'édit royal.

On cite comme manuscrits à consulter les mémoires de don Juan Torres, et don Juan Macario, fils et petit-fils du dernier roi de Quiché, et le mémoire de don Francisco Gomez (1). C'est sur les détails donnés par ces écrits, et par l'ouvrage du père Juarros, que nous avons pu suivre une série de faits relatifs aux populations primitives de Guatemala.

Une ancienne tradition répandue dans le pays, du temps de la conquête des Espagnols, fait descendre les peuples du Mexique de la nation hébraïque.

Selon ce qu'on rapporte, plusieurs tribus des enfants d'Israël, après leur sortie d'Égypte, se sont séparées de Moïse, et, traversant les mers sous la conduite d'un chef appelé *Tanub,* sont venues dans le Mexique fonder la ville et le royaume de *Tula.*

Ces peuples s'étant multipliés considérablement en quelques siècles, le cinquième descendant de *Tanub,* nommé *Nimaquiché,* se transporta, à la tête d'un grand nombre de ses sujets, dans l'Amérique centrale, et s'établit dans un lieu auquel on donna, en mémoire de sa venue, le nom de *Quiché.*

Nimaquiché était accompagné de trois frères : ils divisèrent entre eux le territoire, et fondèrent quatre principautés séparées et indépendantes, subdivisées en plusieurs peuplades ou tribus.

La première principauté donna naissance aux *Quelenes* et aux *Chapanecos.*

La deuxième comprend les peuplades de la *Vera-Paz.*

La troisième, les *Mames* et *Pocomames.*

La quatrième, ceux de *Quiché,* les *Machiqueles* et les *Zutugiles.*

L'État de *Quiché* était le plus considérable; il fut successivement gouverné par quinze souverains, descendants de *Nimaquiché,* dont les noms ont été conservés jusqu'à l'époque de l'invasion des Espagnols. Le roi qui régnait alors s'appelait *Tecum-Uman.*

Cette tradition a été controversée par divers auteurs, en ce qui concerne

---

(1) « Este manuscrito se hallaba en poder de los descendientes de Juan de Leon Cardona, « teniente de capitan general que nombro don Pedro Alvarado en la parte del Quiche. »

l'origine hébraïque des peuples de cette partie du continent américain. Mais l'immigration des *Tultecas*, amenée par *Nimaquiché*, n'est pas contestée ; elle est d'ailleurs appuyée de documents sur l'authenticité desquels nous n'avons pas à nous prononcer. Ces documents ont été généralement admis comme vrais ou probables par les auteurs des mémoires du temps, et l'on sait que, pour tout ce qui ne tient pas aux dogmes religieux, on peut compter assez sur l'exactitude des écrivains de cette époque à traduire les faits dont ils ont été témoins, ou dont ils ont pu suivre la trace.

Cependant tous ne sont pas d'accord pour considérer les *Tultecas* comme la souche unique des peuples de l'Amérique centrale. Le grand nombre de langues que parlent les naturels du pays fait bien plutôt présumer qu'ils ont dû avoir une origine différente ; et de là on conclut que le pays était probablement déjà habité avant l'arrivée des *Tultecas*.

Il y a aujourd'hui encore 26 langues connues et parlées par les Indiens de l'Amérique centrale. Le père Juarros, auteur d'une histoire du pays, donne à ces langues les noms suivants :

Quiché, kachiquel, zubtugil, mam, pocomam, pipil, pupuluca, sinca, mexicana, chorti, aluguilac, caichi, poconchi, ixil, zotzil, tzendal, chapaneca, zoque, coxoh, chanabal, chol, uspanteca, lenca, aguacateca, maya, quecchi.

Ces langues présentent entre elles, pour la plupart, des différences telles, que les Indiens d'une tribu ont beaucoup de peine à comprendre ceux d'une autre. Il en est cependant qui ont des analogies, et cela vient probablement du voisinage et des relations plus fréquentes de quelques peuplades.

Au reste, quoi qu'il en soit des traditions anciennes et des opinions émises par les modernes sur l'origine de ces peuplades, il est un fait principal auquel nous devons nous arrêter, parce qu'il nous intéresse avant tout, c'est que les habitants aborigènes de l'Amérique centrale, comme ceux du Mexique, étaient arrivés à une civilisation très-avancée au moment où les Européens s'emparèrent du pays.

Cette civilisation, déjà fort ancienne, avait eu plusieurs époques. Les monuments dont le pays est couvert l'attestent d'une manière incontestable, et ces monuments, en partie ruinés du temps de Montézuma, appartiennent à un temps dont les traditions s'étaient complétement perdues.

La description des antiquités de *Culhuacan* ou *Palenqué*, ville immense et qui couvrent six lieues de terrain au nord de la Vera-Paz, a été publiée à Londres vers la fin du siècle dernier.

Les ruines d'*Utallan*, capitale du royaume de *Quiché;* celles de *Copan*, dans l'État de Honduras ; les ruines trouvées récemment sur les bords de la Montagua, ne sont encore que très-imparfaitement connues, et méritent cependant l'attention de l'antiquaire. Nul doute que leur exploration ne soit destinée à amener tôt ou tard des découvertes intéressantes pour l'histoire.

Mais nous n'avons pas besoin d'attendre les dissertations qui doivent un jour rendre ces monuments aussi familiers aux études archéologiques que ceux de l'Égypte ou de la Grèce, pour nous convaincre de l'intérêt qui s'attache à l'ancienne civilisation des peuples aborigènes du Guatemala, et pour nous les faire classer, quoique déchus de leur splendeur passée, au rang des peuples civilisés des temps modernes.

Si, parmi les Indiens de l'Amérique centrale, il s'en trouve, et c'est le petit nombre, qui préfèrent une vie plus ou moins nomade à des établissements fixes, il serait injuste de les ranger en dehors de la civilisation : ces tribus errantes se livrent à l'agriculture, exercent plusieurs industries, font le commerce avec les populations qui les entourent. Leurs émigrations ne sont jamais lointaines; elles restent constamment dans le même canton : mais comme le terrain dont elles peuvent disposer est immense en comparaison de leur nombre, ces déplacements ne sont pas sensibles.

Les Indiens nomades mènent une vie paisible, régulière; ils sont catholiques et soumis aux lois.

Les autres tribus, et c'est l'immense majorité, occupent à demeure les cantons qu'elles habitent; elles forment le fond de la population du pays, puisque les Indiens se trouvent, relativement aux créoles espagnols, dans le rapport de 10 à 1 dans l'État de Guatemala.

Beaucoup de villes importantes et grand nombre de villages sont entièrement composés d'Indiens, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que les départements ou districts indiens sont les plus industrieux.

Ce sont les Indiens qui font les étoffes de coton ou de laine qu'on consomme dans l'Amérique centrale : les ouvrages en bois, en fil d'aloës, les nattes, les chapeaux, sont confectionnés par les Indiens : ce sont eux qui bâtissent les maisons, en qualité de maçons, tailleurs de pierres, fabricants de briques, de tuiles, etc.

Ils font aussi de la poterie très-belle, très-légère, et qui, aux ornements près, a beaucoup d'analogie avec la poterie étrusque.

Les Indiens se livrent à certains arts; il y a parmi eux des sculpteurs en bois fort habiles, et des ouvriers fort adroits pour certains ouvrages de bijouterie.

Ces peuples ont conservé beaucoup de coutumes de leur organisation primitive. Les descendants des princes de Quiché et autres royaumes sont encore reconnus dans les villes et villages comme *caciques;* ils forment parmi la population une sorte de noblesse dont l'influence est très-grande.

Les anciennes lois indiennes étaient très-sages, et plusieurs ont servi de modèles à des lois et règlements des gouvernements modernes. Voici l'opinion qu'exprime à ce sujet le père Juarros :

Se nos hace muy difficil de concebir que estos Indios tuviesen para su gobierno unas leyes tan bien dispuestas y prudentes, que pu-

dieran adoptarlas y agregarlas a sus codigos las republicas mas bien gobernadas.

Les Indiens du Guatemala, moins civilisés que leurs ancêtres, n'ont perdu aucune des qualités qui peuvent les mener à une civilisation plus avancée. Ils sont intelligents, laborieux autant que leurs besoins l'exigent. Ils ont une grande facilité pour apprendre, et paraissent réfléchir mûrement avant d'admettre des choses neuves pour eux. Ils ne manifestent jamais dans ce cas leur étonnement, mais ils examinent avec une curiosité attentive qui trahit un véritable désir de s'instruire.

Leur humeur est généralement joviale. Ils sont même parfois assez moqueurs.

Ce sont les Espagnols qui ont arrêté ces peuples dans la voie du progrès où ils les ont trouvés, et qui les ont forcés à reculer au point où ils se trouvent présentement. La politique qui a motivé ce système, il y a trois siècles, n'est plus nécessaire aujourd'hui, mais elle a dégénéré en préjugé, et ses effets subsistent. Le jour où le gouvernement voudra ouvrir les yeux sur les conséquences de ce système pour prendre des mesures propres à opérer une fusion entre toutes les races, ce jour-là ouvrira à l'Amérique centrale une ère de prospérité, car la nation indienne a tout ce qu'il faut pour devenir un grand peuple. Elle se distingue par une grande régularité de mœurs, par des vertus privées, par la bravoure personnelle, et, comme nous l'avons dit, par l'intelligence.

Tels sont les traits saillants du caractère général des races aborigènes; reste à examiner les défauts qu'on leur reproche.

Il y a parmi les Indiens des tribus placées près des grands centres de population blanche et continuellement en contact avec celle-ci. Ces tribus sont maintenues dans une espèce de servage, volontaire il est vrai, mais que l'habitude et le temps ont consacré; ainsi, près de Guatemala, près de l'Antigua, dans le Salvador, etc., on voit journellement des Indiens livrés aux travaux les plus grossiers, les plus abjects. Ceux-là ont sinon des vices, au moins des défauts qu'ils contractent par le contact des blancs qui se plaisent à les abrutir. Généralement les Indiens placés dans cette position, et qui travaillent directement pour des Espagnols ou des ladinos, perdent une partie de leurs qualités.

Mais qu'il y a loin de ces tribus corrompues, de cette minime fraction d'une grande famille, à ces Indiens des *Altos,* du *Quesaltenango* de la Vera-Paz, peuple agriculteur, laborieux et hospitalier; qu'ils sont loin même de cette autre fraction dont nous avons parlé, et qui, livrée à une vie plus nomade, se distingue surtout par un caractère doux et des goûts simples!

On a accusé les Indiens d'être voleurs. C'est là une calomnie d'autant plus absurde que les Espagnols même ne leur reprochent rien de semblable. Dans mon rapport, page 69, on a pu voir que ce sont les Indiens qui transportent les marchandises, individuellement ou par caravanes, sans être surveillés et sans qu'on ait aucune autre garantie que celle de leur moralité. Pense-t-on qu'il y

ait beaucoup de pays en Europe où l'on pourrait, avec la même sécurité, confier des marchandises précieuses à des hommes à peine connus? en est-il beaucoup surtout où de semblables transports, à travers les bois et les montagnes, puissent se faire sans rencontres fâcheuses?

Ajoutons à cela une observation qui n'est pas sans quelque importance, elle repose sur un calcul statistique.

Nous avons sous les yeux un tableau officiel émanant du gouvernement, et résumant les causes criminelles vidées par la justice du pays en 1841; car, il faut encore le dire en passant, dans ce pays, qu'on a prétendu *sans gouvernement et sans lois,* on aime à connaître chaque année la situation des affaires publiques, et on en rend compte.

D'après le tableau en question, 106 crimes commis par 131 individus ont été punis. Dans le nombre des crimes, on compte 20 vols seulement, et parmi les coupables de vol, il y a 13 Espagnols ou ladinos, et 7 Indiens.

C'est-à-dire que le nombre de voleurs, dans la population blanche, serait comme 1 est à 3,300; et dans la population indienne, comme 1 est à 55,421.

Enfin, le nombre de voleurs indiens est, au nombre de voleurs de race blanche, comme 1 est à 16,73.

Nous terminerons cet exposé par quelques indications sur les caractères physiques des peuplades aborigènes.

Ces caractères varient, mais en général tous les Indiens ont une taille un peu au-dessus de la moyenne : dans les montagnes du nord du Guatemala, il y a des tribus où les hommes sont plus grands. Ils sont bien conformés, ont une force musculaire remarquable.

Près de la côte de la mer du Sud, il se trouve quelques tribus dont la tête est fortement déprimée, la face élargie, la bouche grande et les dents saillantes; mais ceux-là forment un contraste frappant avec la plupart des autres tribus qui ont au contraire de beaux traits et un profil bien régulier.

Tous les Indiens ont de beaux yeux, très-expressifs; les femmes possèdent de magnifiques cheveux noirs, bien lisses, et qu'elles soignent autant que pourraient le faire nos femmes d'Europe.

On rencontre rarement des Indiens difformes. S'il en est quelques-uns, c'est par suite d'accidents.

Le colonel R. de Puydt.

RAPPORT

DE M. LE CHEVALIER

VAN DENBERGHE DE BINCKUM,

Membre de la députation permanente du Brabant,
et membre de la commission d'exploration dans l'Amérique centrale,

A MM. LES FONDATEURS

DE LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

Bruxelles, ce 12 mai 1842.

Messieurs,

De retour de mon voyage dans l'Amérique centrale, je viens vous rendre compte du résultat de la mission qui m'a été confiée.

Je ne vous parlerai pas de notre traversée, qui fut heureuse, malgré les vingt-cinq jours de gros temps que nous éprouvâmes. Je me bornerai uniquement à vous soumettre les renseignements que j'ai recueillis, en vous donnant des détails sur la situation de la Vera-Paz, sur celle de la Compagnie anglaise d'Abbottsville, sur la nature du sol, sur la possibilité de cultiver et de coloniser une partie de ce beau pays, en vous énumérant enfin ses principaux produits et le parti qu'on peut en tirer. De cette façon, j'aurai, je l'espère, complété la tâche qui m'était dévolue, et que j'ai remplie, j'ose le dire, avec impartialité.

L'Amérique centrale est encore, pour ainsi dire, inconnue. Que cette intéressante partie du nouveau monde soit explorée par des hommes consciencieux, géographes et naturalistes distingués; qu'ils la dépeignent impartialement, et toutes ces erreurs répandues depuis peu dans le monde, et toutes ces préventions colportées et accueillies sans examen, disparaîtront aussitôt. Pour ma part, je suis convaincu que si l'on savait apprécier la richesse et la fertilité de ce pays privilégié de la nature, on ne le laisserait pas dans cet état d'abandon où l'ont maintenu jusqu'à ce jour l'insouciance et la paresse de ses habitants.

Le 5 janvier dernier, nous jetâmes l'ancre dans le golfe de Honduras, et le lendemain dans la baie de Santo-Thomas, située au fond de ce golfe. Cette baie, au dire de MM. les officiers qui étaient à bord, est une des plus belles et des plus sûres qu'on puisse trouver; elle offre un mouillage excellent, à l'abri de tous les vents; les plus forts navires de commerce peuvent y entrer en tous temps et sans le moindre danger; il semblerait enfin qu'elle a été faite tout ex-

près pour l'établissement d'une colonie nouvelle; et si l'on ne connaissait la crainte d'envahissement qu'inspirent les Anglais aux peuples de ces contrées, on serait étonné qu'un établissement y fût encore à créer. Sa forme, les bois qui la bordent, les monts escarpés et boisés qui forment le fond de la baie et derrière lesquels s'élève une seconde chaîne de montagnes plus élevées, couvertes de forêts, et se prolongeant à perte de vue de l'est à l'ouest, lui donnent un coup d'œil des plus pittoresques et des plus majestueux. Le milieu de la baie contient assez d'eau pour le mouillage des plus gros bâtiments marchands (5 à 6 brasses), et au moyen d'un pont en estacade, d'une moyenne grandeur, on pourrait charger et décharger les navires sans l'intermédiaire de chaloupes. Enfin, plusieurs ruisseaux débouchent dans cette baie; leurs eaux sont bonnes et peuvent servir à l'approvisionnement des navires.

Autour de la baie de Santo-Thomas se trouvent différentes espèces de terrain; tous sont susceptibles d'être cultivés; les parties humides conviennent à la canne à sucre et au riz, plantes qui croissent généralement sur toutes ces côtes; les parties non humides peuvent produire tout ce qui se cultive sous les tropiques.

Dans les forêts qui entourent les baies de Honduras et de Santo-Thomas, la végétation est magnifique : on y voit une grande variété d'arbres de haute futaie et dont le bois dur et serré est propre à l'ébénisterie; ces arbres sont de toutes grosseurs, très-droits, et dépourvus de branches jusqu'à une hauteur de 50 à 60 pieds.

Le lendemain de notre arrivée dans le golfe de Honduras, on en donna connaissance au capitaine du bateau à vapeur de la Compagnie anglaise. Celui-ci arriva le 10; mais, ayant un chargement de cochenille en destination pour Belise, il repartit le lendemain pour cette ville, promettant d'être de retour vers le 14. Ce ne fut que le 23 qu'il reparut. Pendant ce temps nous fîmes des explorations autour de la baie de Santo-Thomas; mais le 17, le commandant de *la Louise* nous ayant obligés de quitter le navire, nous fûmes forcés de nous établir tant bien que mal dans une case de nègres à Livingston.

Livingston, bourgade située à l'embouchure du Rio-Dulce, dans le golfe de Honduras, est habité par des nègres caraïbes, anciens esclaves affranchis depuis les guerres de l'indépendance. Ces hommes n'ont pas cette physionomie désagréable produite par les traits particuliers de la figure nègre; ils se distinguent au contraire par un air fier, mêlé de douceur et de bonté; quelques-uns ont même de la finesse et de l'intelligence dans le regard. Ils ont une église et observent les rites de la religion catholique, autant que le leur permet la privation d'un ministre du culte.

L'embouchure du Rio-Dulce est d'un passage difficile, même pour les bâtiments d'un tirant d'eau de 5 à 6 pieds. Pendant les saisons de sécheresse, ces derniers se trouvent souvent arrêtés sur une barre qui en obstrue l'entrée; barre formée par la vase et le sable que roule la rivière après les inondations, et

qui se trouvent arrêtés en cet endroit par la marée montante et par les vagues que la brise de mer y pousse depuis 9 heures du matin jusqu'à la chute du jour.

A l'entrée du Rio-Dulce se trouve la première ligne de douane; un lieutenant et cinq hommes en ont la garde. Le bureau n'est autre chose qu'une mauvaise case de nègre faite en jeunes palmiers.

La rivière est belle; son parcours, agréable et varié, offre des points de vue charmants.

Les bords de l'embouchure du Rio-Dulce et quelques parties de la côte entre la baie de Santo-Thomas et cette rivière, sont cultivés; on y trouve le manioc, dont les habitants font leur principale nourriture; le riz, le maïs, le bananier, une variété de ce dernier qu'on nomme plantain, l'igname, énorme tubercule très-farineux et nourrissant; l'ananas et la canne à sucre. Tous ces végétaux y viennent admirablement et sans autre soin que celui de les mettre en terre et de les confier à la Providence.

Le 23 janvier, un petit bâtiment à voiles vint nous prendre, et nous quittâmes Livingston pour nous rendre à Ysabal. Parvenus à l'endroit dit *Golfete,* le bateau à vapeur revenant de Belise nous rejoignit, le colonel de Puydt monta à bord et nous devança à Ysabal. Assise sur les bords du lac Dulce et dominée par une haute montagne, cette petite ville, dont la population ne monte pas à plus de 6 à 700 habitants, est en quelque sorte l'entrepôt de tout le commerce qui se fait entre l'Amérique du Nord, Belise, le Guatemala, le Nicaragua et les parties environnantes.

Ysabal est dans une situation assez mal choisie : les marécages qui l'avoisinent doivent occasionner des fièvres et d'autres maladies. Sa physionomie est triste, malgré les points de vue assez pittoresques qu'on y découvre et l'affluence des voyageurs qui la traversent pour se rendre de la partie Est de l'Amérique du Nord, de Belise, de la Havane, de la Jamaïque et autres îles, dans le Guatemala, le San-Salvador, le Nicaragua et le Costa-Rica. C'est encore par Ysabal que s'exportent les produits de l'Amérique centrale, tels que cacao, cochenille, indigo, etc. Toutes ces denrées y sont transportées à dos de mulets pour y être embarquées. Le commerce de transit qui se fait annuellement à Ysabal peut être estimé à 10,000,000 de francs.

Partis d'Ysabal le 28 janvier, à midi, pour Abbottsville, colonie anglaise, nous arrivâmes vers le soir à l'embouchure du Polochic qui se trouve à l'extrémité du lac Dulce. Le lendemain, à la pointe du jour, nous nous remîmes en marche, mais nous fûmes contraints de nous servir de pirogues, car une nouvelle barre, plus forte que celle du Rio-Dulce, empêche le bâteau à vapeur de pénétrer dans la rivière. Après une navigation de 78 heures sur le Polochic, nous touchâmes le débarcadère du nouveau chemin qui s'étend depuis la rivière jusqu'à la colonie anglaise d'Abbottsville, et le 1er février nous étions tous installés dans ce dernier endroit.

Abbottsville est situé à mi-côte du versant d'une petite montagne et sur la rive droite de la Bocca, rivière qui, à quelque distance de là, se jette dans le Polochic. On y compte environ 35 à 40 maisons dont plusieurs sont inhabitées; les unes sont construites en planches, d'autres en perches de palmiers comme les cases des nègres et des Indiens.

La position d'Abbottsville est pittoresque et agréable. On y jouit déjà d'un beau point de vue; et dès que les bois qui se trouvent entre cet établissement et le Polochic seront abattus, sa situation sera vraiment admirable. Une grande et belle vallée, sillonnée par le Polochic et quelques ruisseaux, se prolongera jusqu'au pied des Andes et présentera le plus beau coup d'œil.

Les terres de la partie basse d'Abbottsville sont généralement propres à la culture de tous les produits tropicaux; étant parfois inondées dans la saison pluvieuse par les débordements de la Bocca, elles en reçoivent un limon qui leur sert de fumure et qui les rend d'une grande fécondité. Ce lieu possède tout ce qui est nécessaire à former une bonne colonie agricole, et si celle qu'on y a établie n'est pas dans un état florissant, on doit l'attribuer non au sol, ni au climat, mais au choix des colons qu'on y a placés. En effet, au lieu d'y avoir appelé des ménages de cultivateurs laborieux et quelques artisans adroits et travailleurs, on l'a peuplé de fainéants ramassés dans les rues de Londres, et de femmes perdues, sortant de prison ou mises en liberté sous la condition d'émigrer. Loin de tirer parti de la fertilité des terres qui environnent leurs habitations, ces gens préfèrent se livrer à leur goût pour la paresse, la débauche et l'ivrognerie. Ils ont 80 à 100 hectares de terres défrichées, prêts à être ensemencés, et sur cette étendue, 3 ou 4 seulement sont cultivés : 2 hectares environ en maïs, près de 1 hectare en canne à sucre, et 1 demi-hectare à peine en bananiers et plantains. Encore toutes ces plantations sont-elles faites par des Espagnols; les Anglais ne s'en occupent point, malgré les résultats obtenus sous leurs yeux par les premiers, qui retirent jusqu'à quatre et même cinq récoltes de maïs par an; aussi sont-ils obligés d'acheter aux Indiens tous les objets de leur consommation journalière.

Voici un exemple des ressources qu'offre ce pays au cultivateur qui veut travailler. Un Espagnol est arrivé dans la colonie il y a trois ans, ne possédant pas une obole; il s'est mis bravement à cultiver 1 hectare de terre en canne à sucre, et, sans même savoir faire rendre à cet hectare moitié du produit qu'il en pourrait tirer, il jouit aujourd'hui d'une honnête aisance.

D'Abbottsville je me rendis à Téléman. Ce petit bourg, peuplé d'anciens Espagnols et d'Indiens, est situé sur le Polochic, navigable jusque-là et à trois lieues de la colonie anglaise. Il n'offre rien de particulier. Ses habitants sont catholiques et possèdent une église assez bien entretenue. Ils récoltent de la salsepareille et élèvent des bêtes à cornes, des chevaux et des mulets. Leurs terres, qu'ils laissent sans culture, sont inférieures à celles d'Abbottsville. Les

communications de ce dernier établissement et des autres peuplades avoisinantes avec le Guatemala se font par Téléman.

Devant, par suite de ma mission, revenir en Europe avec *la Louise-Marie*, je partis avec le capitaine Petit lorsqu'il se sépara de la commission d'exploration pour retourner à son bord; mais à Ysabal le capitaine changea d'avis encore une fois et prit la route de Guatemala: alors je profitai du temps qui me restait pour visiter les côtes de l'est de l'Amérique centrale, et je me rendis à Omoa, petit port de mer situé à quelques lieues de la rivière la Montagua. Ce port est excellent et offre un mouillage assuré contre les gros temps. On y trouve un fort assez bien entretenu, un gouverneur, une église abandonnée faute de prêtre, un bureau de douane et quelques grandes maisons de commerce tenues par des Européens. La population se compose en grande partie de Caraïbes, de quelques blancs, et d'Indiens, qu'on nomme Peaux rouges. On fait à Omoa beaucoup d'affaires avec les départements de Honduras et du Nicaragua; la nature du sol qui environne cette petite ville, quoique pierreuse, est bonne; tous les légumes d'Europe y viendraient parfaitement; je citerai la salade et les radis qui peuvent y être récoltés après sept à huit jours d'ensemencement.

Chacun des États de l'Amérique centrale a ses produits particuliers. Le Guatemala donne la meilleure cochenille connue; le Costa-Rica et le Honduras possèdent des mines d'or et d'argent; le San-Salvador fournit l'indigo connu partout sous le nom de *Guatemala flora;* le Nicaragua abonde en vivres de toute espèce, en bois de teinture, indigo, cacao et vanille. La salsepareille, qui forme dans ce pays une très-grande branche de commerce, se trouve en quantité dans les cinq États de Guatemala. Du reste, ils possèdent tous, dans une proportion moindre, les mêmes productions que celles spécialement rapportées par chacun d'eux.

On voit dans cette contrée quatre races d'hommes bien distinctes : les Caraïbes, les Indiens, naturels du pays, les Espagnols, et des métis nommés Ladinos. Les premiers sont, pour la plupart, forts et travailleurs; ils s'occupent principalement de la coupe des mahonis : les Indiens sont de taille moyenne, doux et laborieux; on les emploie à la culture des terres ou au transport des effets des voyageurs. Ils portent sur la tête et sur les épaules jusqu'à 140 livres pesant, et font avec cela huit à neuf lieues par jour. De plus, ils sont fidèles et on peut leur confier des objets de valeur. Les Espagnols qui sont restés dans le pays après les guerres de l'indépendance ont conservé leur ancien caractère : ils sont assez bons commerçants. Les Ladinos n'ont rien qui les distingue des Européens du Midi; leur structure ne diffère pas de celle des blancs et ils sont très-fiers de leur sang mêlé.

Les Indiens et les nègres parlent le caraïbe, espèce de son rauque très-difficile à comprendre. Les nègres de la côte parlent l'anglais ou l'espagnol et quel-

quefois même un peu de français; mais l'idiôme le plus en usage est l'espagnol: il est donc indispensable pour l'Européen qui veut habiter le pays de pouvoir s'exprimer dans ce dernier langage.

Les époques de transition d'une saison à une autre ne sont pas exactement connues. Cependant, d'après les renseignements que j'ai recueillis, je crois pouvoir les classer ainsi :

Dans l'hivernage, ou saison pluvieuse, les pluies commencent en août; elles sont très-abondantes en septembre, octobre et novembre, mais nullement continuelles et régulières, comme quelques voyageurs le prétendaient. Vers la fin de novembre elles diminuent progressivement jusqu'à la mi-janvier, époque où elles commencent à devenir fort rares. On pourrait comparer ces cinq mois de pluie à ceux de novembre et février que nous avons en Belgique.

Au surplus, pour que vous puissiez vous rendre un compte exact des différents degrés de chaleur que nous eûmes dans ces parages, j'ai pris copie, sur le journal de bord, des observations atmosphériques faites depuis le 6 janvier jusqu'au 12 mars, et je vous la donnerai à la fin de mon rapport.

Une autre observation assez remarquable que j'ai faite est la régularité des brises de terre et de mer, qui, pendant toute l'année, commencent à heures fixes. La brise dite de terre est la moins forte des deux; elle se fait sentir à sept ou huit heures du soir, dure toute la nuit, et s'arrête le lendemain matin à pareille heure : elle souffle du sud au sud-ouest. La brise dite de mer commence à huit ou neuf heures du matin, et ne cesse que le soir; elle souffle du nord au nord-est. Ces brises sont assez fortes pour faire marcher des moulins à vent, qui ne chômeraient jamais, comme cela arrive si souvent en Belgique. La brise de mer, qui règne toute la journée sur les côtes, est si rafraîchissante, qu'elle permettrait à l'Européen nouvellement débarqué de vaquer à ses travaux sans être incommodé de la chaleur. Je crois pouvoir dire à cette occasion que le climat des côtes de l'est, de cette partie de l'Amérique, m'a paru très-convenable pour y établir une colonie.

L'insalubrité du climat, que l'on a fait sonner si haut pour combattre le projet de colonisation, n'est qu'un vain épouvantail. La meilleure preuve à l'appui de ce que j'avance, est l'état sanitaire des passagers et de l'équipage de *la Louise-Marie*, qui fut toujours satisfaisant. Sur 50 hommes qui composaient cet équipage, on n'en perdit pas un seul, quoiqu'ils aient demeuré deux mois entiers à l'ancre dans la baie de Santo-Thomas. Seulement, en arrivant, quelques-uns furent atteints de fortes coliques que l'on attribua soit au changement du climat, soit à la quantité d'eau fraîche que ces matelots, mis depuis longtemps à la petite ration, burent très-immodérément. Ces indispositions ne se renouvelèrent plus après les huit premiers jours qui suivirent notre arrivée, et le 20 janvier on ne comptait déjà plus un seul malade à bord. Lors de notre séjour dans la baie de Santo-Thomas, plusieurs d'entre nous, y compris MM. les médecins, couchèrent sur le pont du navire et passèrent ainsi plusieurs

nuits en plein air, les uns dans leurs lits, les autres enveloppés de manteaux ou de couvertures. Il tombait chaque nuit une très-forte rosée qui mouillait tellement les couvertures qu'on était obligé, le lendemain, de les faire sécher au soleil. Eh bien ! malgré cela, personne de nous n'en fut indisposé. Il en fut de même des matelots, qui demeurèrent toutes les nuits sur le pont en se partageant par moitié.

Tous les membres de la Commission d'exploration, malgré les fatigues inséparables d'un tel voyage et les privations qui s'ensuivirent, n'ont pas cessé de jouir d'une santé parfaite. Néanmoins deux personnes faisant partie de l'expédition furent atteintes de fièvre; la chaleur peut y avoir contribué, mais je crois devoir entrer dans quelques détails sur cette circonstance. Ces personnes sont M. le docteur Dechange, commissaire du gouvernement, et le domestique du commandant du navire. Tous deux ont été pris de fièvres avec transports au cerveau. Le docteur est sujet à cette maladie; déjà il en fut atteint dans un voyage en Islande qu'il fit avec *la Louise-Marie*, en 1841; il l'avait eue aussi en Belgique en 1839; il n'est donc pas surprenant qu'il en ait encore été attaqué sous les tropiques, surtout après avoir commis différentes imprudences.

Un voyageur européen qui parcourt ces contrées doit : 1° user de tout avec une grande sobriété; 2° s'abstenir le plus possible de vin et de liqueurs; 3° se bien couvrir la tête pour se garantir du soleil; 4° se préserver de l'humidité par tous les moyens et avoir toujours des vêtements de rechange à sa disposition. Ces précautions ne furent pas observées par le docteur ni par le domestique du commandant. Le premier, malgré sa disposition à gagner des fièvres bilieuses, continua de vivre comme nous : la maladie du domestique peut à juste titre être attribuée aux mêmes causes, et surtout à l'usage immodéré du rhum. En quittant Ysabal pour se rendre à Guatemala, ils furent surpris par une forte pluie en traversant les montagnes de Mico; lorsqu'ils arrivèrent au Posso, première étape, ils étaient transis, et comme les Indiens qui transportaient leurs bagages ne les avaient pas suivis, ils ne purent changer de vêtements et furent obligés de sécher au feu. Aussi le lendemain, à leur arrivée à Encuentros, la maladie du docteur se déclara : il fut pris d'une violente fièvre accompagnée de transport au cerveau.

On peut facilement concevoir, d'après cela, que le docteur Dechange, déjà disposé par son tempérament à ces sortes d'affections, ait été atteint en Amérique d'une maladie commune en Europe, où elle présente si souvent des résultats beaucoup plus funestes.

Sans me permettre de me prononcer sur une aussi grave question, je crois néanmoins pouvoir avancer qu'en médecine et en hygiène on ne peut réputer un pays insalubre, alors qu'il présente des cas de longévité tels que ceux-ci : J'ai vu à Omoa, dont la population est de 500 âmes, cinq vieillards de 90 ans, trois de 100 à 105 ans; l'alcade m'a dit en outre avoir perdu, il y a quelques

mois, un domestique qui était parvenu à l'âge de 122 ans, ayant travaillé et joui de toutes ses facultés jusqu'à sa mort. Dans le petit hameau de Livingston, j'ai vu, ainsi que tous les membres de la commission, un centenaire très-ingambe et plein d'énergie; enfin, sur toute la côte, les octogénaires sont beaucoup plus communs qu'en Belgique ou en France. C'est là, ce me semble, une preuve à l'appui de l'opinion que j'émets ici sur la salubrité du climat de l'Amérique centrale.

Il ne me reste plus, messieurs, qu'à vous donner quelques détails sur les produits végétaux du pays et sur les différentes espèces d'animaux qui l'habitent; je le ferai très-sommairement, car s'il me fallait présenter un tableau complet du règne végétal et du règne animal de l'Amérique du Centre, un volume ne me suffirait point.

Je vous ferai d'abord remarquer que toutes ces productions sont dues uniquement à la richesse et à la fertilité du sol; l'agriculture est un art inconnu sur ces côtes, ou au moins totalement négligé par ses habitants, qui ne se servent que d'un seul instrument aratoire, la houe.

Préparer les terres et les fumer ne leur est jamais venu dans la pensée. Cependant, malgré cet abandon, malgré le peu d'étendue des terres défrichées, on y trouve en abondance une foule de produits, tels que :

Le bananier, aux longues et larges feuilles et aux fruits vantés à si juste titre : il offre de grandes ressources aux habitants dont il avoisine les maisons ou cases.

Le plantain : c'est une variété du bananier; il lui est inférieur en qualité, mais s'y trouve en plus grande quantité.

Le manioc : plante tuberculeuse dont on fait le pain de cassave et dont la fécule n'est autre que le tapioca que nous connaissons.

Le maïs : il est blanc, rouge ou jaune, comme celui d'Europe.

L'igname : tubercule très-farineux et nourrissant; il peut remplacer la pomme de terre.

La canne à sucre : quoiqu'y réussissant mieux ou aussi bien que partout ailleurs, les habitants ne l'exploitent pas commercialement et la font servir à leur consommation particulière.

L'ananas : il est infiniment supérieur par sa grosseur et sa saveur à tous les ananas connus en Europe.

Le riz : il ne le cède en rien à celui de la Caroline. Les habitants le négligent et ne le cultivent que pour leur consommation.

Le cacaotier : on le trouve, dans les forêts, à l'état sauvage; dans l'intérieur, on en voit de grandes plantations; son produit est de première qualité.

Le cafier : sa culture est très-négligée, cependant il est de bonne qualité.

La vigne : les habitants ignorent le grand parti que l'on pourrait tirer de sa culture dans un pays chaud où tant d'endroits lui seraient farorables.

Le tabac : on le cultive dans l'intérieur; sa qualité semble laisser à désirer,

mais cela peut provenir de la manière de le sécher et de le préparer, car le climat et le sol ne diffèrent guère de celui de la Havane.

La salsepareille : c'est une des grandes branches de commerce du pays; elle se trouve à l'état sauvage dans presque toutes les forêts.

La vanille : cette plante croît dans les forêts humides; les Indiens ne se donnent pas la peine de la chercher, ils ne cueillent que celle qu'ils trouvent sur leur passage en récoltant la salsepareille.

Le gingembre : il est très-commun et d'une qualité aussi bonne qu'aux Indes. On ne le récolte pas.

L'oranger et le citronnier : ces deux arbres y croissent admirablement et donnent d'excellents fruits; les citronniers surtout surpassent en finesse ceux d'Espagne et de Portugal.

Le cocotier : il se trouve en abondance sur les côtes; on en boit le lait; la noix se mange ou est employée à faire de l'huile nommée beurre de coco; l'enveloppe est employée en Angleterre dans la teinture noire. Cette plante est une des plus utiles par les différents produits que l'on peut en tirer.

Le silkgrass, ou herbe de soie : cette plante, très-commune dans les bois, est supérieure en qualité et en beauté au chanvre et au lin d'Europe, et peut servir au même usage.

Le cotonnier : cet arbre-buisson donne d'excellents produits; on le cultive dans l'intérieur du pays, et il existe à l'état sauvage dans beaucoup d'endroits.

On trouve encore en grand nombre d'autres végétaux, mais dont la nomenclature serait trop longue pour le cadre de ce mémoire.

Parmi les arbres des forêts, je dois signaler : le mahoni ou acajou; le rosewood ou palissandre; le cèdre : cet arbre parvient à une grosseur énorme, on l'emploie ordinairement à la construction des pirogues, qui sont presque toutes faites d'une seule pièce; trois espèces de bois de fer; trois bois de teinture : le bois de campêche, le justic et le bresilietta; enfin le palmolatta, dont le bois jaune ressemble à celui de l'érable des Indes.

Les chevaux sont de petite race, mais nerveux, vifs et courageux : ils servent au transport des voyageurs, et valent de 20 à 30 piastres. Les mulets sont d'un prix plus élevé : on s'en sert pour le transport des marchandises et pour traverser les montagnes. La race bovine et les porcs sont de taille moyenne. Le prix d'un bœuf est de 10 piastres environ. Les volailles y sont très-abondantes, cependant les indigènes, bons commerçants, profitèrent du besoin que nous en avions pour nous les faire payer fort cher, ainsi que les œufs.

Les oiseaux et les papillons sont en grande quantité dans le Guatemala. Je citerai seulement parmi les premiers le quoitzal, que Buffon ni Lacépède ne décrivent, et auquel aucun oiseau ne peut être comparé, au dire des habitants. Les plumes que j'en ai vues feraient croire qu'il n'y a pas d'exagération dans leur opinion.

On trouve également dans les forêts différentes espèces de gros gibier, tels

que sangliers, pécaris (espèce de sanglier) et chevreuils. La chasse aux pécaris offre assez de danger ; on prétend que ces animaux ne voyagent qu'en bande souvent de deux ou trois cents, et qu'ils vengent ordinairement la mort ou les blessures de l'un des leurs.

Tous les animaux carnassiers, jaguars, panthères, léopards et autres, fuient à l'approche de l'homme et ne sont pas à craindre; seulement, il faut avoir soin de ne jamais reculer devant eux. Il en est de même des crocodiles ou caïmans, qu'il est très-difficile d'approcher à portée de fusil. Les serpents sont assez nombreux ; ils fuient également à la vue de l'homme.

Les moustiques se trouvent en assez grande quantité dans le voisinage des rivières; ils ressemblent aux cousins connus en Belgique; leurs piqûres sont un peu plus douloureuses, mais ils disparaissent à mesure que les défrichements s'avancent.

Les rivières, les lacs et les côtes de la mer, abondent en poissons de différentes espèces : les grandes tortues de mer y sont très-communes.

En résumé, cette contrée, considérée tant sous le rapport de ses richesses végétales et minérales que du commerce que l'on pourrait y établir, me semble mériter toute l'attention de la Belgique; le climat me paraît salubre et le deviendrait de plus en plus après le défrichement des bois et le desséchement des parties humides; la terre, qui produit déjà sans culture, deviendrait bientôt, sous la main habile des cultivateurs de notre pays, une des contrées les plus riches en productions de tout genre; enfin, le commerce belge y trouverait un débouché pour les diverses branches de son industrie.

Que la Compagnie obtienne un port sur la côte et qu'elle y fonde des comptoirs et des établissements agricoles, et avant peu elle pourra prendre part au commerce du Guatemala, du Mexique et des divers États de l'Amérique du Sud. Je ne pourrai donc qu'insister pour que suite soit donnée à cette affaire, et qu'en attendant son exécution chacun des membres fondateurs y apporte tous ses soins. Je ne puis, messieurs, vous adresser que ces renseignements incomplets, mais ils doivent cependant suffire pour vous donner une idée des ressources et des richesses qu'offre ce beau pays, dont je n'ai pu parcourir qu'une partie à la hâte.

Je possède encore de nombreuses notes que je communiquerai à toutes les personnes qui voudront avoir des renseignements plus circonstanciés sur ces contrées, qui n'attendent que la culture et la civilisation pour devenir un foyer de richesses et de prospérité pour la Belgique.

J. Vandenberghe de Binckum,
Membre de la députation permanente du Brabant,
et de la Commission d'exploration.

Observations atmosphériques faites sur un thermomètre de Réaumur, à bord de LA LOUISE-MARIE, pendant son séjour dans la baie de Santo-Thomas.

JANVIER, A MIDI.		FÉVRIER, A MIDI.		MARS, A MIDI.	
Le 6 janvier	24 degrés.	Le 1er février	23 degrés.	Le 1er mars	25 degrés.
7 »	23	2 »	24 ½	2 »	24
8 »	23 ½	3 »	24 ½	3 »	26
9 »	24 ½	4 »	23	4 »	26
10 »	24 ½	5 »	22	5 »	24 ½
11 »	24	6 »	24	6 »	24
12 »	19 ½	7 »	24	7 »	24
13 »	21	8 »	18	8 »	24 ½
14 »	23 ½	9 »	17 ½	9 »	24
15 »	20	10 »	24	10 »	23 ½
16 »	20 ½	11 »	24	11 »	24 ½
17 »	20	12 »	24		
18 »	22	13 »	24		
19 »	22	14 »	22 ½		
20 »	23	15 »	21 ½		
21 »	23	16 »	24		
22 »	23	17 »	23 ½		
23 »	21	18 »	23		
24 »	22 ½	19 »	24		
25 »	23	20 »	20		
26 »	21	21 »	23		
27 »	21	22 »	18		
28 »	22 ½	23 »	20		
29 »	23	24 »	25		
30 »	23	25 »	23		
31 »	24	26 »	23		
		27 »	24		
		28 »	25		

RAPPORT

PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INT RIEUR

PAR

AUG. T'KINT DE ROODENBEEK,

SUR LES RÉSULTATS DE SA MISSION COMME MEMBRE DE LA COMMISSION DU GOUVERNEMENT POUR L'EXPLOITATION DE LA VERA-PAZ ET DU DISTRICT DE SANTO-THOMAS.

Considérations générales.

Je suis arrivé avec *la Louise-Marie* dans la baie de Santo-Thomas, le 6 janvier 1842; je n'ai pu partir pour Ysabal que le 20 du même mois, par une chaloupe du bord, après avoir attendu en vain le bateau à vapeur de la Compagnie anglaise qui devait y conduire la Commission d'exploration. Je suis entré dans cette ville pendant la nuit du 21 au 22.

Le 23, je quittai Ysabal et j'arrivai le 27 à la colonie anglaise d'Abbottsville; cinq jours après, je pris la route de Guatemala, capitale du pays, où j'arrivai le 12 février au soir. J'étais à peine depuis neuf jours dans cette ville, que je dus tout à coup la quitter, le navire *la Louise-Marie* devant mettre à la voile dans les premiers jours de mars. Je n'eus même pas le temps de repasser par Abbottsville, où j'avais chargé un indigène de recueillir des échantillons de tous les produits de la Vera-Paz et du district de Santo-Thomas, et d'indiquer avec soin le temps qu'il faut à chaque produit pour venir à maturité, ainsi que sa quantité productive, les prix que l'on en fait sur les lieux, etc. Je devais, à mon retour, prendre ces échantillons et vérifier par moi-même les renseignements fournis sur chacun d'eux. Je partis donc le 22 de Guatemala pour Ysabal, où, le 2 mars suivant, je m'embarquai sur une petite goëlette qui me conduisit le 5 à bord de *la Louise-Marie*.

J'ai donc à regretter que mon séjour dans le pays ait été beaucoup trop court pour que j'aie été à même de faire un travail qui fût aussi complet que je l'aurais désiré.

Je regrette également d'avoir dû me rendre à Guatemala sans aucun des membres de la Commission d'exploration. J'avais attendu ces messieurs deux jours à Ysabal et cinq à Abbottsville; mais mon voyage ne pouvant avoir qu'une très-courte durée, je ne pus les attendre plus longtemps. J'arrivai donc seul à la capitale, et j'eus le regret de devoir en repartir avant que M. le colonel de Puydt y fût arrivé.

Pendant mon séjour à Guatemala, j'ai présenté à M. Florez, secrétaire d'État, la

lettre de créance que M. le ministre des affaires étrangères avait remise pour ce haut fonctionnaire à la Commission du gouvernement.

J'appris dans la capitale que l'arrivée d'un bâtiment de guerre belge dans la baie de Santo-Thomas y était connue. Cette nouvelle avait été répandue par le colonel commandant à Ysabal, qui avait insinué que les Belges voulaient prendre possession du port de Santo-Thomas. Quelques personnes, parmi lesquelles il y avait même des fonctionnaires du gouvernement, avaient ajouté foi à ces nouvelles absurdes. Le général Carrera était même allé jusqu'à vouloir envoyer à Ysabal l'ordre d'empêcher le débarquement de la Commission et des officiers. Mais, heureusement, des personnes plus éclairées et plus raisonnables avaient pu l'en détourner.

Pour détruire la mauvaise impression causée par ces bruits, je fis connaître au gouvernement que la goëlette *la Louise-Marie*, bâtiment de peu de force, n'avait été envoyé par le gouvernement du royaume de Belgique que pour conduire la Commission d'exploration, et que ce navire allait bientôt retourner avec les commissaires belges; que le gouvernement de Sa Majesté le roi des Belges n'avait d'autre but que celui de savoir si l'existence et le sort des personnes qui se rendraient dans le Guatemala ne seraient point compromis, et si les Belges qui viendraient confier leur personne et leur fortune aux lois d'une nouvelle patrie seraient suffisamment protégés par ces mêmes lois et par le gouvernement du pays. Le gouvernement de Guatemala, ayant reconnu la justesse de ces remarques, put mieux juger de l'absurdité des nouvelles qui avaient été répandues.

Ensuite, j'ai écrit au secrétaire d'État pour connaître les dispositions plus ou moins favorables du gouvernement de Guatemala à l'égard de la colonisation belge, et pour savoir si la Compagnie anglaise, qui n'avait pu remplir toutes les conditions contenues dans la charte de concession du territoire de la Vera-Paz, en date du 6 août 1834, et celles contenues dans la confirmation de cette charte, en date du 8 novembre 1838, serait confirmée dans la jouissance de tous les priviléges accordés par ladite charte, ou bien si ces priviléges lui seraient retirés.

Le secrétaire d'État m'a répondu qu'il n'appartenait qu'à l'assemblée législative de résoudre ces questions, et qu'il les soumettrait à celle-ci lors de sa prochaine session, qui devait s'ouvrir le 24 février. Je joins ici la lettre de ce haut fonctionnaire (1), dans laquelle il ajoute que la confirmation de la charte n'a pas été approuvée par l'assemblée législative. La concession faite aux Anglais est donc annulée si on ne la leur confirme pas de nouveau.

Lors des conférences que j'ai eues avec M. le président de l'État et M. Florez, j'ai demandé leur opinion sur ce dernier point. Ils m'ont dit qu'ils croyaient que l'assemblée législative retirerait la concession faite à la Compagnie anglaise du territoire de la Vera-Paz; que cependant les propriétés des colons seraient respectées, et qu'on délimiterait chacune d'elles. Le président m'a dit encore que le gouvernement de Guatemala ne donnerait pas le port de Santo-Thomas exclusivement à une Compagnie, parce qu'il avait l'intention de l'ouvrir lui-même, afin qu'il fût libre à

(1) Voir l'annexe n° 2.

Cette pièce et plusieurs autres dont il est question dans ce rapport sont à Bruxelles, au ministère de l'intérieur, division du commerce, à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance.

chacun de s'y établir, et que personne ne fût astreint à se soumettre aux conditions d'une Compagnie. Cependant, a-t-il ajouté, un établissement à Santo-Thomas qui voudrait ouvrir des routes vers la capitale, soit par la Montagua, soit par le Mico, pourrait obtenir de grands priviléges.

Le président était encore d'opinion que si le gouvernement de Guatemala faisait quelque concession de terrain près du port de Santo-Thomas ou dans la Vera-Paz, ce ne serait jamais avec tous les priviléges accordés aux Anglais; que les colons devraient surtout être considérés comme sujets du Guatemala en venant s'établir dans la république, et ne plus être sous la protection du gouvernement de leur patrie. Le gouvernement guatemalien veut suivre cette nouvelle voie, parce qu'il craint qu'en accordant beaucoup de priviléges à une colonie, cette colonie ne finisse par vouloir se déclarer indépendante, comme le Texas lui en a fourni dernièrement un exemple.

Quant à la concession de Santo-Thomas, l'opinion de plusieurs personnes de la capitale ne s'accordait point avec celle du président; on commençait même à faire circuler une liste de personnes qui étaient pour la concession de ce port à une Compagnie belge. Cette liste était déjà couverte des signatures suivantes:

Espada y Pilona; Juan Matheu; Klie, Skinner et Ce; Manuel Tejada; Jose A° Rubio; Francisco Lopez; Manuel Mastrado; Miguel Gonzales y Hijos; Francisco Legendre; Pedro Jourdan; Luis Vuattellin; et tous les principaux négociants de la capitale ou autres personnes influentes auprès du gouvernement.

On était plus généralement d'accord sur l'affaire de la Compagnie anglaise. Chacun était d'avis que la concession de la Vera-Paz lui serait retirée.

La charte de concession du district de Santo-Thomas n'a pas été ratifiée.

Ne pouvant pas attendre la décision de l'assemblée législative, le président et le secrétaire d'État, lorsque j'ai pris congé d'eux, m'ont promis qu'ils adresseraient, indépendamment de la réponse qui m'était remise à la lettre de créance de M. le ministre des affaires étrangères, une lettre à ce haut fonctionnaire pour lui faire connaître toutes les décisions de l'assemblée législative concernant la colonisation.

Notes sur la province de la Vera-Paz et sur le district de Santo-Thomas.

Cette partie de l'Amérique centrale est fort peu connue, même par les habitants du pays, surtout la partie nord-est de la Vera-Paz, où les Indiens, encore idolâtres, ne reconnaissent point l'autorité des Espagnols. On prétend même, et cette opinion paraît fondée, qu'il existe encore dans cette partie-là une ancienne ville indienne, peuplée, où jamais blanc n'a pénétré, et qui a conservé son aspect primitif, c'est-à-dire celui des anciennes villes indiennes lors de la découverte du nouveau monde.

La Vera-Paz et le district de Santo-Thomas forment une contrée très-montagneuse, couverte de forêts, et parcourue dans tous les sens par de nombreuses rivières qui fertilisent la plupart de ses plaines et de ses vallées. Elle est surtout boisée sur les bords des rivières, des lacs et sur la côte de la mer, où les forêts sont presque impénétrables. Ces forêts sauvages possèdent une grande variété d'arbres, parmi lesquels on remarque surtout le cotonnier sauvage, le palmier, le cocotier, le cèdre et le manglier, qui croît tout à fait sur les bords de l'eau. A mesure que l'on s'avance

dans l'intérieur du pays, la contrée devient moins boisée et moins sauvage, mais plus rocailleuse et plus aride. Les montagnes, d'abord couvertes d'une végétation riche et variée, apparaissent ensuite quelquefois nues, quelquefois couvertes de sapins très-élevés.

Enfin, l'aspect général du pays est extrêmement varié. Il nous offre successivement des forêts, des montagnes, des plaines : celles-ci, tantôt arides et dont toute la végétation paraît brûlée par un soleil ardent, tantôt fertiles et quelquefois couvertes de plantations et de fermes dans un état prospère.

Les villes ou villages principaux que j'ai visités, sont :

1° Dans le district de Santo-Thomas, Ysabal, situé sur le lac de ce nom, ville de 500 habitants, blancs, mulâtres et nègres. Cette ville est formée d'habitations en bois et en bambous; parmi les premières quelques-unes sont fort grandes. Ysabal fait tout le commerce de transit entre l'État de Guatemala et les ports de Belise et de la Havane, etc. (Pendant le mois de février dernier, une partie d'Ysabal a été ravagée par un incendie.)

2° Dans la Vera-Paz, sur la route d'Abbottsville à Guatemala : Teleman (1) et Chamiqui, petits villages indiens; San-Miguel et Taltic, grands villages indiens, le premier de 2,000 et le deuxième de 5,000 habitants environ. Ces villages sont, les uns situés dans des plaines, les autres sur des plateaux, où ils jouissent d'un air vif et salubre. A l'exception de l'église, du presbytère et du Cabildo (maison communale), les habitations y sont construites en bambous et sont pour la plupart entourées de vastes jardins. Enfin, la ville de Salama, habitée par des blancs, des ladinos et des Indiens. Cette ville, bâtie dans le genre espagnol, a un aspect fort triste et est en partie ruinée par suite de dévastations commises lors du siége qu'elle soutint contre les troupes du frère de Carrera, qui y perdit la vie.

Chances de succès d'une colonie belge dans la Vera-Paz ou dans le district de Santo-Thomas, et avantages qu'elle offrirait à la Belgique.

Pour résoudre la question de savoir si une colonisation belge dans ces pays présenterait quelques chances de succès, et si les personnes qui y prendraient part ne compromettraient pas leur existence et leur fortune, nous devons examiner les points suivants :

1° Le climat et la température du pays, et leur influence sur les Européens;

2° Son sol, ses productions, ses ressources agricoles, et ses moyens de défrichement;

3° Le commerce que pourrait établir la colonie, ses moyens de communication avec la population de l'intérieur et avec les pays d'outre-mer;

4° Les mœurs des habitants, leurs dispositions à l'égard des étrangers, et l'utilité dont ils seraient aux nouveaux colons pour le travail salarié;

5° Le temps qui devra s'écouler et les frais de premier établissement et d'entretien qu'auront à supporter les colons avant que leur travail soit productif;

---

(1) La position de cette ville est mal indiquée sur les cartes de la Compagnie anglaise.

6° Les causes d'insuccès de la colonie anglaise et les moyens que la colonie belge pourrait employer pour éloigner ces causes;

7° L'état politique du pays; son influence sur la colonie.

1° La température et le climat du pays; leur influence sur les Européens.

La température et le climat de la Vera-Paz et du district de Santo-Thomas varient beaucoup d'après l'élévation plus ou moins grande des lieux et leur proximité de la mer. Les vents d'est qui règnent sur la côte orientale de l'Amérique centrale y rafraîchissent l'air et y rendent les lieux élevés salubres. Les lieux bas, ordinairement marécageux, sont malsains dans l'intérieur comme sur les côtes de la mer. Les lieux élevés sont plus sains; on rencontre, dans l'intérieur, de larges plateaux situés au milieu des montagnes, où l'on respire un air très-vif. La température des lieux bas est assez élevée.

En mai dernier, l'un des mois les plus chauds, le thermomètre de Fahrenheit a marqué à Abbottsville, dont *l'altitude* est peu considérable :

80 degrés le matin,	en degrés de Réaumur.	21 $^1/_3$.
98 à midi,		29 $^4/_3$.
85 après midi,		23 $^5/_9$.
et 70 pendant la nuit,		16 $^8/_9$.

La température de la baie de Santo-Thomas et des côtes avoisinantes est beaucoup plus supportable, à cause des vents d'est qui viennent continuellement les rafraîchir, et qui exerceront leur influence à une grande distance dans l'intérieur du pays quand on aura abattu les épaisses forêts dont les côtes sont couvertes aujourd'hui. La côte qui s'étend autour de la baie de Santo-Thomas et au nord de cette baie jusqu'au Rio-Dulce, étant élevée et assainie par ces vents d'est, présente un des points les plus salubres. Il ne s'y trouve que peu de marais que l'action du soleil, devenue libre après l'abattage des bois, dessécherait peut-être. La côte qui se trouve de l'autre côté et qui s'étend vers le cap des Trois-Pointes, est très-basse et beaucoup plus marécageuse. Aussi le climat en est-il malsain et fiévreux.

Dans quelques parties de l'intérieur du pays, il règne des fièvres intermittentes. Ysabal et en général tous les terrains bas sont fiévreux. Les lieux élevés, et surtout les collines, sont généralement sains, et leur température plus en harmonie avec celle de notre pays. La partie qui s'étend depuis la côte de la mer jusqu'au castel San-Felippe, sur le Rio-Dulce, est élevée et rafraîchie par la brise de mer qui s'étend sur tout le Rio-Dulce et le lac d'Ysabal. Pour autant qu'il m'a été permis d'en juger, il me semble que cette partie ainsi que la côte élevée du district de Santo-Thomas, à laquelle elle s'unit, conviendraient à des colons européens.

Les défrichements assainiront beaucoup la contrée dans les lieux bas comme dans les lieux élevés.

Les moustiques sont fort incommodes, surtout pour les cultivateurs. Sur les collines, il ne s'en trouve point; mais ils sont nombreux dans le voisinage des rivières; sur la côte de la baie de Santo-Thomas il y en avait beaucoup. Les défrichements en diminuent considérablement le nombre.

La saison des pluies dans ce pays commence en juin et finit en février; pendant ces neuf mois, on a quelquefois de beaux jours, mais les pluies sont aussi parfois très-fréquentes et très-fortes. Les mois de la sécheresse sont ceux de mars, avril et mai.

Décembre et janvier sont les mois les plus froids; ceux de mars à octobre sont les plus chauds.

2° Le sol du pays, ses productions, ses ressources agricoles et ses moyens de défrichement.

Le sol de ce pays est d'une nature très-variée. Les côtes de la mer, à une grande distance dans l'intérieur, les bords des lacs et des rivières qui sont couverts de forêts, possèdent un terrain argileux, riche et très-fertile. Les montagnes, quoique très-rocailleuses, y sont également couvertes de forêts. Ces montagnes seraient favorables à la culture de la vigne, tandis que dans les plaines on pourrait cultiver la canne à sucre, le café, le coton, le riz, le maïs, l'indigo, ainsi que le tabac, le cacao, la vanille, la salsepareille, etc., et plusieurs autres plantes utiles, qui y croissent aujourd'hui dans l'état sauvage. L'intérieur de la Vera-Paz, et surtout la partie orientale, possède un terrain plus aride. On y rencontre des montagnes nues ou couvertes de beaux sapins. Dans cette partie du pays, le nopal, plante grasse qui produit la cochenille, croît en abondance. Cet arbrisseau, qui se plaît davantage dans les terrains chauds et arides, est surtout cultivé aux environs de Salama. Il serait désavantageux de le cultiver dans le district de Santo-Thomas et dans la partie orientale de la Vera-Paz, à cause des pluies qui font périr la cochenille, si on n'abrite pas les nopals. Ces abris occasionnent une trop grande dépense pour qu'on puisse en faire usage sans supporter des pertes.

La culture du nopal diminue beaucoup par suite de l'abaissement du prix de la cochenille. Plusieurs planteurs ont remplacé cette culture par celle du mûrier.

Dans l'intérieur de la Vera-Paz, on rencontre de belles plantations de coton et de maïs. La terre y produit quatre récoltes en une année, dont trois de maïs; pour la première, il faut trois à quatre mois; pour la deuxième, 40 jours; et pour la troisième, 60 jours; la quatrième récolte est celle de coton et de piment. Les planteurs vendent leur coton brut à Salama une demi-piastre l'arobe (25 liv.); on le tisse à Salama, à 1 réal pour 3 vares (la vare fait à peu près une aune). On tisse ordinairement jusqu'à 6 vares de coton par jour; on peut en tisser jusqu'à 9.

L'indigo, en espagnol *tinte*, a donné son nom à une grande ferme où se cultivait jadis ce produit. Cette ferme est située au-dessus de Téléman, près du Polochic. On n'en rencontre pas d'autres plantations dans la Vera-Paz ni dans le district de Santo-Thomas.

La canne à sucre est produite en 11 mois. Dans les belles plantations qu'on en trouve partout, il y a presque toujours un moulin pour presser la canne. Le sucre, après avoir reçu une première clarification, se vend 1 réal la livre (1).

(1) Vu la courte durée de mon séjour dans le pays, je n'ai pu étudier la quantité productive des terres pour les différents produits et leurs frais de culture. Il ne m'est donc pas possible de faire un calcul en bénéfice approximatif que produirait, d'après son étendue, chaque plantation de tel ou tel produit.

On distingue encore, parmi les produits des fermes de ce pays, le tabac et le cacao : le premier se vend à 2 réaux, et le second à 2 réaux et demi la livre.

Les principaux arbres sont : le *cèdre*, que les naturels emploient pour construire leurs habitations et leurs pirogues. (J'en ai vu de ces dernières fort grandes et faites d'une seule pièce.)

Le *cotonnier sauvage*, très-grand arbre, mais peu utile, son bois n'étant pas très-fort.

Le *mahoni*, qui ne se trouve plus que dans l'intérieur des forêts. Ces arbres ont été abattus sur les côtes de la mer et des rivières. (Il y a également des pirogues faites d'une seule pièce de ce bois par les naturels.)

Le *manglier*, le *cocotier*, le *palmier*, et plusieurs autres arbres dont la plupart sont renommés pour leur solidité, et que l'on emploie beaucoup pour la construction des maisons. Celui nommé dans le pays *sapadilo* a un bois qui ne pourrit pas.

La plante d'aloès, dont les indigènes font des cordes, croît partout dans l'intérieur de la contrée.

Dans les forêts, il se trouve des *citroniers* dont le fruit est d'une qualité très-supérieure, et dans les jardins des villages indiens on admire des *orangers* qui portent des fruits d'une grosseur extraordinaire. Ces fruits sont très-abondants.

On distingué encore parmi les fruits les *limons* et les *ananas* qui sont d'une grande beauté; l'*anona*, fruit délicieux; la *sapote*, produit de la sapotelle; et plusieurs autres parmi lesquels on remarque les *plantains* et les *bananes*, qui forment une partie de la nourriture des habitants du pays.

On cultive partout, autour de la cabane de l'Indien ou du nègre, comme dans les grandes fermes des planteurs, les plantes alimentaires, telles que :

Les *ignames* et les *patates douces* (racines); les ignames surtout sont très-grandes. Ces racines donnent des récoltes annuelles très-considérables. La culture en est facile.

Les frigoles, fèves noires, très-communes dans l'Amérique centrale, sont surnommées le plat national.

Les nègres cultivent l'arbre qui produit le manioc, racine dont ils font des galettes.

Il y a, dans quelques parties du pays, des légumés de l'Europe, tels que choux-fleurs, choux verts, petits pois, etc., mais ces produits sont en général beaucoup moins beaux que ceux que l'on a en Belgique.

Cependant, il me semble certain que, outre l'abondance de la végétation et celle des récoltes, la Vera-Paz, ainsi que le district de Santo-Thomas, possèdent un sol très-fertile.

La constitution du sol de ces provinces présente plusieurs avantages à l'agriculture :

1° Celui de pouvoir, pendant les sécheresses, tirer parti des nombreuses rivières pour distribuer les eaux sur les terres;

2° Celui d'offrir, vu le gissement des terres, des expositions très-variées qui multiplient les différentes températures, et qui permettent la culture des végétaux des zones chaudes et tempérées;

3° Celui d'avoir des parties humides et de bonnes terres dans les plaines, et des parties sèches dans les montagnes dont chacune est propre à differents végétaux.

Un désavantage cependant, c'est que, durant la saison des pluies, celles-ci, étant quelquefois très-fortes, pourront faire du tort à la culture.

Après avoir défriché, on pourra former des prairies artificielles, qui feront multiplier les troupeaux de bœufs ou de moutons.

Les moyens de défrichement les plus usités consistent à mettre le feu aux broussailles après avoir abattu les arbres. On emploie une partie du bois pour faire les enclos. Pour la santé des colons, il conviendrait de commencer les défrichements et la culture des terres sur les collines et sur les parties les plus élevées, et de ne descendre ensuite que successivement vers les plaines et les parties basses.

3° Commerce, moyens de communication avec la population de l'intérieur et avec le pays d'outre-mer.

La Vera-Paz semble présenter, sous le rapport des moyens de communication, peu de ressource au commerce maritime de la colonie. La seule partie qui comprend la côte orientale de la mer, et qui s'étend depuis le Rio-Dulce jusqu'au territoire de Belise, touche à la mer. Si l'on pouvait y former le centre de la colonisation et y établir un port sur cette côte, alors la colonie de la Vera-Paz pourrait se créer un commerce maritime, quoique cependant ce point ne serait jamais aussi favorable que celui de Santo-Thomas ni pour le commerce direct de la colonie, ni surtout pour le commerce de transit que ce dernier port pourrait faire avec les pays d'outre-mer et avec l'intérieur de l'Amérique centrale; mais si l'on ne peut point établir un port sur ces côtes (1), alors il ne reste à la Vera-Paz d'autres communications avec la mer que par le lac d'Ysabal et le Rio-Dulce. Le Rio-Dulce n'est navigable que pour les petits navires de peu de tirant d'eau qui ne sauraient faire la navigation de long cours.

L'intérieur de la Vera-Paz et la partie où se trouve la colonie anglaise ne communiquent avec le lac d'Ysabal, et plus loin avec la mer, qu'au moyen du Polochic, rivière dont le courant rapide rend la navigation plus ou moins dangereuse (2); de cette manière la colonisation de la Vera-Paz présente plus de ressource, quant au commerce maritime.

Le district de Santo-Thomas, au contraire, offrirait à une colonie de grands avantages commerciaux par les moyens de communication naturels qui existent entre le port de Santo-Thomas et tous les pays d'outre-mer, et par la facilité d'en établir avec l'intérieur de l'Amérique centrale. En effet, ce district possède, sur la baie de Honduras, un port vaste et sûr, où les plus grands vaisseaux peuvent jeter l'ancre, et où il sont à l'abri de tous les vents. Ce port a une position très-avantageuse comme point central du commerce entre l'Amérique du Centre et les pays d'outre-mer. D'un côté, il pourra communiquer par le Rio-Dulce et le lac d'Ysabal avec la Vera-Paz, et par le port d'Ysabal, les marchandises pourront se rendre à Guatemala; de l'autre côté, en rendant la Montagua navigable, et en établissant par

(1) Ne les ayant pas visitées, je n'ai pu m'en assurer.

(2) Quand le courant est au plus fort on met quelquefois huit jours à remonter cette rivière jusqu'à Teleman, tandis qu'on la descend en vingt-quatre heures.

ce fleuve une route vers la capitale, on posséderait un moyen de transport plus facile que celui existant aujourd'hui, et on acquerrait par là un grand avantage sur la colonie de Belise.

Le passage des bouches du fleuve de la Montagua est presque impraticable et fort dangereux à cause de la violence des courants; il sera donc nécessaire d'ouvrir un canal se rendant de la baie de Santo-Thomas à la Montagua. D'après un projet fait dans le pays, il faudrait 18 mois pour construire un canal de la baie Graciosa à la Montagua, et pour rendre ce fleuve navigable (1). Il ne m'a pas été possible de connaître les frais de ces travaux.

La colonie de Santo-Thomas ouvrira, au moyen de son port, des relations faciles avec la Belgique en même temps qu'avec la population intérieure et les autres pays voisins.

Je pense donc que le district de Santo-Thomas, par sa position et par ses moyens de communication naturels et ceux qu'une colonie peut y établir, présente de grands avantages à la colonisation sous le rapport commercial.

4° Les mœurs des habitants, leurs dispositions à l'égard des étrangers, et l'utilité dont ils seraient aux nouveaux colons pour le travail salarié.

Les côtes de la Vera-Paz et du district de Santo-Thomas sont habitées par des nègres. Les Indiens n'aiment pas s'approcher de la mer; ils habitent l'intérieur du pays.

Il y a plusieurs tribus distinctes d'Indiens, dont les habitudes diffèrent plus ou moins. Ce peuple paraît, en général, avoir des mœurs assez douces. Dans la partie orientale de la Vera-Paz, les Indiens sont plus doux que ceux de la partie occidentale, où ils montrent un caractère assez turbulent et passionné.

Ce peuple, encore très-ignorant, est superstitieux, et les prêtres exercent partout une heureuse influence sur lui; il accueille bien les étrangers, ce qui ferait croire qu'il est moins hostile à ceux-ci qu'on ne le dit généralement dans le pays.

Si, d'après l'opinion dominante dans le Guatemala, les dispositions des Indiens ne sont point favorables aujourd'hui à la colonisation, ces dispositions ne doivent point toujours subsister; elles céderont à l'attrait du commerce qui lie tous les hommes.

Les nègres, plus portés pour les étrangers que les Indiens, verraient avec plaisir un nouvel établissement auprès d'eux. Ils sont, comme les Indiens, de mœurs douces, mais beaucoup plus éclairés que ceux-ci; ils parlent l'espagnol et l'anglais. Les nègres sont catholiques, et ont une grande vénération pour les prêtres.

Les nègres pourraient rendre plus de services à la colonie, sous le rapport du travail, que les Indiens, quoique le salaire de ceux-ci soit beaucoup moins élevé. Les

---

(1) N'ayant pas eu le temps de faire copier le plan de ce projet de colonisation, ainsi que plusieurs autres plans et cartes géographiques du pays dont M. Meany, premier alcade de Guatemala, possédait les seuls exemplaires, ce monsieur m'a promis de se charger de ce soin, et de me les envoyer lors du retour de M. le colonel de Puydt.

premiers sont vigoureux, actifs et intelligents; les Indiens sont moins forts, plus paresseux et très-stupides, surtout ceux de la partie orientale de la Vera-Paz. Un grand obstacle encore à l'emploi des Indiens pour le travail, c'est que lorsqu'ils ont travaillé pendant quelques jours de suite, ils ne veulent plus rester, et l'on est obligé d'en chercher d'autres; souvent on en trouve beaucoup, d'autres fois on n'en trouve point. Les nègres, au contraire, continuent à travailler chez vous et s'engagent même au mois.

Le salaire des nègres est de 10 à 15 piastres par mois (50 à 75 francs), plus la nourriture. Le salaire des Indiens est d'un réal et demi par jour (environ 1 franc et la nourriture). Les premiers travaillent de 6 heures du matin à 5 heures du soir; les seconds travaillent une heure de plus.

Malgré cette énorme différence de salaire, il est encore plus avantageux d'employer les nègres. Un bon travailleur de ceux-ci fait presque autant de besogne que quatre Indiens; on peut confier un ouvrage quelconque à un noir, tandis que les Indiens doivent constamment être surveillés.

Si une colonie s'établissait dans la Vera-Paz, elle trouverait difficilement à se procurer des nègres, tandis qu'à Santo-Thomas on en aurait plus facilement, parce qu'on serait là tout à fait dans le voisinage des côtes.

Ainsi donc, sous le rapport du travail salarié, Santo-Thomas paraît présenter plus d'avantages à une colonie que la Vera-Paz.

Cependant, lorsque la colonie belge de Santo-Thomas prendra de l'extension et qu'elle se verra obligée d'augmenter considérablement ses travailleurs, je ne sais jusqu'à quel point elle pourra s'en procurer.

La population noire des côtes est fort limitée; elle ne pourra peut-être fournir à la colonie au delà de 100 à 200 travailleurs, et j'ignore si les difficultés qui s'opposeront à l'émigration des nouveaux noirs pourront être facilement surmontées.

Quant à faire travailler les colons européens, belges ou autres, je crois que l'expérience seule pourra nous en démontrer la possibilité. Toutefois, une sage distribution de leurs heures de travail, et surtout une vie sobre et réglée, ainsi qu'une hygiène sage, en aplaniront beaucoup les difficultés.

J'attribue particulièrement à ces dernières précautions que, malgré les grandes fatigues que j'ai supportées dans ce pays, je m'y suis toujours fort bien porté. Un Espagnol qui m'accompagnait pendant mon voyage d'Abbottsville à Guatemala a eu la fièvre dans cette capitale, mais cette personne faisait un usage immodéré d'eau froide et de fruits.

5° Le temps qui devra s'écouler et les frais de premier établissement et d'entretien qu'auront à supporter les colons avant que leur travail soit productif.

Les parties de la Vera-Paz, comme celles du district de Santo-Thomas, qu'il faudrait coloniser, sont entièrement dans un état sauvage. Il faudra donc, dans le commencement, beaucoup de travaux et de frais pour y créer des établissements.

Le district de Santo-Thomas ne présente pas, sous ce rapport, plus d'avantages que la Vera-Paz; l'un et l'autre sont couverts de forêts; lorsqu'on les abattra on

trouvera sans doute quelques bois propres à l'exportation. On pourra en utiliser une grande partie à la construction des habitations.

Les principaux frais de premier établissement consisteront donc surtout dans le travail; on devra commencer par défricher et par construire des habitations. On pourra cultiver, sur les premiers terrains défrichés, des produits nécessaires à la nourriture des colons et des travailleurs du pays, tels que riz, maïs, frigoles (fèves noires), ignames, patates douces, etc. On pourra en même temps essayer la culture des céréales et des légumes de notre pays; mais il faudra fournir de vivres la première expédition de colons pour un assez long espace de temps. On devra, pour la durée de ce temps, non-seulement calculer celle nécessaire aux défrichements et à la production de la première culture, mais encore, les premières cultures pouvant ne pas réussir entièrement, on fera sagement de conserver les moyens d'approvisionner la colonie des objets indispensables pour un temps plus long.

Quant à fournir la colonie de chevaux, de mulets, de bétail, de volaille, etc., on pourra le faire dans les villes ou villages les plus rapprochés.

A Omoa (port de mer dans le Honduras), à Ysabal et à Teleman (3 lieues au-dessus d'Abbottsville), on peut se procurer :

Des chevaux de 30 à 100 piastres la tête;

Des mules 30 à 60 » id.

Les ânes coûtent beaucoup plus que les mules.

Des bœufs et des vaches de 15 à 25 piastres la tête;

Des porcs de 4 à 8 piastres; à ce prix on trouve aussi quelquefois des truies pleines;

Les poules de 2 à 4 réaux.

Ces prix pourront être moins élevés si l'on prend une certaine quantité de ces objets à la fois. Les frais de transport, jusqu'à la colonie, sont encore à la charge des acheteurs.

Il y a pendant le mois de septembre une foire de chevaux, de mulets et de bestiaux à Salama. Cette ville est située sur la route de Teleman à Guatemala, à une distance de 30 lieues de la capitale.

Les colons pourront tirer parti de la chasse et de la pêche du pays; il ne m'a pas été possible de juger de leur importance.

Nous venons de voir, par ce qui précède, que la colonisation de la Vera-Paz et du district de Santo-Thomas présente, sous le rapport de son premier établissement, les mêmes difficultés à surmonter que celles que l'on rencontre dans tout autre pays que l'on voudrait coloniser. Un nouvel établissement colonial réclame toujours de grands travaux et de grands capitaux. Dans le commencement tout est frais et travail, le produit ne vient qu'à la suite.

6° Causes d'insuccès de la colonie anglaise; moyens que l'on pourrait employer pour éloigner ces causes.

La colonie anglaise d'Abbottsville est dans un état misérable; la plupart des olons n'y travaillent point; ils sont paresseux, buveurs, et mènent une vie déréglée. Ce fâcheux résultat doit être attribué à la mauvaise direction de l'entreprise.

Les colons sont arrivés dans une contrée où aucun commencement de travaux n'avait eu lieu, où ils étaient tourmentés par les moustiques, et où les moyens de communication étaient difficiles; aussi y furent-ils bientôt découragés : ils n'ont point continué leurs premiers défrichements, ni tiré aucun parti des terres défrichées.

Il est vrai de dire aussi que l'emplacement de la colonie avait été mal choisi sous le rapport du climat. Les maladies qui en furent la conséquence, ainsi que celles qui provinrent de l'intempérance des habitants, ajoutèrent encore aux maux de la colonie. Les meilleurs colons ont émigré : le ministre protestant est de ce nombre.

Voyons par quels moyens la colonie belge pourrait éloigner les maux qui sont venus accabler la colonie anglaise d'Abbottsville.

D'abord, une colonie belge à Santo-Thomas serait sous un meilleur climat et n'aurait point le désavantage d'être privée de moyens de communications faciles avec l'Europe.

Ensuite, il faudrait qu'à l'arrivée de la première expédition de colons sur les lieux, il y eût déjà un commencement d'exécution, c'est-à-dire des habitations et des terrains défrichés et ensemencés. On devra tâcher d'empêcher tout contact des colons d'Abbottsville avec les colons belges; le mauvais exemple ne pourrait que leur faire du tort. Il faudrait encore que la première expédition fût composée d'hommes courageux, sobres et bons travailleurs. C'est surtout dans le commencement que le travail sera le plus pénible et le plus nécessaire.

Il faudrait que l'on fût toujours à même de fournir aux colons les objets dont ils auront besoin, du moins jusqu'à ce que, par leur travail devenu productif, et les relations commerciales établies, ils puissent se les procurer eux-mêmes.

Enfin, il faudra que l'on puisse offrir aux colons des moyens d'encouragement et de distraction, de manière à les attacher au nouveau pays qu'ils habitent.

Nous venons de voir successivement que, par une direction intérieure bien entendue, la colonie belge à Santo-Thomas pourra suivre une voie tout opposée à celle dans laquelle s'est jetée la colonie anglaise d'Abbotsville.

7° L'état politique du pays, son influence sur la colonie.

Depuis la déclaration de l'indépendance, ce pays a été presque continuellement en proie à des troubles et aux guerres civiles (1).

Aujourd'hui Carrera, ancien chef des révoltés indiens, est lieutenant général des troupes de l'État de Guatemala et maître du gouvernement, qui est obligé de suivre toutes ses volontés.

Morassan, l'ancien président de la république fédérale, exilé du pays, a débarqué le 17 février à l'Union, port de l'État de San-Salvador; le 22 du même mois il était

(1) Voyez annexe n° 1, Notes sur les guerres civiles de Guatemala, depuis l'époque de la déclaration de son indépendance, et sur l'état politique actuel.

à la tête de 500 hommes à 40 lieues de San-Salvador et marchait sur cette capitale. Morassan avait un fort parti dans l'Amérique centrale, et surtout dans l'État de San-Salvador.

Carrera allait sans doute appeler à lui les Indiens pour les opposer à son rival. La guerre civile prenait un caractère sérieux et chacun en craignait les terribles effets. Plusieurs habitants de la capitale de Guatemala étaient en fuite.

Il est cependant satisfaisant de pouvoir assurer que, pendant les guerres civiles les plus acharnées, jamais la partie orientale de la Vera-Paz, ni le district de Santo-Thomas, ne s'en sont ressentis. De sorte que la colonisation ne doit point voir un grand obstacle de ce côté, surtout si parmi les priviléges à accorder à la colonie, celle-ci obtient l'autorisation de créer une milice, afin de pouvoir faire respecter la propriété.

D'après les diverses considérations qui précèdent, je pense que la colonisation de la Vera-Paz ne présente pas un assez bel avenir pour la conseiller, quoique cette province soit aussi fertile que le district de Santo-Thomas :

1° A cause du climat, qui, dans plusieurs parties, m'a paru malsain;

2° Par la difficulté que présentent les moyens de communication pour créer un commerce maritime et pour entretenir des relations faciles avec la Belgique;

3° Parce que l'exécution du travail salarié y rencontrerait des difficultés.

La colonisation des parties élevées de la Vera-Paz ne pourrait être que purement agricole, et son commerce devrait se borner à celui qu'elle établirait avec les populations voisines. Comme il est facile de le concevoir, l'avenir de cette colonie serait restreint, et la Belgique n'en retirerait aucun avantage.

La colonisation du district de Santo-Thomas présente beaucoup plus de chances de succès :

D'abord, toute la baie de Santo-Thomas et la côte qui s'étend au nord de cette baie jusqu'au Rio-Dulce, forment une des parties les plus salubres de l'Amérique centrale.

Sous le rapport du sol et des ressources agricoles, Santo-Thomas présente les mêmes avantages que la Vera-Paz. Quant au commerce maritime, la baie forme un port vaste et sûr, d'où l'on pourrait établir des moyens de communication avec les pays d'outre-mer et avec l'intérieur, et conserver des relations faciles et suivies avec la Belgique.

Enfin, à Santo-Thomas, l'exécution du travail salarié présenterait moins de difficultés qu'à la Vera-Paz.

La colonisation du district de Santo-Thomas pourrait dans la suite s'étendre jusque dans les parties élevées de la Vera-Paz, qui sont situées de l'autre côté du Rio-Dulce.

Examinons maintenant si la Compagnie belge, en possédant le port de Santo-Thomas ou seulement un établissement dans ce port, pourra établir un commerce intermédiaire entre la Belgique et le Guatemala, et concourir avantageusement pour le commerce de cette république avec la colonie anglaise de Belise, qui en possède aujourd'hui le monopole.

Si la Compagnie belge reçoit la concession du port de Santo-Thomas avec des pri-

viléges à la condition d'établir une communication par la Montagua, elle possédera un double avantage sur la colonie anglaise.

D'abord celui des priviléges, et ensuite, lorsque la nouvelle communication sera ouverte, celui de pouvoir envoyer directement et par une route plus facile ses marchandises vers Guatemala, tandis que les négociants de Belise sont obligés de payer une commission à Ysabal et d'envoyer leurs marchandises par une route fort difficile, surtout au passage de la montagne du Mico, près d'Ysabal, qui est affreux.

Si la colonie belge possède des priviléges un peu marquants, tels que franchise de droits, etc., alors elle pourra, quoique la communication par la Montagua ne soit point encore établie, lutter avantageusement avec la colonie anglaise et se servir provisoirement de la route par le Rio-Dulce et par le port d'Ysabal.

En supposant que le gouvernement de Guatemala veuille ouvrir lui-même le port de Santo-Thomas, pour que tout négociant soit libre de venir s'y fixer, et si dans ce cas la colonie belge s'établissait dans les environs de ce port, en ne possédant dans celui-ci qu'un établissement de commerce qui aurait obtenu des priviléges, à condition de construire des routes, cet établissement aurait encore sur les Anglais, d'abord l'avantage de ces priviléges, et puis celui de ne pas devoir supporter de doubles frais d'établissement comme les négociants de Belise, qui, pour conserver la jouissance des faveurs que leur métropole attache à toutes ses colonies, telles que droits différentiels, etc., devraient rester à Belise, et qui, pour jouir des priviléges que le gouvernement de Guatemala accordera sans doute à Santo-Thomas, s'il ouvre ce port, devraient y entretenir aussi des agents.

Quant aux négociants anglais qui s'établiraient entièrement à Santo-Thomas, ils seraient obligés, pour ne pas être assujettis aux droits différentiels qui les frapperaient dans leur pays, de se jeter du côté de la Belgique, où leurs marchandises seraient reçues sans droits différentiels. L'établissement belge aurait encore sur ceux-ci l'avantage de ses priviléges.

Si la colonie belge de Santo-Thomas ne peut obtenir aucun privilége, alors elle se trouvera vis-à-vis de la colonie de Belise, quant à la concurrence commerciale du Guatemala, dans la même position que notre pays se trouve vis-à-vis de l'Angleterre pour lutter avec cette puissance sur les marchés étrangers, où les deux pays ne possèdent point l'un sur l'autre de prérogatives commerciales; c'est-à-dire que pour plusieurs produits de l'industrie belge, nous pourrions lutter favorablement avec les Anglais, tandis que pour d'autres les Anglais auront l'avantage sur nous.

Dans tous les cas, le meilleur moyen pour la Belgique d'établir des relations commerciales avec le Guatemala, soit directement, soit par l'entremise d'une colonie belge dans ce pays, consisterait à avoir, dans la capitale du Guatemala, des agents de la colonie belge ou des importateurs belges. Ces agents tiendraient des dépôts des produits belges, et vendraient en gros et en détail comme font la généralité des négociants à Guatemala. Ils devraient toujours avoir un assortiment complet des produits qu'ils sont chargés de placer, et tenir leurs commettants au courant des besoins de la place et de tout ce qui les intéresse.

En établissant ces agents sur les lieux, les Anglais n'auraient plus vis-à-vis des Belges l'avantage que leur donnent l'ancienneté de leurs relations avec les négociants de Guatemala et la connaissance exacte des besoins du pays. A la vérité, nos

agents fourniraient à la consommation de Guatemala et de la contrée avec autant de facilité que les autres négociants qui se trouvent dans cette capitale; et, par leurs agents, les Belges seraient bientôt au courant, aussi bien que les Anglais, des besoins de ce pays, et même, si je puis m'exprimer ainsi, des caprices de ses consommateurs.

L'établissement d'agents belges à Guatemala aurait encore cet avantage qu'on ne serait pas obligé de traiter avec les négociants du pays, qui sont, pour la plupart, obérés de dettes envers la colonie anglaise, et qui, par cette raison, ne présentent point toutes les garanties nécessaires dans les transactions commerciales.

De toute manière, un établissement belge à Santo-Thomas offre donc des avantages plus ou moins grands à la Belgique, parce qu'en établissant la concurrence des produits belges pour la consommation d'un pays transatlantique, il tend à favoriser leur exportation.

Ces avantages seraient surtout importants, si l'on pouvait obtenir la concession entière du port de Santo-Thomas avec des priviléges. Dans une telle hypothèse, ce port pourrait favorablement servir d'entrepôt général au commerce belge dans les Indes occidentales. Un pareil établissement rehausserait sans doute le commerce maritime belge, et pourrait le mettre à la hauteur de l'industrie en Belgique. Par lui, notre pays pourrait donc acquérir une marine puissante, comme jadis la Hollande et l'Angleterre ont dû leur puissance maritime à leurs Compagnies des Indes orientales.

Si l'on obtient la concession de Santo-Thomas, il sera important aussi d'obtenir le privilége de pouvoir créer une milice, pour avoir les moyens de faire respecter la colonie dans un pays toujours agité par des dissensions civiles. Le gouvernement y est faible et exposé à être remplacé par un autre gouvernement; dans ce cas, celui-ci pourrait ne pas vouloir reconnaître les actes de son prédécesseur, comme cela arrive quelquefois dans le Guatemala. Alors, la colonie, qui aurait fait beaucoup de frais pour s'établir et pour remplir les engagements qu'elle aurait contractés avec le gouvernement précédent, ferait de grandes pertes si ses priviléges lui étaient retirés. Il faudrait que la colonie eût assez de force pour se faire respecter pendant les guerres civiles et les crises gouvernementales.

Ensuite, il sera essentiel d'examiner, par les priviléges contenus dans les contrats de cession et par les engagements auxquels on aura souscrit, si les sacrifices que devront faire le pays et la Compagnie seront compensés par les avantages que l'un et l'autre pourront en retirer.

Avant donc de se prononcer sur plusieurs points de la colonisation, il me paraît qu'il s'agit d'attendre le résultat de la mission de M. le colonel de Puydt, résultat qui doit faire connaître si l'on aura obtenu la concession du district de Santo-Thomas et avec quels priviléges, ou bien quelque autre concession de terres. On apprendra en même temps, et cela n'est pas sans intérêt pour la colonisation, dans quel état sont les affaires politiques de ce pays, qui, comme je l'ai dit précédemment, avaient pris un caractère fort grave lors de mon départ.

Dans la supposition que M. le colonel de Puydt ne puisse pas traiter avec le gouvernement de Guatemala, je pense qu'il pourrait obtenir des concessions de terre dans d'autres États de l'Amérique centrale. Celui de Honduras semble très-disposé à favoriser la colonisation chez lui; il céderait même peut-être le port de Caballo (près d'Omoa), qui, étant à proximité de la Montagua, paraît favorablement situé.

Une heureuse position encore pour l'établissement d'une colonie serait, dans l'État de Nicaragua, le port de San-Juan, situé sur la rivière de ce nom. C'est par cette rivière que paraît devoir se faire un jour le canal de jonction entre les deux mers.

Comme on n'a pas la certitude si, dans le moment actuel, la colonie belge possède des terres dans l'Amérique centrale, ou si elle en possédera plus tard, il ne faudrait pas qu'un envoi de colons eût lieu avant que l'on fût assuré sur ce point.

Notes sur le commerce de l'État de Guatemala.

Je ne puis donner sur le commerce de ce pays que quelques notes détachées (1).

L'Etat de Guatemala n'a point aujourd'hui de traité de commerce avec une nation étrangère quelconque; celui qu'il fit en 1826 avec les États-Unis a expiré en 1834, et n'a point été renouvelé. Aucune nation ne possède donc de priviléges. Tout le commerce d'importation et d'exportation est sujet aux lois de douane qui sont en vigueur depuis la formation de la république de l'Amérique centrale (2). Ces lois continuent à régir le commerce des cinq États, quoique ces cinq États soient séparés aujourd'hui.

Le commerce d'importation dans l'État de Guatemala peut être évalué à 1,500,000 piastres par année commune. En 1839 et en 1840, l'importation a été si abondante, que le pays a éprouvé et éprouve encore un trop plein. C'est ce qui fait que l'importation de l'année suivante ne s'est élevée qu'à 1,000,000 de piastres. Ce montant sera encore suffisant pour l'année courante.

Les marchandises anglaises contribuent pour plus des ¾ au commerce d'importation (3). Ce sont surtout des étoffes de coton, quelque peu d'étoffes de laine, de la coutellerie, de la quincaillerie, etc. Il s'importe, en outre, des soieries et des vins de France et d'Espagne.

J'ai marqué dans le tarif les principaux articles d'importation de la manière suivante :

Ceux très-voulus. . . .	≡	}	Voyez l'annexe n° 3.
Id. moins voulus. . .	=		
Id. peu voulus.	—		
Id. non voulus. . . .	×		

Les étoffes de coton, toiles, soieries et autres, les plus voulues, sont celles qui sont faites sur des dessins toujours nouveaux. L'abondance du même dessin peut nuire. Les couleurs les plus recherchées sont celles qui sont obscures, particulière-

---

(1) Ces notes ne traitent que du commerce du seul État de Guatemala, et non pas des autres États qui faisaient partie de la fédération, et que je n'ai pas visités.

(2) Voyez pour les lois de douane le tarif et le règlement, annexe n[os] 3 et 4.

(3) Voyez le tableau d'importation de l'année 1840 à 1841, annexe n° 6.

ment le violet, la couleur de café, le noir et le bleu. Les couleurs peu foncées ne sont pas du tout estimées.

Les draps sont recherchés, principalement ceux de couleur obscure : bleu, noir, vert foncé, couleur de café, violet foncé, etc. ; la longueur des pièces de draps doit être de 25 à 30 vares espagnoles, sur une largeur de $1/4$ de vare. Les ballots contiennent ordinairement 5 pièces. Leur poids ne peut pas dépasser 6 arobes, sans quoi ils ne pourraient plus être transportés par mules.

L'importance du commerce d'exportation est égale à celle du commerce d'importation. La cochenille, produit de l'État de Guatemala, et l'indigo, produit de l'État de San-Salvador, forment la majeure partie des exportations.

En cochenille, la récolte a été de plus en plus forte depuis 1824 jusqu'à ce jour. La plus importante a été celle de l'année passée, évaluée à 6,500 surons (1). L'exportation de cet article peut être évaluée à environ 7 ou 800,000 piastres par an.

Par Ysabal, on exporte de la salsepareille de la Vera-Paz et quelques cuirs.

Il y a aussi de la salsepareille sur la côte d'Istapa, mais il est nécessaire d'y avoir un agent pour en faire la récolte. En deux mois on peut recueillir sur cette côte environ 600 quintaux de salsepareille verte à 3 ou 4 réaux l'arobe. Il est à remarquer qu'elle perd les $2/3$ en séchant. La salsepareille sèche coûte à Istapa 8 à 9 piastres le quintal.

Depuis dix ans l'on n'exporte presque plus d'or ni d'argent de Guatemala, parce que l'exportation de la cochenille a paru plus utile; mais il est exporté, par les ports de cet État, de l'or, de l'argent et des pierres précieuses du Honduras, ainsi que de l'indigo de San-Salvador, du baume de Sonsonate et des bois de Nicaragua (appelés du Brésil).

Le prix de la cochenille a été, l'année dernière, de 5 à 7 réaux la livre; celui de la salsepareille, à Ysabal, a été de 18 à 20 réaux l'arobe.

La récolte de la cochenille sera moins forte cette année par la diminution de la valeur de ce produit en Europe.

Depuis que le commerce de l'État de Guatemala avec les pays avoisinants a augmenté, il s'introduit du Mexique dans ce pays, par la frontière de Chiapa, environ 200,000 piastres en espèces par année, et 400,000 du Chili et du Pérou, pour acheter des indigos; c'est ce qui fait que la circulation du numéraire a beaucoup augmenté; l'État de Guatemala en exporte peu. Mais si le commerce de la cochenille diminue encore ou tombe, l'exportation de l'or et de l'argent monnayé augmentera considérablement.

Depuis que le gouvernement manque de fonds pour acheter les métaux nécessaires à la fabrication des espèces, la Monnaie fabrique le numéraire pour compte des mineurs et des négociants, en leur retenant le montant des frais.

On importe quelque peu d'or dans le Guatemala des autres États de l'Amérique centrale, et surtout de Costa-Rica, qui produit le meilleur.

La monnaie qui circule le plus dans le pays est rognée ; elle est très-vieille et ne pourrait être exportée.

La monnaie courante se compose de piastres qui se subdivisent en 8 réaux, et ceux-ci en deux *médios* ou en 4 *quartillos*.

---

(1) Un suron fait 6 arobes.

La monnaie d'or est représentée par des quadruples de 16 piastres; par des $1/2$, des $1/4$ et des $1/8$ de quadruples.

Il n'y a pas de cuivre monnayé dans la république.

Le change le plus usité sur les villes étrangères est comme suit :

1 liv. sterling	pour	5	piastres.
5 francs	»	1	*id.*

Les lettres de change supportent une perte plus ou moins grande suivant la solvabilité des signatures. L'abondance des négociations mercantiles, s'étant accrue considérablement, a augmenté le taux de l'escompte.

Il est aujourd'hui de 2 pour cent par mois. Cependant on escompte à 6 mois, et avec de bonnes signatures à 1 pour cent par mois.

Les principaux banquiers à Guatemala sont : MM. François Legendre, Rafaël Ursuela, Jose Asturias, Jose Luna et quelques autres.

L'État de Guatemala a deux ports : celui d'Ysabal, sur le golfe Dulce, par lequel se fait tout le commerce de Belise et de la mer des Antilles; l'autre est celui d'Istapa, sur l'océan Pacifique.

De Guatemala à Ysabal, il y a 65 lieues, et de cette dernière ville à Livingston, sur la côte de la mer des Antilles, on compte 16 lieues, ce qui fait en tout une distance de 81 lieues de Guatemala aux côtes de la mer des Antilles.

La distance de la capitale à Istapa, sur la côte de l'océan Pacifique, est de 30 lieues.

D'Ysabal à Esquipulas.	40	lieues.
De Guatemala à Sonsonate. . . .	50	*id.*
Id. à Antigua.	9	*id.*
Id. à Quesaltenango.	40	*id.* (1).

La lieue a de 5 à 6,000 vares espagnoles.

De Londres et de Liverpool à Belise, le fret le plus ordinaire est d'environ 3 ou 4 schelling le ballot; celui de Belise à Ysabal est de 1 piastre. (Le cubage des ballots doit être de 1 vare de longueur sur $3/4$ de vare de largeur, et $3/4$ de vare de hauteur.)

De la Havane à Ysabal, le fret est d'environ 3 à 4 piastres pour le même volume.

Les frets de Londres, du Havre et de Cadix, par la mer Pacifique à Istapa, sont d'environ 7 liv. st. le tonneau de mer.

Le transport d'Ysabal à Guatemala coûte de 7 à 14 réaux l'arobe, selon la saison et la valeur de la marchandise.

Pendant le mois de février 1842, ce transport était réduit à environ 8 à 9 réaux l'arobe pour chaque ballot de cochenille ou d'indigo de 6 arobes.

De Guatemala à l'Antigua, le prix du transport est de 4 à 5 réaux le ballot, et à Quesaltenango de 2 à 2 $1/2$ piastres le ballot (toujours du poids de 6 arobes). D'Istapa à Guatemala, 1 $1/2$ à 2 piastres, le même ballot, et de Sansonate à Guatemala 2 $1/2$ à 3 $1/2$ piastres.

---

(1) Voyez pour la distance des autres villes l'annexe n° 7.

Tous les transports du commerce intérieur se font par les mules qui portent deux ballots, si le poids de chacun ne dépasse pas 6 arobes et s'ils sont de la mesure indiquée précédemment.

Si les ballots sont trop grands, on doit les diviser dans les ports : cela est difficile pour une grande quantité et donne lieu à des pertes et à des avaries pendant le transport.

Les droits de la douane sont de 20 pour 100 sur la valeur du tarif. Ensuite, on paye un réal par arobe pour droit de magasinage, et 3 réaux par tonneau pour droit de tonnage.

Il existe encore un péage d'une piastre par ballot passant par Ysabal pour la route de Guatemala, et de 4 réaux par ballot passant par Istapa pour la même route. Ce nouvel impôt vient d'être établi pour la réparation des chemins, surtout pour celui du Mico, près d'Ysabal.

Il est encore perçu un droit de 4 pour 100 sur les marchandises qui vont d'un département à un autre, mais seulement dans le cas où ces marchandises passent en d'autres mains.

Les affaires à Guatemala se font au moyen d'actes passés devant notaire, ou de lettres de change acceptées.

La plupart des affaires, si elles dépassent 500 piastres, se font à crédit, à 2, 6 et même 12 mois, selon l'importance des transactions.

Les maisons de commission prélèvent 3 à 5 pour 100 de commission sur la vente des marchandises qu'on leur adresse en consignation, et 3 pour 100 sur les achats des produits de Guatemala.

La plupart des négociants font les affaires de commerce pour leur propre compte; il n'y a que les maisons suivantes qui s'occupent du commerce de commission :

Juan Matheu, pour les marchandises du pays, d'Angleterre et de France; *Espada y Silona*, pour celles du pays et d'Allemagne; *Kléc Skinner et Ce*, pour celles d'Allemagne, d'Angleterre et de France; *Rafaël Ursuela*, pour les marchandises espagnoles, françaises et celles du pays. La meilleure saison pour le commerce est celle de décembre à juin, et particulièrement lors de la récolte de la cochenille, depuis le mois d'avril à celui de juin. Pendant la saison des pluies, de juin à octobre, les affaires commerciales sont arrêtées par la difficulté des routes qui deviennent alors impraticables.

L'époque la plus favorable pour effectuer le déchargement d'un navire à Istapa est celle du mois de décembre au mois de mars. Le déchargement doit se faire par des chaloupes du bord, *sans quille*, qui puissent porter de 30 à 50 ballots chaque fois. La mer est très-forte sur la côte d'Istapa.

Il y a dans l'État de Guatemala plusieurs foires, dont les plus importantes sont celles d'Esquipulas. Elles ont lieu, l'une le 14 ou 15 janvier, et l'autre pendant les jours de la semaine sainte. Cette ville, située dans le département de Chiquimula, presque sur la frontière de l'État de San-Salvador, est à 50 lieues de distance de Guatemala et à 40 lieues d'Ysabal. Plus de 50,000 personnes s'y rendent tous les

ans. On peut évaluer la vente des marchandises à 200,000 piastres pour les deux foires.

Il y a d'autres petites foires dans l'État, mais elles sont peu importantes.

Les principales sont celles de Salama, qui commence le 21 septembre, et celle de Chiautla, à 20 lieues de Quesaltenango, qui s'ouvre le 2 février.

Les manufactures du pays ont beaucoup perdu depuis que les ports de la république sont ouverts à toutes les nations.

Le gouvernement protége le commerce en général, autant celui fait par les négociants étrangers que par ceux du pays. Le commerce est régi par le code espagnol appelé *Ordenanzas de Bilbao.* Il y a des tribunaux de commerce, *consulados.*

Les étrangers jouissent de l'avantage de pouvoir vendre en détail, et, en général, de tous les avantages commerciaux qui, dans d'autres pays transatlantiques, sont réservés aux nationaux.

Il n'y a point d'hôtels sur les routes, ni même dans les villes. Mais les voyageurs reçoivent partout l'hospitalité.

Les autorités de chaque village sont obligées de tenir à la disposition des passagers, une maison vaste pour leur logement. Elles doivent, en outre, leur fournir des provisions, ainsi que de la nourriture pour leurs chevaux et pour leurs mules, à des prix modérés.

On voit, par les notes qui précèdent, quels sont les articles les plus voulus à Guatemala.

On a remarqué que la cochenille est un des principaux articles d'exportation, que son prix à Guatemala est de 5 à 7 réaux la livre, soit.	fr. 3 13 à 4 37
Transport de Guatemala à Ysabal, 8 ½ réaux l'arobe de 25 livres.	» 21 » 21
	fr. 3 34 à 4 58

En ajoutant à ce montant le prix du fret, la commission, la prime d'assurance, les droits d'entrée en Belgique, etc.; en tenant compte de la différence du poids, entre les livres espagnoles et le ½ kilogramme; ce montant, dis-je, laissera toujours une marge considérable sur le prix de 2 ½ *florins* à 4 ½ *florins P.-B.* par ½ kilogramme, coté sur le prix courant d'Anvers en date du 9 de ce mois (mai 1842).

Le même calcul est applicable à l'indigo, qui se vend environ 6 réaux la livre, pour lequel le prix de transport est le même, et qui est coté sur ledit prix courant de fl. 2-40 à fl. 5-40 des P.-B. le ½ kilog.

Ces mêmes notes établissent que le prix de la salsepareille à Ysabal a été de 18 à 20 réaux l'arobe, ce qui fait la livre de 45 à 50 centimes, tandis que cet article est coté sur le prix courant de la place d'Anvers de 65 cent. à 1 fl. 10 c. des P.-B. le ½ kilog.

Nous voyons donc qu'on peut se procurer les articles de retour dans le Guatemala

à des prix très-favorables. (Il est superflu d'énumérer les avantages qu'en retirerait notre pays.) Nos articles d'Europe s'y placent par contre à des prix très-élevés; avantages qui rendent le commerce de ce pays fort lucratif. On conçoit aisément qu'il doit en être ainsi, car comment les négociants de Belise voudraient-ils rester dans un port aussi malsain que le leur, où la population est sans cesse décimée par les fièvres, s'ils n'en retiraient pas de grands bénéfices ?

Ces notes parlent encore de la déchéance où se trouve la culture de la cochenille, et qui a pour cause la diminution des prix de cet article en Europe. Si ce prix éprouve encore de fortes baisses, et ne permet plus aux cultivateurs de faire quelques bénéfices, alors la culture de la cochenille tombera. Le commerce de l'État de Guatemala s'en ressentira naturellement, du moins jusqu'à ce que cette culture ait été remplacée par celle d'autres produits aussi avantageux, car la cochenille est, pour ainsi dire, l'unique article d'exportation que le pays possède.

Outre que nous venons de voir que le commerce de ce pays, quoique peu important, ne laisse pas que d'être avantageux à toute nation qui pourrait y participer, on ne doutera point que le commerce de l'Amérique centrale ne doive croître immensément en importance, si l'on considère la fertilité de son sol et surtout sa position topographique, entre les deux Amériques, les deux Océans, et sur la route d'Europe aux îles de la Sonde, au Japon, à la Chine, etc., si le projet de jonction des deux mers est un jour mis à exécution.

Qui peut prévoir les hautes destinées auxquelles serait appelé le commerce d'un peuple maître de cette position, lorsque l'on voit aujourd'hui les États-Unis et l'Angleterre doubler le cap de Bonne-Espérance pour aller chercher les produits de ces pays lointains en échange des leurs ?

Un établissement belge dans ce pays présente donc en tout cas des avantages à la Belgique sous le rapport commercial, avantages qui deviendront plus importants à mesure que le Guatemala prendra plus de consistance sociale et politique.

Bruxelles, le 23 mai 1842.

A. T'Kint.

Annexes.

N° 1. Notes sur les guerres civiles du Guatemala et sur l'état politique actuel.
N° 2. Lettre du secrétaire d'État.
N° 3. Tarif des évaluations de la douane de l'Amérique centrale.
N° 4. Règlement et loi de la douane de l'Amérique centrale.
N° 5. Loi organique de Hacienda fédérale de l'Amérique centrale.
N° 6. Tableau des importations et des exportations de l'année 1840 à 1841.
N° 7. Calendrier de Guatemala indiquant les distances de Guatemala aux villes de l'intérieur, etc.

Ces annexes sont déposées à Bruxelles au ministère de l'intérieur (division du commerce), et à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE.

OPINION

DE

DIVERS AUTEURS ET VOYAGEURS

SUR

L'AMÉRIQUE CENTRALE.

OPINION DE LA PRESSE BELGE

SUR

LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION

ET SUR

LA COMMUNAUTÉ DE L'UNION.

OPINION

DES

AUTEURS ET DES VOYAGEURS.

Tous les voyageurs des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qui ont parcouru ou habité l'Amérique centrale, Las Casas, Thomas Gage, Gemelli-Carreri, François Corral, Wafer, Dampier, etc, sont d'accord :

Sur la salubrité du climat;
Sur la fertilité du sol;
Sur la richesse de la végétation;
Sur l'abondance et la bonté des fruits propres à la nourriture de l'homme;
Sur le grand nombre des animaux utiles, volailles, bestiaux, gibier, etc.;
Enfin sur la douceur et l'intelligence des populations indigènes.

Nous pensons qu'il est inutile de reproduire leurs témoignages, et que ceux des géographes et des voyageurs du XIXe siècle doivent suffire.

Nota.—Pour la complète intelligence des documents qui vont suivre, il faut se rappeler que:

La *Vera-Paz* est un des départements de l'*État de Guatemala;*

Et le *district de Santo-Thomas*, un des districts du département de la Vera-Paz.

MALTE-BRUN. (*Géographie.*)

Ce savant géographe dit, en parlant de l'Amérique centrale :

« Le nom de Guatemala, ou plus exactement *Quanhitemallan*, c'est-à-dire lieu plein d'arbres, s'applique à une capitainerie générale qui porte le titre de royaume.

« Le climat en est chaud et humide, les plaines sont fertiles en fruits d'excellent goût, tant d'Amérique que d'Europe. Le maïs y produit 300 pour 1, ainsi que le cacao, dont on fournit tout le royaume de la Nouvelle-Espagne.

« L'indigo y est d'une qualité supérieure; on y cultive le roucou. — Les forêts qui couvrent les montagnes nourrissent des animaux peu connus. — On y distingue aussi plusieurs arbustres non décrits, d'où découlent des baumes exquis.

« Plusieurs ports de la mer du Sud facilitent à cette province un commerce avantageux avec le Pérou, la terre ferme et la Nouvelle-Espagne. Les côtes abondent en poisson, mais la pêche y est suivie avec peu d'ardeur; on néglige aussi les mines d'argent qu'on dit abondantes; mais on recueille le soufre qui flotte à la surface de plusieurs lacs.

« Le pays de Vera-Paz abonde en fruits et en troupeaux. — Dans les forêts on rencontre des arbres très-gros, qui jettent une odeur agréable et d'où découle une résine odoriférante qui ressemble à l'ambre.

« Le climat est chaud, mais salubre; le pays abonde en miel, en cire, en coton dont on fait beaucoup de toiles peintes; en cochenille, en bois de campêche, etc. »

LE BARON ALEXANDRE DE HUMBOLDT. (*Voyages aux régions équinoxiales.*)

« La réunion de plusieurs causes physiques, dit ce célèbre voyageur, telles que la hauteur des Cordilières, leurs masses énormes, le nombre de plateaux élevés de plus de 2 à 3 mille mètres au-dessus de l'Océan, donnent à une partie des régions équinoxiales une tem-

pérature propre à la culture du froment et des arbres fruitiers d'Europe. La latitude géographique influe peu sur un pays où, sur le dos et sur la pente des montagnes, la nature a réuni tous les climats. »

Plus loin, et parlant des provinces du centre, il dit :

« C'est un des pays les plus chauds et cependant un des plus sains de l'Amérique équinoxiale.

« Les vents du nord les plus forts n'annoncent ni pluie, ni fraicheur, et malgré les lagunes dans quelques localités, et la chaleur qu'on y éprouve, le climat est très-sain.

« La capitainerie générale de Guatemala, pays *extrêmement fertile*, est très-peuplée en comparaison du reste des possessions espagnoles.

« La végétation est belle et vigoureuse dans toute la région à mi-côte, et dans la région tempérée où les pluies sont abondantes, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre : dans le royaume de Guatemala, et par conséquent plus près de l'équateur qu'au Mexique, le blé mûrit à des hauteurs qui sont beaucoup moindres que celle de Xalapa.

« Le grain de froment donne 24 pour 1, tandis qu'en France il ne donne que 5 à 6 pour 1.

« Lorsque, par la suite des siècles, le nouveau continent, jaloux de son indépendance, voudra se passer de l'ancien, les parties montueuses et tempérées du Mexique et de Guatemala pourront fournir du vin à toute l'Amérique septentrionale. Elles deviendraient pour cette dernière ce que la France, l'Italie et l'Europe sont depuis longtemps pour le nord de l'Europe.

« Il se trouvera peut-être (dit-il encore après avoir abordé sur les côtes du Guatemala) qu'il y a peu de places en Amérique que celle-ci ne surpasse pour le plaisir et la santé : on a l'avantage de tous les vents, de quelque côté qu'ils viennent; ce qui épure beaucoup l'air et rend par conséquent le lieu fort sain.

J. HAEFKENS. (*Statistique du Guatemala,* dédiée au roi de Hollande, et publiée en 1832.)

M. J. Haefkens était consul général de Hollande dans les États de l'Amérique centrale.

Dans sa dédicace au roi, il s'exprime en ces termes : « Depuis mon retour de la mission importante dont Votre Majesté a daigné m'honorer, je me suis continuellement occupé de préparer un ouvrage rédigé principalement dans le but de donner un aperçu exact du Guatemala et de bien faire connaître et apprécier une aussi belle partie du globe. »

Dans la préface de cet ouvrage il est dit : « Qu'aucune partie de l'Amérique espagnole n'est plus digne de fixer l'attention que le Guatemala : ses ports sur les deux Océans, la variété du climat, sont des circonstances dont l'ensemble rend l'Amérique du Centre capable d'un développement très-remarquable, et lui assure une grande supériorité parmi les nouvelles républiques. » Il dit ensuite : « Une résidence de trois ans à Guatemala, plusieurs voyages dans les différentes provinces, des relations intimes avec les personnages les plus distingués du pays, me mirent à même de connaître très-particulièrement une multitude de faits relatifs à l'histoire, à la géographie, et à la statistique de cette partie de l'Amérique du Centre, lesquelles me permettent de donner des renseignements beaucoup plus certains que ceux qui sont fournis par les ouvrages publiés à Guatemala, et qui ne présentent qu'un tableau inexact et controuvé. »

En parlant des forêts du département de la Vera-Paz dont le district de Santo-Thomas fait partie, M. J. Haefkens dit : « Les forêts, dont plusieurs sont encore vierges, sont peuplées d'une très-grande variété de bois précieux pour la marine, la teinture et l'industrie. Parmi les plus précieux, on remarque l'acajou, que l'on exporte en très-grande quantité de Guatemala aux États-Unis, à la Havane, et de là en Europe; le cèdre, le bois de Brésil, le guaycan, qui possède toutes les qualités du palmier, mais qui est d'une nuance un peu moins claire; et le bois de Santa-Maria ou indestructible, que l'on emploie particulièrement pour la construction des vaisseaux. » Il cite encore, comme se trouvant abondamment dans les forêts, la vanille, la salsepareille, les baumes, ainsi qu'un grand nombre de plantes médicinales, parmi lesquelles il fait remarquer le guaco, remède très-efficace contre la morsure des animaux venimeux; le palma-

Christi, qui produit l'huile de castor ou de ricin.

En parlant de la position physique des habitants de Guatemala, M. Haefkens dit :

« Si le bonheur de l'homme ne consistait que dans le bien-être matériel, il n'y a aucune partie du monde où il pourrait jouir d'une félicité égale à celle qu'il peut rencontrer dans le royaume de Guatemala.»

MONTGOMERY. (*Voyage à Guatemala.*)

M. Montgomery visita le Guatemala (en 1838), en qualité d'envoyé du gouvernement des États-Unis. Voici un extrait de sa narration.

Un des grands avantages de ce pays, est celui de jouir d'un climat doux, tempéré et délicieux, n'ayant aucune des variétés des saisons; car, à l'exception des terres basses qui longent les côtes, où l'on éprouve les chaleurs des tropiques, il règne un printemps continuel, et la terre est constamment couverte d'une agréable verdure. Cette douceur de température tient à la grande élévation de cette partie du continent américain, qui est située à 5000 pieds au-dessus du niveau de la mer; il y a même quelques montagnes dont les cimes s'élèvent à 12 et à 14 mille pieds.

Dans l'intérieur du pays, la variation de la température ne dépasse pas 15 degrés du thermomètre de Farenheit, car dans le courant de l'année le mercure s'élève rarement au-dessus de 75° Farenheit (21° Réaumur), et ne descend pas au-dessous de 60° F. (12° Réaumur). La différence entre la température des côtes et celle des endroits élevés est plus grande, et l'on éprouve sous le même degré de latitude de fortes chaleurs et des froids rigoureux.

Le climat y est très-sain, sauf sur quelques points de la côte et sur les bords marécageux des grandes rivières, où les fièvres règnent fréquemment.

L'année se divise en deux saisons, celle de la sécheresse et celle des pluies; la première, qu'on nomme l'été, commence en janvier et finit en juin; la seconde, qu'on nomme l'hivernage, dure pendant les autres six mois.

Il est rare de voir quelque chose de plus régulier que le commencement et la fin de ces pluies périodiques à l'époque fixée par la nature : elles offrent aussi une particularité remarquable, c'est qu'il en tombe rarement dans la matinée; ce n'est qu'à deux heures après midi qu'elles commencent.

Le sol de l'Amérique centrale est généralement d'une fertilité extraordinaire; dans les plaines, et surtout dans les vallées, il est composé d'une terre d'alluvion très-riche, d'une couleur foncée, et qui pourrait servir d'engrais aux terres des autres parties du monde; cette terre d'alluvion a 6 pieds d'épaisseur dans différents endroits.

Les débordements de quelques rivières et les nombreuses sources qui arrosent le pays entretiennent une verdure et une fraîcheur perpétuelles. L'abondance des sources et des rivières fait que la durée de sécheresse n'occasionne aucun inconvénient; au contraire, sous un rapport elle est très-avantageuse et même indispensable à la culture de la cochenille, un des produits les plus importants du pays.

C'est à cette fertilité du sol et à la diversité de la température, suite naturelle des différentes élévations dont il est couvert, qu'il faut attribuer la variété et l'abondance des produits végétaux de l'Amérique centrale; car, non-seulement presque tous ceux d'Europe et des Antilles s'y trouvent, mais il y en existe plusieurs qui lui sont particuliers : parmi les plus précieux sont l'indigo, la cochenille, le tabac, le cacao, l'acajou, le bois de campêche, la vanille, le coton, le sassafras, le maïs, le café, la canne à sucre, etc. On y trouve aussi une grande variété de bois de teinture, les gommes, les baumes et les épices.

Outre l'acajou, déjà cité, on trouve dans les forêts de Guatemala, des cèdres d'une dimension gigantesque, le ceyba ou l'arbre à coton soyeux, le palma-Real ou l'arbre à chou sauvage, le tamarinier sauvage, le cocotier, le bois de gayac, le chêne, le quachapelin, bois très-dur et très-bon pour le pilotage, étant indestructible à l'humidité, le quibra-hacha, très-remarquable par sa dureté et sa longue durée; enfin le coménégro ou arbre de fer, très-estimé chez les Indiens de l'Orient et chez tous les autres peuples.

Les productions minéralogiques de l'Amérique du Centre sont très-remarquables. Il y a dans l'État de Costa-Rica les mines d'or d'Aguacate, et dans celui de Honduras des mines d'argent qui, chaque jour, augmentent en produits.

Les mines d'Aguacate, depuis leur découverte, n'ont pas cessé de produire de grandes richesses; c'est à cette circonstance que l'État de Costa-Rica, ou Côte-Riche, doit son nom.

Les États de Nicaragua, de San-Salvador, les provinces de Comayagua et de la Nouvelle-Ségovie, possèdent aussi des mines, dont quelques-unes sont tellement productives, que chaque quintal de minerai qui en est extrait donne 17 marcs 6 onces d'argent, ou près de douze pour cent.

Dans d'autres parties des régions montagneuses de l'Amérique centrale il y a de nombreux indices annonçant l'existence de mines: quelquefois le minerai se rencontre à la surface du sol.

Lors de mon séjour à Truxillo, un habitant me fit voir un morceau précieux de minerai d'argent, qu'il me dit avoir trouvé dans les montagnes des environs, presque à la surface du sol; il ajouta qu'il gagnait 5 ou 6 dollars par jour en en ramassant dans certains lieux connus de lui.

Une grande partie de l'Amérique centrale est encore inconnue et inhabitée, notamment le Guatemala, dont la population ne suffit pas à l'étendue de son territoire; cependant la beauté du climat et la fertilité du sol de ce pays assurent une prospérité certaine aux immigrants qui sauront tirer parti des richesses qu'il possède.

J'ai visité dans la Vera-Paz la petite ville de Teleman, située sur les bords du Polochic, à l'endroit où ce fleuve devient navigable. Pendant mon séjour dans cette ville qui me parut prospère et florissante, je fus logé chez un ladinos, dont la maison était meublée assez convenablement pour me faire supposer que cette ville commerçait avec l'Europe : ce qui me confirma dans cette opinion, ce fut de trouver chez mon hôte quelques objets de luxe qui me causèrent une surprise agréable : aussi les saluai-je avec un vif sentiment de plaisir; c'était pour moi une indication certaine que je me trouvais encore dans les limites de la civilisation.

Ayant manifesté le désir de descendre le fleuve, on mit à ma disposition un canot fait d'un tronc d'arbre creusé, d'une longeur de 32 pieds sur 3 de largeur, et tirant à peine 15 pouces d'eau.

Trois hommes s'embarquèrent avec moi pour me conduire à Yzabal dans ce canot, dont l'arrière, où je me plaçai, était artistement arrangé avec des cannes et des feuilles de palmier, pour me préserver de l'action du soleil et de la pluie, qui elle-même n'aurait pu m'atteindre.

Après le voyage que je venais de faire par terre, la fraîcheur que je rencontrai sur le fleuve, me fit trouver cette manière de voyager on ne peut plus agréable; couché sous ce toit de verdure, je reposais agréablement ma vue sur la surface limpide des eaux; devant moi se déployait un paysage magnifique; les bords du fleuve, couverts d'une riche verdure, sont ombragés par des arbres gigantesques dont les belles et longues branches, s'étendant jusqu'au-dessus de nous, formaient un berceau naturel de l'effet le plus pittoresque. Quelques habitations éparses çà et là, dont l'apparence indique la richesse des propriétaires, animent la contrée et augmentent l'intérêt de la scène qui s'offre à la vue du voyageur.

Par suite des sinuosités que présente le cours du fleuve de Teleman à son embouchure, nous parcourûmes une distance d'environ 100 milles, pendant lesquels l'aspect sauvage et romantique du pays étonne la vue : tout est grandiose et magnifique, des paysages plus pittoresques les uns que les autres se succèdent comme par enchantement. Notre barque, en glissant sur la surface des eaux, nous laissait apercevoir, ici une forêt, dont l'aspect antique nous reportait au temps des Druides; là un joli bosquet placé au centre d'un vallon, permettant à l'imagination de s'égarer et de se croire près du séjour des muses; enfin l'on aperçoit, à l'horizon, des montagnes dont les sommets se perdent dans les nues, sur lesquelles la vue s'égare au milieu de rochers et d'arbres jetés dans une confusion complétement sauvage.

Les progrès de la civilisation et des arts ne se sont guère fait sentir jusqu'à ce jour que dans la ville de Guatemala et dans quelques villes les plus considérables de la république.

Les habitants des campagnes sont sobres et laborieux, doux et hospitaliers; ils mènent une vie simple, différant très-peu de celle des Indiens Aborigènes; quant à ceux de la capitale, ils ont conservé une partie des costumes des Espagnols, ainsi que leurs mœurs et leurs habitudes. Lorsque les dames vont à la messe, elles sont parées de la mantille et du voile; leur goût pour les fleurs artificielles est excessif : quelquefois même, c'est chez elles une espèce de passion. En visite ou en promenade, elles ont ordinairement la tête nue, ornée d'un grand peigne d'écaille qui retient leurs cheveux fort gracieusement arrangés et qui sied parfaitement à leur visage; généra-

lement ces peignes sont d'un très-grand prix.

Les dames de Guatemala ont une passion remarquable pour tous les objets de luxe et de toilette; mais ceux qui sont pour elles de la plus grande convoitise, et pour lesquels elles ne reculent devant aucun sacrifice, ce sont des voiles richement bordés, de beaux et riches éventails, ainsi que des parures de pierres précieuses. Elles sont généralement d'une beauté méridionale; grandes, sveltes et très-gracieuses dans leurs mouvements, elles ont ordinairement de forts jolis pieds dont elles sont fières; aussi le compliment le plus flatteur que l'on puisse faire à une dame de Guatemala, c'est de lui adresser des louanges sur les siens; c'est un moyen infaillible de s'attirer toute sa bienveillance.

Les hommes, qui du reste ont un peu le caractère castillan, aiment aussi beaucoup le luxe et la toilette; ils sont surtout d'une élégance remarquable lorsqu'ils se mettent en voyage: leur épée est d'une grande richesse; leurs éperons sont en argent massif, ainsi que le manche et le fourreau de leur poignard, qui sont d'un riche travail; leurs chevaux sont couverts de harnais et d'objets brodés en soie, d'un grand prix. Tout le reste du costume des Guatemaliens est en harmonie avec cette description; aussi n'exagère-t-on pas lorsque l'on assure que l'équipement d'un cavalier peut être estimé 1,000 dollars, plus de 5,000 francs.

Ils aiment les étrangers, les accueillent favorablement, et sont pour eux aussi serviables que remplis d'attentions délicates. L'hospitalité, que les habitants de l'Amérique du Centre offrent avec une rare libéralité, est une de leurs vertus principales: ils sont loin de considérer une lettre de recommandation comme nous le faisons; aussi, sans vous recevoir avec cérémonie, comme cela se fait en Europe, un Guatemalien auquel vous êtes recommandé vous met tout de suite à votre aise; quand vous entrez chez lui, vous pouvez vous considérer comme chez vous; il vous offre sa table et un logement que vous devez accepter pour conserver toute son amitié; il est en outre prodigue de soins empressés, et ne néglige rien pour vous procurer toutes sortes de distractions et tout ce qui peut contribuer à rendre votre séjour aussi utile qu'agréable.

Les Guatemaliens apprennent avec assez de facilité, et possèdent beaucoup de capacités; cependant leur instruction est en général très-négligée, quoiqu'ils soient doués d'une imagination vive et d'une grande intelligence. On remarque surtout chez eux une grande bonté de cœur dont il faut se garder d'abuser, car ils sont d'un caractère violent.

Leur organe est très-agréable; leur accent a beaucoup d'analogie avec celui des habitants de l'Andalousie: leurs principaux amusements sont la danse et la promenade à cheval, qu'ils affectionnent beaucoup.

Ils aiment les réunions particulières: aussi ont-elles lieu à jour fixe dans presque toutes les familles; il y en a même plusieurs chez lesquelles on se réunit tous les soirs. La plus grande intimité et la plus franche cordialité rendent ces assemblées charmantes; le temps y passe de la manière la plus agréable. On voit peu de réunions dans lesquelles l'étiquette soit de rigueur; cependant Montgomery s'est trouvé à une soirée de ce genre: il dit que tout ce que le luxe le plus raffiné et le goût le plus délicat peuvent désirer s'y trouvait réuni.

Les Guatemaliens sont dévots: aussi ont-ils un goût très-prononcé pour les cérémonies religieuses. Montgomery a assisté à une procession de la Fête-Dieu, dont la magnificence était digne d'admiration, et dont il donne la description suivante:

La marche était ouverte par un corps de cavaliers, composé de riches citoyens en costumes brillants, montés sur de beaux chevaux parfaitement équipés, derrière lesquels marchaient un grand nombre de citoyens portant des cierges, suivis des autorités et du clergé au milieu duquel était le prélat, remplaçant l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux et portant le saint sacrement sous un dais de soie brodé et orné de franges d'or; ce dais était porté par quatre personnes de distinction. La route que suivait la procession était couverte de fleurs; à l'approche du saint sacrement chacun se découvrait et se mettait à genoux. Une voiture, attelée de six chevaux richement caparaçonnés, montés par trois postillons et conduits par six valets de pied, suivait le prélat. Cette voiture, d'une forme ancienne, était richement ciselée, couverte de dorures et ornée de glaces devant et sur les côtés. La marche du cortége était formée par un détachement d'infanterie ayant sa musique en tête, et par un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants de tous les rangs et de différentes couleurs.

Les rues par lesquelles la procession devait passer étaient garanties de l'ardeur du soleil par de larges toiles qui formaient une espèce de dôme. Les façades des maisons étaient tendues de draperies de soie ou de velours, et une foule de jolies femmes garnissaient les fenêtres.

Sur la route que suivait le cortége on avait construit, à divers intervalles, quatre autels couverts d'une multitude de bougies dont la lumière éblouissante était encore réfléchie par des glaces et faisait ressortir les riches objets d'or, d'argent et de verre moulé, dont les autels étaient ornés.

Le recueillement de ce cortége était interrompu à différents intervales par une musique suave. Le mélange des ornements sacerdotaux de la religion catholique, de l'habit militaire ainsi que la richesse et la diversité des costumes de ce peuple, présentait un ensemble nouveau et vraiment imposant.

ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIÈCLE.

Notice sur l'Amérique centrale.

Guatemala ou Guatimala, nommé aussi **République fédérale de l'Amérique centrale** (*Republica federal de Centro-América*), république de l'Amérique septentrionale, située entre 8° et 17° 32' de lattitude nord, et entre 84° 43' et 96° 36' de longitude ouest. Elle est resserrée entre la mer des Antilles, au nord-est, et le grand Océan équinoxal, au sud-ouest, et bornée, au nord-ouest, par le Mexique, et au sud-est. par la Colombie.

La grande chaîne centrale du Guatemala forme la limite entre les bassins de la mer des Antilles et du grand Océan, en se tenant constamment plus rapproché de celui-ci que de la première. L'art se propose de rompre, sur un point, cette limite, en coupant par un canal l'espace très-resserré qui sépare le lac Lindiri de l'Océan, vers 12° 23' de lattitude; ce lac, qu'on nomme aussi lac de Léon, s'écoule dans celui de Nicaragua, un des plus grands de l'Amérique, et ce dernier verse ses eaux dans la mer des Antilles, par le San-Juan, dont la navigation est malheureusement gênée par des cataractes. Quoique cette rivirée n'ait pas plus de 40 lieues de cours, elle est une des plus considérables de la république, car on ne doit pas s'attendre à trouver de grands fleuves dans une contrée aussi étroite. Les autres courants remarquables que reçoit la mer des Antilles sont: le Blewfields, qui porte dans sa partie supérieure le nom de Nueva-Segovia; le Rio Grande-de-Perlas, le Tonglas, l'Yare ou Herbias, la rivière des Poyais, le Roman, l'Ulna, la Montagua; enfin le Rio Dulce ou Rio Golfo, qui sort du lac Dulce ou Isabal, dans lequel viennent se jeter le Coban et le Rio Grande. Parmi les tributaires du grand Océan, on distingue l'Higueron, le Realejo, la Fonseca et le San-Miguel. En général, le Guatemala est un des pays les plus arrosés que l'on trouve entre les tropiques; cette surabondance d'eaux se fait surtout sentir quand les pluies périodiques viennent grossir les rivières, et changer les ruisseaux en torrents impétueux: ces pluies tombent de juin en octobre, et nuisent souvent à la salubrité du climat.

C'est sur les côtes orientales de ce pays qu'on respire l'air le plus sain, parce qu'il est purifié par les vents de l'est; il n'en est pas ainsi sur les bords du grand Océan où la température est chaude et humide, et nuisible à la santé, et où la plupart des Européens sont attaqués de fièvres intermittentes. Au reste, la température est aussi variée que la surface du pays: les vallées profondes, où les rayons du soleil tombent perpendiculairement et se concentrent, sont en proie aux chaleurs les plus fortes de la zone torride, tandis qu'entre les montagnes et sur les plateaux on jouit, selon leur élévation, d'une température plus ou moins douce. Cette diversité de climats contribue à rendre le Guatemala riche en productions de toutes les contrées.

Le sol est en partie sablonneux et en partie marécageux sur les côtes; dans l'intérieur et dans les plaines élevées, il est, comme tous les terrains volcaniques, d'une fertilité extraordinaire: toutes les productions des pays chauds et des pays tempérés y réussissent, et la succession des fruits et des récoltes de toute espèce n'y est pas interrompue par les saisons. Parmi les céréales, on y distingue le maïs, qui donne de deux à trois récoltes par an, et produit de 100 jusqu'à 500 pour 1: le blé et l'orge donnent de 20 à 30 pour 1; on cultive deux espèces de riz, l'une dans les lieux humides, et l'autre dans les montagnes: cette dernière est préférée. Les légumes et les fruits crois-

sent en abondance: à côté des pommes de terre, des courges, des haricots, etc., on voit le manioc, les yams et les patates; il en est de même des fruits d'Europe et des tropiques. La vigne, introduite depuis peu de temps, promet d'excellent vin. D'autres productions se font encore remarquer dans ce pays; tels sont l'indigo de l'État de San-Salvador, qui passe pour le plus beau du monde; la canne à sucre, le café, le cacao, dont ceux de Soconusco, de Suchiltepec et de Gualan, près d'Omoa, sont préférables à tous ceux des autres pays: le coton, la vanille, le tabac d'excellente qualité, le poivre, la cochenille, dont la récolte fut estimée en 1825 à 400,000 piastres, etc. Les jardins sont embellis par plusieurs variétés des plus belles fleurs. Les forêts sont peuplées de bois précieux pour la marine, l'ébénisterie, la teinture et la médecine: on y distingue surtout le cèdre, l'acajou, le bois de campêche, le bois rouge de teinture nommé palobrésil, une espèce de palmier qui atteint de 10 à 100 pieds de hauteur, et des arbres résineux et gommeux qui donnent la térébenthine, le goudron, une sorte de baume appelé, dans le pays, *leche de Maria;* le copal, la laque, le sang-de-dragon, etc.; on y trouve aussi un grand nombre de plantes médicinales, entre autres la salsepareille, l'ellébore, la casse, etc.

Le Guatemala n'est pas moins riche en animaux qu'en productions végétales: indépendamment de ceux qui lui sont communs avec diverses parties du monde, et surtout avec les autres contrées de l'Amérique, parmi lesquels on remarque le tapir, l'armadile, les loriats, les perroquets, les alligators et presque toutes les espèces de reptile et de bêtes fauves, il en nourrit quelques-uns qui lui sont particuliers, tels que la zorille, espèce de petit renard, et le quetzal, grand oiseau orné d'un beau plumage vert. Les pâturages sont couverts d'immenses troupeaux de bêtes à cornes et surtout de moutons dont on commence à employer la laine; il y a beaucoup d'abeilles, qui donnent un miel délicieux. Les lacs et les rivières sont très-poissonneux; il en est de même des côtes, qui offrent en outre une pêcherie de perles, et plusieurs coquillages curieux, entre autres le murex, dont on tire une belle couleur pourpre: l'exploitation des mines est négligée depuis quelque temps: il en est cependant quelques-unes d'or, d'argent, de plomb et de fer, qui sont exploitées, mais on en ignore le produit; il y a du zinc, du talc, du mercure, du soufre, du sel; on y trouve aussi des rubis et d'autres pierres précieuses.

L'industrie manufacturière de ce pays est encore peu importante: le commerce, au contraire, prend de jour en jour plus d'activité; les denrées coloniales, principalement le sucre, le café, le cacao, le coton, l'indigo, la cochenille, les bois de teinture et d'ébénisterie, sont la base des exportations en Europe et dans quelques États de l'Amérique septentrionale; on importe des toiles de l'Allemagne et de la France, des draps, des soieries et des vins de France, des tissus de coton anglais et français; des farines et quelques objets manufacturés des États-Unis. Les droits d'exportation et d'importation sont très-modérés. Cette contrée, extrêmement bien placée pour le commerce, a plusieurs rivières navigables, qui débouchent dans les deux mers, et où se trouvent un grand nombre de ports: ce sont, au nord, ceux d'Omoa, de Truxillo, de San-Juan-del-Norte, et de Matina; et au sud, ceux de Nicoya, de Realejo, de Conchagua, de Michatoya, de Sonsonate-Accajutla. de Istapa, et de Puerto de la Culebra. Elle sera encore plus importante par la communication qui va s'établir entre les deux mers, et qui ouvrira une nouvelle route aux Indes orientales, tout en facilitant les relations entre les côtes orientales et occidentales de l'Amérique.

Il règne encore une grande incertitude sur la population de cette république. M. de Humboldt l'évaluait en 1823 à 1,600,000 habitans, savoir: 280,000 blancs, 880,000 Indiens de race cuivrée primitive, 420,000 de races mélangées de noir, de blanc et d'indien, et 20,000 noirs; mais, ayant eu connaissance des accroissements considérables qu'elle a pris depuis cette époque, il la porte maintenant de 1,800,000 à 2,000,000: d'autres auteurs la portent même à deux millions et demi (1).

La partie principale du Guatemala fut conquise en 1524 par Pedro de Alvarado qui trouva le pays peuplé d'un grand nombre de tribus ayant chacune leur chef, une origine, une langue et des mœurs particulières. Presque

(1) Thompson, voyageur anglais, envoyé extraordinaire du gouvernement britannique à Guatemala, dit dans la *Relation* de son voyage.

« La population du Guatemala augmente annuellement de cinq pour cent; cette augmentation rapide est due à l'excellence de la nourriture, à la salubrité du climat et à la moralité du peuple. Le pays doit se peupler très-rapidement, car dans les villes et les villages, j'ai été étonné du grand nombre d'enfants que j'y ai rencontré. Il résulte du relevé des décès et des naissances ayant lieu dans la *capitale, pendant le courant d'une année, qu'il y a deux naissances pour un décès.* »

tous ces peuples ont été peu à peu convertis à la religion chrétienne ; quelques-uns sont restés idolâtres et indépendants: tels sont les Mosquitos et les Poyais, dans la partie orientale de cette contrée.

On remarque qu'aucune colonie espagnole n'a moins coûté de sang aux nations indigènes que celle-ci ; ce qui est dû en grande partie à la philantropie du célèbre Las Casas, qui accompagna les conquérants. La découverte qui a été faite dans ce pays, près de Palenqué, vers le milieu du XVIIIe siècle, des ruines d'une ville d'environ 6 lieues de tour, parmi lesquels on trouva divers monuments et d'autres antiquités, porte à croire que cette contrée a eu des relations très-directes avec d'anciennes nations connues, telles que les Égyptiens; etc. Sous le gouvernement espagnol, le Guatemala formait une capitainerie générale indépendante des autres gouvernements et vice-royautés de l'Amérique, espagnole, divisée en 15 provinces: Chimaltenango, Chiquimula, Ciudad-Réal, Comayagua Costa-Rica, Escuintla, Leon, Quesaltenango, Sacatepec, San-Salvador, Suchiltepec, Soloïa, Sonsonate, Totoni-capan, et Vera-Paz. Il y avait 1 archevêché et 3 évêchés: l'archevêché, dont la juridiction s'étendait sur toute la capitainerie, avait son siége à Guatemala; les évêchés étaient à Léon, à Ciudad-Réal et à Comayagua.

Le Guatemala a pris peu de part aux révolutions qui ont agité, dans ces derniers temps, les autres colonies espagnoles de l'Amérique; il a été le dernier à se séparer de la mère patrie, car ce ne fut qu'à la fin de 1821 qu'il proclama son indépendance.

La constitution n'admet pas d'autre culte public que le catholique romain. L'ouverture du congrés fédéral a eu lieu le 25 février 1825.

Le clergé se montre généralement bien disposé en faveur de ce nouvel état politique: on ignore si la division ecclésiastique restera la même que celle qui était établie sous le gouvernement espagnol. La masse du peuple du Guatemala est encore ignorante et sans expérience. Le gouvernement actuel s'occupe avec soin de l'instruction publique. Il existe deux universités dans la République, l'une à Guatemala, et l'autre à Léon ; on y a établi des écoles primaires d'enseignement mutuel. La république n'entretient qu'une armée de 1500 hommes de troupes réglées.

Cette république fédérale, dont la capitale est Guatemala la Neuve, se compose de 5 États (estados), savoir: Costa-Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et San-Salvador; ces États sont subdivisés en 46 partidos ou départements, et gouvernés chacun par deux chambres. Il fut statué en 1824 que chaque État aurait une voix pour 1500 âmes ; qu'en conséquence Costa-Rica aurait 4 voix, Guatemala 36, Honduras 11, Nicaragua 13, et San-Salvador 18, dans l'élection des autorités fédérales suprêmes.

Guatemala, le plus grand descinq États de la république de l'Amérique centrale, est formé de la capitale générale de Guatemala. Il occupe la partie nord-ouest de la république, et a pour bornes, au nord-ouest et au nord, le Mexique; à l'est, le golfe de Honduras, l'État de ce nom et celui de San-Salvador ; au sud et à l'ouest, le grand Océan. Sa longueur, du nord-ouest au sud-est, est de 125 lieues, et sa moyenne largeur de 55 lieues. Il renferme 11 partidos ou départements : Saint-Augustin, Chimaltenango, Chiquimula, Escuintla, Gueguetenango, Peten, Quesaltenango, Sacatepec, Salama, Soconusco, Solola, Suchiltepec, Tononicapan et Vera-Paz. Antigua-Guatemala en est le chef-lieu.

Guatemala ou Guatemala la Neuve, ville capitale de la république de Guatemala, État de son nom, siége du gouvernement fédéral et d'un archevêché qui a pour suffragants les évêchés de Nicaragua, de Comayagua et de Chiapa; à 220 lieues sud-est de Mexico, pres du grand Océan équinoxal, sur le Rio de Las Vacas, dans une plaine de 58 de diamètre, fertilisée par de nombreux ruisseaux, sous un ciel pur et un climat généralement doux, lattitude nord 14° 40', longitude ouest 93° 45'. Cette ville forme un carré parfait divisé en 4 quartiers, subdivisés chacun en 2 arrondissements. Les rues en sont larges, droites, et en grande partie pavées; les maisons, quoique basses, parce qu'on redoute les tremblements de terre, sont élégantes, commodes, et entourées de jardins spacieux avec des réservoirs d'eau. La place publique est très-large, bien pavée, et embellie de portiques et de beaux édifices; au centre est une belle fontaine. On remarque la cathédrale, d'une très-belle architecture moderne, le palais archi-épiscopal et celui du gouvernement, l'hôtel-de-ville, la douane, la monnaie, etc. Guatemala possède 3 autres églises paroissiales, 12 couvents des deux sexes, 4 hôpitaux, 3 hospices de femmes, l'université fondée en 1676, avec 12 chaires; 1 académie des beaux arts, 1 société d'économie rurale, 1 muséum d'histoire naturelle, 1 bibliothèque, 2 colléges et plusieurs écoles gratuites.

Depuis la révolution, l'instruction publique y a reçu de grandes améliorations; l'industrie manufacturière et les arts y ont fait aussi des progrès. On y compte plusieurs manufactures de tissus de coton, de tabac, de faïence, de poterie, etc; des rafineries de sucre et des indigoteries. Cette ville est l'entrepôt d'un commerce considérable, principalement avec Mexico et la Vera-Cruz; les marchés y sont très-bien approvisionnés. Elle possède 40,000 habitans qu'on dit affables, hospitaliers, très-dévots et un peu indolents.

Au nord-est est un faubourg considérable, divisé en 2 quartiers et en 4 arrondissements; les rues sont irrégulières et tortueuses; ce faubourg est, ainsi que la ville, fourni d'eau par un bel aqueduc de 2 lieues de long, dont la construction a demandé des travaux immenses, on remarque aussi, près de la ville, le monastère del Carmen sur une colline, dans une position agréable.

Guatemala fut fondée en 1775, après le tremblement de terre qui détruisit presque entièrement Antigua-Guatemala; le siége de l'ancien gouvernement et celui de l'évêché y furent transférés en 1776.

REVUE BRITANNIQUE (1827).

L'AMÉRIQUE SOUS LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL.

Don Antonio de Ulloa et Georges Juan, officiers supérieurs au service de Ferdinand VI, roi d'Espagne, étaient connus depuis longtemps par un voyage de l'Amérique du sud, publié au milieu du dernier siècle. On a généralement pensé que ces auteurs, qui avaient rempli dans cette partie du monde une mission officielle de leur souverain, lui avaient fait à leur retour un rapport confidentiel sur l'administration des Indes occidentales. Ce rapport, dont la publication fut alors jugée dangereuse, après être resté enfoui plus d'un demi-siècle dans les archives du gouvernement, vient enfin d'être mis au jour.

Les livres de voyage tirent leur principale recommandation du caractère de l'auteur, surtout lorsqu'il ne se borne pas à faire un journal. A cet égard, le rapport dont nous allons extraire les passages les plus importants, mérite une entière confiance. On sait que l'année 1735 fut marquée par plusieurs expéditions scientifiques, entreprises dans le but de mesurer le méridien dans diverses parties du globe. Tandis que Maupertuis voyageait dans le Nord, La Condamine se rendit à Quito avec quelques autres savants; et là, il associa à ses travaux Georges Juan et Antonio de Ulloa. Leur mérite n'était pas seulement apprécié par cet académicien célèbre, il l'était également par le vice-roi du Pérou. Aussi, lors de la descente de lord Anson sur les côtes du Pérou, en 1741, se virent-ils forcés d'interrompre leurs travaux géodésiques. Une mission extraordinaire du vice-roi les appela à la défense de tous les points qui paraissaient menacés par l'intrépide amiral. Les pouvoirs dont ils étaient invertis, et surtout leur fermeté et leurs lumières, leur donnaient un ascendant irrésistible sur tous les habitants; et comme le danger était partout, ils avaient dans leurs voyages continuels, d'une place à l'autre, beaucoup plus d'occasions d'observer l'état du pays que s'ils avaient procédé avec tout l'appareil d'une commission d'enquête; à cet égard laissons-les parler eux-mêmes. Les commissaires spéciaux qui ont été choisis pour faire une enquête sur l'état du pays, ont toujours procédé légèrement, faute de temps ou de moyens; leurs yeux étaient d'ailleurs fascinés par la soif de l'or. Quant à nous, notre unique intérêt était de nous éclairer; notre seul but était la découverte de la vérité; et nous croyons l'avoir atteint. Notre suite peu nombreuse et notre accueil cordial rassuraient les Indiens; traités en hommes, ils s'ouvraient à nous sans réserve. Nous payions tout comptant, et ils se plaisaient à nous faire remarquer ce contraste avec l'avarice des autres Espagnols. Ainsi, pendant neuf ans de voyages continuels, d'une province à l'autre, nous avons eu mille occasions de nous assurer de la vérité des rapports qui nous étaient faits.

Toutes les relations que nous connaissons sur l'Amérique du Sud ont dû paraître suspectes de prévention ou d'ignorance. En effet, elles n'étaient pas dirigées par des Espagnols, mais par des étrangers sans cesse exposés aux confiscations, au bannissement ou la réclu-

sion qui menaçaient tous ceux qui cherchaient à se mêler du commerce de ces contrées. Juan et Ulloa, étaient dans une position bien différente : ce n'étaient ni des agents du gouvernement colonial, ni des contrebandiers, ni des marchands courant le pays, au risque de perdre leur fortune et leur liberté, ni des fonctionnaires intéressés au maintien des abus : c'étaient des hommes d'un rang distingué, aussi honorables par leur caractère que par leurs talents, et placés à la hauteur des lumières de leur siècle. On ne peut supposer que, chargés par le ministère espagnol d'examiner l'État de l'Amérique du Sud, ils aient eu aucun motif pour rembrunir les couleurs de ce tableau : ils devaient s'attendre qu'un rapport défavorable serait soumis à un examen sévère, et soulèverait contre eux une foule d'ennemis des deux côtés de l'Atlantique. D'ailleurs, leurs préjugés nationaux, comme leur intérêt personnel, loin de les porter à exagérer le mal, devaient les engager à ne le signaler qu'avec une extrême réserve. Le lecteur aura besoin de faire cette réflexion à chaque page du livre, pour ajouter foi à de telles monstruosités de la part d'une nation qui se dit chrétienne.

Le rapport secret est divisé en deux parties : la première décrit le déplorable état de défense des villes situées sur la côte du Pérou; le dénuement et l'indiscipline des troupes de terre et de mer; en un mot, la désorganisation complète de l'administration coloniale.

La seconde partie, qui est aujourd'hui d'un intérêt de circonstance, est pleine de détails si curieux que nous ne pouvons éprouver, pour les offrir au lecteur, que l'embarras du choix : nous les avons relus vingt fois avec un surcroît d'étonnement. Il est impossible de se faire une idée du despotisme anarchique qui désolait les colonies espagnoles. Lorsqu'on considère ce tableau déchirant, on s'étonne non que la population indigène du Pérou ait été réduite, comme on nous l'apprend, de 6 millions à 500 mille âmes, mais qu'elle n'ait point totalement disparu. L'injustice et la tyrannie d'un peuple civilisé y paraissent plus hideuses cent fois que celles des tribus les plus sauvages; et si nous n'étions convaincus que ce fléau a pour jamais cessé de désoler l'Amérique, le livre nous serait tombé des mains de dégoût et de désespoir. Aujourd'hui la lecture en est pénible sans doute, mais elle est féconde en instructions pour l'ami de la justice et de la liberté.

Dans l'Amérique du sud, la corruption du gouvernement, et surtout des chefs, était si profonde, qu'on s'étonne qu'un système aussi monstrueux ait pu se soutenir un an. Un seul et même culte, celui du veau d'or, était professé par les tyrans de ces malheureuses contrées. Les abus les plus scandaleux découlaient malheureusement d'une source qui, dans tous les États, devrait rester toujours pure : je veux dire de la conduite du chef de l'administration : rarement le vice-roi se bornait à sanctionner le mal; presque toujours il en donnait l'exemple; et le Pérou n'offrait à sa cupidité qu'une mine inépuisable. Comment un vice-roi aurait-il résisté à la tentation? Dès son arrivée, disent nos voyageurs, il est traité avec plus de magnificence que son souverain; les alcades se pressent pour lui servir de laquais, et se disputent l'honneur de tenir la bride de son cheval; tandis que les corrégidors et les gouverneurs de provinces soutiennent sur sa tête un dais d'or. La surveillance du souverain était nulle à de si grandes distances de la métropole; elle n'eût pu, d'ailleurs, s'exercer directement : tous les pouvoirs se concentraient sur la tête des vice-rois, et leur omnipotence servait de modèle à toutes les autorités. Pour accroître leur importance, pour remplir leurs coffres ou pour servir leurs amis, ils se faisaient une loi de méconnaître les ordres émanés de la cour de Madrid, et leurs derniers agents en faisaient autant de leurs instructions. Les cours de justice traitaient aussi lestement les édits de S. M. C. et les ordonnances du vice-roi : toutefois, quand les édits étaient signés de la main du roi, une sorte d'étiquette orientale accompagnait la désobéissance. Celui qui recevait la dépêche la portait à ses lèvres, puis l'élevant au-dessus de sa tête : J'obéis, disait-il, mais je proteste contre l'ordre qui m'est donné, et je ne l'exécuterai pas.

Après avoir dressé le tarif d'après lequel on mettait à l'enchère toutes les places vacantes, les auteurs rapportent des faits qui montrent avec quel scandale se vendait la justice. A Panama, disent-ils, les juges de la cour choisissent le plus adroit de leurs collègues, pour négocier avec chaque partie la capitulation des consciences. Cet agent de corruption s'abouche d'abord avec le demandeur et fait ses conditions; puis, avant le jugement du procès, il va trouver le défendeur, lui confie l'intérêt qu'il prend personnellement à son affaire, et pour le lui prouver, il lui révèle les tentatives faites par son adversaire auprès des autres juges, et l'engage fortement à s'assurer leurs voix en leur offrant un peu plus; le marché conclu, la balance de Thémis pèse les cadeaux. L'habilité de ce commissaire-priseur d'un nou-

veau genre est récompensée ordinairement au bout de quelques années, par une place plus élevée, et qui lui offre de plus belles chances de péculat.

Le service des douanes était organisé ou plutôt désorganisé avec une effrayante habileté; car aux tarifs et aux règlements émanés de l'autorité souveraine, on avait substitué un système complet de fraude et de déception.

La jalousie existante entre les créoles et les Espagnols nés dans la Péninsule, était pour le Pérou une source de désordres.

Il suffit, disent MM. Juan et Ulloa, d'être né Espagnol, d'être ce que les indigènes appellent un chapeton, pour se voir détesté par un créole, et d'avoir reçu le jour en Amérique, pour être en horreur à tout Espagnol. Entre eux, il n'est point d'amitié possible: les mariages et les autres rapports intimes ne les rapprochent que pour ajouter à l'aigreur de leurs ressentiments. Le foyer domestique devient ainsi, comme tout le pays, un champ de bataille. C'est surtout dans l'intérieur que cette guerre intestine se perpétue avec le plus d'acharnement; aussi la masse des habitants, qui n'a presque pas de rapports avec les étrangers, passe sa vie en purgatoire, ou plutôt dans un enfer, sur la porte duquel on pourrait écrire, *Per me ci nella perduta pace.*

Les créoles se vantent sans cesse de l'ancienneté de leur noblesse, de la pureté de leur race. A cet orgueil puéril ils ajoutent une incurable indolence qui permet aux Espagnols de les surpasser dans toutes les branches d'industrie, de s'enrichir à leurs dépens par le commerce et l'agriculture, et de leur dérober les bonnes grâces des Péruviennes.

Comment les auteurs auraient-ils pu s'expliquer franchement, puisque la cause du mal était dans la tyrannie de ceux mêmes à qui ils adressaient leur rapport? Écoutons sur ce point l'éditeur de l'ouvrage. La cour de Madrid nommait à tous les emplois dans l'Église, la judicature ou les finances; en un mot, à toutes les fonctions civiles et militaires. Les bénéfices, qui étaient innombrables et très-lucratifs, revenaient de droit aux Espagnols; ils remplissaient toutes les charges ecclésiastiques, depuis celle d'évêque jusqu'à la plus chétive prébende. Avant même que la vacance fût déclarée, le successeur était nommé à Madrid; l'exclusion des créoles était plus rigoureuse et plus humiliante dans les départements de la justice et des finances; on eût dit que le ministère espagnol ne se doutait pas qu'un créole sût lire et écrire. On permettait à très-peu d'entre eux de servir dans l'armée active; on leur permettait seulement d'être enrôlés jusqu'au grade de colonel dans les milices, troupes sédentaires qui n'étaient pas enrégimentées, et qu'on n'appelait à un service actif que dans le cas très-rare d'invasion étrangère. Le même esprit de jalousie se manifestait également dans le clergé régulier, et trop souvent le sang a coulé dans les monastères, pour la querelle de moines qui s'opposaient à l'élection d'un créole à la place de père provincial ou de prieur: le valet de chambre d'un secrétaire d'État était sûr d'obtenir, pour prix de ses services, une place de gouverneur dans les colonies; le frère de la maîtresse d'un grand pouvait compter sur celle d'intendant; un vil intrigant qui avait contribué sous main à la réussite de quelque projet favori, était nommé juge ou régent; l'honorable personnage qui avait le bonheur de promener le rasoir sur le menton de S. M. jouissait surtout d'une grande influence, et l'on rendait hommage à sa modération, s'il se bornait à faire nommer son fils receveur des douanes dans les Indes. Lorsque dans les grandes familles on ne savait que faire d'un sujet qui avait lâchement pris la fuite un jour de bataille, ou qui, par sa conduite, s'était rendu l'opprobre de son régiment, on lui donnait le commandement d'un fort dans les colonies. Une place d'évêque ou de doyen, dans le Pérou, débarrassait le clergé de la Péninsule d'un sujet stupide et dérangé dont on ne pouvait tirer parti. Ainsi la sottise et le vice étaient les titres les plus sûrs pour obtenir de l'emploi dans ces belles possessions de la cour d'Espagne.

La conduite des Espagnols envers les créoles, toute détestable qu'elle est, est presque un modèle de douceur, si on la compare avec leurs procédés à l'égard des Indiens. Cette partie de l'ouvrage offre un grand intérêt, non seulement sous le point vue historique, mais encore sous des rapports bien plus importants. Les Indiens de l'Amérique du Sud, par leur faiblesse même et leur ignorance, ont tant de droits à notre intérêt et à notre compassion! Espérons que cette faiblesse morale qui, il y a trois siècles, les soumit sans résistance au joug de fer de leurs avides conquérants, ne les empêchera pas dans l'avenir de jouir d'un meilleur sort. On sait que l'avarice insatiable des Espagnols ne voyait dans l'occupation de l'Amérique que le but insensé de l'épuiser de ses trésors; on connaît aussi le moyen qu'ils ont longtemps employé de préférence: il consistait à soumettre tous les Indiens, de dix-huit à cinquante-six ans, à une capitation de 8 piastres par an. A cette exaction ils en ont longtemps ajouté une autre plus cruelle qu'aucune de celles dont font

mention les annales du despotisme oriental: nous voulons parler de ce qu'ils appellent *repartimientos*, qu'on peut traduire par ces mots, achats forcés.

Les corrégidors arrivaient au Pérou dans un état voisin de la détresse; mais comme ils étaient sur la route de la fortune, ils avaient aisément du crédit chez les marchands de Lima. Voici comment chacun de ces dignes magistrats s'y prenait pour consommer la ruine des Indiens. Il accaparait toutes les marchandises de pacotille, tous les articles avariés qui pouvaient se rencontrer dans les boutiques de Lima, et les faisait transporter dans son district. Arrivé au chef-lieu, il se rendait en personne dans tous les villages placés sous ses ordres, et après avoir pris le nom de chaque chef de famille, il opérait entre eux la répartition de ces marchandises, sans consulter leurs besoins, sans régler avec eux ni les quantités ni la valeur Son aveugle cupidité déterminait seule le prix de ces ventes forcées. On peut juger du désespoir de ces infortunés, lorsque ces fatales marchandises leur tombaient sur les bras: ils avaient beau réclamer par l'organe du cacique, et représenter au corrégidor que le village n'était pas assez riche pour faire la somme demandée; que les articles qu'on leur envoyait leur étaient absolument inutiles, et que d'ailleurs ils coûtaient beaucoup plus cher que les objets de même nature qu'ils avaient reçus auparavant: le corrégidor ne répondait à ces plaintes qu'en menaçant des plus sévères châtiments ceux qui négligeraient de payer, à l'époque prescrite, la totalité de la somme imposée. Ce délai était de deux ans et demi. Outre ces répartitions régulières, le corrégidor s'en permettait d'autres toutes les fois qu'il se rendait dans les villages pour faire de l'argent, et elles tombaient sur les habitants qui avaient eu le malheur de montrer de l'exactitude dans leurs payements. Il n'employait pas la violence comme dans le premier *repartimiento*: au lieu de les forcer à accepter des articles inutiles, il réservait pour cette occasion ceux qui pouvaient leur être de quelque ressource, et il leur en laissait même le choix. Ce n'était qu'après l'acceptation de ces articles qu'il se réservait d'en fixer le prix. Il est inutile d'ajouter que les Indiens ne pouvaient rien acheter que dans les magasins du corrégidor.

Tel est le tableau fidèle de l'administration de ces corrégidors, dont la seule étude est de s'enrichir, *per fas et nefas*, et qui, après cinq ans d'exercice, quittent le pays avec des fortunes de quatre à cinq cent mille piastres, tandisque leur salaire au bout du même terme ne s'élève qu'à deux ou trois mille.

Le *repartimiento*, disent MM. Juan et Ulloa, n'est rien en comparaison de la *mita*, ou service forcé des Indiens. Chaque village est contraint de fournir tous les ans son contingent, chargé de travailler sous le fouet espagnol, dans les mines, dans les fermes du gouvernement (haciendas) et dans ses fabriques. Ces malheureux ne devraient servir qu'un an; mais, sous divers prétextes, on prolonge indéfiniment leurs corvées. On alloue à chacun d'eux un salaire nominal, de 14 à 18 piastres pour trois cents jours de travail (les fêtes et dimanches sont compris dans les soixante-cinq jours restants); quant à ceux qui ont été dispensés de travailler pour cause de maladie, on leur en tient compte, non par une diminution de salaire, mais par un surcroît d'ouvrage pour l'année suivante... Sur les 18 piastres on lui en retient 8 pour le payement de la capitation, et $2\,^1/_4$ pour son habillement; les $7\,^3/_4$ qui restent sont consacrés à la nourriture, à l'entretien de sa famille, et à l'acquittement de la dîme. Ce n'est pas tout: comme le petit coin de terre accordé à l'Indien pour cultiver du maïs n'en produit jamais assez pour sa subsistance, il est forcé tous les mois d'en acheter à son maître une demi-*fanègue* de plus, au prix de 9 réaux, c'est-à-dire deux fois plus cher qu'elle ne vaut; ce qui, au bout de l'année, le constituait en débet de 9 piastres (une piastre et demie de plus qu'il ne peut gagner). Ainsi, après avoir travaillé durant trois cents jours pour son maître, et n'en avoir reçu qu'un mauvais vêtement et quelques fanègues de maïs, il se trouve grevé, au bout de l'année, d'une dette dont il ne peut se libérer en argent, et qu'il est forcé d'acquitter en travail, au compte de l'année suivante. Celle-ci ajoute de nouvelles obligations à celles qui l'avaient précédée; enfin, dans l'impossibilité de s'acquitter, l'Indien se voit réduit à une servitude perpétuelle, et pour couronner l'œuvre, les enfants, succédant à la dette du père, restent attachés à la glèbe, pour acquitter des charges que leur maître s'étudie constamment à aggraver par les procédés odieux que nous venons de signaler. L'Indien qui part pour se rendre dans les mines et les manufactures quitte sa famille désolée comme s'il ne devait plus la revoir.

Ces extraits suffisent pour donner à nos lecteurs une idée du rapport de MM. Juan et Ulloa. Comme on le voit, la tyrannie espagnole y est mise à nu, et aucune exception à son

odieux système d'abrutissement ne vient distraire l'œil de ce hideux spectacle.

Dans l'histoire des peuples les plus barbares, courbés sous le joug le plus despotique, on distingue toujours quelques traits qui sauvent le caractère national d'une dégradation complète. Mais deux auteurs espagnols, aussi recommandables par leurs lumières que par leur véracité, offrant à leur gouvernement le tableau de ses colonies, n'ont pu, malgré leur désir d'en atténuer le sombre coloris, se dispenser de représenter la domination de la mère patrie comme un composé monstrueux de rapacité, d'injustice et de cruauté. Sans doute un tel état de choses n'existe plus, depuis que l'Amérique du Sud a été rendue à l'indépendance. Cependant, nous doutons que la condition des Indiens ait éprouvé de grandes améliorations, et nous espérons que nos observations engageront les voyageurs éclairés à en chercher la cause. C'est un problème dont la solution, très-importante pour l'immense population du nouveau monde, intéresse vivement la politique anglaise. Mais si l'émancipation de l'Amérique espagnole n'a pas eu encore beaucoup d'influence sur les indigènes, il est incontestable que les mœurs et les sentiments politiques des créoles se sont sensiblement améliorés dans plusieurs provinces, et que leur aversion pour les étrangers a diminué à mesure qu'ils ont appris à se respecter eux-mêmes. Ils commencent à sentir que les rapports commerciaux leur seraient au moins aussi favorables qu'aux autres peuples, qui, en échange du superflu de leurs richesses métalliques, apporteront les denrées et les produits industriels les plus utiles.

Ces maximes et une foule d'autres qui sont en Europe des lieux communs, sont autant de nouvelles découvertes aux yeux des Américains du Sud : c'est ce qu'on ne saurait trop répéter aux négociants qui éprouvent des désappointements dans leurs relations avec les nouvelles républiques, et qui se laissent trop facilement prévenir contre elles, en attribuant à la mauvaise foi ce qu'ils ne devraient imputer qu'à l'ignorance.

Les Américains eux-mêmes liront avec fruit le rapport des commissaires espagnols. Certains passages blesseront leur orgueil; mais en les éclairant sur les vices et les erreurs politiques de leurs pères, ils leur apprendront à rendre dignes de l'estime et de la confiance des nations dont la bienveillance leur est si nécessaire. Qu'ils voient à quel état déplorable la persévérance de leurs anciens oppresseurs, dans un système absurde, a réduit la Péninsule, et qu'ils s'attachent à prouver au monde qu'on les calomnie en leur refusant la capacité de se gouverner eux-mêmes, et en prétendant qu'ils ont puisé la servilité dans le sang espagnol.

On ne peut se dissimuler que les républicains du Pérou, du Mexique, de la Colombie, ne soient encore des enfants de l'Ibérie : ils le sont par le langage, la religion, les mœurs, l'éducation, aussi bien que par le sang. On aime même à trouver en eux cet air dégagé, ces dehors affectueux, cette grâce d'origine mauresque, qui, chez les Espagnols, font presque oublier tous les défauts de leur organisation sociale et politique. Mais les uns et les autres manquent de cette activité, de ce goût du travail qui assurent aux États-Unis la supériorité sur tous les peuples du monde. Ils prennent plaisir à tout ajourner; la ponctualité est pour eux un supplice; ils aiment mieux languir dans une position pénible que faire un effort pour en sortir, et ils appellent dignité cette funeste indolence, à laquelle ils doivent leur misère.

Terminons par quelques réflexions sur l'accroissement probable de l'importance politique des nouveaux États. Nous avons vu de quoi les enfants de l'Angleterre étaient capables, dès qu'ils ont été livrés à eux-mêmes sous un autre hémisphère : reste à faire la même expérience sur les enfants de l'Espagne. A leur égard, nous craignons que leur indolence, leurs goûts modérés et une apathie qui les rend inacessiblés à toute influence qui tendrait à améliorer leur condition, ne retardent longtemps encore leurs progrès dans la civilisation. Espérons cependant que la conscience de leurs droits politiques, et la jouissanse des bienfaits du commerce, leur donneront des besoins d'un ordre plus élevé que ceux qu'ils ont éprouvés jusqu'ici, et stimuleront à la fois leur ambition et leur industrie; d'ailleurs, leurs communications avec les peuples de l'Europe leur en feront connaître la littérature, étendront le cercle de leurs connaissances, et amélioreront leur état normal; ils apprendront ainsi que les vertus publiques et privées font la seule gloire des États; et que, sans elles, malgré leurs mines d'or et d'argent, ils ne feraient aucun progrès dans l'échelle des nations.

JOURNAL OFFICIEL DE GUATEMALA.

EXTRAIT DE *el Tiempo* (*le Temps*), JOURNAL OFFICIEL DE GUATEMALA, SUR L'ÉTAT POLITIQUE DE LA VERA-PAZ ET DE GUATEMALA.

Le département de Vera-Paz se trouvant éloigné du théâtre où se sont vidés nos débats politiques, n'en a nullement ressenti les effets. Il n'a pas été plus troublé par les émeutes qui ont affligé les États du Centre, que ne l'a été jusqu'à ce jour l'établissement anglais situé dans l'État d'Honduras et qui longe une partie de la frontière de ce département.

Une chose bien digne de remarque au milieu de nos préoccupations politiques, c'est qu'il est de notoriété publique que dans les États de l'Amérique centrale, et principalement dans celui de Guatemala, la civilisation a fait plus de progrès, et la prospérité publique s'est accrue beaucoup plus depuis la déclaration de l'indépendance que pendant les siècles qui l'ont précédée.

Le despotisme espagnol était tellement oppressif, et le joug qu'il faisait peser sur ces contrées tellement humiliant, que nul ne doit s'étonner de la lutte que l'on n'a pas craint de soutenir pour s'en affranchir et pour faire disparaître les anciens abus qui avaient jeté des racines si profondes qu'ils n'ont pu être extirpés que par des efforts violents.

Pour connaître quelques-uns de ces abus il suffit de rappeler ce qui s'est fait. Jusqu'au dernier jour du règne des Espagnols, tout étranger qui mettait le pied dans une des possessions espagnoles de l'Amérique, sans être porteur d'une autorisation spéciale, commettait un crime et était passible de la peine de mort. Ces ordonnances étaient exécutées d'une manière tellement rigoureuse, qu'un vaisseau étranger se trouvant forcé de relâcher dans un des ports de ces contrées, était saisi et considéré comme prise légale.

Les indigènes n'étaient pas beaucoup mieux traités : aucun d'eux ne pouvait être propriétaire d'un navire ni recevoir des marchandises en consignation; le gouvernement avait le monopole des articles les plus importants, tels que le tabac, le sel, la poudre à canon, le vif argent, etc. etc

La culture de la vigne et des oliviers était défendue.

L'interdiction la plus positive existait contre la fondation ou l'établissement d'aucun collége ou école publique.

Pour sortir d'un tel état de choses, il fallait à ceux qui l'ont entrepris un caractère doué d'une énergie peu commune; car les représentants et les employés du gouvernement espagnol n'ont pas cédé le pouvoir absolu sans une vive résistance : ils comptaient, pour le conserver, sur les immenses richesses qu'ils avaient injustement acquises, sur l'ignorance qu'ils entretenaient, et sur les préjugés qu'ils avaient semés dans l'esprit du peuple; aussi doit-on s'étonner qu'au milieu de tels obstacles on soit parvenu à exécuter tout ce qui a été fait dans un aussi court espace de temps.

De nos jours il n'y a plus d'exemple des outrages que commettaient les Espagnols contre les étrangers, et principalement, pendant les derniers jours de leur domination, contre les Anglais et les Américains : ils sont, au contraire, reçus aujourd'hui avec la plus grande bienveillance; ils voyagent ou demeurent parmi nous, et font leurs affaires dans tous les États avec la plus grande sécurité.

La levée des prohibitions et l'introduction rapide des productions européennes ont produit un effet favorable à la révolution. Des relations amicales, basées sur un intérêt réciproque, sont formées et vont tous les jours en augmentant.

Depuis la déclaration de notre indépendance nous avons eu aussi nos crises commerciales; mais il ne faut pas les attribuer aux affaires politiques des États : elles ne sont que le contre-coup de celles qui ont eu lieu dans les pays européens, et sont la suite de fausses spéculations. Il y aurait aussi injustice d'attribuer aux désordres politiques la non-réussite de quelques entreprises d'immigration que l'on a pu tenter dans ce pays.

REVUE BRITANNIQUE (1825).

NOTICE SUR LA RÉPUBLIQUE DE GUATEMALA.

L'Amérique, qui vient de conquérir son indépendance, et dont la découverte, préparée par les combinaisons du génie, fixa l'attention du XVIe siècle, ne mérite pas moins d'exciter les méditations du XIXe. Parmi les nouvelles républiques, quelques-unes ont déjà occupé la plume des publicistes; plusieurs ont été récemment visitées et décrites par les voyageurs. Il en est une, cependant, la république fédérative de l'Amérique centrale (1), dont, jusqu'à ce jour, il a été fort peu question; peut-être parce qu'elle a été émancipée la dernière. Isolé au milieu du nouveau monde, et privé, par la clôture de ses ports, de toute relation commerciale, nous ne connaissons guère du royaume de Guatemala que son existence. Mais deux années se sont écoulées depuis que cette vaste région s'est élevée au rang de république indépendante, et a pris le titre, à la vérité encore fort peu connu, de République de l'Amérique centrale. Cette belle contrée n'avait été jusqu'alors, suivant l'élégante expression d'un écrivain de Guatemala, qu'*une rose cachée dans son bouton.* Mais, à présent, sa nouvelle physionomie politique, le nombre et l'importance de ses productions, et l'étendue de son territoire, lui assignent une place à part dans la géographie de l'Amérique moderne, et la recommandent puissamment à l'attention du monde commercial.

La position géographique de Guatemala est très-avantageuse, et doit singulièrement favoriser le développement de sa richesse et de sa puissance. Elle est située au centre du nouveau monde, entre l'Amérique du Nord et celle du Sud, ayant, d'un côté, pour limite la république de Colombie, et de l'autre, celle du Mexique. L'Atlantique et l'océan Pacifique, qui baignent également ses côtes, lui donnent de grandes facilités pour entretenir ces relations qu'elle doit établir un jour avec tous les peuples de l'univers. Guatemala présente une surface de 26,152 lieues carrées, qui varie beaucoup, quant à l'exposition, la qualité du sol, la hauteur, la température, et la fertilité. On voit que cette superficie forme un État plus étendu que n'est l'Espagne, en Europe, ou la république de Chili, dans le nouveau monde. Du sommet des montagnes qui traversent le territoire de Guatemala, descendent de nombreuses rivières qui fertilisent le sol qu'elles arrosent, rafraîchissent l'atmosphère, et vont se perdre dans les deux océans. Quelques-unes de ces rivières, telles que la Montagua, l'Ulna, l'Aguan, sont en partie navigables; beaucoup d'autres pourraient aisément le devenir, et nul doute que le gouvernement ne s'occupe avec zèle de cette amélioration importante, lorsque les ressources de cette nation commenceront à se développer. Le grand lac de Nicaragua, dont la circonférence est de 150 lieues, baigne le territoire de cette république; et ce sera une des causes principales de sa prospérité, si le projet d'ouvrir, à travers ce lac et la rivière San-Juan de Nicaragua, une communication entre l'Atlantique et l'océan Pacifique, reçoit jamais son exécution.

Un grand nombre de ports facilitent l'accès du territoire de l'Amérique centrale.

Les productions du sol sont innombrables; la nature ne se lasse pas de prodiguer ses trésors; et dans tout le cours de l'année il y a une succession non interrompue de fruits et d'autres produits végétaux de toute espèce.

E mentre spunta l'un l'altro Matura.
TASSO.

---

(1) Guatemala, ou plus exactement les Provinces-Unies de l'Amérique centrale, forment le sixième État de l'Heptarchie républicaine élevée dans le Nouveau-Monde sur les débris de la monarchie espagnole, et qui se compose de la république de Colombie, des Provinces-Unies de la Plata, du Chili, du Pérou, du Mexique, des Provinces-Unies de l'Amérique centrale et celles du haut Pérou. Voici les premiers renseignements de quelque étendue publiés sur la république de Guatemala, qui était peut-être encore plus imparfaitement connue en Europe que la portion de l'Amérique du Sud, soumise au mystérieux gouvernement du docteur Francia. Jusqu'à la publication de ces renseignements, que nous nous sommes empressés de recueillir, on n'avait guère été instruit de ce qui se passait à Guatemala que par les gazettes de Mexico, en général fort peu bienveillantes pour cette république; car la fédération mexicaine a vu avec regret et dépit la séparation des provinces qui composent aujourd'hui celle de l'Amérique centrale.

Les deux productions les plus estimées sont la cochenille. C'est dans la province de Soconusco qu'on recueillait autrefois le cacao pour l'usage particulier de la cour de Madrid. Les provinces renferment plusieurs mines d'argent; et comme ces mines sont aujourd'hui la spéculation favorite des capitaines anglais, nous en dirons quelque chose.

D'après les calculs de M. de Humboldt, en 1822, la population de l'ancien royaume de Guatemala n'excédait pas 1,600,000 âmes. Ces évaluations, toutefois, ainsi que M. de Humboldt le reconnaît lui-même, dans une lettre à Bolivar, ne sont que des conjectures assez vagues, et ont besoin d'être rectifiées sur un tableau exact de la statistique du pays. Le senor del Valle pense que la population de Guatemala ne peut pas être moindre de 2,000,000 d'âmes. Il remarque que ce pays n'a été soumis, depuis longues années, à l'action d'aucune maladie pestilentielle; que des guerres sanglantes ne l'ont pas ravagé comme Buenos-Ayres, le Chili, le Pérou, la Colombie et la Nouvelle-Espagne. Les objets de consommation usuelle y sont à meilleur marché qu'au Mexique, et les mariages y sont plus féconds. Si donc on s'en rapporte à l'opinion de M. del Valle, dont les bases me paraissent assez exactes, on peut estimer que la population de Guatemala surpasse celle de Venezuela, du Pérou, du Chili, et peut-être même de Buénos-Ayres.

Guatemala resta sujette de l'Espagne jusqu'en 1821. De 1821 à 1823, époque de son indépendance, son état politique a éprouvé plusieurs phases remarquables. Quelque temps avant l'année 1822, les esprits de ses habitants étaient mûrs pour secouer le joug de l'Espagne. Les journaux, les écrits et les opinions des hommes influents, avaient allumé dans le cœur des colons un vif désir d'affranchir leur pays. A côté des charmes de la liberté, on avait fait briller à leurs yeux la dignité et les avantages qui accompagnent toujours l'indépendance. Ce feu qui avait langui si longtemps, étouffé sous la cendre, commença à jeter des flammes. Le 15 septembre 1821, un vœu général pour l'indépendance se manifesta ouvertement, et ce jour du mois devint un anniversaire cher et solennel dont un décret de l'assemblée constituante consacra le retour par des fêtes nationales. L'esprit d'indépendance se répandit avec la rapidité d'une flamme électrique, et les députés de Guatemala, qui siégeaient aux cortès de Madrid comme représentants de cette partie de l'Amérique, ayant répété les cris de joie que poussaient leurs compatriotes, firent retentir dans la capitale même de l'Espagne, en décembre 1821, l'écho des acclamations de leurs concitoyens dans un banquet splendide.

Mais il était dans la destinée de Guatemala de ne secouer le joug espagnol que pour passer sous un autre, à la vérité moins cruel et moins ignominieux que le premier. Le Mexique, dont l'indépendance avait été proclamée en même temps, désirait ne former qu'un seul État avec Guatemala. Il vit avec déplaisir les provinces chercher à s'isoler et à former un Etat séparé. Le gouvernement du Mexique envoya donc un Italien nommé Filisola, avec quelques troupes, pour empêcher la séparation dont il était menacé. Les intrigues du capitaine général, d'accord avec les vues du gouvernement mexicain, les vœux émis par plusieurs villes qui avaient été séduites, et le bruit artificieusement répandu que Filisola venait avec une force imposante, lorsque, dans le fait, il n'avait pas plus de 700 hommes, donnèrent à la réunion du Mexique et de Guatemala l'apparence d'une démarche volontaire, quoique dans la vérité cette réunion ne fût que l'ouvrage de la déception et de la violence. Les efforts d'un grand nombre de citoyens pour détruire cet amalgame, qui leur était odieux, échouèrent; la voix que M. del Valle fit entendre en cette occasion ne fut pas écoutée. Ces généreux amis de leur pays ne purent recueillir que deux années après, en 1823, le fruit de leur courage et de leur éloquence. Cependant la province de San-Salvador et une partie de celle de Nicaragua refusèrent, dès l'origine, de se soumettre au Mexique. Elles prirent les armes pour protéger leur indépendance, et, quoique assaillies par les forces de Filisola, que les troupes de la province de Guatemala protégeaient encore, leur résistance se prolongea jusqu'au moment où le vœu unanime de toutes les provinces éclata une seconde fois, le 21 juin 1825, en faveur d'une entière indépendance.

La chute d'Iturbide fut le signal et l'occasion de ce grand mouvement; tout alors le favorisait. Le commandant Filisola, qui s'était trouvé à même d'étudier les véritables besoins et les vœux de ce peuple, au lieu de combattre l'insurrection, en accélérait le progrès de tout son pouvoir, quoique les motifs qui dirigeaient alors sa conduite ne partissent pas d'un principe bien généreux. Animé du désir de devenir le chef de la nouvelle république de Guatemala, il espérait, par cette adhésion intéressée, s'ouvrir la route au pouvoir.

Le congrès du Mexique, instruit par l'expérience, et ramené par ses malheurs à des idées de justice et de modération, reconnut,

quelques mois après, l'indépendance de Guatemala. Mais l'armée, ce terrible élément des sociétés modernes, qui d'abord avait opprimé la nation, et qui lui avait ensuite donné la liberté, menaça de renverser de nouveau la république, pour asseoir sur ses ruines un usurpateur. Le 14 septembre 1823, une conspiration dangereuse contre le gouvernement éclata dans plusieurs régiments, et le destin de la république fut pendant deux jours en suspens. Les séances de l'assemblée constituante furent interrompues; des disputes et des combats ensanglantèrent les rues, et la salle où siége l'assemblée fut transformée en un fort, pour protéger les citoyens contre les attaques de la soldatesque. Enfin le patriotisme triompha, et le capitaine Ariza, auteur de la conspiration, se vit forcé de prendre la fuite. Les troupes rebelles furent licenciées; on prodigua les éloges au courage et au patriotisme des habitants de Guatemala; et les noms de ceux qui, dans ces jours d'épreuve, avaient sacrifié leur vie en combattant pour la patrie, furent gravés sur le marbre dans la chambre du congrès. On peut dire avec assurance qu'à l'exception de ces troubles passagers, l'arbre de la liberté de Guatemala est presque le seul dont le sang n'ait pas arrosé la racine. Guatemala avait à peine levé l'étendard de l'indépendance, le 24 juin 1823, lorsqu'on prit des mesures pour nommer une assemblée constituante qui devait arrêter les bases d'une constitution fédérative. Cette constitution devait être ensuite présentée à l'approbation des cinq États qui composent la république.

Après quelques mois de délibération, l'assemblée termina son travail. Les formes républicaines des États-Unis d'Amérique, celles de Colombie, étaient les modèles qu'avaient suivis les législateurs de Guatemala.

L'assemblée constituante de Guatemala a choisi, pour forme de gouvernement, le système d'une république représentative et fédérale, et a investi de la puissance législative un congrès et un sénat. Le congrès se renouvelle par moitié tous les ans. Chaque État fournit un représentant par trente mille habitants. Le sénat se compose de membres élus par le peuple, sur le pied de deux par État. Ce corps a le droit de sanctionner toutes les résolutions passées dans le congrès, et se renouvelle tous les ans par tiers, les membres sortants restant éligibles et pouvant être réélus. L'exercice du pouvoir exécutif est confié à un président nommé par les habitants des différents États de la fédération. Les fonctions de président et de vice-président, auxquelles on nomme de la même manière, durent quatre ans, et ceux qui les remplissent peuvent être réélus une fois sans souffrir aucune interruption. La constitution abolit l'esclavage, établit la liberté individuelle, et garantit celle de la presse. La république est maintenant divisée en cinq États, savoir : Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua et Costa-Rica. Chacun de ces États est libre et indépendant, quant à son gouvernement et à son administration intérieure.

Voici en quels termes M. Barrandia, un des plus zélés patriotes et des plus éloquents orateurs de la république, et président de la commission qui a préparé le projet de constitution, plaide la cause de la forme de gouvernement fédérative adoptée par Guatemala. « Nous avons reproduit, autant que possible, dit-il, dans la rédaction de ce projet, le modèle que nous offraient les États-Unis, modèle digne d'être imité par tous les peuples qui viennent d'acquérir leur indépendance. Nous n'avons pas jugé à propos d'y faire une altération importante, mais plus tard nous pourrons y ajouter tout ce qui sera compatible avec notre propre situation, ou en rapport avec les grands principes qui, depuis que cette nation s'est constituée, ont contribué si puissamment aux progrès de la science législative. Nos regards se sont aussi portés sur les constitutions d'Espagne et de Portugal, sur la constitution fédérative et centrale de Colombie, et sur toutes les opérations législatives de la France constitutionnelle, de cette grande nation qui, dotée de tant d'écrivains célèbres, de philosophes et de publicistes, a fait des essais dans toutes les formes de gouvernement, excepté dans le gouvernement fédératif; et qui, du fond de l'abîme où les malheurs de sa révolution l'avaient plongée, donnait encore des leçons au monde; qui s'est régénérée par un effort admirable; et à qui nous devons, sans aucun doute, les idées les plus propres à améliorer les institutions sociales des différentes nations de l'univers. »

Le 20 février 1825, l'assemblée constituante fut dissoute, et remplacée par le congrès fédéral, qui, le 10 avril dernier, jura le maintien de la constitution. M. del Valle, qui, jusqu'à cette époque, avait été président du pouvoir exécutif, avant de quitter ses fonctions, prononça un discours éloquent à l'ouverture du congrès. On ne saurait donner assez d'éloges à ce citoyen estimable, pour tout le bien qu'il a fait à son pays. Les journaux, les actes de la république, et les discours de quelques hommes d'État, qui sont sous nos yeux, sont composés avec un talent si remarquable, que c'est

peut-être la meilleure réponse qu'on puisse faire à ceux qui prétendent que le peuple américain n'a pas encore acquis, dans les anciennes colonies de l'Espagne, ce degré de civilisation, cette maturité, cette douceur de mœurs qui conviennent aux formes libres et indépendantes du gouvernement qu'il a adopté.

A environ une lieue de Guatemala, on commence à découvrir cette ville, qui, par ses maisons entièrement blanches et le nombre et la beauté de ses églises, présente un coup d'œil très-agréable. Elle est située dans une plaine, où l'on aperçoit plusieurs villages habités par des Indiens. L'agriculture n'y a pas fait de grands progrès. Cette plaine, qui en Europe se chargerait de nombreux produits, n'offre à Guatemala que quelques traces de culture, et la fertilité naturelle du sol nourrit une végétation abondante, qui ne consiste le plus souvent qu'en plantes inutiles. Nous avons vu que, dans la description que donne le docteur Lavanio de la route qui conduit d'Omoa à Guatemala, on rencontre, à de courts intervalles, des villages et des bandes d'Indiens. Ces tribus forment plus de la moitié de la population de la république.

Le plus grand nombre descend, sans aucun doute, des Indiens de Julteca, qui, après avoir conquis le Mexique, étendirent leur domination jusque sur le territoire actuel de Guatemala. Cependant, avant leurs conquêtes, cette partie de l'Amérique était peuplée par des nations différentes, et les Jultecas, en pénétrant dans le royaume du Mexique, le trouvèrent occupé par les Chichimecas. Si les Indiens de cette république étaient tous sortis de la souche des Jultecas, ils parleraient aujourd'hui à peu près le même dialecte; mais comme les naturels de ce pays parlent, au contraire, plusieurs langues différentes, il est présumable qu'ils n'ont pas la même origine. Dans les provinces de Quiché et de Totonicapan, dans une partie de celle de Quesaltenango, et dans la ville de Rabinal, les habitants font usage de l'idiome de Quiché, c'est-à-dire de celui des Jultecas. A Guegnénango, dans une partie du Chimaltenango et dans la province de Soconusco, on parle la langue de Man ou de Pacoman, et il n'existe pas de royaume dans le nouveau monde, où l'on se serve de tant de dialectes, et de dialectes si différents que, dans les limites du territoire de Guatemala, les langues connues, et qui ont un nom, comme celles de Quiché, de Man, de Pipil, de Zoque, de Chol, de Lenca, de Maga, sont au nombre de trente-six. Disons cependant que plusieurs de ces langues ont entre elles de l'analogie; elles sont très-difficiles à apprendre à cause de leur prononciation dure, gutturale et accentuée, et de la signification diverse que prennent certains mots, suivant qu'on les profère avec plus ou moins de rapidité.

Charles-Quint ordonna aux moines dominicains d'instruire tous les Indiens dans la langue espagnole, uniquement pour faciliter parmi eux l'instruction de la religion catholique, puisqu'il était impossible de supposer que le castillan deviendrait jamais le lien de communication entre les Indiens eux-mêmes; mais cette ordonnance ne fut pas également exécutée partout, et la preuve en est que, parmi les Indiens les plus sauvages et les moins civilisés, il s'en trouve d'absolument incapables de comprendre ou de parler un mot d'espagnol.

Avant la conquête, les Indiens étaient idolâtres, et avaient leurs prêtres, qui, dans beaucoup de circonstances, faisaient l'office de devins. Plus tard, en 1524, lorsque don Pedro Alvarado eut soumis, pour l'Espagne, les différents royaumes entre lesquels cette vaste portion de l'Amérique était partagée, le zèle des missionnaires espagnols qui se succédèrent dans cette contrée fit embrasser à ces diverses populations la religion catholique. Habiles à profiter des conversions déjà opérées, pour en étendre le cercle, ils revêtaient de formes poétiques quelques-uns des mystères de la religion, et, en faisant chanter ces poésies, ils excitaient la curiosité des Indiens. C'est ainsi que l'Amérique fut initiée aux mystères du nouveau culte.

Ceux des Indiens qui n'habitaient pas les grandes villes et les forteresses vivaient dans les villages ou dans les bourgs, dont quelques-uns existent encore aujourd'hui, sous le nom de Pajuencos. Les maisons de ces Pajuencos sont si éloignées les unes des autres, qu'il n'est pas rare de voir un bourg de cinq cents familles occuper l'espace d'une lieue. Les missionnaires, pour trouver plus de facilité à baptiser et à instruire, ont rassemblé leurs catéchumènes dans des villages, bâtis sur le modèle de ceux d'Espagne; c'est-à-dire que l'église s'élève au centre, ayant en face le presbytère, la prison et d'autres bâtiments publics; tandis que les maisons sont placées en carré dans des rues tirées au cordeau. Si le missionnaire espagnol avait dédaigné l'emploi des baïonnettes et n'eût attendu ses succès que de la seule persuasion; s'il s'était abstenu de remplir de superstitions absurdes et d'un amas de ridicules miracles les esprits qu'il cherchait à convertir, la prédication de l'Évangile, dans le nouveau

monde, eût été un des plus grands services rendus à l'humanité.

Cependant, malgré le zèle des missionnaires, beaucoup d'Indiens, un siècle après la conquête, n'étaient pas convertis au christianisme; et d'autres, vers l'an 1725, abjurèrent cette croyance et mirent à mort trois missionnaires qui se trouvaient par hasard au milieu d'eux, en accusant la religion et les moines espagnols d'avoir été les instruments de leur esclavage. A présent, la plus grande partie de ces Indiens professent la religion catholique; mais elle n'est comprise que du petit nombre: ils sont ridicules et superstitieux. L'État de 'Honduras, sur les bords de la rivière Uloa, nourrit une tribu de 15 à 20,000 Indiens, appelés Sicaynes, d'un caractère doux et hospitalier. Il font à tous les étrangers l'accueil le plus affectueux, et lorsque quelqu'un manifeste le désir de se fixer parmi eux, ils lui donnent une cabane, et lui fournissent des instruments aratoires. Si, après un séjour d'une année, cet étranger s'est bien conduit, ils l'incorporent à leur tribu, et lui offrent une de leurs filles en mariage.

Les Indiens mènent une vie très-pénible, couchant sur la dure, la tête enveloppée d'une couverture de laine, et les pieds découverts. Ils n'ont d'autre table que la terre; ne se servent ni de nappes, ni de serviettes, et leur principale nourriture est le maïs ou blé des Indes; car quoique la chair de bœuf, celle du gibier et d'autres animaux des montagnes leur soient connues, ils n'en mangent qu'en petite quantité, et toujours avec le tortilla ou gâteau de maïs, qui est un gâteau mince, cuit sur un plat de terre, et sans autre assaisonnement qu'un peu de sel. Ils boivent de l'eau ou du chicka, breuvage extrait du maïs, du son ou de différents fruits. Le chicka est une boisson douce, cependant il y en a aussi de fort. La liqueur que les Indiens préfèrent est l'eau-de-vie, qu'ils achètent en bouteilles, ou qu'ils font eux-mêmes dans leurs maisons avec du son ou du panela, espèce de sucre d'une qualité très-inférieure.

Dans certains villages, une bouteille d'eau-de-vie se vend deux réaux, et dans d'autres, quatre. Le gouvernement a toujours mis une taxe sur cette liqueur.

Quand ils font des visites, ils débitent de longues harangues pleines de répétitions, et leurs fils, lorsqu'ils les accompagnent dans ces occasions, observent le plus profond silence. Les Indiens sont de la plus grande fidélité pour garder un secret, et souffriraient la mort plutôt que de le trahir. Quand on leur adresse quelques questions, ils ne répondent jamais positivement, mais toujours sous la forme dubitative, et avec un quizas, ce qui veut dire peut-être. L'occupation la plus générale des Indiens est l'agriculture. Plusieurs d'entre eux travaillent eux-mêmes: d'autres à leurs manufactures, encore bien grossières. Le gouvernement vient d'ordonner qu'il serait accordé en propre à chaque village une lieue de tour de terrain, pour familiariser la population avec les travaux des champs, et mettre chaque homme en état de labourer pour ses propres besoins.

Parmi les Indiens de la province de Guatemala et ceux de Quesaltenango, plusieurs possèdent de nombreux troupeaux de moutons, de la laine desquels ils font des étoffes de diverses espèces. La plus commune de ces étoffes est celle appelée serge, qui est un tissu de laine noire et blanche, avec lequel ils s'habillent. Ils préparent une autre étoffe plus ordinaire, digne à peine du nom de drap, et qui sert à plusieurs usages. Le plus bas prix de ces étoffes est un réal le vara, ce qui fait à peu près une aune anglaise. Les Indiens fabriquent aussi un tissu de coton plus cher que les étoffes dont nous venons de parler, et qui sert de vêtement aux femmes indiennes, comme aux classes les moins riches du peuple des grandes villes.

Il n'est nullement vrai, malgré l'assertion de plusieurs écrivains, que les Indiens le cèdent aux Européens sous les rapports de la force physique et des facultés intellectuelles. En général, les indigènes du nouveau monde ont été jugés beaucoup trop défavorablement. En ce qui concerne les avantages physiques, si les Indiens ne sont pas à comparer aux Européens pour les beautés de convention des traits du visage, beaucoup d'entre eux les égalent ou les surpassent en force, et peuvent porter des fardeaux du poids de 200 livres anglaises. On peut dire aussi qu'ils résistent aux maladies mieux que les Européens. L'organisation des Indiens est, sans doute, conforme à celle des Européens qui habitent l'Amérique; et, pour prouver que la nature les a doués de la même aptitude pour les arts et pour les sciences, il suffit de cette simple observation, que, parmi les indigènes qui se sont trouvés en contact avec la civilisation, et dont l'intelligence a été livrée à des maîtres capables de la bien diriger, plusieurs se sont fait remarquer par leurs connaissances en philosophie, en théologie, en jurisprudence, et dans les autres sciences à l'étude desquelles ils se sont livrés. Il n'y a pas longtemps que la

mort a enlevé, dans la province de Nicaragua, un ecclésiastique indien, qui portait le titre de docteur Ruez, et qui était un homme d'une science peu commune. En général, les Indiens font de grands progrès dans toutes les études auxquelles ils s'adonnent, et la nature leur a surtout accordé une grande facilité d'élocution. Ils ont été les premiers, en 1812, à prendre part à la guerre de l'indépendance; et dans la première assemblée constituante de Guatemala, en 1823, siégaient trois députés indiens, dont deux ecclésiastiques. Un autre Indien a été élu sénateur, et a siégé en cette qualité dans l'assemblée de la république, l'année même dont nous venons de parler. Il est probable que, dans les prochaines sessions, il y en aura encore un plus grand nombre.

Dans le temps du gouvernement espagnol, on rencontrait peu d'écoles à l'usage des Indiens; un petit nombre d'établissements de ce genre n'avaient que des allocations mesquines, et l'on n'y apprenait qu'à lire et à écrire l'espagnol. Aujourd'hui les écoles se multiplient; le meilleur esprit préside à leur établissement, et tous les efforts qu'on a faits pour y introduire la méthode lancastrienne ont eu un plein succès.

A voir le désordre, la mesquinerie et l'incommodité absolue que présentent les maisons des aborigènes, et l'état de misère où ils se trouvent maintenant, il paraît incroyable qu'avant la conquête les Indiens aient possédé ces palais si magnifiques, ces villes si bien bâties, ces forteresses et ces châteaux défendus avec tant d'art, et tous ces édifices de pure ostentation et de parade, qui font l'admiration de plusieurs historiens, et dont on trouve encore quelques traces. Le plus riche Indien, aujourd'hui, vit dans une maison misérable, qui, le plus souvent, n'a qu'une chambre. Quoique leurs habitations contiennent quelquefois plusieurs appartements, leur distribution n'offre aucun ordre suivi, et ils sont séparés les uns des autres; de sorte qu'il n'y a pas d'exemple qu'un Indien possède une maison, entourée de murs réguliers, et offrant quelque trace de goût, quoiqu'ils aient incessamment sous les yeux les demeures des Espagnols.

Les Indiens du voisinage de Guatemala sont encore dans l'état de nature. Ils parlent la langue indigène, et s'habillent comme des sauvages, si l'on peut donner le nom d'habillement à un morceau de drap dont ils se couvrent le milieu du corps, laissant tout le reste entièrement nu. Les femmes ne se couvrent pas davantage; mais leur peau de bronze et leurs traits grossiers diminuent le danger qu'offre un si léger costume. Les Indiens des autres provinces sont plus civilisés; ils s'habillent à l'européenne et parlent l'espagnol.

C'est une observation générale, que les Indiens sont naturellement lâches et timides, et l'histoire de la conquête établit sans réplique cette vérité. Don Pedro Alvarado conquit les nombreux royaumes qui existaient alors, avec quelques centaines de soldats espagnols et 7,000 alliés Indiens de la province de Plaxaltecas. Mais à mesure que ces Indiens avancent dans la carrière de la civilisation, ils acquièrent du courage et de la valeur, et plusieurs d'entre eux se sont distingués dans les dernières guerres. Leur arme principale est le sabre, et l'on en voit beaucoup qui savent aussi se servir du fusil. Plusieurs tribus sont armées de lances, et sont habiles à lancer des flèches.

Par la constitution actuelle, les Indiens ont acquis le droit de cité, et jouissent des mêmes avantages politiques que les descendants des Espagnols. Aussi, ils ont en général beaucoup d'attachement pour le nouveau système, et, dans plusieurs de leurs villes, la totalité des habitants est ouvertement prononcée en faveur du gouvernement républicain.

Sous la domination espagnole, ces peuples vivaient dans l'oppression. Ce gouvernement paraissait les protéger; mais les lois n'avaient, en effet, d'autre but que de les tenir dans l'ignorance et dans l'esclavage. C'est ainsi qu'une fiction de loi espagnole considérait les Indiens comme des mineurs pendant leur vie, et les soumettait à une tutelle perpétuelle. Pour fermer à l'instruction tout accès dans leurs esprits, l'entrée des villages indiens n'était pas permise aux Espagnols. La danse, dans leurs propres maisons, leur était défendue, et la crainte de leurs progrès dans les exercices de la guerre leur avait fait interdire l'équitation, quoique le pays qu'ils habitent produise beaucoup de chevaux. Enfin, sous la verge espagnole, les propriétaires des mines pouvaient forcer les Indiens de travailler dans ces cavernes souterraines, à deux réaux par jour. Ces peuples ont donc sujet de bénir la constitution actuelle qui les a tirés de l'état de dégradation où ils gémissaient; et leur émancipation opposera toujours une digue puissante aux prétentions et aux entreprises de l'Espagne; quand même cette puissance serait dans un état assez florissant pour oser aspirer à reconquérir ses colonies. L'historien Torquemada dit que les Indiens, du temps de leurs rois, avaient des colléges et des séminaires pour les enfants et les adultes, sous la direction de personnes capables et prudentes. Quoi-

qu'il ne reste aujourd'hui aucune trace de colléges, les Indiens donnent beaucoup de soins à l'éducation de leurs enfants. La mère nourrit son enfant jusqu'à l'âge de trois ans, et il n'y a pas d'exemple qu'elle l'ait livré à un sein étranger. Elle le porte suspendu à ses épaules, enveloppé dans un morceau de drap qu'elle noue devant elle. Ce fardeau ne l'empêche pas de laver; le moindre mouvement de la mère sert à bercer doucement l'enfant. Elle ne le garantit pas des rigueurs du vent, de la pluie, du soleil et du froid, et il n'a d'autre berceau que la terre, ou tout au plus une pièce de drap. Aussitôt que l'enfant peut marcher, on lui fait porter des fardeaux proportionnés à sa force, et, dès l'âge de cinq ou six ans, on le conduit aux champs pour faire de l'herbe ou ramasser du bois. Plus tard, le père apprend à ses fils le labourage, l'usage de l'arc, de la flèche et du filet, la danse, et les autres exercices. La mère instruit ses filles à moudre, à filer le coton et le pita, et à tresser plusieurs sortes d'étoffes. Elle les habitue à se baigner souvent jusqu'à deux ou trois fois par jour.

LA VERA-PAZ.

(C'est le département de l'Etat de Guatemala dont le district de Santo-Thomas fait partie.)

RENSEIGNEMENTS TOPOGRAPHIQUES, par don JOS. ANTONIO ASMITIA, secrétaire d'État.

Le département de Vera-Paz est traversé, de l'est à l'ouest, par deux chaînes de montagnes qui sont presque parallèles, et forment une vallée entrecoupée de collines escarpées, ce qui donne au pays un aspect varié. Entre ces deux chaînes de montagnes, sont situées les villes de Salama, de Chicag, de Rabinal et de Cubulco. Une de ces deux chaînes de montagnes s'étend du district de Santo-Thomas, dans la direction du département de Chiquimula, qu'elle longe entre le fleuve Montagua et le Polochic; mais au point où elle entre dans la Vera-Paz, par sa limite qui le sépare du district de Santo-Thomas, elle se divise en deux branches, dont l'une continue à longer le cours de la Montagua et le département de Chimalenango. Entre cette branche et la première chaîne de montagnes, à l'extrémité méridionale, se trouvent El Chol, Urran, dans la vallée de ce nom, Saltun et d'autres petites villes mentionnées plus haut. Le climat de ces villes est plus chaud que celui de la capitale, et les terres situées entre ces deux chaînes de montagnes sont sèches, pierreuses et sablonneuses, ce qui permet d'y cultiver la cochenille et la vigne, ainsi que du maïs, des légumes, des céréales, des orangers, et d'autres arbres fruitiers de différentes espèces.

La Alta Vera-Paz (haut Vera-Paz), à l'exception des endroits que je viens de citer, est principalement composée de terrains élevés et tortueux, qui forment la chaîne de montagnes par laquelle ce département est traversé de l'est à l'ouest. Cette partie de la Vera-Paz est baignée par le Polochic, et comprend la grande Vega, ainsi que plusieurs belles vallées et plateaux.

Les montagnes les plus remarquables de ce territoire sont la Chama, la Chisec et l'Escusxucpan. Le cacao, la vanille, le roucou, la salsepareille, la pita floja, la myrrhe et le piment, y viennent naturellement et sans culture; on y trouve aussi des joncs d'une énorme dimension, et des bois très-précieux, tels que le bois de Brésil, le mahogon (acajou), le cèdre, la granadilla ballata, ou arbre à boulets, le gayac, la Santa-Maria, le pin (rouge et blanc), le chêne, le bois de rose, l'ule (caoutchouc). Il s'y trouve aussi l'arbuste d'où découle l'ambre liquide, ainsi que le baume du Pérou et de copahu; le bois de campêche, ainsi qu'un arbre nommé tamay, possédant les mêmes vertus que le quinquina, et beaucoup d'autres qui produisent des gommes très-précieuses.

Par l'effet de cette prodigieuse végétation et par l'attraction de l'humidité, tout ce département est d'un climat très-varié. Le penchant des collines et le sommet des plateaux jouissent d'une température excessivement favorable à la végétation. Le climat varie selon l'élévation et les localités; mais partout les pluies sont généralement périodiques, sauf sur le sommet de quelques montagnes, où elles tombent fréquemment.

Le district de Peten, dans la Vera-Paz, n'est pas entrecoupé de montagnes comme les autres parties de ce département : sa supériorité sur tout le reste du pays est reconnue par tous ceux qui l'ont visité ; sa surface est unie, et le territoire de ce district, sans être trop élevé, se trouve placé à une assez grande hauteur au-dessus du niveau de la mer. Son climat est plus chaud que celui de la capitale.

Cette partie du pays peut être considérée comme un vaste plateau entrecoupé par de nombreuses savanes, qui sépare ce district du département de Totonicapan, dont l'Usumasinta forme la limite. Entre la province mexicaine de Tabasco et ce district, les limites sont marquées par une chaîne de montagnes.

Le Peten contient douze villes ou villages, ainsi que plusieurs lacs, dont le principal est le lac d'Ysabal ou golfe Dulce, dont les bords septentrionaux forment la limite de ce district. L'un de ces lacs, situé près de la ville de San-Christovall, abonde en poissons d'une espèce particulière. Le lac de Peten, qui communique par un ruisseau avec ceux d'Ekechil et Petenchil, n'en est éloigné que de 2 lieues. Dans un rayon de 30 lieues du même lac, sont situés les lacs de Zacpeten, de Machanche, de Cavon et d'Yoxhââ.

Outre les nombreux ruisseaux qui descendent des montagnes et sillonnent le département de Vera-Paz, il possède quatre rivières principales, qui sont :

Le Cajabon, prenant sa source près de Teleman, coulant du nord au sud-est, jusqu'à ce qu'il se jette dans le Polochic, à New-Liverpool. Dans son cours il passe près de Taltique, de Coban et de Santa-Maria de Cajabon ; cette dernière ville renferme 10,000 âmes.

La Polochic, formé par les rivières Matanzas et Tamaju, est navigable depuis Teleman jusqu'au golfe Dulce où il se décharge, après avoir reçu les eaux du Cajabon, près de New-Liverpool. La partie navigable située entre le golfe et le lac d'Ysabal se nomme la rivière San-Felipe, et celle qui est située entre le golfe et la mer est connue sous le nom de la rivière Dulce ou Angostura.

El Rio-Viego, ou vieille rivière, reçoit les eaux d'un ruisseau appelé Mopa.

L'Usumasinta, nommée Passion, ou Santa-Ysabal, reçoit les eaux du Rio-Negro, qui prend le nom de Lancautun ou Lacandon, en longeant la Vera-Paz et le Totonicapan, puis se jette dans l'Usumasinta, près de Francisco de Motocinto.

La Passion prend sa source près des montagnes de Chama ou Chimai, à 3 lieues de San-Luis, et reçoit les eaux de la Machaguila, de la Marchaufa, de la Poxle, du San-Juan, etc.; elle se jette dans le lac Del-Carmen, à 40 lieues de Campêche. Elle est navigable pendant un cours de 140 lieues.

Le département de Vera-Paz est traversé par deux routes principales : l'une qui va de Guatemala dans le district de Peten, en passant par Salama, Parula, Taltique, Coban, Cajabon, Campamac, San-Luis, Dolores, etc. : l'autre, qui part de Chiquimula, passe par San-Geronimo, Rabinal et Cabulco, pour aller dans le district de Peten. Une route secondaire part de Parula, en se dirigeant vers Teleman ; une autre de Dolores à Belise ; enfin une dernière route a été établie récemment de Coban au district de Peten : elle traverse la montagne de Chisec, dont le passage offre d'assez grandes difficultés.

D'après des calculs officiels de 1833, la population du département de Vera-Paz (non compris celle du district de Peten) s'élevait à 60,237 habitants : 645 mariages, 4,048 naissances, et 1,186 décès, ont eu lieu dans la même année.

D'après cette différence de naissances sur les décès, on peut juger de ce que sera l'accroissement de la population, lorsqu'à l'excellence du climat viendront se joindre le dessèchement des marais et la division des terres, qui sont aujourd'hui la propriété commune ; et surtout, lorsque des règlements sanitaires et une administration éclairée viendront seconder ce que la nature a fait pour la population de ces contrées.

Le pays abonde en quadrupèdes de toutes espèces, ainsi qu'en gibier; on remarque surtout diverses sortes de chevreuils, dont une se nomme le cabri monti ou bouc des bois. On y rencontre des bandes de sangliers et de singes de différentes espèces; il y a aussi des porcs-épics, des lapins, des lièvres, des ours fourmilliers, des agoutis, des armadilles, des jaguars, des alligators, des guanas, des onces, etc., etc. Parmi les nombreux volatiles sauvages et domestiques, je me contenterai d'en citer quelques-uns des plus utiles et des plus remarquables, tels que les dindons sauvages, les faisans, les perdreaux, les canards, les poules d'eau, les pluviers, les bécassines, etc. Parmi les chantres des forêts, je parlerai seulement du pito-réal, qui peut être comparé au rossignol par son chant mélodieux : je citerai aussi le quetzal, le raxon, le coq des bois, les perroquets et les perruches, tous très-remarquables par la beauté de leur plumage.

Les lacs et les rivières de ce pays contiennent

des tortues d'eau douce, et plusieurs espèces d'excellents poissons.

Le département de Vera-Paz offre au commerce et à l'agriculture des avantages et des résultats incalculables.

La nature dota cette contrée d'une fertilité extraordinaire: son sol ne demande qu'un travail peu dispendieux, pour reproduire avec abondance et promptitude tout ce qui y est semé ou planté. Ce département possède quatorze villes et plusieurs villages jouissant d'une température différente; de sorte que l'on y récolte des fruits de toute espèce, et ceux qui ne se trouvent pas dans une localité se rencontrent immanquablement dans une autre.

Quoique la population de Vera-Paz soit très-laborieuse, elle s'adonne peu à la culture des terres, préférant le commerce.

Depuis un temps immémorial, les Indiens de cette province ne cultivent et ne récoltent que les objets nécessaires à leur consommation, dont les principaux sont: le coton, le chili, le roucou, le cacao, le piment, la vanille, le maïs et diverses espèces de légumes, ainsi que du riz, du froment, des cannes à sucre et du lin; de ces deux derniers articles on extrait de l'huile. Outre ce que produisent les bords du Polochic, pour l'usage des Indiens, et dont la nomenclature précède, ils peuvent fournir des pommes de terre, de l'indigo, de la cassave et du tabac; les bestiaux y trouvent de très-beaux pâturages: les forêts sont peuplées de bois précieux, entre autres le mahogon (acajou). On peut y récolter des baumes, de la salsepareille et des écorces odoriférantes.

Extrait d'un rapport officiel adressé au consulado de Guatemala par D. Antonio Poloma.

TEMPÉRATURE DE LA VERA-PAZ.

A la Vera-Paz le thermomètre de Réaumur ne s'élève jamais au-dessus de 24 degrés et ne descend pas au-dessous de 15; donc la température moyenne de la Vera-Paz est de 19° 5/10.

D'après le mémoire de M. de Humboldt, sur la distribution de la chaleur, la température moyenne des étés de Paris est de 18° 1/10

Saint-Malo,	18° 9/10
Marseille,	22° 5/10
Bordeaux,	21° 6/10
Bruxelles,	19°

La chaleur moyenne à la Vera-Paz est donc moins forte qu'à Marseille et à Bordeaux, et n'est que d'un 1/2 dégré plus forte qu'à Bruxelles.

PRODUCTIONS DE LA VERA-PAZ.

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE M. ANDERSON.

Indigo. — Sa réputation en Europe le place au-dessus de celui de tous les autres pays : il se cultivait autrefois en quantités beaucoup plus considérables que maintenant; si on suivait la méthode employée dans les Indes orientales pour l'extraction de la matière colorante, on obtiendrait un profit plus considérable que par le procédé employé dans les plantations et dans les fabriques de ce pays.

Cochenille. — Cet insecte précieux, qui fournit une matière colorante si renommée, se multiplie d'une manière prodigieuse. Le nopal, arbre sur lequel l'insecte se nourrit, fut de nouveau cultivé dans le pays, sous le gouvernement de don Jose Bustamente, et depuis cette époque se propage avec un succès remarquable dans l'État de Guatemala.

La cochenille répandue dans le commerce sous le nom de cochenille d'Honduras, est récoltée dans un rayon de 9 lieues de Guatemala.

Antigua en fournit les produits les plus considérables; cependant à Rabinal, dans le voisinage de Salama, cette culture s'est considérablement accrue. On peut en estimer l'exportation annuelle à 2,000 surons de 160 livres, à raison de 12 réaux la livre (1).

Tabac. — Il réussit parfaitement dans le département de la Vera-Paz, dans le district de

(1) En 1836, la récolte d'indigo et de cochenille s'est élevée à la somme de 750,000 livres sterling (18,750,000).

Peten, et dans le département de Chiquimula.

Cuirs. — On les exporte principalement d'Honduras et du Nicaragua; on en obtient aussi dans le département de Chiquimula et dans le district de Peten.

Salsepareille. — Il en est exporté à la Havane et aux États-Unis de l'Amérique une quantité considérable et d'une qualité supérieure.

Cacao. — Il y en a de nombreuses plantations.

Coton. — Les échantillons que j'ai présentés aux directeurs, et qui ont été pris dans le voisinage d'Abbottsville, suffisent pour prouver sa supériorité sur tous les cotons qui, jusqu'à ce jour, furent apportés sur les marchés européens.

Froment. — On en fait d'abondantes récoltes dans le Quesaltenango et dans plusieurs autres contrées de ce pays. Pendant mon séjour à la ville de Guatemala, le pain se vendait moitié moins cher qu'à Londres.

Sucre. — Il s'en fabrique une grande quantité, pour la consommation de l'intérieur et pour l'exportation au Mexique. On en vend dans les fabriques situées sur la côte Pacifique, à raison de quatre dollars le cwt (112 livres); le prix en est plus élevé à Guatemala et dans l'intérieur, à cause des frais de transport.

Vanille. — Une très-faible quantité seulement en est exportée par suite des difficultés qu'en présente la préparation que l'on ne connaît pas encore parfaitement.

Baumes. — Ils sont abondants et de différentes espèces.

On les recueille dans les bois. Il s'en trouve une sorte que l'on exporte à Lima, d'où il est expédié en Europe sous le nom de baume de Pérou. On y récolte aussi les baumes de Tolu.

Café. — Il est d'une excellente qualité près d'Abbottsville.

Plusieurs plantations sont en plein rapports et promettent de très-beaux résultats.

Écaille de tortue. — Elle abonde sur les côtes.

Perles et nacre de perle. — On en trouve dans diverses contrées de l'État de Guatemala.

Papellillo. — Tissu végétal très-délicat, dont on fait emploi pour les cigares. On en exporte beaucoup au Pérou, à la Havane et en Europe.

Piment. — Il abonde dans le département de Vera-Paz où il est indigène. Il est exporté au Pérou.

Toutes sortes de bois, de teinture et autres, abondent dans les forêts de ce pays où il en existe une variété infinie.

Poix, naphte et asphalte. — Il s'en trouve de grandes quantités. On en exporte en Californie.

Bêtes à cornes. — Il y en a en très-grand nombre, principalement dans les provinces d'Honduras et de Nicaragua. On exporte à la Havane 9,000 génisses tous les ans. Dans le département de Vera-Paz, on achète des bœufs à raison de 40 à 50 francs par tête, et des vaches à 75 ou 80 francs. Dans d'autres contrées du Guatemala, elles se vendent encore moins cher.

Chevaux et mulets. — On achète les premiers dans la Vera-Paz, à un prix qui varie de 125 à 200 francs. Les mulets se vendent environ 150 francs.

Moutons. — Quoique en très-grande quantité, ils ne sont pas exportés. Il y en a de nombreux troupeaux à Los Altos.

Laine. — Elle est à bon marché et de belle qualité.

Ule. — Arbre du caoutchouc ou gomme élastique: ces précieux arbres sont indigènes et abondants.

Gommes, drogues et plantes médicales. — On en exporte en petite quantité: le commerce en serait beaucoup plus grand, si leurs vertus étaient connues des Indiens.

Thé. — Il se trouve dans le Vera-Paz une quantité prodigieuse de cette plante.

Dans cette liste on ne trouve ni lin ni chanvre, qui pourraient cependant être cultivés avec succès et en grande quantité, si l'on introduisait dans le pays quelques personnes capables d'instruire les Indiens dans le simple procédé en usage pour leur préparation, afin de les exporter; je suis même porté à croire qu'ils sont indigènes: dans tous les cas, ils sont très-abondants. On extrait de l'huile des semences et l'on en fabrique une boisson très-estimée par les Indiens et employée par les autres habitants de l'État de Guatemala.

PORT DE SANTO-THOMAS.

Beauté, étendue, sûreté, et salubrité de ce port.

« Le port de Santo-Thomas, situé dans la baie d'Honduras, égale sous tous les rapports celui de la Havane; il peut être considéré comme étant de première importance et d'une rare beauté; entouré de tous côtés par de hautes montagnes, il offre la plus grande sécurité aux vaisseaux, qui y sont à l'abri de tous les vents; les plus grands navires qui aient été construits jusqu'à ce jour, peuvent mouiller près du rivage, où il y a six brasses de profondeur. Ils peuvent y entrer et en sortir en tous temps: il est assez grand pour contenir à l'ancre toute la marine anglaise; enfin sa position est tellement favorable pour communiquer avec l'intérieur, qu'il paraît destiné par la nature à devenir un jour l'un des plus vastes et des meilleurs entrepôts du commerce.

« Il est impossible de rendre l'impression que j'éprouvai à mon arrivée à Santo-Thomas : jamais rien de plus beau et de plus majestueux ne s'est présenté à ma vue.

« Devant moi se déployait une immense nappe d'eau dont le calme et la transparence me permettaient de distinguer un fond clair et sablé, sur lequel se reflétaient les rayons d'un soleil pur et brillant, qui, s'élevant en ce moment au-dessus des monts, laissait échapper du haut de leurs cimes des torrents de lumière qu'il répandait avec profusion sur les collines et les vallons qui formaient les rives de la baie.

« Je me trouvais au centre d'un cercle d'une vaste étendue : la terre, couverte d'une admirable végétation, s'élevait à perte de vue; une chaîne de montagnes bornait l'horizon et formait un immense amphithéâtre d'un effet admirable. »

(**Montgomery.** — *Voyage au Guatemala.*)

« Venons à Santo-Thomas.

« Je l'ai vu à mon retour de Belise : c'est, dans l'univers entier, le plus beau port qui existe : les terres qui l'environnent sont admirables : le port a la forme d'un immense fer à cheval, de 2 milles et 1/2 à l'ouverture, garanti de tous les vents par des montagnes, et alimenté par sept rivières, qui y ont leurs embouchures. Nous avons sondé à 10 toises du bord; il y avait 18 pieds d'eau, tous les navires les plus grands pourraient s'y ancrer, leur proue touchant la terre. »

(Le comte d'Adhémar.)

« Le brick espagnol *Ramoncito*, capitaine don Ramon Torrès y Condé, nous fut consigné et resta à l'ancre dans le port de Santo-Thomas, depuis le 7 novembre 1821 jusqu'au 14 mars 1822. A cette époque, ces parages étaient infestés de pirates; aussi l'équipage était-il composé de 22 ou 23 hommes, qui furent constamment employés, soit à couper du bois dans les montagnes pour le service du vaisseau, soit à transporter eux-mêmes la cargaison jusqu'à Ysabal, d'où ils rapportèrent sur leur dos environ 4,000 surons d'indigo.

« Le capitaine, qui connaissait sans doute le sol et le climat de ce port, avait apporté des semences et des plantes. Il nous écrivit qu'il avait un jardin, et que ce qu'il avait semé ou planté réussissait parfaitement; qu'il avait de très-bons légumes et que le blé indien qu'il avait semé et récolté servait à nourir des poules.

« Les marins avaient la permission de débarquer et d'aller dans les forêts à la recherche du cacao sauvage, ou à la chasse, dont ils rapportaient journellement diverses sortes de gibier. Malgré les fatigues de l'équipage, et l'humidité à laquelle ils s'exposaient dans leurs excursions, ils jouissaient d'une parfaite santé, et pas un d'entre eux ne fut malade.

« A la même époque, le trois-mâts espagnol *Joven-Maria* se trouvait à l'ancre dans le même port; ce bâtiment était consigné à la maison de don Miguel Cambronero. Les deux capitaines nous écrivirent ici et se félicitèrent de la bonne santé dont jouissaient leurs équipages. Du reste, ces témoignages étaient inutiles : le climat de la baie de Santo-Thomas est ici connu de tout le monde comme le plus favorable de la côte.

« Je n'hésite donc pas à vous assurer qu'une fois les terres défrichées, ce port tiendra le premier rang parmi les plus salubres. »

(*Extrait d'une lettre adressée, le 19 octobre* 1839, à M. Anderson, par don Raphael Urrela, négociant à Guatemala.)

TRAVAIL DES EUROPÉENS SOUS LES TROPIQUES.

Extrait d'une lettre adressée à M. le comte Arrivabene, par M. Famon de la Sagra, membre correspondant de l'Institut de France, ex-directeur du Jardin botanique de la Havane, ex-député aux cortès d'Espagne, chevalier de l'ordre de Léopold.

« Je crois à la possibilité du travail agricole pour les Européens sous les tropiques. Dans l'île de Cuba, qui avoisine l'Amérique centrale, la culture du tabac se fait dans la plus grande partie par des blancs ; mais pour appliquer notre race aux travaux de la canne à sucre et à d'autres cultures plus pénibles que celles du tabac et du café, il conviendrait d'introduire de bons instruments aratoires, d'appliquer les bonnes méthodes, les sages pratiques qui économisent les forces matérielles de l'homme et lui demandent plus de soins et d'intelligence, chose impossible avec des esclaves abrutis.

« Le travail doit commencer avec le jour. Il ne faut pas envoyer aux champs les gens à jeun, parce que la grande humidité atmosphérique de ces climats et la froideur des matinées exigent de la force dans l'estomac. Il résulte aussi de là une économie de temps, puisque le travail peut se continuer jusqu'à midi sans interruption ; alors on envoie les travailleurs dîner et se reposer à l'air libre jusqu'à 2 ou 3 heures, selon la saison. On peut encore utiliser une partie de ces temps dans les travaux de la ferme, qui ne manquent pas, si elle est bien organisée.

« Il faut donc aux hommes un costume léger, composé d'une chemise, d'un pantalon de toile et d'un large chapeau de paille.

« J'ai entendu parler de la mort de quelques travailleurs irlandais dans l'administration du chemin de fer de Cuba, mais il faut en attribuer la cause aux excès d'eau-de-vie que ces gens commettaient sans cesse.

« La chaleur est forte, mais l'air de la campagne et la nature de la végétation la rendent très-supportable.

« J'ai travaillé à la charrue Dombasle pour instruire les nègres, j'ai fait de longues courses à pied pour herboriser et pour chasser des animaux de toutes espèces, afin de meubler ma collection, et je n'ai jamais éprouvé plus de fatigues que j'aurais pu en ressentir en Europe. En même temps, je vous dirai que dans toutes ces courses on peut se désaltérer facilement avec des ananas ou des noix de coco qui donnent une boisson beaucoup plus agréable que celles que nous pouvons rencontrer dans nos voyages d'Europe. »

OPINION

DE LA PRESSE BELGE.

JOURNAL DE BRUXELLES.

Le discours suivant a été prononcé, le 4 mai 1842, dans la chambre législative de l'État de Guatemala, lors de la discussion du contrat de concession passé entre le Guatemala et la Compagnie belge de colonisation.

« Comme membre de la commission qui a « émis son avis sur le contrat, passé par deux « commissaires du gouvernement avec l'agent « de la Compagnie de colonisation établie en « Belgique, je n'ai tâché, durant le cours du « débat, que de répondre aux arguments qu'on « a avancés pour le combattre; mais devant, « comme représentant, émettre mon vote, je « désire consigner par écrit les raisons sur les- « quelles mon opinion est fondée.

« Il paraîtra peut-être étrange à quelques- « uns de m'entendre raisonner en remontant « à des principes que l'on n'a point fait valoir « jusqu'ici, mais comme il me semble que dans « l'investigation de la vérité, il faut la chercher « à sa source première, j'y ai recours, comme à « un moyen indispensable pour la rencontrer.

« Croissez, multipliez-vous et peuplez la « terre, c'est un des plus grands desseins que « le Créateur s'est proposé dans la création de « l'homme, et qui continuera à s'accomplir, « malgré tous les obstacles que les hommes « peuvent prétendre y opposer. Si la popula- « tion de l'Europe s'est tellement multipliée « que le sol ne suffit plus pour fournir à pro- « portion la subsistance qu'exige la nécessité « aussi impérieuse qu'inévitable de la conserva- « tion de la vie, elle doit chercher un autre sol « où puissent s'établir tous ces hommes à qui « manque le terrain pour en tirer leur subsis- « tance. L'Europe couverte d'hommes voit ac- « complir en elle le dessein du Créateur, et afin « que le même dessein s'accomplisse sur le con- « tinent de l'Amérique, si vaste et si dépeuplé, « il est dans l'ordre de la divine Providence « qu'on y transporte toutes les familles qui ne « trouvent plus place sur l'ancien continent.

« Lorsque les descendants d'Abraham se fu- « rent multipliés en Égypte, ils durent en sor- « tir pour se fixer dans un autre pays, dont « la promesse leur avait été faite, afin qu'ils y « crussent et s'y multipliassent. Ainsi se forma « la nation des Hébreux qui se divisa plus tard « en deux royaumes; et de cette façon se sont « formées toutes les nations existantes, des- « cendant toutes d'un père commun. Refuser « nos terres abandonnées, incultes, s'opposer « à ce que des familles, que ne peut plus con- « tenir l'Europe, les cultivent et les rendent « habitables, serait une action abominable aux « yeux de Dieu qui créa le monde pour que la « race humaine se multipliât et peuplât la terre; « et les refuser quand on nous les demande « sous des conditions avantageuses à nous-mê- « mes serait le comble de l'inhumanité.

« Fais à autrui ce qu'en des circonstances « semblables tu voudrais qu'on te fît : c'est la « loi de la nature qui oblige tous les hommes « ensemble et chacun en particulier, et c'est « aussi la loi que je désire voir accomplie ri- « goureusement par ma patrie à l'égard de « toutes les nations, et par ses enfants en par- « ticulier à l'égard de tous les hommes.

« Je sais bien que la corruption des hommes « et l'égoïsme caché sous mille masques ont « inventé des prétextes sans nom pour légiti- « mer la violation de ce précepte; et de même « je sais que ce qu'on appelle politique consiste « souvent à faire triompher, par des raison- « nements spécieux, l'intérêt propre sur les « principes avoués par la raison. Mais je ne « puis m'accommoder de cette espèce de phi- « losophie, quel que soit le nombre des pro- « sélytes qui la mettent en pratique. C'est

« pourquoi, lorsque en vertu du contrat passé « par le gouvernement avec un agent de la « Compagnie établie en Belgique, la question « de colonisation a été traitée, j'ai cru ne pou- « voir ni ne devoir manquer de prendre en « considération, avant l'intérêt purement pé- « cuniaire, le bien-être que plusieurs familles, « sans nous porter préjudice, pourront trou- « ver dans notre pays, et qu'il leur est im- « possible d'obtenir sur le sol qui les a vu « naître, c'est-à-dire des moyens de subsis- « tance.

« On nous demande des terres incultes et « qui ne le sont que par l'abandon auquel « elles sont livrées; on nous demande ces terres « pour qu'elles soient cultivées et peuplées par « des familles qui professent le même culte « que nous, et qui ne trouvent dans leur pays « natal un pied de terre d'où leur travail puisse « tirer leur subsistance; on nous demande ces « terres pour y établir des populations sujettes « à nos lois et à notre gouvernement, recon- « naissant sans restriction le domaine suprême « et le droit de souveraineté que notre État a « sur elles; on nous demande ces terres en « nous proposant de payer sur elles un droit « de propriété en tout égal aux droits possédés « par les régnicoles, sans pouvoir passer entre « les mains d'une nation étrangère, ni démem- « brer le corps politique de l'État. Il ne m'a « pas été possible de trouver rien d'injuste ou « d'extravagant dans cette affaire, ni de con- « naître en quoi puisse préjudicier à l'État la « conclusion de cette convention sous des con- « ditions telles que celles exprimées dans le « contrat.

« Quand nous nous sommes constitués en « nation, nous avons proclamé à la face de l'u- « nivers que notre pays serait l'asile de ceux « qui désireraient y venir, nous n'avons fixé « aucune condition à tous les étrangers dispo- « sés à s'y rendre; nous ne leur avons point « défendu d'acheter des terres non défrichées, « situées près ou loin de la côte; et si, par « notre imprévoyance, nous avons depuis « éprouvé des inconvénients, ce sont ceux-là « même qu'on a tâché d'éviter dans le contrat « qui nous occupe. Dans ce but, on a posé aux « nouveaux habitants des conditions qu'on n'a « jamais exigées d'aucun des étrangers qui vi- « vent parmi nous.

« On a manifesté des craintes que les nou- « veaux habitants ne vinssent avec le temps à « se rebeller, comme il est arrivé au Texas. « Pour répondre à cette objection, il faut con- « sidérer les circonstances dans lesquelles nous « nous trouvons. Quel sera le dommage que « nous pourrons recevoir en permettant que, « dans ces terrains inhabités, des familles vien- « nent les cultiver et s'y fixer, et que, en y « prenant racine, elles augmentent par leurs « descendants le nombre des nationaux? Com- « me les enfants des Espagnols, mais Améri- « cains attachés à leur sol natal et unis de sen- « timent avec les descendants des Aborigènes, « ainsi les enfants des nouveaux habitants de « Santo-Thomas de Guatemala ne seront point « Européens, mais natifs de ce pays, et Gua- « temaliens, attachés au sol qui les a vu naî- « tre, par ce sentiment que l'homme a natu- « rellement pour la terre sur laquelle il a vu « le jour. Ce sentiment est celui-là même qui, « prévalant dans les descendants des Espa- « gnols, par toute l'Amérique, a fait procla- « mer, soutenir son indépendance, et a créé « des gouvernements nationaux. C'est aussi ce « sentiment qui sépara les Anglo-Américains « de l'Angleterre et les unit entre eux, malgré « la division de leurs sectes religieuses, pour « établir un gouvernement commun, qui régit « toutes les provinces, non-seulement indé- « pendantes comme auparavant les unes des « autres, mais rivales entre elles; c'est à ce « sentiment que l'empire du Brésil doit son « existence, et, pour le dire en un mot, ce « sentiment est l'origine de l'existence politi- « que de toutes les nations qui peuplent le « monde.

« Vu les circonstances dans lesquelles nous « nous trouvons, nous devons nous hâter d'é- « tablir sur la côte une population civilisée, « professant le même culte que le nôtre, in- « dustrielle; nous devons protéger cette popu- « lation de toutes les manières qu'il nous est « donné de le faire, afin de lui inspirer un « véritable intérêt pour la conservation de nos « lois et de notre gouvernement; ce qui aura « lieu quand elle pensera que ses descendants, « nés de ce pays comme nous-mêmes, doivent « avoir pour lui les sentiments qui existent na- « turellement en nous. Nous devons unir nos « efforts à ceux de ces nouveaux habitants, « pour améliorer les moyens de communica- « tion avec l'intérieur, afin de faciliter l'expor- « tation de tous nos produits et favoriser ainsi « notre agriculture, notre industrie et notre « commerce.

« A quel principe les États-Unis de l'Améri- « que du nord doivent-ils leur agrandissement « et leur prospérité? Ils les doivent essentielle- « ment à l'émigration des colons européens « qui depuis l'année 1814 sont allés s'établir « dans les terres non défrichées qu'on leur a « vendues tant à l'intérieur que sur les côtes

« de la Louisiane et de la Floride. Quel esprit « règne dans ces contrées parmi les enfants « des émigrés d'Europe? C'est l'esprit d'attachement au sol sur lequel ils sont nés, que « la nature inspire à tous les hommes dans tous « les temps et dans tous les pays. Quel intérêt « prévaut en eux? C'est l'intérêt de la patrie « qui accompagne la naissance, et qui, dans « tous les individus de la race humaine, forme « comme une espèce d'instinct général.

« Le grand dessein que Dieu se proposa en « créant l'homme, que le genre humain s'aimât, se multipliât et peuplât la terre, peut « s'accomplir dans notre pays, sans que je conçoive aucune espèce de crainte ni de soupçons. Au contraire, j'ai la confiance qu'en « coopérant de notre côté à l'accomplissement « de ce grand dessein, nous remplirons notre « devoir comme homme et comme chrétien, « en admettant dans notre société des gens qui « professent le même culte que nous et qui le « perpétueront parmi leurs descendants.

« Pour me former une idée du caractère de « la Compagnie avec l'agent de laquelle le gouvernement a passé le contrat, je me suis informé de ses statuts qui ont été publiés à « Bruxelles, en français. Ces statuts montrent « que cette Compagnie n'a point été établie ni « organisée de la même manière, ni dans le « même but que la Compagnie anglaise avec « laquelle le contrat de Vera-Paz a été conclu. « Le fondé de pouvoirs de la Compagnie belge, « le colonel Remy de Puydt, a exibé ses pouvoirs pour traiter avec notre gouvenement; « ces pouvoirs le recommandent dans les termes les plus honorables, circonstance qui « fait croire avec fondement qu'il s'est présenté pour contracter de bonne foi et avec le « dessein de remplir religieusement toutes les « conditions de la convention.

« Si le contrat sort son effet, comme je l'espère, les avantages qu'il rapportera à l'État « seront très-grands: soit par l'augmentation « de la population et par l'établissement d'un « port vaste, sûr, et pouvant recevoir des « vaisseaux d'une grande dimension; soit parce « que, pouvant faire un commerce direct avec « toutes les nations, nous ne dépendrons plus « sous aucun rapport de Belize, et qu'en empêchant plus efficacement la contrebande, « nos revenus s'accroîtront considérablement; « soit parce que les communications avec l'intérieur devenant plus faciles nous pourrons « exporter à bien moins de frais toutes nos « productions, et que, par leur facile exportation, l'agriculture prendra de l'accroissement, et avec cet accroissement la propriété « rurale gagnera en prix; soit, en un mot, « parce que nous acquerrons la connaissance « de plusieurs branches d'industrie que nous « ignorons encore, et qui donneront une occupation utile à bon nombre de nos concitoyens. Ce sont là les points de vue sous lesquels j'ai considéré le contrat et qui m'ont « engagé à l'approuver. La navigation par bateau à vapeur sur le fleuve *Montagua* sera, « selon moi, si elle vient à s'établir, un germe « de richesses incalculables.

« Ne vous étonnez point de ne pas me voir « faire grand cas de la somme de 160,000 (*pessos*) que la Compagnie a promis de solder « pour la concession des terres, ni des canons « et fusils, ou d'autres objets de moindre intérêt. Dans la sphère de mes calculs, je regarde « ces choses sans importance: mes idées n'ont « point en vue un semblable intérêt pécuniaire, « mais elles embrassent le résultat de l'entreprise dans lequel se renferme pour moi le bien « général de tout notre État, son agrandissement et sa prospérité, choses qui ont été en « cette occasion et seront toujours pour moi « l'objet de ma sollicitude et de mes désirs. »

Le marquis de Aycinena, simple député à l'époque ou il prononça ce discours, est aujourd'hui ministre. La profondeur des pensées de son discours, dit le *Journal de Bruxelles*, les vues politiques et religieuses qui y sont développées, donnent une haute idée du caractère honorable de leur auteur. Chaque parole inspire la charité et l'amour de ses semblables; il ne voit dans les Belges que des frères conviés à venir prendre place au foyer domestique des Guatemaliens; chez lui, aucune de ces idées étroites d'égoïsme cachées sous le manteau de l'esprit de nationalité.

« Le langage du marquis de Aycinena, qui est l'un des ecclésiastiques les plus distingués de Guatemala, est fait pour inspirer de la confiance dans un peuple qui sait se choisir de tels ministres, et auquel, du haut de la tribune, on adresse de semblables paroles. Du reste, le fait suivant, qui nous est rapporté par un témoin oculaire, donnera une idée du caractère de ce peuple.

« Lors de la prise de Guatemala par Morassan qui, ennemi de la religion et voulant forcer l'entrée de la cathédrale, avait fait braquedes canons sur les portes, le curé, homme d'énergie, quoique fort âgé, les fit ouvrir, et, se présentant sur le parvis, en exposant sa tête vénérable à une pluie de balles, il éleva le

saint sacrement et prononça ces simples paroles : « *C'est ici la maison de Dieu, je m'oppose à ce qu'aucun de vous y pénètre.* » Et l'on vit à l'instant tout ce peuple furieux se prosterner et prier. »

(*Journal de Bruxelles.*)

L'ÉMANCIPATION. (12 *et* 28 *novembre* 1842.)

De l'organisation du travail à propos de la Compagnie belge de colonisation.

Les questions sociales ont, depuis quelques années, pris dans la discussion des intérêts publics une place considérable : sorties du domaine de l'abstraction où elles avaient été reléguées longtemps, comme des inspirations indiscrètes et irréalisables de quelques esprits chagrins et aventureux, elles se sont produites et légitimées depuis avec les besoins du temps, qu'elles avaient prévus et qu'elles croyaient pouvoir satisfaire. Des utopies chimériques sont ainsi devenues des théories utiles à discuter et sont passées du domaine de l'imagination dans celui de la science, et de là dans les enquêtes gouvernementales, qui ne craignent plus de les interroger et quelquefois de leur demander conseil. L'opportunité des sciences économiques, le profit que l'on peut retirer d'un examen attentif des systèmes les plus hasardés qui se sont placés au-dessus d'elles, ne sont donc plus contestables aujourd'hui, et la gravité des esprits sérieux et pratiques ne peut rien perdre à les considérer. Malheureusement l'utilité de cette étude est bornée pour eux, et s'ils trouvent beaucoup à recueillir dans la partie purement critique des novateurs, ils n'ont presque rien à retenir des réformes et des applications qu'ils proposent. Arrivées à ce point décisif, les idées se troublent, la confusion renaît, et l'imagination, jusque-là captive, prend un nouvel essor et se perd dans les espaces infinis du vague, de l'idéal et de l'impossibilité. C'est ainsi que les doctrines de Saint-Simon, de Fourrier et d'Owen, après des investigations curieuses du passé, une analyse exacte de notre situation, des déclamations éloquentes et vraies sur les souffrances des classes ouvrières, ont conclu, chacune par des moyens qui lui étaient propres, à l'abolition de la propriété et de l'hérédité, à la confusion de la famille et des sexes, croyant réparer ainsi le trouble par le désordre, le malheur par l'injustice, et l'instabilité des institutions sociales par l'anéantissement des lois éternelles qui les constituent. Un grand tumulte, de grands scandales se sont faits autour de ces manifestations audacieuses; mais d'utiles travaux sont restés après elles, une vive impulsion a été donnée à quelques pensées généreuses, et si le remède n'a pas été trouvé, le siége du mal est du moins nettement indiqué, et les illusions, qui le cachaient aux yeux, ne couvrent plus la profondeur du gouffre.

Parmi les faits nombreux soumis ainsi à l'épreuve de l'analyse, il en est un qui les domine et dont elle s'est plu à déterminer les causes et les effets divers; c'est celui de la misère des classes ouvrières, du *paupérisme*, mot nouveau, terme énergique créé pour l'expression complète d'une situation inconnue. Distraites sur les autres points, les classes supérieures sont devenues tout à coup attentives, en présence de celui que l'on a posé devant elles comme un ennemi prochain, implacable dans ses vengeances ou plutôt dans ses besoins. Les esprits timides se sont résignés d'avance, mais les hommes de courage et de sens, comprenant que le salut ne peut être dans l'immobilité, se sont mis à l'œuvre et cherchent des moyens qui sans violenter l'ordre nécessaire des choses puissent, par la satisfaction des intérêts qui s'agitent au-dessous d'eux, consolider leur position ébranlée. Une solidarité étoite réunit en effet ces situations opposées. La solidité de l'une garantit la stabilité de l'autre, et la propriété ne sera décidément assise, le capital ne pourra se comporter sans trouble dans sa mobilité, que le jour où les agents qu'ils employent cesseront de les considérer comme des tyrans que leur vengeance réclame.

Mais les choses sont ainsi faites aujourd'hui, que la situation qui les domine empêche qu'elles puissent l'être autrement. L'accroissement imprévu des populations, le développement plus grand encore de la production, l'abaissement progressif du salaire et de la valeur des produits, ont créé cet antagoniste meurtrier

qui se meut dans le cercle vicieux que la concurrence a tracé. Les conditions dans lesquelles les producteurs se trouvent aujourd'hui placés les réduisent à pousser jusqu'au bout les conséquences d'un système dont ils sont, le plus souvent, les premières victimes, mais qui peut seul les sauver aussi. Leur suprême but n'est-il pas de placer leurs produits, et le peuvent-ils, sans avoir sur ceux qu'on leur oppose l'avantage du bon marché? Car les besoins réels de la consommation étant au-dessous du nombre des objets qui la sollicitent, elle choisit et ne se détermine que suivant les faveurs qui lui sont assurées. Il faut donc que le producteur, pour l'attirer à lui, réduise, au terme le plus bas, ses moyens de fabrication et qu'il conserve la supériorité des qualités dans l'abaissement de son prix de revient. Or, les frais qui le constituent, se trouvant principalement dans ceux de la main-d'œuvre, et la valeur des matières premières étant tout à fait secondaire, c'est l'ouvrier que la réduction atteint et frappe directement. Voilà pour lui l'effet inévitable de la concurrence du producteur au producteur, mais il est plus déplorable encore, lorsque celle-ci passant, par suite de l'accroissement des populations, dans les rangs des travailleurs, les place dans une hostilité réciproque et met le taux du salaire au rabais des enchères. Le travail subit alors la loi commune à toute marchandise dont l'abondance fait fléchir le cours, et il se règle comme elle, suivant l'importance de l'offre et de la demande. Ainsi, la concurrence entraîne la classe ouvrière par deux pentes naturelles, par les nécessités impérieuses de la production et de la population, à l'abaissement progressif de ses tarifs. Mais arrivé à ce point extrême où ils ne sauraient plus descendre sans cesser d'être, la misère se manifeste, dans sa douleur elle s'étend et arrive, en s'élargissant, à l'état collectif du paupérisme. Une grande agitation se fait alors; sourde et comprimée un instant sous la discipline de l'atelier, elle grandit et lui échappe bientôt pour livrer dans la rue, sous le stimulant de la faim qui l'égare, ces batailles sanglantes dont un morceau de pain est le prix. L'harmonie est ainsi troublée, l'équilibre du travail et du capital rompu, et de quelque côté que la victoire reste, la désolation est partout, car s'il y a d'une part, des cadavres à ensevelir, il y a de l'autre, des ruines à relever, des débris de machines à balayer. La guerre, malgré sa nécessité fatale, n'a donc produit qu'un malheur de plus. Le producteur doit redoubler d'économie et d'égoïsme, pour réparer au plutôt les pertes essuyées, et l'ouvrier est forcé de revenir à lui, les poings liés, et de subir des conditions encore plus dures, jusqu'au jour où de nouvelles douleurs viennent provoquer des catastrophes nouvelles.

C'est dans cet état d'alternative, d'empiétements réciproques, de victoires et de défaites, que l'industrie et la classe ouvrière s'agitent aujourd'hui; c'est à l'hostilité permanente de ces éléments de la richesse publique, qu'il s'agit d'opposer un moyen pacifique où ils puissent se rencontrer sans se heurter, se servir l'un l'autre sans se sacrifier; c'est en un mot l'organisation du travail dont il importe de découvrir la loi; Verbe mystérieux de l'époque qui doit se faire chair. Les efforts n'ont pas manqué au nouvel œuvre, les chaires des écoles s'en sont emparées, les académies ont fait forger pour lui leurs plus belles médailles d'or, et les publicistes s'en font un titre devant l'opinion publique. Mais qu'est-il sorti de ces applications multiples? La synthèse nouvelle a-t-elle suivi l'analyse de la situation? Non, à part quelques monographies ingénieuses, que rien ne relie entre elles, le problème est resté dans ses ténèbres, et l'on n'a rien trouvé de mieux encore que les principes de Fourrier et d'Owen, c'est-à-dire, l'odieux et l'impossible.

Il a bien fallu pourtant, dans les lieux où l'intensité du mal ne permettait plus d'attendre, passer de la discussion aux moyens, et des théories aux épreuves. Telle a été la nécessité de l'Angleterre: arrivée au terme le plus avancé de sa puissance manufacturière, elle a vu simultanément grossir le chiffre de sa population et baisser celui de ses consommateurs, que les rivalités étrangères sont venues lui disputer. Elle s'est trouvée ainsi jetée dans tous les embarras que nous avons décrits, et engagée périodiquement, d'année en année, dans les luttes qu'ils enfantent. La terre classique de la richesse et de l'industrie devint ainsi la terre classique du paupérisme et de l'émeute, et pour sauver celles-là il fallut au plus tôt arrêter et combattre ceux-ci. On choisit d'abord le moyen le plus simple et le plus juste en apparence; le riche fut chargé de subvenir aux besoins du pauvre, et l'aumône, d'une vertu privée et spontanée qu'elle était, devint en passant dans la loi une obligation publique, un devoir sacré, un impôt; ce ne fut là qu'une complication de plus, et la charité que Dieu institua pour les douleurs réelles ne fut ici, le plus souvent, qu'une prime donnée à la paresse, aux dépens de la dignité humaine. Ainsi faite, l'aumône ne peut

remédier en rien à la misère publique, puisqu'elle entretient, au jour le jour, le vice qui la fait naître, et qu'elle rend inutile le travail qui peut seul la détruire. On peut même dire qu'elle y perd sa valeur morale en se prêtant à la spoliation de biens dont l'impuissance seule a le droit de recueillir les fruits, elle oublie que si son nom est écrit dans la loi de Dieu, celui du travail s'y trouve inscrit, comme une expiation humaine entre la prière et le devoir. L'économie de l'Angleterre ne pouvait donc s'améliorer sous le régime de ce moyen nouveau; elle en fut sensiblement atteinte et il agit bientôt sur elle comme un dissolvant qu'il fallut combattre à son tour. En effet, si l'aumône avait été de quelque soulagement pour le producteur manufacturier, elle écrasa le producteur agricole chargé de l'alimenter, et le sol dut fléchir sous le poids d'un impôt arbitraire, absorbant quelquefois la plus belle moitié de ses plus beaux revenus. Ce troisième élément de désordre le rendit complet, et l'Angleterre fut, cette fois, atteinte sur tous les points : dans sa production manufacturière, dans sa population, dans sa propriété territoriale. On avait institué l'aumône pour soulager les premières, on l'abolit pour sauver celle-ci, ou du moins, on l'accorda à des conditions si dures, qu'on lui rendit préférables les angoisses de la misère. L'institution des *Norck-Houses*, en se substituant au subside paroissial, n'a pas eu d'autre but; ces maisons de *travail forcé* se sont ouvertes en apparence à toutes les infortunes et les ont réellement repoussées toutes, en leur imposant un régime dont les douleurs sont au-dessus de toute patience humaine.

Privé du subside qui l'alimentait, arrêté par la crainte, sur le seuil de l'asile qui lui est ouvert, le paupérisme s'est de nouveau réfugié dans la rue et n'attend plus que de la volonté du ciel la place que l'impuissance des institutions lui refuse. L'expérience de l'Angleterre a donc été vaine; elle est retournée, après avoir parcouru un cercle immense de sacrifices et d'épreuves, à son point de départ. Partie de la misère et du désordre, elle s'y trouve aujourd'hui ramenée par les moyens mêmes qu'elle a voulu leur opposer, et la guerre sociale est encore son dernier recours. A bout de théories, elle a inventé celle du *laisser faire, laisser passer*, remettant ainsi au hasard d'une espèce de fatalisme oriental des destinées dont elle a perdu le sens.

Moins avancées que l'Angleterre dans cette voie sans issue, parce qu'elles y sont entrées plus tard, les nations voisines ne se sont point encore engagées, comme elle, dans le champ de l'expérimentation. L'économie politique y disserte, examine, propose et n'applique pas; cependant le danger est certain, des causes analogues à celles que nous venons de signaler y présagent des résultats pareils, et la confusion des rapports, du capital et du travail, de la propriété et de l'accroissement de la population et de la production doivent aboutir encore au paupérisme et aux révolutions.

La France n'a-t-elle pas déjà sa périodicité d'émeutes, et le caractère politique qu'elles affectent peut-il faire perdre de vue la réalité des causes qui les provoquent? Croyons-le bien, ce n'est que sous l'inspiration de ses besoins que le peuple s'exalte; les idées, les théories ne l'entraînent que tout autant qu'elles y répondent, et la meilleure des constitutions pour lui est celle qui les satisfait le mieux.

Si, plus calme dans ses allures, moins impétueuse par tempérament, la Belgique n'a pas encore essayé de ces protestations violentes, elle n'est pas moins soumise aux mêmes causes de dissolution et réduite, dans un temps plus ou moins rapproché, à des extrémités semblables. Elle a même des termes de similitude avec l'Angleterre, par l'accroissement de sa production manufacturière qui n'a pas les mêmes ressources d'exploitation, et par l'état progressif de sa population, dont les deux tiers sont, comme chez elle, les instruments d'une industrie languissante. Cette identité de situation aurait, sans doute, amené des conséquences analogues, si elle eût été moins récente et surtout si la circonstance heureuse de l'établissement de ses chemins de fer n'était venue les prévenir, mais ce n'est là qu'un fait transitoire dont les résultats ne dépassent pas la durée et qui remettra, au point où il est venu les prendre, les forces qu'il a un instant employées. Ce moment est prochain et il faut déjà songer à pourvoir à tant d'existences subitement inoccupées, auxquelles l'État n'aura plus de grande œuvre à livrer.

Il est donc vrai de dire que nous sommes, quoique moins en danger que nos voisins, en présence d'une situation confuse et orageuse; que comme chez eux, la propriété, le capital, le travail, se combattent les uns les autres, se heurtent et tendent à faire sortir de leurs luttes cet état extrême du paupérisme auquel, nous l'avons vu, la destinée seule est chargée de porter remède. Il importe donc de se hâter de sortir des voies préparatoires, de passer de la dissertation à l'application et des idées aux

faits, en profitant des leçons dont d'autres ont fait les frais.

Indépendamment des causes que les moralistes assignent aux essais des réformateurs modernes, il en est qui, prises dans les conditions purement matérielles de nos sociétés, suffiraient à en indiquer l'origine. Inspirés, au début, par le seul désir d'opérer, sur quelques points, des modifications isolées, ce ne fut qu'après s'être convaincus de l'impossibilité qu'il y aurait à les faire admettre, que ces esprits hardis agrandirent leurs vues et se décidèrent à refaire le monde pour y trouver leur place. Il devait nécessairement en être ainsi. Opérant au milieu d'une organisation toute faite, ils ne pouvaient, sans l'altérer profondément, mettre sous sa protection les réformes partielles qu'ils proposèrent d'abord, non qu'elles fussent sans raison ou sans utilité, mais seulement parce qu'elles étaient inexécutables dans un ordre de faits combinés de telle sorte, qu'on n'en pouvait reprendre quelques détails, sans en bouleverser l'économie tout entière. Comment, par exemple, améliorer la condition des travailleurs, arriver à l'augmentation des salaires, sans compromettre l'existence même de l'industrie qui, par nécessité, cherche tous les jours à les réduire? comment, sans porter atteinte à des droits sacrés, faire participer le plus grand nombre aux jouissances de la propriété? comment, enfin, asseoir des droits nouveaux à côté de droits anciens, sans porter violence à ceux-ci? Évidemment la difficulté était insurmontable, et les novateurs durent, pour assurer la fortune de leurs idées, les étendre et nier la nécessité des institutions, pour n'avoir pu ou su pactiser avec elles. C'est!, et ce sera toujours là, la conclusion forcée de toutes les tentatives faites ou à faire, dans le but de modifier, dans ses parties essentielles, l'état des sociétés depuis longtemps constituées. Les esprits les plus sobres n'ont pu s'en défendre absolument, et, sans aller aussi loin que leurs aînés, ils ont abouti, comme eux, à de véritables confiscations, tantôt en limitant l'exercice de la propriété, tantôt en arrêtant l'effet de l'hérédité dans les lignes collatérales, toujours en usurpant, sur les points où ils se portaient, quelque chose à l'intégrité des droits acquis.

Ce serait donc s'exposer aux mêmes chances de troubles ou d'erreurs, qu'essayer une nouvelle organisation du travail dans les conditions où nous sommes placés, sur un terrain qu'elle trouverait occupé de toute part par des usages respectables, protégé par des lois imprescriptibles, défendu par les résistances légitimes des intérêts qu'elle viendrait froisser. Les améliorations les plus impatiemment attendues n'y pourraient faire leur chemin; et nous ne connaissons pas de capitaliste ou de manufacturier disposés à changer les tarifs de l'argent ou du salaire, pour porter remède aux souffrances des agents qu'ils emploient. Il faut donc recourir à des moyens opposés et agir dans des lieux libres de tous précédents hostiles, assez larges pour que des intérêts nouveaux puissent s'y établir à l'aise, assez convenablement doués pour qu'ils puissent les satisfaire; en un mot il faut coloniser, non pas dans l'ancienne acception du mot, mais afin d'ouvrir aux hommes des débouchés qui assurent le salut de nos propres institutions et d'y établir une organisation de travail tellement combinée qu'elle donne complète satisfaction à ceux qui les menacent.

Ce n'est point là, au premier aspect, un moyen nouveau, mais le mode qu'on a suivi dans son application en a tellement atténué la vertu, qu'on peut dire qu'il est encore dans son enfance et à peu près inconnu quant aux effets profitables qu'il renferme. Les émigrations ont été en effet jusqu'ici livrées à peu près au hasard et jetées, sans préparation, dans les contrées où elles sont portées. Dirigées par la spéculation, elles se sont vues tour à tour exploitées par elle, et d'une question principale qu'elles devaient être, elles ne sont devenues, pour ceux qui les conduisaient, qu'un point tout à fait relatif à leur intérêt propre. Poussées par le besoin, elles ont retrouvé ailleurs les misères qu'elles voulaient fuir, et l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, ont vu se disperser ainsi et périr les innombrables phalanges de leur plus verte jeunesse. Si le désenchantement n'est point venu à la suite de tant d'épreuves et de déceptions, si de nouvelles bandes s'apprêtent sans cesse à rechercher les traces perdues de celles qui les précédèrent, c'est que les populations cèdent aujourd'hui aux conséquences naturelles de tout encombrement, que les lois physiques forcent toujours à s'épandre au dehors. C'est donc une nécessité du temps, à laquelle il faut pourvoir, un mouvement nouveau du corps social qu'il faut régulariser et soumettre à des lois certaines. Il est difficile, sans doute, de dire précisément ce qu'elles peuvent être, mais on peut les entrevoir d'avance en déterminant le point où on veut arriver. Les émigrations, selon nous, doivent tendre vers un double but : profiter à la fois aux lieux d'où elles par-

tent et à ceux où elles viennent aboutir, et créer entre eux des rapports qui répondent aux besoins de chacun. De nouvelles combinaisons commerciales doivent ainsi les relier et fonder, sur leurs productions opposées, un mouvement régulier de relations et d'échanges; de telle sorte que la mère patrie, en laissant se disperser les enfants qu'elle n'a pu doter, aille encore les protéger au loin, et que ceux-ci puissent, à leur tour, s'acquitter envers elle. On comprend que ceci dépend de la situation des émigrants, de leur prospérité, de la puissance de l'organisation à laquelle ils seront soumis.

C'est sous l'inspiration de cette pensée que la Compagnie belge de colonisation s'est placée en se constituant. C'est dans le but de s'assurer si les contrées où les émigrants s'établiraient pourraient se prêter, soit par leur situation, soit par la nature de leurs produits, aux intérêts de la Belgique et à ceux des établissements nouveaux qu'elle voulait fonder, qu'elle y a envoyé une commission d'exploration. Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous en avons déjà dit, et si nous rappelons ces mesures préliminaires, c'est pour rendre complet cet examen général des moyens d'organisation de la Compagnie, et aussi pour faire observer qu'elles la distinguent des entreprises analogues qui jusqu'ici ne les ont qu'imparfaitement remplies. Quelle qu'en soit l'importance, ce ne serait là néanmoins qu'une différence bornée dans ses effets, sur laquelle la curiosité serait bientôt épuisée, si des dispositions plus saillantes ne venaient s'y joindre et constituer avec elles un ensemble de moyens nouveaux, digne de l'attention de tout esprit sérieux, puisqu'il aboutit directement à l'organisation du travail.

Constatons, dès l'abord, que la Compagnie a franchement abordé la matière, en la dégageant de toutes les prétentions philosophiques dont elle est ordinairement enveloppée. Point de formules dogmatiques, point de terminologie nouvelle. Elle a prudemment laissé derrière elle ce lourd bagage du socialisme qui n'est bon qu'à en gêner la marche et à cacher l'inanité du fond, sous le manteau de pourpre d'une rhétorique ambitieuse. Elle n'avait que faire de ce luxe inutile, propre seulement aux novateurs excentriques, puisque, acceptant toutes choses comme elles sont, lois et mœurs, institutions et coutumes, elle en devait conserver l'esprit et le langage. On sent qu'elle s'est hâtée de passer des théories aux faits, d'entrer au plus tôt dans le monde des affaires, et qu'elle a fait dépendre le mérite de ses idées, de leur valeur pratique. La seule chose qu'elle ait prise aux systèmes qui l'ont précédée, c'est ce mot d'association dont on reconnaît généralement la portée, mais dont on n'a pu trouver l'application raisonnable. Voyons ce qu'il devient dans le nouveau projet que nous avons sous les yeux.

La Compagnie a associé entre eux la propriété, le capital, le travail, mais seulement dans les pays nouveaux où elle va s'établir, parce qu'ils sont libres de toute occupation, affranchis des obstacles invincibles des sociétés faites, et qu'ils peuvent se prêter, sans qu'on ait à regarder autour de soi, à de nouvelles combinaisons. Les trois membres de l'association : fournissent un rapport propre à chacun la propriété, le fond territorial; le capital, les moyens d'exploitation ; le travail, la mise en œuvre, la culture. Le fond social, mobilier et immobilier, reste inaliénable pendant toute la durée de la communauté qui l'exploite, et les fruits qui en résultent sont divisés en trois parts égales dévolues aux trois têtes qui la composent. Une seconde répartition de ces bénéfices est faite dans chacune de ces trois catégories entre ceux qui lui appartiennent et qui y participent dans la mesure de leur apport individuel. Ainsi, les droits des propriétaires et des capitalistes se règlent, dans leur ligne respective, suivant le nombre de titres dont ils sont porteurs, et ceux des travailleurs au prorata de leurs salaires qui, en indiquant la somme et le mérite de leurs travaux, déterminent l'importance de leur apport dans l'association.

Cette division des bénéfices, si naturelle et si simple qu'on s'étonnne de la trouver pour la première fois, a le mérite essentiel d'éviter toute confusion dans une matière qui en est pleine, et d'établir nettement l'importance réelle des fonctions de la propriété, du capital et du travail. Elle est particulièrement sensible quant au travail (et ce mot est ici dans son acception la plus large) dont, faute d'une mesure exacte, on est porté à exagérer ou à réduire la valeur véritable. Le meilleur moyen de l'apprécier équitablement, c'était de le soumettre à une échelle de proportion, indiquant par le degré relatif de l'œuvre celui de la rémunération ; or, ce mode est clairement établi dans l'équation du salaire et de la participation aux bénéfices. C'est, on le voit, moins la pompe des mots et sa généralité confuse, la réalisation pratique de la fameuse formule, *à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres*, qui rentre ainsi dans les conditions les plus vulgaires de

la justice humaine. Nous croyons que c'est là le point le plus neuf, le plus curieux de la nouvelle organisation, celui qui, en la rattachant aux progrès des idées modernes, doit la rendre acceptable aux hommes d'ordre et de conservation. C'est, comme dans les choses matérielles, un perfectionnement longtemps cherché, malgré sa simplicité, et qui met en chemin un principe dont on prévoyait la portée, mais dont on cherchait encore les combinaisons mécaniques.

Après avoir constitué cette communauté d'intérêts et déterminé les droits de ceux qui la composent, la Compagnie établit, pour les travailleurs, des rémunérations éventuelles, faveurs particulières accordées comme un stimulant nouveau ; ce sont de certaines quantités de terre données en dehors de celles de la communauté, soit après que le donataire y a passé un temps déterminé, soit à l'époque du mariage et de la naissance d'un ou plusieurs enfants. Ainsi l'ouvrier, indépendamment de son salaire et de sa participation dans les bénéfices de la communauté, devient encore personnellement propriétaire et voit s'accroître son bien-être avec les charges mêmes de sa famille. Le voilà donc directement intéressé dans toutes les positions utiles du monde social ; dans l'industrie, dans la propriété, dans la famille, moralisé par elles et porté à les défendre par la place qu'il s'y est faite. A quoi bon désormais pour lui le trouble et les révolutions ? S'il pouvait gagner aux déplacements qui en sont la suite, il pourrait y perdre ce qu'il aura de plus cher, ce fruit de longs travaux qu'on aime à conserver et à défendre, comme tout ce qui est le prix de la douleur et du temps. Sans doute, ce ne sera point là pour lui le terme des passions humaines ; elles s'agiteront encore et souleveront parfois des tempêtes, mais elles s'appuieront sur des causes moins réelles, le besoin ne les aigrira plus, et l'on pourra les combattre parce qu'on sera sûr de les trouver coupables dans leur hostilité.

Ainsi disparaît, en partie du moins, l'antagonisme de la propriété, du capital et du travail. L'espace qui manquait au jeu de leur combinaison est trouvé, leur importance est réglée, leur part est faite. Mais comment arriver à ce résultat, par quel ensemble ou quelle division d'efforts ; qu'elle sera leur organisation matérielle ? Après avoir établi la fusion des intérêts, la Compagnie devait, pour conserver l'unité de son œuvre, aboutir logiquement à la fusion des moyens, au travail collectif. C'est d'ailleurs le seul mode praticable en fait de colonisation : lui seul peut suffire, par la multiplicité et la concentralisation de ses forces, aux grands travaux qui en sont la suite et pour lesquels les moyens purement individuels ne peuvent rien dans leur isolement. Le percement des routes et des canaux, l'endiguement des rivières, le défrichement des forêts, toutes les choses d'utilité publique et d'avenir lui appartiennent exclusivement, parce qu'il peut les accomplir dans leur ensemble, sous une direction unique qui combine, prévoit et distribue ses ressources suivant le besoin des lieux et des temps ; vérité surabandamment prouvée par l'expérience de toutes les sociétés qui n'ont grandi qu'en raison de leur centralisation.

Mais ce qu'elles n'ont point fait, c'est de lier étroitement, par un intérêt direct, aux résultats de leurs travaux matériels, ceux qui les accomplissent sans en prévoir l'utilité et sans l'émulation qu'on porte dans les choses personnelles. Cet isolement n'est pas moins sensible lorsque, sortant des choses générales, il arrive aux intérêts privés de se trouver en présence du producteur manufacturier ou du producteur agricole. Il ne s'agit plus alors pour l'ouvrier que d'une question de salaire ; il n'a pas à voir aux profits ou aux pertes ; la bonne ou la mauvaise fortune de la manufacture ou de la ferme lui importe peu, et il est tellement en dehors d'elles qu'il les pille ou les brûle dans ses jours de colère. Le travail collectif, au contraire, lorsqu'il repose sur la communauté de ses intérêts avec ceux du capital et de la propriété, se trouve avec eux dans cette solidarité étroite qui subordonne la sécurité de l'un à l'existence de l'autre, et la puissance de l'ensemble à celle des parties. L'association n'est donc pas seulement profitable aux travailleurs, car s'il en était ainsi, il cesserait d'être, mais à tous les membres qui la composent. Le capital et la propriété y trouvent d'abord l'assurance de leur stabilité en cessant d'être pour leurs associés un objet d'hostilité et d'envie ; ensuite, et c'est en économie le point dominant, leur puissance de production s'y développe et grandit avec l'intelligente activité de l'ouvrier qui s'y consacre tout entier parce qu'il doit y participer. C'est une conséquence analogue à celle qui ressort, au milieu de nous, du fait de la petite propriété dont les résultats dépassent ceux de la grande culture, parce que le propriétaire et le cultivateur s'y confondent dans une seule individualité. La production sera ainsi d'autant plus considérable que ses agents, travail et fond, seront plus rapprochés, plus unis, plus com-

muns d'intérêt. Si donc l'on ne peut les réunir que par exception dans une seule main, il faut, du moins, tendre sans cesse à les rattacher et à fonder entre eux des rapports tellement étroits qu'ils ne puissent se rompre, tellement nécessaires que, de leur existence, dépende la prospérité des intérêts qu'ils représentent. Or, c'est là précisément l'effet naturel de l'association aussi bien dans les choses industrielles que dans celles de l'agriculture; car, dans les deux cas, bien qu'avec des applications diverses, c'est toujours la propriété, le capital, le travail, qui se trouvent en présence et qu'il importe d'harmoniser. Les revenus du propriétaire, les bénéfices de l'industriel, dépendent également du mérite et du zèle des travailleurs, et la portée de la coopération de ceux-ci, de la force des liens qui les rattachent à la terre ou à l'atelier. L'influence de l'association aura la même portée dans les deux situations : elle activera la production sur les deux points, parce qu'elle aura fait une part égale à l'émulation des travailleurs; elle sera, pour la propriété, le mode le plus sûr d'exploitation; pour l'industrie, la plus féconde des combinaisons; pour l'une et pour l'autre, la réalisation la plus large de cette maxime, dont notre code s'est emparé comme d'une chose éternellement vraie, que *l'intérêt est la mesure des actions.*

Tels sont les principes de l'organisation de la Compagnie belge ; ils peuvent se résumer ainsi : association, dans les pays nouveaux libres de tous engagements préexistants, de la propriété, du capital, du travail; participation égale de chacun dans les bénéfices résultant de leurs opérations ; communauté de choses et d'efforts ; émulation et fusion des intérêts ; attrait de confiance et d'accroissement pour le propriétaire et le capitaliste ; de justes rémunérations et de prospérité pour les travailleurs ; liberté entière de l'individu dans ses intérêts privés, dans ses croyances, dans ses coutumes, dans sa famille ; indépendance absolue des personnes à côté de l'indivision des choses de la communauté.

On le voit, la Compagnie ne s'est pas donné le mérite de l'innovation en fait de principes sociaux ; elles les a pris où ils en sont, sans vouloir les juger ou les modifier : elle en a seulement tiré des conséquences nouvelles et cherché à en faire sortir des résultats meilleurs pour les consolider. La propriété, l'héritage, le mariage, la famille, restent pour elle ce qu'ils ont toujours été : des principes primordiaux, sacrés dans leur nécessité, vainement agités dans les bouleversements des hommes et ramenés sans cesse par la main de Dieu dans leur éternel élément. Elle ne demande point aux sociétés plus quelles ne peuvent donner, leurs lois lui suffisent ; elle leur a subordonné le jeu de ses combinaisons. Elle a voulu rendre plus stable ce qui s'agite et s'ébranle; accroître et raffermir la richesse dans les mains de ceux qui la possèdent ; la rendre possible à ceux qui la menacent et l'envient, et établir entre eux une étroite solidarité; suffira-t-elle à son œuvre ; les émigrations sur lesquelles elle s'appuie la suivront-elles? La propriété, le capital, trouveront-ils réellement avec elle ces conditions de calme et de développement qu'ils exigent toujours? Quant à nous, tout en réservant, pour les reprendre plus tard, quelques points de détail, il nous semble que la Compagnie s'est placée dans les termes vraiment pratiques de toute amélioration. Certes ce n'est point là le dernier mot de l'organisation du travail et l'on ne peut dire qu'elle est désormais constituée, mais c'est un progrès sensible sur tout ce que l'on a tenté et qui s'en distingue par une sage sobriété dans les projets et les déterminations. C'est moins que des réformes, parce que celles-ci ne peuvent s'opérer sans toucher aux fondements ; c'est beaucoup plus puisque l'on aboutit sans elles aux modifications qu'elles ont vainement essayées. L'organisation de la Compagnie passera peut-être inaperçue, dans ce qu'on appelle les systèmes sociétaires, car elle n'annonce point comme eux sa venue, au bruit des ruines et des grands coups de marteau frappés sur les vieux monuments; la science ne la discutera point parce qu'elle ne lui porte pas de vaines formules et de grands mots ; mais les hommes qui vivent dans le domaine des faits, qui se disputent corps à corps avec la réalité, ne craindront pas de la considérer et la féliciteront, avec nous, de n'avoir point fourni un nom de plus au martyrologe des *illusionnés.*

(*L'Émancipation.* — 12 et 28 novembre 1842.)

L'INDÉPENDANT. (10 *et* 14 *novembre* 1842.)

Nécessité de créer des colonies pour ouvrir de nouveaux débouchés à la population et au commerce belges. — Fondation et but de la Compagnie de colonisation. — Avantages de la concession qu'elle a obtenue dans l'Amérique centrale.

L'augmentation de la population, l'accroissement du nombre des machines, l'extension de leur emploi et le développement de l'industrie manufacturière dans des pays qui jusqu'ici ne s'y étaient pas abandonnés, tendent à réduire de plus en plus le prix du travail manuel, et à le faire descendre à un taux suffisant pour que l'ouvrier puisse subvenir avec facilité à tous ses besoins. Frappés de cet état de choses, ne sachant au juste où il pourrait conduire, mais convaincus pourtant qu'il ne peut sortir de là que des troubles et des agitations; voyant aussi le paupérisme s'étendre d'une manière effrayante au milieu de la plus grande activité industrielle, des écrivains extrêmement distingués se sont occupés de la recherche des moyens d'arrêter les progrès de la surabondance des bras, et c'est vers l'agriculture, vers le travail de la terre, qu'ils ont porté leurs regards. Ils sont en quelque sorte revenus aux principes des économistes du XVIII[e] siècle, qui faisaient consister la principale, presque la seule richesse dans la production du sol. Il est certain en effet que c'est à la fertilité de son sol, aux ressources qu'elle y puise, aux richesses qu'elle en retire, que la Belgique doit d'avoir pu traverser sans périr tant de crises, tant de catastrophes; d'avoir pu supporter le poids de tant de guerres et de révolutions, et de se trouver maintenant plus riche qu'elle ne le fut jamais, après avoir conquis, par d'immenses sacrifices, son indépendance et sa nationalité. Il est également reconnu que la prospérité actuelle de la France est presque exclusivement le résultat des remarquables progrès réalisés par son agriculture dans les dix dernières années, et de la transformation qu'ils ont fait subir à plusieurs parties de ce beau royaume. Ces progrès se poursuivent, se continuent; ils expliquent cette énorme augmentation du produit des impôts indirects, signe infaillible d'un grand accroissement de consommation à l'intérieur et par conséquent de bien-être.

A l'agriculture est réservée en Angleterre la tâche de cicatriser les plaies de la crise industrielle qui ronge ce pays, et qui peut se prolonger longtemps encore; c'est par elle enfin que l'Espagne peut recouvrer son rang parmi les nations, et revenir à une prospérité perdue seulement par le mépris des richesses que son sol renferme.

Il faut bien se pénétrer de cette idée que la consommation des produits de la terre est, pour ainsi dire, sans limites; que ces produits consistent en denrées destinées à la nourriture de l'homme, ou en matières premières pour l'industrie. A beaucoup d'égards, leur production est insuffisante, et il est impossible de déterminer à quel point leur consommation pourrait s'étendre par le développement du bien-être des classes inférieures de la société et l'extirpation du paupérisme.

Mais si la terre est le plus précieux élément de travail, si c'est une matière première qui doive avoir la préférence sur toute autre parce qu'elle est inépuisable, il est cependant vrai qu'elle ne peut pas toujours occuper tous les bras qui lui sont offerts. A la différence du travail industriel, qui est sans bornes, le travail agricole est rigoureusement proportionné à l'étendue du sol. Il n'y a pas de raisons pour que, dans un délai donné, le nombre des établissements industriels ne double, ne triple ou ne décuple, tandis que le sol labourable ne peut pas s'accroître; il peut y avoir transformation de cultures, substitution de tels produits à tels autres, mais le territoire d'un pays reste forcément toujours le même. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la cherté croissante du prix des terres.

Ainsi nous voyons autour de nous, d'une part, une délimitation absolue de terres à cultiver, et de l'autre une surabondance de bras toujours plus grande. En présence de ces faits, les économistes commencent à penser et à proclamer très-haut que l'Europe aura bientôt à choisir entre la colonisation ou la guerre, pour arrêter cette surabondance de bras et prévenir ses funestes conséquences. A peine est-il besoin d'ajouter qu'ils recommandent l'adoption du premier de ces moyens. Dans un autre hémisphère, il y a d'immenses quantités de terres d'une fertilité qui laisse bien loin derrière elle la fertilité du continent européen; des terres propres à rendre au centuple les produits qui leur seront confiés s'offrent en quelque sorte au premier occupant, tant il est

facile de les acquérir, et comme en Europe on compte des milliers d'hommes inoccupés ou ne recevant pour prix de leur travail qu'un salaire insuffisant, on est amené à chercher les moyens de combiner ces deux éléments de richesse. Le problème consiste à rapprocher de la matière première, du sol à exploiter, l'ouvrier qui peut en retirer et en obtenir les produits qu'il renferme. C'est là le but de la colonisation.

Partout on s'en occupe. Il est peu de pays du continent où l'on ne remarque cette tendance d'une partie de la population à se déplacer pour tâcher de trouver outre-mer un bien-être plus grand, ou pour échapper à la misère. On peut même observer qu'à cet égard les populations devancent les économistes. En Angleterre, l'émigration s'organise sur une vaste échelle, et le gouvernement songe sérieusement à la guider et à la régulariser. Des établissements, centre d'exploitations agricoles et de transactions commerciales dont l'importance future ne peut encore être prévue, se forment sur vingt points différents du globe. En Allemagne, en Suisse, il y a de même une émigration considérable. En France, ce mouvement se manifeste parmi les populations de l'Alsace et du pays basque. La question de la colonisation est en outre examinée en ce moment sous toutes ses faces par une commission composée de notabilités des chambres et de l'administration. Ce qu'on apprend des délibérations de cette commission tend à faire croire que le projet conçu pour l'association des principaux propriétaires de terres de la Guyane française sera favorablement accueilli, et cependant la France possède l'Algérie, dont l'avenir est attaché aussi au développement de la colonisation.

La Belgique ne peut rester étrangère à ce mouvement, il lui appartient d'y prendre part avec cette persévérance qui la distingue, avec cette résolution et ce courage au travail qui sont les caractères distinctifs de ses habitants, et il est permis de s'en promettre de magnifiques résultats.

N'est-ce pas par le concours de l'esprit et des bras européens que la plupart des pays transatlantiques ont vu grandir leur prospérité? Pour ne pas remonter très-haut et pour avoir cependant une conviction entière sur ce point, il suffit de comparer la situation actuelle des États-Unis, du Canada, de Java, de l'Australie, à leur situation d'il y a un siècle. Quelles merveilles n'y ont pas été réalisées! Et que ne peut-on se promettre d'entreprises formées pour l'exploitation de tant d'autres territoires non moins riches, non moins fertiles, qui ne présentent pas plus d'obstacles à vaincre ou de difficultés à surmonter! Toujours en outre la métropole a largement profité de la fortune de ces établissements lointains; leur situation réagit très-directement sur la mère patrie avec laquelle ils entretiennent de fructueuses relations, moins peut-être par le fait de l'organisation politique qu'en cédant à des habitudes que le temps lui-même parvient difficilement à vaincre. Les établissements anglais dans l'Australie n'ont rien de politique, leur création est toute récente, tout au plus s'en est-on occupé après la paix; or, en 1840, l'Angleterre y a exporté pour deux millions sterlings de ses produits, et elle en reçoit déjà près du quart (dix millions de livres) des laines étrangères qu'elle emploie.

Toutes les entreprises de colonisation n'ont pas réussi; mais les causes de ces échecs sont connues, et ce sont autant de leçons qu'on peut mettre à profit pour des entreprises nouvelles. En Europe non plus, toutes les exploitations ne réussissent pas; des fermiers se ruinent, des fabricants, des négociants perdent leur fortune sans qu'on en puisse rien induire contre l'agriculture, l'industrie ou le commerce. On peut, au surplus, affirmer sans hésiter que jamais la colonisation ne se présenta sous des auspices plus favorables, que jamais il n'y eut plus de chances de succès. Tout se réunit pour qu'il en soit ainsi. L'expérience de nos devanciers est là pour dire ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter; comment il faut distribuer les travailleurs destinés à l'exploitation; avec qu'elle mesure il faut les employer; quels liens il faut établir entre eux, de quelles ressources il faut se pourvoir. La science indique quelles sont les meilleures méthodes de travail et quelles précautions il faut prendre pour acclimater les Européens dans les contrées tropicales; et alors qu'elle a tant fait pour écarter ou amoindrir l'influence de l'exercice de certains métiers, ce serait douter sans raison de sa puissance que de craindre encore les suites de la transplantation des Européens dans quelque partie que ce soit du continent américain. Certaines machines peuvent d'ailleurs être très-avantageusement employées pour enlever au travail ce qu'il a de plus pénible. Il est donc une foule de difficultés devant lesquelles on pouvait reculer en d'autres temps, et qui aujourd'hui ne peuvent plus empêcher les colonisations ni arrêter le déversement partiel du trop plein de la population européenne dans les contrées transatlantiques. La solution du problème n'est pas douteuse; il ne s'agit plus que d'examiner si les compagnies qui se forment pour des entreprises de colonisation font un heureux

choix entre tous les terrains à exploiter et leurs moyens d'exécution.

Partout, avons-nous dit, on s'occupe des projets de colonisation; partout on cherche les moyens de tirer des immenses terrains libres des contrées transatlantiques les richesses qu'ils renferment avec tant d'abondance.

Une Compagnie s'est formée dans ce but à Bruxelles, sous le titre de *Compagnie belge de colonisation*. Lors de l'approbation de ses statuts, au mois d'octobre de l'année dernière, nous fîmes remarquer avec quel soin cette Compagnie voulait éloigner d'elle les suspicions qui s'attachent trop souvent à ces sortes d'affaires. La société a un double but. Elle se propose, en premier lieu, de créer des établissements agricoles; d'acheter, vendre, défricher et cultiver des terres; en second lieu, d'établir des comptoirs et d'ouvrir des rapports commerciaux entre les pays où elle formera des établissements et la Belgique. Mais les hommes honorables qui se sont mis à la tête de la Compagnie belge de colonisation prennent au sérieux la pensée qui est au fond de leur projet; dans aucun cas, aucune partie du produit net de la vente des terres ne peut être distribuée en dividende aux actionnaires. Une partie de ce produit net sera capitalisée pour être employée dans les opérations agricoles, industrielles ou commerciales de la Compagnie, y compris le transport des colons. L'emploi de l'autre partie sera fixé par le conseil général, mais, comme nous venons de le dire, sans pouvoir jamais non plus être distribuée comme bénéfice; les directeurs ne jouissent d'ailleurs d'aucun traitement. Il est impossible, on en conviendra, de pousser plus loin les précautions et de donner plus de garanties contre toute accusation d'agiotage ou de spéculation aventureuse. C'est d'une entreprise sérieuse et de longue durée qu'il s'agit; c'est seulement sur des résultats positifs que l'administration de la Compagnie veut prélever la rémunération de ses peines et de son travail.

Dès sa formation, la Compagnie belge de colonisation a jeté les yeux sur l'Amérique centrale et sur l'État de Guatemala pour y fonder ses premiers établissements. Ce choix convenait sous tous les rapports, quant aux exploitations agricoles, à cause de l'incontestable fertilité du sol de cet État, et quant à l'avenir commercial, par le débouché de cet État lui-même et de ceux qui l'avoisinent pour les produits européens, et par sa proximité du point où dans quelques années sera ouverte la communication des deux mers.

La Compagnie avait traité avec une société anglaise de la cession d'une partie des terres concédées à cette société par l'État de Guatemala; néanmoins, avant de commencer ses opérations effectives, c'est-à-dire avant de vendre des terres et d'envoyer des colons, il fut convenu entre elle et le gouvernement qu'une commission d'exploration irait sur les lieux examiner le pays et ses ressources, des ventes de terrains et des envois de colons ne pouvant être faits que trente jours après la publication des rapports des commissaires explorateurs délégués, les uns par le gouvernement, les autres par la Compagnie. Cette exploration a été faite; il serait très-long et assez peu intéressant d'en rapporter tous les détails; il suffira sans doute d'en présenter les résultats. Le principal de tous, c'est que les commissaires ont trouvé les affaires de la Compagnie anglaise dans une situation déplorable; les conditions auxquelles le district de la Vera-Paz lui avait été concédé n'ayant pas été remplies, personne ne doutait que l'acte de concession serait annulé par la législature guatemalienne. Cette société faisait cependant des démarches auprès du gouvernement pour obtenir une autre concession, réputée beaucoup plus avantageuse à cause de la posssession d'un port de mer, situé dans une baie extrêmement sûre et présentant peu de difficultés pour communiquer très-avant dans l'intérieur, puisqu'il suffit d'ouvrir une route de quelques lieues entre ce port et une rivière navigable.

Par une résolution des plus heureuses, M. le colonel de Puydt, chef de la commission des délégués de la Compagnie belge, se tourna de ce côté; tandis que la société anglaise rencontrait ces mêmes défiances qui entourent ordinairement les établissements britanniques, et que justifient assez, il faut bien en convenir, les empiétements successifs de la Grande-Bretagne, les offres de la Compagnie belge furent accueillies avec une bienveillance marquée; celle-ci, en outre, trouvait dans ses statuts la possibilité de souscrire à certaines conditions que la société anglaise ne pouvait accepter, quoiqu'elles n'eussent rien de désavantageux pour l'avenir financier de l'entreprise. M. le colonel de Puydt est donc revenu en Europe porteur d'un acte cédant en pleine propriété aux directeurs de la Compagnie de colonisation, établie à Bruxelles, un territoire de plus de 4,000 hectares, situé au bord de la mer, dans le district de Santo-Thomas, avec le port de ce nom, et longeant d'un côté la rivière de Montagua, de l'autre le lac d'Isabal et la rivière de Polichic; position admirable, puisqu'elle assure à la Compagnie la plus entière

liberté de communication avec le dehors par la mer, et avec l'intérieur par ses rivières. L'acte de concession stipule un prix total de 160 mille piastres (800 mille francs) payable en dix années; il soumet ensuite la Compagnie à des travaux, que dans son propre intérêt elle devrait faire, à l'ouverture d'une route entre le port de Santo-Thomas et la Montagua, et à l'établissement d'un service de navigation à vapeur sur cette rivière dans les limites de sa concession, le long des rives qui lui sont concédées, et, en outre, avec la perception de péages. En retour la Compagnie obtient pour ses colons un traitement plus favorable que celui des nationaux. Assimilés à ceux-ci pour l'exercice de tous les droits civils et politiques, déclarés à cet effet guatemaliens, les colons jouiront, de plus, d'une exemption d'impôts pendant un assez grand nombre d'années, et seront soustraits à divers monopoles existant au Guatemala.

Les conditions faites sont donc aussi favorables qu'il est possible de le désirer; de ce côté il n'y a pas la moindre inquiétude à concevoir. Tous les vœux exprimés par un des commissaires du gouvernement ont été réalisés; toutes les garanties, entre autres celle du droit de former une milice spéciale, ont été obtenues.

Les rapports des commissaires n'ont pourtant pas été unanimes sur les avantages à recueillir par la Belgique d'un établissement dans l'État de Guatemala; sur six rapports qui ont été faits, il y en a deux de défavorables. Mais quoi donc dans ce monde obtient l'unanimité des opinions? Les choses les meilleures, les combinaisons les plus sages, les projets les mieux conçus, ne rencontrent-ils pas des contradicteurs? Cependant les rapports des deux commissaires qui ont émis une opinion défavorable contiennent aussi une foule d'indications propres à faire approuver hautement la résolution de la Compagnie, et le gouvernement, qui a examiné tous les rapports, n'a pas hésité à continuer à la Compagnie belge le patronage qu'il lui avait accordé il y a un an, en approuvant la modification apportée dans les statuts par la concession de Santo-Thomas.

Deux questions dominent pour nous tous les projets de colonisation : la facilité des communications et la fertilité du sol. Or, la facilité des communications est assurée de la manière la plus complète, puisque la Compagnie va fonder son premier établissement dans un port sur la bonté duquel tous les commissaires sont unanimes : « Santo-Thomas est un très-beau « port, dit l'adversaire le plus prononcé de la « colonisation, abrité de tous les vents, en fer « à cheval, pouvant contenir un grand nombre « de navires. » Ce même commissaire dit aussi que le port est si bien abrité que dans les plus gros temps les navires y sont comme dans un bassin, de sorte que s'il y a peu de fond, si les navires doivent rester un peu loin de la côte, les transbordements s'opéreront, dans tous les cas, sans aucune difficulté, sans aucun danger, et par conséquent à très-peu de frais. Combien n'y a-t-il pas de ports en Europe, et de très-importants, où le chargement et le déchargement des marchandises doit se faire en rade! Il en est ainsi même à Anvers pour la *British-Queen*. Cet inconvénient a toujours été comme très-secondaire, dès lors que la rade est sûre, et à cet égard il y a unanimité d'opinions.

Quant à la fertilité du sol, il y a eu aussi unanimité pour la reconnaître. Les commissaires ont tous constaté l'existence de cette végétation luxuriante des tropiques, aussi remarquable par l'abondance que par la variété de ses produits. C'est encore un des deux rapports défavorables à la colonisation que nous citerons à ce sujet, plutôt que les rapports approuvant en leur entier les vues et les projets de la Compagnie. Le territoire concédé est couvert de forêts : « Ces forêts, dit le rapporteur au« quel nous faisons allusion, sont peuplées « d'arbres et de plantes médicinales dont les « arts, l'industrie et la médecine peuvent tirer « de grands avantages... Parmi les plantes mé« dicinales, je mentionnerai la salsepareille, « qui croît abondamment dans ces forêts, et « dont on fait un commerce d'exportation fort « important... Le riz est fort beau et réussit « aussi bien dans ces lieux élevés que dans les « endroits bas et humides... Le coton croît spon« tanément dans le district de Santo-Thomas et « se cultive en plantations d'une certaine éten« due... La canne à sucre se prête parfaitement « à la nature du sol... L'arbre à cacao prospère « dans les terrains gras, humides et ombra« geux... Le port de Santo-Thomas, et les ri« vières qui y affluent, sont de véritables sta« tions poissonneuses, dit encore ce même « commissaire... Les États limitrophes abon« dant en minéraux précieux, il est probable « que ce département n'est pas moins favorisé « sous ce rapport. » Tout ceci explique la détermination prise par le gouvernement, car ce sont assurément autant de motifs de poursuivre la colonisation projetée; ils satisfont pleinement à la condition indispensable pour la prospérité d'une pareille entreprise, et ils sont autant de gages de succès. Les objections faites portent au surplus presque uniquement sur l'état hygiénique et politique du pays; mais

nous croyons que la Compagnie a parfaitement raison de ne pas se laisser arrêter par elles. Pour notre part nous les examinerons.

Les principales, presque les seules objections faites contre les projets de la Compagnie belge de colonisation, tiennent à l'état politique et hygiénique du territoire où elle veut fonder son premier établissement. Le Guatemala est, dit-on, en proie à des dissensions intestines; la partie du territoire où il s'agit de s'établir est humide, marécageuse, et par conséquent malsaine. La Compagnie n'a pas pensé que ces objections, qui reposent au surplus sur des faits contestés, fussent suffisantes pour la faire reculer, et le gouvernement a partagé son opinion en approuvant la modification aux statuts, qui consacre l'acquisition, par la Compagnie, du port de Santo-Thomas et des terres qui l'environnent.

De longues explications ont été échangées entre quelques membres de la commission d'exploration, au sujet de la situation politique de l'État de Guatemala; mais c'était donner à cette question une importance qu'elle n'a réellement point, à notre avis. Cet État, comme tous ceux de l'Amérique du sud qui ont appartenu à l'Espagne, est toujours, nous l'accorderons, à la veille d'une crise politique; les révolutions y sont fréquentes et le pays y change souvent de chef. Toutefois ce serait une erreur de croire que le mouvement des affaires en soit complétement entravé; sans doute ces agitations presque périodiques sont un obstacle à ce que la prospérité de ces États se développe autant et aussi rapidement qu'elle le pourrait; mais si les affaires en sont ralenties elles ne sont pourtant pas arrêtées. Il serait certainement fort difficile de dire quelles mutations il y a eu depuis dix ans dans le gouvernement du Chili; les changements de gouverneurs y ont été au moins aussi nombreux que dans le Guatemala, le Pérou ou la Colombie; ces changements n'ont eu lieu qu'à la suite de luttes plus ou moins prolongées, plus ou moins sanglantes; cela n'a pas empêché le commerce français d'y tripler d'importance en peu d'années, de porter son exploitation de 4,000,000, chiffre de 1833, à 13,000,000 en 1840, et dans la même période l'exportation d'Angleterre pour le Chili s'élevait de 20 à 32,000,000. S'il était possible de constater avec exactitude le mouvement du commerce de Guatemala, si la plupart des produits européens consommés par cet État n'y arrivaient pas d'une manière indirecte, par infiltration ou réexportation des établissements anglais, il est très-probable qu'on trouverait les mêmes résultats.

Du reste, dans ces États plus encore qu'en Europe, l'agitation politique se concentre dans la capitale; c'est là que les luttes éclatent et que ces révolutions au petit pied s'opèrent; mais l'effet de la commotion va sans cesse en s'amoindrissant. Il est connu que les habitants des villes où ces révolutions ont lieu ne s'en émeuvent pas toujours, et qu'à une cinquantaine de lieues elles deviennent un événement fort insignifiant, d'autant plus qu'on n'y connaît pas cette centralisation administrative européenne qui rattache les moindres localités d'un pays à la capitale. Il faut songer ensuite qu'il s'agit, de la part de la Compagnie belge de colonisation, de former un établissement destiné à devenir très-important, et qui, par là même, doit exercer plus d'influence sur la capitale du Guatemala que la capitale n'en exercera sur lui; et qui, sans être tout à fait indépendant, aura du moins, d'après l'acte même qui en autorise la fondation, assez de liberté pour rester étranger aux luttes des prétendants à la direction du gouvernement, et assez de force pour n'être pas contraint d'y prendre part contre sa volonté.

L'acte de concession dispense, en effet, les colons pendant vingt ans de tout service militaire, si ce n'est des postes de milice coloniale. Les colons ne seront forcés de prendre les armes que dans le cas où le district ou le port de Santo-Thomas serait attaqué par l'étranger, et ce serait alors leur propriété qu'ils défendraient. Il n'y aura non plus à craindre aucune vexation administrative, puisque les conseils municipaux qui absorbent presque toute l'autorité seront composés de colons, et que la milice coloniale sera seule chargée d'assurer l'exécution de ses décisions et de ses règlements. Nous avons donc raison de dire que les considérations politiques invoquées contre la colonisation projetée sont au fond sans valeur, parce que, encore une fois, les établissements de la Compagnie seront soustraits, autant qu'il est possible, à l'action, à l'influence et aux abus du gouvernement central.

Le territoire à coloniser est, dit-on, humide, malsain, fiévreux. Ceci ne peut s'entendre tout au plus que de la partie qui touche immédiatement à la mer, par où il faudra commencer il est vrai. Mais il nous semble que c'est la condition de tous les terrains traversés par des cours d'eau et couverts de forêts à défricher. En consultant les auteurs anciens, en voyant ce qu'ils rapportent de l'état dans lequel étaient, il y a seulement un siècle, des contrées aujourd'hui très-remarquables par leur salubrité, leur fertilité et la richesse de leurs produits, notamment la Louisiane, on trouve la plus par-

faite analogie entre les descriptions de ces auteurs et les tableaux des adversaires actuels de la colonisation. Les obstacles dont ils parlent nous paraissent inhérents à la nature de l'entreprise; s'en effrayer équivaudrait à l'abandon de tout projet de ce genre.

Le remède est d'ailleurs à côté du mal. Il y a de l'humidité, même des marécages et des miasmes fievreux, mais c'est comme dans toutes les forêts vierges des plaines, comme dans tous les terrains placés sous une certaine température et très-près de la mer. Ce qu'il faut savoir, c'est si ces miasmes sont en effet putrides et si ces fièvres sont dangereuses; or, le contraire résulte des rapports des commissaires explorateurs, puisque le navire qui les portait est resté un mois et demi dans ces parages sans avoir perdu un seul homme.

Et puis il arrivera là-bas ce qui arrive partout: c'est que les défrichements, en réglant l'écoulement des eaux, dessécheront et assainiront le pays. On sait combien l'influence des déboisements est grande et rapide à cet égard. Il ne faut pas cependant se dissimuler les difficultés: il se peut que, sous ce rapport, les commencements soient pénibles; il se peut, il est probable, qu'on doive au début user avec beaucoup de ménagements des forces des travailleurs avant de les avoir acclimatés. Mais les mêmes difficultés se rencontrent en Europe, parfois même en Belgique, et jamais, que nous sachions, cela n'a été envisagé comme un motif de renoncer à l'exécution des travaux jugés utiles. N'a-t-on pas vu, en 1839, un millier d'ouvriers vivre pendant près d'un an sur la digue du polder de Lillo, couchant dans des huttes qui n'opposaient aux pluies qu'un obstacle assez imparfait, entourés d'eau deux fois par jour pendant plusieurs heures, travaillant le reste du temps dans la vase, sur un sol certainement plus humide et tout aussi fiévreux que celui de Santo-Thomas? Personne ne s'en est ému cependant: personne n'a pensé qu'il fût préférable de renoncer à l'endiguement du polder.

Lorsque les mouvements des troupes conduisent sur la frontière des Flandres, du côté de la mer de la Zélande, quelques bataillons composés de jeunes gens de provinces wallonnes, ils sont éprouvés par les fièvres endémiques des polders, et ces polders, dont on ne peut pas changer la nature, n'en forment pas moins une des plus précieuses parties du pays, qu'il faut se féliciter d'avoir conquis sur les eaux.

Ces inconvénients ne peuvent donc être mis en parallèle de la grandeur des résultats à obtenir. Tout autour de nous n'y en a-t-il pas d'autres bien plus graves, bien plus sérieux, dont les conséquences sont bien autrement fâcheuses? Les difficultés, nous dirons même les maladies, qui accompagnent le défrichement de terrains humides ne sont que peu de chose comparées à l'influence du séjour des manufactures sur les classes ouvrières. Jamais le travail de la terre, dans quelque condition qu'il ait eu lieu, n'a amené l'abâtardissement et la dégénération des races au point où elle existe dans les principaux centres de l'industrie manufacturière. Il n'y a ni marécages ni fièvres dans le département de la Seine-Inférieure, et cependant les villes de ce département, Rouen son chef-lieu, ne peuvent fournir à l'armée leur contingent complet. Les caves de Manchester et de vingt autres villes de la Grande-Bretagne ne sont-elles pas remplies d'une population souffreteuse, maladive et rachitique? Accoutumé qu'on est à ce spectacle, on ne s'en émeut guère; mais l'économiste et l'homme d'État savent en apprécier les suites et en tenir compte. En outre, ne trouve-t-on pas très-simple et très-naturel que les mines soient exploitées, que les usines de verreries et les ateliers des doreurs soient fournis d'ouvriers, malgré les dangers qui accompagnent l'exercice de ces métiers, et quoiqu'ils abrégent considérablement la vie de ceux qui s'y livrent? Jamais le défrichement et l'exploitation du sol d'une contrée tempérée n'auront de semblables conséquences.

Il y a d'ailleurs beaucoup à rabattre des craintes que l'on exprime à propos de la transplantation des Européens sur le sol américain ou africain; l'Algérie nous en fournit la preuve. Il semblait, il y a dix ans, qu'il y avait impossibilité de faire sortir les troupes d'un certain rayon très-rétréci, sans les faire décimer par les maladies; bientôt le climat a été étudié, les administrateurs de l'armée ont vu de quelles précautions hygiéniques il fallait entourer les soldats, à quel régime il fallait les soumettre, et maintenant ces derniers font des expéditions de longue durée, chargés de plusieurs jours de vivres, faisant des marches forcées, bivaquant toujours, obligés quelquefois par les pluies et les orages de s'arrêter, et n'ayant en définitive pas plus de malades parmi eux qu'il n'y en aurait en France. Cet exemple est fait pour dissiper bien des craintes et pour rassurer complétement les esprits sur ce point quant à la colonisation projetée.

La plus grande, la seule difficulté sérieuse de l'entreprise, consiste dans l'organisation du travail, parce qu'il ne suffit pas d'avoir des terres et des bras, il faut encore tirer un parti

avantageux des uns et des autres. C'est une question dont la Compagnie belge a apprécié toute l'importance, nous devons le reconnaître, et à laquelle elle a donné ses soins les plus minutieux.

(*L'Indépendant.*—10 et 14 novembre 1842.)

LE GLOBE. (13 *janvier* 1842.)

Utilité et avantages des établissements coloniaux. — Salubrité de Santo-Thomas. — Mesures prises par la Compagnie belge de colonisation pour assurer le succès de son entreprise.

Lettre adressée par l'agent général de la Compagnie belge de colonisation, au journal *le Globe.*

« MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Dans un but que nous ne chercherons pas à apprécier, vous avez attaqué les actes de la Compagnie belge de colonisation. Si vous les aviez bien examinés, vous seriez blâmable, car vous auriez sciemment induit le public en erreur en lui présentant comme funeste au pays une opération dirigée avec prudence.

« Nous aimons mieux croire que vous avez voulu condamner dans la Compagnie belge les fautes de ceux qui, avant elle, se sont occupés de colonisation, et qu'il y a plus de légèreté que de malveillance dans votre conduite.

« Nous pensons donc qu'il est utile de rétablir les faits en rappelant le but que les fondateurs de la Compagnie se sont proposé d'atteindre et la conduite tenue par eux jusqu'à ce jour.

« Sans prétendre comme vous que la Belgique soit écrasée par le marasme et la pléthore industrielle, ils ont cru nécessaire de tenter quelques efforts pour ouvrir une voie nouvelle aux produits de notre industrie et au trop plein de notre population. Ils n'ont jamais eu la prétention de satisfaire à tous les besoins du pays, ils ont voulu donner un exemple qu'ils espèrent voir suivre par d'autres.

« Les relations commerciales, ils le savent bien, n'acquièrent de consistance que par la création de comptoirs sur les lieux mêmes où on veut les fixer, et principalement lorsque ces comptoirs sont créés conjointement avec des établissements agricoles, sur des terres appartenant à ceux qui les ont fondés.

« Après avoir examiné quel pouvait être le point le plus convenable pour une pareille création, ils se sont arrêtés à l'Amérique centrale : vous devez être d'accord avec nous que, comme position commerciale, c'est une des premières du monde ; vous ne pouvez donc pas blâmer la Compagnie de chercher à ouvrir ce marché à la Belgique. Vous paraissez vous effrayer des difficultés que doit rencontrer la Compagnie ; le climat ainsi que les Indiens vous inquiètent, et vous appuyez vos craintes sur les issues déplorables qu'ont eues quelques tentatives de colonisation.

« Les difficultés que présentent ces travaux ne sont-elles pas les mêmes partout ? Les Belges doivent-ils s'arrêter devant ces difficultés, et renoncer à profiter des avantages que présentent les entreprises de colonisation, lorsqu'ils peuvent le faire avec quelque chance de succès ? Il n'est pas probable que telle soit votre opinion. Si quelques entreprises de ce genre ont échoué, vous le savez, il ne faut en accuser que leurs mauvaises combinaisons. Les Espagnols ont-ils abandonné la Havane, aujourd'hui si riche, à cause de la fièvre jaune, et le même fléau a-t-il retardé, de nos jours, le développement vraiment remarquable de la population de la Nouvelle-Orléans ? A-t-on déserté, pour cette terrible maladie, la Vera-Cruz, la baie de Campêche, ainsi qu'une grande partie des États de l'Union ?

« Les Anglais ne continuent-ils pas à peupler Belise, malgré les ravages qu'y fait le *vomito negro ?* L'insalubrité des Antilles a-t-elle fait abandonner ces parages ? A-t-on fui le climat mortel de l'île de Java et d'une grande partie des établissements anglais aux Indes ? Loin de là. Ceux qui ont fondé ces établissements ont eu à combattre non-seulement le climat, mais encore des peuplades guerrières, tandis que les habitants de l'Amérique centrale appellent la Compagnie de tous leurs vœux.

« Vous parlez de guerres civiles : dans l'Amérique du Sud, où elles sont incessantes, le nombre des Européens augmente annuellement.

« Si, dans les siècles précédents, il s'était rencontré beaucoup d'hommes assez pusillanimes pour s'effrayer des dangers beaucoup

plus grands qu'offrait alors la colonisation, et si, comme vous, ils avaient eu à leur disposition des journaux qui leur eussent permis de répandre la terreur parmi les masses, dites-nous, M. le rédacteur, l'Espagne aurait-elle acquis ce degré de puissance que lui a valu la découverte de Christophe Colomb, puissance qu'elle n'a perdue que pour avoir négligé ses colonies? Les Hollandais auraient-ils jamais eu la hardiesse de s'attaquer à ce colosse, et auraient-ils pu contre-balancer la puissance de l'Angleterre, et cette dernière serait-elle devenue la maîtresse du monde?

« Le Portugal aurait-il fondé le Brésil? Les populations des États-Unis, du Mexique et de toutes les républiques de l'Amérique du Sud, ne seraient-elles pas encore à l'état de sauvages? La civilisation porterait-elle ses bienfaits jusque dans les mers de l'Océanie?

« Certes, il y a eu des tentatives de colonisation qui ont produit des résultats bien déplorables. Ces résultats, loin d'être un motif de découragement, sont au contraire des leçons dont il faut savoir profiter.

« Pour une défaite, vous le voyez, monsieur le rédacteur, il y a mille succès à citer. De toutes les œuvres humaines, la colonisation peut être regardée comme une des plus fécondes en résultats heureux. Notre assertion est prouvée par les grandes richesses acquises par les nations qui, n'attendant pas la fortune chez elles, sont allées la chercher dans les contrées transatlantiques.

« Quelle opinion, monsieur le rédacteur, vous formez-vous donc des Belges, pour qu'aujourd'hui que les communications sont régulières et faciles, que la science vient de tous côtés au secours de l'homme, vous ne leur accordiez pas assez de courage et d'énergie pour faire chez un peuple ami ce qu'à une époque où l'homme ne pouvait compter que sur lui-même, les Espagnols, les Hollandais, les Français, les Anglais, n'ont pas craint d'exécuter chez des peuples guerriers qu'ils ont dû dompter ou anéantir.

« Vous me répondrez peut-être que vous ne doutez pas du courage, mais bien de la prudence si nécessaire dans une telle opération. Ici encore, je vous dirai d'examiner les actes de la Compagnie, et vous reconnaîtrez qu'elle ne confie rien au hasard.

« Rappelez-vous qu'il y aura bientôt deux ans que les opérations ont commencé, et que cependant la Compagnie n'a pas encore fait partir un seul colon. Avant tout, elle a voulu s'assurer s'il y avait sécurité pour ceux qu'elle enverrait dans les contrées qu'elle se propose de coloniser. Une commission composée d'hommes de mérite se rendit préalablement sur les lieux. Il résulta, de leur rapport, que la Vera-Paz ne réunissait pas toutes les conditions désirables, tandis que le district de Santo-Thomas offrait des avantages réels. Les opinions des membres de la commission d'exploration sont unanimes sur la beauté de ce port; la pointe située à l'est de la baie présente seule quelques caractères d'insalubrité, qui cependant ne sont constatés par aucun fait. Cette pointe n'étant qu'une très-faible partie de la concession, rien ne force à s'y établir.

« La salubrité de la baie n'est contestée par aucun des membres de la commission; elle est, au contraire, justifiée par l'état sanitaire de tout l'équipage de *la Marie-Louise*, pendant le séjour que cette goëlette y a fait.

« Du reste, lorsqu'il s'est agi de pays moins riches que l'Amérique centrale en produits de tous genres, de pays n'offrant pas au commerce des débouchés aussi considérables, jamais l'insalubrité n'a arrêté aucune des nations que nous avons citées plus haut.

« Pourquoi donc, même dans le cas où la salubrité de Santo-Thomas ne serait pas constatée par des faits, les Belges devraient-ils hésiter à s'établir dans une contrée aussi fertile?

« L'insalubrité tenant du reste à des causes locales qui peuvent être combattues, les précautions prises par la Compagnie doivent rassurer les plus timorés; car bien que convaincue qu'elle peut, sans danger, envoyer un grand nombre de colons à Santo-Thomas, et malgré que 7 ou 8,000 personnes, et non 7 ou 800, comme vous l'avez publié, se soient fait inscrire pour se rendre dans les établissements de la Compagnie, celle-ci veut, avant d'y envoyer des familles, faire préparer le terrain, afin que les colons puissent s'établir avec une entière sécurité.

« A cet effet, elle a chargé M. l'ingénieur directeur Simons d'organiser un atelier de 50 à 60 hommes d'élite, choisis par lui pour aller, sous sa direction, jeter les fondements de cet établissement. Cet atelier sera pourvu de tous les objets propres à assurer le bien-être des hommes qui le composeront, et à faciliter leurs travaux.

« Tous ces hommes sont bien pénétrés des difficultés qu'ils auront à surmonter et de la tâche qu'ils sont appelés à remplir. Ils savent que l'un des points les plus importants de cette tâche est de reconnaître quelle influence le climat de cette contrée peut avoir sur le tempérament des Européens.

« Fiers de remplir une aussi noble mission,

ils savent que leur dévouement doit amener un grand résultat; car, placés sous la direction de l'homme prudent qui les accompagne, ils pourront constater d'une manière certaine quelles sont les mesures à prendre pour que les Européens qui les suivront puissent sans danger travailler sous les tropiques.

« Je vous le demande, monsieur le rédacteur, croyez-vous que jamais entreprise de colonisation ait été entourée d'autant de précautions? Pensez-vous encore que, comme vous vous plaisiez à le prédire, elle devra coûter deux à trois cents existences au pays? Loin d'amener la perte pour l'industrie de 5 à 600,000 fr., ainsi que vous le publiez dans votre numéro du 7 courant, elle lui apportera, au contraire, des avantages certains: pour s'en assurer, il ne faut que prendre connaissance de l'avis adressé au commerce, et que la Compagnie vient de faire insérer dans divers journaux, ainsi que les conditions auxquelles les fournitures devront être faites. Je vous envoie ces deux documents que vous voudrez bien publier, en même temps que cette lettre, dans un de vos plus prochains numéros, la Compagnie se réservant de répondre, si toutefois elle le croit convenable, à tout ce que vous avez jugé à propos d'écrire contre elle, réponse que vous accueillerez avec empressement si vous n'avez d'autres vues que l'intérêt général.

« *L'agent général de la Compagnie belge de colonisation,*

« OBERT. »

(*Le Globe.* — 13 janvier 1843.)

L'ÉCLAIR. (14 *et* 24 *janvier* 1843.)

Détails sur la Compagnie belge de colonisation, sur l'exploration qu'elle a fait faire dans l'Amérique centrale et sur l'expédition qu'elle prépare.

Est-il raisonnable de toujours se plaindre et de ne vouloir jamais rien entreprendre? Depuis bien longtemps on se lamente du manque de débouchés, et chaque tentative faite pour en créer rencontre des obstacles insurmontables dans l'inertie des uns, dans les préjugés des autres.

On a nommé des consuls, on a établi des lignes de paquebots transatlantiques, et dans la plupart des localités les consuls n'ont rien à protéger, les paquebots transportent des quantités de marchandises insignifiantes. Faut-il en accuser, comme on l'a fait si souvent, l'esprit de routine de nos négociants? Nullement: il ne faut s'en prendre qu'au manque de maisons nationales établies à l'étranger, qu'à l'absence de comptoirs. Un consul, après avoir étudié les goûts du pays où il est placé, reconnaît quels sont les objets que la population préfère; il transmet des échantillons des étoffes qui sont en usage dans ces contrées. Mais quel est le manufacturier qui osera changer son genre de fabrication pour satisfaire à ces goûts, qui peut conclure de ce renseignement sur quelle échelle il devra fabriquer les produits qu'il doit expédier afin d'en trouver un placement assuré? tous les renseignements secondaires qui doivent compléter le premier qui lui a été donné lui manquent, et s'il est assuré que le consulat belge le protégera dans ses transactions, il n'en saura pas davantage avec qui il doit traiter. Ce ne sont pas quelques excursions rapides, quelques détails recueillis à la hâte, qui peuvent suppléer au manque de relations suivies et constantes, aux instructions de chaque jour.

A force de le répéter, ces raisonnements ont fait quelque impression sur les esprits, on a fini généralement par les admettre; mais l'esprit routinier, chassé de ses premières positions, s'est retranché dans une autre série de faits: toutes les fois qu'un point du globe a été désigné comme le lieu où pourrait être essayé quelque établissement, on a répété, s'il s'agissait d'acquisition, que la Belgique ne pouvait posséder de colonies, que d'ailleurs le temps des colonies était passé; et quand il s'est agi de comptoirs, on s'est plaint de ce que la Belgique ne posséderait pas en toute souveraineté les terrains qu'elle occuperait. Une fois qu'on admettait qu'il fallait qu'elle possédât et qu'il ne fallait pas qu'elle possédât le territoire sur lequel elle établirait ses comptoirs, la question était jugée pour ceux-là même qui se récrieraient le plus contre le cercle de douanes qui nous entoure. Malheureusement, ce n'est pas avec de semblables arguments ni avec des plaisanteries qu'on peut faire des choses sérieuses.

Une société a entrepris de fonder un établissement à Guatemala ; personne ne peut l'empêcher, mais on blâme le gouvernement de l'aide qu'il lui accorde, on critique le lieu désigné pour la fondation de cet établissement. Nous ne pouvons nous associer à ce blâme ni à ces critiques : le gouvernement n'a pas pris avec la Compagnie des engagements tels que la fortune publique ni l'honneur du pays se trouvent engagés; il a mis à sa disposition un ou deux bâtiments qui seraient restés inactifs dans nos ports; il a permis à quelques-uns de ses fonctionnaires, dans la capacité desquels il avait foi, et qui eux-mêmes avaient confiance dans l'entreprise, de la diriger : en tout ceci, il nous paraît avoir agi avec sagesse. Qui fait que les marchandises françaises trouvent au Mexique, au Brésil et sur une foule d'autres points de l'Amérique, un débouché assuré, tandis qu'il y a quelques années on n'y rencontrait que les marchandises anglaises? C'est la grande quantité de Français qui s'y sont fixés qui y ont introduit le goût des produits de leur pays, qui s'y sont fait marchands, qui ont établi des rapports continuels, des rapports de tous les instants avec les manufactures de leur pays. L'esprit national en Belgique, surtout en ce moment, pousse-t-il à ces émigrations lointaines, qu'il ne s'agit plus que de protéger ensuite? ne faut-il pas, au contraire, lui prêter un appui tel que les émigrants puissent compter dès le premier moment sur une protection assurée? Il nous semble que cette question ne peut être mise en doute.

La nécessité d'établir des comptoirs au dehors n'est pas contestée ; on ne conteste pas non plus à une société le droit d'en fonder : comment dénierait-on au gouvernement le droit de favoriser une telle entreprise? Sa marche nous semble beaucoup plus prudente que s'il cherchait à en établir lui-même : par la position qu'il adopte en ce moment, il n'expose pas l'État à un blâme dans le cas où la colonie ne prendrait pas toute l'extension qu'elle nous semble devoir comporter; il intervient assez pour conserver sur elle une certaine suprématie si elle prospère : c'est tout ce que de nos jours, et dans notre position, on peut demander.

Le lieu fixé pour l'établissement futur nous semble bien choisi; car l'Amérique centrale, l'isthme de Panama, ont acquis par les derniers événements de l'Inde et de la Chine une grande importance : il est possible que les nouveaux avantages ne se fassent pas subitement sentir, mais les nations durent plus d'un jour.

Nous avons lu aussi avec attention les divers rapports qui ont été publiés; nous n'avons rien vu de nature à effrayer. Il n'était pas besoin d'aller sur les lieux pour savoir que la chaleur y est plus forte que sur la plage d'Ostende; que la piqûre des mosquites est, comme celle des cousins d'Europe, insupportable; qu'il s'y trouve, comme en Espagne et dans toute la partie méridionale de l'Europe, des scorpions et des serpents, toutes choses qui n'y empêchent ni l'habitation, ni le développement de la population, qui n'y prend même pas garde. Aucuns de ceux qui ont été en Italie et en Espagne n'ignorent que près de l'embouchure des fleuves, dans les rivières de Valence, près de l'Albuféra, ceux qui ne prennent aucune précaution peuvent avoir à l'automne des fièvres intermittentes, ce qui a lieu aussi à Anvers et dans nos polders pour ceux qui ne sont pas acclimatés. Ces descriptions, n'eussent-elles même pas été combattues par les rapports d'autres commissaires, ne nous auraient pas inspiré de grandes inquiétudes ; mais en voyant M. Simons, homme d'ordre et de discipline, prendre la direction, il nous semble que les inquiétudes conçues par les hommes les plus timorés doivent s'évanouir.

La Compagnie belge de colonisation réunit en ce moment les éléments nécessaires à la fondation du premier établissement qu'elle va créer dans l'Amérique centrale. Nous qui avons toujours cru à la possibilité de créer des comptoirs transatlantiques, et qui depuis nombre d'années nous sommes attachés à en prouver la nécessité, nous convenons que l'emplacement choisi par la Compagnie est devenu, par les circonstances, de beaucoup préférable à ceux qui avaient été proposés antérieurement. Il ne nous reste donc plus qu'à examiner la marche suivie jusqu'à ce jour par la Compagnie, et les moyens qu'elle va mettre en usage pour atteindre le but tout à la fois national et humanitaire qu'elle s'est proposé.

Cette Compagnie, à la fondation de laquelle concoururent plusieurs hommes éminents de Belgique, s'est constituée le 18 septembre 1841 : elle a obtenu d'abord la haute protection de Sa Majesté, qui en a accepté le patronage; et à cette première preuve de l'intérêt que prenait le gouvernement à une œuvre qui, bien dirigée, présente tant d'avenir, sont venus se joindre des faits récents qui ont de nouveau attesté cet intérêt.

Il est une chose qui justifie cette confiance à nos yeux : c'est la rédaction des statuts; nous y

trouvons la preuve que les fondateurs de la Compagnie, contrairement à la marche suivie par beaucoup de créateurs de sociétés, assument sur eux toute la responsabilité d'une direction par laquelle ils ne s'adjugent aucun émolument, et que, de plus, ils s'engagent à ne jamais partager, à quelque époque que ce soit, à titre de bénéfice, le prix des terres qu'ils pourraient mettre en vente : le produit de ces ventes est destiné à étendre leurs opérations agricoles, commerciales et industrielles, et ils n'ont conservé pour eux que l'éventualité des bénéfices devant résulter de ces opérations.

C'est déjà quelque chose que de n'avoir pas cherché, comme tant d'autres, à se créer une position peu en harmonie avec les ressources fondamentales de l'entreprise; circonstance qui n'a pas été sans influence sur la chute de bon nombre de sociétés, ce qui a jeté une grande défaveur sur l'esprit d'association, qui peut seul cependant donner les moyens d'exécuter de vastes combinaisons. Il serait puéril de répéter les accusations souvent lancées à la légère contre l'exploitation de l'homme par l'homme; mais il y a quelque chose qui plaît dans la création de la Communauté de l'Union, car elle est la réalisation de cette admirable formule : « Chacun selon sa capacité, et chaque capacité « selon ses œuvres. » En associant le capital au travail, en faisant une répartition équitable des bénéfices, la Compagnie, tout en augmentant la part du capitaliste, augmente sa sécurité en appelant le travailleur à profiter de la production à laquelle il concourt. C'est ainsi qu'elle inspire à ce dernier cet esprit d'ordre et de conservation qui non-seulement augmente la valeur des produits, mais favorise encore le progrès de l'industrie, véritable source des richesses.

Maintenant que nous venons de rappeler le but que s'est proposé la Compagnie, que d'ailleurs nous avons déjà fait connaître, voyons quelle conduite elle a tenue et quels éléments elle emploie pour arriver à son but.

Le premier acte qu'elle a posé, après s'être légalement constituée, a été un acte de prudence : elle a sollicité le concours du gouvernement pour l'organisation d'une commission d'exploration chargée d'examiner le pays, le climat, la nature du sol, et par quels moyens de communication il pourrait servir à l'écoulement des produits belges. Cette commission, composée d'hommes recommandables par leur instruction et leur position sociale, s'embarqua dans les premiers jours de novembre 1841 sur la goëlette *Louise-Marie*, que le gouvernement avait accordée pour cette mission. Les délégués de la Compagnie, auxquels le ministre de l'intérieur avait adjoint un commissaire, furent chargés, ainsi que le commandant et le médecin du bâtiment, de faire un rapport sur le pays lui-même et sur l'utilité que pourraient présenter à la Belgique les établissements que se proposait d'y fonder la Compagnie belge de colonisation.

Malgré les vents contraires qui retinrent le bâtiment dans la Manche et dans la baie de Gascogne, et qui le forcèrent de relâcher successivement à Deal et à Sainte-Croix de Ténériffe, *la Louise-Marie* jeta l'ancre dans le port de Santo-Thomas le 6 janvier 1842, après une traversée de cinquante-sept jours. La beauté de ce port, dont le docteur Deschange a donné une description vraiment enchanteresse, frappa d'admiration les passagers et tout l'équipage. Le commandant Petit, dans son rapport au ministre des affaires étrangères, convient que, même pendant les plus gros temps, les navires y trouvent un abri sûr et tranquille. Après un court séjour dans ce port, après avoir exploré les contrées environnantes, la commission se rendit à Abottsville ou Bocca-Nueva, située dans l'intérieur des terres, et faisant partie du département de la Vera-Paz. C'était là, comme on le sait, le point sur lequel la Compagnie s'était proposé de fonder son premier établissement; mais les membres de la commission s'étant trouvés unanimement d'avis que cette situation n'offrait pas avec la mer des communications suffisantes, le chef de la commission se rendit à Guatemala, où il avait été précédé par le délégué du ministre de l'intérieur, afin d'y obtenir la concession du port et du district de Santo-Thomas, qui présentait beaucoup plus d'avantages pour le commerce et la canalisation. Ces avantages avaient déjà engagé la Compagnie anglaise établie dans la Vera-Paz à solliciter la même concession; mais elle lui avait été refusée par suite de l'inquiétude qu'inspire à Guatemala l'esprit d'envahissement de l'Angleterre, inquiétude justifiée par la prise de possession de Belise, établissement fondé par les Anglais dans la baie d'Honduras, située à plus de 60 lieues de Santo-Thomas, et dont la prospérité s'accroît chaque jour, malgré son insalubrité et les dangers qu'y rencontrent les navires pendant une partie de l'année.

Le refus essuyé par la Compagnie anglaise avait aussi pour motif le peu de sympathie qu'éprouve pour les protestants la population éminemment catholique de Guatemala. La Compagnie belge, au contraire, loin d'inspirer les mêmes sentiments de répulsion, rencontra les marques du plus vif intérêt. Les habitants

de cette contrée comprirent combien il pouvait être avantageux pour eux de s'associer à une nation européenne, qui, ne possédant point de colonies, ouvrirait à ses produits des marchés d'où ils ne seraient point repoussés par des droits différentiels. Aussi le gouvernement de Guatemala, appréciant les résultats utiles d'une telle association, s'empressa d'accorder au colonel De Puydt la concession demandée par celui-ci au nom de la Compagnie, et d'y ajouter des priviléges favorables aux relations commerciales des deux pays.

De retour à Bruxelles, M. le colonel De Puydt, chef de l'expédition et commissaire spécial, M. T'Kint également délégué par le gouvernement, M. le docteur Deschange, rendirent compte de leur mission. Bien qu'il eût été plus avantageux pour la réussite des plans de la Compagnie que l'opinion des commissaires explorateurs fût exprimée en un seul rapport, celle-ci réclama la publication officielle de chaque document, tenant à ce que le public fût à même de se former une juste idée des opérations auxquelles il pourrait prendre un jour une part active. Le résultat de l'analyse de ces différents rapports a prouvé que si l'Amérique centrale présente pour la colonisation les inconvénients qu'offrent toujours de semblables travaux, ils sont de bien peu d'importance si on les compare à ceux que l'on trouve à la Havane, à Vera-Cruz, à la Nouvelle-Orléans, à Batavia, dans l'Inde, et dans tant d'autres établissements coloniaux qui jouissent aujourd'hui d'une grande prospérité.

Ces obstacles, connus et prévus à l'avance, ne devaient point arrêter les projets des fondateurs de la Compagnie belge de colonisation, et ils avaient une trop haute opinion du caractère de leurs compatriotes pour croire que des fièvres intermittentes qui n'offrent pas plus de dangers que celles de nos *polders,* une guerre civile apaisée depuis 1839, et dont la mort de Morassan vient peut-être de détruire les derniers germes, pourraient les faire hésiter à prendre part à une entreprise qui aura pour résultat de procurer à la Belgique des relations commerciales dans une contrée appelée par sa situation à devenir le marché le plus riche et le plus important des deux mondes.

Après avoir exposé le but de la Compagnie et rappelé les démarches préliminaires auxquelles elle s'est livrée, nous allons voir ses moyens d'exécution.

Les nominations de MM. de Mérode et de Hompesch comme président et vice-président du conseil général de la Compagnie, l'autorisation accordée à M. l'ingénieur Simons d'accepter les nouvelles fonctions qui lui étaient conférées, et enfin l'arrêté ministériel qui accorde de nouveau pour la prochaine expédition *la Louise-Marie,* viennent confirmer aujourd'hui l'intérêt qu'attache le gouvernement à la réussite d'une entreprise pour laquelle les fondateurs ne craignent pas d'employer leurs propres capitaux.

Un atelier chargé de jeter les premiers fondements de la nouvelle colonie de Santo-Thomas a été organisé par les soins de M. Simons. Ce nom serait à lui seul une garantie suffisante, si tant d'autres ne venaient encore se grouper autour de celle-ci. Certes M. Simons, qui s'est acquis une réputation aussi brillante que justement méritée, auquel la Belgique doit pour ainsi dire l'établissement de cet immense réseau de chemins de fer dont elle s'est trouvée couverte avec une si merveilleuse promptitude, M. Simons, disons-nous, n'aurait pas voulu compromettre son nom dans une entreprise hasardeuse. Il n'aurait pas accepté une mission inspirée seulement par un esprit de spéculation, et qui n'aurait offert aucune garantie de succès.

L'atelier que dirigera M. Simons, et dont lui seul a choisi le personnel, partira dans peu de jours; il se compose de huit chefs de service ayant chacun leur spécialité; parmi eux se trouvent des ingénieurs, des minéralogistes, des chimistes, des géologues. L'un de ces chefs, ainsi que l'ecclésiastique qui les accompagne, ont tous deux longtemps habité l'Amérique centrale, et connaissent les usages, les idiomes et les mœurs de ses habitants. Quatre contre-maîtres et cinq élèves sont placés à la tête de chaque division; ce sont des mécaniciens, des géomètres et des agriculteurs.

Quarante-cinq ouvriers, tant maîtres que compagnons, manœuvres, réunissant entre eux tous les métiers, complètent cet atelier qui se compose de soixante-deux personnes. A ceux pour qui ce nombre paraîtrait exigu, nous dirons que le directeur a organisé ses cadres de manière à pouvoir y admettre six cents travailleurs. Il déterminera le nombre de nègres et d'Indiens qu'il jugera convenable de placer sous les ordres de ses employés; il emporte à cet effet avec lui les sommes nécessaires au payement des ouvriers indigènes. L'atelier est pourvu de toutes les machines, outils, ustensiles propres aux travaux. Des armes, des munitions, des objets d'habillement, des provisions de bouche de toute espèce, des médicaments, des objets de ménage, en un mot tout ce qui peut contribuer à la commodité et au bien-être des personnes com-

posant cet atelier, est réuni et prêt à être embarqué. Jamais, à aucune époque, une expédition coloniale n'a été entourée d'autant de soins et de précautions; aussi faisons-nous des vœux pour que la Compagnie belge de colonisation puisse trouver bientôt la juste récompense de ses travaux dans la réussite d'une œuvre aussi éminemment nationale.

(*L'Éclair.* — 14 et 21 janvier 1843.)

L'INDÉPENDANT. (28 *et* 29 *janvier* 1843.)

Avantages offerts aux travailleurs, colons de Santo-Thomas et membres de la Communauté de l'Union.

Nous avons exposé dans plusieurs articles les espérances que faisait concevoir le projet de la Compagnie belge de colonisation, et les chances nombreuses de succès dont son entreprise est entourée. Au point où elle en était arrivée, toutes les difficultés nous paraissaient renfermées dans l'organisation du travail. Aussi cette organisation a-t-elle été l'objet des plus grands soins de la part de la Compagnie; elle n'a reculé devant rien de ce qui peut améliorer le sort des travailleurs qu'elle s'associe, et leur faire passer, sans trop de fatigues et de danger, le temps nécessaire pour l'acclimatation des Européens dans les contrées transatlantiques.

Les avantages que la Compagnie accorde aux travailleurs sont assez grands pour qu'elle puisse se montrer difficile dans leur choix et exiger d'eux des garanties de bonne conduite et de moralité.

Les travailleurs doivent à la communauté, à Santo-Thomas, un travail journalier dont la durée, selon les saisons et l'espèce de travail, est réglée par la direction et approuvée par le Conseil de la colonie, ou l'accomplissement d'une tâche à convenir. Ils ont droit, en retour, selon leurs fonctions et leurs travaux, à des appointements ou à un salaire journalier.

Là s'arrêtent naturellement les conditions du travail en Europe; la Compagnie a fait beaucoup plus. D'après le règlement qu'elle a adopté et qui a été approuvé par arrêté royal, les divers établissements de la communauté doivent être en tout temps approvisionnés des objets nécessaires à l'entretien des travailleurs. Ces objets seront mis à leur disposition au prix de revient augmenté seulement des frais et d'une commission de cinq pour cent pour les objets manufacturés en Europe, et à un prix taxé par le conseil de la communauté elle-même. Ils ont droit ensuite, et sans aucuns frais personnels, à l'usage des écoles fondées par la communauté, où leurs enfants recevront une instruction primaire, morale et religieuse; aux soins d'un service de santé qui sera organisé; à une retraite après vingt ans de service, égale à la moitié du montant annuel de leurs appointements ou de leurs salaires. Les veuves auront droit à la moitié de la pension de retraite, et les enfants seront élevés par les soins et aux frais de la communauté.

Ces frais et ceux du culte seront couverts au moyen d'une retenue de quarante pour cent sur les bénéfices nets, opérée avant tout autre partage; si cette retenue n'était pas suffisante pour assurer ces divers services, il y sera pourvu par la communauté. S'il y a un excédant il sera employé en travaux d'utilité générale.

La retraite assurée aux travailleurs constitue leur part de liquidation. Le tiers des bénéfices, après défalcation de la retenue dont nous venons de parler, leur est en outre attribué pour être réparti au marc le franc du montant de leurs salaires ou appointements; une partie sera versée en leur nom et à leur profit, dans une caisse d'épargne avec jouissance de cinq pour cent d'intérêts. De petits lots de terre seront enfin accordés aux mille premiers travailleurs pour qu'ils puissent utiliser encore le temps qui leur restera libre après celui dû à la communauté.

La participation des travailleurs aux avantages de la communauté est donc aussi large et aussi complète que possible. Le sort de tous ceux qui rempliront exactement leurs devoirs est assuré pour le présent et pour l'avenir; la Compagnie ne les abandonne pas un seul instant à eux-mêmes; elle les suit et les protége dans toutes les phases de leur vie. Il n'y a rien de contraint, rien de forcé, dans les obligations qu'elle leur impose; après avoir rempli leurs

premiers engagements ils peuvent quitter la Compagnie, comme celle-ci peut les renvoyer ; mais il y aura intérêt réciproque, pour les travailleurs, à rester dans la communauté; pour la communauté, à conserver les mêmes travailleurs.

Nous insisterons sur ces details, parce que c'est, croyons-nous, la première fois qu'on verra sur une large échelle cette association de l'intelligence, des capitaux et du travail, cette triple mise de fonds, dans un but commun, avec un partage égal des bénéfices. Il y a là plus qu'une entreprise particulière, plus que la tentative d'une compagnie isolée. Il y a au fond une grande question humanitaire, la plus vaste peut-être de toutes celles qui peuvent attirer l'attention de l'économiste et de l'homme d'État : la question de l'organisation du travail. Cette association, qui a pour but l'exploitation d'un point du continent américain, ne serait pas possible en Europe. Et combien ne serait-il pas heureux pour le repos du monde de pouvoir arriver à l'affaiblissement, sinon à la disparition de l'antagonisme, qui existre entre le maître et l'ouvrier, de la lutte tantôt sourde, tantôt ouverte, mais toujours vivace, qui existe entre le riche et le pauvre ? Là chacun apporte en partage, l'homme d'intelligence la direction, la pensée; le riche les capitaux, l'élément indispensable de toute entreprise; l'ouvrier ses bras. Chacun apporte dans la communauté ce qu'il possède, et chacun retirera, dans les bénéfices, une part proportionnelle à sa coopération.

Une autre difficulté se présentait; toutes les peines, tous les soins, tous les efforts de la Compagnie, pouvaient se trouver atténués sinon annulés, si la direction des établissements à fonder à Santo-Thomas tombait en de mauvaises mains. La Compagnie, si bien partagée sous ce rapport, a été assez heureuse pour pouvoir s'associer un des hommes les plus capables, les plus distingués et les plus probes du pays. M. Simons, l'habile et savant ingénieur, auquel la Belgique doit en partie son magnifique réseau de chemins de fer, qu'à notre grand regret nous avons vu privé d'une position où il rendait d'éminents services à son pays, a bien voulu consentir à se charger de la direction de la colonie; il a été autorisé à accepter ces fonctions, et le gouvernement, voulant donner une nouvelle preuve de sa sollicitude envers la Compagnie belge de colonisation et de l'intérêt qu'elle lui porte, a mis à sa disposition le navire de l'État *la Louise-Marie*, pour transporter à Santo-Thomas la première expédition.

Cette expédition va partir prochainement. Nous croyons savoir que M. Simons a demandé et a obtenu tout ce qui est nécessaire pour assurer le succès de l'entreprise et pour surmonter les obstacles qu'elle pourrait rencontrer. L'atelier chargé de jeter les premiers fondements de la nouvelle colonie a été organisé par ses soins; il va partir avec un véritable personnel d'élite, composé de chefs de service, de contre-maîtres et d'ouvriers. Il y a des ingénieurs, des minéralogistes, des chimistes, des mécaniciens, des représentants de tous les principaux métiers, et des agriculteurs. Ce personnel, peu nombreux, puisqu'il ne se compose que d'une soixantaine de personnes, est disposé de manière à pouvoir admettre, employer et conduire six cents travailleurs. En attendant qu'il demande des ouvriers européens, le directeur se servira des nègres et des Indiens qui sont sur les lieux, et il exporte à cet effet des sommes suffisantes. L'atelier est pourvu de toutes les machines, outils et ustensiles propres aux travaux. Des armes, des munitions, des objets d'habillement, des provisions de toute espèce, des médicaments, etc., sont réunis et prêts à être embarqués.

En faisant un appel au commerce pour ces approvisionnements, la Compagnie a annoncé qu'elle accepterait les échantillons qui lui seraient adressés pour faire connaître au commerce de l'Amérique centrale les produits de l'industrie belge; elle invitait en conséquence les fabricants et les négociants, qui désireraient tenter de ce côté quelques opérations commerciales, à lui adresser des échantillons dont elle garantissait le retour, ou le payement en cas de vente. Nous ne savons ce qui est avenu de cette invitation, mais nous aimons à croire qu'on y aura répondu, et que nos industriels se seront empressés de saisir une occasion aussi favorable d'essayer l'introduction de leurs produits dans une contrée où ils ne sont pas connus. Les propositions de la Compagnie ne laissent à leur charge d'autre risque que celui du retour de la marchandise, et ce risque, très-grand sans doute lorsqu'il s'agit d'une expédition complète, est tout à fait insignifiant pour une expédition d'essai.

(*L'Indépendant*. — 28 et 29 janvier 1843)

LE COMMERCE BELGE. (1er *février* 1843.)

Détails sur la COMMUNAUTÉ DE L'UNION, fondée par la COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

La Belgique agricole et industrielle n'a certes rien à envier à ses voisins; par la fertilité de son sol et les progrès de son industrie, elle doit se considérer comme satisfaite de sa situation. En effet, qu'elle regarde autour d'elle, elle reconnaîtra que, proportion gardée, aucune nation de l'Europe ne possède une aussi grande masse de richesses minéralogiques ; il y en a peu dont la production agricole puisse être comparée à la sienne, et son industrie, sauf quelques articles, n'a rien à redouter de la concurrence étrangère; enfin, chez elle les moyens de communication, sources de toutes richesses publiques, sont plus multipliés et offrent plus de facilité que partout ailleurs! A quoi faut-il donc attribuer le marasme qui la domine, l'inquiétude qui en est la suite? pourquoi ces plaintes, répétées chaque jour, en doléances portées jusqu'au pied du trône par les représentants de l'industrie? cela tient à ce que la Belgique, tout en possédant deux des principaux éléments de la richesse des nations, a négligé le troisième, le commerce, sans lequel, quelque puissants qu'ils soient, les deux premiers perdent une grande partie de leur importance; cela tient encore à ce que, oubliant qu'avant tout il fallait maintenir l'équilibre entre la production et la consommation, elle a jeté la perturbation dans l'industrie en lui faisant produire au delà des besoins de ses consommateurs ou de ses débouchés.

Ce qui manque à la Belgique, ce sont des marchés nouveaux pour répondre à l'accroissement de sa production manufacturière ; c'est donc vers ce but que doivent tendre tous les efforts de nos hommes d'État et de nos industriels. Déjà, les fondateurs de la Compagnie belge de olonisation s'en sont occupés en faisant un appel aux commerçants du pays, pour leur offrir le placement de leurs produits dans l'Amérique centrale, sans autres frais que ceux d'assurances. Aujourd'hui cette Compagnie s'occupe activement des moyens de créer promptement dans les contrées transatlantiques un comptoir où les intérêts de l'industrie belge se trouveraient convenablement représentés. La fondation de semblables établissements dans des contrées déjà exploitées par d'autres nations présentera des difficultés et nécessitera une perte de temps considérable ; le commerce, ordinairement routinier, ne change que difficilement et lentement ses habitudes, surtout en Belgique où la plupart des fabricants ne s'empressent guère à mettre leur fabrication en rapport avec les goûts des consommateurs étrangers.

Cet obstacle, le plus grand de tous, eût peut-être suffi pour arrêter la Compagnie belge dans la réalisation d'une œuvre vraiment nationale. Heureusement elle a reconnu d'avance que le moyen le plus simple, le plus prompt, celui qui exigeait le moins de capitaux pour établir des comptoirs dans les contrées transatlantiques, consistait dans la fondation préalable d'établissements agricoles sur les lieux mêmes où il s'agit d'ouvrir des relations commerciales. C'est là une idée nouvelle, une innovation heureuse, qui donne la mesure de la perspicacité et de la prudence qui anime les fondateurs de cette Compagnie. En commerce, l'objet essentiel est d'inspirer la confiance à celui à qui on désire vendre ses produits, et rien ne paraît plus propre, à nos yeux, pour atteindre ce but, que la combinaison de faire servir à l'usage des colons à Santo-Thomas les divers produits de notre industrie. Les peuples de l'Amérique ont, en général, une haute opinion de la supériorité et du goût des Européens, et l'emploi de certains objets par ceux-ci doit infailliblement en hater l'adoption et l'usage parmi les indigènes.

Tous ces produits procureront des transports à la marine nationale et favoriseront l'extention de celle-ci.

La possession d'un port excellent, la contiguïté des deux rivières (le Polochic et le Montagua) présentent les moyens naturels de communications les plus promptes et les plus économiques entre la mer et l'intérieur de l'État de Guatemala. La proximité du point où, dans un avenir prochain, aura lieu la jonction des deux Océans, appelle Santo-Thomas à de hautes destinées commerciales.

Le territoire cédé à la Compagnie est d'une étendue de 8,000 caballerias, 404,666 hectares; superficie excédant d'un tiers celle de la Flandre occidentale.

La cession est absolue et perpétuelle avec le droit de défricher, cultiver, couper le bois, le vendre, etc.

L'État de Guatemala accorde aux colons tous droits civils et politiques dont jouissent les nationaux. Il les déclare libres de disposer en tout temps de leurs propriétés, soit pour retourner en Europe, soit pour s'établir partout ailleurs. Il les exempte, pendant 20 ans, de toutes contributions et de tout service militaire; il s'interdit de placer à l'intérieur de la ville aucun poste militaire, enfin il autorise la formation d'une garde urbaine, pour maintenir l'ordre et la tranquillité.

La colonie sera administrée par des fonctionnaires municipaux choisis par elle.

Les colons seront exempts de toutes charges ou contributions au profit de l'État, pour le temps et de la manière déterminée par des lois en vigueur, aux termes du contrat de concession. Ils seront également exempts, pendant 20 ans, de toute espèce de monopole, et de tous droits de sortie et d'exportation des produits de leur industrie ou de leur commerce.

Ils seront enfin exempts, aussi pendant 20 ans, de tous droits d'importation sur les vivres, armes, munitions, outils, machines, matériaux et livres qui leur seront nécessaires.

Ils jouiront, en outre, perpétuellement du droit de pêche dans les limites du territoire concédé, droit dont les étrangers sont exclus.

Pour l'exploitation du district de Santo-Thomas et l'ouverture des relations de commerce entre Guatemala et la Belgique, la Compagnie belge de colonisation a fondé la communauté de l'union, approuvée par arrêt royal du 26 novembre 1842.

La communauté a pour but d'associer la propriété, le capital et le travail; cette fusion des intérets des trois forces productives de l'ordre social ne peut qu'augmenter considérablement les produits de terre et du travail. Elle a particulièrement l'avantage de réunir les travailleurs de toutes les professions sous une condition unique, capable de coordonner le travail, de telle sorte que chaque profession n'opère qu'en vue de seconder les professions en rapport avec elle, afin de les diriger toutes vers un même but, le profit commun. Tous les travailleurs de la communauté sont intéressés aux succès de l'entreprise, puisqu'ils ont droit à une part proprortionnelle dans les bénéfices; la certitude d'un salaire régulier qui les met à l'abri des besoins, et l'obtention de certaines récompenses en parcelles de terre, doit les attacher à l'établissement, d'autant plus qu'après un service de 20 années, ils ont la perspective d'une pension qui doit leur ôter toute inquiétude de leur famille, car cette pension est réversible, sur la veuve et la communauté se charge, en outre, d'élever leurs enfants.

Ces avantages, l'ouvrier ne peut les perdre qu'en cas d'insubordination ou de mauvaise conduite, et dès lors il n'est pas à craindre que l'ordre et la régularité puissent être, en quelque manière, compromis dans les ateliers: s'il est vrai de dire que l'intérêt soit le mobile des hommes, on peut se flatter que la combinaison toute nouvelle de faire participer les ouvriers aux bénéfices de leur travail produira, en peu de temps, des résultats avantageux pour la prospérité de la colonie fondée par la communauté.

La Compagnie apporte dans cette communauté, avec les charges et priviléges y attachés, la concession qu'elle a obtenue, et ce, sans aucune réserve, sans prélever aucune commission ni aucun bénéfice sur le prix des terres.

La communauté est formée pour 20 ans. Les bénéfices nets réalisés seront, après un premier prélèvement de 40 pour 100, pour le service de la communauté, partagés entre:

1° Les actionnaires de la Compagnie;

2° Les porteurs de titre de communauté;

3° Les travailleurs.

Lors de la liquidation, à l'expiration du terme de la communauté ou par toute autre cause, l'actif comprenant tous les biens meubles et immeubles sera divisé en deux lots, qui seront tirés au sort et appartiendront:

L'un à la Compagnie belge de colonisation,

L'autre aux porteurs de titres de communauté.

La pension assurée aux travailleurs, après un service de 20 ans, représente leur part en liquidation.

C'est sur ces bases que la Compagnie, pour le compte de la communauté et conformément au règlement organique, offrira incessament en souscription 8.000 lots, pour chacun desquels les souscripteurs recevront:

1° Un titre de communauté donnant droit, comme il est dit ci-dessus, à une part dans tous les bénéfices que fera cette communauté, ainsi qu'au partage en liquidation de tous ses meubles et immeubles;

2° Un titre de propriété de 20 hectares de terres qui pourront être vendus ou exploités par le souscripteur, de sorte que ce dernier, tout en devenant propriétaire incommutable de ces 20 hectares, n'en conserve pas moins

son capital, qui est représenté par le titre de communauté.

Les opérations de la Compagnie belge de colonisation ne tarderont pas à prendre le développement tant désiré, puisque la goëlette *la Louise-Marie* que le gouvernement, en preuve de sa sollicitude pour l'entreprise, a mis de nouveau à la disposition de la Compagnie, partira le 15 février au plus tard, pour conduire à Santo-Thomas le directeur d'un atelier composé d'hommes d'élite de tous métiers, et pourvu de tous les objets non-seulement propres à faciliter des travaux à exécuter, mais aussi nécessaires pour assurer le bien-être de ceux qui feront partie de cet atelier, dont le départ, avec un navire de commerce affrété à cet effet, aura lieu du 20 au 25 février.

Les premiers travaux de la communauté à Santo-Thomas consisteront dans la coupe des bois et la fabrication de la potasse, opération qui, par la proximité de la mer et la valeur de son exploitation, ne sera pas sans importance.

Les premiers travaux qui seront exécutés dans le port de Santo-Thomas consistent principalement dans l'établissement d'habitations propres à recevoir les colons qui iront rejoindre, lorsque ces habitations seront construites, les hommes faisant partie de l'expédition qui se prépare en ce moment.

Ces travaux seront faits en partie par les nègres et les Indiens qui habitent la contrée, et principalement aussi les travaux relatifs au défrichement et à la coupe des bois dont le pays est couvert. Cette première opération ne peut manquer de donner des résultats avantageux, car chacun connaît la valeur des bois coupés sous les tropiques, dont l'industrie tire une grande partie, et comme ces bois sont à proximité de la mer, il ne sagit pour la Compagnie que de les faire abattre et de les charger sur les navires. Les frais d'exploitation et de transport seront largement couverts par les prix que l'on obtiendra sur les marchés d'Europe. Les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation, en faisant le capital nécessaire pour assurer, pendant un an, les travaux de l'atelier de fondation qui partira du 15 au 20 courant, loin d'encourir aucun risque, se sont au contraire assurés des bénéfices certains, car tout en fondant le premier établissement par la coupe des bois et la fabrication de la potasse seulement, ils réaliseront bien certainement des sommes plus que suffisantes pour les couvrir de leur première mise de fonds, ou du moins pour partager de beaux bénéfices avec ceux qu'ils appellent à prendre part à leurs opérations, en ouvrant, aux termes des statuts de la Communauté de l'Union, la souscription à cette communauté.

(*Le Commerce belge.* — 1er *février* 1843.)

LE JOURNAL DE BRUXELLES. (7 *février* 1843.)

Soins éclairés de la Compagnie belge de colonisation pour les travailleurs membres de la Communauté de l'Union.

La Compagnie belge de colonisation, s'appelant le public à prendre part aux opérations de la Communauté de l'Union, nous croyons devoir signaler ce que nous avons remarqué de plus utile dans les travaux de cette Compagnie. On doit reconnaître, avant tout, que les fondateurs, prenant en considération la situation de la classe nécessiteuse, ont voulu la mettre à l'abri des causes de démoralisation qui l'entourent. N'abandonnant pas à eux-mêmes les hommes qu'ils conduisent dans un pays nouveau, ils leur assurent d'abord le prix d'une journée régulière, et pour que cette journée suffise à leurs besoins, ils tiennent à leur disposition les objets qui peuvent leur être utiles, et les leur livrent au prix coûtant. L'ouvrier se trouve ainsi affranchi de l'une des causes de la misère qui l'accable, puisqu'il obtient par ce moyen les objets nécessaires à son existence, sans que ces objets soient surchargés des bénéfices que réalise le commerce de gros et de détail avant d'être livrés à la consommation.

Mais là ne s'arrête pas encore la sollicitude de la Communauté pour l'homme qu'elle emploie : les soins du corps et de l'âme lui sont prodigués sans qu'il doive se procurer des frais que ces soins entraînent. Le ministre

des autels accorde à l'ouvrier et à sa famille les secours de la religion; le médecin le traite dans ses maladies, ainsi que sa femme, et ses enfants qui reçoivent l'instruction. Après 20 années de service régulier pendant lesquelles il a participé aux bénéfices, résultats des travaux auxquels il a pris part, il jouit d'une pension qui le met à l'abri de la misère. Il a la certitude qu'après sa mort sa veuve recevra une pension, que ses enfants seront élevés par les soins et aux frais de la Communauté. Il y a dans une telle organisation non-seulement la preuve d'un amour de l'humanité, mais il y domine encore une pensée, c'est la charité sauvant l'âme en satisfaisant aux besoins du corps.

Aujourd'hui que les fondateurs de la Compagnie, par l'organisation de l'atelier qui va partir pour aller créer le premier établissement, ont prouvé qu'ils étaient résolus à mettre en pratique la belle théorie dont nous ne donnons qu'un léger aperçu, nous croyons qu'il y aura plus qu'une spéculation pour ceux qui prendront part à la souscription que la Compagnie va ouvrir aux termes des statuts de la Communauté de l'Union; ce sera en même temps pour eux une œuvre de charité, puisque le capital provenant de cette souscription doit être employé à occuper des hommes, auxquels le travail manque ici, sur une terre qui ne demande que des bras pour assurer leur existence ainsi que leur bien-être moral.

(*Le Journal de Bruxelles.*—7 février 1843.)

L'OBSERVATEUR. (7 *février* 1843.)

Préparatifs d'une expédition pour Santo-Thomas.

Quelle que soit la propriété d'un peuple, son premier besoin est d'avoir un marché d'une étendue proportionnelle à ses moyens de productions. On ne sait que trop quelle est la position de la Belgique sous ce rapport, et de quelque part qu'ils viennent, on doit applaudir aux efforts tentés pour assigner à notre pays le rang qu'il a droit de revendiquer dans le monde commercial. Le projet de fonder une colonie belge dans l'Amérique centrale, conçu dans ce but, touche à sa réalisation. Est-ce à dire que quand un comptoir sera établi à Santo-Thomas, un pareil établissement suffira pour faire disparaître notre pléthore industrielle? nous sommes loin de le croire, mais ce sera du moins un premier pas de fait dans la voie ouverte à toutes les nations du continent. Récapitulons brièvement les travaux que la société qui va entreprendre cette hardie opération a exécutés jusqu'aujourd'hui.

Il y a un an, pour ne pas livrer trop au hasard l'avenir de cette entreprise, ses promoteurs résolurent de sonder le terrain sur lequel elle devrait s'asseoir, de constater la fertilité du sol et de reconnaître la salubrité du climat, ayant compris qu'il était de leur devoir de supporter, à eux seuls, les frais de cette exploration.

Cette première expédition semée de difficultés et de dangers fut, comme on le sait, confiée à un homme accoutumé à traiter les affaires publiques.

Cette mission a été couronnée de succès. Des négociations ouvertes entre l'envoyé belge et l'autorité législative de Guatemala ont amené une convention qui place les Belges qui se rendront dans l'Amérique centrale, dans un état de parfaite indépendance avec toutes les sécurités qu'on pouvait exiger pour la garantie de leurs propriétés.

Aujourd'hui, il s'agit de jeter les bases de la colonie, et cette fois encore la société fondatrice s'impose l'obligation d'en supporter seule la dépense.

L'expédition qui doit partir dans le courant de ce mois est un commencement d'exécution: elle se compose d'hommes habitués aux travaux publics et d'ouvriers de choix. L'habile ingénieur M. Simons est placé à leur tête pour les diriger. Le chef comme les subordonnés ont été choisis dans la même pensée : réunir dans un certain nombre d'hommes toutes les qualités spéciales et propres à atteindre le but qu'on s'est proposé.

Les éléments matériels réunis pour ces travaux permettront non-seulement d'employer les hommes qui font partie du premier trans-

port, mais aussi les naturels du pays. Vivres, habillements, ustensiles, machines, seront, dès l'arrivée, mis à la disposition des uns et des autres. Des maisons en bois, sorties des ateliers de M. Meeus-Vandermaelen, sont destinées à former le noyau de la ville de Santo-Thomas. Les ouvriers et ces divers objets vont être embarqués sur un navire de commerce qui partira quelques jours après *la Louise-Marie*, à bord duquel se trouveront le directeur et les autres chefs de service. Un prêtre et un médecin leur sont adjoints pour le bien-être moral et la conservation de la santé de tous. Sauf le vin, l'eau-de-vie et quelques objets de consommation que ne produit pas la Belgique, le matériel et la cargaison sortent de nos fabriques et de nos ateliers. Ainsi, cette opération, qui devra se répéter, toute modeste qu'elle soit, est déjà un bienfait pour notre commerce et notre industrie, et cette tentative, patriotiquement secondée, tournera, nous l'espérons, à l'avantage de la prospérité générale.

(*L'Observateur.*—7 février 1843.)

L'INDÉPENDANT. (7 *février* 1843.)

Détails sur le mode de participation offert aux capitalistes dans la Communauté de l'Union.

La Compagnie belge de colonisation forme, nous avons déjà eu occasion de le dire, une vaste Communauté pour l'exploitation du port et du district de Santo-Thomas. La Compagnie apporte dans la Communauté la concession qu'elle a obtenue, et il est essentiel de remarquer, qu'à la grande différence de la plupart, sinon de la totalité des Compagnies fondées également pour des exploitations de terres lointaines, elle l'apporte sans aucun profit spécial pour elle, sans aucun bénéfice particulier, sans aucun prélèvement quelconque en faveur des ses actionnaires. De plus, elle se charge de la direction et de l'administration de toutes les affaires de la Communauté, sans traitement ni rétribution fixe. C'est des résultats seuls qu'elle attend la rémunération des peines, des soins qu'elle se donne, et des risques qu'elle court.

La Compagnie fait pour le compte de la Communauté un appel aux capitaux. Elle offre en vente 8,000 lots de terre de 25 hectares chacun, au prix de 20 francs l'hectare, ou de 500 francs par lot, formant un capital de 4 millions, pouvant être élevé, par des ventes toujours au profit de la Communauté, à des prix plus hauts que celui fixé pour la première souscription.

Les souscripteurs obtiennent 20 hectares de terrain pour en disposer quand et de la manière qu'ils le jugeront convenable. Les 5 autres hectares sont destinés à entrer dans la Communauté avec 200,000 hectares réservés, et formeront pour elle un total de 240,000 hectares à exploiter.

Pour les 5 hectares, les souscripteurs recevront une action de communauté leur donnant droit aux avantages énumérés dans le règlement approuvé par arrêté royal. Ils seront propriétaires incommutables des 20 hectares formant le complément de leur souscription, et ils pourront cultiver, faire cultiver, ou vendre à leur convenance, ces terres dont la valeur s'élèvera à mesure que celles de la Communauté seront mises en plein rapport.

Par ces ventes, par ces divisions d'une partie du territoire concédé, et par le placement de leurs produits, la Compagnie espère attirer vers ses possessions une partie des émigrants allemands, lesquels possèdent ordinairement certaines ressources qui leur font préférer une exploitation pour leur compte à un travail salarié. Cette culture donnera une nouvelle plus value aux terres des simples capitalistes, et l'on peut rappeler à ce sujet que le prix des terres s'est considérablement élevé aux États-Unis, au Texas, dans Australie, partout enfin où il y a eu des établissements de colonisation ou d'exploitation avec des bras ou des capitaux européens.

Le prix de la concession faite à la Compagnie étant très-faible est échelonné sur dix années; le capital qui va être formé par la souscription sera un véritable capital commercial, un capital roulant. Il ne faut pas en immobiliser la plus grande partie dans des

frais ou un matériel de premier établissement. Ici le premier établissement, le sol à exploiter, est obtenu à titre presque gratuit, et le produit de la coupe des bois peut couvrir et au delà les dépenses du défrichement et la mise en culture.

Nous continuons à faire des vœux pour la réussite pleine et entière des opérations de la Compagnie belge de colonisation, moins certes en vue des avantages qu'il peut en résulter pour elle et ses actionnaires, que par la conviction où nous sommes que c'est en formant ainsi des établissements agricoles ou commerciaux dans les contrées transatlantiques, que la Belgique trouvera de larges débouchés pour les produits de son industrie.

(*L'Indépendant.* — 7 février 1843.)

LE COURRIER BELGE. (7 *février* 1843.)

Annonce du départ prochain de deux vaisseaux pour Santo-Thomas. — Souscription ouverte.

Les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation n'ont pas craint d'assumer sur eux toute la responsabilité de leur entreprise. Une commission fut envoyé par eux pour explorer la contrée qu'ils voulaient coloniser. A ces premiers frais, déjà assez considérables, ils viennent d'en ajouter de plus grands encore, en organisant une expédition composée d'hommes possédant entre eux toutes les connaissances nécessaires pour la fondation d'une colonie et d'un comptoir de commerce. Cette expédition, munie de tout ce qui peut faciliter ses travaux et assurer le bien-être de ceux qui la composent, partira au premier jour. Le directeur et quelgues chefs de service se rendront à Santo-Thomas sur *la Louise-Marie* que l'État met à la disposition de la Compagnie pour ce service. Cette goëlette doit mettre à la voile le 15 courant au plus tard. *Le Théodore* de Gand, un des meilleurs marcheurs de la marine belge, partira d'Anvers quelques jours après le départ de la *la Louise* et se rendra à Santo-Thomas avec le restant de l'expédition.

En ne reculant pas devant les frais que doit entraîner après elle une pareille expédition, les fondateurs de la Compagnie ont prouvé combien leur confiance dans le succès de leur œuvre était grande.

Ayant pris les risques à leur charge, ils peuvent maintenant faire un appel au public, assez intéressé dans les résultats pour prendre sa part d'une entreprise qui, par suite des précautions prises et de la part faite à chacun, toutes chances calculées, nous paraît assez favorable pour engager nos lecteurs à la seconder; car, si elle réussit, elle assurera l'existence de quelques milliers d'individus, ouvrira à la Belgique un marché nouveau, et donnera de beaux résultats aux divers intéressés : du reste, n'obtiendrait-on que le premier résultat, il est assez important pour que chacun prenne part à la souscription.

Cette souscription, fixée à 500 francs pour chaque lot, payable en 4 termes, se divise en 5 coupons, en sorte que pour cent francs l'on peut contribuer à une entreprise vraiment nationale.

(*Le Courrier belge.* — 7 février 1843.)

L'ÉCLAIR. (8 *février* 1843.)

Eloges donnés à la Compagnie belge de colonisation. — Vœux pour son succès.

Par nos articles précédents, nous avons établi que le but de la Compagnie belge de colonisation était d'organiser le travail. Les fondateurs de cette Compagnie ont prouvé que

ce n'était pas en vue d'une spéculation qu'ils agissent; ils n'ont pas balancé à engager personnellement des sommes considérables pour faire réussir une entreprise dont le succès doit donner l'existence de la classe ouvrière et la sécurité des propriétaires. Si les travaux de l'atelier qui va partir aux premiers jours pour aller fonder les premiers établissements de la Communauté de l'Union, sous la direction de M. l'ingénieur-directeur Simons, sont, comme tout doit le faire espérer, couronnés de succès, il n'y a aucun doute que, sur beaucoup d'autres points du monde, l'exemple de la Compagnie sera suivi, et que la surabondance de la population européenne ira se répandre sur les divers points du globe pour y fertiliser la terre qui n'attend que des bras pour donner d'abondantes récoltes. En vue d'un aussi noble but, ils ont assumé sur eux tous les risques.

Aujourd'hui qu'ils ont fait explorer l'Amérique centrale, qu'ils ont obtenu la concession d'un vaste territoire leur permettant d'avoir, avec sécurité, leur établissement et d'y organiser le travail après avoir fourni le capital nécessaire pour assurer pendant un an le service de l'atelier de fondation, ils ouvrent, aux termes de leurs statuts, la souscription de la Communauté de l'Union et permettent à chacun de prendre part à une entreprise qui est entourée d'assez de garanties pour faire espérer d'heureux résultats.

(*L'Éclair*. — 8 février 1843.)

LE COMMERCE BELGE. (8 *mars* 1843.)

L'émigration est un remède aux misères des classes pauvres. — But moral de la colonisation de Santo-Thomas.

Marchez! l'humanité ne vit pas d'une idée!
(LAMARTINE.)

Sur le sol tourmenté d'un caduc hémisphère,
Innombrables fourmis, pourquoi nous pressons-nous?
Dieu, sage en ses desseins, n'a-t-il pas fait la terre
Assez grande pour tous?

Pourquoi porter la lèvre à la source tarie,
Alors qu'un peu plus loin, un fleuve offre ses eaux?
Ou rester au soleil, quand là-bas, la prairie
S'ombrage de rameaux?

Pourquoi, si, pour l'hymen jeune vierge parée,
L'Amérique à vos feux tend ses bras caressants,
Poursuivre follement notre Europe tarée,
La femme aux mille amants?

La bête a plus d'instinct, et les oiseaux eux-mêmes,
Du Nord vers le Midi, quand ils ont froid et faim,
Sous les yeux mal ouverts des faiseurs de systèmes,
Se lancent en essaim.

Oui, l'émigration est le remède indiqué par le bon sens aux maux qui menacent le vieux continent.

Ces populations hâves, étiolées, qui se pressent dans nos manufactures et y croupissent en proie à une effrayante dégradation morale et physique, ne revivraient-elles pas pour ainsi dire, alors qu'elles seraient rendues à la destination primitive de l'homme, la culture de la terre?

Éloigner le travailleur de ces foyers impurs, où les races s'imprègnent d'un germe fatal de décadence, le mettre face à face avec la majesté de la création, pour lui rappeler à lui-même sa noble origine, en un mot réveiller dans son âme le sentiment religieux et moral presque étouffé sous une lutte de tous les jours contre les besoins matériels, tel est le but vraiment élevé que se propose la Société belge de colonisation.

Elle peut dire au public :

« J'envoie vers le territoire qui m'a été concédé une expédition munie de tout ce qui peut assurer le succès de mes plans.

« Des travaux dirigés par un ingénieur dont la réputation est déjà européenne vont décupler, centupler bientôt la valeur des terres achetées. A peine les premiers coups de pioche ont-ils été donnés, qu'au signal de la Compagnies, 6,000 colons, déjà inscrits pour le départ, s'élancent sur les mers, prêts à devenir les instruments d'une haute pensée de civilisation et d'avenir.

« Sous la hache des travailleurs tombent les forêts vierges. Des milliers d'arbres d'un bois précieux sont taillés et transportés à bord de nos vaisseaux marchands qui cinglent vers l'Europe, chargés de ce riche fardeau.

« Un entrepôt est créé, une ville s'élève à côté d'un port commode et spacieux, de nombreuses relations s'établissent entre les nouveaux arrivés et les indigènes, et un marché

immense s'ouvre pour la mère patrie, dont la sollicitude ne perd pas un instant de vue ses enfants émigrés. »

Cette entreprise n'est donc pas seulement une œuvre de philanthropie et de patriotisme, mais elle se lie essentiellement à l'importante question des débouchés.

Aussi les plus hautes sympathies ne lui ont-elles pas manqué, lors même qu'à son début elle avait à lutter contre la défiance qui s'attache à toute innovation.

Aujourd'hui, se dégageant avec vigueur de toute entrave, puisant dans une conviction profonde, dans un dévouement trop rare à cette conviction, ses principales ressources, elle a pris, de l'aveu de tous, un puissant essor, elle a fait un pas immense vers l'accomplissement de ses desseins, et elle en est arrivée au point de se concilier les suffrages de tout ce que la Belgique compte d'hommes éclairés et progressifs.

(*Le Commerce belge.* — 9 mars 1843.)

LE FANAL. (8 *mars* 1843.)

Détails sur la cargaison du THÉODORE, navire prêt à partir pour Santo-Thomas. — Son utilité. — Sa composition bien entendue.

Le Théodore, sur lequel vont s'embarquer les fondateurs de la colonie de Santo-Thomas, porte avec lui un véritable spécimen de la majeure partie des produits de notre industrie.

Nous ne pensons pas que l'on ait jamais réuni sur le même navire une aussi grande variété d'objets; nous en avons vu les soixante-neuf états dressés par M. Simons et que l'on a bien voulu nous communiquer.

Chacun de ces états a trait à la demande des objets relatifs à une industrie ou à un service différent.

L'un comprend les instruments nécessaires à la chirurgie, l'autre à l'agriculture; celui-ci indique tous les objets mécaniques, celui-là le mobilier; plus loin ce sont les instruments géodésiques. Enfin, ainsi de suite pour toutes les branches professionnelles, artistiques, industrielles ou matérielles. A quelques travaux, à quelques opérations que soient appelés les membres de l'expédition, rien ne leur manquera.

La Compagnie a réellement été prodigue, mais d'une prodigalité bien entendue; car, en ne refusant rien de ce qu'a pu réclamer M. Simons, elle le met à même de tirer parti des richesses que présente à l'industrie humaine le territoire de Santo-Thomas.

Disposant, sur l'échelle la plus large, des ressources de la mécanique, cet habile ingénieur pourra neutraliser l'influence du climat brûlant des tropiques, en ménageant le travail de l'homme; tous les arts utiles et libéraux viendront, d'ailleurs, seconder ses combinaisons.

Le Théodore porte de quoi former un véritable bazar. L'établissement de Santo-Thomas sera réellement une exposition des produits de l'industrie belge et la plus avantageuse qui puisse avoir lieu.

Les achats de la Compagnie comportent plus de 200,000 objets, formant entre eux un assortiment de plus de 1,000 échantillons de nos produits.

C'est pour la première fois que l'on verra au delà des mers, réunie sur un même point, une aussi grande variété d'articles fabriqués en Belgique.

L'emploi immédiat de ces articles sous les yeux des indigènes, sera d'un bon exemple et fécond en résultats; car, dans le Guatemala, on ne résiste pas plus qu'ailleurs à la loi naturelle qui veut que l'homme imite ce qu'il voit faire.

Combien le pays ne devra-t-il pas de reconnaissance aux hommes qui ont eu assez de courage pour braver l'opposition passionnée dont ils ont d'abord été assaillis, pour braver le ridicule qu'ont cherché à déverser sur leur entreprise certains cerveaux rétrécis, plus prompts à blâmer qu'à comprendre!

Cette entreprise, on a le droit de le dire aujourd'hui hautement, donnera les plus beaux résultats, et ceux dont la persistance dévouée à su la mettre en si bonne voie en retireront honneur et profit.

(*Le Fanal.* — 8 mars 1843.)

LE COMMERCE BELGE. (15 *mars* 1843.)

Éloge du système de colonisation adopté par la Compagnie belge.

Il nous semble que le moment est venu d'exposer nos idées sur la question nationale relativement à la colonisation; le moment est d'autant plus opportun que les autres questions ont été, en quelque sorte, depuis plusieurs mois, abordées à peu près sous tous leurs aspects et traitées sous toutes les formes. Livres, brochures, articles de journaux, discours, tout cela, pour et contre, a dû nécessairement suffisamment éclairer l'opinion publique. Or, comme complément à tout ce travail, nous croyons qu'il est urgent, dans l'intérêt de la cause grave et importante à laquelle l'avenir de la Belgique se trouve si étroitement lié, d'entrer dans des considérations générales sur la nationalité de l'œuvre qui va s'accomplir dans l'Amérique centrale, sous les auspices d'une Société composée des hommes les plus éminents du pays.

La sagesse politique, qui consiste à donner une utile direction aux frais partiels qui se présentent, a fait une loi à notre gouvernement de favoriser, autant qu'il était en son pouvoir de le faire, une entreprise susceptible d'amener la solution de ce grand problème: des débouchés!

Cette solution, qui peut encore la révoquer en doute? Quelques idéologues, peut-être, qui s'attachent bien plus à satisfaire leur besoin de dénigrement systématique qu'à s'occuper de la prospérité nationale. Aussi, toujours barricadés dans leurs controverses, toujours à cheval sur leurs paradoxes, ils s'enquièrent peu des faits et des résultats d'un acte de civisme. Hormis ces professeurs de si étranges doctrines et quelques autres pessimistes, espèce d'esprits timorés, apathiques, méfiants et naturellement ennemis de tout progrès contraire à leurs habitudes, le pays entier est convaincu qu'il vaut mieux satisfaire aux besoins d'un peuple qu'à ceux d'une idée ou d'un système. C'est qu'aujourd'hui la nécessité a fait réfléchir, et on sait par expérience qu'autre chose est le bien-être selon la pratique que selon la théorie : l'esprit public comprend qu'il faut agir et non disserter. Or, sans s'arrêter aux arguties des antinovateurs, sans tenir compte des diatribes lancées contre elle, la Compagnie belge de colonisation a fait explorer elle-même le pays où elle veut établir un comptoir belge et nous créer des marchés transatlantiques; elle a demandé et obtenu des garanties exclusives de sécurité pour nos colons; et c'est armée des rapports constatant la fertilité du sol et la salubrité du climat, c'est par la convention qui assure l'indépendance des Belges qui se rendront à Santo-Thomas qu'elle a réfuté les objections; c'est alors seulement qu'elle a appelé le public à prendre part à ses opérations tout en assumant encore sur elle la responsabilité de son entreprise.

Comme il y a dans l'oscillation des choses humaines une attraction mystérieuse et incessante qui ramène au vrai, au positif, il est arrivé que l'opinion, faussée un instant dans un sens, a été ramenée à la vérité par la conduite de la Compagnie, conduite sage, prudente et digne d'hommes qui veulent accomplir une grande œuvre humanitaire.

Considérés sous le point de vue philanthropique et national, les plans de colonisation de la Compagnie belge ne pourront manquer d'être adoptés par les nations européennes qui désormais tenteront de se créer des colonies. Quoi de plus beau en effet que cette installation par la voie pacifique, que cette communauté où le travail sera collectif et où les intérêts de chacun seront les intérêts de tous! Quoi de plus simple que cette combinaison où la propriété, le capital et le travail se trouvent associés! N'est-ce pas là une généreuse pensée, une conception désintéressée et un puissant stimulant pour les colons, que cette certitude qu'ils travaillent collectivement à leur bénéfice et à la fortune de la mère-patrie? Assurément cette répartition intégrale et respective entre les membres de la Communauté est la seule idée applicable de nos économistes et de nos humanitaires; c'est aussi une puissante garantie contre toute rivalité, contre l'envie, la jalousie et toutes les conséquences qui en découlent. Par cette organisation aucun écueil n'est à craindre, aucune dissension n'est à redouter : la Communauté des intérêts fera que chacun travaillera activement au succès d'une entreprise sur laquelle la Belgique fonde, à juste titre, de si grandes espérances, espérances qui ne seront point déçues.

Si les résultats de ce mode de colonisation, sous le rapport industriel et commercial, ne sont pas douteux, ils sont incalculables sous le point de vue national, en ce sens que la Belgique aura à s'enorgueillir d'avoir fait pénétrer les bienfaits de la civilisation sur le nouveau continent par les seuls moyens en harmonie avec notre état social. Quelle influence n'exercera pas le nom belge sur ces populations si longtemps persécutées par les nations européennes, quand elles verront qu'au lieu de guerres et de désastres, on leur apporte progrès et lumières? A l'exemple du pieux Las Cases, qui jadis implora la clémence de Charles-Quint en faveur de ces malheureux peuples, le clergé belge aura aussi sa sainte mission à remplir, et alors ils reconnaîtront que ce ne sont plus des dévastateurs sanguinaires qui viennent s'implanter au milieu d'eux pour recueillir les richesses de leur sol, mais les délégués d'une nation amie prête à accepter leur concours pour fertiliser la plus belle partie de leur vaste continent et lui assurer, commercialement parlant, la place que la nature lui a assignée. Cette mission toute de paix, toute civilisatrice, aura peut-être des conséquences auxquelles on est loin de songer. Qui sait?

(*Le Commerce belge.* — 15 mars 1843.)

LE COMMERCE BELGE. (20 *mars* 1843.)

Bénédiction de la chapelle coloniale de Santo-Thomas. — Départ de la première expédition, composée des navires LE THÉODORE, LA LOUISE-MARIE, et LA VILLE-DE-BRUXELLES. — Discours prononcés à cette occasion.

La chapelle en bois destinée à la nouvelle colonie de Santo-Thomas de Guatemala avait été dressée dans le jardin de l'hôtel de M. le comte Félix de Mérode, président du conseil général de la *Compagnie belge de colonisation.* — Le 6 mars, S. E. Mgr le cardinal-archevêque de Malines est venu la consacrer et la bénir, en présence d'un grand nombre de notabilités. Des membres du sénat et de la chambre des représentants, deux de nos ministres, assistaient à cette pieuse cérémonie. Mgr le cardinal, avant de commeucer le service divin, a prononcé le discours suivant:

« MES CHERS FRÈRES,

« Dieu est le souverain maître et le suprême « modérateur de toutes choses; c'est pourquoi « nos projets les mieux combinés doivent avor« ter s'il leur refuse son concours, et ils réus« sissent infailliblement dès qu'il daigne les « protéger et les bénir.

« C'est cette vérité que le Roi prophète a si « bien énoncée par ces paroles : *Si Dieu ne « bâtit pas la maison, c'est en vain que les « ouvriers y travaillent; si Dieu ne garde « lui-même la cité, c'est en vain que la « sentinelle veille pour la garder.*

« L'obligation de reconnaître que nous dé« pendons entièrement de Dieu, et le besoin « que nous éprouvons de son secours, doivent « donc nous engager à placer toutes nos entre« prises sous la protection de sa divine provi« dence.

« C'est ce devoir que nous remplissons au« jourd'hui d'une manière solennelle, à l'égard « d'une entreprise à laquelle nous portons tous « un si vif intérêt. Une société belge s'est for« mée dans le but d'établir une colonie dans « l'Amérique centrale, d'y cultiver un sol riche « en tous genres de productions, et d'y ouvrir « un débouché à notre industrie. Un grand « nombre de nos compatriotes vont se rendre « successivement dans ces pays lointains. Ils s'y « rendront, il est vrai, sous la garde de Dieu, « et accompagnés de deux ministres du Sei« gneur, chargés de pourvoir à leurs besoins « spirituels; cette chapelle que nous venons de « bénir sous l'invocation de saint Louis, et que « Sa Majesté notre auguste et pieuse reine, ainsi « que plusieurs personnes généreuses ont or« née de leurs dons, sera placée au milieu; le « Rédempteur y reposera dans son auguste sa-

« crement, pour recevoir leurs prières et leurs « adorations : mais ils auront de grandes privations à subir, de rudes fatigues à essuyer ; un « long voyage sur mer, un changement subit « de climat, beaucoup d'autres circonstances « rendront leur position difficile et périlleuse.

« Je vous exhorte donc, mes très-chers « frères, à prier Dieu avec ferveur, qu'il veuille « les protéger, les encourager, les bénir.

« Lorsque Dieu fit jadis entrer les enfants « d'Israël dans le désert pour les conduire dans « la terre promise, il leur donna un de ses « anges pour guide. *Je vous enverrai mon « ange,* dit-il, *et il marchera devant vous, « il vous gardera pendant le chemin, et « vous fera entrer dans la terre que je « vous ai préparée.* Prions Dieu, mes chers « frères, qu'il accorde la même faveur à l'expédition qui va bientôt partir pour jeter les « premiers fondements de la colonie Santo-Thomas, et à toutes celles qui partiront plus « tard pour la même destination.

« Mais il est une autre grâce que nous de- « vons spécialement implorer, c'est que les « nouveaux colons soient exacts à bien remplir « les devoirs du chrétien, que la religion soit « toujours honorée parmi eux, et qu'ils restent « inviolablement attachés à la vraie foi.

« En effet, c'est de là que dépendent leur « bonheur individuel et la prospérité de la colonie. Un ancien philosophe a dit qu'il serait « plus facile de bâtir une ville dans les airs que « de constituer une société sans religion. Aussi « jamais un État ne sera solidement établi, « jamais une famille ne sera vraiment heureuse, « si la religion n'y est honorée et observée ; car « c'est elle et elle seule qui est la dépositaire « des vérités sociales ; elle doit les enseigner « aux hommes, si on ne veut lâcher la bride à « toutes leurs passions, les jeter dans l'anarchie, et les abandonner à toute sorte de désordres. Au contraire, lorsque la religion « exerce efficacement sa sainte influence, lorsque ses préceptes sont observés, l'ordre règne « partout : l'État, les familles et les individus « jouissent de la paix et du bonheur. *Heureux « les peuples,* dit l'Écritnre sainte, *dont le « Seigneur est le Dieu !* c'est-à-dire qui ser- « vent fidèlement le Seigneur.

« Nous allons donc prier spécialement celui « qui est la *voie*, la *vérité* et la *vie*, qu'il fasse « toujours régner sa sainte loi dans le cœur des « nouveaux colons ; nous allons offrir ensemble « le saint sacrifice de la messe, pour obtenir du « ciel que la religion soit toujours honorée et « pratiquée parmi eux.

« Si Dieu daigne exaucer nos prières, nous « aurons contribué efficacement à assurer à « notre colonie le plus solide fondement de stabilité et la meilleure source d'une prospérité « toujours croissante. »

Après cette allocution, la messe a été chantée en musique, avec les ornements et vases sacrés appartenant à la chapelle coloniale, et qui sont magnifiques. C'est monseigneur le cardinal lui-même qui a dit la messe. Elle a été terminée à midi et demi.

Cette cérémonie a été fort touchante et pleine d'émotion, pour ceux surtout qui songeaient un peu à la grandeur de l'entreprise, à la persévérance de ceux qui l'ont conçue, et au courage de ceux qui sont destinés à la faire fructifier, en affrontant les périls d'un voyage lointain et les difficultés de tout genre qui les attendent sous un autre ciel.

Le 16 mars, les navires *le Théodore*, *la Louise-Marie* et *la Ville-de-Bruxelles*, sont partis d'Anvers pour la colonie que la Compagnie de colonisation fonde dans le beau et fertile district de Santo-Thomas de Guatemala.

Les vœux de tous les Belges qui s'intéressent à l'amélioration morale et matérielle des classes nécessiteuses, ainsi qu'à la prospérité commerciale du pays, s'attachent à cette expédition.

Voici les discours qui ont été adressés aux colons qui, les premiers, vont dans l'Amérique centrale jeter les bases de cette intéressante colonie.

Discours de M. le comte de Mérode, président de la Compagnie belge de colonisation.

« Chers voyageurs qui allez à d'autres pré- « parer les voies, une œuvre véritablement so- « ciale est commencée par vous aujourd'hui. De « vastes et magnifiques parties du globe sont « encore à peu près inutiles à l'homme, puis- « qu'elles se trouvent dépourvues d'habitations « et que leurs productions ne servent en quelque « sorte qu'aux animaux sauvages. Cependant « des pays comme le nôtre sont chargés d'une « population compacte, amie du travail, et « malgré les efforts d'un grand nombre de la- « borieux ouvriers, le travail ne suffit qu'im- « parfaitement aux besoins de beaucoup de fa- « milles.

« Toutes les terres véritablement fertiles ont « été, dans notre partie, mises en valeur, et si « la culture s'y montre encore susceptible de « quelques progrès, on ne peut nier que dans « certains lieux, particulièrement en Flandre, « elle n'ait atteint le plus haut point de l'art « agricole. Là où elle est susceptible de perfec- « tionnements ultérieurs, l'amélioration du sol « servira à nourrir les enfants de ceux qu'il « entretient dans le moment actuel et qui n'au- « ront guère besoin d'autres bras.

« C'est donc en général sur les fabriques di- « verses que se reportent les individus que l'a- « griculture ne saurait occuper, et ces fabriques « dépassant par d'abondants produits les be- « soins du consommateur agricole, c'est au de- « hors que l'on cherche à en livrer l'excédant; « mais de ce côté la concurrence extérieure se « présente non moins active, et l'on tente trop « souvent en vain de lutter contre elle.

« Loin de moi la pensée de contester l'utilité « de l'industrie; un pays qui manque d'un tel « élément de prospérité ne sait pas tirer de la « terre la plus favorablement dotée les richesses « que la nature y dépose. Toutefois le meilleur « ordre matériel est celui qui résulte d'un « heureux équilibre entre les moyens de subsi- « stance que possède une population et cette « population même.

« Lorsqu'une contrée ne produit pas la nour- « riture nécessaire à tous ceux qui l'habitent, « et que pour obtenir une partie considérable « de vivres qu'il leur faut elle doit placer ail- « leurs les productions de ses manufactures, la « sécurité publique devient incertaine par suite « d'une fâcheuse dépendance à l'égard des plus « pressants besoins; l'étranger, refusant vos « marchandises, vous affame alors, et qui peut « répondre de son caprice ou de circonstances « qui, malgré lui, peuvent l'obliger à fermer « ses ports ?

« Pourquoi donc, l'orsqu'on se trouve resserrés « dans une terre étroite, ne pas chercher à s'éten- « dre sur l'espace que la solitude laisse libre et qui « ne peut mieux remplir les desseins du Créateur « qu'en recevant des hommes capables de le « rendre utile. C'est là ce qui m'a toujours « semblé conforme aux vues de la Providence, « et la colonisation du fertile désert ne s'est ja- « mais présentée à mes yeux que comme la « plus belle des industries pour les peuples « très-nombreux comparativement à l'étendue « du territoire qu'ils occupent.

« Malheureusement ces essais, trop ordinai- « rement livrés au hasard, ont fréquemment « échoué par défaut de prudence et par l'ab- « sence de soins préalables. L'esprit d'impré- « voyance ou d'avide et aveugle spéculation les « a compromis.

« Quant à nous c'est avec un sentiment de « vive sollicitude que nous nous sommes oc- « cupés de l'expédition destinée à une conquête « pacifique, qui offre néanmoins des dangers, « et dont vous êtes les champions courageux; « nous n'avons rien négligé afin de vous pour- « voir de tous les objets qu'exige une lointaine « pérégrination.

« Aux secours temporels que vous devait la « Compagnie, une charité généreuse a joint « tous les moyens de secours spirituels dont « vous avez besoin en vous éloiguant du sol « natal.

« Des prêtes dévoués vous accompagnent, « ils vous aideront et vous consoleront dans les « peines inséparables de votre entreprise; ils « vous exhorteront à ménager vos forces par « la tempérance et la vie régulière que réclame « tout spécialement de votre part le séjour « dans un climat nouveau si différent du nôtre; « ils entretiendront parmi vous tout l'amour « de la discipline, de la paix et de l'union, sans « lesquels vous ne pourriez triompher des ob- « stacles divers que vous avez à vaincre.

« C'est avec les vœux les plus ardents et les « plus sincères que je vous souhaite un heureux « passage. »

Discours de M. le comte de Hompesch, vice-président de la Compagnie.

« Messieurs,

« Vous allez remplir une belle et courageuse « mission dont les résultats peuvent devenir « grands pour vous, immenses pour la Belgi« que, si votre dévouement égale votre cou« rage.

« L'œuvre qui est confiée à votre zèle, à votre « travail, à votre intelligence, n'est pas une « entreprise ordinaire dictée par l'appât du « gain, c'est une ère nouvelle dans l'histoire de « l'humanité.

« Vous êtes appelés à planter le drapeau de « l'ordre et du travail dans ces riches contrées, « si longtemps courbées sous le joug du despo« tisme et de l'anarchie, et qui ne demandent « que la main de l'homme pour lui rendre au « centuple le fruit de ses travaux.

« L'État libre et indépendant de Guatemala « vous a cédé une de ses plus belles provinces, un « port vaste et sûr, un territoire fertile et sain. « Ses habitants vous recevront en frères, prêts « à vous seconder dans vos travaux ; ils atten« dent de vous l'appui qui leur manque, pour « prendre, dans le rang des nations, la place « importante que la nature du pays leur assi« gne ; vous leur devez l'exemple de toutes les « vertus qui honorent l'homme et qui feront « respecter le nom des Belges dans cette nou« velle patrie de votre choix.

« Vous avez à résoudre une importante ques« tion, celle du travail des Européens dans les « pays où la paresse a inventé l'esclavage. Gui« dés par un chef distingué, dirigés par un « médecin habile, munis de toutes les ressour« ces qu'une sage prévoyance a pu réunir, vous « surmonterez, par une discipline sévère, les « obstacles et les dangers, enfants de l'impré« voyance et du désordre, qui ont signalé tant « d'essais manqués et fait naître des préven« tions que l'expérience, la raison et le bon sens « repoussent.

« Là où des poignées d'hommes avides, se « livrant à tous les excès, ont su conquérir et « conserver des empires, défricher des forêts, « bâtir des métropoles et fonder de vastes cités, « il ne sera pas dit que le Belge sobre et la« borieux, intelligent et actif, aidé de toutes « les ressources de l'art et de la science, ait « reculé devant les fatigues inséparables d'un « premier établissement dont la réussite de« viendra, pour son ancienne patrie, une source « de richesse et de prospérité.

« La Belgique riche et industrieuse déversera « son trop plein de bras, d'intelligences et de « produits manufacturés, dans ce pays qui à « son tour lui rendra en échange les denrées « coloniales, les produits tropicaux qui lui « manquent ; une confiance fondée sur l'inté« rêt réciproque, et cimentée par des relations « continues, lui assurera, en peu d'années, « tous les avantages d'une riche colonie sans « les immmenses sacrifices que leur création « exige.

« Tel est le but de la Compagnie, telle est « l'œuvre qu'elle vous confie.

« Mais ce n'est pas seulement la Compagnie, « c'est la Belgique tout entière qui a les yeux « tournés vers vous, et qui attend le résultat de « vos travaux pour fixer son opinion et pren« dre part à vos succès.

« J'espère, messieurs, que, répondant à son « attente, vous vous rendrez dignes de l'inté« rêt que le roi vous porte, de l'appui que son « gouvernement vous a accordé, et de la sanc« tion solennelle que le chef de l'Église a don« née à une entreprise fondée sur les bases de « la religion, de l'honneur et de l'intérêt du « pays. »

Discours de M. Obert, agent général de la Compagnie.

« Messieurs,

« Lorsque, pour la première fois, j'eus l'hon« neur de soumettre mes plans, pour l'organisa« tion du travail, aux fondateurs de la Compa« gnie belge de colonisation et que, pour les « réaliser, je vous proposai de choisir l'Amé« rique centrale, j'étais loin de penser que nous « obtiendrions, en aussi peu d'années, les ré« sultats auxquels nous sommes parvenus, « grâce à leurs concours.

« Toutes les classes de la société nous secon« dent : le roi, l'Église, le commerce, l'indus« trie nous prêtent leur appui.

« Après avoir fait explorer, avec l'appui du « gouvernement, la contrée où nous voulons « créer, en faveur de notre industrie, des rela« tions puissantes et durables, nous voyons « aujourd'hui rassemblés sur ce navire tous les « éléments d'un avenir dont nul ne peut plus « douter.

« On y a réuni tous les instruments que la « mécanique a pu inventer pour remplacer le « travail de l'homme, et venir encore en aide « à cette luxuriante nature des tropiques, qui « promet à l'agriculture les récoltes les plus « productives qu'elle ait le droit d'espérer.

« Vous tous qui partez pour aller chercher « une patrie nouvelle au delà des mers, nou-

« bliez pas cependant que vous êtes enfants de « la Belgique, que vous êtes appelés à la repré- « senter dans le nouveau monde où, jusqu'à « présent, les Européens ont pris la crainte « pour le respect.

« Sachez aussi faire respecter le nom belge « dans cette contrée; mais que ce soit par le « bien que vous ferez à vos nouveaux compa- « triotes, par l'exemple de la subordination à « laquelle vous vous soumettrez envers vos « chefs.

« Noubliez pas que le mandat de ces chefs « est de veiller avant tout à votre bien-être, que « l'autorité qu'ils ont sur vous est toute pater- « nelle et de protection, qu'elle est destinée à « rendre vos travaux moins pénibles et plus « fructueux. De votre obéissance dépendent vos « succès et la prospérité des établissements que « vous allez fonder.

« Ne perdez pas de vue que, tout en vous « accordant un salaire en rapport avec la tâche « que vous exécuterez, la Compagnie qui ou- « vre une nouvelle voie au travailleur vous « appelle au partage du bénéfice résultant de « vos travaux, et, par le fait, vous y associe « réellement.

« C'est donc une belle et grande mission « que, sous le digne chef que la Compagnie « a mis à votre tête, vous êtes destinés à « remplir.

« En vue du noble but offert à vos efforts, « je ne doute pas que tous vous ne soyez dis- « posés à remplir l'engagement que vous avez « pris vis-à-vis de ce chef : celui de lui obéir « en toutes choses, et d'exécuter tous les tra- « vaux qu'il vous prescrira.

« Ces travaux seront d'autant plus faciles « que toutes les mesures commandées par la « sollicitude la plus attentive sont prises pour « vous mettre à couvert des dangers qu'ils en- « traînent, et pour qu'au milieu de vos fatigues « il vous soit prodigué toute espèce de conso- « lations.

« Voyez ces dignes ecclésiastiques, qui ont « consenti à vous accompagner; dans les cir- « constances critiques, ayez recours à eux, et « vous retrouverez la force nécessaire pour « accomplir l'œuvre à laquelle vous vous êtes « voués. Du reste, lorsque vous songez que « votre directeur et les chefs de service qui « l'accompagnent ne balancent pas à abandon- « ner des positions convenables pour vous « guider dans vos travaux, à votre tour vous « n'hésiterez pas à suivre les instructions qu'ils « vous donneront, à déférer aux règles qu'ils « vous imposeront.

« Voyez, autour de vous, des hommes dont « la société s'honore s'intéresser, s'associer à « vos travaux. Des personnages éminents dans « toutes les branches se réunissent pour assu- « rer votre existence, celle de vos familles; « joignez-vous donc à moi pour leur promettre « obéissance et dévouement, pour remercier « notre digne président, M. le comte Félix de « Mérode, notre vice-président, M. le comte « de Hompesch et tous les fondateurs de la « Compagnie belge de colonisation, de tout « ce qu'ils ont fait pour vous jusqu'à ce jour. « Rappelez-vous, surtout, si, comme nous « devons le croire, vos efforts sont couronnés « de succès, que la voie vous a été ouverte par « MM. de Puydt et Vandenberghe de Binckum « qui, les premiers, accompagnés d'hommes « aussi capables que dévoués, ont été visiter « le Guatemala; rappelez-vous que c'est à eux « que vous devez les notions indispensables « à l'entreprise dans laquelle ils ont été vos « devanciers.

« Gardez-vous d'oublier enfin que, si la « Compagnie est arrivée au point où nous som- « mes aujourd'hui, elle le doit, en grande « partie, à l'appui éclairé qu'elle n'a cessé de « rencontrer chez son royal patron; oui, mes- « sieurs, nous avons besoin de l'avouer ici « hautement, si la Compagnie envoie aujour- « d'hui dans les régions transatlantiques cette « réunion d'hommes d'élite, ces capacités char- « gées de les diriger, ce bel assortiment des « produits de notre sol et de notre industrie, « si elle est à même de former un établissement « belge dans l'Amérique centrale, c'est que le « roi, comprenant l'avenir de cette entreprise, « n'en a jamais désespéré; c'est que, seul entre « tous, il n'a pas cessé un instant de lui accor- « der sa puissante protection.

« Nous devons donc tous réunir nos voix « pour lui témoigner notre vive reconnais- « sance, et je suis persuadé, messieurs, que « tous vous crierez avec moi, du fond du « cœur : Vive le roi! »

Quand les États-Unis firent entendre le premier cri d'indépendance et donnèrent le signal de l'affranchissement, le nouveau monde devint sans contredit un théâtre intéressant. Il fallait voir ces peuples de l'Amérique s'éveiller après trois siècles de léthargie et secouer le joug de fer qui pesait sur eux! L'Espagne avait obtenu son droit de possession par les armes, ce droit était confirmé par trois siècles d'administration, et ces trois siècles n'ont servi qu'à préparer le grand acte qui s'est

accompli. C'est vainement qu'elle voulut éteindre l'incendie que son despotisme avait allumé : non-seulement elle perdit ses colonies, mais toute espèce d'influence ou de privilége, tout espoir même d'être considérée désormais comme les autres nations européennes. Le souvenir des cruautés des Espagnols qui, selon Voltaire, dressaient d'énormes chiens pour aller à la chasse des Indiens comme à celle des bêtes fauves, ce souvenir, disons-nous, et celui de tant d'autres atrocités, sera toujours un obstacle à toute espèce de transaction entre les anciennes colonies espagnoles et la mère-patrie. Certes, cette haine commune et universelle est bien légitime; mais comme nous n'avons pas à traiter la question de savoir si, en suivant une sage politique, l'Espagne aurait conservé ses colonies ou obtenu une forte indemnité pour en compenser la perte en partie, ou bien encore si elle aurait pu conserver l'immense avantage qu'elle possédait en important les produits de son industrie dans ces contrées, occupons-nous des avantages qui peuvent résulter de l'état actuel des choses.

D'une part il existe un pays encore enivré de ses succès, de ses victoires remportées sur ses oppresseurs, où la transformation des faits et le développement des idées a en quelque sorte ramené la nation à un état d'enfance : c'est une nouvelle société qui commence, société dont les besoins matériels et intellectuels sont loin d'être pleinement satisfaits, et on comprend pourquoi. Comme il est rare que les pays qui se transforment aient le pouvoir de réfléchir avant de faire, les peuples de l'Amérique centrale ont laissé déborder leur haine comme dans toutes les révolutions qui s'opèrent, et leurs idées les entraînant hors de la voie de la justice, il en est résulté des dissensions qui, heureusement, sont à peu près terminées, maintenant que la raison a fait entendre sa froide et impérieuse logique. C'est que ce n'est pas tout que d'avoir l'indépendance, il faut savoir l'employer; car la liberté est un de ces remèdes héroïques qui tuent s'ils ne guérissent pas. Tout n'est pas fini dans les colonies nouvellement émancipées; au contraire, tout commence.

Il existe donc, comme nous l'avons dit plus haut, d'une part un pays vierge, sous tous les rapports, admirablement situé pour accomplir de grandes choses avec l'aide de l'industrie et du commerce, pays riche s'il en fut en produits agricoles et minéralogiques, dont le sol attend un peu de culture pour livrer les denrées les plus estimées; et par-dessus tout, pays libre et peuplé d'habitants qui ne demandent qu'à recevoir des étrangers parmi eux afin de profiter de leurs lumières pour ne pas trébucher à l'entrée d'une vie toute nouvelle dont ils ignorent la distribution et les issues.

D'autre part, il existe également un pays, dans cette vieille Europe déjà tant bouleversée, nouvellement affranchi d'un despotisme mal entendu, pays dont la richesse n'a rien à envier à ceux qui l'entourent, mais où les besoins de la population sont trop minimes pour entretenir ce prodigieux mouvement commercial qui s'y fait sentir, et où le développement colossal de son industrie réduira infailliblement une foule de bras à l'inaction, si on ne songe à trouver une voie d'écoulement aux effrayantes productions de toutes ces machines qui fonctionnent, de toutes ces usines où tant de ressorts se meuvent. De cet état respectif des deux pays, il en résulte qu'un rapprochement ne peut qu'être profitable à tous deux; profitable à la Belgique, qui se créera des établissements agricoles dans l'Amérique centrale, qui établira des relations commerciales avec le Mexique, la Colombie et tous les pays limitrophes, qui s'ouvrira des marchés et fera connaître dans ces contrées les produits de son industrie; profitable à l'Amérique centrale, qui a besoin de voir mettre en pratique les idées d'ordre, d'économie, d'activité; qui a besoin de s'enquérir de tous les secrets des peuples civilisés qui trouvent l'aisance et la fortune dans une sage application du travail, dans une prudente direction des affaires politiques, industrielles et commerciales.

Puisque, selon nos économistes, il faut choisir entre la colonisation, la guerre ou l'anarchie, choisissons la colonisation, la colonisation comme il est possible de la pratiquer de nos jours, c'est-à-dire par la voie pacifique et la communauté. Et puisque l'Amérique centrale a besoin du concours d'une nation amie pour dignement achever la tâche qu'elle s'est imposée, en lui prêtant le nôtre nous accomplissons, outre une noble mission, une de ces œuvres nationales qui trouvent plus tard leur récompense dans ses résultats salutaires et dans le bien-être de tout un peuple.

(*Le Commerce belge.* — 20 mars 1843.)

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA TROISIÈME PARTIE.

OPINION DES AUTEURS ET DES VOYAGEURS.

OPINION DE LA PRESSE BELGE.

FIN DE LA TABLE.

OPINION

DE

LA PRESSE FRANÇAISE

SUR

L'AMÉRIQUE CENTRALE,

LE GUATEMALA,

LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION,

ET LA

COLONISATION DU DISTRICT DE SANTO-THOMAS

PAR LA

COMMUNAUTÉ DE L'UNION.

1842-1843

Notice sur le golfe de Honduras et la république du Centre-Amérique, par M. DE MAUSSION-CANDÉ, capitaine de corvette. (Extraits.)

Les cinq États de l'Amérique centrale.— Villes capitales.— Population. — Productions. — Commerce. — Importations et Exportations. — Port de Santo-Thomas. — Sa beauté, sa sécurité, sa salubrité. — Lac d'Ysabal.

Borné au nord et au nord-est par le Mexique et le Yucatan, l'État de Nicaragua est le seul qui traverse cette partie de l'Amérique dans toute sa largeur, et qui ait ses rivages baignés par les deux mers. Il ne possède, en fait de ports, que la mauvaise rade foraine d'Istapa, sur la mer du Sud, le port d'Ysabal dans le golfe Dulce, accessible seulement au cabotage, et le port de Saint-Thomas, situé dans l'est du goulet par lequel le golfe Dulce communique avec la mer : port excellent, mais sans habitants et sans route de communication avec l'intérieur.....

L'État de Salvador, petit, mais bien peuplé comparativement et bien cultivé, et qui possède sur la mer du Sud plusieurs bons ports, tels que la Union, Acajutla, etc., est limitrophe à une partie de l'État de Guatemala, tandis que l'autre partie est bornée par l'État de Honduras, qui, s'appuyant au sud sur les États de Salvador et Nicaragua, est borné au nord par le golfe même auquel il a donné son nom, et sur lequel il possède les deux ports de Omoa et Truxillo. Au sud-est, l'État de Salvador est contigu à celui de Nicaragua, dans lequel est situé le lac de ce nom, et qui possède l'excellent port de Realejo sur la mer du Sud.

Enfin l'Etat de Costa-Rica, sur l'isthme même de Panama, forme la frontière sud de la république.

Le côté Est de cette partie du continent, que sa configuration géographique semblait destiner à former un seul État, est formé par la province des Mosquitos, qui s'étend depuis les environs du cap Camaron jusqu'à l'embouchure du Rio-San-Juan, comprenant ainsi une étendue de plus de 120 lieues des côtes, et dont les frontières sont fort mal délimitées avec les États contigus de Honduras et Nicaragua.

Toute cette étendue forme une vaste province habitée par diverses peuplades reconnaissant des chefs différents, et que les Anglais ont achetée il y a environ deux ans, pour le prix de 7,000 piastres, au chef d'une des peuplades de la côte, après avoir eu préalablement la précaution de le faire couronner roi du pays par le super-intendant de Belise.

Honduras réclame comme sa propriété une partie du terrain ainsi vendu, et conteste en outre au vendeur le droit de propriété nécessaire pour valider la vente. Mais dans l'état d'anarchie qui divise actuellement la république du centre de l'Amérique, il n'est pas probable que ses réclamations soient écoutées; ce sera donc, suivant toutes les apparences, une question où le droit cédera à la force, et une nouvelle conquête à ajouter aux nombreuses possessions anglaises dans la mer des Antilles.

Les villes de Cartnago et de Léon, capitales des États de *Costa-Rica* et de *Nicaragua*, et celle de *San-Salvador*, capitale de l'État de ce nom, sont, dit-on, de jolies villes; Camayagua, capitale de *Honduras*, est au contraire peu de chose; Guatemala mérite une mention particulière.

Fondée en 1524, dès l'origine de la conquête de la province à laquelle elle devait servir de capitale, la ville de Santiago de Guatemala reçut le titre de cité le 12 août 1525. Elle était alors bâtie à un lieu appelé Almalonga, à onze lieues environ de l'emplacement de la ville actuelle.

La beauté du site et la fertilité de la vallée engagèrent la plupart des habitants à construire leurs domiciles à une lieue plus au nord, et ce fut là que l'on établit définitivement un peu plus tard la ville de Guatemala, qui fut bientôt ornée de magnifiques églises et d'autres édifices somptueux.

Traversée par la rivière d'Amatitlan, qui en fertilise le sol, cette vallée est encore aujourd'hui admirable de culture et de végétation. Elle est en ce moment couverte de nopaleries dont l'œil n'embrasse pas toute l'étendue, et fournit à elle seule les trois cinquièmes de la cochenille que produit l'État tout entier.

Guatemala prospéra ainsi jusqu'en l'année 1773, et fut en partie détruite par le tremblement de terre de cette année. Située entre les deux volcans qui la dominaient au S.-E. et au N.-O., elle fut violemment ébranlée par leurs secousses, et le lac qui couronnait la cime du premier ayant rompu ses digues précisément du côté de la ville, l'eau se précipita dans les rues avec une telle violence, que beaucoup d'habitants furent emportés et noyés par le torrent.

Cette catastrophe fut amplifiée par les rapports des autorités espagnoles, non dans le but de faire de la poésie, mais, suivant la version du pays, dans des vues d'intérêt privé. L'exagération des rédacteurs des rapports atteignit son but, et le capitaine général reçut l'ordre d'abandonner la ville pour aller en établir une autre un peu plus loin.

Le lieu choisi fut l'extrémité d'un plateau, d'une assez grande étendue au nord, de la chaîne des montagnes dans laquelle sont situés les volcans, en sorte que la nouvelle Guatemala, fondée en 1776, à neuf lieues environ de l'ancienne ville, ne compte aujourd'hui que 68 ans d'existence.

La *Géographie* de Malte-Brun nous fait un récit effrayant de la catastrophe qui engloutit l'ancienne Guatemala; d'après elle, des torrents de boue et de soufre se croisèrent par-dessus, et cachèrent jusqu'à la place où elle avait existé.

Il est d'autant moins étonnant que le savant auteur de cet ouvrage ait été trompé par des rapports exagérés, qu'ils trompèrent la cour d'Espagne elle-même; mais le fait est que l'ancienne Guatemala, connue dans le pays sous la simple dénomination de la Antigua, est encore une belle ville et la seconde de l'État de Guatemala.

Ces deux volcans, nommés *volcan de Agua* et *volcan de Fuego*, la dominent toujours, mais comme le Vésuve domine Naple, sans en effrayer les habitants. Le volcan de feu jette constamment de la fumée et parfois même quelques flammes; quant au volcan d'eau, il ne conserve son nom que par tradition; le lac supérieur, ayant rompu ses digues, ne s'est pas reformé, et le sommet est occupé par une plaine qui, se trouvant un peu au-dessus de la limite inférieure des neiges, présente en toute saison une verdure admirable.

Il est peu de voyageurs, passant par la Antigua, qui ne se donnent le plaisir d'aller jouir du plus beau coup d'œil du monde sur ce petit plateau, l'un des points les plus élevés de la chaîne des Cordilières.

Guatemala est une belle ville, percée en équerre et ornée d'une multitude d'églises, fort belles pour la plupart, mais dont quelques-unes attendent encore la fin d'une construction interrompue à diverses reprises par les révolutions du pays. Aucune d'elles cependant n'approche, pour la beauté, de ce que fut autrefois la cathédrale de la Antigua, si l'on en juge par ce qui reste encore de cet édifice, dont la façade, encore fort bien conservée, excite l'admiration du voyageur, tant par le grandiose de son ensemble que par la beauté et la richesse des sculptures dont elle est ornée.

Amatitlan, située sur un beau lac, à quatre lieues environ de la Antigua et à cinq de Guatemala, est la troisième ville de l'État. Ces trois villes méritent seules de porter ce nom, dans un pays où l'on décore du nom de bourgs et villages le rassemblement de quelques huttes d'Indiens, construites en claies, non fermées et ouvertes à tout vent ainsi qu'au premier venu.

Rien n'égale la misère et l'incommodité de ces pauvres cabanes, qui semblent n'avoir été construites que pour offrir un abri temporaire contre les grandes pluies de l'été; car elles sont absolument incapables de garantir soit du froid, soit du mauvais temps prolongé.

Ainsi composée des cinq États que je viens de citer, la république actuelle forme ce que l'on appelait autrefois la province du Guatemala. Cette province, qui a porté à la fin le titre de royaume, était gouvernée par un capitaine général résident à Guatemala, et relevant du vice-roi du Mexique.

Il est inutile d'ajouter que le manque de routes entre Mexico et Guatemala, la distance qui sépare ces deux points, et la difficulté réelle des communications, présentaient de bons, de trop bons prétextes à éviter une correspondance active, pour que le capitaine général ne fût pas à peu près indépendant du vice-roi.

Les commandants des provinces de Honduras, Salvador, etc., recevaient directement leurs ordres de Guatemala, qui s'est ainsi habituée de temps immémorial à considérer les autres provinces comme sous sa domination naturelle...

Voici, d'après les derniers relevés faits ou recueillis par le colonel Galindo, la population des cinq États :

Population de l'Amérique centrale.

	INDIENS.	BLANCS.	MULATRES.	TOTAL.
Guatemala.	450,000	100,000	150,000	700,000
Salvador	90,000	80,000	230,000	400,000
Honduras.	»	60,000	240,000	300,000
Nicaragua.	120,000	110,000	120,000	350,000
Costa-Rica.	25,800	125,000	»	150,000
Total de la population. . .	685,000	475,000	740,000	1,900,000

La principale exportation de l'État de Guatemala consiste en cochenille, récoltée dans les belles vallées de la Antigua et d'Amatitlan. Quatre mille surons de cette denrée sont expédiés tous les ans à Ysabal, qui les envoie à Belise; deux mille environ prennent la direction de la mer du Sud, et vont s'embarquer à Istapa. Le reste de l'exportation consiste en salsepareille et une faible quantité de cuirs. L'État de Salvador, plus humide que celui de Guatemala, produit peu de cochenille, dont les grandes pluies d'été ruinent les récoltes, mais fournit en échange à l'exportation de six à sept mille surons d'indigo d'excellente qualité. Les deux tiers de cette quantité sont expédiés à Belise par les ports d'Ysabal et d'Omoa; le reste est embarqué pour l'Europe par la mer du Sud.

Une industrie, nouvelle dans le pays, et qui peut donner de grands résultats pour l'avenir, est la culture du mûrier et l'établissement de quelques magnaneries dans deux États: Salvador, qui a donné l'exemple, et Guatemala, qui l'a suivi. Plusieurs plantations de mûriers ont été faites dans les deux États, et ont permis de faire divers essais qui ont donné des résultats très-satisfaisants. La soie obtenue est fort belle, et supérieure peut-être à nos qualités de France. La beauté du climat, dans l'État de Salvador surtout, donne ce résultat important, qu'un mûrier reste couvert de feuilles toute l'année. On peut donc élever neuf ou dix générations de vers, l'une après l'autre, sans manquer de feuilles, et se procurer ainsi neuf ou dix récoltes de soie dans la même année....

Les importations dans l'Amérique centrale viennent à peu près exclusivement de Belise, où vont s'approvisionner les marchands de l'intérieur; car le golfe Dulce, dont la barre d'entrée ne peut livrer passage qu'à des caboteurs, ne reçoit aucun navire d'Europe. Belise fait donc aussi un commerce annuel de 15 à 18 millions avec la république du Centre-Amérique.

Les marchandises anglaises se composent principalement d'indiennes et autres cotonnades à fort bas prix. J'ignore si notre commerce pourrait soutenir la concurrence pour le bon marché.

La plupart de ces denrées, dont, à la vérité, les habitants déplorent la mauvaise qualité, leur sont fournies au prix de un réal (8e de piastre) la vara, rendues à Guatemala, et comme les frais de transport sont énormes, on ne peut pas admettre qu'elles aient été payées plus de la moitié de cette somme à Belise.

Une opinion assez répandue à Trujillo, Omoa, et même dans l'intérieur du pays, donne la préférence aux tissus français sur ceux fournis par l'Angleterre, tant pour la durée des étoffes que pour la solidité des couleurs; cette bonne opinion pourrait être exploitée avec succès par notre commerce, s'il avait surtout le bon esprit de n'envoyer que des marchandises de bonne qualité, et capables de ne pas détruire les préventions favorables actuellement existantes en notre faveur.

Le commerce de détail offre, dans toute la république du Centre-Amérique, une particularité bien remarquable, et qui fait voir combien, malgré les perturbations apportées par des révolutions continuelles, le caractère des habitants est encore empreint de cette bonté primitive que nous retracent les traditions espagnoles du temps de la conquête.

Un marchand de l'intérieur descend à la côte pour faire l'emplette de diverses marchandises, dont il espère trouver le débit dans son village. Au lieu d'aller jusqu'à Belise, il rencontre à Omoa, par exemple, ce qui lui est nécessaire, chez un négociant du lieu. Il fait sa provision, convient du prix, et s'en retourne souvent, sans donner le plus léger à-compte, et sans laisser de billet. Le vendeur le laisse partir sans défiance, bien que quelquefois il

ne le connaisse nullement. Mais il sait que l'année suivante, ou plus tôt, si la vente a été bonne, il reviendra lui enlever de nouvelles marchandises et payer les anciennes, et il est peut-être sans exemple que cette confiance ait été trompée.....

Dans la partie S.-E. du golfe de Honduras se trouve une baie qui s'enfonce considérablement dans les terres, et forme ce que l'on appelle le *port Saint-Thomas*. C'est une excellente rade, sur laquelle les navires sont parfaitement abrités de tous vents.

Cette rade, à trois lieues du goulet (dont l'entrée est connue dans le pays sous la dénomination de *la Boca)*, qui communique avec le golfe Dulce, possède, sur le mouillage, devant la Boca, l'avantage d'une grande salubrité. D'anciens habitants, dignes de foi, m'ont assuré que, du temps des Espagnols, c'était sur la rade Saint-Thomas que les bâtiments allaient attendre leur chargement, après avoir débarqué leurs marchandises à la Boca, sur des caboteurs qui les transportaient à Ysabal; qu'il leur arrivait souvent d'y rester huit mois, même un an, et qu'ils étaient généralement exempts des maladies qui décimaient les équipages des navires stationnant dans les ports voisins.

Le gouvernement de Guatemala, comprenant toute l'importance d'un port qui permettrait au pays de trafiquer directement avec l'Europe, et l'affranchirait ainsi du monopole ruineux de Belise, avait décrété l'ouverture du port Saint-Thomas et celle d'une route qui devait le faire communiquer avec l'intérieur. Malheureusement, le mauvais état des finances du pays ne permit pas de donner suite à ce décret sans l'intervention de capitalistes qui pussent avancer les fonds nécessaires, et le commerce anglais, entre les mains duquel sont tous les grands capitaux de Guatemala, non-seulement ferma sa bourse à un emprunt, mais usa en outre de toute son influence pour entraver un projet qui devait ruiner la colonie anglaise. Le projet a donc été ajourné; en sorte que Saint-Thomas est une rade excellente pour un navire qui y viendrait en relâche, mais n'a pas même un sentier de communication avec l'intérieur.

A trois lieues dans l'ouest du port Saint-Thomas se trouve la *Boca* ou goulet par lequel on entre dans le golfe Dulce. Ce golfe est profond, et pourrait recevoir les plus grands navires, si la barre qui se trouve à l'entrée, et sur laquelle on ne compte que six pieds d'eau, ne s'opposait à leur passage.

Après l'avoir passée, on entre dans un canal creusé entre deux escarpements boisés, souvent d'une hauteur considérable, et tellement à pic, dans certains endroits, que l'on pourrait les comparer à de vraies murailles. L'eau est généralement profonde dans tout ce canal, et en ayant soin d'éviter les enfoncements des coudes, où les remous de courant ont déposé des vases, on ne trouvera jamais moins de huit ou dix brasses, et souvent beaucoup plus.

Ce canal a trois lieues de longueur, en comptant toutes ses sinuosités. Dans tout cet espace, sa largeur, qui n'est parfois que d'une encâblure, n'excède jamais un mille. On arrive ensuite à une espèce de lac, dont la largeur peut avoir trois à quatre milles, et dont la longueur est de quatre lieues : c'est ce que l'on appelle dans le pays le *Golfete*, séparé du golfe Dulce par un autre canal un peu plus large que le premier et de deux lieues de longueur.

C'est à l'endroit où ce dernier canal, nommé dans le pays Angostura, communique avec le golfe Dulce, que se trouve le château San-Felipe, dans lequel les Espagnols déposaient autrefois les marchandises de prix qu'ils recevaient de l'intérieur, en attendant l'arrivée des navires qui devaient les transporter en Europe. Ce château, détruit en partie pendant la guerre de l'indépendance, a partagé le sort de bien d'autres ouvrages espagnols qui semblaient faits pour durer toujours; ce n'est plus qu'une ruine inutile et abandonnée.

A huit lieues dans le sud sud-ouest du château San-Felipe, est la ville d'Ysabal, mauvaise bourgade d'une centaine de maisons en bois, et défendue par un petit fort de six pièces de canon, construit sur un mamelon qui domine la ville.

Ysabal tire toute son importance du passage obligé des marchandises qui vont à Guatemala, et qui doivent y acquitter les droits de douane. Elle est située dans un pays entièrement inculte et couvert de forêts, que l'on n'a jamais songé à exploiter, et serait abandonnée de la presque totalité de ses habitants, si le gouvernement donnait suite à son projet d'ouvrir une route de Gualau au port Saint-Thomas, et de transporter dans ce dernier la douane d'Ysabal.

(*Annales maritimes*, février 1842.)

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.
(*Mars* 1843.)

NOTE SUR LA RÉPUBLIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE.
(Extrait d'un voyage inédit.)

Importance de l'Amérique centrale comme point de jonction des deux océans. — Riches productions de Guatemala. — Coup d'œil sur les cinq États. — Température. — Climat. — Organisation politique. — Législation, etc.

Si le canal de communication entre les deux mers était exécuté, le lac de Nicaragua et ses eaux deviendraient une source inépuisable de richesses pour le pays, en le rendant, pour ainsi dire, la grande route et le dépôt du monde commercial. Sous ce rapport, la république du Centre a la situation la plus belle et la plus heureuse, et possède des avantages réels sur toutes les nations. Située au milieu des deux Amériques, entre les républiques de la Colombie et du Mexique, baignée par l'Atlantique et le grand Océan, elle se trouve être le centre naturel des relations qui pourront s'établir entre les diverses nations de l'ancien et du nouveau monde. Elle offre plus de ports que les autres nouvelles républiques, est traversée par un grand nombre de rivières, et la diversité de sa température, brûlante sur les côtes, et au-dessus de glace sur le sommet des Andes qui la divisent, y fait croître toutes les productions du globe.

Guatemala n'est pas moins, dans ses ports que dans ses rivières, favorisée de la nature. Au nord, elle possède Golfo, Omoa, Truxillo, San-Juan et Matina; au sud, Sonsonate, Nicoïa, Realejo, Conchagua, Acajutla, ou Port de la Liberté, et Istapa, ou Port de l'Indépendance. Ce fut dans ce dernier qu'Alvarado le Conquérant construisit des bâtiments de guerre. Il n'est qu'à quinze lieues de l'ancienne capitale, et fut pendant longtemps fréquenté. Le port de la Culebra, dans l'État de Nicaragua, n'est pas encore ouvert; mais le rapport des ingénieurs qui l'ont visité dit qu'il peut aisément contenir 200 navires; qu'il a de 10 à 12 brasses d'eau à 50 verges de la côte, et un bon fond de sable; qu'il est entouré de beaux bois de construction; qu'il offre une excellente aiguade, et que ses environs nourrissent une très-grande quantité de bêtes à cornes; que son embouchure est d'une lieue et demie, divisée en trois canaux, par autant d'îlots; que ses entrées ne présentent aucun danger, et qu'enfin son intérieur est à l'abri de tous les vents.

Il a été dit que toutes les productions du globe croissaient à Guatemala. L'expression est loin d'être exagérée; en effet, on y remarque :

1° Parmi les objets de commerce :

Le coton, l'indigo, la cochenille, le sucre, le riz, le cacao, la vanille, le goudron, le brai, la salsepareille, la cannelle, le baume noir, le baume vierge, le baume cativo, le baume de copahu, le *balsamito*, l'opium, la térébenthine, le carthame, l'orge, le froment, la farine, la fécule des Incas, celle des *pampas* et d'autres; les *mechas de papelillo* (sorte d'allumettes naturelles), le chanvre, l'aloès-pite, la soie végétale (seda silvestre), les épices, le tabac, le café, qui réussit fort bien à Honduras, les laines, les peaux de divers animaux, etc.

2° Parmi les bois de construction, d'ébénisterie et de teinture :

Les cèdres, les pins, le *pinavete*, les chênes blanc et vert, le *guapinol*, le *quebracho*, le *güiligüiste*, les *ceibas*, le *madrecacao*, le rouvre, l'acajou (il est si abondant qu'on en fait des navires), le *ronron* (espèce de bois dur, noir et rouge pour meubles), le grenadille, l'amandier, le mûrier, le *melon* (bois de couleur jaune d'or pour meubles), l'ébène, le gayac, le bois du Brésil, le campêche et autres.

3° Parmi les plantes médicinales :

Les pommes de cyprès, les roses, *bejuco de estrella*, l'ipécacuanha, la valériane, les salsepareilles, le gingembre, le millepertuis, la malaguette, la capillaire, la joubarbe, l'astragale, les fleurs d'oranger et de citronnier, la piloselle, le *caujura*, le *cabalonja*, le *lanten*, l'*ageujo*, le *havilla*, l'*épasote*, les camomilles, les pavots, la casse, la chicorée sauvage, la muscade, etc. Parmi ces plantes médicinales, le *guaco* ou hucao doit tenir un

rang distingué, puisque c'est un antidote contre la morsure des serpents les plus venimeux. Mâchée et appliquée ensuite sur la partie mordue, cette plante détruit l'influence que le venin a pu exercer sur le système.

4° Parmi les plantes potagères, les fruits et les grains :

Tout, et en abondance, ce que l'Europe et les colonies produisent, à l'exception de la vigne, dont le gouvernement espagnol avait prohibé la culture. On s'en occupe actuellement, et les premiers essais ont été très-satisfaisants.

5° Parmi les minéraux :

L'alun, l'ambre, l'antimoine, l'ardoise, l'argile, l'argent, l'arsenic, le caillou (guijarros), la chaux, la couperose, la craie, le cristal de roche, le cuivre, le fer, le grenat, le kaolin, la magnésie, le mercure, l'ocre, l'opale, l'or, le pétrole, la pierre ponce, le plâtre, le plomb, le porphyre, le quartz, le soufre, le spath, le talc, le vitriol, des pierres de beaucoup d'espèces, des terres de tous genres, des sels, etc.

6° Et enfin parmi les animaux :

Les chevaux, mules, ânes, bœufs, moutons, chèvres, cochons, en un mot des bestiaux de toute espèce s'y trouvent en grand nombre dans l'état sauvage et dans l'état domestique. Beaucoup d'oiseaux d'une grande variété de plumage et de chant; dans leur nombre est le *quetsal*, qui appartient au pays et est fort rare même dans les autres contrées de l'Amérique; les poissons de mer et d'eau douce, ainsi que les coquillages, qui sont d'un goût exquis. On trouve également sur les côtes une très-grande abondance de tortues, de *murex* et de perles, dont on pourrait, si la pêche était une fois organisée, faire un commerce considérable et très-lucratif. Les abeilles sont aussi en grande quantité, et pourraient, si on en soignait les essaims, devenir extrêmement productives et fournir au commerce beaucoup de miel et de cire.

On voit par ce qui précède que la république du centre de l'Amérique peut offrir au commerce étranger des productions qui sont pour les Européens d'une très-grande valeur.

Les principaux articles de l'exportation pour la France seraient : le coton, le cacao, l'indigo, qui est d'une qualité supérieure, la cochenille, qui est le plus estimée (5 millions d'arbustes à cochenilles avaient été plantés de 1823 à 1827), l'acajou, l'ébène et autres bois d'ébénisterie; les bois de construction et ceux de teinture.

Les riches pâturages de Guatemala, qui sont perpétuellement verts, nourrissent d'immenses troupeaux, et les peaux forment un article considérable d'exportation. On doit aussi compter dans les objets bons à introduire en France, les écailles, la pourpre et les perles.

Les bâtiments français, allant chercher les articles ci-dessus mentionnés, pourraient porter, dans les ports de l'Amérique du centre, des cargaisons assorties des produits de notre industrie, des vins et des huiles; on assure que ces articles, transportés d'abord en petite quantité, seraient certains d'y trouver un bon marché. En y envoyant leurs bâtiments même sur l'est, nos armateurs seraient amplement récompensés de leurs entreprises par les bénéfices que le bas prix des objets d'exportation leur assurerait à leur retour en France.....

La république du centre de l'Amérique est composée de cinq États, qui sont : Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua et Costa-Rica.

L'État de Guatemala, ayant pour capitale la ville de Guatemala, qui est en même temps celle de la république, se subdivise en treize districts.

L'État de Salvador, capitale San-Salvador, est divisé en quatre départements.

L'État de Honduras, dont la capitale est Camayagua, se compose de douze districts.

L'État de Nicaragua est formé de huit districts, et a pour capitale Léon.

L'État de Costa-Rica est aussi subdivisé en huit districts; San-José en est la capitale.

Guatemala était la capitale de la république. Depuis quelques années, le siége du gouvernement fédéral a été transporté à San-Salvador. Elle est située dans une superbe plaine, sous la latitude 14° nord. Elle est grande, bien bâtie, a une université, de nombreux couvents et églises, et une population estimée de 30 à 40,000 habitants. Elle fut fondée en 1773, après le tremblement de terre qui détruisit Antigua ou la vieille Guatemala, à la distance de 40 kilomètres, et qui, parmi ses ruines, renferme encore 15,000 âmes. Antigua elle-même avait remplacé la ville bâtie à 4 kilomètres de distance par Alvarado, qui fut renversée, déjà florissante, en 1541, par des torrents d'eau qui sortirent du sommet du volcan au pied duquel elle était placée, et qui, dans leur course rapide, entraînèrent tout devant eux. La veuve d'Alvarado elle-même fut victime de cette calamité.

Léon, la capitale de l'État de Nicaragua, est sur le bord nord-ouest du lac du même nom, près de la Pacifique, qu'on voit de la montagne San-Pedro, au dehors de la ville,

et d'où le bruit de la mer est entendu très-distinctement, quoique la distance soit de quatre lieues. Le climat en est chaud, mais la ville est saine; les administrations publiques y sont fixées; elle possède une cathédrale, une université et trois couvents. Sa population, y compris celle des paroisses environnantes, est de 32,000 habitants.

Les villes les plus considérables, après Guatemala et Léon, sont: Granada, Nicaragua, Masaïa et San-Salvador; la Conception est un petit endroit près des ruines portant le même nom; Santa-Fé est aussi une petite ville au milieu de l'ancienne province de Veragua; Santiago, ville de peu d'importance, dans le centre de la province de Costa-Rica ou Riche-Côte, ainsi nommée d'après les mines qui s'y trouvent, mais qui ont été abandonnées, à cause de la difficulté de les exploiter; Valladolid, également peu considérable, est située dans la belle vallée de l'État de Honduras, à environ 30 lieues ouest de Santiago. Ces deux dernières villes faisaient autrefois beaucoup de commerce, mais sont peu actives aujourd'hui. A peu près à 25 lieues sud-est de Guatemala, se trouve Sonsonate ou la Trinidad, qui est le principal port sur la Pacifique pour les bâtiments employés aux communications commerciales entre Panama, le Pérou et Guatemala; Omoa, à l'extrémité de la baie du même nom, est seulement un village habité principalement par des nègres et défendu par une forteresse; plusieurs négociants y résident, et la situation en est favorable au commerce. Zacapa, grand village dans l'intérieur, sur la route d'Omoa à Guatemala, contient 6,000 habitants de toutes couleurs.

La république du centre de l'Amérique est comparativement plus peuplée que le Mexique, la Colombie, le Pérou, le Chili, Buenos-Ayres et Haïti, et possède par lieue carrée plus d'habitants qu'aucune de ces nouvelles puissances. En effet, sa population est évaluée de 1,500,000 à 2,000,000 d'individus, parmi lesquels on compte 12,000 Africains seulement; le reste se compose de blancs venus d'Espagne, de beaucoup d'Indiens et de métis. Il est à présumer que le nombre des habitants s'accroîtra rapidement, si on en peut juger d'après la salubrité générale du climat et l'extrême fécondité des femmes. De plus, les terres sont fertiles, les vivres à bon marché et les impôts beaucoup moins forts qu'à la Nouvelle-Espagne, et chez les autres nations d'Amérique et même d'Europe.

Pour encourager l'immigration, et afin d'augmenter encore plus rapidement par ce moyen la population peu proportionnée à l'étendue du territoire, le gouvernement avait promulgué, le 22 janvier 1824, une loi accordant à chaque étranger non marié qui viendra s'établir dans la république, mille varas de terre carrées, et le double s'il est marié; en outre, remise de tous droits à l'entrée sur ses effets et ustensiles, et franchise de tous impôts pendant vingt ans.

Guatemala est divisée en *tierras calientes* et *tierras frias*.

Dans les terres chaudes comme dans les terres froides, il règne pour ainsi dire un printemps perpétuel. Les champs et les arbres sont toujours verts; les orangers, qui y croissent sans culture, offrent toujours et à la fois tous les degrés de la végétation. Quelques branches sont chargées de fleurs épanouies, d'autres présentent de tendres boutons qui commencent à paraître : quelques-unes ont des fruits déjà formés et d'un vert obscur, tandis que d'autres offrent des oranges plus avancées et d'une couleur vert jaunâtre, et d'autres branches enfin sont ornées des mêmes fruits parfaitement mûrs, d'un parfum et d'une suavité exquise.

Le gouvernement de la république du centre de l'Amérique est populaire, fédéral et représentatif. Sa constitution est basée sur celle des États-Unis de l'Amérique du Nord.

Le pouvoir législatif appartient à un congrès fédéral formé d'une Chambre des représentants élus par le peuple pour deux ans, et d'un sénat dont les membres sont également choisis par le peuple, mais pour quatre années.

Le renouvellement de la Chambre se fait par moitié tous les ans, et celui du sénat tous les deux ans. La même personne ne peut être élue plus de deux fois de suite.

La Chambre des représentants a dans ses attributions la discussion des lois d'un intérêt général pour la république, l'organisation de l'armée nationale, la fixation des dépenses de l'administration fédérale, l'éducation publique, les règlements relatifs au commerce, la valeur des monnaies, et l'étalonnage des poids et mesures; elle déclare la guerre et fait la paix.

Chaque député représente 30,000 individus.

Au sénat, formé de deux sénateurs élus par chacun des cinq États de la confédération, appartient la sanction des lois, la présentation aux principaux emplois de la république, et la surveillance de la conduite des officiers publics; il a aussi le droit de faire connaître son opinion au pouvoir exécutif dans tous les cas de nature grave.

Un président et un vice-président forment

le pouvoir exécutif. Ils sont élus par le peuple pour quatre ans et ne peuvent être réélus qu'une seule fois.

Le président fait exécuter les lois, négocie avec les puissances étrangères, signe les traités de l'avis et avec le consentement du sénat, commande en chef la force armée, et nomme les fonctionnaires publics de la fédération.

Le vice-président préside le sénat, et remplace le président dans tous les cas prévus par la loi.

Le pouvoir judiciaire est confié à une cour suprême dont les membres sont élus par le peuple, et renouvelables par tiers; mais ils peuvent être réélus indéfiniment. Leur temps de service est de six années. Cette cour suprême connaît en dernier ressort des causes qui se rapportent à la constitution, juge le président, le vice-président, les sénateurs, les ambassadeurs, les secrétaires d'État, etc.

L'administration fédérale se compose d'un ministre chargé des affaires de l'intérieur et de l'extérieur, d'un ministre des finances, et d'un troisième ministre de la guerre et de la marine.

Chaque État de la confédération a un gouvernement particulier, formé d'un gouverneur, d'un vice-gouverneur, d'un conseil, d'une assemblée et d'une cour supérieure de justice. Ils sont tous nommés par le peuple.

Le gouverneur et le vice-gouverneur sont élus pour quatre ans, et ne sont point éligibles une seconde fois sans une interruption du même nombre d'années. Le gouverneur veille à l'exécution des lois, nomme les officiers publics, et commande les troupes.

Le vice-gouverneur préside le conseil, et remplace au besoin le gouverneur.

Le conseil donne ou refuse sa sanction aux lois, avise le pouvoir exécutif, et propose aux premiers emplois.

L'assemblée présente les lois, ordonnances et règlements, vote les dépenses de l'administration, décrète les impôts, et fixe la levée des troupes, d'accord avec le congrès fédéral.

La cour supérieure rend la justice en dernière instance.

Par la constitution fédérale, ainsi que dans tous les nouveaux gouvernements formés des anciennes provinces espagnoles, la religion catholique romaine est reconnue religion de l'État, et l'exercice public de toutes les autres est défendu. Le territoire est divisé en un archevêché dont le siége est à Guatemala, et trois évêchés, qui sont Santa-Fé, Santiago et San-Salvador.

Les codes pénal, civil et de procédure, et la juridiction sont encore généralement les mêmes que du temps du gouvernement espagnol.

La traite des noirs est défendue par la constitution, et l'esclavage aboli.

La république du centre de l'Amérique entretient aujourd'hui des rapports avec toutes les puissances du globe, qui ont accrédité auprès d'elle des representants ayant presque tous le titre de consuls généraux chargés d'affaires. Des consuls particuliers et des vice-consuls résident dans les différents ports.

La comptabilité de l'Amérique centrale est d'après le système espagnol, et serait susceptible peut-être de grandes améliorations.

Ses revenus se composent des droits de douane, de la régie des tabacs, de la fabrication des poudres, des impôts sur les métaux et des contributions indirectes. Ils se montent ordinairement, par an, à 6,000,000 de dollars (31,500,000 fr.).

Ses dépenses sont calculées de 4 à 5 millions de dollars (21,000,000 à 26,250,000 fr.).

Une caisse d'amortissement, qui est en pleine opération, diminue progressivement le total de la dette qu'elle a été obligée de contracter pour fortifier les points les plus importants de son territoire, et fait espérer sa parfaite extinction dans peu d'années.

On ne s'est pas encore occupé sérieusement de la statistique du pays, et cette circonstance rend difficile la répartition exacte des contributions : aussi est-elle très-défectueuse.

Le pied de paix de la force militaire de Guatemala est de 4,000 hommes de troupes de ligne, artillerie, cavalerie et infanterie, et de milices qu'on peut évaluer à environ 30,000 de toutes couleurs.

Quant à la marine militaire, elle est encore trop faible pour qu'il en soit fait mention.

Il existe deux universités : l'une à Guatemala, la seconde à Léon. Un assez grand nombre d'écoles normales ont été récemment établies.

Le gouvernement, sentant combien un collége de minéralogie serait utile dans un pays si riche en mines, en a établi un vers 1826, modelé sur celui formé à Mexico, sous le règne de Charles III. Il a demandé alors au gouvernement mexicain, et en a obtenu un élève de son collége pour venir remplir la chaire de professeur dans cette nouvelle institution publique.

En résumé, d'après la position géographique de la république au centre du vaste continent américain, ayant à l'ouest l'Asie, et à l'est l'Europe et l'Afrique, et d'après les avantages

de son sol et de son climat, qui lui donnent en abondance toutes les productions des régions tempérées et torrides, si Guatemala parvient à faire disparaître pour toujours les causes de ses dissensions intérieures, et à établir une union parfaite et durable entre les différents membres qui forment son corps politique, tout semble se réunir pour favoriser sa prospérité, l'augmentation rapide de sa population et de son importance nationale.

HERSANT, ex-consul de France à Saint-Louis de Potosi et Tempico, actuellement consul à Palma de Mayorque.

(*Bulletin de la Société de géographie*, n° 111, mars 1843.)

REVUE DE L'ORIENT. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE. (*Juillet* 1843.)

De la colonisation.— Solution du problème de l'organisation du travail. — Rapport fait à la Société orientale (les 9 et 30 juin 1843), par MM. HAMONT et MAREY-MONGE, sur un ouvrage intitulé : *Aperçu général sur la colonisation de l'Algérie.*

Exposition des travaux de la Compagnie belge de colonisation. — Son système. — District de Santo-Thomas. — Climat de Guatemala. — Jonction des deux mers. — Ligne postale. — Communauté de l'Union, organisation du travail. — Droits et devoirs des travailleurs. — Système proposé pour la colonisation de l'Algérie. — Approbation complète donnée au système de la Compagnie belge de colonisation.

Nous avons été chargés, M. Marey-Monge et moi, par la Société orientale, d'examiner et de lui faire connaître l'ouvrage de MM. Obert et J. Carles, intitulé: *Aperçu général sur la colonisation de l'Algérie, pour servir de base à l'organisation du travail.*

Ce n'est pas seulement l'analyse de cet ouvrage, plus important par son sujet que par son étendue, que nous devons soumettre à l'appréciation de la Société; c'est un travail beaucoup plus considérable, c'est le développement d'une pensée génératrice de la grande œuvre que les hommes sérieux de notre époque attendent avec impatience; que beaucoup ont annoncée, que nul ne paraît avoir formulée aussi clairement avant M. Obert; nous voulons parler de *l'organisation du travail.* Cette question, qui touche de si près à notre ordre social, et qui, sans exagération, peut en être considérée comme la clef de voûte, demande des méditations profondes et un examen attentif.

L'*Aperçu général sur la colonisation de l'Algérie*, sauf les modifications que comportent les localités, ainsi que les moyens d'exploitation que présente l'Algérie, est la reproduction du règlement organique de la *Communauté de l'Union*, fondée par la *Compagnie belge de colonisation*, règlement adopté par cette Compagnie sur les plans et les propositions de M. Obert, son agent général.

Bien des ouvrages sur l'Algérie ont été publiés; la plupart signalent les fautes qui furent commises, les difficultés que présente la colonisation de cette contrée. Dans quelques-uns, les auteurs veulent que la France conserve ses possessions en Afrique; d'autres prétendent que l'Algérie, arrosée du sang français, n'est qu'un goufre où l'on engloutira sans avantage une partie de nos trésors. Ceux-ci veulent l'occupation partielle, et faire d'Alger un poste militaire; ceux-là réclament au contraire l'occupation complète, et demandent la colonisation. Ici encore une dissidence à faire connaître: les uns préfèrent la colonisation militaire, d'autres s'y opposent et ne comprennent de résultats possibles qu'avec des colons civils; ceux-ci, enfin, voudraient que telle province fût colonisée de préférence à telle autre. N'étant pas appelés à nous prononcer sur ces diverses publications, nous nous contenterons de dire qu'au milieu d'une telle divergence d'opinions, il était difficile au gouvernement de se fixer: aussi jusqu'à ce jour des tentatives ont été fai-

tes, mais aucun plan définitif n'a été adopté. Nos essais de colonisation en Algérie n'ont pas eu de résultats avantageux.

Une publication nouvelle, dont la presse vous a rendu compte, vient d'être livrée au public.

Sous le titre de *Colonisation de l'Algérie*, M. Enfantin présente l'un des plans les plus complets qui aient paru jusqu'ici : il indique l'association entre les travailleurs et le propriétaire, comme devant être, avec raison, le moyen d'entreprendre la grande culture, de replanter les forêts, d'aménager les eaux, et de régler l'irrigation des terres; travaux indispensables pour la colonisation de l'Algérie. M. Enfantin appelle cette association de tous ses vœux; il la regarde comme *le germe de la future organisation du travail*, dont il désire que l'Algérie soit le berceau ; il considère cette organisation comme la véritable constitution des peuples, à laquelle il ne manque, dit-il, que la *charte des droits et des devoirs des ouvriers*. Pour arriver à cette association des travailleurs et des propriétaires, problème dont la solution doit nous aider à résoudre un autre problème plus grand encore, celui de l'organisation du travail, M. Enfantin propose de confier les travaux de colonisation à l'administration des ponts et chaussées, moyen transitoire et sur lequel nous ne nous permettrons pas de prononcer.

Mais cette charte des droits et des devoirs des ouvriers, nous la trouvons dans l'*Aperçu général* de M. Obert, *sur la colonisation de l'Algérie;* et ici ce n'est point une théorie que nous vous annonçons : l'association de la propriété du capital et du travail est mise en pratique dans l'Amérique centrale par la *Communauté de l'Union*.

Tout en regrettant que la France soit devancée dans une œuvre aussi importante par une nation étrangère, nous nous en consolerons en songeant que c'est la nation belge, qui a nos mœurs, parlant notre langage, notre jeune sœur enfin, qui nous a précédés ; nous nous consolerons d'autant plus facilement de cette antériorité, que la Belgique n'aura que le léger avantage d'avoir mis en pratique avant nous l'œuvre d'un de nos compatriotes.

La *Compagnie belge de colonisation*, en fondant la *Communauté de l'Union*, a agi dans un but humanitaire; en se plaçant sous l'égide du clergé catholique, dont elle a reçu l'entière approbation, elle a prouvé que l'organisation du travail, comme elle le comprenait, tout en marquant un grand progrès social, était une œuvre d'ordre et de conservation.

Convaincu que ses plans de colonisation en Algérie devaient par leur application présenter des résultats avantageux pour la France, il y a quinze mois environ, M. Obert communiqua ses plans à diverses personnes influentes. Voyant que ces communications restaient sans résultats, il vient de les placer dans le domaine de la publicité, et c'est ainsi qu'il nous sont parvenus, et que nous sommes appelés à en faire un rapport à la *Société orientale*.

Ce rapport, nous le diviserons en deux parties:

La première contiendra l'analyse des travaux faits jusqu'à ce jour par la Compagnie belge de colonisation.

La deuxième sera le commentaire du règlement proposé pour organiser le travail dans l'Algérie, commentaire que nous ferons suivre de notre opinion sur les résultats probables de son application.

Première partie.—**Analyse des travaux de la Compagnie belge de colonisation.**

Pousser et diriger dans une voie régulière d'ordre et d'économie les classes ouvrières et nécessiteuses de la société; chercher les moyens les plus efficaces pour assurer l'existence des travailleurs et leur bien-être; les mettre constamment à l'abri des besoins; les placer, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, hors des atteintes de la corruption ; les moraliser enfin : telle doit être la préoccupation de tout homme ami de ses semblables, tel a été le but auquel les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation se sont proposés d'arriver.

Cette Compagnie (1) a obtenu du gouverne-

---

(1) La *Compagnie belge de colonisation* a cherché à résoudre le grand problème de l'organisation du travail par une équitable répartition des produits nets des bénéfices entre :

1° La *terre*, qui fournit l'élément du travail;

2° Le *capital*, qui donne les moyens d'exploiter la terre ;

3° Le *travail*, qui, aidé par le capital, la fait fructifier.

Les travailleurs, outre leurs salaires, ont droit à une part proportionnelle dans la somme de bénéfices réservés au travail.

La Compagnie opère en créant des *communautés* dans le but fixe de coloniser et d'exploiter une quantité déterminée de terres.

C'est la Compagnie qui donne la terre et qui réunit les capitaux nécessaires à l'exploitation; c'est elle qui imprime l'impulsion et a la direction

ment de Guatemala (dans les États-Unis de l'Amérique centrale) la concession du district et du port de Santo-Thomas, avec franchise, pendant vingt ans de toute espèce d'impôts, non-seulement de l'impôt foncier, mais encore de celui des douanes; elle reçoit, francs de tous droits, les objets nécessaires aux colons qui s'établissent dans ses propriétés, et exporte, également en franchise, tous les produits de ses établissements.

Elle a de plus le privilége de la navigation à vapeur; elle est, ainsi que les colons qui se placent sous sa protection, affranchie de toute espèce de *monopole*, même de celui sur le tabac, que, par exception, elle a le droit de cultiver librement.

Pour fonder ses établissements coloniaux, la Compagnie est entièrement sortie de la voie généralement adoptée jusqu'à ce jour. Pour elle, coloniser, c'est porter chez des peuples nouveaux ce que notre civilisation a d'utile; c'est s'associer, *s'assimiler* à eux. Voici comment elle procède:

La Compagnie vend une partie des terres qui lui sont concédées, non pas, comme on pourrait peut-être le supposer, afin d'en réaliser le prix, à titre de bénéfices, mais seulement à la condition expresse d'employer le montant de la vente à l'exploitation de l'autre partie et à la fondation d'établissements d'agriculture et de commerce; chez elle point de perturbation, elle respecte les bases de notre organisation sociale, tout en cherchant les points susceptibles d'amélioration. Dans ses établissements, la famille est l'arche sainte; la religion catholique est le *palladium* sous lequel elle abrite son entreprise.

Avant d'aller plus loin, nous devons faire connaître la marche suivie par les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation.

Possesseurs éventuels d'une partie du territoire de Guatemala, avant d'y entreprendre des travaux et d'y envoyer des colons, ils chargèrent une commission, composée des hommes les plus capables, de se rendre dans l'Amérique centrale, afin d'explorer cette contrée.

Le résultat de l'exploration fut que ce pays, d'une fertilité remarquable, placé dans une position commerciale unique, entre les deux mers qu'il réunira bientôt, offrait toutes les conditions désirables pour former des établissements coloniaux.

---

supérieure ; c'est elle qui, prévoyant les besoins de chaque communauté, crée et entretient des magasins où les membres de la communauté trouvent, au prix de revient et moyennant une simple commission, tous les objets et toutes les denrées dont ils peuvent avoir besoin.

Chaque communauté se compose donc :

De la *Compagnie*, donnant la terre et imprimant l'impulsion.

Des *capitalistes* non travailleurs ;

Et des *travailleurs*.

La communauté emploie aussi temporairement des manœuvres, qui, n'étant liés à elle par aucun contrat, n'ont droit à aucun des avantages qu'elle assure à ses membres.

La classe des *travailleurs, membres de la communauté*, comprend :

Tous ceux qui, par leur *travail intellectuel*, ou par leur *travail manuel*, concourent au bien de la communauté ; le directeur colonial, le directeur ecclésiastique, les chefs des diverses branches d'administration et de travail, et enfin les ouvriers de toute nature.

La direction coloniale, celle des diverses branches d'administration et de travail, sont confiées à des laïques, agents nommés par la Compagnie belge de colonisation.

La direction religieuse et l'éducation appartiennent à des ecclésiastiques catholiques placés sous l'autorité diocésaine locale, mais désignés ou acceptés par la Compagnie.

Un service médical et une pharmacie sont organisés dans chaque communauté.

La moralité, la santé et le bien-être des membres de la communauté sont l'objet de la sollicitude de la Compagnie ; elle ne néglige aucun moyen d'y pourvoir.

Les communautés sont établies sur des terres concédées à la Compagnie ; elles sont fondées à l'aide des capitaux recueillis en échange de *titres de communauté*. Chaque acquéreur d'un titre de communauté reçoit, en outre, un *titre de propriété* incommutable d'une certaine quantité de terre placée en dehors de la communauté et dont il peut disposer à son gré. Les sommes payées en échange des titres de communauté n'appartiennent pas à la Compagnie ; elles sont versées dans la caisse de chaque communauté et exclusivement consacrées aux besoins et aux développements de la communauté.

La *Compagnie belge de colonisation* est constituée par une ordonnance royale, et placée sous le patronage du roi des Belges, qui lui porte un vif intérêt.

Elle est régie par *un conseil général*, dont M. le comte Félix de Mérode est le président, et M. le comte Arrivabene, le trésorier.

Elle est administrée par *un comité de directeurs*, dont M. le comte de Hompesch est président, et M. le chevalier Van Denberghe de Binckum, secrétaire.

Ses banquiers sont : *à Bruxelles*, la banque de Belgique ; *à Paris*, MM. de Rothschild frères.

(Note de A. H.)

En effet, l'Amérique centrale est appelée à devenir le marché où les peuples de l'Orient et de l'Occident se donneront rendez-vous, pour régler leurs transactions commerciales.

L'importance naturelle de cette contrée s'est accrue de toute celle que lui ont donnée les événements politiques dont l'année 1842 a vu la solution : la guerre entre l'Angleterre et la Chine, la prise de possession des îles Marquises, et l'occupation de Taïti.

Aujourd'hui, les regards de l'Europe sont fixés sur l'Amérique centrale ; c'est là où avant peu s'ouvrira la route des Indes orientales, que Christophe Colomb cherchait lorsqu'il découvrit ce beau pays ; nous occuper de l'Amérique centrale, ce n'est donc pas nous écarter du but de notre Société.

Le département de la *Vera-Paz*, dont une partie avait été offerte à la Compagnie belge de colonisation, n'est pas en communication directe avec la mer; tenter la colonisation de cette contrée sans posséder un port aurait été une opération désastreuse. M. Remy de Puydt, colonel du génie, commissaire spécial du gouvernement belge près l'État de Guatemala, chef de la commission d'exploration, s'en étant convaincu, fit au gouvernement de cet État la demande de la concession du port et du district de Santo-Thomas.

Les Belges sont catholiques : au milieu des révolutions les Américains du centre ont conservé la foi de leurs pères dans toute sa pureté; le port de Santo-Thomas, refusé à une Compagnie anglaise, malgré ses sollicitations réitérées, fut accordé à la Compagnie belge de colonisation; un seul mot suffit pour expliquer ce fait : les Anglais sont protestants.

Le district de *Santo-Thomas*, borné au nord par le lac *Ysabal* et la rivière *Polochic*, a pour limite au sud la rivière *Montagua;* son étendue est d'environ 200 lieues carrées ; il est couvert de forêts vierges et est desservi par le port de Santo-Thomas. Ce port, un des plus beaux du monde, a trois lieues de circonférence : il est l'unique que possède l'État de Guatemala dans l'océan Atlantique; il est à l'abri de tous les vents ; les plus grands navires peuvent y entrer en tous temps. Il est désigné comme devant être le seul par lequel on introduira les marchandises reçues dans la baie de Honduras, en destination de Guatemala; les exportations devront suivre la même voie (1).

Ces renseignements nous ont paru indispensables pour bien faire apprécier l'importance de ce qui va suivre. Aujourd'hui, en partant d'Ysabal et passant par la ville de Guatemala, douze jours au moins sont nécessaires pour se rendre de *Santo-Thomas*, situé dans l'*océan Atlantique*, à *Istapa*, port situé dans l'*océan Pacifique*. Ce voyage se fera en moins de quatre jours, lorsqu'un service régulier sera établi sur la *Montagua*, en partant de *Santo-Thomas*.

L'État de Guatemala, traversé par cette route, est aussi peu connu que les autres États de l'Amérique centrale ; excepté les Anglais qui habitent Belise, peu d'Européens ont visité cette contrée. Nous ne possédons encore que des renseignements incomplets sur cette partie du monde ; cela se conçoit, les Anglais ont

(1) Le climat de Guatemala, surtout à l'intérieur, est doux ; l'air y est salubre ; la chaleur moyenne est de 17 degrés Réaumur sur le plateau de Guatemala, et de 22 degrés sur les côtes.

La population, composée d'Indiens et de descendants des Espagnols, est de 430,859 habitants.

Les Indiens sont intelligents, laborieux, d'un caractère très-doux ; ils se distinguent par une grande fidélité à exécuter leurs engagements. On trouve en abondance, dans les plantations qui entourent leurs villages, des bananes, du plantain, du manioc, du maïs, des pommes de terre, du riz, des haricots, des lentilles, des piments, des ananas, des oranges, des sapotes, des grenadilles, des limons, des citrons ; enfin une grande variété de légumes et de fruits. On fait jusqu'à trois récoltes par an.

Dans l'État de Guatemala on cultive avec succès l'indigo, la vanille, le cacao, le café, le coton, la cochenille, la canne à sucre. Le mûrier, que l'on y a planté depuis quelques années seulement, s'y développe avec une grande promptitude ; il donne des feuilles toute l'année. Les vers à soie y réussissent très-bien, et donnent des produits remarquables ; les essais tentés jusqu'à ce jour promettent pour ce genre d'industrie des résultats considérables.

Le forêts sont peuplées de bois précieux pour l'industrie, la teinture et les constructions ; nous ne citerons que l'acajou, le cèdre, le chêne, le campêche et le fernambouc. On y récolte en quantité la salsepareille et le caoutchouc.

L'État de Guatemala possède des mines d'or, d'argent, de plomb, de cuivre et de fer.

Suivant les notes statistiques recueillies par le colonel de Puydt, le commerce de l'État de Guatemala peut être estimé à 29,500,000 fr. ; les revenus, pour l'année 1841, se sont élevés à 3,200,000 francs.

La plus parfaite tranquillité règne en ce moment à Guatemala. L'amérique centrale paraît devoir être définitivement affranchie des guerres civiles qui y ont si longtemps troublé l'ordre public.

conservé les traditions des Vénitiens et de tous les peuples commerçants : ils sont peu soucieux de faire connaître les pays qu'ils exploitent.

Le rôle de la Société orientale est différent : sans participer à aucune opération commerciale, son but est de servir les intérêts du commerce français, en publiant tous les documents qui peuvent éclairer ses opérations : nous remplissons donc un devoir en déchirant le voile dont les Anglais couvrent leurs opérations, en indiquant aux voyageurs une route qui leur offrira sécurité et économie.

Que la Compagnie belge établisse, comme elle s'y est engagée, un service sur la *Montagua ;* que, par une double combinaison, une ligne de bâteaux à vapeur partant d'un port d'Europe se rende à Santo-Thomas ; qu'une autre ligne de bateaux, mise en correspondance au moyen d'un service intermédiaire, soit dirigée du port d'Istapa ou de tout autre port de l'océan Pacifique, dès lors une lettre expédiée de Paris le 1er d'un mois sera rendue aux Marquises le 15 du mois suivant au plus tard ; que de là ces lettres se distribuent dans l'Océanie et dans les mers de Chine, 60 et quelques jours suffiront pour que les lettres adressées aux lieux les plus éloignés de cette partie du monde arrivent à leur destination. Il en sera de même pour le retour.

Nous ne citons que les points extrêmes des lignes à établir ; que l'on ajoute à ce que nous signalons les avantages qui en résulteraient pour les points intermédiaires, et chacun conviendra que l'établissement d'un tel service serait une œuvre grande et utile.

La Communauté de l'Union, fondée par la Compagnie belge de colonisation, pour la colonisation du district de Santo-Thomas, ne repose pas sur la communauté d'existences ; chacun des membres de cette communauté, comme cela a lieu dans toute société bien organisée, vit dans son habitation particulière, au milieu de sa famille, comme il l'entend : *la Communauté n'existe que pour le partage du produit des fruits de la terre et du travail de tous.* Ce partage est fait dans les proportions du travail de chacun. La Communauté se compose d'hommes de toutes professions, occupés chacun dans des ateliers spéciaux, sous la direction de contre-maîtres ou chefs d'ateliers désignés par l'administration ; ils y consacrent, ainsi que cela a lieu dans tous les ateliers, un certain nombre d'heures par jour, et reçoivent un salaire régulier, proportionné à l'intelligence du travailleur, et à l'importance du travail auquel il se consacre, à la condition toutefois expresse de porter le fruit de son labeur dans le magasin général de la communauté.

Afin que la *journée* ou le traitement accordé aux travailleurs puisse suffire à leurs besoins, la Compagnie achète de première main les objets qui leur sont nécessaires, et les leur abandonne, moyennant une simple commission de cinq pour cent. Les travailleurs obtiennent de même au prix de revient les produits des ateliers de la communauté. Il y a déjà, dans cette première mesure d'ordre, une grande amélioration dans la position des travailleurs : la Compagnie, achetant sur une grande échelle, ou produisant par elle-même, peut fournir à des prix très-modérés ce que les travailleurs ne trouveraient pas en dehors d'elle, avec des sommes beaucoup plus considérables.

Mais là ne s'arrête pas la sollicitude de la Compagnie pour ceux qu'elle emploie : elle a cherché à faire disparaître toutes les causes de misère qui accablent les ouvriers dans notre vieille société : chez elle point de chômage à craindre, le travail est assuré pendant toute l'année ; les travailleurs atteints par la maladie conservent leur traitement et reçoivent gratuitement les soins du médecin, ainsi que les médicaments ; leurs femmes et leurs enfants jouissent du même privilége. En cas de mort, leurs veuves reçoivent une pension ; leurs enfants sont élevés par la *Communauté ;* après vingt ans d'un travail consécutif, chaque travailleur a droit à une pension ; leurs enfants sont instruits aux frais de la communauté.

Les frais du culte catholique sont entièrement supportés par elle. Tous les travailleurs ont en outre droit à une part proportionnée au montant du traitement ou des journées gagnées par eux : cette part est prélevée sur le tiers des produits nets provenant de toutes les opérations agricoles, commerciales et industrielles de la communauté.

En compensation de ce qu'elle accorde à ses travailleurs, la Compagnie leur demande :

1° Un travail qui est d'abord de six heures par jour : ce travail s'accroît progressivement avec une augmentation proportionnelle des appointements ; toutefois, la Compagnie ne permet l'accroissement du travail qu'après l'avis du médecin.

2° La stricte observation des règlements d'ordre, de police, d'administration, d'hygiène publique et privée. Les règlements, rédigés suivant les circonstances, les localités et les exigences du service, sont connus d'avance par chacun des travailleurs, l'application en

est faite par des *prud'hommes* choisis parmi eux.

3° L'obéissance aux lois du pays, le respect des mœurs et des usages des naturels.

4° L'obéissance passive et absolue dans l'exercice des fonctions qui sont confiées à chacun des travailleurs.

Pour obtenir l'exécution des règlements, la Compagnie s'est réservé, en cas d'infraction, le moyen de priver le travailleur du bien-être qu'elle a créé pour lui. Chez elle, il n'y a d'autre engagement que la volonté des parties contractantes : le travailleur qui n'est pas satisfait de sa position dans la communauté est libre de cesser d'en faire partie; de même, lorsqu'il ne remplit pas les conditions auxquelles il y a été reçu, il peut être renvoyé.

Nul, dans la Communauté, n'est admis à jouir des avantages accordés aux travailleurs, qu'après s'être conformé pendant une année aux mesures prescrites par les règlements.

La Communauté se compose de toutes les professions nécessaires pour satisfaire aux besoins de chacun de ses membres, ainsi que pour assurer le service des diverses industries ou cultures qu'elle met en exploitation.

L'*administration de la Communauté* est confiée à un seul *directeur;* elle se divise en autant de *services* que son importance l'exige, et se subdivise en autant d'*exploitations* que chaque service comporte d'*industries;* chaque industrie est à son tour divisée eu autant d'*ateliers* qu'elle occupe de *professions.*

Le directeur est responsable de ses actes vis-à-vis du *conseil général* de la Compagnie belge de colonisation. Il dirige seul et d'une manière absolue; il est assisté de ses chefs de service, qui administrent sous ses ordres, et se réunissent en *conseil* pour l'éclairer sur la marche des opérations de la Communauté. Le directeur décide seul des mesures à prendre.

Le *commissaire du roi* entendu, en cas de malversation, d'incapacité ou d'abus de pouvoir, le conseil peut, à l'unanimité des voix, suspendre le directeur. Dans ce cas, aucun membre de ce conseil ne peut lui succéder. Le directeur peut, en tout temps, être *démissionné* par le conseil général ou par le délégué dudit conseil à Santo-Thomas.

Les chefs de service doivent exécuter ou faire exécuter les ordres du directeur ; comme lui, ils dirigent seul le service qui leur est confié, et il en est ainsi des chefs d'ateliers, des contre-maîtres, et de tous les travailleurs placés sous leurs ordres.

Tous sont tenus, de la manière la plus absolue, d'exécuter les ordres de leur chef immédiat; chacun est responsable de ses actes : la surveillance est générale et de tous les instants. L'impulsion partant d'un centre unique et agissant sur tous les membres de la communauté, l'action est forte et active.

Deuxième partie. — **Plan de l'organisation du travail en Algérie.**

Après avoir résumé les travaux exécutés par la Compagnie belge de colonisation, et donné une analyse fidèle du règlement organique de la Communauté de l'Union, il nous reste à examiner le travail de MM. Obert et J. Carles dans ce qu'il peut avoir d'applicable à nos possessions d'Afrique.

Ce travail se divise en deux parties : l'une, politique et sociale; l'autre, expérimentale et pratique.

Voyons la première :

Ses auteurs, témoins du malaise général qui pèse sur les populations laborieuses, et effrayés du paupérisme toujours croissant, causes premières de ces attaques sanglantes qui viennent, à de courts intervalles, jeter le trouble et la désolation dans nos cités, ont porté leur attention sur ce point douloureux de notre organisation sociale.

Ce malaise, que nous avons reconnu depuis longtemps, les auteurs de l'*Aperçu général sur la colonisation de l'Algérie* l'attribuent à un encombrement de population et à cette concurrence qui enlève à une partie notable des producteurs la possibilité de satisfaire aux premiers besoins de la vie.

Coloniser des contrées vierges, où la terre, livrée en quelque sorte au premier occupant, permet de soumettre la propriété à de nouvelles combinaisons, serait le moyen unique, régulier et pacifique que l'on pût opposer à ces mouvements perturbateurs, preuve de l'organisation incomplète et vicieuse de notre société.

Le premier effet de la colonisation, entreprise sur les bases indiquées dans l'ouvrage que nous examinons, aurait pour résultat d'assurer l'existence régulière des travailleurs. en les moralisant. Elle attirerait progressivement à elle cette partie de la population qui, poussée par la misère, menace notre édifice social.

Le second effet serait de rendre respectables et chères à tous les membres de la société les lois de religion, d'ordre, de propriété, de famille, que, dans l'état actuel des choses, et forcés par les circonstances, beaucoup d'entre eux violent trop souvent.

Si donc la propriété, sous quelque forme qu'elle apparaisse; si les distinctions sociales, quelle qu'en soit l'origine, sont pour les classes vouées au travail un objet de haine et d'envie, il est dans l'intérêt de tous d'étudier et de mettre à exécution les moyens capables de prévenir les désastres qui pourraient être la suite de tels sentiments.

Si la répartition des fruits du travail paraît injuste à ces classes malheureuses, on doit en chercher l'équilibre ; si les intérêts sociaux sont à leurs yeux seulement favorables à une partie de la société, on doit les harmoniser ; enfin, si la propriété foncière, si le capital mobile, si le travail, ces trois modes de l'activité humaine, se heurtent, s'absorbent ou s'affaiblissent en luttant entre eux, il faut les associer, il faut les rendre indispensables les uns aux autres, par des combinaisons attrayantes et équitables.

Nous venons de reproduire l'utile pensée de M. Obert, pensée génératrice, dont nous avons trouvé l'expression pratique dans les travaux de la Compagnie belge de colonisation. Cette expression doit, dans la forme, se plier aux exigences des hommes et des lieux où elle est appelée à se manifester. La colonisation de l'Amérique centrale n'est que le fait d'hommes éminents, protégés par un gouvernement éclairé ; la colonisation de l'Algérie doit être le fait du gouvernement français lui-même. Il faut donc agir avec lui, en son nom, dans cet esprit de centralisation qui est son élément principal ; il faut combiner les plans de réforme avec ses institutions, de manière à rendre ces plans exécutables.

Ce problème, très-complexe, trouverait sa solution dans la fondation d'une compagnie qui prendrait pour titre : *Communauté générale des intérêts agricoles, industriels et fonciers de l'Algérie*.

La Compagnie aurait son siége à Paris, et serait dirigée par un *conseil général,* composé de membres nommés par le roi. Ce premier conseil, ainsi composé, se trouverait placé sous l'autorité immédiate du gouvernement.

Des *comités de direction provinciale* seraient établis dans chaque province de l'Algérie, et l'on établirait sous eux des *conseils communaux*, chargés de l'administration des divers centres du travail; les uns et les autres recevraient l'impulsion du conseil général.

Telle est la part qui revient à l'autorité; telles sont les garanties d'obéissance et de stabilité qui lui sont assurées. Le gouvernement conserve ainsi une puissance incontestable ; dans cette combinaison nouvelle, la communauté se compose de toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit, sont employées par elle. Depuis le président du conseil général, jusqu'au dernier ouvrier, tous tendent, par des efforts variés, individuels, à un but unique, la prospérité de la communauté, où chacun des ouvriers trouve la satisfaction de ses besoins matériels et moraux.

Dans la communauté ainsi établie, outre le payement de son salaire, chacun des membres actifs reçoit une part des bénéfices.

La répartition de ces bénéfices est proportionnée aux salaires reçus. Dans cette répartition, l'État figure pour un tiers; ce tiers représente l'impôt et le prix des concessions territoriales; de plus, et avant partage, le gouvernement perçoit annuellement une part des bénéfices nets, à titre d'amortissement du capital avancé par lui.

La combinaison dont nous venons de parler est donc une *association réelle du capital mobile, de la propriété foncière et du travail ;* c'est une distribution nouvelle de la richesse, distribution qui, loin d'altérer l'essence de la propriété, vient la consolider, en demandant un partage équitable des fruits de la terre et des produits du travail.

La colonisation, établie sur de telles bases, offre aux hommes que le besoin égare des garanties contre la misère ; ils deviennent par elle des instruments puissants dans l'édification pacifique d'une œuvre d'ordre, d'avenir et de bien-être.

Par elle, la France utilisera, sur un terrain libre de toute occupation, une population dont l'accroissement progressif menace de rompre, dans un terme plus ou moins éloigné, le pacte social à l'abri duquel nous vivons. Ce serait là le premier résultat de l'application du plan proposé; c'est son côté social et politique, celui qui fait de la colonisation une question d'intérieur, une question française, une question enfin sur laquelle nous sommes tous appelés à porter la plus sérieuse attention.

Voyons maintenant le projet sous son point de vue pratique, et seulement en ce qui concerne le pays à coloniser.

Ce projet indique les précautions que la colonisation collective peut prendre pour se placer à l'abri de l'invasion des Arabes. Il condamne, comme impuissante, toute colonisation entreprise sans solidarité des occupants, ruineuse pour l'État, désastreuse pour les colons ; car, dans leur isolement, ils ne peuvent réaliser les travaux que réclame la fondation

d'une colonie. Ces travaux sont multiples, dispendieux, et leurs résultats appartiennent plutôt à l'avenir qu'au présent. Nous plaçons en première ligne les travaux d'irrigation et d'assainissement, ceux pour la replantation des forêts et le dessèchement des marais.

Les mesures d'ordre et d'administration indiquées dans ce projet nous paraissent bien entendues; elles présentent d'autant moins de difficultés dans leur application, que ceux à qui l'exécution en est confiée trouvent, dans la part de bénéfice qui leur est réservée, un stimulant pour déployer leur intelligence et leur activité au profit de la communauté.

La sollicitude éclairée de celle-ci recherche tous les moyens d'assurer le bien-être des travailleurs, celui de leur famille, et veille sur la santé de tous par l'organisation d'un service médical, aux soins duquel chacun a droit.

Satisfaire aux besoins matériels d'une population était une œuvre utile, mais elle demeurait incomplète si une pensée religieuse et morale n'était venue la vivifier.

Dans chaque communauté, l'association est chargée de pourvoir à l'entretien du culte et à celui des écoles pour les enfants des deux sexes. Pour compléter l'œuvre de la colonisation, la communauté fixe également le sort des femmes; des ateliers spéciaux sont organisés, où elles peuvent se livrer aux occupations qui leur sont propres; elles participent dans ce cas à tous les avantages réservés aux travailleurs.

La communauté n'exerce aucune contrainte, ni sur les usages, ni sur les mœurs, ni sur les familles, pas plus qu'elle n'a voulu en exercer sur la propriété; le travailleur qui a rempli ses engagements est toujours libre de cesser d'en faire partie.

Après avoir examiné l'organisation purement civile de la nouvelle colonie, il nous reste à considérer la part que l'armée doit prendre dans cette organisation.

Livrée aux hasards de la guerre, l'Algérie doit avant tout être protégée dans ses établissements coloniaux, et mise à l'abri des coups de main. Le moyen indiqué dans le projet pour atteindre ce but serait la composition de gardes communales organisées en corps sédentaires et en corps actifs. Les corps actifs seraient composés de tous les militaires autorisés par le gouverneur général à seconder la communauté. — Leur coopération consisterait à défendre l'association dans les jours de guerre, à prendre part à ses travaux dans les jours de paix. Les corps sédentaires se composeraient de tous les membres de la communauté exempts du service militaire, ayant moins de 55 ans, et appliqués au service intérieur de la communauté. Tous les membres de l'association seraient donc organisés militairement, toujours prêts à la défense de leurs foyers, cultivateurs et soldats tout ensemble.

Ce système, intermédiaire entre tous les les systèmes proposés, nous semble réunir un plus grand nombre d'avantages. Il appelle l'armée à jouir des bénéfices de la colonisation, sans affaiblir la discipline, et il conserve les habitudes militaires du colon sans nuire à la marche des travaux.

Le travail que nous venons d'examiner nous paraît complet, tant dans son application spéciale à l'Algérie, que dans l'organisation du travail. Nous trouvons dans l'idée de M. Obert une *charte de travailleurs* qui se plie aux besoins, aux droits, aux instincts impérissables de la nature humaine. Loin de suivre la route battue par les réformateurs contemporains, qui ne comprennent le progrès que par le bouleversement général des droits établis, M. Obert, au contraire, s'appuie sur la religion, la famille et la propriété, il rassure ainsi ceux qui possèdent, et consolide ces trois principes sacrés d'ordre social.

Cette combinaison aura-t-elle un attrait assez puissant sur les classes inférieures, pour les engager à se soumettre à ces obligations d'ordre, de travail et d'obéissance régulière, que l'on prétend leur être antipathiques? On doit le croire, car on le sait, pauvres et riches, un instinct commun nous guide. Nous voulons tous le bonheur, et l'homme rebelle aux lois accepterait toutes nos conditions d'organisation sociale, si on lui procurait le bien-être auquel il aspire. Or, nous l'avons assez fait voir, cette pensée est précisément celle que poursuit la Compagnie belge de colonisation, et que déjà elle a mise en pratique, en colonisant un point de l'Amérique centrale.

La communauté établie d'après M. Obert est hiérarchisée de telle sorte que le mouvement part toujours d'une autorité supérieure, et va se communiquant de degré en degré sans interruption, jusque dans les plus petits rameaux de l'association.

Chaque chef de service, chaque travailleur est responsable d'une manière absolue de la partie qui lui est assignée.

Dans cette harmonieuse organisation du travail, il y a obéissance prompte, sûre et facile.

Tous les fonctionnaires, tous les travailleurs, sont soumis à un conseil général, qui nomme et destitue, qui ordonne en dernier

ressort les travaux généraux de l'association.

C'est là une organisation puissante, *une* par la volonté de direction, *multiple* par les moyens; une organisation tellement forte, enfin, que chacun des membres qui la composent, sans perdre de son individualité, est obligé, sous peine de se briser, de fonctionner dans l'intérêt de tous.

Une idée se présente ici. Ce système, pour être mis en vigueur, n'exige-t-il pas de trop grands sacrifices? Un examen superficiel suffira pour rassurer les plus timorés. La communauté ne demande que des terres libres et exemptes de charges, pendant un certain nombre d'années; ces terres, la Compagnie belge les a trouvées dans l'Amérique centrale, une compagnie française les obtiendra en Algérie. Leur exploitation n'exige que le capital indispensable pour y conduire un premier noyau de travailleurs, afin de pourvoir à leurs besoins pendant une année, deux au plus; ce laps de temps est suffisant pour que ces travailleurs trouvent dans l'exploitation de quoi se suffire à eux-mêmes, et préparer l'établissement d'un plus grand nombre.

Le capital augmente au moyen d'une réserve annuelle, que la communauté prélève sur les bénéfices, réserve consacrée à son développement sur tous les points où elle fonctionne.

Après quelques années, ces concessions se convertissent en domaines parfaitement entretenus, et dont les revenus deviennent de plus en plus considérables, au point de permettre à la communauté de suffire bientôt, par ses propres ressources, à tous les besoins de son service et de s'étendre indéfiniment avec ses propres capitaux.

Ainsi, sous le rapport économique, tout aussi bien que sous le rapport politique et social, le travail qui fait l'objet de ce rapport, nous semble avoir prévu et aplani toutes les difficultés rencontrées jusqu'à ce jour dans les travaux de colonisation.

Nous pensons que c'est là le système auquel est donné d'accomplir la plus grande et la plus belle œuvre de notre temps, œuvre d'une double portée, puisqu'en colonisant l'Algérie elle résout le grand problème de l'organisation du travail.

Tout ce que nous avons dit sur la communauté se résume à ceci :

L'individu travaille pour l'association, l'association travaille pour l'individu ; celui-ci trouve d'abord un salaire proportionné à son travail, et de plus il trouve une part dans la distribution des bénéfices qui sont reconnus existants après le payement de tous les salaires.

Comme on le voit, l'homme, dans la société ainsi modifiée, n'est point exploité par l'homme; il travaille pour tous, mais aussi tous travaillent pour lui; il y a enfin solidarité entre tous les hommes, et cette solidarité est le complément de l'œuvre civilisatrice que nous devons désirer voir implanter dans toutes les contrées européennes, parmi nous, dans le monde entier.

MONITEUR INDUSTRIEL. (23 *mars* 1843.)

Départ de l'expédition destinée à prendre possession de Santo-Thomas. — Espérances conçues.

On parle depuis quelques mois en Belgique de la colonisation future d'une des plus belles provinces de l'Amérique centrale. Cette colonisation, en offrant à une population exubérante et peu favorisée de la fortune un vaste territoire à exploiter, une richesse à acquérir par le travail, devait fournir un débouché aux fabriques belges, qui regorgent de produits.

Cette belle et grande entreprise n'est plus un simple projet: deux bâtiments considérables, *le Théodore*, de Gand, un des meilleurs marcheurs de la marine belge, et *la Louise-Marie*, goëlette de l'État, chargés d'ingénieurs, d'ouvriers, d'outils et de marchandises, viennent de partir d'Anvers et d'Ostende pour Santo-Thomas.

Guatemala, entre les deux Amériques du Nord et du Sud, est la dernière des Antilles du côté de l'ouest. Ce pays a aujourd'hui un gouvernement indépendant. Ce gouvernement a cédé, avec certaines réserves, à la Compagnie belge de colonisation, environ 200 lieues carrées. Cette circonscription a un développement de vingt lieues de côtes. Le climat en est sain et la terre très-fertile.

C'est là que quelques Belges, hommes de tête, de résolution, et amis de leur pays, ont cru devoir fonder une colonie. Pour arriver à leur but, rien ne les a arrêtés, ni voyages d'exploration, ni transactions difficiles, ni composition d'un personnel capable et sûr, ni sacrifices de toutes sortes. Aussi, voyant tout bien étudié, tout bien calculé, les hommes qui, en Belgique, savent comprendre les grandes choses, n'ont pas balancé à approuver ce projet de colonisation et à lui apporter leur concours.

Cette entreprise sera-t-elle productive pour les actionnaires? Nous le pensons; car ses directeurs sont habiles et ses éléments de succès on ne peut plus positifs. Mais, en fait de colonisation, pour un pays, est-ce l'intérêt d'un coupon d'action qui est le seul intérêt à considérer? Aujourd'hui, les particuliers spéculent; les nations ne spéculent guère: c'est un grand malheur. Est-ce que si la colonie belge à Guatemala prospère, il n'y aura des bénéfices que pour ses actionnaires? est-ce qu'il n'y en aura pas de plus grands, d'inappréciables pour toute la Belgique, pour tous ses exportateurs, pour tous ses importateurs, pour tous ceux qui y produisent, tout comme pour tous ceux qui y consomment? Les colonisations sont essentiellement de ces spéculations qui, lorsqu'elles réussissent, rapportent plus au pays de ses fondateurs qu'à ses fondateurs eux-mêmes. Et ce n'est pas seulement avec le calcul économique qu'on peut démontrer cette vérité, mais aussi avec l'histoire de tous les temps et de tous les pays.

Mais la question de la colonie belge à Guatemala n'est pas seulement une question d'argent, elle est aussi une question d'organisation du travail. Dans cette entreprise, il y a, sur une assez grande échelle, l'association de l'intelligence, des capitaux et du travail, triple mise de fonds, avec droit à un partage égal des bénéfices. Et si cette association, qui a confié ses intérêts non pas à des avocats, mais à des ingénieurs, venait à s'organiser, à tirer le plus grand parti possible des hommes, des capitaux et des choses; si, à Guatemala, allait sinon disparaître, mais du moins s'affaiblir l'antagonisme entre le maître et l'ouvrier, entre le capital et le travail, entre le riche et le pauvre! Quoi qu'il advienne, ce n'est pas une entreprise ordinaire que celle de la Compagnie belge de colonisation. Aussi, nous ne doutons pas que tous les amis des belles et grandes entreprises n'accompagnent de leurs espérances et de leurs vœux les passagers du *Théodore* et de *la Louise-Marie*.

Nous n'ajouterons qu'un seul mot : ce que la Belgique fait à Guatemala, la France ne pourrait-elle pas le faire, ne devrait-elle pas le faire ailleurs? A coup sûr, ce ne sont ni les ingénieurs, ni les capitaux, ni les ouvriers, ni les terres inoccupées qui nous manquent. Mais tout cela suffit-il pour fonder des colonies, si c'est la spéculation qui organise, si l'esprit d'association est sans énergie, et enfin si le gouvernement n'accorde pas son concours?

(*Moniteur industriel.* — 23 mars 1843.)

CONSTITUTIONNEL. — MONITEUR PARISIEN. — GLOBE. — JOURNAL DU COMMERCE. (3 *août* 1843.)

Colonisation belge dans l'Amérique centrale.

But et système de la Compagnie belge de colonisation. — Communauté de l'Union. — Avantages assurés aux travailleurs. — Arrivée à Santo-Thomas de l'expédition destinée à prendre possession de la colonie. — Favorable accueil qu'elle reçoit. — Premier établissement. — Érection d'une église. — Satisfaction des colons. — Extraits de leurs lettres.

Plusieurs feuilles ont dit quelques mots, ces jours-ci, de la Compagnie belge de colonisation. Nous pouvons offrir à nos lecteurs des renseignements particuliers sur cette société.

Elle s'est formée sous le patronage du roi Léopold, et elle a fondé, dans le district de Santo-Thomas, une communauté sous le titre de *Communauté de l'Union*. La Compagnie

a apporté à la Communauté le port et le district de Santo-Thomas, d'une étendue de 404,600 hectares, qui lui ont été cédés par le gouvernement de Guatemala. On a fait 8,000 lots, de 25 hectares chacun, que l'on offre en souscription. Outre les souscripteurs, il y a des *travailleurs* qui participent au partage des bénéfices; car la Communauté a pour objet:

1° D'associer la propriété et le capital et le travail;

2° De créer des établissements agricoles, industriels et commerciaux dans le district de Santo-Thomas.

Les travailleurs à Santo-Thomas doivent à la communauté:

1° Soit un travail journalier dont la durée, selon les saisons et l'espèce de travail, est réglée par la direction et approuvée par le conseil colonial, soit l'accomplissement d'une tâche à convenir;

2° Leur concours pour le maintien de l'ordre et le service de la garde de la communauté.

Les principaux avantages, réservés aux travailleurs, outre leur participation à la propriété commune, au fonds social, sont des appointements ou un salaire journalier; l'usage des écoles, fondées par la communauté, où leurs enfants reçoivent l'éducation religieuse et morale et l'instruction primaire; des soins en cas de maladie, une retraite après vingt ans de services, une pension également à la veuve en cas de décès du travailleur pensionné; les orphelins sont élevés sous sa surveillance aux frais de la communauté.

Enfin, les mille premiers colons travailleurs arrivés à Santo-Thomas, indépendamment de leurs bénéfices, reçoivent gratuitement des parcelles de terre pour en jouir immédiatement de la manière suivante:

1° Chaque travailleur, 50 ares de terre;

2° Chaque travailleur de la communauté qui se marie à Santo-Thomas acquiert par ce fait 50 ares de plus;

3° A la naissance de chaque enfant, issu du mariage, 25 ares.

Ces terres sont acquises après trois ans de travail;on les double après dix ans; elles sont triplées pour ceux qui ont continué leurs services pendant vingt ans.

Les frais de passage pour aller à Santo-Thomas sont, au besoin, avancé par la Compagnie; ils sont acquis au retour aux travailleurs qui veulent revenir en Belgique après un certain temps de service.

Voilà sur quelles bases la Compagnie belge entend marcher dans son plan de colonisation, et elle n'a pas tardé à se mettre à l'œuvre.

En effet, nous avons appris qu'une expédition, composée de trois voiles, est arrivée à Santo-Thomas dans les premiers jours de juin: *le Théodore, la Ville-de-Bruxelles*, navires du commerce, et *la Louise-Marie*, brick-goëlette, le seul bâtiment de guerre que possède le gouvernement belge, et qui a été prêté à la Compagnie pour servir d'escorte à son intéressante expédition.

Ces navires avaient à bord des ingénieurs, des chimistes, des naturalistes, des médecins, des cultivateurs, des serruriers, des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des bûcherons, des tailleurs, des cordonniers; enfin, tout le personnel nécessaire à la fondation d'une colonie; des vivres pour un an, une bibliothèque, une pharmacie, une église et deux ecclésiastiques.

Le directeur, M Simons, quoique fort malade déjà, voulant attacher son nom à l'expédition, s'était embarqué malgré les avis contraires qui lui avaient été donnés. Il a succombé en mer, mais on avait prévu cette circonstance, et on lui avait donné un suppléant, qui est maintenant en fonctions.

Au débarquement, les colons ont pris possession des lieux; on a construit des baraques, où tout le monde s'est logé. Une quantité d'Indiens, appelés Caraïbes, se sont mis au service de la communauté, et sur l'emplacement destiné à la ville que l'on doit ériger à Santo-Thomas, ils sont occupés à couper des bois qui doivent être rapportés au premier jour sur *le Théodore* et *la Ville-de-Bruxelles*, et qui ont, dit-on, été offerts à la marine française.

Aucun projet de colonisation, peut-être, ne s'est présenté jusqu'ici avec des chances plus favorables. Les Belges, on le sait, sont laborieux, bons commerçants, et persévérants dans leurs entreprises. Ils vont s'établir dans un pays qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité, et qui est d'une fertilité très-grande. Ils ont été accueillis, par les indigènes, avec une vive sympathie.

Nous ne pouvons que faire des vœux pour le succès de cette colonie, et pour que l'exemple qui lui est donné ne soit pas perdu pour la France.

(*Constitutionnel.* — 7 août 1843.)

Nota. Cet article a été reproduit dans *l'Estafette* du 8 août.

Il est des faits qui, bien que pouvant avoir une grande portée, passent souvent inaperçus:

c'est ainsi que, sans avoir fixé l'attention du monde commercial, une compagnie, après avoir fait explorer l'Amérique centrale, vient d'y expédier des ingénieurs, des cultivateurs, des ouvriers de tous genres, accompagnés de médecins et d'ecclésiastiques.

Le 20 mai dernier, *le Théodore*, vaisseau marchand de la marine belge, abordait dans le port de Saint-Thomas de Guatemala, le plus beau et le plus vaste de la mer des Antilles; la direction de la *Communauté de l'Union* en prenait possession au nom de la Compagnie belge de colonisation. Le 7 juin suivant, *la Louise-Marie*, navire de la marine royale belge, débarquait dans le même port le consul belge près l'État de Guatemala et le commissaire de la Compagnie près des États-Unis de l'Amérique centrale, qui se rencontrèrent à Saint-Thomas avec M. le baron Van Lockhorst, venu exprès de Guatemala, où il est depuis longtemps en résidence, pour veiller aux intérêts de la Compagnie belge de colonisation.

Le chef de l'État de Guatemala, le général Carrera, avait donné les ordres les plus précis pour favoriser le voyage de M. Van Lockhorst, de Guatemala à Santo-Thomas; ces messieurs sont repartis pour Guatemala après l'arrivée du vaisseau *la Ville-de-Bruxelles*, qui portait des vivres, des outils, des machines de tous genres, ainsi qu'une église et des habitations en bois. Déjà des nègres, en assez grand nombre, au service de la Compagnie, étaient occupés à couper les bois sur l'emplacement destiné à l'établissement de la ville de Santo-Thomas. Ainsi donc, aujourd'hui, tandis que notre industrie hésite à explorer les pays lointains, la Belgique, plus entreprenante, a, dans un pays riche et fertile, jeté les bases d'un établissement où son commerce doit trouver un débouché important.

Aujourd'hui déjà, une église et des habitations belges sont élevées au centre de la baie de Santo-Thomas; une partie de terrain assez étendue est défrichée par les nègres et les Indiens au service de la Compagnie; ses agents établissent des relations commerciales, et les navires qui ont conduit ses colons sont en charge pour rapporter les produits de ces belles contrées. C'est un bel exemple offert à notre commerce.

(*Moniteur parisien.* — 7 août 1843; publié le 6 août au soir.)

Nota. Cet article a été reproduit dans *la Législature* du lendemain.

Le 20 mai dernier, *le Théodore*, vaisseau marchand de la marine belge, abordait dans le port de Saint-Thomas de Guatemala; la direction de la *Communauté de l'Union* en prenait possession au nom de la Compagnie belge de colonisation. Le 7 juin suivant, *la Louise-Marie*, navire de la marine belge, débarquait dans le même port le consul belge près l'État de Guatemala et le commissaire de la Compagnie près des États-Unis de l'Amérique centrale, qui se rencontrèrent à Saint-Thomas avec M. le baron Van Lockhorst, venu exprès de Guatemala, où il est depuis longtemps en résidence, pour veiller aux intérêts de la Compagnie belge de colonisation. Le chef de l'État de Guatemala, le général Carrera, avait donné les ordres les plus précis pour favoriser le voyage de M. Van Lockhorst, de Guatemala à Santo-Thomas; ces messieurs sont repartis pour Guatemala après l'arrivée du vaisseau *la Ville-de-Bruxelles*, qui portait des vivres, des outils, des machines de tous genres, ainsi qu'une église et des habitations en bois. Déjà des nègres, en assez grand nombre, au service de la Compagnie, étaient occupés à couper les bois sur l'emplacement destiné à l'établissement de la ville de Santo-Thomas.

Aujourd'hui déjà, une église et des habitations belges sont élevées au centre de la baie de Santo-Thomas; une partie de terrain assez étendue est défrichée par les nègres et les Indiens au service de la Compagnie; ses agents établissent des relations commerciales, et les navires qui ont conduit ses colons sont en charge pour rapporter les produits de ces belles contrées.

(*Globe.* — 7 août 1843.)

Par correspondance particulière, nous recevons les communications suivantes sur les premières opérations de la Compagnie belge dans la baie de Honduras.

« Santo-Thomas de Guatemala (Amérique centrale).

« *Le Théodore*, navire de la marine marchande belge, parti d'Anvers le 19 mars dernier, est arrivé dans le port de Santo-Thomas le 20 mai. L'équipage et les colons étaient en bonne santé.

» Dans l'attente de l'arrivée de *la Louise-Marie*, navire de la marine royale belge, conduisant le consul, et de *la Ville-de-Bruxelles*, navire de la marine marchande, les colons privés des matériaux de construction chargés sur ces navires, et aidés des naturels, construisent des cases provisoires et déblaient le terrain nécessaire au premier campement.

« Le 22 mai, le R. P. Valle, chef, pour la Compagnie, du service du culte, part pour Guatemala, selon les instructions qui lui ont été données. Le père Genon reste seul chargé du service spirituel. Beaucoup de Caraïbes et d'Indiens viennent assister à l'office divin et font baptiser leurs enfants.

« Pendant les travaux préparatoires, des explorations sont faites sur divers points de la baie pour choisir l'emplacement le plus convenable à l'établissement de la ville. Cet emplacement est choisi dans un lieu favorable situé à cinquante pieds au-dessus du niveau de la mer.

« Le 7 juin, la goëlette *la Louise-Marie* jette l'ancre dans le port. Les colons apprennent avec une vive douleur la nouvelle de la mort de M. Simons. *La Ville-de-Bruxelles*, partie le 16 avril d'Anvers, arrive dans le port de Santo-Thomas le 9 juin. La réunion de ces trois navires et d'une goëlette arrivée d'Omoa, chargée de bestiaux pour les colons, donnent à la baie une activité non accoutumée.

« M. l'ingénieur Delwarde, élève et compagnon de M. Simons, s'occupe activement de l'établissement de l'église et des maisons envoyées de Belgique par la Compagnie.

« Les services se régularisent, et malgré la saison des pluies déjà commencée, les colons ne rencontrent pas de difficultés dans l'exécution de leurs travaux. La chaleur moyenne est de 22° Réaumur. Le matin, jusqu'à dix heures, 18 à 20°; de dix heures à midi, 20 à 23; de midi à trois heures 23 à 26; de trois heures à minuit, 26 à 17. La brise souffle régulièrement à midi, et rend la chaleur très-supportable. La pluie commence après midi, continue pendant la nuit, et la matinée en est exempte.

« Les habitants d'Ysabal, d'Omoa, et les négociants de Belise apportent et envoient des offres de service.

« La population témoigne la joie la plus vive de l'arrivée des colons.

« Le R. P. Valle écrit de Guatemala que partout il a été parfaitement accueilli et qu'il a rencontré de vives marques de sympathie pour la Belgique.

« Le 15 juin, le consul et M. T'Kint de Roodenbeck partent pour Guatemala.

« Suivant le dernier rapport, en date du 15 juin, malgré les fatigues occasionnées par les travaux de premier établissement, les colons jouissent tous de la meilleure santé. Un seul cas de fièvre s'est présenté : il a été guéri après trois jours de traitement. Les rapports particuliers de MM. Clayrut, consul, T'Kint, du père Genon, du capitaine Philippot, du baron de Bulow, et de M. Brouet, et les lettres de plusieurs colons, s'accordent sur la salubrité de la baie, la beauté ravissante du site, la fertilité du sol, la facilité des défrichements, la beauté et les avantages du port et la sympathie des habitants pour l'établissement de la colonie.

« On annonce le prochain départ du *Théodore*, chargé de bois de teinture et d'acajou. »

Ces renseignements sont parvenus par *la Louise-Marie*, arrivée à Ostende le 2 août.

(*Journal du commerce*. — 7 aout 1843.)

Nota. Cet article a été reproduit par *le Journal des débats*, par *le Messager*, et par *l'Univers*. Des extraits en ont été publiés par *la Presse*, *le Siècle*, *le Courrier français*, *la Gazette de France*, *la Quotidienne*, *le National*, et les autres journaux de Paris et des départements.

Lettres écrites par les colons.

Voici l'extrait de quelques lettres écrites par les colons déjà arrivés à Santo-Thomas.

M. le docteur Fleussu, chef du service de santé, à son beau-frère.

« Nous sommes logés, nous avons des cases « couvertes de palmiers, des cases indiennes « construites par les Caraïbes, nos voisins. L'é« tat sanitaire de tous est on ne saurait plus fa« vorable; à part trois individus qui ont eu « des fièvres d'accès, personne n'a été malade; « jamais je ne me suis porté mieux, et tout me « porte à croire que nous nous acclimaterons « facilement. Le pays est riche en productions « de tout genre, en bois de teinture, d'ébénis« terie, de plantes médicinales, » etc. etc.

M. Brouet, chef du service de l'exploitation des forêts, aux directeurs de la Compagnie belge.

« Vous êtes sans doute informés de l'envoi « que je vous fais d'un navire chargé de bois « d'acajou; ce navire sera suivi de plusieurs « autres, qui tous vous porteront des bois très« précieux; mais nous devons attendre qu'ils « soient un peu séchés pour les embarquer.

« Le climat est aussi beau que salubre, la « végétation superbe, et je ne crains pas de « dire qu'en aucun lieu d'Europe les arbres ne « sont plus grands, plus forts, et de meilleure « qualité.

« Nous avons déjà tracé, sur 1 mètre de lar- « geur, le chemin de la Montagua; nous le por- « terons à 10 mètres de large. Déjà le terrain « où s'élèvent nos habitations est en partie dé- « friché, » etc.

M. de Balcine, contre-maître ingénieur, au capitaine de Foy.

« Je m'empresse de vous faire connaître notre « heureuse arrivée, et l'admiration dans la- « quelle nous sommes de ce beau pays: le cli- « mat est excellent, l'air aussi pur que possible, « la végétation d'une telle grandeur et d'une « telle beauté, que les Européens ne peuvent « pas s'en faire une idée. »

M. Collart-Bayot, contre-maître de l'atelier de fondation, à sa femme.

« Nous avons enfin jeté les fondements de la « ville de Santo-Thomas. Les Anglais, il y a « six ans, avaient fait défricher le terrain où « nous sommes établis, mais le gouvernement « leur a fait défense de continuer. Nous trouvons « des arbres qui, depuis ce temps, sont parve- « nus à une grosseur de 1 mètre $^1/_2$ de tour et « plus de 40 pieds de hauteur. D'ici à un mois, « nous serons dans une forêt où l'on trouve des « arbres de dimensions gigantesques. Nous « sommes arrivés le 20 mai, après une traversée « longue, mais heureuse, et nous jouissons « tous d'une très-bonne santé; seulement nous « avons été couverts de petits boutons qui nous « chatouillaient assez bien, pendant deux ou « trois jours. Les moustiques sont tout bonne- « ment les *mouchettes* (cousins) de nos con- « trées, seulement ils étaient un peu plus nom- « breux, mais ils diminuent de plus en plus. Nous « avons déjà nos cases, mais tous les colons « n'ont pas encore les leurs... Nous serons « obligés de renvoyer plusieurs gens de ville « qui sont venus ici croyant ne rien faire; ces « paresseux se plaignent de tout, et nous nous « trouvons tout bon. Bon terrain, bonne nour- « riture, et des lits bien garnis de mousti- « quaires. Les chaleurs, quoique fortes au « moment de notre arrivée, ne nous ont pas in- « commodés, et si nous avions travaillé pour « nous, nous aurions pu travailler au moins dix « heures par jour, aussi bien que chez nous. « Maintenant toutes les nuits il pleut, et ce sont « des pluies comme on n'en voit pas chez nous, « mais aussi chaudes que le sang; et quand on « se trouve à une de ces ondées, on n'est nulle- « ment gêné, on est trempé en moins d'une « minute et on se laisse bien laver, puis on « rentre et l'on ôte chemise et pantalon, et l'on « est à l'aise comme quand on a pris un bain en « Europe. Plusieurs même vont exprès se mettre « à la pluie. Nous trouvons tout ce qui est rap- « pelé dans le rapport du colonel de Puydt : « citrons, oranges, grenades, cannes à su- « cre, etc. etc.; mais ni pommier, ni poirier, « ne croissent ici.

« Nous avons nos trois navires dans le port... « Nous attendons du renfort, et notre direc- « teur aimerait mieux des ouvriers de nos en- « virons que tout autre. Il nous faudrait des « maçons, menuisiers, charpentiers, maré- « chaux, etc. etc., mais ne présentez que des « gens dignes de nous, paisibles et vigilants; « nous préférons la qualité à la quantité. Les « nègres et les Indiens viennent en foule de- « mander de l'ouvrage.

« Quant aux vêtements, il ne faut ici que de « la toile pour les hommes; nous avons des pan- « talons de toile et des paletots de même étoffe, « plus, un grand chapeau de paille; toutefois la « flanelle, pour chemise, est portée par plu- « sieurs, et cela prend la transpiration, très- « abondante en mai. Pour les femmes, les robes « de coton sont fort commodes. »

M. Schooncjeans, cuisinier, à M. Vandenbrouck.

« Le pays est beau, des arbres d'une énorme « dimension, des fruits, du gibier, de superbes « oiseaux de toutes couleurs et en quantité, « ainsi qu'un assortiment complet des plus « beaux papillons (il y en a de grands comme « la main), des poissons, etc.; tout s'y trouve.

« Sitôt notre arrivée, les nègres et les mu- « lâtres sont venus nous demander du travail; « quelques-uns ont été admis; nous n'étions « pas encore débarqués que trois enfants nègres « ont été baptisés sur le navire, » etc.

Un colon, écrivant à sa femme, après lui avoir annoncé une heureuse traversée et l'arrivée des deux autres navires, ajoute : « Je ne « puis rien vous dire de plus, nous sommes « tous en bonne santé, le climat est fort sain, « la chaleur est supportable, les bois sont su- « perbes, les forêts et les terres sont excel- « lentes, et j'ai l'espoir que tout ira bien. »

GLOBE. — MONITEUR PARISIEN. — PRESSE. — QUOTIDIENNE. — JOURNAL DU COMMERCE. — COURRIER FRANÇAIS. — LÉGISLATURE.

Nouvelles de Guatemala. — Voyage de Mgr de Vitery. — Arrivée des colons belges à Santo-Thomas. — Accueil empressé que leur font les populations. — Dispositions favorables du gouvernement guatemalien. — Correspondance officielle. — Éloges donnés à la prévoyance de la Compagnie belge pour les colons. — Nomination du major Guillaumot aux fonctions de directeur colonial à Santo-Thomas.

L'Amérique centrale, par sa position entre l'océan Pacifique et l'océan Atlantique, bornée au nord par le Mexique, et au sud par la Nouvelle-Grenade, est appelée à devenir un jour un des marchés les plus importants du monde. La Belgique vient de nous donner une preuve nouvelle de son intelligence des affaires, à nous hommes de théorie, qui discutons et parlons de colonisation sans rien coloniser, voire même en amoindrissant l'importance de ce que nous avons encore de possessions coloniales. Une Compagnie belge de colonisation, fondée sous le patronage du roi des Belges, a pris possession du port le plus beau, le plus vaste, le plus sûr des mers des Antilles, de Santo-Thomas, qui lui est concédé, et qui la rendra bientôt l'arbitre du commerce de l'Amérique centrale.

Des lettres, en date du 27 mai, ont été reçues de Guatemala; elles annoncent que la plus grande tranquillité règne dans les divers États de l'Amérique centrale; elles font en même temps connaître que l'annonce du départ d'Anvers, d'une expédion de colons, venant à Santo-Thomas sous les auspices de la Compagnie belge, pour y fonder un établissement, avait répandu la joie la plus vive, non seulement parmi les membres du gouvernement et de la Chambre des députés, mais encore parmi les propriétaires et les commerçants, tous voyant, dans l'œuvre des Belges à Santo-Thomas, l'avénement d'une ère nouvelle. Le développement de l'industrie commerciale et agricole, que le concours des Belges doit assurer, est accepté par eux comme un moyen d'exploiter avec fruit les richesses que la nature a prodiguées à leur pays.

Nous apprenons aussi que Mgr de Vitery, évêque de San-Salvador, envoyé extraordinaire des cinq États de l'Amérique centrale près le Saint-Siége, est arrivé à la Havane, de retour de sa mission, et qu'il a dû s'embarquer le 25 juillet pour se rendre à Guatemala, en passant à Santo-Thomas, où il se proposait d'officier dans la nouvelle église que les Belges ont élevée sur l'emplacement où la ville doit être fondée. Cette marque de sympathie, de la part d'un homme aussi éminent, rentrant dans son pays après avoir réussi dans une mission à laquelle tous ses compatriotes attachent la plus grande importance, et investi de la confiance du Saint-Père (Mgr de Vitery est nommé nonce du Pape dans l'Amérique centrale), est, pour la Compagnie belge, une garantie d'avenir, et donne la preuve qu'elle n'a rien négligé pour s'assurer la protection des hommes influents de l'Amérique centrale.

(*Globe.* — 14 août 1843.)

Aujourd'hui que la jonction des deux Océans par le centre de l'Amérique n'est plus qu'une question d'argent, cette question, à laquelle le commerce du monde est intéressé, doit nous rester d'autant moins indifférente que la position que la France est appelée à prendre dans l'océan Pacifique lui fait un devoir d'en presser la solution. Nous croyons donc utile de saisir toutes les occasions de faire connaître les événements qui se passent dans la contrée où doivent s'effectuer les grands travaux de canalisation destinés à amener une révolution commerciale dont les résultats ne seront pas moins importants que ceux obtenus au XVe siècle, lors de la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance.

Déjà une nation voisine, active et entreprenante, la Belgique, cherche à se mettre en position de profiter la première de cette révolution qui ne peut tarder à arriver. La prise de possession du port de Santo-Thomas, le plus beau de la mer des Antilles, l'entrepôt naturel du Guatemala, est un acte qui dévoile ses projets.

Le 27 mai, on avait reçu avis au Guatemala du départ de l'expédition envoyée par la Compagnie belge de colonisation pour effectuer cette prise de possession; mais on ne connaissait pas encore l'arrivée de l'expédition à Santo-Thomas, bien qu'elle eût eu lieu depuis cinq jours. Les Guatemaliens, qui espèrent de très-grands résultats de l'établissement des Belges, par le concours que ces derniers apporteront au développement du commerce et de l'industrie de leur pays, avaient tous reçu cette nouvelle avec une satisfaction qu'éprouvent aussi le gouvernement et la Chambre des députés de l'Amérique centrale.

Des lettres de la Havane du 11 juillet nous annoncent l'arrivée dans cette île de Mgr de Vitery, évêque de San-Salvador, de retour de Rome, où il s'était rendu comme envoyé extraordinaire des cinq États de l'Amérique centrale pour régler les intérêts de l'Église catholique dans ces contrées. Mgr de Vitery, après avoir rempli avec succès le but de sa mission, est reparti pour Guatelama revêtu du titre de légat apostolique. La nouvelle de cette marque de confiance accordée par le Saint-Père à un Américain a été accueillie par les Américains du centre avec un vif sentiment de gratitude. Les populations attendent avec impatience Mgr de Vitery, et se proposent de le fêter pour lui exprimer dignement leur reconnaissance des résultats inespérés qu'il a obtenus dans sa mission.

Mgr de Vitery a dû s'embarquer à la Havane le 25 juillet pour le port de Santo-Thomas, où il visitera les nouveaux colons arrivés de Belgique; son intention est d'officier dans l'église que ces derniers viennent d'élever au centre de l'emplacement où ils se proposent de fonder une grande ville de commerce. Malgré son désir d'arriver dans la capitale du Guatemala, où l'attend une brillante réception, Mgr de Vitery, voulant prouver sa sympathie pour les fondateurs de la nouvelle colonie, n'a pas balancé à leur sacrifier quelques jours.

L a plus grande tranquillité règne dans les États de l'Amérique centrale; on y prend des mesures pour assurer de bonnes relations politiques et commerciales entre la république et les nations étrangères.

(*Moniteur parisien.* — 15 août 1843.)

La *Gazette officielle de Guatemala* nous apporte un exemple de la manière expéditive dont le gouvernement et les chambres traitent les affaires dans ce pays. Le fait est trop remarquable pour que nous ne nous empressions pas de le publier.

Le 20 mai dernier, *le Théodore*, navire frété par la Compagnie belge de colonisation, conduisant à Santo-Thomas des colons pour y fonder une colonie belge, jetait l'ancre dans le port; le 31 mai, le R. P. Walle, directeur ecclésiastique de cette colonie, arrivait à Guatemala, transmettait cette nouvelle au gouvernement de cet État, et, suivant ses instructions, il soumettait diverses demandes au gouvernement; le même jour, un rapport était fait à la Chambre législative, et le lendemain, 1er juin, la Chambre, adoptant les conclusions de ce rapport, rendait un décret par lequel le gouvernement était autorisé à faire droit aux demandes de la Compagnie belge de colonisation.

Sans autre commentaire, et seulement dans l'espoir que, dans quelques circonstances, l'exemple donné par la Chambre guatemalienne sera suivi chez nous, nous nous contentons de donner l'extrait suivant:

(*Extrait de la* Gazette officielle de Guatemala, *du* 9 *juin* 1843.)

Le R. P. Walle, directeur ecclésiastique de la colonie belge, à Santo-Thomas, parti de ce port pour Guatemala, le 21 mai 1843, porteur de la dépêche du chef de l'expédition, annonçant au président de la république l'arrivée du *Théodore*, parti d'Anvers le 16 mars dernier, est arrivé à sa destination le 31 mai. Cette dépêche fut immédiatement remise au gouvernement de Guatemala, et le lendemain, 1er juin, l'assemblée constituante a rendu le décret suivant:

« L'assemblée constituante de l'État de Guatemala, ayant pris en considération la demande faite par le gouvernement d'être autorisé à accorder à la Compagnie belge de colonisation la prolongation de temps nécessaire pour l'exécution du contrat de colonisation et pour donner les explications qu'elle exige;

« Entendu le rapport de la commission spéciale nommée à cet effet, et d'accord avec les conclusions de ce rapport, a décrété:

« 1° Le gouvernement accorde à la Compagnie belge la prolongation nécessaire pour l'exécution de son contrat;

« 2° Le gouvernement est autorisé à donner à la Compagnie les explications qu'elle demande sur l'esprit du contrat, sans toutefois que ces explications puissent altérer en rien le sens des articles.

« 3° Le gouvernement rendra compte à l'as-« semblée constituante de ce qu'il aura décidé « à cet égard.

« Guatemala, le 1er juin 1843.

« Signé, José-Antonio Azmitia, député, « président. »

(*Moniteur parisien.* — 28 août 1843.)

Nota. Cet article a été reproduit dans *l'Univers* du 29.

La colonie belge de Guatemala poursuit patiemment son œuvre. Les lettres et les journaux de cette ville, en date de juin, contiennent de nombreux documents qui en font foi. On remarque le passage suivant d'une lettre que le gouvernement suprême de la république a écrite au commandant général d'Ysabal :

« Le président de l'État m'ordonne de vous faire savoir que le moment est venu pour vous de donner toute l'assistance et toute la protection possible à l'entreprise de la Compagnie de colonisation, et je ne doute pas que vous ne donniez aux nouveaux colons l'assurance positive du bon accueil de la part du gouvernement, qui les considère comme enfants du pays, ainsi que cela est stipulé dans les articles du contrat de concession. »

(*Presse.* — 29 août 1843.)

On lit dans la *Gazette officielle de Guatemala*, du 9 juin :

« Le 30 mai dernier, le gouvernement suprême a reçu avis du général de brigade, don Geronimo Paiz, commandant général d'Ysabal, de l'arrivée, dans le port de Santo-Thomas, du navire *le Théodore*, ayant à bord une partie des colons envoyés par la Compagnie belge de colonisation pour préparer le terrain et les habitations de la colonie belge.

« Cette nouvelle, apportée au commandant d'Ysabal par R. P. Walle, directeur ecclésiastique de la colonie, fut transmise immédiatement au gouvernement. En conséquence de cette communication, le gouvernement suprême a fait faire au commandant général d'Ysabal la réponse qui suit :

« Guatemala, 31 mai.

« Monsieur le commandant d'Ysabal,

« J'ai reçu hier votre dépêche du 21 courant, donnant avis de l'arrivée du trois-mâts belge *le Théodore*, de Gand, au port de Santo-Thomas, à laquelle dépêche est jointe la lettre que vous a adressée le directeur ecclésiastique de la colonie, arrivé avec ledit navire.

« Le président de l'État m'ordonne de vous faire savoir que le moment est venu pour vous de donner toute l'assistance et toute la protection possible à l'entreprise de la Compagnie de colonisation, et je ne doute pas que vous ne donniez aux nouveaux colons l'assurance positive du bon accueil de la part du gouvernement, qui les considère comme enfants du pays, ainsi que cela est stipulé dans les articles du contrat de concession.

« Déjà hier, par une coïncidence heureuse, et avant l'arrivée du courrier qui apporta votre dépêche, l'assemblée constituante a autorisé, par un décret, le gouvernement de l'État à admettre la qualification du contrat et proroger le terme qui était déjà échu depuis le 1er janvier.

« Vous pouvez donner avis de cette décision à l'agent principal de la Compagnie pour sa gouverne.

« J'ai répondu ainsi à la dépêche de votre seigneurie.

« Signé, Aycinena. »

« Le 1er juin courant, est arrivé dans cette ville de Guatemala le R. P. Walle, et, le 3, il remit aux mains du président la communication suivante :

« Compagnie belge de colonisation, 21 mai 1843, Santo-Thomas de Guatemala.

« *A M. le président de l'État souverain.*

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de mettre à la connaissance de V. S. qu'en vertu du contrat passé le 9 mai 1842 entre l'État de Guatemala et la Compagnie belge de colonisation, ladite Compagnie a affrété trois navires dans le but de prendre possession du territoire qui lui a été concédé.

« Parti du port d'Anvers le 16 mars dernier, j'ai jeté l'ancre dans le port de Santo-Thomas hier samedi, 20 courant, à trois heures de l'après-midi. Je n'ai pas eu la satisfaction d'y trouver les deux autres navires, et j'ai cru convenable de faire commencer les travaux préparatoires de l'établissement, en attendant la prompte arrivée de ces navires.

« Le R. P. Walle se dirige vers la capitale, et se propose d'avoir l'honneur de remettre lui-même à V. S. ma dépêche, et de la supplier de vouloir bien m'autoriser à m'é-

tablir dans son État souverain, libre et indépendant, avec les cinquante-cinq colons dont se compose cette première partie de l'expédition. Je supplie V. S. de vouloir bien me faire connaître sa décision et me donner les instructions qu'elle jugera convenables dans une affaire d'aussi grave importance.

« M. l'ingénieur Simons, directeur colonial, se trouvant à bord du navire *la Louise-Marie*, un des navires encore en retard, je suis obligé de donner à V. S. avis de mon arrivée.

« Recevez, monsieur le président, etc. etc.

« Le chef, par intérim, de l'expédition,

« Signé, PHILIPPOT. »

Réponse à la dépêche ci-dessus :

« Ayant informé S. E. le président de l'État de votre lettre polie, en date du 21 mai, du port de Santo-Thomas, le président m'a ordonné de vous en accuser réception, et de vous témoigner sa satisfaction de l'arrivée du premier navire belge, en destination à ce port, conformément au contrat stipulé.

« J'ai écrit au commandant général d'Ysabal, par ordre du gouvernement, afin qu'il vous fournisse tout l'appui et la protection possibles.

« Enfin, je dois vous manifester qu'on attend ici avec une vive impatience l'annonce de l'arrivée de *la Louise-Marie* et de *la Ville-de-Bruxelles;* et il est probable que leur retard sera causé par quelque temps défavorable.

« Je dois vous informer que, pour toute communication que vous aurez à faire au gouvernement, vous aurez à l'adresser au ministre des relations, comme étant l'organe officiel du gouvernement.

« J'ai l'honneur, etc.

« Signé, AYCINENA. »

« Nous croyons que le public, qui a manifesté tant d'intérêt à voir se réaliser le contrat de colonisation de Santo-Thomas, apprendra avec plaisir ces nouvelles. Il est à espérer qu'à cette date les deux autres navires seront arrivés avec l'armement d'infanterie et les quatre canons destinés à notre gouvernement, selon l'exécution du contrat stipulé. »

(*Moniteur parisien.* — 29 août 1843; publié le 28 au soir.)

Nota. Cet article a été reproduit dans *le Globe* du 29 août.

La *Gazette officielle de Guatemala* publie, sous la date du 9 juin, des détails sur l'arrivée de la colonie belge dans le port de la république. Ce mode de colonisation, effectué par un gouvernement étranger sur le territoire d'une nation indépendante, est une combinaison toute nouvelle. En toutes manières, nous l'approuvons; nous croyons qu'il offre aux émigrants plus de garantie de bien-être pendant la traversée, et de travail à l'arrivée. Il est à espérer que ce nouveau système mettra fin aux scandaleuses spéculations des armateurs anglais surtout, qui ne se font aucun scrupule d'entasser de malheureux Allemands ou Irlandais, dans des navires mal approvisionnés et où les passagers meurent, faute de soins.

La Compagnie belge de Guatemala fait pendant à la Compagnie allemande du Texas, qui a également pour but d'assurer le sort des émigrants. Nous désirons, pour le bien de l'humanité, que les efforts des deux compagnies soient couronnés de succès.

Le gouvernement guatemalien a reçu les émigrants avec tous les égards imaginables, et donné des ordres à ses officiers, afin que la nouvelle colonie fût placée sous la protection des lois.

(*Quotidienne.* — 31 août 1843.)

Un journal de l'opposition se plaignait, il y a quelques jours, de ce qu'il n'était pas possible que les peuples se visitassent entre eux. Un de ses confrères dit aujourd'hui qu'il y a une lâcheté et un stupide calcul à s'en aller de son pays. De ces deux amis du peuple, quel est celui qui lui témoigne le plus d'intérêt? Sans contredit, c'est celui qui voudrait que tout Anglais fît son tour de France, comme tout Français ferait son tour d'Angleterre, afin d'effacer, par un contact de chaque jour, la haine et les rivalités qui ont tenu si longtemps les deux peuples éloignés l'un de l'autre.

Les réflexions égoïstes et anti-sociales de cette feuille radicale lui sont venues à l'occasion de la colonisation tentée par les Belges à Guatemala, et qui déjà prend assez d'extension pour éveiller l'attention des émigrants européens; elle cite l'affaire de Guazacualco et celle du Champ-d'Asile, pour dire que l'histoire des colonisations n'est qu'une longue série de mécomptes, oubliant sans doute que le Champ-d'Asile, comme Guazacualco, n'ont jamais été rien de sérieux en matière de colonisation : c'étaient deux leurres dont s'est

servi le libéralisme, qui, dans son bon vieux temps, a voulu avoir, lui aussi, *sa souscription irlandaise.*

A Guatemala, au contraire, il y a pour les colons toutes sortes de garantie de bien-être et d'amélioration de la position sociale qu'ils auront quittée en sortant de France. Une Compagnie de colonisation est constituée à Bruxelles, sous le patronage d'hommes des plus honorables, sous celui du roi lui-même. A leur arrivée à Santo-Thomas, les nouveaux colons trouvent à se loger; il y a un hôpital pour les recevoir en cas de maladie, un service médical organisé, une pharmacie bien montée. Il y a association de la propriété, du capital, du travail, et des avantages assurés aux travailleurs, dont les intérêts sont protégés et sauvegardés.

A ces conditions, on peut, sans être un lâche et surtout sans faire un stupide calcul, quitter la *belle France* pour aller coloniser à l'étranger, et changer, d'un coup de baguette, son sort de prolétaire français contre celui de propriétaire guatemalien.

Puissent les lignes que nous venons d'écrire nous réconcilier avec *la Démocratie pacifique*, qui nous accusait, il y a quelques jours, de n'avoir d'entrailles que pour les riches, et de reconnaître aux seuls puissants de la terre le droit de voyager dans des chaises de poste, dont les roues *soient graissées, à droite, par les colonies à esclaves; à gauche, par le ministère des bornes.*

Qu'avions-nous dit cependant ? Que le bureau des passe-ports s'ouvrait plus vite devant un homme du peuple que devant une tête couronnée, et qu'il était plus facile à notre garçon de bureau d'aller à Londres qu'à la reine Victoria de venir à Paris.

Après nous avoir reproché notre carrosse « dont les roues de droite sont graissées par les colonies, et celles de gauche par le ministère des bornes, » *la Démocratie pacifique,* par antithèse, fait le tableau suivant de la misère du peuple français :

« Le peuple ne vit pas encore de la vie civilisée, il croupit dans la condition du barbare, isolé, enfermé dans son sale village, ou dans son faubourg enfumé, privé de toutes les joies saintes que donnent les affections satisfaites. »

Personne ne fait des vœux plus sincères que les nôtres en faveur de *la Démocratie pacifique,* qui, à son avénement, satisfera sans doute les affections du peuple. Puissent donc ses actionnaires sympathiques, qui cherchent à servir au genre humain la *poule au pot* d'Henri IV, ne pas s'arrêter en chemin, et graisser jusqu'au bout du voyage les roues de la chaise de poste de leur vertueux et indépendant journal !

(*Globe.* — 4 septembre 1843.)

Nous avons déjà parlé de l'établissement colonial que tente la Belgique sur l'un des points les plus importants du globe. Elle a obtenu dans l'Amérique centrale la concession du port de Santo-Thomas, le plus grand, le plus sûr de la mer des Antilles, et dans lequel les plus forts navires peuvent entrer par tous les temps. La province du même nom, dont l'étendue est de plus de 200 lieues carrées, lui est en même temps concédée, ainsi que le privilége exclusif de la navigation à vapeur sur la rivière Montagua, seule route praticable qui conduise aux villes de Guatemala et de San-Salvador, formant ainsi la voie la plus prompte et la plus sûre entre l'océan Atlantique et les mers du Sud ; cette position admirable est appelée à devenir l'entrepôt du commerce qui se fait entre les Antilles, l'Europe et les républiques de l'Amérique centrale; car c'est le point indiqué par Malte-Brun comme étant le plus convenable pour établir le canal de jonction des deux Océans.

Ainsi, tandis que, pour obtenir des chambres les millions nécessaires à l'établissement d'une station française dans l'Océanie, M. Guizot signalait, lors de la discussion du budget, le développement progressif et vraiment remarquable du commerce de l'Amérique centrale, commerce dont la France profiterait, disait-il, par la prise de possession des îles Marquises, la Belgique s'emparait, sans bruit, de la position qui doit la rendre maîtresse de ce marché. Et cependant des ouvertures avaient été faites à notre consul à Guatemala, ouvertures renouvelées dernièrement à Paris par l'envoyé extraordinaire de ces républiques, don José de Vitery ; mais M. Guizot, sans doute pour ne pas éveiller la susceptibilité jalouse de notre gracieuse alliée l'Angleterre, refusa les avantages importants qui nous étaient offerts en échange de notre protectorat vainement sollicité.

Le National, dans son numéro du 22 juin dernier, avait révélé ces faits dont nous aurions voulu douter, mais que nous sommes forcés aujourd'hui d'accueillir. Nous savons, par l'exemple de la reine Pomaré, que nous ne pouvons accorder notre protection que

sous le bon plaisir de l'Angleterre. Il serait pourtant bien temps que la France, si forte et si puissante, sortît de cette tutelle étrangère qui compromet à la fois tous ses intérêts de fortune et d'honneur.

(*Journal du commerce.* — 11 sept. 1843.)

On écrit de Bruxelles : « Le major d'artillerie Guillaumot, ancien élève de l'École polytechnique, appelé en Belgique en 1832, pour organiser le corps des pontonniers, vient d'être nommé directeur colonial de la Société de l'Union de Saint-Thomas, en remplacement de feu le directeur Simons. Il sera accompagné, en qualité de secrétaire général, par le lieutenant du génie Carette, qui a déjà fait partie de la commission d'exploration, sous les ordres du colonel de Puydt, et a séjourné pendant cinq mois dans ce pays. Vingt-cinq à trente pontonniers, choisis parmi les hommes d'élite formés par le major Guillaumot, feront partie de la prochaine expédition, qui doit partir vers la fin d'octobre, et pour laquelle la Compagnie a affrété deux navires. »

(*Courrier français.* — 25 septembre 1843.)

Nota. Cet article a été reproduit par *le Journal des débats, la Législature, le Moniteur,* et la plupart des journaux parisiens.

Le Globe, en le reproduisant dans son numéro du 26 septembre, ajoute les détails suivants :

« C'est sur la demande de la Compagnie que le roi s'est décidé à autoriser le major Guillaumot à accepter les fonctions importantes qu'il va remplir à Santo-Thomas. Sa Majesté a voulu par là donner à la Compagnie une nouvelle marque de l'intérêt qu'elle prend à une entreprise qui doit avoir sur le commerce belge une influence puissante et favorable.

« La nomination d'un officier aussi distingué à la direction coloniale est d'un très-bon augure pour l'établissement de Santo-Thomas, et ajoute une nouvelle garantie de succès à celles que présentait déjà la Compagnie dans les moyens dont elle dispose et dans la bonne organisation du travail qu'elle a adoptée pour créer un établissement solide et prospère dans l'Amérique centrale. Nous voyons avec plaisir que le choix du directeur de la colonie soit tombé sur un de nos compatriotes. »

GLOBE. (12 *septembre* 1843.)

Position avantageuse de l'Amérique centrale. — Ses productions végétales, animales, et minérales. — Commerce important de Belise menacé par le nouvel établissement de Santo-Thomas.

Le Guatemala, par M. de Larenaudière. — La belle collection de l'*Univers pittoresque* s'est enrichie d'un joli volume consacré à la description du Mexique, du Pérou et du Guatemala, dans lequel nous trouvons, sur ce dernier pays et sur toute l'Amérique centrale, des détails très-curieux, auxquels l'établissement colonial que les Belges forment en ce moment dans le district de Santo-Thomas vient prêter un vif intérêt. L'attention avec laquelle on commence à suivre, en France et en Allemagne, les travaux et les opérations de nos voisins dans le vaste territoire qu'ils ont eu l'heureuse idée de se faire concéder dans l'Amérique centrale, nous engage à citer ici quelques passages de ce livre, qui donneront à nos lecteurs une idée de l'avenir commercial que promettent à cet établissement la position favorable du port de Santo-Thomas et les immenses ressources de la contrée de ce nom.

« La situation de cette grande contrée (le Guatemala) est admirable. Baignée à l'est et au couchant par l'Atlantique et le grand Océan, elle doit un jour servir de passage à l'Europe, pour arriver promptement au milieu des archipels de l'Océanie et sur les côtes orientales de l'Asie ; et c'est alors que le mouvement commercial dont elle sera le centre commencera pour elle une ère de prospérité.

« D'une étendue plus vaste que le Pérou et le Chili, le Guatemala, par son heureuse position, est plus qu'aucun d'eux un pays d'avenir ; et quand viendront pour lui les jours de paix intérieure et la bonne fortune d'un gouvernement stable; quand la toute-puissance

des lois y aura remplacé le despotisme du sabre, les Européens, séduits par la fertilité de son sol, la variété de son climat et de ses produits, s'empresseront d'y fonder des colonies agricoles, et de mettre en œuvre les nombreux éléments de richesses qui n'attendent, pour se développer, que les bras de l'homme intelligent et la sécurité de tous les intérêts matériels.

« Les productions végétales du Guatemala sont remarquables par leur variété. Les fruits d'Europe se trouvent ici à côté de ceux des tropiques; la végétation emprunte aux deux mondes toutes leurs richesses et leurs magnificences. Parmi les produits qui sont un objet de commerce, on peut citer le blé, le maïs qui rend jusqu'à trois cents pour un, l'indigo dont la qualité passe pour être supérieure, le rocou, la vigne, qui, naturalisée depuis peu de temps, donne déjà d'excellent vin, la salsepareille, le cacao, plusieurs baumes et résines, la cochenille, dont la culture a pris depuis quelques années une extension considérable, le tabac, le bois d'acajou et d'autres bois recherchés en Europe, le poivre, le julep, le sang de dragon, la vanille, le coton, le sucre, le safran, etc. etc.

« Le règne animal n'est pas moins riche. Les forêts sont peuplées d'animaux sauvages, parmi lesquels on remarque le tapir ou *danta*, dont la peau sert à faire des boucliers impénétrables. On fait un commerce important en bestiaux et en peaux.

« Quant aux productions minérales du Guatemala, elles peuvent soutenir la comparaison avec celles du pays le mieux partagé sous ce rapport. Outre l'alun, le soufre et autres substances qui alimentent les exportations commerciales, il y a d'abondantes mines d'or et d'argent. Dans l'État de Costa-Rica, outre des mines d'or et d'argent, on trouve du cuivre en abondance. Enfin, le territoire de Honduras renferme des métaux qui pourraient à eux seuls, s'ils étaient soumis à une exploitation active, enrichir un grand État. (Il est à remarquer que les possessions territoriales que la Belgique a acquises dans l'État du Guatemala sont précisément situées dans la baie de Honduras.)

« On voit quelles ressources un pays aussi généreusement doté par la nature va offrir à une nation européenne, et surtout à une nation industrieuse et laborieuse telle que la Belgique.

« On se fera facilement une idée de l'importance commerciale que l'établissement belge doit acquérir par le tableau des importations et des exportations que fait la petite colonie anglaise de Belise, située sur la côte septentrionale du golfe de Honduras et le long de la frontière de l'État de Guatemala. Le chiffre des importations s'élève, année commune, à 422,000 liv. sterl. ou 10,550,000 fr.; celui des exportations est de 494,700 liv. sterl. ou 12,367,500 fr., non compris l'or et l'argent, qui donnent annuellement 3,000,000 de gourdes ou 15,900,000 fr.

« Le commerce que cette colonie, dont la population n'est que de 8,000 âmes, y compris la garnison, fait avec la mère patrie et avec les États-Unis, peut être estimé, pour les importations annuelles, à 10,000,000 de francs, et à pareille somme pour les exportations. Des bâtiments jaugeant 16,000 tonneaux sont régulièrement employés à ce commerce.

« Belise fait, comme on voit, des affaires pour 60 millions par an. Mais elle est menacée d'être dépossédée de son commerce par sa nouvelle rivale de Santo-Thomas, qui, au moyen d'une communication entre ce port et la Montagua, pourra offrir sur les transports des marchandises de Belise à Ysabal et d'Ysabal vers l'intérieur des terres, une économie de 700 fr. par tonneau. »

Nous serions curieux de savoir à quelle somme s'élève le commerce français dans l'Amérique centrale, et si nos fabricants et nos négociants resteront plus longtemps indifférents pour un débouché aussi important que celui de l'Amérique centrale. Il nous semble qu'ils pourraient bien s'associer aux Belges, qui ne pourront pas encore de sitôt suffire aux approvisionnements de ce marché.

(*Globe*. — 12 septembre 1843.)

JOURNAL DES DÉBATS. (16 *septembre* 1843.)

Détails sur la Compagnie belge de colonisation. — Avantages que présente la concession qu'elle a obtenue. — Position admirable et richesse du territoire concédé. — Facilité des communications maritimes et fluviales. — Beauté du port de Santo-Thomas.— Doutes sur la salubrité de quelques parties du district de Santo-Thomas. — Dangers inhérents à tous les premiers défrichements.— Éloges de la Compagnie et vœux pour son succès.

Une Compagnie belge vient de créer une entreprise digne à tous égards de l'attention publique, intéressante surtout pour les peuples et les États qui, comme la France, possèdent au delà des mers de grandes étendues de territoire encore désertes et inexploitées, malgré l'abondance et la richesse des ressources dont une nature prodigue semble avoir pris plaisir à les doter.

Cette Compagnie, placée sous le patronage spécial du roi Léopold, favorisée d'une protection toute particulière de la part du gouvernement belge, et qui compte parmi ses fondateurs les noms les plus honorables du pays, a acheté à l'État de Guatemala, le plus peuplé et le plus riche des cinq États qui formaient encore en 1827 la confédération dite des États-Unis de l'Amérique centrale, la concession d'un territoire qui présente une superficie de plus de 400,000 hectares, plus de 200 lieues carrées. Réservant son droit de souveraineté, l'État de Guatemala n'a concédé que le simple droit de propriété et d'exploitation ; il a stipulé dans le contrat de concession que tous les colons qui viendraient s'établir sur les terres de la Compagnie perdraient leur nationalité première et deviendraient citoyens de Guatemala, soumis à ses lois et aux chances de sa fortune; mais une fois ce premier point établi, il s'est montré extraordinairement libéral sur tout le reste. Ainsi il a garanti à la Compagnie l'exemption de tout impôt territorial pendant vingt ans ; de plus, il l'a affranchie, pendant le même espace de temps, de la conscription militaire, de certaines contributions indirectes, et des monopoles qui pèsent sur les autres citoyens; il s'est interdit le droit de placer des garnisons sur aucun point du territoire occupé par la Compagnie; et enfin, dans un pays où le gouvernement général n'a presque qu'une action nominale, où le véritable, on devrait dire le seul pouvoir, est le pouvoir municipal, il a garanti aux nouveaux colons une liberté municipale absolue.

Comme dans la plupart des entreprises de ce genre, la Compagnie a choisi, car elle avait le droit de choisir, pour ses opérations, un terrain qui, sous les rapports agricole, industriel, commercial, politique même, donne le droit de former les plus magnifiques espérances. Situé à l'extrémité méridionale du golfe de Honduras, d'un accès facile, parfaitement abrité contre tous les vents et tous les accidents de mer de ces latitudes, assez vaste pour contenir plus de navires que la prospérité la plus brillante n'en attirera jamais dans ses eaux, assez profond pour recevoir les plus grands navires, même des vaisseaux de ligne, le port de Santo-Thomas appartient à la Compagnie. Voilà pour ses communications avec le dehors; celles avec l'intérieur du pays sont assurées par deux rivières qui servent, au nord et au midi, de limites au territoire concédé, et sur l'une desquelles la Compagnie a obtenu le monopole de la navigation à vapeur; elles sont assurées par le lac d'Ysabal auquel elle confine, et qui, dans l'état actuel, est le plus important et presque l'unique débouché de Guatemala sur le golfe des Antilles. Quant aux productions du sol, elles sont aussi riches que variées. Tout ce que produit de plus précieux le climat des tropiques, la canne à sucre, le café, le cacao, le nopal, la vanille, la salsepareille, le coton, etc., tout y vient à merveille sur ces terres encore vierges. De gigantesques forêts, composées des essences les plus utiles et des bois qui obtiennent des prix très-élevés sur les marchés européens, couvrent partout le sol et n'attendent que les bras qui viendront les chercher pour les livrer au commerce. Enfin les richesses ne sont pas seulement répandues à la surface de la terre, il en est encore de très-considérables renfermées dans son sein. L'une des parties de la province concédée à la Compagnie, connue dès longtemps des Espagnols, qui ne l'ont cependant jamais exploitée, porte le nom de *Sierra de las minas,* montagnes des mines; car le plomb, l'antimoine, le fer, etc., s'y rencon-

trent à chaque pas. Et enfin, pour mettre ces mines en valeur, pour aider aux diverses fabrications que l'on pourra entreprendre, la nature a semé le pays de cours d'eaux dont les chutes offrent à l'industrie le secours de puissances immenses et gratuites.

Sous tous ces rapports, l'entreprise de colonisation de la province de Santo-Thomas se présente donc sous les plus belles apparences. C'est l'ordinaire; mais, comme aussi dans toutes ces entreprises, il reste une grande question à vider, celle de la salubrité. Les travailleurs européens, par les bras desquels on tentera de mettre cette terre en valeur, pourront-ils y vivre ? Là est la question, le nœud véritable de la difficulté, et que nous nous garderons bien de vouloir résoudre *a priori*.

Nous dirons cependant que nous sommes loin de regarder la question comme insoluble, au contraire peut-être. Après les gigantesques et en somme admirablement heureux essais de colonisation tentés depuis un siècle sur tous les points du globe par la race européenne, on peut répondre que si d'un côté il n'est pas de pays absolument insalubre, c'est-à-dire où la nature ait déposé des germes d'insalubrité tels que la persévérance et le génie de l'homme ne puissent les extirper, de l'autre aussi, toute terre inhabitée ou seulement inexploitée renferme des miasmes pestilentiels et développe des causes temporaires, mais redoutables, de mortalité parmi ceux qui viennent les premiers l'assainir par le travail. Telle est la double face du problème, et les faits surabondent pour le démontrer. Toute terre et même toute partie de territoire inexploitée est malsaine. C'est un fait dont nous n'avons malheureusement pas besoin d'aller chercher la preuve bien loin, nous la trouverons sans sortir même de la France. Dans notre pays, où cependant la moyenne de la vie humaine a peut-être atteint son maximum, nous voyons que dans le territoire comparativement peu étendu de la Sologne on ne peut entreprendre aucun défrichement, aucun travail d'assainissement sans qu'il ne se produise des fièvres endémiques parmi les travailleurs. Il en est de même dans les landes de Bordeaux, soumises cependant à l'influence des brises pures de la mer, et si voisines de la Gascogne et du Béarn, c'est-à-dire de provinces justement renommées pour l'excellence de leur climat. Il en est de même encore de la Camargue, qui fait partie de cette belle Provence, où l'on envoie pour s'y refaire les santés chancelantes et les constitutions épuisées. Qui oserait cependant conseiller à la France de laisser éternellement la Sologne et les landes de Bordeaux et la Camargue dans l'état où elles sont restées trop longtemps ? Qui s'effraye sérieusement des maladies que pourraient occasionner les travaux nécessaires à l'assainissement et à la mise en valeur de ces pays ? Personne, parce qu'on sait qu'après tout, ces maladies sont peu dangereuses, lorsque la civilisation avec toutes ses ressources veille auprès des travailleurs et sait combattre victorieusement les maladies. Et n'est-ce pas parce que la civilisation était absente, parce que les émigrants avaient été abandonnés avec une fatale imprévoyance sur les lieux où ils étaient venus tenter la fortune, sans abri, sans médecins, sans médicaments, au milieu d'une température et d'un climat qui leur étaient inconnus, sur des rivages où rien n'avait été préparé pour les recevoir, qu'on a eu à déplorer la triste issue de certaines tentatives, comme celles qui ont été faites sur les bords du Guazacoalco et au Texas?

Mais si la possession de chaque pouce de terrain représente pour l'homme une victoire sur des ennemis redoutables, il semble aussi qu'il ne soit pas sur la terre une contrée qui puisse résister à son énergique persévérance. Sous ce rapport, il a fait des merveilles. Qui s'alarme aujourd'hui des dangers du climat pour un parent, pour un ami que des affaires appellent dans la Nouvelle-Angleterre ou dans la Virginie ? Et cependant vous seriez effrayés si vous lisiez les récits des premiers émigrants qui vinrent au seizième et au dix-septième siècle conquérir ces solitudes à la civilisation ! Que ne disait-on pas aussi pendant le dernier siècle du climat de la Louisiane, où l'abbé Provost envoie mourir son héroïne ? Et cependant aujourd'hui, si l'on en excepte les embouchures du Mississipi, la Louisiane ne passe-t-elle pas pour être à peu près aussi salubre qu'aucun autre État de la grande confédération américaine ? Sans doute, ceux qui depuis quelques années se sont installés en vainqueurs dans ce Texas qui passait sous la Restauration pour une terre inhabitable, les Américains du Nord sont nos maîtres en ce genre; mais nous-mêmes n'avons-nous pas, quoique sur une moindre échelle, assaini aussi quelque point de l'Amérique dont le nom n'a longtemps éveillé que de sinistres appréhensions ? Cayenne, le chef-lieu de nos établissements dans la Guyane, a longtemps passé et passe peut-être encore dans l'esprit de beaucoup de gens pour un foyer de maladies redoutables. Eh bien ! les relevés officiels publiés par le ministère de la marine prouvent qu'aujourd'hui la mortalité dans la garnison de Cayenne est tout au plus égale à la mortalité dans la garnison de Paris ! Et ce-

pendant les soldats sur lesquels ces expériences ont été faites avaient à supporter les chances de l'acclimatation, et ils n'étaient certainement pas protégés par un luxe de précautions bien coûteuses. Pour obtenir cet heureux résultat, il suffit de quelques travaux d'assèchement. Et ce n'est pas en Amérique seulement que l'homme a triomphé des obstacles que lui présentait la nature avant de se laisser dérober ses trésors. Batavia, par exemple, qui a longtemps et à juste titre été considéré comme l'un des points les plus dangereux du globe, Batavia, après les travaux qu'y a fait exécuter depuis vingt ans le gouvernement hollandais, n'est pas aujourd'hui plus insalubre qu'aucun autre port de la mer des Indes, et tout porte à croire qu'on pourra améliorer beaucoup encore sa condition sanitaire.

La question de salubrité d'un pays encore inoccupé, ou incomplétement occupé, se résout donc en réalité par la somme des travaux à faire pour l'assainir, ou, ce qui est plus juste encore, par la force de persévérance des nouveaux colons, par l'abondance des ressources qui sont mises à leur disposition, par l'excellence des mesures à prendre avant de les installer définitivement. Ce sont là autant d'inconnus qu'il est presque impossible de dégager du problème pour qui ne connaît pas parfaitement, dans une entreprise de ce genre, et les conditions locales, et le personnel des colons, et les moyens de la Compagnie qui les envoie. Nous nous garderons donc bien d'exprimer un avis certain ; mais nous croyons pouvoir dire que le terrain concédé à la Compagnie de colonisation, s'élevant par une pente assez rapide au-dessus du niveau de la mer, semble ne devoir pas exiger des travaux bien considérables pour être asséché, la principale et la plus difficile condition de salubrité, et que, d'un autre côté, la Compagnie, agissant sous la surveillance, sous la garantie morale du gouvernement belge, est décidée à faire tous les sacrifices, à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'existence de ceux qui lui confieront leurs destinées. Il est surtout une mesure de prudence dont nous devons la louer, c'est d'avoir fait précéder l'arrivée des colons sur son territoire, par l'envoi de quelques hommes résolus qui, aidés par les gens du pays, se sont chargés de commencer les premiers défrichements, de construire le premier village, de préparer tout enfin pour recevoir dans les meilleures conditions les colons à qui appartiendra l'exploitation définitive. C'est d'ailleurs ce que nous faisons aujourd'hui nous-mêmes en Algérie, et c'est certainement la plus sage comme la plus humaine mesure à prendre, avant de tenter une entreprise aussi difficile que celle de l'occupation d'une terre encore vierge.

Nous n'osons pas en répondre; mais nous souhaitons sincèrement le succès de la Compagnie de colonisation, et parce que nous sommes bien aises de voir la Belgique prendre rang dans le monde par des entreprises aussi recommandables, et encore parce que de ce succès nous espérons pouvoir tirer pour nous-mêmes un enseignement utile. Si l'établissement de Santo-Thomas réussit, ce sera encore un argument de plus, s'il en était besoin, contre ceux qui, battus sur tous les points, opposent encore une fin de non-recevoir à l'émancipation de nos esclaves, en prétendant que le nègre seul est capable de cultiver les terres des tropiques, contre ceux qui veulent oublier qu'avant l'époque où les gouvernements eurent le déplorable courage de légaliser le criminel trafic des noirs, les îles des Antilles avaient déjà été mises en valeur par le travail d'ouvriers blancs. Si cet établissement réussit et prospère, peut-être alors songerons-nous que non loin de ces mêmes lieux nous possédons nous-mêmes un territoire grand comme la moitié de la France, aussi riche et aussi fertile qu'aucun autre point de l'Amérique, et sur lequel cependant on ne compte pas encore aujourd'hui 30,000 habitants.

(*Journal des débats.*—14 septembre 1843.)

QUESTION DE LA SALUBRITÉ DE SANTO-THOMAS.

RÉPONSE AUX DOUTES EXPRIMÉS PAR LE JOURNAL DES DÉBATS.

Tous les témoignages sont en faveur de la salubrité. — Les voyageurs anciens ainsi que les voyageurs modernes. — MM. de Maussion-Candé, de Puydt, de Binckum. — Détails statistiques. — Mesures hygiéniques prescrites aux colons belges.

La salubrité du port et du district de Santo-Thomas étant mise en question, la réponse suivante a été adressée au *Journal des débats.*

Paris, 16 septembre 1843.

Monsieur le Rédacteur,

En entretenant vos lecteurs, dans votre numéro du 14 septembre courant, des établissements de la *Compagnie belge de colonisation* dans l'Amérique centrale, et apres avoir tenu compte des avantages qui devaient en résulter, vous ne vous êtes prononcé que d'une façon dubitative sur la salubrité du pays. Tout en reconnaissant l'utilité qu'on peut retirer de l'exploitation de ces riches contrées, vous avez en quelque sorte réservé la question du climat, sur laquelle le défaut de renseignements a pu seul vous empêcher de prononcer un jugement favorable. Permettez-nous de vous présenter quelques observations qui pourront vous édifier à cet égard.

De toutes les contrées transatlantiques, l'Amérique centrale a été la moins explorée, la moins connue. La raison en est simple: placée, depuis sa découverte, jusqu'à ces dernières années, sous la domination espagnole, elle fut mise par elle, et à cause des richesses qu'elle renfermait, à l'abri de tout contact étranger. Le gouvernement espagnol ne considérait pas encore ses possessions dans le nouveau monde sous le rapport commercial, mais seulement comme un trésor dont il eût été imprudent de livrer la clef avant d'en avoir sondé toutes les profondeurs. Cette manière étroite et bornée de traiter l'économie d'aussi grands intérêts ne fut pas seulement fatale à la métropole et à la colonie, mais au mouvement général des relations commerciales, qui ne pouvait atteindre des lieux où elles auraient pu s'étendre. Il ne faut donc pas s'étonner de la rareté des renseignements sur l'Amérique centrale, du laconisme des premiers voyageurs sur un pays qu'ils ne firent qu'entrevoir, et où ils ne séjournèrent qu'en fraude, si l'on peut dire. Mais si la vérité perd quelque chose à la rareté des témoignages, elle gagne tout autant par l'unanimité de ceux qui les fournissent. C'est ainsi que depuis les premières explorations, celles de Las Cazas en 1502, jusqu'aux plus récentes, les voyageurs et les géographes, Thomas Gage en 1648, François Corial en 1666, et plus tard, Gemelli Carreri, Dampier, Waffer, Malte-Brun, Thompson, Kaefkens, Alexandre de Humboldt, reconnaissent tous la douceur du climat des diverses parties de Guatemala, leur température rendue tout à fait exceptionnelle au milieu des contrées tropicales par la particularité de leur disposition topographique. L'on sait, en effet, que ce n'est pas absolument la latitude qui détermine le degré de la température, mais surtout et le plus souvent, la conformation du terrain, les oppositions de montagnes et de vallées qui créent et modifient les courants d'air, le voisinage des côtes et des forêts dont ils s'approprient les influences bienfaisantes ou morbides. Sous tous ces rapports, d'après les autorités que nous venons de citer, l'État de Guatemala est merveilleusement doué, et présente aux colons et aux travailleurs les conditions les plus favorables d'acclimatation.

Le capitaine de corvette Maussion-Candé, qui a longtemps séjourné dans le pays, a consigné, dans les *Annales maritimes*, des observations sur le port même de Santo-Thomas, recueillies dans le pays et qui ne laissent aucun doute à cet égard.

« Dans la partie sud-est du golfe de Honduras se trouve une baie qui s'enfonce considérablement dans les terres, et forme ce qu'on appelle le port Santo-Thomas. C'est une excellente rade, sur laquelle les navires sont parfaitement abrités de tous vents. La rade et le port de Santo-Thomas, à trois lieues du goulet qui communique avec le golfe Dulce (Ysabal), *possède l'avantage d'une grande salubrité ;* d'anciens habitants, dignes de foi, m'ont assuré

que, du temps des Espagnols, c'était sur la rade Santo-Thomas que les bâtiments allaient attendre leur cargaison après avoir débarqué leurs marchandises à la Boca, sur des caboteurs qui les transportaient à Ysabal; qu'*il leur arrivait souvent d'y rester huit mois et jusqu'à un an, et qu'ils étaient généralement exempts des maladies qui décimaient les équipages des navires stationnant dans les ports voisins.* »

« Ces divers témoignages ont été récemment confirmés par les rapports de MM. le colonel du génie de Puydt, T'Kint, de Roodenbeck et Vandenberghe de Binckum, envoyés en exploration sur les lieux par le gouvernement belge et la Compagnie. Appelés à se prononcer sur les ressources commerciales du pays, sur les différents aspects de sa situation, et spécialement sur son état sanitaire, les rapporteurs entrent dans des détails nombreux qui forment les documents les plus étendus que nous ayons encore lus sur ce point. Nous nous bornerons à recueillir leurs renseignements sur le climat, les seuls qui nous intéressent en ce moment.

D'après les observations thermométriques faites simultanément par eux et sur divers points du pays, en janvier, février et mars, *période d'été*, la température moyenne, à midi, a été: en janvier, de 22° 40'; en février, de 22° 70'; en mars, de 24° 50'; de sorte qu'elle a été inférieure à celle des climats d'Europe les plus tempérés.

Comme conséquence naturelle de la température, M. de Binckum donne quelques détails sur la mortalité, et cite plusieurs exemples remarquables de longévité. « J'ai vu, dit-il, à Omoa, dont la population est de 500 âmes, cinq vieillards de 90 ans, trois de 100 à 105. L'alcade m'a dit, en outre, avoir perdu, il y a quelques mois, un domestique qui était parvenu à l'âge de 122 ans, ayant travaillé et joui de toutes ses facultés jusqu'à sa mort. Dans le petit hameau de Liwingston, j'ai vu, ainsi que tous les membres de la commission, un centenaire très-ingambe et plein d'énergie; enfin, sur toute la côte, les octogénaires sont beaucoup plus communs qu'en Belgique, ou en France. »

M. le colonel de Puydt, dont le rapport, beaucoup plus détaillé, annonce un esprit étendu et judicieusement observateur, donne, sur cette même question de mortalité, des renseignements statistiques plus complets et rendus plus intéressants par les comparaisons qu'il établit entre la population de la Belgique et celle du district de Santo-Thomas.

« D'après ces données, dit-il, on peut apprécier l'état de la mortalité dans la presque totalité de la population du district de Santo-Thomas.

« Sur les habitations de la côte du golfe de Honduras elle est annuellement

de.	1	sur	52
A Liwingston, de.	1	«	42-63
A Ysabal, de.	1	«	37-50
Au Poso, de.	1	«	44-44

« La moyenne générale est de 1 sur 41-22.

« Le calcul serait beaucoup plus favorable sur l'ensemble de ces populations, sans la cote de mortalité d'Ysabal, que nous croyons plus élevée qu'elle ne doit être; ce qui serait attribuable aux variations fréquentes du chiffre total des habitations de ce village. Si donc l'on borne le calcul aux données relatives aux populations du golfe de Honduras, plus directement applicables au territoire du port Santo-Thomas, on n'aura qu'à opérer sur les deux premiers chiffres, ce qui donne une moyenne générale de 1 sur 43-32.

« Quoique ces résultats soient moins absolus que si nous avions pu suivre le mouvement de la population du pays, en tenant compte des naissances et des chances d'accroissements annuels, cependant ils peuvent fixer les idées sur un point principal, la mortalité; pour rendre l'observation plus sensible, nous la comparerons aux moyennes de même nature en Belgique, en prenant pour données les chiffres de populations et de décès fournis par M. Quetelet.

« On obtient en effet les rapports suivants:

En 1815, pour tout le royaume.	1	sur	39-37
En 1825.	1	«	43-71
En 1838.	1	«	39-27

Ainsi la comparaison serait en faveur du district de Santo-Thomas. »

Toutefois, M. le colonel de Puydt reconnaît que, malgré cet état favorable de la température, les émigrants ne doivent point négliger certaines précautions hygiéniques nécessaires à tous ceux qui passent sans transition du pays natal dans des contrées éloignées: observation applicable aux travailleurs, et particulièrement à ceux qu'on emploie au défrichement des forêts. Ces masses compactes d'arbres, de végétaux, de plantes diverses où la main de l'homme n'a jamais pénétré, renferment des miasmes malfaisants qui pourraient atteindre ceux qui s'y exposeraient trop longtemps ou sans préparation. C'est là le seul danger, et M. de Puydt a créé, pour le désigner, le mot

fort juste de *fièvre de défrichement*, expression précise, et qui sert à distinguer un mal transitoire, propre d'ailleurs à tous les pays couverts de forêts primitives, des fièvres plus pernicieuses que l'ignorance confondrait avec lui.

En indiquant le danger, le rapporteur a donné les moyens faciles de l'éviter. Il suffirait, 1° de diviser les travailleurs par groupes se remplaçant journellement et assez tôt pour que la fièvre ne pût les atteindre; 2° d'aménager les défrichements en établissant dans les forêts des percées assez multipliées pour donner passage à l'air ambiant dont l'absence seule produit les miasmes dangereux. Ce serait ainsi soustraire les ouvriers aux premières influences du mal, et bientôt en détruire le germe.

La Compagnie a pris ces instructions en considération, et elle y a ajouté beaucoup en appliquant les indigènes aux premiers travaux de défrichement, et en soumettant ses propres travailleurs à un règlement hygiénique et disciplinaire auquel ils ne peuvent se soustraire. Un service de santé a été organisé par elle et placé sous la direction du docteur Fleussu, de Bruxelles, qui, d'accord avec les ingénieurs, détermine les lieux où l'on doit construire les habitations, toujours sur les points les plus élevés et les plus éloignés des défrichements. Les colons ne peuvent prendre part à ces travaux que sur l'avis des médecins et dans les proportions qu'ils déterminent. A lui seul appartient aussi de régler le genre de nourriture des colons et celui de leurs vêtements. Chaque travailleur est pourvu d'un trousseau renfermant des vêtements appropriés au pays, d'un lit et d'une moustiquaire.

Ces précautions, qu'on peut vraiment appeler paternelles, et qui suffiraient pour prévenir les dangers du climat le plus malfaisant, seront surabondantes dans un pays dont tout constate la salubrité. Comparable, par la température, aux régions les plus tempérées d'Europe, il ne se distingue pas même de certaines d'entre elles par les inconvénients que peuvent présenter les défrichements des forêts; car ces inconvénients se reproduisent inévitablement dans tous les pays boisés et non défrichés, au nord comme au midi, sans distinction de latitude. Ce n'est donc pas là un mal spécial, endémique, inconnu, contre lequel il y ait de coûteuses expériences à tenter, mais tout simplement une épreuve de tous les temps, subie dans tous les lieux, et dont les précautions les plus ordinaires peuvent facilement triompher. Si la Compagnie belge a multiplié les siennes, ce n'est point par l'appréhension d'un danger plus grand, mais par le seul désir de prévenir toute objection, tout reproche, et pour rendre aussi complet que possible à ses travailleurs ce bien-être que la richesse du pays et son incontestable salubrité leur assurent d'avance.

Nous osons espérer, M. le rédacteur, que ces observations, puisées aux sources les plus authentiques, les plus respectables de la science, vous permettront de fixer, d'une manière moins incertaine, votre opinion sur la salubrité des établissements de la Compagnie belge de colonisation, dont vous avez bien voulu d'ailleurs apprécier l'importance et l'utilité.

GLOBE. (*Septembre* 1843.)

Nouveaux éloges donnés à la Compagnie belge. — Approbation de la Communauté de l'Union. — Avenir commercial de l'établissement de Santo-Thomas.

Nous avons déjà publié quelques faits relatifs à la prise de possession, par une Compagnie belge, du port et du district de Santo-Thomas de Guatemala. Cette compagnie est appelée à exercer une grande influence sur les destinées de l'Amérique centrale, dont le commerce a pris, depuis peu d'années, un développement si rapide.

Baignée par la mer des Antilles et l'océan Pacifique, touchant au Mexique et à la Colombie, voisine de l'isthme de Panama, l'Amérique centrale, riche des produits naturels des deux hémisphères, jouissant enfin des bienfaits d'un gouvernement régulier, n'avait plus, pour marcher à grands pas dans la voie du progrès et de la civilisation, qu'à recevoir d'Europe les conquêtes de son industrie et le secours de ses lumières.

La Belgique, si industrieuse et si peuplée, dont le génie commercial est à l'étroit dans le cercle si resserré de son territoire, devait être la première à venir offrir son concours aux

peuples nouveaux de ces belles contrées, pour multiplier leurs richesses en leur apprenant à les exploiter.

Aussi, le gouvernement de Guatemala a-t-il accepté avec empressement, et disons-le, avec générosité, le traité que lui a proposé la Compagnie belge, sous le nom de Communauté de l'Union. C'est ainsi que lui ont été concédés le port de Santo-Thomas, l'un des plus beaux des Antilles, 200 lieues carrées de terres couvertes des plus magnifiques forets, et des priviléges considérables.

Si des intérêts particuliers, peut-être mal entendus, nous ont empêchés jusqu'à présent d'établir entre les Belges et nous des relations commerciales plus intimes et plus étendues, nous portons à la Belgique, notre jeune sœur et notre alliée, un intérêt trop véritable pour ne pas nous féliciter avec elle de cette belle et pacifique conquête. La plus grande prudence nous a paru présider aux premiers travaux de la Compagnie belge; elle est fondée sur une communauté d'intérêts où se trouvent représentés la propriété, le capital et la main-d'œuvre, communauté qui, selon nous, est appelée à faire faire un grand pas à l'organisation du travail, cette question vitale de nos modernes sociétés.

Certains journaux, en rendant compte de la Compagnie belge, ont fait entendre quelques plaintes et laissé percer un peu de jalousie de cette bonne fortune que la sollicitude éclairée de son roi, le temps et de longs travaux réservent à la Belgique. On a même accusé le gouvernement d'avoir refusé le protectorat de la France à ces nouvelles républiques. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette assertion, mais nous doutons toutefois qu'il y ait eu jamais à cet égard une demande positive, officielle et unanime de la part des gouvernements de l'Amérique centrale. Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas qu'aucune Compagnie française se soit présentée pour tenter ce que la Compagnie belge a su faire; de quoi donc pouvons-nous nous plaindre? Il est naturel et juste que les avantages profitent à ceux qui ont couru tous les risques.

Quant à nous, nous souhaitons à la Compagnie belge tout le succès que méritent ses efforts; il nous paraît du reste impossible que le commerce français ne se trouve mêlé à cette grande entreprise et ne participe à sa prospérité; nous croyons même pouvoir assurer que des négociations sont entamées à ce sujet avec les premières maisons de Paris. La France n'a pas besoin de se déclarer la protectrice officielle de la république de Guatemala pour protéger nos intérêts dans ce pays; l'occupation des îles Marquises, dont nous nous sommes emparés, et que nous continuerons d'occuper, quoi qu'on en dise, sans le concours et l'assentiment de personne, suffit pour répondre de la volonté du gouvernement à faciliter, étendre et protéger le commerce français dans cette partie du nouveau monde.

(*Globe.* — 15 septembre 1843.)

Il y a quarante ans, M. de Talleyrand disait, en conseillant à la France de coloniser les côtes septentrionales de l'Afrique: « Il faut ouvrir des routes à tant d'hommes agités qui ont besoin de projets, à tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérances. »

Ce conseil, que l'illustre publiciste donnait à une époque où la France venait d'être décimée, éclaircie par les coupes réglées de la terreur et de la guerre, reçoit une nouvelle autorité d'une longue paix, du développement des populations et des industries. Tous les hommes politiques cherchent sérieusement les moyens de désencombrer l'atelier européen. Les gouvernements ont compris qu'ils ont, dans le paupérisme toujours croissant des classes ouvrières, des poudrières prêtes à faire explosion. En même temps que les capitaux accumulés dans les caisses de la Banque ne trouvent plus d'emploi, les ouvriers entassés dans de grands centres de production ne trouvent plus de travail.

N'est-ce pas dire que les nations industrielles de l'Europe doivent nécessairement chercher à écouler sur d'autres points leur excédant de capital et de population, à ouvrir à ces deux grands agents de la production l'espace et de nouveaux champs d'activité; qu'elles doivent, au point de vue économique et au point de vue philosophique, aller semer sur tous les continents les arts, les sciences, les progrès de l'Europe, féconder les terres incultes, raviver les races inertes, créer de nouveaux débouchés, multiplier plus de richesses et en distribuer davantage à tous les hommes, pris collectivement ou individuellement; apporter, en un mot, un plus grand nombre de mets sur la table commune, au banquet universel de la paix?

La Belgique a résolu ce grand problème de colonisation d'une manière philanthropique et financière, qui mérite l'attention des économistes et des gouvernements.

La Belgique ne possédant point, comme la France et l'Angleterre, de territoire dans le nouveau monde, vient d'acheter dans l'État du Guatemala une étendue de terre de 200

lieues carrées. Une Compagnie, composée des hommes les plus éminents de ce royaume, s'est fondée sous le patronage du roi Léopold, pour l'exploitation agricole de cet immense territoire.

Un principe large et charitable a présidé à la fondation de cette colonie. Jusqu'à présent les compagnies ne s'étaient instituées que dans une intention de bénéfices les plus considérables à partager entre les sociétaires. Elles ne s'occupaient nullement du sort des travailleurs; elles introduisaient l'esclavage dans leurs possessions, ou pressuraient les classes indigènes, qui devaient donner, sans réciprocité, leurs sueurs à leurs maîtres, et s'abrutir d'autant plus que leurs maîtres s'enrichissaient davantage.

Dans les statuts de la Compagnie belge, au contraire, on a proclamé la solidarité du capital et du travail; non-seulement l'ouvrier recevra un salaire, mais encore une part proportionnelle dans les bénéfices. Chaque institut agricole aura, en outre, une pharmacie, un hôpital et une caisse de secours pour le cultivateur malade. On trouve partout une institution sérieuse, éminemment philanthropique, dont les fondateurs ont voulu assurer le sort des classes ouvrières avant de s'occuper de leurs intérêts personnels, avant de songer à de gros dividendes à répartir entre les actionnaires.

Ce n'est pas qu'au point de vue commercial la colonie de Santo-Thomas n'offre d'immenses ressources et de grands avantages. Sa situation géographique est admirable. Placée entre les deux mers, dont il sera le point de jonction lorsqu'on aura un passage qui les mettra en communication directe, le nouvel établissement belge sera en quelque sorte le marché universel des deux mondes, le lieu de rendez-vous ou de transit pour tout le commerce du globe. La Compagnie possède le magnifique port de Santo-Thomas, qui a trois lieues de circonférence, qui est abrité de toutes parts, renommé pour sa salubrité, et accessible en tout temps. Le territoire concédé à la Compagnie belge se trouve entre deux cours d'eau navigables. Au sud, la Montagua, fleuve que des bâtiments de dix tonneaux peuvent remonter à soixante-dix lieues de son embouchure, et au nord, le Polochic, rivière où des barques de même tonnage peuvent naviguer, et qui communique avec la mer par le lac d'Ysabal et le Golfete.

Le territoire de Santo-Thomas, appartenant à la Compagnie, est couvert de belles forêts vierges, peuplées de végétaux et des arbres les plus précieux pour la médecine et les arts, pour la teinture, l'ébénisterie, la marqueterie, et enfin pour les constructions civiles et navales. Le gayac, la salsepareille et la vanille y croissent partout en abondance; l'acajou, l'ébène y sont communs; le cacaotier, le caféyer, le cotonnier, l'indigotier et la canne à sucre, y sont d'une culture facile et riche en produits; le nopal y nourrit l'insecte précieux qui fournit la cochenille, et le mûrier y présente une végétation vigoureuse, qui permet d'y élever en grand les vers à soie. Enfin cette terre si privilégiée de la nature produit tous les fruits des tropiques, les ananas, les sapotes, les bananes, les oranges, les citrons, les cocos, les grenadilles, le manioc, l'igname, la patate et tous les légumes secs, tels que les haricots, les fèves, les pois et les lentilles; tous ces fruits et ces légumes y sont excellents. Le maïs et le riz y réussissent parfaitement, de même que le froment et les autres céréales d'Europe.

Le sol recèle dans son sein des richesses minérales non moins abondantes, et qui pourront être livrées plus tard à des exploitations très-avantageuses. Sans parler des métaux précieux, tels que l'or et l'argent, on peut citer, parmi les minéraux qu'il renferme, le cuivre et le plomb, dont les filons se montrent quelquefois à la surface de la terre, comme pour inviter l'homme a s'emparer de ces trésors cachés. On y trouve aussi des mines de houille et des terrains ignés, qui peuvent fournir au commerce du soufre à très-bon marché, et qu'on n'a pas encore songé à exploiter.

Ainsi toutes les conditions géographiques et géologiques se réunissent pour élever l'établissement colonial de nos voisins aux plus brillantes destinées, dans la carrière commerciale et industrielle.

Le gouvernement de Guatemala, sans renoncer à ses droits de souveraineté sur les terres concédées à la Compagnie belge, lui a garanti et reconnu cependant d'immenses priviléges. Il ne la soumet à aucun impôt, à aucun monopole, à aucun tarif, pendant la durée de vingt ans; il n'astreint les colons à aucun service militaire durant cet espace de temps. Avec de semblables éléments de prospérité et un semblable système de colonisation, il est impossible que la Compagnie ne résolve pas ce double problème qu'elle s'est proposé, à savoir, améliorer le sort des classes ouvrières en désencombrant l'atelier national, et créer à la Belgique une marine, en même temps que de nouveaux débouchés pour ses produits industriels.

Envisagé au point de vue social et au point de vue commercial, l'œuvre de colonisation si heureusement commencé par la Compagnie belge, à Santo-Thomas, est sans contredit l'un des faits les plus remarquables et les plus intéressants de notre époque, si pacifique et si industrielle: c'est un de ces faits mémorables qui sont appelés à marquer dans l'histoire de l'humanité, à exercer une influence puissante sur les destinées industrielles et commerciales des peuples au sein desquels ils s'accomplissent, à faire honneur enfin aux hommes qui aident à les produire et à les réaliser.

On ne saurait trop féliciter les fondateurs de la Compagnie belge, d'avoir conçu et appliqué un mode de colonisation et un système d'organisation du travail que nous voudrions voir appliquer à la colonisation de l'Algérie.

Nous avons vu avec plaisir que les ministres belges ont compris qu'il fallait associer le souverain et le pays aux efforts de la Compagnie, et imprimer, par un appui généreux, un caractère national à une entreprise qui paraît avoir été inspirée plus encore par un principe d'humanité que par un esprit de spéculation.

(*Globe*. — 18 septembre 1843.)

CONSTITUTIONNEL. (21 *septembre* 1843.)

CORRESPONDANCE TRANSATLANTIQUE.

Grandes lignes que doivent parcourir les paquebots à vapeur. — Lignes secondaires. — Le port de Santo-Thomas doit être préféré au port de Chagrès pour le point de passage de la ligne postale.

On connaît maintenant les itinéraires que doivent parcourir nos paquebots transatlantiques. Nous ne pensons pas cependant que le programme, tel qu'il a été donné, soit définitivement arrêté, et quelques observations tendant à le faire modifier pourront avoir leur opportunité.

Nous n'avons rien à dire sur la première grande ligne (du Havre à New-York); mais nous remarquons dans la seconde (de Bordeaux à la Martinique) que l'on fait aller les navires de la Corogne aux Açores, et cela nous paraît tout à fait déraisonnable. Quatre fois sur cinq en hiver ils ne pourront effectuer ce trajet à cause des gros temps d'ouest et du nord-ouest, qui règnent aux abords de ces îles pendant la mauvaise saison. Nous ne comprenons pas que cet inconvénient ait échappé aux auteurs du tracé. Les marins qui ont fréquenté ces parages seront, nous en sommes persuadés, d'accord pour conseiller une autre direction.

Il serait en effet plus rationnel de continuer la traversée en prenant par le sud, et de relâcher, par exemple aux Canaries, qui se trouvent dans la zône des vents alisés. Le seul motif à invoquer pour l'escale des Açores serait la nécessité de renouveler le combustible: mais cette opération peut se faire tout aussi bien à la Praya au moyen de quelques dispositions particulières à prendre dans la localité, vu que les bâtiments sont obligés de se tenir en rade.

D'ailleurs, par la voie que nous indiquons, on n'éviterait pas seulement les difficultés de la navigation pour se rendre aux Açores, on trouverait encore à faire une économie de charbon. Les paquebots une fois rendus dans les vents alisés n'auraient plus besoin que de leurs voiles; on démonterait une partie des aubes pour obtenir une plus grande vitesse, et ce n'est que dans des calmes bien déterminés qu'il serait nécessaire de remettre les machines en mouvement.

Au sujet de la troisième grande ligne, on se demande pourquoi les bâtiments qui toucheront à Barcelone, à Cadix et à Madère, en se rendant de Marseille à la Martinique, n'opéreraient pas leur retour en visitant les mêmes endroits.

La quatrième grande ligne de Saint-Nazaire au Brésil nous semblerait aussi devoir être modifiée; et ce que nous avons exposé plus haut, relativement à l'économie de houille, se reproduit ici avec la difficulté qu'il y aurait de s'approvisionner.

On veut que les bâtiments se rendent de Lisbonne à Gorée. C'est surtout pour remplacer le charbon que ce point a été choisi. Or, il y a en cela d'assez grandes entraves à vaincre. On

n'a pas construit de port dans l'île, pas même de débarcadère. Ni l'un ni l'autre ne seraient, au surplus, faciles à réaliser. L'état de la mer dans les tornados détruirait bientôt tout ce qui ferait obstacle à la fureur des vents et des flots. On serait donc réduit à embarquer le charbon à l'aide de faibles embarcations, et combien de temps ne faudrait-il pas pour mettre à bord un certain nombre de tonneaux !

Un moyen bien simple se présente. Il ne faut pas que les paquebots aillent à Gorée. Ils feront leur traversée de Nantes à Lisbonne, et vingt-quatre heures après avoir quitté le Tage, ils mettront à la voile pour le reste de leur traversée. On doit croire que la vitesse qu'ils obtiendront ne sera pas au-dessous de dix milles à l'heure.

Pour les deuxième et troisième grandes lignes, il avait été question, dans la loi sur le service des paquebots, à la chambre des députés, de doter nos établissements de la Guyane du bénéfice des communications qui résulteraient de la correspondance transatlantique; nous ne voyons rien qui annonce la persévérance dans ce projet. La Guyane, où l'on s'occupe de colonisation, la Guyane, si peu exploitée jusqu'ici et susceptible de l'être si avantageusement, a pourtant besoin d'avoir des rapports fréquents avec la métropole. C'est encore là le sujet d'une modification que nous appelons dans le parcours de nos paquebots.

Une omission qui nous a également frappés, c'est l'île si importante de la Barbade, qui se trouve exactement sur le passage des bâtiments destinés pour la Martinique. Les Anglais ont là un petit service de paquebots à voiles, et, à notre égard, ils n'avaient pas commis la même négligence. Ils passèrent, pendant quinze ans, dans nos colonies de la Martinique et de la Guadeloupe en se rendant à la Jamaïque. Pourquoi n'agirions-nous pas dans le même sens vis-à-vis des Anglais, puisque cela peut être profitable aux commerçants nos compatriotes établis dans toutes les Antilles?

Il nous reste à parler des lignes secondaires. Celles-ci réclament, avant qu'elles soient fixées irrévocablement, l'attention la plus sérieuse.

A l'égard de ces lignes, un seul genre de considérations est à faire valoir, mais c'est le plus grave, le danger qu'il y aurait pour nos marins et nos navires à adopter tel parcours plutôt que tel autre.

Ainsi l'on veut pour la deuxième ligne secondaire (de la Havane au Mexique) les escales suivantes: la Vera-Cruz, Tampico, Galveston et la Nouvelle-Orléans. Une autre disposition nous semblerait préférable. Nous voudrions que la deuxième ligne secondaire fût subdivisée en deux autres lignes: toutes deux partant de la Havane, mais l'une allant directement au Mexique, tandis que l'autre aboutirait à la Nouvelle-Orléans. La raison que nous invoquons est que dans l'hiver la navigation établie comme on paraît l'entendre serait des plus périlleuses. Nous en trouverions des preuves sans nombre; nous nous contenterons de citer le naufrage de deux bricks appartenant à la division du blocus du Mexique en 1839, dans l'expédition de l'amiral Baudin; plus récemment, la perte corps et biens du *Dunois*, autre brick français, et de deux autres navires de guerre mexicain et anglais, puis les avaries du *British-Queen*, bâtiment à vapeur de 500 chevaux, qui perdit pendant la tempête son appareil locomoteur, fut ballotté par les flots, et faillit être englouti.

En divisant la ligne, les bâtiments n'auront pas à contourner le golfe : les chances les plus périlleuses disparaîtront.

Quant à la troisième ligne secondaire, il nous semble de toute impossibilité que l'on fasse voyager des paquebots ainsi qu'il est indiqué. On a pu lire récemment dans le *Constitutionnel* qu'on a été fort étonné, à la Havane, de voir la France adopter un genre de navigation que les Anglais ont abandonné à la suite d'une expérience chèrement acquise. Il est patent que le port de Chagrès est inabordable pour des bâtiments à vapeur de 220 chevaux, à plus forte raison pour les navires d'un calibre supérieur. La compagnie anglaise *Royal mail steam packet company*, qui emploie seize bateaux à vapeur, dont quatre de la force de 450 chevaux, a de plus à son service deux petites goëlettes à voiles qui se rendent où les steamers ne parviendraient pas sans s'exposer à périr. C'est là ce qu'il faut que nous imitions, et au lieu d'aller à Chagrès, nous pouvons choisir, par exemple, le port de Santo-Thomas, port nouveau, mais sûr et commode, qui nous serait ouvert à la moindre démarche de notre part vis-à-vis de la Compagnie belge de colonisation qui en est possesseur. C'est de ce port que seraient expédiées les goëlettes françaises pour traverser les parages les plus remplis d'écueils. On assure que le gouvernement a reçu de la Compagnie des propositions qui faciliteraient beaucoup l'établissement de notre correspondance, non-seulement jusqu'à la côte où nous voudrions faire déposer et les passagers et les paquets de dépêches, mais encore à travers le terrain qui

conduit d'une mer à l'autre. Ce sera au ministère à voir s'il veut ou ne veut pas profiter d'offres qui lui sont faites par une entreprise digne de toutes les sympathies, et qui, assise sur les bases les plus sages, paraît devoir nous être fort utile dans un pays où, pour le moment, nous ne pourrions rien faire sans elle, et où, plus qu'ailleurs, nous avons tout intérêt à passer pour assurer nos communications avec nos établissements de la Polynésie.

La loi du 16 juillet 1840 avait fixé les lieux de relâche des paquebots, et, dans les itinéraires projetés, on reconnaît l'intention de se conformer à cette loi. Cependant on s'en est en partie écarté. Or, si l'on a reconnu la nécessité d'agir ainsi sur un point, il n'y a pas de raison pour ne pas en faire autant sur d'autres. Il faut le dire, d'ailleurs, sous ce rapport, le travail législatif n'avait pas été préparé avec tout le soin qu'on aurait dû y apporter, et des modifications, que les chambres seules ont le droit d'opérer définitivement, sont aujourd'hui indispensables. Heureusement le service transatlantique ne doit être mis en activité que dans les premiers mois de l'année prochaine, et le parlement aura alors à s'occuper de la révision de son œuvre, guidé qu'il sera par la commission spéciale, la commission des bateaux à vapeur, qui ne manquera pas elle-même de s'entourer des lumières de nos meilleurs officiers de marine.

(*Constitutionnel.* — 21 septembre 1843.)

CONSTITUTIONNEL. (*25 septembre* 1843.)

Salubrité constatée du port de Santo-Thomas. — Exposé approbatif des mesures hygiéniques prescrites par la Compagnie belge de colonisation.

Une condition essentielle, la première de toutes, la salubrité, a presque toujours manqué à la réalisation des projets de colonisation conçus par la France, à la Guyane, comme à Madagascar et au Sénégal. Tous les essais que nous avons tentés sur ces divers points nous ont été funestes, et, à l'heure qu'il est, nous voulons encore, près de Cayenne, renouveler une expérience hasardeuse. Il est vrai que l'exemple de Sinamari, aujourd'hui colonie si féconde et si riche, jadis terrain dont nous n'avons su faire qu'un tombeau pour nos compatriotes, Sinamari, que les Hollandais ont transformée sous nos yeux, de malsain et inculte qu'elle était, en un pays fertile et agréable à habiter, Sinamari tente sans cesse notre envie et nous invite à de nouveaux efforts. On fera bien de ne pas suivre cette tendance sans réflexion et sans s'être bien rendu compte des motifs pour lesquels d'autres ont réussi là où nous avons échoué.

Ces observations s'appliquent aux établissements qu'il est question de former à Madagascar. On s'emparera de l'île Mayotte, et l'on fera bien, car c'est une position militaire qui commande le canal de Mozambique; mais on ne pense pas sans doute à essayer un système de colonisation à Madagascar, quand on prépare une expédition pour ces parages, et on a raison. Tout ce que l'on fera, ce sera de planter le pavillon français à Mayotte, comme il flotte déjà à Nossi-Bé et à Sainte-Marie ; mais là, plus qu'ailleurs, la colonisation est impossible, car là, plus qu'ailleurs, point de salubrité. Que de tentatives n'avons-nous pas faites pour nous acclimater dans l'intérieur de l'Afrique occidentale en remontant jusqu'à Galam, tentatives infructueuses et payées, comme toutes celles entreprises dans les mêmes conditions, par la perte d'un grand nombre des hommes qui composaient les expéditions!

Mais tandis que nous autres Français nous nous livrions à de fatales expériences, une nation voisine observait les fautes que nous commettions, pour en profiter un jour. Ce jour est arrivé. Une Compagnie dont nous avons plus d'une fois déjà entretenu nos lecteurs, la Compagnie belge de colonisation, commençant sa première opération, s'est d'abord imposé pour règle de n'asseoir ses projets et leur exécution que dans des contrées où les colons transportés d'Europe n'auraient rien à craindre pour leur santé. C'est ce que la Compagnie a fait en choisissant le Guatemala. A cet égard, elle avait, du reste, pu être guidée par les Mémoires de MM. Alexandre de Humboldt, Thompson, l'envoyé extraordinaire du gouvernement anglais; Kaecken, consul général du gouvernement hollandais, et enfin, par un écrit de notre compatriote, M. Maussion de

Candé, capitaine de corvette. Tous sont en effet d'accord sur la fécondité et la salubrité de ce beau pays. La Compagnie n'avait pas besoin de beaucoup de discernement pour établir là le point central de son entreprise; mais ce en quoi on ne saurait trop la louer, c'est dans les procédés qu'elle emploie pour éviter à ses travailleurs les plus légères indispositions lors du défrichement. Comme ces précautions intéressent même la France, il nous semble utile de les faire connaître.

Dans toute espèce de défrichement, en Europe comme ailleurs, il y a danger de contracter des maladies à cause des miasmes que dégagent alors les forêts. Pour éviter ce danger, la Compagnie a formé une commission sanitaire qui, présidant à tous les soins que son titre comporte, exige que les habitations soient élevées et placées à une grande distance du terrain que l'on défriche. Aucun colon ne peut passer la nuit sur ce terrain tant que les travaux ne sont pas terminés et qu'une récolte au moins n'y aura pas été réalisée. Ces travaux se font d'ailleurs, autant que possible, par des Caraïbes que la Compagnie a engagés à cet effet.

Une foule de sages mesures que nous avons toujours négligées, ou pour mieux dire auxquelles nous n'avons jamais pensé, sont prises à l'égard de tous les colons. Ces mesures sont telles qu'elles suffiraient à les garantir des influences pernicieuses du climat le plus malfaisant; elles ne pourront qu'ajouter à la sécurité que doit inspirer la salubrité reconnue du beau port Santo-Thomas, siége principal de la colonisation.

Ainsi, indépendamment des précautions prises relativement aux défrichements, aucune habitation ne peut être construite que sur les points dont le chef du service sanitaire aura reconnu la salubrité. L'on dispose chaque maison de manière que l'air puisse circuler tout autour; de plus, les rues doivent être, autant que possible, traversées par des courants d'eau vive.

Le chef du service de santé veille à la distribution et à la propreté de l'intérieur des logements. Ce chef fixe le temps que chaque colon peut consacrer au travail, et indique la nourriture qu'il doit adopter. Des boissons préparées sont mises à la disposition de tous. Tous les jours, soit avant de se rendre au travail, soit en le quittant, les colons sont soumis à l'inspection d'un médecin chargé de reconnaître l'état de leur santé et de veiller à ce que la plus grande propreté les accompagne partout et toujours. Un service gratuit de bains est également organisé pour les colons, leurs femmes et leurs enfants. Les travailleurs portent des chemises de flanelle qu'ils gardent aussi longtemps que le médecin le trouve convenable, et ils changent de linge tous les deux jours. Ils couchent sur un lit garni d'une moustiquaire.

Il faut le reconnaître, dans les colonies que nous nous sommes proposé de fonder, on n'a pas su choisir des localités où la santé des hommes ne fût pas exposée. Cette première erreur commise, on n'a pas cherché à y remédier par tous les soins hygiéniques nécessaires pour prévenir les maladies. On ne les prend même pas encore dans les colonies que nous occupons depuis des siècles. Est-il étonnant que la mortalité n'y diminue point? C'est là un sujet qui a de la gravité, et sur lequel nous appelons toute l'attention de M. l'inspecteur général du service de santé de la marine.

(*Constitutionnel.* — 25 septembre 1843.)

COURRIER FRANÇAIS. (3-19 *octobre* 1843.)

Colonisation. — Système de la Compagnie belge.

Nécessité de la création des colonies. — Colonisation du district de Santo-Thomas. Avantages du système de la Compagnie belge. — Bases sur lesquelles elle opère. — Capitalistes. — Colons. — Retraites assurées aux travailleurs. — Pensions à leurs veuves. — Éducation de leurs enfants.

La création de colonies dans les contrées lointaines est une conséquence rigoureuse de l'exubérance de population dans un pays civilisé ou du malaise des classes laborieuses. La politique reste étrangère dans les temps ordinaires à ces émigrations partielles, qui ne di-

minuent pas le chiffre de la population d'une manière trop sensible; après les révolutions, elle encourage et provoque ces émigrations afin d'éloigner les hommes énergiques et turbulents qui réclament avec insistance les promesses faites par les nouveaux gouvernants à ceux qui leur ont ouvert le chemin du pouvoir. Nous voyons, chez tous les peuples dont l'histoire nous a conservé les annales, les mêmes faits se reproduire et amener les mêmes résultats; mais, il faut le dire aussi, partout les colonies, lorsqu'elles ont été fortes et solidement établies, ont donné une grande puissance d'action à la métrople; et de nos jours l'Angleterre nous offre un exemple frappant de cette vérité.

La France, l'Angleterre, la Hollande, possèdent de vastes territoires sur plusieurs points du globe où la population manque; dans dix siècles, tous ces vastes déserts seront peut-être livrés à la vie active des nations civilisées: car l'Europe a besoin d'écouler sur des terres vierges ses bras inutiles et ses capitaux inactifs. De brillantes théories se sont produites dans ces derniers temps, et le nouveau monde offre tous les éléments nécessaires pour faire l'application d'une partie de ces réformes sociales prêchées, après toutefois que des philosophes pratiques les auront dépouillées de toutes les impossibilités. La Belgique, qui n'a pas assez de terres pour ses habitants ni assez de consommateurs pour les produits de son industrie, qui est privée des ressources coloniales des pays que nous avons cités, les précède cependant dans cette voie; elle donne un grand exemple au monde civilisé; la première, elle conçoit et exécute sur une vaste échelle, dans une contrée où elle a obtenu des concessions de terres, un plan de colonisation destiné à servir de modèle à toutes les entreprises de ce genre. Là, le travail partagera avec les capitaux les bénéfices produits, soit par la terre cultivée, soit par les matériaux bruts mis en œuvre par l'industrie. Cette division des bénéfices, si naturelle et si simple qu'on s'étonne de la trouver appliquée pour la première fois, est nettement établie dans les statuts de la Communauté de l'Union fondée par la Compagnie belge de colonisation.

La Communauté de l'Union s'est fait concéder un vaste territoire dans l'État de Guatemala (Amérique centrale); elle possède le district de Santo-Thomas, dont la superficie totale est de 404 mille hectares; le port du même nom, qui est vaste et abrité; et, au moyen de ce port, du lac Ysabal, des rivières Polochic et Montagua, elle peut exploiter les riches forêts dont est couvert le territoire qui lui a été concédé. Voici comment la Compagnie belge de colonisation a procédé: Elle a envoyé sur les lieux des hommes compétents pour explorer minutieusement le district de Santo-Thomas; sur leur rapport, elle a demandé et obtenu la concession de ce district; elle a organisé la Communauté de l'Union, et expédié des colons avec tout ce qui était nécessaire pour continuer les premiers travaux commencés, et pour la subsistance des émigrants. Une rare prudence a présidé à toutes ces opérations. Son système est de ne procéder que graduellement et progressivement, de n'envoyer des colons que là où un premier établissement et un premier défrichement, préparés par ses soins, à l'aide des gens du pays, garantissent la subsistance et la santé de ces colons; de faire préparer par les premiers arrivés les terres et les maisons des colons qui arrivent ensuite, et ceux-ci, à l'abri d'inquiétudes personnelles, travaillent à leur tour pour ceux qui doivent venir après eux. La tranquillité d'esprit, la santé, le bien-être de tous, sont ainsi assurés, et la prospérité des établissements coloniaux en découle naturellement. Ces précautions auraient évité bien des déceptions et des misères aux émigrants, si les gouvernements qui envoyaient des travailleurs dans le nouveau monde les avaient mises en en usage. Si, par sa prudence et son désintéressement, la Compagnie belge diffère de toutes les compagnies anglaises et américaines, dont les spéculations ont eu pour objet la vente des terres aux colons émigrants d'Europe, et pour but de grands bénéfices sur ces ventes, elle n'en diffère pas moins par son mode de colonisation.

Son but, nous l'avons dit, est d'associer la propriété et le capital, et d'appeler le travail au partage des dividendes. Ainsi, elle a fixé une équitable répartition des produits nets entre la terre qui fournit l'élément du travail, le capital, qui donne les moyens d'exploiter la terre, le travail, qui, aidé par le capital, la fait fructifier. Indépendamment du prix de leurs journées, de leurs parts dans les bénéfices produits par la mise en commun de la terre, du capital et du travail, les travailleurs deviennent, après un certain temps, propriétaires incommutables de terres que la Compagnie leur donne gratuitement; ils ont droit, après vingt ans, à une pension viagère; le sort de leurs femmes et de leurs enfants est assuré.

La doctrine phalanstérienne ne reçoit qu'en partie son application; ici, le travail n'est pas commun, chacun gagne et perçoit le prix de sa journée pour l'employer à l'entretien de sa

famille; chaque famille a sa maison, et vit comme elle le désire; l'émulation est excitée par la répartition d'une part des bénéfices au prorata et au marc le franc des sommes totales des salaires gagnés pendant l'année.

Les premières lettres écrites par les colons belges du Guatemala font un tableau très-rassurant de la position des émigrants; l'état sanitaire est excellent, le pays est tel que les commissaires l'avaient décrit; tout doit concourir à faire prospérer la nouvelle colonie, et de nouveaux émigrants vont prendre possession des terres et des habitations que leurs devanciers ont préparées

Cet exemple, donné par la Belgique, ne doit pas être perdu pour la France, et nous examinerons prochainement si, avec quelques modifications que l'on ferait subir au plan de la Compagnie belge, on ne pourrait pas l'appliquer à la Guyane et à l'Algérie.

(*Courrier français.* — 3 octobre 1843.)

——

Les tentatives de colonisation que la France a faites dans le nouveau monde ont été généralement infructueuses, soit qu'elles fussent l'œuvre d'une compagnie, soit qu'elles eussent obtenu le concours du gouvernement. Le caractère français est ainsi fait, qu'à l'enthousiasme, à l'illusion du moment, succède bientôt le plus profond abattement, et l'imprévoyance des émigrants nous explique la cause de l'insuccès de tous les essais de colonisation et des désastres qui les accompagnèrent. Cependant, les continents américains offrent toujours de vastes territoires incultes et fertiles, tandis que l'Europe voit s'accroître avec effroi son immense population; le travail n'est organisé dans aucun pays, la misère s'abat sur la classe ouvrière, et c'est dans les troubles et dans les révolutions que le peuple cherche souvent un remède à ses maux. La Compagnie belge de colonisation a donc fait une œuvre à la fois politique et sociale en créant la Communauté de l'Union et en lui donnant tous les éléments de sécurité, de bien-être et de durée. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les plans et les statuts de cette société, qui a pris dès son début une position admirable, et qui montre au monde civilisé, par les récentes nouvelles que nous publions aujourd'hui, comment on peut tenter avec succès la colonisation sur le sol vierge et fécond du nouveau monde.

Voici sur quelles bases procède la Compagnie, constituée par ordonnance royale et placée officiellement sous le patronage du roi des Belges. Elle a organisé la Communauté de l'Union, qui a pour objet spécial: 1° La création d'établissements agricoles, industriels et commerciaux dans le district de Santo-Thomas, État de Guatemala, dans l'Amérique centrale; 2° l'établissement de relations de commerce avec les États de l'Amérique centrale (Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica). La Communauté se compose de la Compagnie, qui donne la terre qu'elle s'est fait concéder; des capitalistes non travailleurs, dont les fonds servent aux frais de culture et d'exploitation, et des travailleurs admis par la Compagnie à participer aux avantages assurés par la Communauté. C'est entre ces trois classes de sociétaires que sont partagés les bénéfices.

Pour attirer à elle les capitaux indispensables pour l'exploitation du territoire que l'État de Guatemala lui a concédé, la Compagnie belge a offert aux capitalistes un lot de 20 hectares de terre par action, en dehors des 200,000 hectares réservés à la Communauté, plus le tiers des bénéfices nets annuels produits par l'exploitation des terres de l'Union, et la moitié des biens, meubles et immeubles, de la Communauté, lors du partage. Mais il ne fallait dans aucun cas distraire les membres de l'Union de leurs travaux, et la Compagnie a voulu que le propriétaire d'un lot de 20 hectares ne pût jamais employer, sans y être autorisé par le conseil colonial, aucun des travailleurs de la Communauté, sous peine de perdre son titre, de payer une amende de 500 fr. et les dettes contractées par l'ouvrier.

Ainsi, il est permis aux capitalistes actionnaires de prendre leurs ouvriers parmi les Indiens ou d'en envoyer d'Europe afin d'utiliser les terres; mais ces individus ne font pas partie de la Communauté; seulement, la Compagnie a pris des mesures pour ne pas avoir à sa charge les personnes qui se rendront à Santo-Thomas dans le but de cultiver des terres soit pour leur compte soit pour le compte d'autrui; elle leur a imposé l'obligation de justifier de moyens d'existence pour six mois, à dater de l'arrivée sur les lieux; d'avoir un trousseau convenable pour l'usage d'une année au moins; chaque famille devra posséder, en outre, les instruments aratoires et de ménage nécessaires à l'exploitation de sa propriété, ainsi qu'un capital de 600 fr. pour construire son habitation, acheter une vache, un cochon, de la volaille, etc. Les colons, à leur arrivée, sont mis en possession du lot qu'ils choisissent, et le directeur de la Communauté leur donne tout l'appui possible pour

faciliter leur installation; ils trouvent dans les magasins de la Communauté les marchandises et les ustensile qui leur sont nécessaires aux mêmes prix que les travailleurs de l'Union, et la Communauté choisit de préférence parmi eux les travailleurs qui lui sont nécessaires.

Quant aux ouvriers faisant partie de l'Union, ils jouissent, comme nous l'avons dit, d'un salaire proportionné à leur travail et en outre d'une part dans le tiers des produits nets, au marc le franc du montant des journées ou du salaire gagné par eux dans l'année. Mais là ne s'est pas bornée la sollicitude de la Compagnie belge, car elle donne encore droit aux travailleurs : 1° à l'usage des écoles fondées par la Communauté ; 2° aux soins des médecins et aux médicaments pendant les maladies et à des secours pour la famille ; 3° à une pension viagère de la moitié des salaires d'une année à l'âge de quarante-cinq ans et après vingt ans de service dans l'Union ; 4° à une pension du quart du salaire gagné par le mari pour la femme veuve qui ne se remarie pas ; 5° à faire élever les enfants d'un travailleur décédé aux frais de la Communauté ; 6° au passage gratuit jusqu'à Anvers ou Ostende à tout travailleur en retraite qui désire revenir en Europe pour y jouir de sa pension.

D'autres avantages sont encore accordés aux mille premiers colons, et l'on en fera sans doute profiter ceux qui arriveront ensuite. Ainsi, chacun de ces colons reçoit en toute propriété, en arrivant à Santo-Thomas, 50 ares de terre et autant le jour de son mariage, plus 25 ares à la naissance de chaque enfant, mais à la condition de donner à la Communauté trois années de travail sans interruption ; après dix ans de travail continu, ces parts sont doublées, et triplées après vingt ans. Les enfants des membres de la Communauté ont le droit d'en faire partie aussitôt qu'ils sont en état de lui rendre des services. Il est bien entendu que tout travailleur qui a rempli ses engagements peut quitter la Communauté quand il le juge convenable.

Tel est l'ensemble des dispositions prises par la Compagnie belge ; elles pourvoient à tous les besoins et protégent tous les intérêts. La Compagnie a eu surtout pour objet de ne pas laisser le colon aux prises avec les difficultés qui tiennent à l'isolement, à la non-préparation des localités, au manque de précautions nécessaires dans un nouveau climat ; elle a levé d'avance tous les obstacles qui entravent d'ordinaire les entreprises coloniales. L'émigrant devient membre d'une grande famille dont la protection et le concours ne peuvent lui manquer en aucune circonstance.

(*Courrier français.* — 19 octobre 1843.)

ÉCHO DU MONDE SAVANT. (5 *octobre* 1843.)

GÉOGRAPHIE.

Aperçu sur la colonisation de Santo-Thomas de Guatemala (Amérique du Centre), organisée sous la protection du roi des Belges, par la Communauté de l'Union

A une époque où un grand nombre encore désespère de l'avenir de nos colonies (et plus particulièrement de celle de l'Algérie), il est consolant de voir comment nos voisins et alliés, les Belges, entendent jeter dans l'Amérique du centre les fondements d'une colonie-modèle, comment ils comprennent appliquer l'organisation du travail, « cette question, dit la *Revue de l'Orient*, qui touche de si près à notre ordre social, et qui, sans exagération, peut en être considérée comme la clef de voûte... »

Pousser et diriger dans une voie régulière d'ordre et d'économie les classes ouvrières et nécessiteuses de la société ; chercher les moyens les plus efficaces pour assurer l'existence des travailleurs et leur bien-être ; les mettre constamment à l'abri des besoins ; les placer, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, hors des atteintes de la corruption ; les moraliser enfin, telle doit être la préoccupation de toute homme ami de ses semblables, tel a été le but auquel les fondateurs de la Compagnie belge de colonisation se sont proposé d'arriver.

Le gouvernement de Guatemala accorde à la Communauté de l'Union (1) la concession du district et du port de Santo-Thomas, avec franchise, pendant vingt ans, de toute espèce d'impôts, non-seulement de l'impôt foncier, mais encore de l'impôt des douanes. La colonie reçoit, francs de tous droits, les objets nécessaires à ses travailleurs et aux colons qui lui achètent des terres, et exporte également en franchise tous les produits de ses établissements. Affranchie de toute espèce de monopole, elle a le privilége de la navigation à vapeur. Elle peut se livrer à toutes les cultures, à toutes les exploitations, à la culture et à l'exploitation des tabacs, par exemple.

Entrer dans de plus longs détails sur l'organisation de cette colonie n'est point le but de cet article; chacun a pu en prendre connaissance dans *les Débats*, *le Globe*, *la Presse*, *le Siècle*, *le Constitutionnel*, etc.

Géographie, météorologie, productions naturelles de Santo-Thomas. — Le district de *Santo-Thomas*, borné au nord par le lac *Ysabal* (V. les cartes ci-jointes) et la rivière *Polochic*, a pour limite au sud la rivière *Montagua*, son étendue est d'environ 200 lieues carrées; il est couvert de forêts vierges, et est desservi par le port de Santo-Thomas. Ce port, un des plus beaux du monde, au rapport des navigateurs les plus célèbres, a trois lieues de circonférence; il est l'unique que possède l'État de Guatemala, dans l'océan Atlantique; il est à l'abri de tous les vents. Le climat de Guatemala, surtout à l'intérieur, est doux; l'air y est salubre; la chaleur moyenne est de 17 degrés Réaumur sur le plateau de Guatemala, et de 22 degrés sur les côtes.

La population, composée d'Indiens et de descendants des Espagnols, est de 430,859 habitants.

---

(1) La *Compagnie belge de colonisation* a cherché à résoudre le grand problème de l'organisation du travail par une équitable répartition des produits nets du bénéfice entre :

1° La terre, qui fournit l'élément du travail;

2° Le capital, qui donne les moyens d'exploiter la terre;

3° Le travail, qui, aidé par le capital, la fait fructifier.

Les travailleurs, outre leurs salaires, ont droit à une part proportionnelle dans la somme de bénéfices réservés au travail.

La Compagnie opère en créant des communautés dans le but fixe de coloniser et d'exploiter une quantité déterminée de terres.

C'est la Compagnie qui donne la terre et qui réunit les capitaux nécessaires à l'exploitation; c'est elle qui imprime l'impulsion et a la direction supérieure; c'est elle qui, prévoyant les besoins de chaque communauté, crée et entretient des magasins où les membres de la Communauté trouvent, au prix de revient et moyennant une simple commission, tous les objets et toutes les denrées dont ils peuvent avoir besoin.

Chaque communauté se compose donc :

De la Compagnie, donnant la terre et imprimant l'impulsion;

Des capitalistes non travailleurs;

Et des travailleurs.

La Communauté emploie aussi temporairement des manœuvres, qui, n'étant liés à elle par aucun contrat, n'ont droit à aucun des avantages qu'elle assure à ses membres.

La classe des travailleurs, membres de la Communauté, comprend :

Tous ceux qui, par leur travail intellectuel, ou par leur travail manuel, concourent au bien de la Communauté; le directeur colonial, le directeur ecclésiastique, les chefs des diverses branches d'administration et de travail, et enfin les ouvriers de toute nature.

La direction coloniale, celle des diverses branches d'administration et de travail, sont confiées à des laïques, agents nommés par la Compagnie belge de colonisation.

La direction religieuse et l'éducation appartiennent à des ecclésiastiques catholiques placés sous l'autorité diocésaine locale, mais désignés ou acceptés par la Compagnie.

Un service médical et une pharmacie sont organisés dans chaque communauté.

La moralité, la santé et le bien-être des membres de la Communauté sont l'objet de la sollicitude de la Compagnie; elle ne néglige aucun moyen d'y pourvoir.

Les communautés sont établies sur des terres concédées à la Compagnie; elles sont fondées à l'aide des capitaux recueillis en échange de titre de communauté. Chaque acquéreur d'un titre de communauté reçoit, en outre, un titre de propriété incommutable d'une certaine quantité de terre placée en dehors de la Communauté, et dont il peut disposer à son gré. Les sommes payées en échange des titres de communauté n'appartiennent pas à la Compagnie; elles sont versées dans la caisse de chaque communauté et exclusivement consacrées aux besoins et aux développements de la Communauté.

La Compagnie belge de colonisation est constituée par une ordonnance royale, et placée sous le patronage du roi des Belges, qui lui porte un vif intérêt.

Elle est régie par un conseil général, dont M. le comte Félix de Mérode est le président, et M. le comte Arrivabene, le trésorier.

Elle est administrée par un comité de directeurs, dont M. le comte de Hompesch est président, et M. le chevalier Van Denberghe de Binckum, secrétaire.

Ses banquiers sont : à Bruxelles, la banque de Belgique; à Paris, MM. Rothschild frères.

(*Revue de l'Orient.*)

Les Indiens sont intelligents, laborieux, d'un caractère très-doux ; ils se distinguent par une grande fidélité à exécuter leurs engagements.

Guatemala, Honduras, San-Salvador et Costa-Rica, sont les cinq États formant la république fédérale de l'Amérique centrale. Leur population est évaluée par M. de Humboldt à 1,800,000 habitants, et par Malte-Brun à 2,000,000.

Les avantages de la situation de l'Amérique centrale, relativement au commerce général du monde civilisé, sont incontestables. C'est dans l'Amérique centrale que doit être tracée la nouvelle route commerciale avec l'Océanie, la Chine et l'Inde. C'est dans les États qui composent la fédération du *Centre-Amérique* que s'ouvrira le grand canal de jonction des deux océans Atlantique et Pacifique.

La fertilité du district de Santo-Thomas est telle que les forêts vierges qu'il renferme sont peuplées d'arbres et de végétaux les plus précieux pour les constructions civiles et navales. Chacun sait aujourd'hui combien, en France, la disette de bois de construction est devenue grande, et que la quantité des bois importés augmente chaque année. Par sa situation entre la mer, des lacs et des cours d'eau navigables, qui lui offrent des voies de transport naturelles et peu coûteuses, Santo-Thomas est à même d'exporter en France des quantités considérables de bois de construction, de bois de teinture, d'ébénisterie, de marqueterie, qui abondent encore dans les forêts qu'elle est forcée d'abattre.

La fabrication de la potasse en suivant les défrichements est une mesure de salubrité sagement prévue. En effet, les broussailles, les herbes, le produit de l'élagage et de l'équarrissage des arbres, les feuilles sont autant de matières qui, par leur stagnation sur le sol, ne tardent pas à fermenter, à se putréfier et à répandre dans l'air des miasmes délétères. Dans les défrichements ordinaires, l'abandon de ces matières sur le sol est la source de l'insalubrité qui a presque toujours accompagné les colonisations. Pour produire en grande quantité une matière aussi précieuse que la potasse d'Amérique, la Communauté se sert d'une matière première qui ne lui coûte que la main-d'œuvre pour la ramasser et y mettre le feu. Elle construit des fourneaux qui servent encore de cheminées d'appel et de ventilateurs dans des fonds et des vallées où l'air, stagnant d'ordinaire, se charge facilement de miasmes et a besoin d'être renouvelé. Le commerce et l'industrie européenne se réjouiront de trouver en Amérique une nouvelle source où ils pourront puiser une matière dont les statistiques annuelles des douanes accusent la consommation progressive.

On trouve encore dans les forêts du gayac, de la salsepareille, de la vanille; dans les terres découvertes, le cacaotier, le caféyer, le cotonnier, l'indigo, la canne à sucre. Le nopal y nourrit l'insecte précieux qui fournit la cochenille, et le mûrier y présente une végétation vigoureuse, qui permet d'y élever en grand le ver à soie. Tous les fruits des tropiques, les ananas, les sapotes, les plantains, les bananes, les orangers, les citrons, les cocos, les grenadilles, y sont excellents; les racines nourrissantes, l'igname, la patate, le manioc, les légumes secs (haricots, fèves, pois, etc.), y abondent; le maïs et le riz y réussissent partout; le froment et les céréales d'Europe y prospèrent dans les lieux élevés.

Les richesses minérales que renferme Santo-Thomas pourront donner lieu un jour à de fructueuses exploitations. Sans parler des métaux précieux, tels que l'or et l'argent, on peut citer parmi ses minéraux le cuivre et le plomb, dont les filons se montrent quelquefois à la surface de la terre. Il y existe des indices de mines de houille ou d'anthracite. Le Guatemala renferme des terrains ignés, qui peuvent fournir au commerce du soufre à très-bon marché. Les savants n'apprendront pas sans plaisir ces quelques détails; la science trouvera à Santo-Thomas un vaste champ ouvert à ses investigations.

L'Écho du monde savant possède un correspondant qui part avec la prochaine expédition, vers la fin d'octobre, et qui mettra ce journal au courant de tout ce qui peut intéresser ses honorables lecteurs.

(*L'Écho du monde savant.* — 5 oct. 1843.)

Nota. Cet article a été reproduit par le *Mémorial encyclopédique.*

LA RÉFORME. (6 *octobre* 1843.)

Essai de colonisation tenté par la Belgique. — Association du travail avec le capital. — Mesures vraiment philanthropiques. — Débouchés nouveaux offerts à l'industrie et au commerce français.

Plusieurs journaux se sont vivement préoccupés depuis quelque temps des essais de colonisation que tente la Belgique dans l'Amérique centrale. Quelques-uns ont paru regretter que notre gouvernement ne se soit pas activement inquiété de plans analogues, et voient dans la colonisation un remède à tous les maux qui pèsent sur l'industrie. Malheureusement, en France, on s'engoue vite, et souvent on réclame sur de simples apparences l'adoption d'idées peu mûrement réfléchies. Sans nul doute, la colonisation a des côtés larges et productifs ; elle a été un auxiliaire puissant des peuples qui se sont établis par la conquête, et plus tard elle a utilement contribué au développement des nations commerçantes.

Vue de plus haut, elle est incontestablement un moyen efficace de diffusion pour les idées, et nous voyons avec orgueil, sur tous les points du globe où la France a planté son drapeau, son nom servir de ralliement à toutes les idées de progrès et de dévoûment. Mais, tout en reconnaissant les bienfaits qu'elle peut répandre, nous croyons aussi qu'elle n'est que relativement utile, au point de vue purement matériel. Ainsi, nous comprenons à merveille qu'une nation où le développement de la production est exagéré, comme cela arrive en Angleterre, ait cherché dans des ressources lointaines les débouchés que lui refusait l'exiguïté de sa consommation ; nous le concevons mieux encore lorsque ce pays est en proie aux douleurs qui assiégent une population surabondante. Il faut un exutoire à l'un et à l'autre, et la colonisation est là pour utiliser les bras inoccupés et créer une nouvelle consommation par le bien-être qu'elle procure à ceux qui s'y livrent.

Mais ce qui est vrai dans une condition donnée change d'aspect quand il s'agit d'un pays riche par son sol, qui, loin d'être peuplé outre mesure, contient encore des landes à défricher, des marais à dessécher, et pourrait, grâce à sa fertilité, nourrir un tiers de population de plus. Le dépeuplement, qui peut être une nécessité pour d'autres nations, deviendrait pour lui une cause immédiate d'abaissement de consommation, et diminuerait son importance politique en affaiblissant ses forces.

La colonisation, considérée au point de vue de l'émigration, serait donc une chose fâcheuse pour la France, qui a besoin de tous les bras qu'elle peut soutenir ; mais il n'en est pas de même au point de vue de l'augmentation des débouchés, et c'est sous ce rapport que l'établissement belge au Guatemala nous semble mériter le plus haut intérêt. Ici, en effet, les besoins de deux peuples coïncident et s'harmonisent. La Belgique regorge d'habitants, il est simple qu'elle se dégage en les attirant sur une terre fertile, où le climat est doux et sain et le salaire assuré. Sans doute aussi elle trouvera dans cette colonie un moyen de subvenir aux nécessités toujours plus impérieuses de son industrie ; mais, quoique, après les Anglais, les Belges soient le peuple qui relativement produise le plus, leurs manufactures sont loin d'être universelles, et une multitude d'articles français peuvent trouver leur écoulement dans la nouvelle colonie.

C'est précisément ce que la Compagnie belge a soumis au commerce français ; elle ne lui a pas demandé de colons, car elle a sous sa main tous les ouvriers inoccupés de Belgique ; mais elle est venue offrir à la France de lui faire partager les avantages nombreux que sa position lui donne dans l'Amérique centrale ; elle lui a proposé une communion d'intérêts qui serait le premier anneau d'une chaîne intime entre les deux peuples, et en cela nous croyons que l'établissement de Santo-Thomas peut rendre des services signalés à notre pays. La position géographique de ce port est la plus belle du monde : placé au fond du golfe de Honduras, à l'abri de toute atteinte des tempêtes, reconnu pour la salubrité de son atmosphère, ce port, qui a 3 lieues et demie de tour, doit devenir un jour l'entrepôt général de l'univers entier.

Son pourtour, ainsi que les 200 lieues carrées qui ont été concédées à la Compagnie, sont peuplés de bois précieux dont le seul abattage donnera des bénéfices dont on ne peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, calculer la portée. Des cours d'eau navigables, sur une vaste étendue, facilitent l'exploitation, et les richesses végétales et minérales abondent

partout sur cette terre, une des plus favorisées du globe. On peut donc prédire un avenir immense à la Compagnie belge, et nous le désirons sincèrement, puisque sa réussite pourra être pour la France une source de prospérité. Mais ce qui, en dehors de toute idée de colonisation et d'élan commercial, nous a le plus vivement frappé, c'est l'esprit de progrès et de loyauté qui a présidé à la rédaction des statuts.

Jusqu'ici le capital avait exploité le travail; le principe funeste de la concurrence avait eu pour résultat de proportionner le salaire aux exigences de la faim; aujourd'hui une lutte acharnée, sans pitié, est engagée entre les producteurs de toutes classes; la liberté illimitée, sans règle, sans direction, a produit l'effroyable désordre dans lequel se débat l'industrie. C'est ce qu'ont senti les fondateurs de la Compagnie belge; et, tandis que nos professeurs de l'Institut en sont encore à chercher la formule qui doit remédier au mal, ils ont tenté d'organiser l'association sur une petite échelle. Pendant qu'en Europe l'antagonisme est porté en triomphe par nos savants, ils ont cherché à établir l'harmonie des intérêts. A Santo-Thomas tous les hommes sont égaux, car tous sont travailleurs, depuis celui qui dirige jusqu'au dernier qui exécute; tous sont réunis dans un but identique, placés selon leur intelligence dans des ateliers organisés, rétribués justement dans la proportion de leurs services, et augmentant la part du capital par tous les bénéfices d'un travail simultané; ils ont des traitements gradués, parce que leurs fonctions réclament des degrés différents d'aptitude, mais tous ont leur part dans le bénéfice commun, résultat final du zèle de tous, et réparti dans la proportion du traitement ou salaire gagné par chacun.

C'est donc une grande et belle œuvre d'avoir ainsi soumis l'association à des règles pratiques; mais la prévoyance des fondateurs de Santo-Thomas ne s'est point bornée là. Ils ont compris que leur mission était plus large que la simple réalisation d'un bénéfice, si démesuré qu'il pût devenir.

Par son incorporation au nombre des travailleurs de la Compagnie, l'ouvrier a droit à des soins gratuits en cas de maladie. Le mariage, ce moyen puissant de moralisation, n'est plus, comme en Europe, une impossibilité pour le pauvre, ou la source d'une misère de plus; l'ouvrier reçoit en se mariant une augmentation de propriété, il en reçoit une nouvelle à la venue de chaque nouveau-né. Enfin, la vieillesse cesse d'être redoutable pour cette classe si nombreuse qui vit chaque jour de son travail, sans pouvoir songer au lendemain.

Une réserve est créée pour subvenir aux pensions des vieillards, et tout travailleur ayant servi la Compagnie pendant vingt années consécutives a droit à y prendre part.

Nous ignorons quelle sera la réussite définitive de ces plans d'association qui sont en pleine voie d'exécution. Des modifications peut-être seront-elles nécessaires: quoi qu'il en soit, nous nous associons pleinement aux idées pleinement humanitaires qui ont présidé à la création de cette tentative.

Nous y voyons, pour notre industrie, un vaste débouché, pour l'ouvrier une amélioration notable de sa position; et, comme idée générale, un premier pas vers cette association des peuples que nous appelons de tous nos vœux. (*La Réforme.* — 6 octobre 1843.)

TOUS LES JOURNAUX DE PARIS.

Activité et bonne santé des colons de Santo-Thomas. — Assimilation du pavillon de la Compagnie belge de colonisation (bleu et blanc) au pavillon national de l'Amérique centrale. — Avantages commerciaux accordés à la Compagnie belge.

Les lettres récemment reçues de Guatemala sont du 4 août dernier; les nouvelles qu'elles apportent sont de la plus haute importance pour la Compagnie belge de colonisation. Le R. P. Walle, chef du service du culte à Santo-Thomas, avait écrit à M. T'Kint, de Roodenbeck, commissaire spécial de la compagnie près des États de l'Amérique centrale, qu'à son retour de Guatemala il avait trouvé la Compagnie dans un état parfait et qui dépassait son attente.

De son côté, M. T'Kint a annoncé à la Compagnie que la mission dont il était chargé s'accomplissait sans difficulté, que ses négociations

étaient couronnées du succès le plus complet : la Compagnie rencontrait la sympathie la plus générale aussi bien parmi les Indiens que chez les blancs de toutes les classes. Les divers cadeaux qu'il avait été chargé d'offrir aux hommes les plus éminents de Guatemala avaient été parfaitement accueillis; le général Carrera lui avait confié le soin de témoigner à la Compagnie combien il avait été sensible à l'attention qu'elle avait eue en lui adressant un uniforme de lieutenant général ainsi qu'une boîte d'armes complète. Dans cet envoi, ce qui avait le plus flatté Carrera était un petit chapeau de la forme de celui de Napoléon, pour lequel en toute circonstance il témoigne la plus vive sympathie.

Le président de la république, don Mariano Rivera Paz, dans une lettre officielle adressée à M. le comte de Hompesch, président de la Compagnie belge de colonisation, lui annonce que cette Compagnie pourra, dans toutes les circonstances, compter sur son appui, et que le gouvernement la seconderait par tous les moyens en son pouvoir; il ajoutait que les divers échantillons des produits belges que lui avait remis le commissaire de la Compagnie lui donnaient une très-haute idée de l'industrie de ce pays. Parmi les cadeaux adressés au président de la république, figurait un superbe service de porcelaine, orné des armes de la république, et portant sur les pièces principales ces mots : « La Compagnie belge de colonisation au seigneur don Mariano Rivera Paz, président de la république. » Un magnifique nécessaire en bois de Spa, véritable chef-d'œuvre de ce genre d'industrie qui n'appartient qu'à la Belgique, avait été offert à madame la présidente.

Le marquis d'Aycinena, ministre des finances et des affaires étrangères, fait aussi connaître à M. le comte de Hompesch, dans une lettre officielle, combien l'on a été généralement satisfait à Guatemala du choix heureux fait par la Compagnie du R. P. Walle, comme directeur ecclésiastique de l'établissement de Santo-Thomas. La visite de ce dernier, tout en éveillant d'heureux souvenirs sur l'époque où ces derniers étaient établis à Guatemala, a mis chacun à même d'apprécier ses hautes capacités et les services qu'il était appelé à rendre, non-seulement à la colonie belge, mais encore au pays en général, qui confond entièrement ses intérêts avec ceux de cette colonie.

Le marquis d'Aycinena, en remerciant la Compagnie de l'attention qu'elle a eue de lui adresser une collection riche et variée des meilleurs ouvrages modernes, lui annonce que la chambre législative a pris un arrêté autorisant l'établissement des jésuites dans l'État de Guatemala, et ordonnant au gouvernement de les seconder en tout ce qui serait en son pouvoir.

Les mêmes dépêches font connaître à la Compagnie :

1° Que son pavillon, reconnu par l'État, jouira de tous les priviléges accordés au pavillon national, auquel il est assimilé;

2° Que, par une loi spéciale, toutes les marchandises destinées à la consommation intérieure, introduites sur les navires appartenant à la Compagnie ou affrétés par elle et couverts de son pavillon, seront acceptées en douane moyennant un droit inférieur à celui payé généralement par le commerce étranger;

3° Enfin le commissaire de la Compagnie annonce qu'il a obtenu de l'État, avec des concessions nouvelles, toutes les modifications accordées par Mgr de Vitery sur le contrat primitif dans le traité intervenu le 19 avril 1843, entre mondit seigneur de Vitery et M. Obert, agent général de la Compagnie belge de colonisation.

(*Moniteur parisien.* — 19 octobre 1843.)

Nota. — Cet article a été reproduit par *le Courrier français, l'Univers, la Presse, l'Estafette, l'Écho français,* etc.

LE GLOBE. — L'ÉTAT. (23-24 *octobre* 1843.)

Prohibitions douanières du Mexique. — Leur injustice. — Leur inutilité. Leur absurdité. — Moyens offerts par l'établissement belge de Santo-Thomas de les éluder. — Traité conclu entre la Compagnie belge de colonisation et une société de fabricants et producteurs parisiens.

Dans le moment même qu'au Mexique on prohibait la majeure partie des produits européens, et principalement ceux de la fabrique de Paris, une Compagnie belge, propriétaire d'un vaste territoire dans l'Amérique centrale, obtenait de l'État de Guatemala une loi qui,

en lui accordant la protection de droits différentiels, ajoute encore à l'importance que lui donne la position si avantageuse de ses établissements de colonisation. La Compagnie devient pour longtemps l'arbitre du commerce dans ces contrées.

Par le beau et vaste port de Santo-Thomas, les marchandises européennes se répandront sur toutes les mers de la côte du Sud et pénétreront dans le Mexique.

Que fait le commerce de Paris en présence d'un si important et si décisif avenir pour ses exportations? Rien, ou à peu près. Sauf quelques honorables exceptions, notre commerce, fort exigeant à l'endroit de la protection que lui doit le gouvernement, ne sait rien faire par lui-même et pour lui-même; il ne sait pas profiter des occasions qui se présentent; il ne voit le mal qui lui arrive que lorsque ce mal est irremédiable, et alors les fautes que lui seul aurait dû prévoir, auxquelles lui seul aurait pu porter remède, sont attribuées au ministère.

C'est ainsi que la longue nomenclature des objets que prohibe le Mexique a à peine ému notre industrie parisienne, quoique, si l'on ne trouve pas une voie nouvelle pour remplacer le débouché que le Mexique offrait à l'industrie de Paris, cette industrie, avant une année, s'apercevra que plusieurs millions manquent à sa consommation ordinaire. C'est ainsi que les offres qu'a faites la Compagnie belge de colonisation, dans plusieurs réunions de commerçants de Paris, par l'organe de son agent général, de faire participer l'industrie parisienne aux priviléges que cette Compagnie possède dans l'Amérique centrale, n'ont été comprises que par quelques fabricants, et sont passées inaperçues aux yeux de la plus grande partie.

Ne vous plaignez donc pas, messieurs du commerce, si quelquefois vous souffrez de l'excès de la production. Un marché vous est fermé, on vous offre un chemin pour y rentrer : acceptez cette voie ou subissez les conséquences de votre insouciance; on ne peut que dire au commerce, en pareil cas : « Aide-toi, le gouvernement t'aidera. »

(*Le Globe.* — 23 octobre 1843.)

Les prohibitions dont le gouvernement mexicain vient de frapper certains produits européens, et dont nous avons déjà parlé dans un de nos précédents numéros, ne portent pas seulement préjudice au commerce de Paris, mais touchent encore à une question plus générale, celle de la nature des rapports de production et de fabrication qui doivent exister entre les pays d'Europe et ceux du nouveau monde. La valeur, la durée de leurs relations commerciales, dépendent du genre de fonctions qu'ils sont appelés à remplir les uns vis-à-vis des autres, et le lien qui les unit serait bientôt brisé s'ils cherchaient à empiéter réciproquement sur le rôle départi, par la nature même des choses, à chacun d'eux.

Les contrées transatlantiques, par le genre tout particulier de leurs productions, par la merveilleuse fertilité d'une terre encore vierge, sont spécialement appelées à fournir à l'industrie, au commerce des autres nations, les produits naturels qu'elles obtiennent de leur sol fertile si facilement et si abondamment. A elles de fournir aux besoins généraux les productions qui leur sont propres, à elles de les multiplier pour en faciliter l'usage et en recueillir le prix. Mais c'est à ce grand travail de production immédiate de la terre que doit à peu près se borner leur activité. Elles doivent laisser à d'autres pays le soin d'élaborer ces produits, dont elles ne peuvent réaliser la valeur qu'à la condition de les abandonner à des mains qui savent bien mieux les approprier à leur véritable destination. C'est là le rôle dévolu aux sociétés européennes, qui, vivant sur un sol fatigué, doivent s'enrichir, par une habile transformation, des produits qu'une terre étrangère leur fournit. Vouloir réunir sur un des deux points, en Amérique ou en Europe, ces deux modes d'activité, la production agricole et la production manufacturière, serait une tentative inutile parfois, ruineuse très-souvent. Les lois fondamentales du commerce, qui ne sont autres que celles de l'échange de penple à peuple, d'industrie à industrie, de culture à culture, seraient renversées, et feraient place à des prohibitions douanières propres seulement à créer des industries éphémères et à livrer les consommateurs à leur merci.

Cette prétention insensée de vouloir se passer du reste du monde, pour le dominer tout entier, a déjà tenté l'ambition des États-Unis. Au lieu de poursuivre seulement le développement de leur production, à laquelle un échange immense reste encore ouvert, ils ravissent leurs procédés aux manufactures d'Europe, et repoussent des marchés américains leurs produits. C'est là sans doute un fait qui prouve l'activité d'une société née d'hier; mais aussi c'est un fait dont le résultat certain sera de jeter dans des rivalités de tarif un peuple que sa richesse territoriale en pouvait affran-

chir. On conçoit toutefois que l'enivrement d'une fortune rapide ait égaré dans cette fausse voie une nation que son activité porte aux entreprises aventureuses; mais comment expliquer de semblables illusions de la part du gouvernement mexicain, qui, loin d'avoir épuisé la richesse de la terre qu'il habite, a à peine essayé d'y porter la main, et qui croit pouvoir décider, par ordonnance, la vocation industrielle d'un peuple ignorant et paresseux? Cette mesure, souvenir malheureux des restrictions imposées par le gouvernement espagnol à ses colonies, loin d'ajouter à la prospérité des Mexicains et de développer les dispositions industrielles qu'ils pourraient avoir, n'aura d'autre résultat que de restreindre les relations commerciales du pays, et de les laisser utiliser par des marchés voisins. L'Amérique centrale saisira certainement l'occasion d'attirer à elle, pour les échanger contre ses propres produits, les articles nombreux que le Mexique repousse.

Nous apprenons que déjà la Compagnie belge de colonisation, habile à profiter de toutes les circonstances qui peuvent amener les industries d'Europe sur les marchés qu'elle exploite, vient de contracter avec plusieurs fabricants français des engagements favorables à l'écoulement de leurs produits, et principalement à l'écoulement des produits qui viennent d'être frappés de prohibition par le gouvernement mexicain. Se bornant au rôle de producteur agricole, la Compagnie défriche ses forêts et les livre à l'industrie européenne, aussi bien que les produits tropicaux qu'elle récolte, et elle accepte en échange, pour les introduire sur les marchés de l'Amérique centrale, tous les objets manufacturés d'Europe. Ceux qui seront désormais repoussés du Mexique pourront ainsi arriver à des destinations voisines, et les fabricants resteront dans les habitudes de leurs expéditions ordinaires.

C'est là sans doute un résultat important quant au commerce de Paris en particulier, mais c'est en outre un résultat dont la signification est bien plus grande quant aux principes de bonne économie qui l'ont produit. C'est le commencement d'une réaction nécessaire contre les funestes doctrines d'une concurrence exagérée, dont la Compagnie belge a le bon sens de comprendre le danger; c'est aussi une leçon donnée, par une simple entreprise commerciale, au gouvernement mexicain. (*L'État.*— 24 octobre 1843.)

L'UNIVERS. (4 *novembre* 1843.)

Retour en Belgique du navire LE THÉODORE, chargé de produits de la colonie.

Le Théodore, navire de la Compagnie belge de colonisation, parti d'Anvers le 16 mars pour conduire à Santo-Thomas de Guatemala les premiers colons chargés de la fondation de la ville de ce nom, vient d'entrer dans l'Escaut en retour de cet établissement, chargé de bois de campêche, d'acajou, de palissandre, de salsepareille, de cochenille, d'une grande quantité d'échantillons de bois d'ébénisterie de diverses espèces, ainsi que d'une collection d'objets d'histoire naturelle expédiés par la direction de la Communauté de l'Union.

Il résulte des renseignements rapportés par *le Théodore* que les travaux du premier établissement de la Compagnie font de rapides progrès; déjà une vaste plage est découverte, la ville de Santo-Thomas s'élève. — Une autre ville, celle de Santa-Maria, est commencée à la *Boca,* entrée du lac d'Ysabal.

La salubrité de ce pays est reconnue; au départ du *Théodore,* sauf quelques cas de fièvres légères, il n'y avait pas encore une seule maladie, bien que les colons se fussent tous livrés à des travaux pénibles.

Les marchandises emportées par l'expédition s'étaient toutes vendues à des prix très-élevés.

Aussitôt que les rapports arrivés seront connus, nous donnerons des renseignements plus complets sur ce nouvel établissement, qui, par sa position exceptionnelle, est appelé à exercer une grande influence sur le commerce entre la France et les anciennes républiques espagnoles de l'Amérique du Sud.

Nota. —Cet article est répété par la plupart des journaux de Paris.

LES JOURNAUX FRANÇAIS.

Rapides développements de la colonie belge de Santo-Thomas de Guatemala.

Le rapide développement de la colonie belge de Guatemala est vraiment digne d'admiration. Aux détails que nous avons publiés sur l'établissement de Santo-Thomas, fondé par la Compagnie de colonisation, nous devons ajouter les renseignements suivants, résultant des rapports qui arrivent de l'Amérique centrale.

La ville de Santo-Thomas, située au fond du port, et dont les habitations construites forment une place et une rue ornées d'une église et d'une *municipalité*, est déjà en état de recevoir un nombre de colons assez considérable. Une autre ville, qui portera le nom de *Santa-Maria*, est commencée sur un emplacement voisin de l'entrée du goulet qui conduit au lac d'Ysabal, et que désigne, sous le nom de la *Boca*, M. le capitaine de corvette de Maussion-Candé, dans son *Rapport* au ministre de la marine, comme étant d'une salubrité remarquable. La ville de Santo-Thomas communique à la rivière navigable de la *Montagua*, par une route de 5 mètres de largeur sur une longueur de 24 kilomètres; à l'extrémité de cette route, ouverte par les colons, une ferme s'élève déjà pour servir d'entrepôt aux marchandises en destination pour *Guatemala;* une autre route, qui se dirige vers le *Poso* (établissement indien sur la route d'Ysabal à Guatemala), est en voie de construction : les travaux en sont faits par une compagnie de condamnés aux *presedeo* (forçats), que le gouvernement a mis à la disposition de la direction de la *Communauté de l'union*. Cette route, qui doit avoir 96 kilomètres, était, au départ du *Théodore*, le 7 septembre dernier, déjà terminée sur une étendue de plus de 28 kilomètres; au bord de cette route, une ferme était en construction.

Les Indiens et les Caraïbes se présentaient en foule à Santo-Thomas, pour seconder les travaux de la *Communauté;* il en était résulté une grande diminution dans les prix de main-d'œuvre, qui, dans l'origine, avaient été assez élevés. Les relations commerciales avaient pris une remarquable activité. Toutes les marchandises envoyées par la Compagnie étaient vendues avec avantage. Les produits du territoire de Santo-Thomas sont variés et d'une exploitation facile. On y a découvert du silice et du plomb argentifères d'une grande richesse; les matériaux de construction s'y trouvent partout en abondance.

Les habitants, persuadés que leur avenir dépend de la prospérité de la colonie belge, secondent les colons par tous les moyens en leur pouvoir. Le gouvernement accorde à la Communauté tout ce qu'elle réclame dans tout ce qui peut aider à sa prospérité. Ces travaux considérables ont exigé de la part des travailleurs l'emploi de six à huit heures par jour, et malgré les privations et les fatigues, aucun de ces courageux colons n'a été malade.

La première et remarquable solution favorable du grand problème, de savoir si les Européens peuvent travailler sous le ciel des tropiques, vient d'être obtenue par la Compagnie belge de colonisation; elle doit son succès, il n'y a pas à en douter, au système adopté par elle; c'est encore par suite de ce système, qui lui a fait obtenir d'aussi prompts résultats, que soixante-dix hommes, partis d'Anvers le 15 mars 1843, ont pu expédier, le 7 septembre suivant, une riche cargaison de bois de teinture et d'ébénisterie, de salsepareille et d'autres produits naturels du pays, après avoir jeté les fondations de deux villes, construit deux fermes et ouvert des routes sur une étendue de plus de 52 kilomètres : quelle plus belle preuve peut-on donner de la puissance de l'association bien comprise, comme elle l'a été par la Compagnie belge de colonisation? C'est un exemple à suivre pour la colonisation de nos provinces d'Algérie; c'est un exemple à offrir, et nous espérons qu'il ne sera pas perdu.

(*Courrier français*. — 4 novembre 1843.)

Nota. Cet article a été reproduit par la plupart des journaux de Paris et des départements.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ MARITIME DE PARIS.
(5e *Cahier de* 1843.)

Extrait d'un mémoire de M. Estancelin, député de la Somme, intitulé : *Observations sur les possessions françaises dans la Polynésie, et sur le commerce dans l'Océanie.*

L'Amérique centrale est appelée prochainement aux plus brillantes destinées, quel que soit le point où l'on ouvre un jour le canal de jonction entre les deux mers, soit qu'il coupe l'isthme de Panama, soit, ce que rendent plus probable des raisons physiques et des considérations politiques, que l'on préfère la voie du lac de Nicaragua. La confédération de l'Amérique centrale verra renaître cette antique prospérité, dont les monuments qui subsistent encore sur son sol attestent l'existence. Mais, abstraction faite des moyens d'exécuter ce gigantesque projet, bornons-nous à considérer le parti que, dans l'état actuel, on doit obtenir des relations à établir par son territoire. Malheureusement, il faut le reconnaître, la France s'est laissée devancer ; la concession, faite à la Compagnie belge de colonisation, du beau port de Santo-Thomas, sur le golfe de Honduras, lui enlève le précieux avantage d'un établissement atlantique qui lui est si nécessaire sur ce littoral. L'Angleterre n'est pas demeurée étrangère à la facilité qu'a trouvée le gouvernement belge à conclure un traité aussi avantageux pour lui ; il importait, en effet, à cette puissance envahissante, maîtresse de l'île de Roatan, de Belise, et prête à dépouiller le Mexique de l'Yucatan, de ne point avoir un voisin puissant et incommode, qui eût concouru avec elle dans le commerce, dont, à tout prix, et malgré les efforts de la confédération, elle veut conserver le monopole. La France doit donc renoncer à un établissement sur la côte de Honduras, et nos navigateurs ne peuvent plus participer qu'en aventuriers, aux avantages que, depuis 1833, le gouvernement fédéral fait aux étrangers qui voudraient couper du bois de teinture dans les environs du golfe Dulce ; mais il dépend encore de la France de répondre au désir que lui avait témoigné ce gouvernement de lier des relations intimes. Si la concession de Santo-Thomas n'a été, comme on l'assure, conclue que sur notre refus, ou du moins sur l'indifférence que nous avons témoignée, nous pouvons réparer cette faute en traitant, avec le gouvernement central, d'une position à l'embouchure du rio San-Juan, dans la mer des Antilles. Cette rivière, qui sort du lac de Nicaragua, ouvre une voie à la navigation jusqu'à l'importante et belle ville de Léon, peuplée de 30 à 40,000 âmes, distante de quelques lieues du port de Rialejo, sur le grand Océan. Ce que dit M. Hurtel sur ce port, qu'il a fréquenté, confirme ce que dit Balbi : « Rialejo, « dit celui-ci, important, par ses chantiers, et « surtout par son beau port, réputé l'un des « meilleurs du monde, et que quelques auteurs « regardent comme le plus beau de la ci-devant « Amérique continentale espagnole. »

Après avoir exposé les difficultés, les inconvénients reconnus et souvent définitifs par les Espagnols eux-mêmes, sur l'ouverture d'un passage de Chagres ou de Porto-Bello à Panama (1), le capitaine Hurtel établit d'une manière incontestable, à notre sens, et de même que l'a démontré M. de Humboldt, que le canal par la rivière de San-Juan, le lac de Nicaragua et Léon, aboutissant au port de Rialejo, est d'une exécution praticable ; que, pénétrant au cœur d'un État vaste, peuplé, indépendant, cette communication est garantie de l'invasion de toute puissance qui tenterait de s'en emparer au préjudice des intérêts communs de tous les peuples ; mais, comme il le dit, en attendant, la correspondance par

(1) Le mouillage de Panama ne peut être considéré comme un port ; celui de Chagres ne vaut pas mieux, ils sont tous deux d'un atterrissage difficile, soit par les calmes et les courants, soit par la fréquence des orages et l'abondance des pluies, qui y tombent durant une grande partie de l'année. Les villes de Panama et de Chagres sont en ruines et peu fréquentées. Quelques voyageurs pressés sont les seuls aujourd'hui qui prennent cette route. Les dangers de la fièvre, qui attaque et enlève une bonne partie des personnes qui hasardent ce passage, les difficultés de la navigation dans le golfe, et puis souvent le manque de vivres, et mille autres inconvénients encore, ont obligé d'y renoncer.

(Mémoire du capitaine Hurtel.)

cette voie peut facilement et sûrement s'effectuer par terre en six journées de marche; et par le lac de Nicaragua, ayant atteint Léon, on gagne en une journée Rialejo (1).

De Rialejo aux Marquises, M. Hurtel dit avoir lui-même fait la traversée en vingt-cinq jours.

En lisant de tels détails, on voit s'évanouir à l'instant les préoccupations dont sont frappés les meilleurs esprits sur l'inconvénient de la distance qui sépare la métropole de ces nouvelles colonies. Il ne s'agit plus de doubler le cap Horn; c'est tout à coup une économie de 80 degrés ou 2,000 lieues dans la distance; ce n'est plus cinq à six mois d'une pénible et périlleuse navigation; c'est, par les paquebots à vapeur, la traversée de l'Atlantique en un mois, celle de l'isthme en quelques jours, et celle du grand Océan en vingt-cinq à trente jours, par des bâtiments à voiles favorisés par le vent d'est qui règne huit à neuf mois dans cette zone; mais il faudrait beaucoup moins de temps par les vapeurs, dont les voyages de Taïti ou Nouka-Hiva à Rialejo seraient périodiques.

On ne peut se défendre de quelque étonnement en voyant que l'on ait attendu plus de trois siècles à mettre à exécution un projet reconnu aujourd'hui si profitable, et qui devait produire de si grands résultats sur les destinées du monde. Mais il faut se souvenir, suivant les expressions du traducteur du Voyage de W. Roberts (*Voyage in the central America*), que, depuis la conquête des Espagnols, cette contrée a été si sévèrement fermée aux voyageurs ou commerçants par le despotisme jaloux de ses possesseurs, que, malgré la proximité de nos colonies, une ignorance complète régnait parmi nous sur tout ce qui concernait la géographie et la statistique de ce pays. Ce n'est que depuis 1824 que la république des Provinces-Unies de l'Amérique du Centre, contenant une population de plus de 2,000,000 d'âmes, est devenue État indépendant, et que la constitution libérale qu'elle s'est donnée lui a suggéré les projets dont l'exécution doit lui procurer une prospérité qu'elle envisage, prospérité au concours de laquelle elle appelle notre pays.

LE COURRIER FRANÇAIS. (28 *novembre* 1843.)

COLONISATION BELGE. — DE SON APPLICATION EN ALGÉRIE.

Le système de la Compagnie belge de colonisation peut-il être appliqué à l'Algérie? cette question nous est souvent revenue à l'esprit lorsque nous avons examiné les bases, l'organisation et les résultats probables de la Communauté de l'Union qui s'est formée pour fonder un grand établissement au Guatemala, et nous pensons que l'on pourrait lui donner une solution affirmative, en lui faisant subir quelques modifications.

Il y a dans les statuts et dans la manière de procéder de la Compagnie belge quelque chose de séduisant qui lui assure de nombreuses sympathies, et des principes généraux que l'on peut appliquer à toute colonisation: c'est l'organisation du travail, cette théorie si longtemps traitée d'utopie, qui fait participer l'ouvrier aux bénéfices produits par la terre et par les capitaux, et dont la Compagnie belge fait une application aussi simple qu'équitable. Que des émigrants se trouvent rassemblés dans le nouveau monde ou en Afrique, ils peuvent donner à leur association les bases qu'ils jugent convenables, pourvu qu'ils se conforment aux lois établies; mais il s'agit

(1) Les considérations que fait valoir notre compatriote en faveur de son système sont d'autant plus de poids qu'elles sont conformes aux dispositions du traité que conclut, le 12 juin 1826, le gouvernement de la république avec la maison Palmer et Ce, de New-York, pour la section de l'isthme et l'ouverture du canal entre les deux mers. L'entreprise consistant à rendre navigable la rivière San-Juan, à son embouchure dans l'Atlantique, à tracer un chenal praticable dans le lac de Nicaragua, et à faire une coupure pour joindre ce lac au grand Océan, la distance à parcourir ne paraîtrait devoir être que de dix-sept milles. Quelles qu'aient été les causes qui ont arrêté l'exécution de ce grand ouvrage, qui aurait dû être achevé en dix-huit mois, ce fait témoigne, mieux que toutes les dissertations, que l'ouverture d'un canal est praticable, et qu'en cette occurrence, appuyé de l'intervention de la France, le gouvernement de la république n'hésiterait point à l'entreprendre.

d'examiner ensuite si l'Algérie se trouve dans les mêmes conditions que le district de Santo-Thomas au Guatemala, et si l'on pourrait y fonder une communauté en tout semblable à celle que la Compagnie belge a créée dans l'Amérique centrale, ou bien quelles seraient les modifications qu'il faudrait faire subir à la communauté algérienne.

Le droit de propriété que l'État de Guatemala s'est arrogé sur le district de Santo-Thomas n'est guère que nominal ; les Indiens des forêts du nouveau monde n'obéissent à aucun pouvoir politique et central ; mais, indolents et pacifiques, ils fuient et ne combattent pas, ou ils se prêtent au joug qui ne les fatigue point et à la civilisation européenne tant qu'elle ne menace pas ouvertement leur indépendance. L'État de Guatemala a concédé à la Communauté de l'Union une immense étendue de terres, lui a accordé de grands priviléges de navigation sur les rivières, l'a dispensé des droits de douanes ; il leur a même cédé un port en toute propriété. Il n'accorde aux émigrants qu'une protection morale, et les laisse libres de se défendre et de se gouverner comme ils l'entendront.

La France peut concéder en Algérie des terres qui sont aujourd'hui à l'abri de l'atteinte des Arabes hostiles ; mais, dans la Métidja, par exemple, elle ne pourrait pas, sans compromettre l'avenir, donner aux émigrants trois fois plus de terres qu'ils n'en peuvent cultiver, pour les lots éventuels qui seraient réclamés par les capitalistes. Une semblable concession ne pourrait avoir lieu que dans les plaines de l'intérieur, et les indigènes sont plus difficiles à maintenir que les Indiens. Il ne lui serait pas permis d'octroyer aux nouveaux colons d'autres priviléges que l'exemption de l'impôt pendant un nombre d'années déterminé ; elle ne pourrait leur concéder exclusivement un port, ni briser sa ligne de douanes pour les favoriser. Elle ne leur permettrait pas de former une garde nationale organisée au gré des colons et ayant de droit leurs chefs pour officiers. Ainsi, il n'y a pas analogie complète entre la Communauté de l'Union fondée au Guatemala et celles qui se créeraient en Algérie.

Cependant, il faut le reconnaître, une compagnie de colonisation qui se créerait à Paris, et qui aurait pour objet la mise en culture de divers territoires en Algérie par des communautés organisées par elle, aurait encore plus d'avantages que la Compagnie belge. En effet, l'Algérie est à une étape de Toulon, de l'Italie de l'Espagne ; elle peut entretenir des relations suivies et journalières avec des pays riches et civilisés, en recevoir facilement ce qui lui manque, et y trouver des débouchés pour tous ses produits ; elle a des plaines aussi fécondes que celles de l'Amérique centrale ; elle renferme des populations plus actives et plus laborieuses que celles des forêts du nouveau monde.

Indépendamment de ces avantages, le gouvernement français offre aux colons les frais de route jusqu'à Toulon, le passage gratuit sur les bâtiments de l'État jusqu'à Alger, et un commencement de colonisation, car les troupes construisent des habitations, défrichent des terres, assainissent les localités pour recevoir les colons et leur offrir des abris. Peut-être même le gouvernement consentirait-il à donner des bestiaux, des instruments aratoires et les premières semences.

Ainsi, en Afrique, le problème de la colonisation se trouverait résolu sans l'intervention des tiers admis par la Compagnie belge à partager les bénéfices produits par la terre et par le travail. On sait que cette Compagnie s'attribue un tiers des bénéfices pour l'apport des terres et les frais de direction ; qu'elle donne une semblable part aux capitalistes actionnaires dont l'argent sert au transport des colons et aux frais de premier établissement. Il suffirait de faire deux parts, une pour la Compagnie qui ferait quelque avance de fonds et dirigerait les entreprises, l'autre pour les ouvriers.

En Algérie, comme partout ailleurs, les efforts isolés seront impuissants à coloniser ; il faut des forces collectives pour obtenir des résultats efficaces, et puisque le gouvernement se montre incapable de tirer de nos possessions d'Afrique les avantages incontestables qu'elles offrent à la France, et que le gouverneur général ne peut que procéder lentement, faute de ressources, dans l'œuvre de la colonisation, il serait à désirer qu'il se formât à Paris une compagnie à l'instar de la société belge, et qu'elle procédât sans délai à l'organisation de diverses communautés destinées à mettre en culture les plaines riches et fécondes du nord de l'Afrique. Cette compagnie aurait bientôt réuni les capitaux nécessaires ; le gouvernement n'oserait pas lui refuser sa protection et des encouragements, et nous verrions enfin, après douze ans d'attente, utiliser notre belle colonie, qui ne doit pas toujours rester un simple établissement militaire.

(*Courrier français*. — 28 nov. 1843.)

ANNALES FORESTIÈRES. (*Décembre* 1843.)

De l'importation des bois étrangers, et de la part qui peut revenir, dans cette importation, à la colonie anglaise de Belise, et à la nouvelle colonie belge de Santo-Thomas dans l'Amérique centrale.

La question de l'importation des bois étrangers mérite à un haut degré de fixer l'attention des forestiers et des économistes; en effet, la quantité de bois que la France tire chaque année des contrées les plus lointaines pour divers usages est énorme et dépasse de beaucoup l'idée qu'on s'en fait communément. Ce n'est pas seulement pour le besoin de la marine et de la charpente que nous achetons aux autres pays leurs produits forestiers. Une foule d'industries, et spécialement l'ébénisterie, la marqueterie, la teinture, etc., ajoutent par leurs demandes au mouvement de cette importation qui offre en général une progression croissante (1). Pour donner une idée des sommes considérables que le commerce étranger prélève sous ce rapport, chaque année, sur les capitaux français, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques documents statistiques qui nous paraissent dignes d'attention.

D'après les tableaux statistiques de l'administration des douanes, le montant des importations de bois s'est élevé, pendant l'année 1841, à la somme énorme de 38,400,000 fr.

Ajoutons à cette somme les importations des bois d'ébénisterie, qui, en 1841, se sont élevées à 7,720,000 kilog., et des bois de teinture, qui ont été, dans la même année, de 18,000,000 kilog., et qui ont produit une somme de. . .	6,500,000
Ajoutons encore les 4,050,000 kilog. de potasse que nous tirons, année commune, de l'étranger, et qui peuvent trouver place ici, comme produit de l'incinération des bois; nous trouvons pour cet article une somme de.	2,400,000
Ce qui élève le chiffre des importations à.	47,300,000
Dans ce total, nos colonies figurent seulement pour. . .	2,340,000 fr.
Reste, pour l'importation étrangère des bois en France.	44,960,000

Certes, un chiffre aussi élevé suffit à lui seul pour établir, au point de vue purement forestier, la gravité de la question de l'importation des bois étrangers; il ne serait pas non plus sans intérêt de l'envisager dans ses rapports avec la marine et le commerce d'échange; mais ce serait dépasser les limites que nous devons nous prescrire. Contentons-nous de signaler, à l'aide de quelques chiffres, l'intérêt que la marine française peut avoir au transport des bois propres soit à l'industrie, soit à la construction, et de la potasse que nous recevons de l'étranger.

1° Les 38,400,000 fr. payés pour les bois de construction sont calculés à raison de 50 cent. par mètre de planches à 33 centimètres de largeur; cette estimation seule indique combien le commerce de bois qui se fait entre la France et l'étranger dépasse la somme fixée plus haut. Adoptons-la néanmoins; nous trouvons 19,200,000 mètres de planches, soit, à raison d'un pouce par planche, 172,972 mètres cubes ou 111,196 tonneaux, calculés, suivant l'usage, à 42 pieds cubes par tonneau : soit. . . . . 111,196 tonn.

2° Les 29,770,000 kilog. de potasse et de bois pour l'industrie représentent, à 1,000 kilog. par tonneau. . . .	29,770
Total. . . .	140,966

D'où il résulte que l'importation des bois étrangers fournit à la marine un transport de 140,966 tonneaux.

Mais il ne suffit pas à l'économie forestière de constater quelle est pour nous l'importance du commerce des bois étrangers; elle doit encore se demander à quelles contrées est dévolu le privilége de nous fournir des approvisionnements aussi considérables; question pleine d'intérêt, mais dont la solution exacte et rigoureuse exigerait des documents que nous recueillons chaque jour; nous espérons qu'il nous sera bientôt permis de la traiter dans son

(1) Néanmoins, le dernier relevé officiel publié récemment par l'administration des douanes constate une diminution assez notable dans l'importation des bois d'acajou.

ensemble et avec tous les détails qu'elle renferme ; nous nous bornerons aujourd'hui à indiquer la part qui revient, dans l'importation des bois, à deux colonies de l'Amérique, dont l'une appartient à l'Angleterre et se trouve dans l'état le plus prospère au point de vue forestier, et dont l'autre, récemment fondée par une compagnie belge sous les auspices du gouvernement de ce pays, est signalée comme appelée, dans un avenir prochain, à étendre encore ce mouvement d'importation en Europe des bois du nouveau monde; nous voulons parler des colonies de Belise et de Santo-Thomas (1).

Belise est une colonie fondée par les Anglais dans la baie de Honduras, au centre de l'Amérique et au nord de Santo-Thomas, entre le golfe du Mexique et la mer des Antilles. Elle doit sa naissance, son accroissement, sa prospérité, à l'exploitation des forêts. Fondée par des coupeurs de bois qui, jusqu'en 1825, eurent à lutter contre les pirates de la mer des Antilles, Belise, suivant le *Colonial magazine* (nº 17, publié en mai 1841), se composait, en 1836, de 5,076 individus, dont 222 blancs seulement ; la valeur foncière et mobilière y était évaluée à 5,000,000 liv. sterl. (125,000,000 fr.); la valeur de la propriété créée chaque année, à 1,000,000 sterling (25,000,000 fr.). La navigation représentait annuellement 58,000 tonneaux.

D'après les *Archives du commerce* et le *Dictionnaire* si estimé de *Mac-Culloch*, Belise exportait en 1824 :

En acajou. . . .	18,722	tonneaux.
En campêche. . .	48,15	*id.*
En cèdre.	2,190	pieds cubes.

Pour donner une idée du développement progressif de l'exploitation des forêts de Belise, qui chaque jour offre cependant des difficultés nouvelles (2), il suffit de citer l'acajou, dont l'exploitation est parvenue, en 1836, à 32,560 tonneaux. Néanmoins, cette colonie, qui n'a d'autre port qu'une rade foraine exposée à tous les vents, fut fondée dans des conditions très-défavorables par quelques spéculateurs ne possédant que de faibles ressources, à une époque où ils devaient lutter contre les pirates et les difficultés que présentent les travaux de colonisation; malgré tous ces obstacles, elle était arrivée, en 1837, époque à laquelle nous devons nous arrêter faute de documents nouveaux, à un état de prospérité très-satisfaisant.

Au sud de Belise s'élève la colonie naissante de Santo-Thomas, qui paraît aussi posséder en forêts des ressources considérables. Elle a été fondée, il y a trois ans environ, par une compagnie belge qui s'est fait concéder, à prix d'argent, l'État de Guatemala, dans lequel le district de Santo-Thomas occupe une étendue de 200 lieues carrées. D'après les documents publiés par divers recueils en Belgique et en France, cette partie de l'Amérique centrale est couverte d'immenses forêts pour ainsi dire vierges, et qui peuvent fournir les plus grands arbres qu'emploie la marine, et les bois les plus précieux pour l'ébénisterie, la marqueterie et la teinture. L'exportation de ces produits paraît d'autant plus facile que la Compagnie belge a fait comprendre dans sa concession le port de Santo-Thomas, l'un des plus beaux de la mer des Antilles, et le droit exclusif de la navigation à vapeur sur les fleuves, lacs et rivières qui entourent ou traversent le territoire cédé. En outre, tous les produits ont été dispensés, pour l'exportation, de tous droits de douane ou autres. Si l'on ajoute que le prix de revient du bois se réduit aux frais d'abattage et d'équarrissage, et, pour la potasse, aux seuls frais de fabrication, et que les frais de transport en Europe sont de 25 fr. pour 42 pieds cubes de bois (mesure adoptée par la marine) ou pour 1,000 kilog. de potasse, il paraît évident que cette colonie se trouve placée dans des conditions très-avantageuses pour prendre une part considérable à l'importation dans nos contrées des bois du nouveau monde.

Des documents qui nous sont transmis par un chimiste praticien, habitant Santo-Thomas, nous permettent de donner quelques détails sur les diverses essences qui se rencontrent dans les forêts des deux colonies dont nous nous occupons ; c'est, bien entendu, sous la responsabilité de notre correspondant que nous publions ces détails ; nous laissons à chaque essence le nom vulgaire qu'elle a dans le pays.

Nous distinguerons ces bois en plusieurs classes, suivant leurs qualités essentielles et l'emploi qu'on en fait (1).

(1) Voir les cartes de l'Amérique centrale ci-jointes. — Pour faciliter à ses lecteurs l'intelligence du travail de M. Garnier, l'administration des *Annales forestières* a joint à sa livraison deux cartes très-détaillées sur les colonies de Belise et de Santo-Thomas.

(2) Aujourd'hui les coupeurs de bois de Belise ne trouvent plus le cèdre et l'acajou qu'à trente milles dans l'intérieur, et à deux ou trois lieues des cours d'eau.

(1) Chose singulière, le pommier et le poirier ne croissent pas dans ces parages.

Bois très-durs pour les constructions :

Morà. Coloré en jaune, susceptible de poli, et brunissant avec le temps.

Madre de cacao ou *madera negra*. Ce bois est brun, très-pesant; le cacaotier croît à l'abri de cet arbre, ce qui lui a fait donner son nom.

Quebracho. Bois d'un brun foncé; il se conserve longtemps sous terre.

Guilliguiste. Assez semblable au précédent.

Almendro. Très-beau bois, par l'élancement de son tronc; on s'en sert pour les ponts en charpente.

Valador. Arbre également très-haut et très-droit.

Ces six espèces se distinguent par leurs dimensions, qui permettent d'en tirer des poutres de $0^{m}40$ à $0^{m}50$ d'équarrissage, et de 15 à 16 mètres de longueur. Ils sont éminemment propres à la charpente.

Chapulastapa. Bois brun, veiné de blanc, à fibre longue et droite; il est réputé le plus bel arbre du pays.

Chaperno. Bois très-dur.

Calebro. Très-bel arbre, grand et droit : bois blanc et dur.

Palo colorado. Bois de couleur rose, quand il n'est pas vieux, mais pâlissant avec le temps.

Cortes blanco. Bois d'un blanc sale.

Ces cinq espèces sont très-bonnes pour les constructions, quoiqu'à un degré moins élevé que les précédentes.

Bois moins durs :

Amate. Grand arbre, le plus commun des forêts de la côte, bois poreux, fibre courte.

Conacaste. Grand arbre, bois bon pour faire des planches; on s'en sert aussi pour faire des pirogues, des jantes de roues. Il y en a deux espèces, blanc et rouge.

Coaba. Acajou du pays, assez commun; excellent bois pour les charpentes légères, la menuiserie, les roues de machines, les pirogues; sa couleur est rouge.

Cèdre. Variété du caoba; il sert aux mêmes usages que le précédent.

Bois pour meubles, marqueterie :

Ronson. Imitation du palissandre, très-élastique.

Funero. Bois brun à raies violettes, très-élastique.

Grenadillo. Joli bois, brun, nuancé de rouge.

Meloncillo. Bois jaune foncé.

Pie de Cabre. Bois jaune, veiné de noir.

Bois d'usages spéciaux :

Quita calesones. Variété du cèdre, bois purgatif par sa graine.

Nacascolote. Bois de fer; il sert à faire des dents d'engrenages pour les roues de machines, des chevilles, etc.; le fruit de cet arbre est employé pour faire de l'encre.

On trouve dans beaucoup de forêts, des chênes, des pins et des sapins, mais on ne s'en sert pas. L'écorce même du chêne n'est pas employée en tannerie; elle est remplacée par l'écorce du mongolier rouge.

Tous les bois de charpente que nous avons nommés ont des qualités supérieures, beaucoup d'élasticité, une grande résistance, et sont longtemps inaltérables à l'air. Il en est plusieurs qui seraient éminemment propres aux constructions navales; mais, comme il n'a jamais existé de chantiers dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Centre, il n'est pas possible de citer des faits à l'appui de cette opinion; cependant elle se fonde sur des observations que chacun peut apprécier. Les bois sont de très-grande dimension, durs, élastiques, ce qui dénote une résistance absolue et très-forte; ils se conservent bien en terre et dans l'eau, et l'on peut se procurer abondamment toutes espèces de courbes dans les enfourchures des énormes branches dont les arbres sont couronnés. Ces qualités ne sont-elles pas celles qui conviennent aux bois de marine?

Beaucoup de ces bois peuvent être considérés comme objets de commerce; tels sont le caoba et le cèdre, les bois de marqueterie (ronson, funero, grenadillo), ainsi que le nacascolote, qu'on emploierait avec avantage partout, pour certaines parties de machines à l'usage de l'industrie.

Il nous reste à établir les calculs d'une exploitation pour la coupe des bois, en prenant pour base le travail des nègres. Nous nous appuierons, à cet égard, sur le tableau de la tâche du travail imposé en 1835 à chaque nègre, à la Guyane anglaise, par sir James Carmichaël Smith, gouverneur de la colonie.

La tâche d'un nègre bûcheron, à la Guyane, est d'abattre et d'équarrir, en neuf heures de travail, les deux tiers d'un mètre cube de bois ou 18 pieds cubes.

Les nègres de Honduras, pour la plupart coupeurs de bois, sont soumis aux mêmes travaux. Nous prendrons cette proportion pour bien des calculs qui vont suivre.

En employant, pour la coupe et l'équarrissage des bois, d'abord cent nègres, on obtient chaque jour 66 mètres cubes ou stères de bois équarri. Deux cents jours de travail produisent

donc 13,200 mètres cubes de bois de diverses essences : *acajou*, *cèdre*, *palissandre*, *chêne*, bois durs, de teinture et autres, enfin toute espèce de bois d'une valeur incontestable.

Le prix actuel du bois varie, par 50 kilogrammes :

L'acajou, de 8 à 15 fr. (1).

Le cèdre, de 9 à 15 fr.

Le campêche, de 7 à 8 fr.

En calculant les bois en *commune* à raison de 42 pieds cubes par tonneau, mesure admise par la marine marchande, et en admettant que 42 pieds pèsent moyennement 1,000 kilog., et que le prix moyen de 50 kilog. de bois de ces différentes essences soit de 8 fr., prix du bois le plus commun, on trouve que le tonneau de 42 pieds produit 160 fr. : soit pour 1 mètre cube ou 27 pieds, 102 p. 85 c., et pour 13,200 mètres cubes, 1,357,620 fr.

Si nous avons insisté avec quelques détails sur les ressources forestières des colonies de Belise et de Santo-Thomas, c'est qu'il nous paraît que les progrès de ces deux établissements peuvent donner, dans un avenir assez prochain, au commerce d'importation en Europe des bois étrangers, de nouveaux centres d'approvisionnement ; l'industrie française ne doit pas perdre de vue les développements que peuvent prendre ces deux colonies ; elle ne saurait même trop se hâter de se ménager des relations étendues avec ces États naissants et déjà prospères ; n'oublions pas que, dans le commerce des échanges, la meilleure place appartient presque toujours à celui qui sait prendre les devants. Nous savons, au surplus, que déjà plusieurs fabricants de Paris se sont associés afin d'approvisionner les comptoirs de la Compagnie belge qui se charge de vendre leurs produits au mieux de leurs intérêts. Ces négociants prennent pour leur compte les risques de l'entreprise commerciale, en partagent tous les avantages ; la Compagnie n'est pour eux qu'un simple commissionnaire, répondant seulement des ventes faites par elle. Il n'est pas possible d'évaluer en ce moment les avantages que pourrait offrir au commerce des bois en France un traité avec cette compagnie ; mais il est à souhaiter qu'il puisse y trouver un jour les moyens de s'affranchir, au moins en partie, du tribut onéreux de près de quarante-cinq millions que nos négociants payent à l'étranger. JULES GARNIER.

(1) Le prix courant du commerce de l'acajou est coté à l'entrepôt du Havre de 14 à 35 fr. Voir l'article spécial que nous avons consacré à l'acajou dans le dernier numéro des *Annales forestières*.

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA QUATRIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.



Gravé par Alexis Orgiazzi 10 rue Chanoinesse (Cité)



PLANISPHÈRE TERRESTRE
Dressé Par Jim Rousseau.
OCÉAN ATLANTIQUE
EUROPE
AFRIQUE
ASIE
AMÉRIQUE MÉRIDIONALE
Greenland
Mer de Baffin
Spitzberg
Nlle Zemble
Islande
C. Nord
Arkhangel
Stockholm
Petersbourg
Moskou
Copenhague
Liverpool
Londres
Amsterdam
Berlin
Anvers
le Havre
Paris
Vienne
Astrakhan
Bordeaux
Madrid
Rome
Constantinople
Lisbonne
Smyrne
I. Açores
Alger
Maroc
le Caire
Jérusalem
Tobolsk
Mascate
la Mecque
Moka
Aden
Calcutta
Bombay
Pondichéry
S. Louis du Sénégal
I. du Cap Verd
C. Farewell
Quebec
Bc de Terre-neuve
New York
Antilles
Caracas
Cayenne
Panama
Equateur
Lima
Rio Janeiro
Buenos-Ayres
I. Ste Hélène
Cap de Bonne Espérance
I. Madagascar
I. Bourbon
C. Horn
Méridien de Paris
60
30
0
90




CARTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE
L'AMÉRIQUE CENTRALE
DRESSÉE
Par J.m Rousseau.
MER DES ANTILLES
OCÉAN PACIFIQUE
BAIE DE YUCATAN
G. DE CAMPÊCHE
G. de Honduras
HONDURAS
GUATEMALA
NICARAGUA
COSTA RICA
TABASCO
MOSQUITOS
BAIE DES MOSQUITOS
Merida
Valladolid
Campêche
Cozumel
Misteriosa
Santanilla
Serrana
Providencia
S.te Catalina
Albuquerque
Roatan
Truxillo
Portobello
Chagres
Panama
L. de Nicaragua
Realejo
Trinidad
G. de Fonseca
G. de Papayo
G. Dulce
Balise
Triangle du Nord
Alacranes
Lieues communes de France de 25 au degré.


CARTE
DES ÉTATS DE
NICARAGUA ET COSTARICA
(République de l'Amérique centrale)
DRESSÉE
Par J^m. Rousseau.
MER DES ANTILLES
CHONTALES
SEGOVIA
ÉTAT DE NICARAGUA
LAC DE NICARAGUA
ÉTAT DE COSTARICA
MER PACIFIQUE
L. de Managua
Tipitapa
Granada
Nicaragua
Leon
I. de las Maderas
I. Solintiname
Rio Negro
Port de la Couleuvre
Port de Tamarinde
Port de Realejo
I. du Cardon
Gfe. de la Conchagua
Baie de las Salinas
St. Miguel


CARTE
DE LA
MER DES ANTILLES
ET DU
GOLFE DU MÉXIQUE,
DRESSÉE
Par J.ᵐ Rousseau.
Lieues communes de 25 au Degré
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
GOLFE DU MÉXIQUE
MER DES ANTILLES
GRANDES ANTILLES
PETITES ANTILLES
ILES LUCAYES ou BAHAMA
ILES SOUS LE VENT
AMÉRIQUE MÉRIDIONALE
VENEZUELA
GUATEMALA
ÉTATS-UNIS
FLORIDE
MEXIQUE
CUBA
HAITI
Canal du Yucatan
GOLFE DE HONDURAS
B. DES MOSQUITOS
la Havane
la Jamaïque
Spanish Town
Porto-Rico
S.t Juan
Canal de Mona
Port au Prince
S.t Domingue
Guadeloupe
Dominique
Martinique
Barbade
Trinité
Cumana
Barcelona
Valencia
Maracaybo
Cartagena
Panama
Mérida
Campêche
Balize
Vera Cruz
Tamaulipas
Matagorda
N. ORLÉANS
Tuscaloosa
Tallahassee
Jackson
Mobile
Pensacola
S.t Augustin
Arkansas
Little Rock
Natchitoches
Nacodoches
G.d Banc de Bahama
I. Cosumel
G.de Cayman
P.te Cayman
I. de Pinos
Oaxaca
Acapulco
Chilpanzingo
Tehuantepec
Cuidad-Real
Coban
Leon
S. Jose de Costa Rica
C. Blanc
Cap Corrientes
G. de Panama
G. de Darien
Rio Hacha
S.te Marta
Coro
I. Curaçao
Caracas
Margarita
Blanquilla
Grenade
Tabago
S.t Vincent
S.te Lucie
S.te Croix
Inagua
Cap Haitien
les Cayes
Puerto-Principe
Santiago de Cuba
Appalachicola
B.e DE LA FLORIDE
Bouches du Mississipi
C. Canaveral
N. Can. de Bahama
I. Watling
L. de Terminos
Tecoluta
Papantla
Tampico
Sotto-la Marina
Padilla
Nabucana
Aux Perles
S.te Catalina
S. Anders
Quibdo
S.ta Buenventura
Truxillo

CARTE
DU
DISTRICT DE SANTO-THOMAS
(État de Guatemala)

DRESSÉE PAR J^me ROUSSEAU.

Le District de S^to Thomas a été concédé à perpétuité à la compagnie belge de colonisation par acte de l'assemblée constituante du Guatemala en date du 4 Mai, 1843.

Territoire ou seront donnés les 20 hectares aux porteurs de titres de propriété.

Territoire exclusivement réservé à la communauté de l'Union.

LA VERA - PAZ

DÉPARTEMENT DE

LAC D'ISABAL

GOLFE DE HONDURAS

DÉPARTEMENT DE CHIQUIMULA

Nord

Sud

Rio Cayabon

R. Soledad

R. Panzos

R. Bocca-nueva

Abbotsville

Rio Polochic

R. las Minas

H^rs Ste Cruz

R. Sarston

Castillo St Felipe

Golfete

Lewingston

Rio Dulce

Caraibes

C. des 3 pointes

R. Blanco

Port

St Thomas (projeté)

R. del Carcao

Rio S. Francisco

Montaguilla

Ranchos

Rio Tinto

R. Nuevo

R. Chaguagilla

R. de los Platanos

R. de las Animas

R. de los Bobos

R. de las Lagares

Montagua

Sierra de las Minas

Sierra del Mico

Sta Catalina

Encuentros

Gualan

Guatemala

Route

R. de Gualan

R. las Lamonas

R. de Bighue

R. Achotes

R. S. Jage

S. Pablo

R. S. Pablo

Zacapa

R. Zacapa

Limite du District

Echelle de 1/960,000.

12 lieues de 5,000 mètres.

Gravé par Alexis Orgiazzi, 10, rue Chanoinesse (Cité)

X-84



Baie et Port de Santo Thomas



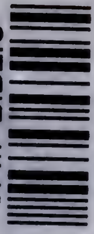
Etablissement Belge de Santo Thomas



Lac d'Yzabal vu de la route du Mico

Sur

[illegible]


UFM- BIBLIO
72268